JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 27 janvier 1938, jusqu'au 1er juillet 1938, inclusivement, durant la deuxième année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI.

TROISIÈME SESSION DU DIX-HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1938

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1938

VOLUME LXXVI

51956—A

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS

LYMAN P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

CANADA

George Six, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingtième jour de mai 1937, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le mardi, vingt-neuvième jour du mois de juin 1937, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Juge en Chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce onzième jour de mai, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la première année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingt-neuvième jour de juin 1937, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le lundi, neuvième jour du mois d'août 1937, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-troisième jour de juin, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la première année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

L. A. CANNON,

Suppléant du Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

George Six, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au neuvième jour d'août 1937, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le lundi, vingtième jour du mois de septembre 1937, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller l'honorable Lawrence Arthur Dumoulin Cannon, l'un des Juges de Notre Cour Suprême du Canada et suppléant de Notre fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce troisième jour d'août, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la première année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingtième jour de septembre 1937, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le samedi, trentième jour du mois d'octobre 1937, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce quatorzième jour de septembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la première année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au trentième jour d'octobre 1937, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le jeudi, neuvième jour du mois de décembre 1937, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-sixième jour d'octobre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la première année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR
[L.S.]

CANADA

George Six, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au neuvième jour de décembre 1937, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le mardi, dix-huitième jour du mois de janvier 1938, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vons ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce trentième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la première de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat

TWEEDSMUIR
[L.S.]

CANADA

George Six, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au dix-huitième jour du mois de janvier 1938. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à jeudi, le vingt-septième jour du mois de janvier 1938 de nature à ce que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents le dix-huitième jour de janvier 1938, en Notre cité d'Ottawa. Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi le vingt-septième jour du mois de janvier 1938, à trois heures de l'après-midi, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce seizième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, la seconde année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 27 JANVIER 1938

Aujourd'hui étant la date fixée, par proclamation du Gouverneur-Général, pour la convocation du Parlement et l'expédition des affaires, et les membres étant réunis:—

Prières.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Ottawa, 10 janvier 1938.

Monsieur l'Orateur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la troisième session du Parlement, le jeudi 27 janvier, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. S. REDFERN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Pierre F. Casgrain,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

Monsieur l'Orateur,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend à ce désir et étant de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Colin Alexander Campbell, écuyer, député du district électoral de Frontenac-Addington, démissionnaire;
De Daniel Alexander Cameron, écuyer, député du district électoral de Cap-Breton-nord-Victoria, décédé;
De l'honorable William Earl Rowe, député du district électoral de Dufferin-Simcoe, démissionnaire;
De l'honorable Simon Fraser Tolmie, député du district électoral de Victoria, décédé;
De Joseph Achille Verville, écuyer, député du district électoral de Lotbinière, décédé;
De Paul Mercier, écuyer, député du district électoral de St-Henri, qui a accepté un poste rémunéré par la Couronne;
Du très honorable sir George Halsey Perley, G.C.M.G., député du district électoral d'Argenteuil, décédé;
De William Michael Ryan, député du district électoral de St-Jean-Albert, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au Directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits comtés, respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE FRONTENAC-ADDINGTON

CHAMBRE DES COMMUNES

CANADA

Sydenham, Ontario,
Le 11 août 1937.

L'honorable Pierre Casgrain,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

Monsieur l'Orateur,
J'ai l'honneur de vous soumettre ma démission comme député de la circonscription de Frontenac-Addington.

Bien à vous,

COL. A. CAMPBELL, (L.S.)

Témoins:
T. W. WARNER, D.D.S. (L.S.)
ANGUS MCCALLUM (L.S.)

DISTRICT ELECTORAL DE CAP-BRETON-NORD-VICTORIA

Dominion du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des communes, pour le district

électoral de Cap-Breton-nord-Victoria, province de la Nouvelle-Ecosse, par suite de la mort de Daniel Alexander Cameron, député de cette circonscription.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de septembre 1937.

CHAS. A. DUNNING, (L.S.)
Député du district électoral de Queens, I. du P.-E.

NORMAN McL. ROGERS, (L.S.)
Député du district électoral de Kingston, Ont.

DISTRICT ELECTORAL DE DUFFERIN-SIMCOE

CHAMBRE DES COMMUNES

CANADA

Ottawa, 28 septembre 1937.

L'hon. Pierre F. Casgrain, c.r., m.p.,
Orateur,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.,

Monsieur l'Orateur,

J'ai l'honneur de vous soumettre ma démission comme député de la Chambre des communes pour la circonscription de Dufferin-Simcoe.

Bien à vous,

EARL ROWE, (L.S.)

Témoins:

A. C. CASSELMAN, (L.S.)
R. K. FINLAYSON, (L.S.)

DISTRICT ELECTORAL DE VICTORIA

Dominion du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des communes, pour le district électoral de Victoria, province de la Colombie-Britannique, par suite de la mort de l'honorable Simon Fraser Tolmie, député de cette circonscription.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour d'octobre 1937.

IAN A. MACKENZIE, (L.S.)
Député du district électoral de Vancouver-centre.

CHAS. A. DUNNING, (L.S.)
Député du district électoral de Queens, Ile du P.-E.

DISTRICT ELECTORAL DE LOTBINIERE

Dominion du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des communes, pour le district électoral de Lotbinière, province de Québec, par suite de la mort de Joseph Achille Verville, écuyer, député de cette circonscription.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 23e jour de novembre 1937.

ERNEST LAPOINTE, (L.S.)
Député du district électoral de Québec-est.

FERNAND RINFRET, (L.S.)
Député du district électoral de St-Jacques (Montréal).

DISTRICT ELECTORAL DE SAINT-HENRI

Dominion du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des communes, pour le district électoral de St-Henri (Montréal), province de Québec, par suite de l'acceptation d'un poste pourvu d'émoluments de la couronne par le représentant de ce district, M. Paul Mercier, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 2e jour de décembre 1937.

P. J. ARTHUR CARDIN, (L.S.)
Député du district électoral de Richelieu-Verchères,

FERNAND RINFRET, (L.S.)
Député du district électoral de St-Jacques (Montréal).

DISTRICT ELECTORAL D'ARGENTEUIL

Dominion du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des communes, pour le district électoral d'Argenteuil, province de Québec, par suite de la mort du très honorable sir George Halsey Perley, G.C.M.G., député de cette circonscription.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 8e jour de janvier 1938.

CHAS. A. DUNNING, (L.S.)
Député du district électoral de Queens, Ile du P.-E.

T. A. CRERAR, (L.S.)
Député du district électoral de Churchill.

DISTRICT ELECTORAL DE ST-JEAN-ALBERT

Dominion du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre des communes, pour le district électoral de St-Jean-Albert, province du Nouveau-Brunswick, par suite de la mort de William Michael Ryan, écuyer, député de cette circonscription.

Donnée sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 8e jour de janvier 1938.

CHAS. A. DUNNING, (L.S.)
Député du district électoral de Queens, Ile du P.-E.

T. A. CRERAR, (L.S.)
Député du district électoral de Churchill.

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, le greffier a reçu du directeur général des élections, les certificats et rapports d'élections des députés suivants, à savoir:

De Ralph Melville Warren, écuyer, pour le district électoral de Renfrew-nord.

De Matthew MacLean, écuyer, pour le district électoral de Cap-Breton-nord-Victoria.

D'Angus Neil McCallum, écuyer, pour le district électoral de Frontenac-Addington.

De l'honorable William Earl Rowe, pour le district électoral de Dufferin-Simcoe.

De Robert Wellington Mayhew, écuyer, pour le district électoral de Victoria.

De Joseph Napoléon Francœur, écuyer, pour le district électoral de Lotbinière.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-quatre février 1937, et adressé à F. W. Beatty, écuyer, de Pembroke, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada, le district électoral de Renfrew-nord, aux lieu et place de Matthew McKay, décédé, Ralph Melville Warren, de la R.R. No 1, Eganville, Ontario, cultivateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce dix-neuvième jour d'avril, 1937.

JULES CASTONGUAY, (L.S.).
Directeur général des élections.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-huit septembre, 1937, et adressé à Peter Macaulay, de North-Sydney, province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un député devant représenter le district électoral de Cap-Breton-nord-Victoria, à la Chambre des Communes du Canada, aux lieu et place de Daniel Alexander Cameron, décédé, Matthew MacLean, de Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse, agent d'assurance, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce troisième jour de novembre, 1937.

JULES CASTONGUAY, (L.S.).
Directeur général des élections.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du sept octobre, 1937, et adressé à James McCallum, de Sydenham, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada, le district électoral de Frontenac-Addington, aux lieu et place de Colin Alexander Campbell, qui a donné sa démission, Angus Neil McCallum, de Sunbury, Ontario, cultivateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce troisième jour de novembre, 1937.

JULES CASTONGUAY, (L.S.).
Directeur général des élections.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du sept octobre, 1937, et adressé à William H. Hunter, d'Orangeville, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter le district électoral de Dufferin-Simcoe à la Chambre des Communes du Canada, aux lieu et place de l'honorable William Earl Rowe, qui a démissionné, l'honorable William Earl Rowe, de Newton-Robinson, Ontario, cultivateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce douzième jour de novembre, 1937.

JULES CASTONGUAY, (L.S.).
Directeur général des élections.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf octobre, 1937, et adressé à Sydney Child, de Victoria, en Colombie britannique, pour l'élection d'un député devant représenter le district électoral de Victoria, à la Chambre des Communes du Canada, aux lieu et place de l'honorable Simon Fraser Tolmie, décédé, Robert Wellington Mayhew, de Victoria, Colombie britannique, manufacturier, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce seizième jour de décembre, 1937.

JULES CASTONGUAY, (L.S.).
Directeur général des élections.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-trois novembre, 1937, et adressé à Joseph Bédard, de Sainte-Croix, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Lotbinière, aux lieu et place de J. Achille Verville, écuyer, décédé, Joseph Napoléon Francœur, 305 Grande Allée, Québec, P.Q., avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon sceau et seing d'office, à Ottawa, ce treizième jour de janvier, 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.).
Directeur général des élections.

Les députés suivants, ayant préalablement prêté le serment selon la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leurs sièges en Chambre:

Ralph Melville Warren, écuyer, pour le district électoral de Renfrew-nord.

Matthew MacLean, écuyer, pour le district électoral de Cap-Breton-nord-Victoria.

Angus Neil McCallum, écuyer, pour le district électoral de Frontenac-Addington.

Joseph Napoléon Francœur, écuyer, pour le district électoral de Lotbinière.

M. Mackenzie King, présente le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, comme suit:—

Honorables membres du Sénat

Membres de la Chambre des communes,

Il m'est très agréable de vous accueillir à la reprise de vos travaux parlementaires

La dernière intersession a été marquée par le Couronnement de Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth, qui eut lieu au mois de mai. Cet événement a pris une importance exceptionnelle pour les nations du Commonwealth britannique. Le rituel et le cérémonial du Couronnement ont consacré la nature des relations entre le Souverain et Ses peuples des divers Dominions, telle que la définit le Statut de Westminster.

Certains membres du Gouvernement ont participé aux délibérations de la Conférence impériale, qui s'est ouverte aussitôt après le Couronnement. Le résumé de ces délibérations sera bientôt soumis à votre examen. De l'avis du Gouvernement, cette occasion d'échanger des vues et des renseignements sur des questions d'intérêt commun, contribuera à l'accroissement du bien-être dans toutes les parties du Commonwealth.

Il est réconfortant de constater qu'au cours de la dernière année, la reprise économique s'est notablement accentuée au Canada. Les revenus ont atteint des niveaux plus élevés. Une augmentation importante a caractérisé notre commerce avec d'autres pays. En outre, l'emploi a accusé un relèvement général et le nombre des chômeurs assistés a sensiblement diminué.

Le retour, sous une forme aggravée, de l'état de sécheresse dans certaines régions de l'Ouest canadien a malheureusement nécessité des secours plus importants que jamais. Le Gouvernement a l'intention de continuer la tâche que lui assigne la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Vu le succès des efforts accomplis pour aider à l'éducation des jeunes chômeurs, on se propose de continuer ce programme au cours de la nouvelle année.

Le ministère de l'Agriculture a été réorganisé et ses services coordonnés pour améliorer le type et la qualité des produits agricoles du Canada.

On met actuellement la dernière main aux préparatifs d'inauguration d'un service national d'aviation transcanadien.

La Commission nationale de placement, la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile et la Commission établie par la Loi d'assistance aux anciens combattants, 1936, ont terminé leurs travaux. Les rapports de ces commissions seront déposés en temps utile sur le bureau de la Chambre.

L'armature administrative du Canada a subi, depuis la Confédération, par suite de l'évolution économique et sociale, une tension qui démontre la nécessité de mesures susceptibles de répondre plus efficacement aux besoins des provinces et du Dominion, d'encourager et de sauvegarder l'unité nationale. Mes ministres estiment que les autorités compétentes, une fois munies d'une documentation précise et complète, pourront trouver des solutions satisfaisantes. A cette fin, il a d'abord été créé une commission royale chargée d'examiner de nouveau les fondements économiques et financiers de la Confédération, ainsi que le partage des pouvoirs législatifs, à la lumière des conditions nouvelles qui ont surgi au cours des soixante-dix dernières années. Cette Commission a déjà siégé dans plusieurs parties du Dominion.

Le Gouvernement a voulu s'assurer le concours des provinces aux fins d'apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord une modification autorisant le Parlement du Canada à établir sans délai un régime national d'assurance-chômage. Mes ministres espèrent que la proposition sera approuvée assez tôt pour qu'une loi sur l'assurance-chômage soit adoptée dès la présente session du Parlement.

Les membres de la Chambre des communes seront invités à examiner le rapport du comité spécial sur les lois des élections fédérales et du cens électoral. Vous serez priés d'édicter les mesures nécessaires pour donner suite aux conclusions du comité qui seront agréées.

Les Chambres seront saisies d'une mesure destinée à étendre les pouvoirs de la Commission des chemins de fer.

Il sera déposé un projet de loi tendant à affermir le principe du contrôle parlementaire relativement à l'exportation d'énergie électrique.

En général, la situation internationale cause encore des inquiétudes nombreuses. Dans la mesure du possible, mes ministres ont recherché les occasions de favoriser l'entente et la bienveillance parmi les nations. Ils se sont appliqués à assurer la collaboration du Canada avec les autres pays qui, par une politique de conciliation mutuelle, désirent régler les problèmes de la paix universelle.

Le Gouvernement a suivi, avec un vif intérêt, les pourparlers visant à la conclusion d'un accord commercial entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. Mes ministres saisissent pleinement l'importance de ces négociations et l'intérêt qu'en doit avoir l'issue pour le Canada.

Au mois d'août dernier, le Gouvernement canadien a fait des démarches auprès du Gouvernement des Etats-Unis en vue de proroger et reviser l'accord commercial qu'ils avaient conclu en 1935. Il en est résulté des entretiens préliminaires, suivis d'efforts pour conclure un accord d'une plus grande portée. Les négociations seront menées, faut-il espérer, de telle sorte que le Parlement soit saisi du nouvel accord pendant la présente session.

Nous avons revisé, l'année dernière, nos relations commerciales avec d'autres nations afin d'accroître les échanges de denrées.

Le Gouvernement est convaincu qu'en cherchant à collaborer avec le Royaume-Uni et certains autres pays pour favoriser le commerce international, il a recours aux moyens les plus efficaces d'assurer la sécurité économique et le progrès au Canada, ainsi que l'amélioration des conditions à l'étranger.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant à donner toute votre attention aux questions importantes dont vous serez saisis, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

M. l'Orateur lit à la Chambre les messages suivants de Sa Majesté le Roi:

PALAIS DE BUCKINGHAM

Membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada.

Je vous remercie très sincèrement de l'Adresse que vous m'avez présentée à l'occasion de mon accession au Trône, pour m'assurer votre loyauté et votre appui. La Reine et moi n'avons de plus cher désir que, la Divine Providence aidant, notre Règne soit marqué par les bienfaits de la Paix et par l'avancement constant de tous nos peuples dans la voie du bien-être et de la prospérité; et, dans nos efforts vers ce but, nous seront fortifiés et encouragés par les prières et le bon vouloir du Parlement et du Peuple canadiens.

GEORGE R.I.

Le 12 avril 1937.

PALAIS DE BUCKINGHAM

Membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada.

C'est avec un sentiment de profonde gratitude que je vous remercie du message de loyauté et de félicitation contenu dans votre Adresse du 10 avril, et que mon Premier Ministre du Canada m'a présenté le 11 mai.

Le témoignage de loyauté et d'attachement que vous nous avez adressé à cette occasion, sera toujours, pour la Reine et pour moi, un encouragement à accomplir notre grande tâche. Nous avons été heureux de constater que les Orateurs de vos deux Chambres assistaient à la cérémonie solennelle de notre Couronnement. La participation, à cette cérémonie, des représentants de nos Dominions d'outre-mer, a justement marqué le rôle de la Couronne comme symbole de l'accord et de la libre association des peuples du Commonwealth Britannique.

Durant tout notre règne, nous nous efforcerons constamment de chérir et de garder, au mieux de nos capacités, l'héritage de justice, de liberté civile et d'indépendance ordonnée, que nous avons reçu de ceux qui, dans les générations qui nous ont précédés, ont contribué à édifier cette association de nations; et nous nous réjouissons de savoir que, dans nos efforts pour promouvoir, avec l'inspiration du ciel, le bien-être et le bonheur de nos peuples, nous aurons l'appui des prières et de l'affection du peuple du Canada.

GEORGE R.I.

Le 29 juin 1937.

Sur motion de M. Mackenzie King, *ordonné:*—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Casselman, Gray, Mackenzie (Vancouver-Centre), Power et Woodsworth.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

TWEEDSMUIR,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des mines et des ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice, l'honorable Charles A. Dunning, ministre des finances, et l'honorable W. D. Euler, ministre du commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,

27 janvier 1938.

M. l'Orateur dépose sur le Bureau:—Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est ainsi conçu:—

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des communes.

Lee bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1937.

Le Supplément au Catalogue de la Bibliothèque, qui contient la liste des livres achetés et reçus en dons au cours de l'année, est presque terminé; on le distribuera aux sénateurs et aux députés très prochainement.

La mise à la retraite de M. M. C. MacCormac, employé de plus de cinquante ans de services, a entraîné des promotions dans le personnel et laissé vacante la position de Préposé à l'inscription et au classement des livres. Après examen de concours, la Commission du Service civil a nommé à ce poste M. Robert Morris Hamilton, bachelier ès arts, bachelier en bibliothéconomie de l'Université McGill et agrégé (fondation Carnegie) à l'Université Columbia, année 1936-37.

En novembre dernier nous parvenaient l'Index de la série complète des vingt volumes du Dictionnaire de biographie américaine, et, au cours de l'année, l'Index de la précieuse collection des Documents privés de James Boswell (Collection Isham) ainsi que le sixième et dernier volume de l'Encyclopédie du Canada, publiée par W. Stewart Wallace.

La Bibliothèque s'est enrichie d'un grand nombre d'ouvrages très importants sur les questions économiques, internationales, historiques, etc. On a fait l'acquisition de l'édition en un volume des "Oiseaux d'Amérique" d'Audubon. Cet ouvrage renferme 500 gravures. De format réduit, ces gravures n'en sont pas moins coloriées à l'instar de celles contenues dans l'édition grand in-folio du même ouvrage, édition très rare et d'un très grand prix que la Bibliothèque a la bonne fortune de posséder.

Parmi les dons intéressants reçus en 1937, mentionnons "Art in Federal Buildings". La publication de ce volume artistiquement illustré est due à l'initiative privée, bien que cet ouvrage fît partie du "Programme des Arts" exécuté depuis deux ans sous la juridiction du Département du Trésor des Etats-Unis. La Bibliothèque est redevable de ce don aux auteurs et compilateurs, et à la Légation canadienne de Washington qui nous le fit parvenir. Notons aussi un volume additionnel du Catalogue magnifiquement illustré de la Collection artistique de M. F. J. Nettleford, ainsi que le douzième volume des Lettres de Sir Walter Scott, provenant d'un donateur anonyme.

Les nombreuses transformations effectuées à la Bibliothèque et dont il a été question dans les rapports précédents n'ont pas encore mis fin à l'encombrement. Aussi les bibliothécaires et le personnel font-ils tous leurs efforts pour en faciliter l'usage aux habitués.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS,

MARTIN BURRELL,
Bibliothécaires conjoints.

OTTAWA, ce 27 janvier 1938.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 25 de l'après-midi, jusqu'à trois heures demain après-midi.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 28 JANVIER 1938

Prières.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux députés l'avis que la vacance suivante vient de se produire dans les rangs de la députation, à savoir:

De William Samuel Hall, écuyer, député pour le district électoral d'Edmonton-est, décédé.

Il a, en conséquence, mandé au directeur général des élections d'émettre un bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL D'EDMONTON-EST

Dominion du Canada } Chambre des Communes
A savoir:

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance vient de se produire dans les rangs de la députation de la Chambre des communes, pour le district électoral d'Edmonton-est, par suite de la mort de William Samuel Hall, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce vingt-huitième jour de janvier 1938.

JNO. H. BLACKMORE, (L.S.)
Député du district électoral de Lethbridge.

VICTOR QUELCH, (L.S.)
Député du district électoral d'Acadia.

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Sommaire des délibérations de la Conférence impériale de 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport de la conférence de Bruxelles, 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Le quatorzième rapport annuel des délibérations tenues en vertu des dispositions de la loi des enquêtes sur les monopoles, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1937.

Et aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de l'article 2 Chapitre 165, S.R.C. 1927.—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 71-1031, en date du 6 mai 1937: Renvoyant au ministère des Transports certains employés qui avaient été transférés du ministère des chemins de fer et canaux au ministère des finances, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1724-14, en date du 30 juin 1932.

Arrêté en conseil, C.P. 11-2356, en date du 23 septembre 1937, renvoyant certains employés du Bureau du Trésor au ministère de la défense nationale.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Lapointe (Québec-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport annuel du Surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Et aussi,—Arrêts généraux de la cour suprême du Canada, adoptés le 21 avril 1937, et le 3 novembre 1937, modifiant certains de leurs règlements,—motions de renvoi d'appels.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Elliott (Middlesex-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministre des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1937.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose:—Le quarante-cinquème rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Il dépose aussi pour l'information de la Chambre,—Réponse à un ordre donné le 7 avril 1937, pour la production de,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à toutes les poursuites intentées dans la province d'Alberta, de novembre 1935 jusqu'aujourd'hui, sous l'empire de la Loi des poids et mesures.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1937:—Etat montrant:—

1. A la demande de qui, l'Institut national des Recherches a-t-il travaillé sur chacune des 123 découvertes scientifiques mentionnées dans les dossiers sessionnels 183 et 183A de la présente session.
2. Si quelqu'un a dirigé les recherches relatives à chacune desdites 123 découvertes scientifiques.
3. Si oui, qui, dans chaque cas.
4. Si quelques-unes desdites découvertes ont été faites à la demande de particuliers ou de compagnies, combien l'Institut a reçu en retour dans chaque cas.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre:—Rapport de l'Auditeur-général pour l'année terminée le 31 mars 1937. Volumes I et II.

Aussi,—Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 230, Loi des appropriations, 1937-1938, jusqu'au 13 janvier 1938.

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars 1937.

Aussi,—Rapport annuel de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1937.

Aussi,—Copie du rapport des auditeurs sur l'exposé financier de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1937.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1937, en vertu des dispositions des statuts du Canada 1926-27, chapitre 55, articles 15 et 16, et chapitre 26, article 9, 1928.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1936—Vol. I—Compagnies d'assurance autres que d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1936—Compagnie de prêt et de fiducie.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1936.—Compagnies de petits prêts.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1937, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C. 1927.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1937, conformément à la clause 19, du chapitre 54, S.R.C. 1920.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1937, conformément à l'article 114, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Etat de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1937, vérifié par les auditeurs de la Banque, sous l'empire de l'article 34, paragraphe 3, de la loi de la Banque du Canada, chapitre 43, Statuts 1934. (Anglais et français).

Aussi,—Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1937-38.

Aussi,—Listes des actionnaires de banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1937, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1937, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, il dépose aussi pour l'information de la Chambre,—Le deuxième rapport annuel relatif à l'exécution de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, y compris des états détaillés jusqu'au 31 mars 1937.

Aussi,—Etat relatif aux pensions et aux allocations de retraite des fonctionnaires durant l'année terminée le 31 mars 1937, en vertu de la Loi de la pension et du fonds de retraite du service civil, S.R.C. 1906, chapitre 17, article 25.

Et aussi,—(*a*) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1937, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(*b*) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1937, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(*c*) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1937, S.R.C., chapitre 24, article 14.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1937.

Aussi,—Copies des règlements édictés par le Gouverneur général en conseil en vertu de la 1ère partie de la clause 161 de la Loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C. 1927,—Règlements relatifs à la propriété des droits de pétrole et de gaz naturel sur les réserves indiennes; limites forestières sur la réserve indienne No. 13 des Chemainus, dans le district des huîtres, en Colombie-Britannique; pour la destruction des insectes nuisibles en Colombie-Britannique; limites forestières de la réserve indienne Quinsa No. 12, dans le district Sayward de la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1937, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts revisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1937 au 31 décembre 1937.

Aussi,—Copies d'arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions du chapitre 16 du Statut du Canada 1932-33, Loi de la convention sur les oiseaux migrateurs et de la loi des terres du Dominion, chapitre 113, S.R.C. 1927.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Relevé indiquant le nombre des permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1937, en vertu des dispositions des Statuts revisés, 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 1776, en date du 28 juillet, 1937: pourvoyant au paiement de taxes sur des fermes, dans certains cas particuliers prévus par le paragraphe 5, de la clause 4 de la Loi d'établissement de soldats, telle que spécifiée au chapitre 41, George V, 24-25, et déposée sur la Table en vertu des dispositions du paragraphe 2 de la clause 64 de la loi d'établissement de soldats, chapitre 188, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage.

Aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1937.

Aussi,—Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général en vertu des dispositions du chapitre 35, 22-23 George V, intitulé Loi des remboursements (Ressources naturelles).

Il dépose également,—Rapport en vertu d'un ordre de la Chambre en date du 29 mars, 1937:—

Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions, contrats échangés du 18 février 1935 et la date actuelle entre le gouvernement fédéral, ou le ministère de l'Intérieur, et A. B. Trites et al, ou la *Base Metal Mining Corporation Limited,* au sujet de certaines propriétés minières dans le parc national Yoho.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 29 mars, 1937:—Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions et autres écrits et documents échangés pendant la période écoulée du 18 février 1935 et aujourd'hui, entre tout membre ou haut fonctionnaire du gouvernement et toutes autres personnes au sujet du jalonnement, de l'enregistrement de l'estimation, du groupe des propriétés minières Albion numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans le parc Kootenay, Colombie-Britannique, ou ayant trait d'autre façon à ces propriétés minières.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie publique et de la papeterie pour l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport des Archives nationales, pour 1936. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1937, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

Il dépose également,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 mars, 1937,—Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1930 à 1936 inclusivement, quelles sommes d'argent le Dominion du Canada a versées aux personnes et sociétés suivantes: (*a*) George C. Nowlan, avocat, Wolfville, Nouvelle-Ecosse; (*b*) *Parsons Limited;* (*c*) Albert Parsons, commerçant de bois à sa retraite; (*d*) Ralph Parsons et (*e*) Arthur Parsons, entrepreneurs, Windsor (ou Walton), comté de Hants, Nouvelle-Ecosse; (*f*) *Windsor Tribune Publishing Company Limited;* (*g*) Mme P. M. (Jean U.) Fielding; (*h*) Mlle Antoinette Forbes, Windsor, Nouvelle-Ecosse; (*i*) Leonard W. Fraser, avocat, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

2. Dans chacun de ces cas, pour quels services on a versé ces argents à ces personnes et sociétés, et quels ministères fédéraux les ont versés.

3. Le cas échéant, quelles parties des comptes de ces individus et sociétés le Dominion du Canada n'a pas acceptées, et, dans chaque cas, pourquoi.

4. Quels comptes, ou parties de ces comptes de ces personnes et sociétés contre le Dominion, n'ont pas été payés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 18 mars, 1937,—Etat montrant:—

Durant l'année 1936-37, la somme d'argent de surcroît que l'Imprimerie nationale a versée pour du surtemps.

Aussi,—Rapport final en réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mars, 1937,—Etat montrant:—

1. Depuis octobre 1935, combien d'argent le gouvernement fédéral a dépensé directement, sous la forme d'assistance directe dans la région de la Rivière de la Paix.

2. De quelle façon a été dépensé cet argent.

3. Si de l'argent sous quelque forme que ce soit, et destiné à soulager le chômage, a été dépensé dans la région de la Rivière de la Paix depuis le 15 octobre 1935.

4. Depuis octobre 1935, si le gouvernement a fourni quelque assistance aux cultivateurs de la région de la Rivière de la Paix par suite de la sécheresse.

5. Depuis octobre 1935, quelle assistance financière, le cas échéant, a été donnée sous quelque forme que ce soit, à la population de la Rivière de la Paix.

6. Si le gouvernement fédéral a accordé une subvention quelconque à la province de l'Alberta pour contribuer à des entreprises de construction de routes dans la région de la Rivière de la Paix.

7. Si oui, combien, et quand cette somme a été versée.

8. Si le gouvernement de la province de l'Alberta a soumis au gouvernement fédéral quelque projet pour construire ou améliorer des routes dans la région de la Rivière de la Paix.

9. Si oui, si ce projet ou aucun projet a été approuvé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mars, 1937,—Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1925 à 1936 inclusivement, quelle ou quelles entreprises, le cas échéant, tout ministère fédéral du Canada a adjugées à M. A. Stirling MacMillan, entrepreneur, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et quel était le montant fixé à chaque contrat.

2. Durant les années écoulées de 1925 à 1936 inclusivement, quelle ou quelles entreprises, le cas échéant, tout ministère fédéral du Canada, a adjugées à la *MacMillan Construction and Lumber Company*, d'Halifax Nouvelle-Ecosse, et quel était le montant fixé à chaque contrat.

3. Les sommes d'argent versées à A. Stirling MacMillan, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des entreprises mentionnées dans la question numéro 1.

4. Les sommes d'argent versées à la *MacMillan Construction and Lumber Company*, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des entreprises mentionnées dans la question numéro 2.

5. Durant les années écoulées de 1925 à 1936 inclusivement, quelle ou quelles entreprises le Canadien-National a adjugées à (*a*) A. Stirling MacMillan d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et ou à (*b*) la *MacMillan Construction and Lumber Company*, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et quel était le montant fixé à chaque contrat.

6. Les sommes d'argent qui ont été versées à (*a*) A. Stirling MacMillan et, ou (*b*) à la *MacMillan Construction and Lumber Company* pour chacune des entreprises mentionnées dans la question numéro 5.

Aussi,—Réponse à un ordre de a Chambre en date du 7 avril, 1937:—1. Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, dossiers, etc., en la possession du ministère des Pêcheries relativement au projet du hareng fumé organisé à Grand Manan, en vertu de la Loi sur l'organisation du marché des produits naturels, 1934, documents datant du commencement jusqu'aujourd'hui.

2. Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, dossiers, etc., échangés à l'occasion entre le Bureau fédéral de l'organisation du marché et toute ou toutes personnes pour s'opposer audit projet du hareng fumé organisé à Grand Manan.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 avril, 1937,—Etat montrant:—

1. De 1930 à 1936 inclusivement, les sommes que l'état fédéral a versées aux personnes et sociétés suivantes: (*a*) *Nova Scotia Textile Limited*, (*b*) J. E. Mortimer, (*c*) *Wilcox Brothers*, tous de Windsor, Nouvelle-Ecosse, et (*d*) C. B. Smith, avocat, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

2. Dans chaque cas, pour quels services ces sommes ont été versées.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 avril, 1937,—Etat montrant:—

1. Le nombre des docteurs (*a*) dans la Division des Pensions du ministère des Pensions et de la Santé nationale, (*b*) dans la Division de la Santé nationale du même ministère.

2. Le nombre des médecins dans chacune des deux divisions.

3. S'il y a des docteurs à l'Institut national des Recherches.

4. Si oui, quels sont leurs noms, quels sont le grade, (avec les noms de l'université de laquelle il émane), la date de la nomination, la profession, les devoirs ou fonctions, et le traitement de chacun.

5. S'il y a des membres du personnel de cet Institut qui ne sont pas docteurs.

6. Si oui, (*a*) combien, et (*b*) parmi eux, combien ont passé les examens du service civil pour l'emploi particulier qu'ils occupent maintenant à l'Institut des Recherches.

7. La même question pour les docteurs mentionnés dans les paragraphes 3 et 4.

8. (*a*) Les noms, (*b*) le grade (avec le nom de l'université de laquelle il émane), (*c*) la date de nomination, (*d*) l'état, la profession ou le métier, (*e*) la profession et (*f*) le traitement de chacune des personnes mentionnées dans les paragraphes 5 et 6.

9. Le nombre total des membres du personnel de l'Institut national des Recherches.

10. Combien d'entre eux n'ont pas passé les examens du service civil pour l'emploi particulier qu'ils occupent maintenant.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Gardiner, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Règlements en vertu de la loi sur les insectes destructeurs et autres fléaux, en vertu de la clause 10, chapitre 47, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie du rapport sur les activités de la Commission de la mise en marché du Dominion, jusqu'au 31 mars 1937.

Et aussi,—Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1937.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Ilsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, comprenant des états de recettes, avec des états relatifs aux importations, exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1937.

Aussi,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (Division des douanes), contenant des états relatifs à la navigation et aux expéditions du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1937.

Aussi,—Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars 1937.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars 1937—Etat montrant:—

1. Si le ministère du Revenu national a un dossier connu sous le nom de: "Fabriqué au Canada" ou de: "Non fabriqué au Canada".

2. Si oui, quel en est le numéro.

3. Quand ce dossier a été commencé ou ouvert.

4. Depuis le 1er janvier 1930, combien de verdicts ou de décisions douaniers on a demandés pour augmenter le tarif, demandes qui auraient été enregistrées dans ledit dossier, (la réponse devant couvrir chaque année séparément).

5. Le nombre total des sociétés, compagnies et individus qui ont fait ces demandes.

6. Les noms des vingt particuliers ou compagnies qui ont fait chaque année depuis le 1er janvier 1930 le plus grand nombre de ces demandes.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1937, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et de la journée de huit heures, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'état, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Lois pour remédier au chômage, Loi de secours et de soulagement du chômage, et Loi de la commission nationale d'emploi. (Anglais et français).

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Copie des ordres navals généraux promulgués, et expédiés à l'Armée navale canadienne du 28 janvier 1937 au 1er décembre 1937, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C. 1927.

Et aussi,—Copies des ordres généraux promulgués pour la Milice et la Royale Armée canadienne de l'Air durant la période écoulée du 15 mars 1937 au 1er janvier 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, et chapitre 3, article 4 (4) S.R.C. 1927.

Il dépose aussi sur le Bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général:—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Por ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Power, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des pensions et de la santé publique, de la Commission canadienne des pensions, du Tribunal d'appel des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport final de la commission d'aide aux anciens combattants, nommée en vertu des dispositions de la loi constituant la commission de l'aide aux anciens combattants, chapitre 47, 1 Edouard VIII, 1936. (Anglais et français).

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant l'année financière terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C. 1927. (Anglais et français).

Aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C. 1927. (Anglais et français).

Et aussi.—Rapport relatif aux règlements en vertu de l'article 6, Loi des Pensions et de la Santé nationale, chapitre 39, 18-19 George V. (Anglais et français).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Le premier rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Il dépose aussi sur le Bureau:—Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1937.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année civile 1936.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année 1936-37.

Aussi,—Copie de certaines modifications apportées aux règlements de la radio, tel que prescrit par l'article 5 du chapitre 195, des Statuts revisés, de 1927, Loi de radiodiffusion.

Il dépose aussi,—Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre 1937, indiquant aussi les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, chapitre 9, article 8.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2844, en date du 17 novembre 1937, modifiant les règlements de l'air,—Permis.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le septième rapport annuel du ministère des Pêcheries, (Soixante-dixième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1936-37. (Anglais et français).

Aussi.—Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 6-330, daté le 18 février 1937, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1936-37, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

Et aussi,—Copie du décret du conseil, C.P. 2540, daté le 16 octobre 1937, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau, pour M. Cardin:—Rapport du ministère des Travaux publics pour les travaux sous sa direction durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

Il dépose aussi, au nom de M. Cardin,—Le rapport annuel du Bureau des administrateurs de la galerie nationale du Canada, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1937. (Anglais et français).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 55 de l'après-midi, jusqu'à trois heures lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 31 JANVIER 1938

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 10 avril 1937, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De John A. Broughton et de 40,153 personnes qui demandent l'adoption d'une loi pour ordonner qu'au cas où le Canada entrerait en guerre serait conscrite pour la durée de la guerre toute industrie dont le volume de rendement serait accru par les hostilités; et pour nationaliser immédiatement toutes les fabriques de munitions et les mines de nickel dès lors en exploitation.—M. *Woodsworth*.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 28 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De l'*Industrial Loan and Finance Corporation*, qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi qui la constitue en corporation.—M. *Vien*.

De Robert Andrew Young, de St-Lambert, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mabel Lilian Young, de St-Lambert, Québec, demeurant présentement à St-Johns, Ile d'Antigua, Antilles anglaises, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

D'Alice Temple Jamieson Adair, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ian Watts Adair, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *White*.

De la *Central Finance Corporation*, de Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour changer son nom et pour modifier la loi qui la constitue en corporation.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections le certificat et le rapport de l'élection de Joseph Arsène Bonnier, écuyer, pour le district électoral de St-Henri, province de Québec.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du deux décembre, 1937, et adressé à Henri Gougeon, de Montréal, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de St-Henri, aux lieu et place de Paul Mercier, qui a accepté un poste émanant de la Couronne, Joseph Arthur Bonnier, de Montréal, province de Québec, entrepreneur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce trente et unième jour de janvier 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
Directeur général des élections.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie du rapport de la Commission nationale d'emploi sur l'enregistrement de ceux qui reçoivent du secours auquel a contribué le gouvernement fédéral, pendant l'année 1937. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport de la Commission nationale d'emploi sur la statistique chronologique de la situation de l'emploiement au Canada, tel que compilé en décembre 1937. (Anglais et français).

Du consentement de la Chambre, M. Rinfret présente le bill No 2, loi modifiant la loi du cens électoral fédéral, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Lacroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Gauthier, présente le bill No 3, loi modifiant la loi du service civil, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Woodsworth, appuyé par M. Blackmore, présente le bill No 4, loi modifiant le code criminel, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Boulanger, appuyé par M. Raymond, présente le bill No 5, loi modifiant la loi des chemins de fer, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Boulanger, appuyé par M. Raymond, présente le bill No 6, loi modifiant la loi des chemins de fer de l'état, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une motion portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session;

M. Francœur, appuyé par M. Warren, propose:—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Très Honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très distingué de St-Michel et de St-George, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Joseph Arsène Bonnier, écuyer, député du district électoral de Saint-Henri, après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le registre qui le consigne, prend son siège en Chambre.

Et la motion, mise aux voix;

M. Bennett propose, appuyé par M. Stewart (Leeds): Que le paragraphe suivant soit ajouté à ladite adresse:

" Nous désirons exprimer respectueusement le regret que le discours du trône
" n'indique pas que le gouvernement a pris ou a l'intention de prendre des mesures
" efficaces pour remédier à la situation économique défavorable du Canada, et
" qu'aucun acte législatif n'est proposé pour obvier d'une façon efficace à l'incerti-
" tude et au manque de sécurité qui existent actuellement d'une manière générale
" et sont le résultat de l'insuffisance des moyens d'existence d'une grande partie
" de la population".

Et un débat s'élève, puis ledit débat est ajourné, sur motion de M. Blackmore.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures 20 minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 1er FEVRIER 1938

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 31 janvier, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Wilbert George Welby, de Hamilton, Ontario, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la Niagara Falls Observation Bridge Company.—M. *Damude.*

M. l'Orateur présente, pour l'information de la Chambre,—Rapport du Directeur général des élections sur les élections partielles durant l'année 1937, en conformité du paragraphe 6, de l'article 56 de la Loi des élections générales du Dominion, 24-25 George V, chapitre 50.

Et aussi,—Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 58 de la Loi des élections générales du Dominion, 24-25 George V, chapitre 50.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la Compagnie des prêts et finance industrielle, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De la *Central Finance Corporation,* pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

Le Greffier dépose sur la table les bills privés suivants:—

Bill No 7, Loi relative à l'*Industrial Loan and Finance Corporation*.—M. *Vien*.

Bill No 8, Loi relative à la *Central Finance Corporation* et pour changer son nom à celui de Corporation de finance du ménage du Canada.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Les dits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 102 du Règlement.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques à chartre du Canada au 31 décembre 1937, en vertu de l'article 114 du chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1937, en vertu de l'article 114, du chapitre 24, 24-25 George V.

Et aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1936—Vol. II, Compagnies d'assurance-vie.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Liste des emplois exclus de l'exécution de la Loi du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927, pour l'année civile 1937.

M. Howe, du consentement de la Chambre, présente le bill No 9, Loi modifiant la loi de la marine marchande, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Betts, du consentement de la Chambre, présente le bill No 10, Loi modifiant le code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Neill, appuyé par M. Donnelly, du consentement de la Chambre, présente le bill No 11, Loi concernant l'immigration japonaise, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Coldwell.

La Chambre s'ajourne alors à 9 heures 43 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 2 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 1er courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Dominion Association of Chartered Accountants,* qui demande l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.—M. *Plaxton.*

De la Révillon Frères Trading Company, Limitée, qui demande l'adoption d'une loi pour changer son nom à celui de *Rupert's Land Trading Company,* et pour apporter d'autres modifications à la loi qui la constitue en corporation.—M. *Maybank.*

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Les comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1937.

Du consentement de la Chambre, M. Esling, appuyé par M. Church, présente le bill No 12, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, 1931, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Brunelle, appuyé par M. Patterson, présente le bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'observance du dimanche, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 3 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Ada Alice Burns, de Sherbrooke, Québec, demeurant présentement à Perth, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph George Burns, de Sherbrooke, Québec, et pour en obtenir un divorce.—M. *Thompson.*

De Leonara May Howard, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Esmond Clifford Howard, de Montréal, Québec, et pour en obtenir un divorce.—M. *Walsh.*

De Margaret Anne Eddie Bender, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hugh William Bender, de Montréal, Québec, et pour en obtenir un divorce.—M. *Walsh.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Wilbert George Welby et autres, de Hamilton, Ontario, pour une loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company.*

De la *Révillon Frères Trading Company, Limited,* de Winnipeg, Manitoba, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

M. l'Orateur dépose, pour l'information de la Chambre:—Etat présenté par le commissaire fédéral du cens électoral sur la révision annuelle de la liste électorale, tel que requis en vertu des dispositions de l'article 52 de la loi du cens électoral fédéral, 1934, 24-25 George V, chapitre 51.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 243, en date du 31 janvier 1938: pour renouveler et consolider des prêts au montant de $4,478,000 consentis à la province de l'Alberta, et pour accepter en garantie des Bons du Trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Lacroix (de Québec-Montmorency), appuyé par M. Parent (Terrebonne), du consentement de la Chambre, présente le bill No 14, loi modifiant la loi des chemins de fer (Taux de téléphone), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant;

A huit heures du soir, M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

TWEEDSMUIR,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1939, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 3 février 1938.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Lapointe (Québec-est).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est transmis à la Chambre des communes, par le Sénat, pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, McLennan, O'Connor, Prévost, Taylor et Wilson (*Rockcliffe*), ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message informant la Chambre que les honorables sénateurs Bourgeois, Chapais (Sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Graham, Green, Hair, Harmer, Horsey, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), McLennan, Moraud, Mullins, Parent, Pope, Prévost, Sinclair, Taylor et White, ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Hardy, McMeans, Michener, Mullins, Robinson et Taylor, ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 4 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Le Greffier dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*.—M. *Damude*.

Ledit bill est lu pour la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 102 du Règlement.

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1937. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport des délégués du Canada à la dix-huitième Assemblée de la Société des Nations tenue à Genève du 13 septembre au 6 octobre 1937. (Anglais et français).

M. Mackenzie King, l'un des membres du conseil privé du Roi, pour M. Crerar, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1937.

M. Gardiner, l'un des membres du conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1505, en date du 24 juin, 1937: pour rembourser aux acheteurs de bestiaux la moitié des frais nets de transport des bestiaux achetés dans les régions arides de la province de la Saskatchewan dans le but de les expédier, pour pâturage, dans d'autres parties du pays. (Mandat du Gouverneur général).

Arrêté en conseil, C.P. 1750, en date du 22 juillet, 1937: pour conclure un accord avec la province de la Saskatchewan pour l'expédition des bestiaux des territoires arides de cette province à d'autres régions bonnes au pâturage. (Mandat du Gouverneur général).

Arrêté en conseil, C.P. 1773, en date du 23 juillet, 1937: pour aider aux cultivateurs qui vivent dans les régions arides des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan à se trouver d'autres marchés pour disposer du bétail qu'ils veulent vendre à cause de la sécheresse et du manque de nourriture et de pâturage qui en résulte. (Mandat du Gouverneur général).

Arrêté en conseil, C.P. 1901, en date du 6 août, 1937: pour autoriser un déboursé de $5,900,000, dans la province de la Saskatchewan, en rapport avec l'achat et de la distribution de la nourriture et du fourrage pour l'alimentation des animaux des régions arides, et en rapport avec les frais de transport qui en résultent. (Mandat du Gouverneur général).

Arrêté en conseil, C.P. 1902, en date du 6 août, 1937: pour modifier l'arrêté en conseil, C.P. 1773, en date du 23 juillet, 1937, au sujet du rassemblement des bestiaux que l'on devait conduire des régions arides de la Saskatchewan et de l'Alberta à des endroits plus fertiles des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Arrêté en conseil, C.P. 2421, en date du 29 septembre, 1937: pour autoriser le déboursé d'une somme de $7,640,000, en secours dans les régions arides des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. (Mandat du Gouverneur général).

Arrêté en conseil, C.P. 2422, en date du 29 septembre, 1937: pour autoriser la dépense de $1,000,000, pour l'achat et la distribution dans les régions arides des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta de la nourriture qui se trouvait en quantité supplémentaire dans les autres parties du Canada, tel que requis par la cédule ci-jointe. (Mandat du Gouverneur général).

Arrêté en conseil, C.P. 2696, en date du 29 octobre, 1937: pour autoriser le déboursé de $6,850,000, par mandat du Gouverneur général, pour l'achat et la distribution de la nourriture et du fourrage nécessaire à l'alimentation du bétail, etc., dans les régions arides des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

M. Dunning, l'un des membres du conseil privé, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie du quatre-vingt-onzième rapport annuel du Bureau des Directeur de la *Canada Life Assurance Company* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1937

M. Douglas, appuyé par M. Coldwell, du consentement de la Chambre, présente le bill No 16, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre les cultivateurs et leurs créanciers, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Brown.

A 5 heures 47 p.m., la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 7 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre Comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Anderson,
Beaubien,
Bennett,
Bertrand *(Laurier)*,
Bothwell,
Cahan,
Factor,
Fleming,
Fournier *(Hull)*,
Gariépy,
Kirk,
Kuhl,
Lawson,
MacInnis,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
McCuaig,
McLarty,
McLean *(Simcoe-Est)*,
McNiven *(Regina cité)*,
Massey,
Mitchell,
Pouliot,
Power,
Sinclair,
Slaght,
Thorson,
Turgeon,
Veniot,
Warren.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Barber,
Beaubier,
Bertrand *(Laurier)*,
Bonnier,
Brown,
Cameron *(Hastings-Sud)*,
Clark *(York-Sunbury)*,
Chevrier,
Cochrane,
Crerar,
Damude,
Deslauriers,
Duffus,
Dupuis,
Edwards,
Elliott *(Kindersley)*,
Emmerson,
Francœur,
Girouard,
Gladstone,
Grant,
Hamilton,
Hansell,
Hanson,
Harris,
Heaps,
Howden,
Hushion,
Isnor,
Jean,
Johnston *(Bow-River)*,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon *(Edmonton-Ouest)*,
MacMillan,
McCallum,
McCann,
McCulloch,
McIvor,
McKinnon *Kenora-Rainy-River)*,
McNiven *(Regina cité)*,
Maybank,
Mills,
Mullins,
Mutch,
O'Neill,
Parent *(Terrebonne)*,
Pelletier,
Pouliot,
Ross *(Moose-Jaw)*,
St-Père,
Stevens,
Stewart,
Streight,
Sylvestre,
Vien,
Walsh,
Wermenlinger,
White,
Young.—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Ahearn,
Barry,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Clarke *(Rosedale)*,
Cleaver,
Côté,
Deachman,
Douglas,
Dubois,
Evans,
Fair,
Ferguson,
Ferland,
Francœur,
Gariépy,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Howard,
Hyndman,
Johnston *(Bow-River)*,
Lacombe,
Lacroix *(Québec-Montmorency)*,
Lalonde,
Little,
Lockhart,
MacDonald *(Brantford cité)*,
MacLennan,
Macphail (Mlle),
McDonald *(Souris)*,
McGeer,
McGregor,
McPhee,
Marsh,
Mayhew,
Mulock,
Parent *(Québec-Ouest et Sud)*,
Pottier,
Robichaud,
Ross *(St. Paul's)*,
Senn,
Sinclair,
Taylor *(Nanaïmo)*,
Telford,
Winkler,
Wood,
Young.—50.

(Quorum 15)

No 4

Banques et Commerce

Messieurs

Baker,
Bennett,
Cahan,
Clark *(York-Sunbury)*,
Cleaver,
Coldwell,
Deachman,
Donnelly,
Dubuc,
Dunning,
Edwards,
Euler,
Fiset *(Sir Eugène)*,
Fontaine,
Fournier *(Hull)*,
Fraser,
Harris,
Hill,
Howard,
Hushion,
Jacobs,
Jaques,
Kinley,
Kirk,
Lacroix *(Beauce)*,
Landeryou,
Lawson,
Leduc,
MacDonald *(Brantford cité)*,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
McGeer,
McLarty,
McPhee,
Mallette,
Martin,
Maybank,
Moore,
Perley,
Plaxton,
Quelch,
Raymond,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Rutherford,
Stevens,
Thorson,
Tucker,
Vien,
Ward,
White,
Woodsworth.—50.

(Quorum 15)

No 5

Comptes Publics

Messieurs

Ahearn,
Anderson,
Barry,
Beaubien,
Betts,
Black *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Blais,
Blanchette,
Bothwell,
Brooks,
Casselman,
Church,
Douglas,
Dussault,
Elliott *(Kindersley)*,
Factor,
Ferland,
Fleming,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Francœur,
Fraser,
Glen,
Golding,
Goulet,
Grant,
Graydon,
Isnor,
Leader,
MacKinnon *(Edmonton-Ouest)*,
MacNeil,
McCann,
McDonald *(Pontiac)*,
McKinnon *(Kenora-Rainy-River)*,
McLean *(Melfort)*,
Marshall,
Mullins,
Needham,
Patterson,
Purdy,
Rickard,
Rowe *(Athabaska)*,
Slaght,
Stewart,
Streight,
Taylor *(Norfolk)*,
Thauvette,
Tremblay,
Turgeon,
Wermenlinger,
Wood.—50.

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Barber,
Beaubier,
Bertrand *(Prescott),*
Black *(Châteauguay-Huntingdon),*
Blair,
Bouchard,
Boulanger,
Clark *(Essex-Sud),*
Cochrane,
Coldwell,
Davidson,
Donnelly,
Douglas,
Dubois,
Dupuis,
Evans,
Fontaine,
Furniss,
Gardiner,
Golding,
Gosselin,
Graydon,
Hayhurst,
Johnston *(Lake-Centre),*
Lacombe,
Lalonde,
Leader,
Leclerc,
Lennard,
MacKinnon *(Edmonton-Ouest),*
MacLean *(Prince),*
Macphail (Mlle),
MacRae,
McDonald *(Souris),*
McKenzie *(Lambton-Kent),*
McLean *(Melfort),*
McNevin *(Victoria, Ont.)*
Mitchell,
Motherwell,
Mullins,
Needham,
Patterson,
Perley,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Roberge,
Robichaud,
Ross *(Middlesex-Est),*
Rowe *(Dufferin-Simcoe),*
Senn,
Spence,
Stirling,
Taylor *(Norfolk),*
Thompson,
Tomlinson,
Turner,
Ward,
Weir,
Wood.—60.

(Quorum 20)

No 7

Règlement

Messieurs

Baker,
Barry,
Bertrand *(Prescott),*
Brunelle,
Denis,
Fleming,
Heaps,
Jacobs,
Leclerc,
MacLean *(Cap-Breton-Nord-Victoria),*
McCuaig,
Plaxton,
Poole,
Pottier,
Rowe *(Dufferin-Simcoe),*
Rutherford,
Thauvette,
Thompson,
Turgeon,
Turner.—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et pêcheries

Messieurs

Black (Mme),
Brasset,
Brooks,
Brunelle,
Clark *(Essex-Sud)*,
Côté,
Farquhar,
Ferron,
Fiset (Sir Eugène),
Gauthier,
Green,
Hanson,
Hill,
Kinley,
Lapointe *(Matapédia-Matane)*,
MacLean *(Prince)*,
MacLean *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
MacNeil,
MacNicol,
McCulloch,
McDonald *(Souris)*,
Michaud,
Neill,
Pelletier,
Pottier,
Reid,
Rickard,
Robichaud,
Stirling,
Taylor *(Nanaïmo)*,
Telford,
Tomlinson,
Tustin,
Veniot,
Ward.—35.

(Quorum 10)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Black (Mme),
Blais,
Bradette,
Brooks,
Clarke *(Rosedale)*,
Cochrane,
Crerar,
Crète,
Esling,
Farquhar,
Ferguson,
Hamilton,
Hanson,
Hartigan,
Hayhurst,
Hill,
Hurtubise,
Hyndman,
Johnston *(Bow-River)*,
Lacroix *(Beauce)*,
Little,
MacKenzie *(Neepawa)*,
MacLennan,
MacMillan,
MacNicol,
McCallum,
McDonald *(Pontiac)*,
O'Neill,
Parent *(Québec-Ouest et Sud)*,
Patterson,
Roberge,
Stevens,
Sylvestre,
Taylor *(Nanaïmo)*,
Tremblay.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles et internationales

Messieurs

Barry,
Betts,
Black (Mme),
Blackmore,
Church,
Crete,
Deslauriers,
Dubuc,
Gladstone,
Grant,
Hartigan,
Hill,
Howard,
Howden,
Isnor,
Jean,
Lacroix *(Québec-Montmorency)*,
Leduc,
Lennard,
MacInnis,
MacKenzie *(Neepawa)*,
MacNicol,
Macphail (Mlle),
McGeer,
McIntosh,
McIvor,
McLean *(Simcoe-Est)*,
Martin,
Massey,
Mayhew,
Neill,
Rogers,
Rowe *(Athabaska)*,
St-Père,
Tucker.—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Côté,
Esling,
Finn,
Gauthier,
Hill,
Lawson,
MacKinnon *(Edmonton-Ouest)*,
McIntosh,
McNevin *(Victoria, Ont.)*,
Mitchell,
Pinard,
Pouliot.—12.

(Quorum 7)

No 12

Impressions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Barry,
Bertrand *(Laurier)*,
Casselman,
Chevrier,
Damude,
Davidson,
Denis,
Douglas,
Dussault,
Elliott *(Kindersley)*,
Esling,
Evans,
Ferron,
Fleming,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Gauthier,
Green,
Hansell,
Hurtubise,
Hushion,
Jean,
Kirk,
Lapointe *(Matapédia-Matane)*,
Leduc,
Lennard,
Little,
MacInnis,
MacKinnon *(Edmonton-Ouest)*,
MacLean *(Prince)*,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie *(Lambton-Kent)*,
McNevin *(Victoria, Ont.)*,
Marsh,
Marshall,
Mills,
Moore,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Pinard,
Purdy,
Reid,
Ross *(St. Paul's)*,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Rutherford,
St-Père,
Taylor *(Nanaïmo)*,
Thompson,
Tucker,
Tustin,
Veniot,
Weir,
Winkler.—54.

No 13

Bibliothèque

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Monsieur l'Orateur et messieurs

Ahearn,
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Bothwell,
Bouchard,
Bradette,
Brasset,
Cameron *(Hastings-Sud)*,
Casselman,
Clark *(York-Sunbury)*,
Duffus,
Emmerson,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Grant,
Green,
Hamilton,
Hyndman,
Johnston *(Lake Centre)*,
Kuhl,
Lennard,
MacInnis,
MacKinnon *(Edmonton-Ouest)*,
MacLean *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
MacLennan,
MacNeil,
Macphail (Mlle),
McCallum,
Mallette,
Martin,
Moore,
Mutch,
Parent *(Québec-Ouest et Sud)*,
Parent *(Terrebonne)*,
Raymond,
Reid,
Rennie,
Ross *(St. Paul's)*,
St-Père,
Spence,
Walsh,
Winkler,
Young.—44.

No 14

Restaurant

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Monsieur l'Orateur et messieurs

Barber,
Bertrand *(Prescott)*,
Fafard,
Fraser,
Gray,
Hill,
Landeryou,
MacInnis,
MacMillan,
Macphail (Mlle),
Moore,
O'Neill,
Pinard,
Purdy,
Rhéaume,
Roberge,
Sinclair,
Spence,
Taylor *(Norfolk)*,
Tustin.—20.

Sur proposition de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est adopté.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Liste des actionnaires de la Banque du Canada le 31 décembre 1937, en conformité de l'article 35, du chapitre 43 du Statut du Canada, 1934.

Il dépose aussi, pour l'information de la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936, ainsi que de la loi du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 255, en date du 3 février, 1938: pour renouveler et consolider des prêts au montant de $1,898,721.43 consentis à la province de la Colombie britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 265, en date du 4 février, 1938: pour autoriser un prêt de $658,000 à la province de la Saskatchewan pour aider cette province à l'achat et à la distribution de la nourriture et du fourrage nécessaires à l'alimentation des bestiaux pendant la période commençant le 1er septembre, 1937, et se terminant le 31 mars, 1938, dans les municipalités rurales et pour des travaux d'amélioration dans des districts de la province non compris dans la région desséchée, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport de la commission canadienne de radiodiffusion, pour la période qui s'étend du 2 novembre, 1936 au 31 mars, 1937.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions des lois de secours et des crédits supplémentaires, 1936-37, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 248, en date du 3 février, 1938: pour autoriser le paiement de la somme de $11,710.73 pour aider aux Esquimaux qui vivent dans certaines parties de la province de Québec.

M. Howe, du consentement de la Chambre, présente le bill No 17, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Turgeon.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 8 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1-3050, en date du 9 décembre 1937, pour approuver certains règlements relatifs à la pension de vieillesse, chapitre 156, S.R.C. 1927.

M. Gardiner, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars 1937:—Copie du 1. rapport général sur les porcs danois, suédois et york, et de la manière employée dans le rapport de Copenhague, quant à l'âge, l'alimentation, la grosseur à la naissance, la nature prolifique de chacun; 2. rapport des expériences quant à l'alimentation, à la classification, à l'âge de ces porcs dans les différentes stations agronomiques du Canada; 3. rapport comparatif sur les expériences avec des jambons suédois et York avec des renvois spéciaux au rapport de Copenhague sur les jambons danois.

Du consentement de la Chambre, M. Reid, appuyé par M. Weir, présente le bill No 18, Loi modifiant la loi des chemins de fer, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Perley.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 9 FEVRIER 1938

Prières.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 8 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Mary Dorothy Picard Whitcombe, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Walters Whitcombe, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Plaxton.*

De Mary Lorraine Ward Williamson, de Westmount, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Kenneth Paul Williamson, de Westmount, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Plaxton.*

De Walter Edward Gorham, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hannah MacMillan Gorham, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *White.*

D'Ethel Sadie Davidson Case, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Francis Harold Case, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *White.*

De Dorothy Maud Doran Gay, de Montréal, Québec, et demeurant présentement à Greenfield Park, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Reginald Benjamin Gay, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *White.*

D'Agnès LeBlanc Archambault, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henri Archambault, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Kathryn Chronis Briggs, de Thetford Mines, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stanley James Briggs, de Thetford Mines, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Frances Margaret Stewart Butler, de Verdun, Québec, demeurant présentement à Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Joseph Butler, de Verdun, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Kathleen Helen Frances Penfold Findlay, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Douglas Grier Findlay, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Norma Adelaide MacKenzie Hird, d'Outremont, Québec, demeurant présentement à Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Charles Albert Hird, d'Outremont, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Nora Firstenfeld Klein, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Léon Klein, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Sigmund Oravec, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Sarady Oravec, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Mary Esther Wahl Watt, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Wallace Watt, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Frances Dorothy Scott Skinner, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry Augustus Skinner, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Ruby May Foster Ryder, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Charles Frederick Ryder, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot, d'Aylmer, Québec, demeurant présentement à Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Frederick Pilot, d'Aylmer, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Gladys Kathleen Crook O'Sullivan, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Dermot Timothy O'Sullivan, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), pour M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Barber, Bertrand (Prescott), Fafard, Fraser, Gray, Hill, Landeryou, MacInnis, MacMillan, Macphail (Mlle), Moore, O'Neill, Pinard, Purdy, Rhéaume, Roberge, Sinclair, Spence, Taylor (Norfolk) et Tustin pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir comme membres du comité mixte du restaurant des deux Chambres.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), pour M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Ahearn, Blackmore, Blair, Blanchette, Bonnier, Bothwell, Bouchard, Bradette, Brasset, Cameron (Hastings-Sud), Casselman, Clark (York-Sunbury), Duffus, Emmerson, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Grant, Green, Hamilton, Hyndman, Johnston (Lake-Centre), Kuhl, Lennard, MacInnis, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), MacLennan, MacNeil, Macphail (Mlle), McCallum, Mallette, Martin, Moore, Mutch, Parent (Québec-Ouest et Sud), Parent (Terrebonne), Raymond, Reid, Rennie, Ross (St. Paul's), St-Père, Spence,

Walsh, Winkler et Young pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des Communes et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), pour M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les Membres du Comité des Impressions, savoir,—Messieurs Barry, Bertrand (Laurier), Casselman, Chevrier, Damude, Davidson, Denis, Douglas, Dussault, Elliott (Kindersley), Esling, Evans, Ferron, Fleming, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gauthier, Green, Hansell, Hurtubise, Hushion, Jean, Kirk, Lapointe (Matapédia-Matane), Leduc, Lennard, Little, MacInnis, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Prince), McGregor, McIntosh, McKenzie (Lambton-Kent), McNevin (Victoria, Ont.), Marsh, Marshall, Mills, Moore, Mullins, Mulock, Mutch, Pinard, Purdy, Reid, Ross (St. Paul's), Ross (Middlesex-Est), Rutherford, St-Père, Taylor (Nanaïmo), Thompson, Tucker, Tustin, Veniot, Weir et Winkler agiront, de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Donnelly.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 46 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 10 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 9 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Mary Grace French Clarke, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Noël Whitfoot Clarke, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Kathleen Barnsley Prichard Hartney, de Montréal, Québec, demeurant présentement à St-Lambert, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Rowan Hartney, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Geraldine Estelle Bamford, de Hull, Québec, demeurant présentement à Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Charles Bamford, de Hull, Québec, et pour en obtenir son divorce. —M. *Jacobs.*

D'Annie Elizabeth Climie Adams, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harry Franklin Adams, de Montréal-ouest, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Sylvia Salzman Udashkin, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis Udashkin, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Lawson.*

De Rachel Tencer Silberberg, de Montréal, Québec, demeurant présentement à Outremont, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mordicai Silberberg, aussi connu sous le nom de Max Silver, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Lawson.*

D'Irène Marjorie Wiseman Litwin, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Arthur Israël Litwin, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Lawson.*

De Vera May Levis Holloway, de Westmount, Québec, demeurant présentement à Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sydney Hawtrey Holloway, de Westmount, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

D'Agnès LeBlanc Archambault, de Montréal, P.Q., épouse d'Henri Archambault.

De Frances Margaret Stewart Butler, de Montréal, P.Q., épouse de George Joseph Butler.

D'Ada Alice Burns, de Perth, Ontario, épouse de Joseph George Burns, de Sherbrooke, P.Q.

De Kathryn Chronis Briggs, de Thetford Mines, P.Q., épouse de Stanley James Briggs.

De Margaret Anne Eddie Bender, de Montréal, P.Q., épouse de Hugh William Bender.

D'Ethel Sadie Davidson Case, de Montréal, P.Q., épouse de Francis Harold Case.

De Dorothy Maud Doran Gay, de Greenfield Park, district de Montréal, P.Q., épouse de Reginald Benjamin Gay.

De Walter Edward Gorham, de Montréal, P.Q., époux de Hannah MacMillan Gorham.

De Norma Adelaide MacKenzie Hird, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Albert Hird.

De Nora Firstenfeld Klein, de Montréal, P.Q., épouse de Léon Klein.

De Sigmund Oravec, de Montréal, P.Q., époux de Mary Sarady Oravec.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que le rapport de l'Auditeur-général pour l'année qui prit fin le 31 mars, 1937, et les comptes publics pour l'année qui prit fin le 31 mars, 1937, soient soumis pour étude au comité permanent des comptes publics.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le soulagement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 270, en date du 7 février, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $3,627,024.09, consentis à la province de la Saskatchewan, acceptant en garantie des bons du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente, pour l'information de la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars, 1937:—Etat indiquant l'assistance directe ou indirecte par province, pour chacun des douze mois précédent le mois de février, 1937, sous les en-têtes suivants:—

1. Total pour assistance directe.
2. Personnes sans abri.
3. Entreprises provinciales. Nombre des personnes qui ont obtenu du travail comme assistance (route Trans-Canada non comprise).
4. Route Trans-Canada.
5. Ouvrages municipaux. Nombre des personnes qui ont obtenu du travail comme assistance.
6. Placement sur les fermes.
7. Ministères fédéraux. Nombre des personnes qui ont obtenu du travail comme assistance. Tarif des salaires.
8. Assistance dans les zones frappées par la sécheresse, mais autre que l'assistance directe.
9. Colonisation assistée. Nombre des particuliers assistés.
10. Le nombre total des personnes assistées.

M. Cahan, appuyé par M. Stirling, du consentement de la Chambre, propose qu'on prenne en considération le bill No 19, Loi concernant les appels au comité judiciaire du Conseil privé.

Après un débat, la motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence,ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, et appuyé par M. Betts, M. Church présente le bill No 20, Loi modifiant la loi des postes (propriétaires de journaux), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Francœur tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 11 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 10 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Lyall Gibson Hodges, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Doris Muriel Fergusson Hodges, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bothwell.*

De Dorothy MacFie Dale, de Westmount, Québec, demeurant présentement à Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Franklin Alan Dale, de Westmount, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

D'Emil Kastus, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Signe Alvida Lund Kastus, de Montréal, Québec, et demeurant présentement à Sudbury, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De Gladys Kathleen Crook O'Sullivan, de Montréal, Québec, épouse de Dormot Timothy O'Sullivan.

De Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot, de Montréal, Québec, épouse de Edward Frederick Pilot.

De Ruby May Foster Ryder, de Montréal, Québec, épouse de Charles Frederick Ryder.

De Frances Dorothy Scott Skinner, de Montréal, Québec, épouse de Henry Augustus Skinner.

De Mary Dorothy Picard Whitcombe, de Montréal, Québec, épouse de George Walters Whitcombe.

De Mary Lorraine Ward Williamson, de Westmount, Québec, épouse de Kenneth Paul Williamson.

De Robert Andrew Young, de St-Lambert, Québec, époux de Mabel Lillian Chippendale Young.

De Geraldine Estelle Bamford, de Hull, Québec, épouse de James Charles Bamford.

D'Irene Marjorie Wiseman Litwin, de Montréal, Québec, épouse d'Arthur Israël Litwin.

De Vera May Levie Holloway, de Toronto, Ontario, épouse de Sydney Hawtrey Holloway, de Westmount, Québec.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, présente le bill No 21, Loi modifiant la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, qui est lue la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

La discussion reprend sur la motion de M. Francœur; appuyé par M. Warren,—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux dicours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Très Honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très distingué de St-Michel et de St-George, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et le projet d'amendement de M. Bennett à ladite Adresse: Que le paragraphe suivant soit ajouté à ladite Adresse:

" Nous désirons exprimer respectueusement le regret que le discours du trône
" n'indique pas que le gouvernement a pris ou a l'intention de prendre des mesures
" efficaces pour remédier à la situation économique défavorable du Canada, et
" qu'aucun acte législatif n'est proposé pour obvier d'une façon efficace à l'incerti-
" tude et au manque de sécurité qui existent actuellement d'une manière générale
" et sont le résultat de l'insuffisance des moyens d'existence d'une grande partie
" de la population".

Après plus ample discussion ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,
Baker,
Barber,
Bennett.
Betts,
Blackmore,
Cahan,
Clarke (Rosedale),
Coldwell,
Douglas,
Elliott (Kindersley),
Esling,
Fair,
Graydon,
Green,
Hansell,
Heaps,
Hyndman,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Kuhl,
Landeryou,
Lennard,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacNeil,
MacNicol,
Mitchell,
Needham,
Pelletier,
Perley,
Poole,
Quelch,
Ross (St. Paul),
Spence,
Stewart,
Stirling,
Taylor (Nanaïmo),
Thompson,
White,
Woodsworth—42.

CONTRE

Messieurs

Ahearn,
Barry,
Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Blair,
Blais,
Blanchette,
Bonnier.
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brunelle,
Cameron,
Chevrier,
Cochrane,
Coté.
Crerar,
Crète.
Davidson.
Deachman.
Denis,
Deslauriers,
Donnelly,
Duffus,
Dunning,
Dussault,
Emmerson,
Evans.
Factor.
Fafard,
Farquhar,
Ferguson.
Ferland.
Ferron,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fleming,
Fournier (Hull),
Francœur,
Furniss,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gosselin,
Goulet,
Grant,
Hamilton,
Hanson,
Hartigan,
Howden,
Howe,
Hushion,
Ilsley,
Isnor.
Johnston (Lake-Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk.
Lacombe.
Lacroix (Québec-Montmorency),
Lalonde.
Lapointe (Matapedia-Matane),
Lapointe (Québec-Est),
Leader,
Leclerc,
Little,
McCallum,
McCann,
McCuaig,
McCulloch,
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Souris),
McGeer,
McIntosh,
McIvor,
McKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria).
McLean (Melfort),
MacLean (Prince),
MacLennan.
MacMillan,
McPhee,
MacRae,
Mallette.
Maybank.
Michaud.
Motherwell,
Mulock,
Neill.
O'Neill.
Pinard.
Plaxton,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Reid,
Rennie.
Robichaud,
Rogers,
Ross (Moose-Jaw),
Rowe (Athabaska).
Sinclair.
Slaght.
Sylvestre.
Taylor (Norfolk),
Thauvette,
Thorson,
Tomlinson.
Tremblay,
Tucker.
Turgeon,
Turner.
Veniot.
Vien.
Ward.
Warren.
Weir.
Winkler.
Wood.
Young—132.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour examiner les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour examiner les Voies et Moyens de prélever les Subsides nécessaires à Sa Majesté.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné.—Que le message de Son Excellence le Gouverneur général et le budget des dépenses déposés le 3 février, 1938, soient déférés au Comité des Subsides.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que l'article 56 du Règlement soit modifié en ajoutant la disposition suivante comme paragraphe (5):

(5) Au commencement de chaque session, ou de temps à autre selon le besoin, la Chambre peut nommer un Vice-président des Comités qui, toutes les fois que le Président des Comités sera absent, aura le droit d'exercer tous les pouvoirs dévolus au Président des Comités, y compris ses pouvoirs d'Orateur suppléant durant l'absence inévitable de l'Orateur.

Sur une motion de M. Mackenzie King, M. J. Frederick Johnston, député du district électoral de Lake-Centre, est nommé Vice-président des Comités pléniers de la Chambre.

M. Power propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, (Partie V—Marins malades et hôpitaux de marine), relativement à la levée et à la perception, et dans certains cas, à la remise des droits sur les navires.

M. Power, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, afin de donner au Gouverneur en conseil le pouvoir d'autoriser le Ministre à signer un contrat pour prolonger en dehors des frontières du Canada les lignes aériennes d'aéronefs Trans-Canada.

M Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour conférer à une Commission du Transport (la Commission des chemins de fer devant être connue sous ce nom) l'autorité de permettre, de régler et de diriger le transport des passagers

et des marchandises par chemins de fer, navires et aéronefs et d'établir des honoraires pour permis, des tarifs et des taux de transport, et de régler et de surveiller toutes autres affaires connexes.

M. Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour régler l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, pour fixer le poids du boisseau pour certaines denrées ordinairement vendues au boisseau et pour autoriser la nomination d'inspecteurs et d'analystes.

M. Gardiner, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 9, Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

Ledit bill est lu, conséquemment, une deuxième fois, considéré en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 6 heures p.m., la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 14 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Ray Simon Stern, de Montréal, Québec, demeurant présentement à Westmount, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry Sidney Stern, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce. —M. *Jacobs*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Little soit substitué à celui de M. Slaght comme membre du comité permanent des Privilèges et Elections; et que le nom de M. Slaght soit substitué à celui de M. Little comme membre du comité permanent des bills privés.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 284, en date du 10 février, 1938: pour modifier le projet d'entente entre le fédéral et la province de l'Ile du Prince-Edouard, de façon à augmenter l'aide palpable à cette province de $1,750 à $4,000 par mois.

Et aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi de la commission nationale d'emploi, 1936.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars, 1937:—Copie de tous rapports, correspondance, résolutions et autres documents échangés, depuis le 15 octobre 1935, entre le gouvernement fédéral et de gouvernement de Québec, concernant les municipalités du comté de St-Hyacinthe-Bagot, au sujet de l'exécution de travaux publics destinés à soulager le chômage.

Il dépose aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 20-290, en date du 10 février, 1938: pour accorder la somme de $400.00 à Lee Graham en compensation des blessures reçues alors qu'il travaillait à l'entreprise No 157, pour le soulagement du chômage, à Oliver, Colombie britannique.

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et expédiés à l'Armée navale canadienne le 3 janvier, 1938, en vertu des dispositions de l'article 44 du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copies des ordres généraux expédiés à la Milice et à l'Armée royale canadienne de l'Air du 15 janvier, 1938 au 1er février, 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, du chapitre 132, et de l'article 4 (4) du chapitre 3 des S.R.C., 1927.

De son siège en Chambre, M. Blackmore demande la permission, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question de la plus urgente importance pour le public, et il expose ainsi son projet:

"L'à-propos pour le ministre de la Justice d'accéder à la demande formulée par le Procureur général et Premier ministre de la province de l'Alberta de remettre la sentence récemment prononcée contre MM. Powell et Unwin, à Edmonton, lesquels, rapporte-t-on, sont emprisonnés pour un délit qui aurait été perpétré dans ladite province, elle-même administrée par ledit premier ministre et procureur général".

M. l'Orateur déclare hors d'ordre cette demande parce qu'elle n'est pas d'une urgente importance pour le public, et il ne la lit pas à la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Rinfret, présente le bill No 22, Loi concernant l'enregistrement d'affiches syndicales par les unions ouvrières, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de la banque et du commerce:

Bill No 7, Loi concernant la Compagnie de prêts et finance industrielle.

Bill No 8, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de la finance du Ménage.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que le comité permanent de la banque et du commerce soit autorisé à s'enquérir des agissements des particuliers des sociétés et des compagnies qui font des petits prêts contre garantie personnelle, à étudier le taux maxima d'intérêt et de frais qu'il sera loisible d'exiger pour de tels prêts.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

D'après les dernières statistiques, quels sont: (*a*) la population de chaque province du Canada; (*b*) le nombre de milles de voie ferrée dans chaque province; (*c*) le nombre d'habitants par mille de voie ferrée dans chaque province; (*d*) le pourcentage de la population de chaque province par rapport à la population totale du Canada; (*e*) le pourcentage des voies ferrées de chaque province par rapport au total des voies ferrées du Canada.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

D'après les plus récentes statistiques, par province, quelles sont (*a*) la quantité d'énergie hydro-électrique produit (*b*) la quantité d'énergie hydro-électrique utilisée (*c*) la quantité maxima d'énergie que peuvent donner les pouvoirs hy-

drauliques déjà complètement ou partiellement harnachés (*d*) la quantité d'énergie que peuvent théoriquement produire les pouvoirs hydrauliques non encore harnachés (*e*) la quantité d'énergie qui pourrait être produite et utilisée au Canada économiquement, c'est-à-dire d'une façon payante, dans les conditions présentes par les pouvoirs hydrauliques non encore harnachés (*f*) la quantité d'énergie qui pourrait prévisiblement être produite et utilisée économiquement en Canada dans cinquante ans par les pouvoirs hydrauliques non encore harnachés.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Blanchette,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Le montant total d'octrois accordés par le Fédéral aux diverses provinces du Dominion pour les années fiscales 1935-36 et 1936-37.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date, par province, quels sont les montants déboursés par le gouvernement fédéral pour ce que l'on appelle communément les secours directs aux chômeurs, aux agriculteurs et pêcheurs nécessiteux.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date, le Canada a consenti aux sanctions contre l'Italie, et s'il les a appliquées à cause de l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie.
2. Quand le Canada a cessé d'appliquer les sanctions.
3. Si le texte de (1) et de (2) sera déposé sur le bureau de la Chambre.
4. Si le Canada a approuvé, ou si on lui a demandé d'approuver la conquête de l'Ethiopie par l'Italie.
5. Si l'Italie ou le gouvernement de la Grande-Bretagne a demandé l'approbation du Canada.
6. Si toutes les communications relatives aux questions quatre et cinq seront déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les douze mois terminés le 31 décembre 1937, quelle a été la valeur approximative des produits maraîchers exportés aux Etats-Unis.
2. Durant la même période, quelle a été la valeur des produits maraîchers américains importés au Canada.
3. Quel pourcentage de cette valeur a été importé dans l'Ontario.
4. Durant la même période, quelle a été la valeur approximative des mêmes produits récoltés au Canada.
5. Quel pourcentage de cette valeur a été récolté en Ontario.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Pour quels passages à niveau au Canada on a dépensé (*a*) le fonds des passages à niveau, (*b*) l'octroi spécial d'un million de dollars voté à cette fin en 1937.
2. Si le ministre donnera à la Chambre le détail des dépenses dans chaque cas.

M. Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date, par province, quels sont les travaux entrepris sous la loi d'aide au chômage et à l'agriculture.

2. Pendant la même période, par province, quels sont les montants contribués à ces travaux par le gouvernement fédéral.

3. Si tous ces travaux ont été donnés à exécuter par contrats passés après demande publique et régulière de soumissions.

4. Quels sont ceux de ces travaux, s'il y en a, qui n'ont pas été donnés à l'entreprise publique, où sont-ils, quel en est le coût et qui les a exécutés.

5. Quels sont ceux de ces travaux, s'il y en a, dont l'exécution a été confiée, sans soumissions, à des régisseurs rémunérés par une commission sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre; où sont-ils, quel en est le coût et quels sont les noms, occupations et domiciles des régisseurs.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Par province, depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date quels sont les montants déboursés par le gouvernement fédéral pour l'aménagement, la réfection ou la construction de la route Trans-Canada.

2. Pendant la même période, par province, combien de milles de cette route ont ainsi été aménagés, refaits ou construits avec l'aide fédérale.

3. Pendant la même période, par province, quelles sont les entreprises d'aménagement, de réfection ou de construction de la route Trans-Canada qui ont été accordées par les gouvernements provinciaux sans soumissions régulières.

4. Pendant la même période, par province, quelles sont les entreprises d'aménagement, de réfection ou de construction de la route Trans-Canada qui ont été accordées par les gouvernements provinciaux sans soumissions à des régisseurs rémunérés au moyen d'une commission sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre.

5. Quels sont les noms, occupations et domiciles des régisseurs auxquels il est référé dans la question précédente.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant le mois de janvier 1938, si la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a conduit une enquête à Deep Bay ou à tout autre endroit de l'île de Vancouver, à la suite d'un incendie qui a détruit ou menacé de détruire des édifices et des propriétés.

2. Dans l'affirmative, si elle a découvert des équipements militaires ou autres.

3. Si la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a tenu une enquête en Colombie-Britannique pour découvrir si un ou des groupes d'individus autres que des groupes de Canadiens, font de l'entraînement militaire.

4. Si la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a tenu une enquête en Colombie-Britannique avec l'idée de trouver combien de Japonais et de Chinois sont entrés ou résident illégalement au Canada.

5. Si oui, quel est le nombre de ces individus que l'on a trouvés au pays illégalement, donnant les chiffres dans chaque cas.

6. Le nombre total des personnes qui sont entrées au Canada pour la première fois durant l'année civile 1937, et venant de chacun des pays suivants: Italie, Allemagne, Suède, Roumanie, Russie, Chine, Etats-Unis, Japon, Angleterre, Irlande du Nord et Ecosse.

7. Le nombre total des personnes qui ont abandonné le Canada durant l'année civile 1937, et qui retournaient aux pays mentionnés précédemment.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lacombe,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le rendement et le prix des légumes dans le Québec au cours des années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937.

2. La valeur totale de la production agricole au Canada au cours des mêmes années.

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, les travaux exécutés pour améliorer les outillages de Port Credit durant l'année 1937.

2. A quelles dates en 1937 ces travaux ont été exécutés.

3. Le coût total de ces ouvrages.

4. D'après les plans, si ces ouvrages n'étaient que les premiers articles d'un programme général pour l'amélioration du port de cette ville.

5. Si l'on exécutera à Port Credit en 1938 d'autres ouvrages d'amélioration au port.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les douze mois terminés le 31 décembre 1937, quelle a été la valeur approximative des fruits frais exportés du Canada aux Etats-Unis.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des fruits frais importés des Etats-Unis au Canada, exception faite des oranges, des pamplemousses, des citrons, des limons et des bananes.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les sommes d'argent dépensées sur la rivière Niagara (rivière internationale) durant les trois dernières années, soit que le Canada ait fait cette dépense seul, ou conjointement avec les Etats-Unis, ou conjointement avec la province d'Ontario pour sauvegarder par des ouvrages de protection, et contre des dommages dus, l'hiver, à des embâcles de glace et à des ponts de glace, les compagnies hydrauliques canadiennes, ou pour d'autres aides à la navigation, ou pour protéger les ouvrages.

2. Si le Canada seul, ou en collaboration avec les Etats-Unis, a pris quelque mesure pour ériger, par prudence, des ouvrages dans cette rivière afin de protéger les sources d'électricité du peuple contre lesdits méfaits de la glace et si des études en ont été faites.

3. Si le gouvernement s'est procuré des brise-glace ou un outillage moderne pour la rivière Niagara supérieure ou inférieure, là où elle est navigable, afin de briser les embâcles de glace comme mesure de protection, sur les parties navigables de la rivière.

4. Sous l'empire de la loi sur la protection des eaux navigables, si le gouvernement, soit seul, soit en collaboration avec les Etats-Unis, a pris quelque mesure pour faire disparaître le Pont d'observation des chutes qui a tombé dans la rivière le 29 janvier. Si oui, quelle action a été ou sera prise.

5. Si l'on peut enregistrer quelque progrès dans les négociations faites avec le gouvernement américain pour améliorer la beauté du paysage des chutes et pour obtenir de la rivière plus d'énergie pour les deux pays.

6. Depuis les plaintes qui, d'après les Débats de 1935, 1936 et de 1937, ont été adressées au ministre des Travaux publics pour faire disparaitre une batture de sable de deux milles à l'embouchure de la rivière Niagara, au lac Ontario, quelle mesure a été prise pour faire disparaitre cette menace à la navigation.

7. Si le gouvernement a pris quelque mesure dans l'ouest de l'Ontario, aux rivières Grand, Thames et aussi à Port Hope, afin de protéger ces districts contre les inondations, et si oui, ce qui a été fait.

8. Si l'on a voté des appropriations pour la rivière Niagara, (de Fort Erié à Chippawa) pour des quais, des ouvrages de protection contre la glace ou des aides à la navigation.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Du 1er janvier au 31 décembre 1937, quelle quantité de pâte de bois on a exportée de la Saskatchewan aux Etats-Unis.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Dans la zone de la province de la Saskatchewan qui reçoit de l'assistance du gouvernement fédéral seulement, quel est le nombre des municipalités rurales.

2. Dans la zone de la province de la Saskatchewan qui reçoit du gouvernement fédéral la moitié de l'assistance dont elle a besoin, quel est le nombre des municipalités rurales.

3. Avant le 1er août 1937, quel était le nombre des têtes de bétail dans la première de ces zones en Saskatchewan.

4. Du 1er août 1937 jusqu'au 31 décembre 1937, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de cette même zone.

5. Du 1er août au 31 décembre 1937, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la seconde de ces zones dans la province de la Saskatchewan.

Par M. Plaxton,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Qui sont actuellement les directeurs des Lignes Trans-Canada, donnant les noms et l'expérience de chacun dans la direction et l'administration d'une compagnie de transport aérien.

2. Qui sont actuellement les hauts fonctionnaires et les employés des Lignes aériennes Trans-Canada, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacun dans l'accomplissement de ses devoirs respectifs, et les conditions d'emploi de chacun.

3. (*a*) Quelles personnes, le cas échéant, les Lignes aériennes Trans-Canada ont destituées, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacune dans l'accomplissement des devoirs pour lesquels elles avaient été embauchées. (*b*) Pendant quelles périodes chacun d'eux a travaillé, et quelles raisons on a données pour leur destitution. (*c*) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada et/ou lesdits employés destitués ont faites relativement à l'embauchage de ces employés, et au moment de la destitution si l'on a remboursé lesdits employés destitués.

4. (*a*) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada ont faites pour divers types d'outillage (*b*) De quel outillage, le cas échéant, on ne s'est pas servi, ou quel outillage on a mis de côté pour être suranné.

5. (*a*) Quels avions les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetés ou commandés, donnant l'année de fabrication, la date de la commande, le nom du vendeur, et le prix versé ou convenu. (*b*) Si l'on a versé ou convenu de verser des commissions ou bénéfices autres que les bénéfices du manufacturier, et à qui. (*c*) Si l'on a obtenu ces avions aux prix de la manufacture et comment ces prix se comparent avec les prix versés par les compagnies de transport des Etats-Unis. (*d*) Parmi les types ou modèles d'avions que les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetés ou convenu d'acheter, si quelques-uns ont été les victimes de quelques récents désastres aériens aux Etats-Unis, à la suite desquels on aurait découvert des défauts inhérents qui ont eu pour résultat que lesdits types ou modèles ont été mis de côté, soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

6. Si le service Vancouver-Seattle est administré à profit ou à perte, et quel est le montant du profit ou de la perte.

7. (*a*) Quelles sont les dimensions ordinaires des aérodromes actuels des Lignes aériennes Trans-Canada, ou des aérodromes dont se serviront les avions Trans-Canada. (*b*) Si ces aérodromes sont assez grands pour accommoder les nouveaux types et les nouveaux modèles d'avions qui s'en serviront dans un avenir rapproché. (*c*) Si ces aérodromes seront entretenus pour les avions sur roues,

ou les avions sur skis, ou pour les deux. (*d*) Quelles dispositions on a prises, le cas échéant, pour adapter des skis à tous les avions Trans-Canada pour les envolées d'hiver. (*e*) Si l'on a commandé des skis comme pièce de l'outillage des avions Trans-Canada.

8. A partir de la date de la constitution en corporation des Lignes aériennes Trans-Canada, quelle extension on a donnée à nos services météorologiques pour répondre aux besoins d'un service aérien plus considérable.

9. Si les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent de créer quelques embranchements ou tronçons. Si oui, quelle ou quelles lignes.

10. Si les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent d'inviter le capital privé à participer à leur administration, et/ou à demander les conseils et l'assistance de Canadiens qui possèdent des capacités indubitables d'administration et d'exécution dans l'administration des compagnies de transport aérien.

11. Quand on mettra en vigueur les projets d'amendements aux règlements d'aviation actuels, et si ces règlements, une fois modifiés, exigeront un certificat canadien de navigabilité aérienne.

12. Si les Lignes aériennes Trans-Canada ont signé des contrats pour la construction de hangars ou de tous autres édifices. Dans l'affirmative, si ces entreprises ont été adjugées sous le régime des soumissions publiques, et à qui, ou à quelles compagnies ou sociétés on a adjugé lesdites entreprises, indiquant en même temps la principale place d'affaires de chacune.

13. Si les contrats d'assurance ont été signés par les Lignes aériennes Trans-Canada. Si oui, pour quel montant, avec quelles compagnies, par l'intermédiaire de quels courtiers, donnant la principale place d'affaires de chacun.

Par M. MacNicol,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a autorisé (*a*) le gouvernement de l'Ontario, ou (*b*) la Commission hydroélectrique de l'Ontario à dériver vers (1) le fleuve Saint-Laurent, ou (2) les Grands Lacs, des eaux du bassin de la baie d'Hudson.

2. Si l'on est encore d'avis que l'autorisation du fédéral est nécessaire afin de pouvoir dériver légalement vers le bassin du Saint-Laurent des eaux qui coulent vers la baie d'Hudson.

3. Si le gouvernement fédéral a entrepris ou s'il est convenu de payer tout ou partie du coût de la construction d'une digue sur (*a*) la rivière Kenogami, ou (*b*) la rivière Ogoki.

Par M. Blackmore,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A la fin de la Grande Guerre, si le gouvernement allemand a payé une somme d'argent déterminée au gouvernement canadien pour être versée en indemnités aux prisonniers de guerre canadiens pour les dommages à la santé, à la vie et à la propriété, qu'ils avaient subis par la faute de l'Allemagne.

2. Si oui, quel était le montant de cette somme d'argent.

3. Quand elle a été versée au Canada.

4. A qui elle a été versée.

5. Ce qu'on en a fait.

6. Ce qu'on a fait pour indemniser les Canadiens qui ont souffert d'un emprisonnement en Allemagne.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Edwards,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur la réforme des pénitenciers.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le coût total jusqu'aujourd'hui pour (*a*) l'assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des dépositions, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant ladite Commission.

7. Le nombre total des personnes embauchées par la Commission, et le coût total par mois.

Par M. Edwards,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur l'organisation du marché du blé.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés au commissaire, et le montant versé jusqu'à date audit commissaire.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de ladite Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Jusqu'aujourd'hui, le coût total pour (*a*) l'assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission ou par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des dépositions, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant la Commission.

Par M. Edwards,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur l'industrie textile.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes au sous d'autres.

4. Le coût total jusqu'aujourd'hui pour (*a*) assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des témoins, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant ladite Commission.

Par M. Lacombe,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Au cours des années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, la valeur totale des produits de l'industrie laitière au Canada.

2. Au cours des mêmes années, la valeur totale de nos exportations de fromage à l'étranger.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les membres de la Commission royale sur l'industrie textile. La profession de chacun, et, le cas échéant, quelle est son expérience dans les affaires de l'industrie textile.

2. De quels avocats la Commission a retenu les services. Les honoraires et dépenses versés à chacun.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le coût total de la Commission Tory sur le charbon, la somme versée au commissaire, à l'avocat et aux autres hauts fonctionnaires.
2. Ce qu'ils ont constaté ou ce que fut leur rapport.
3. Si quelques-unes de leurs propositions ont été mises en œuvre ou exécutées.
4. Si l'on a institué des procédures comme résultat de ce rapport.
5. Si ladite Commission s'est enquise de l'écart entre le prix de $5.50 par tonne en 1906, et ceux de $14.50 et de $13.50 en 1937-38.
6. Si la Commission a examiné le programme d'une politique nationale du combustible pour le Canada, de façon que tout le combustible brûlé au Canada soit produit et transformé en coke sous le drapeau britannique, soit qu'il vienne du pays de Galles, des provinces maritimes ou de l'Alberta.
7. Le cas échéant, quelles étaient les propositions du rapport de nature à protéger le consommateur.
8. (*a*) En 1936, (*b*) en 1937, combien de tonnes de charbon, des diverses classes et provenant des provinces maritimes, on a transportées par chemin de fer et voie fluviale, jusqu'à la tête des Lacs.
9. Durant la dernière année pour laquelle des statistiques sont complètes, (*a*) combien de tonnes d'anthracite américain, et (*b*) combien de tonnes de houille grasse on a importées des Etats-Unis au Canada.
10. Durant la même période, combien de tonnes on a importées (*a*) du pays de Galles, (*b*) de la Russie, (*c*) de l'Allemagne.

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de wagons remplis de légumes frais le gouvernement fédéral a achetés des maraîchers de l'Ontario, durant l'année 1937, pour les expédier aux zones frappées de sécheresse de l'ouest du Canada.
2. Quelle somme totale l'état a versée pour lesdits chargements.
3. Dans quels districts de ladite province on a ainsi acheté des légumes.
4. Combien de wagons remplis de légumes on a achetés de chacun de ces districts.
5. Combien de wagons remplis de légumes on a achetés des maraîchers du comté de Peel.

Par M Gariépy,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis l'année 1921, combien de personnes ont été nommées Juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, et quelle est la date de la nomination de chacune d'elle.
2. Lors de la nomination, quels étaient les noms, prénoms, l'âge et le domicile de chacune de ces personnes.

Par M Gariépy,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Sur le vote de $35,000,000 pour le dernier exercice financier, pour le département de la Défense nationale, quelle somme a été dépensée, et s'il y a une balance, à quoi et quand cette balance sera employée.
2. Durant le dernier exercice financier, si le département de la Défense nationale a acheté des vaisseaux, de quelque sorte, et si oui, de qui, combien et à quel prix.
3. Depuis leur acquisition, où ces vaisseaux ont opéré et sous quelle direction et sous quel commandement.
4. Depuis leur acquisition, ces vaisseaux ont fait partie d'un groupement ou d'une escadre quelconque, et si oui, de quel groupement et dans quelles eaux, et pendant combien de temps.
5. Où sont présentement ces vaisseaux, quel est leur nombre et leur nom, et sous les ordres de qui sont conduites leurs opérations.

Par M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis octobre 1936, combien de commissions spéciales le gouvernement actuel a instituées.
2. Le nom particulier sous lequel l'on connaît chacune de ces commissions.
3. Les dates de l'institution de chacune.
4. Les noms de chacun des membres de chacune de ces commissions.
5. Quel salaire, rémunération ou quels émoluments chacun a reçus.
6. Quelle autre allocation, ou quels déboursés de voyage chacun a reçus.
7. Les noms de l'avocat nommé pour chaque commission, ou dont chaque commission a retenu les services.
8. Quel salaire, rémunération ou quels émoluements chacun a reçus.
9. Quelle autre allocation, ou quels déboursés de voyage chacun a reçus.
10. Quelles dépenses additionnelles chaque commission a encourues, ou si le rapport final n'a pas encore été présenté, elle a encourues jusqu'aujourd'hui.

Par M. Gariépy,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les contrats de dragage sur le fleuve St-Laurent, entre les cités de Montréal ou de Québec, ou aucun point intermédiaire, qui ont été donnés depuis le 1er janvier 1937.
2. A qui ces contrats ont été donnés, pour quels prix, et pour quel travail.
3. Si des soumissions ont été demandées dans chaque cas.
4. Dans l'affirmative, quels étaient les noms des différents soumissionnaires et le montant des soumissions respectives.

Par M. Poole,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La quantité de charbon importé au Canada en (*a*) 1935, (*b*) 1936, (*c*) 1937? De quels pays on l'a importé, quelles étaient les classes ou les sortes de charbon et quels étaient les prix à l'arrivée au Canada.
2. Les prix de gros et de détail du charbon importé dans l'est du Canada.
3. Dans l'est du Canada, quels ont été les prix de gros et de détail du charbon de l'Alberta.
4. La somme versée en octrois pour le charbon.
5. Durant les mêmes années, quelle quantité de charbon ont utilisé le chemin de fer Canadien du Pacifique, les Chemins de fer nationaux du Canada et les autres chemins de fer canadiens, respectivement.
6. La quantité de charbon importé utilisé par le chemin de fer Canadien du Pacifique, les Chemins de fer nationaux du Canada, les autres chemins de fer canadiens, respectivement.

Par M. Poole,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La quantité de métaux de rebut exporté du Canada en 1935, en 1936 et en 1937.
2. La quantité de métaux de rebut les chemins de fer canadiens ont vendus durant lesdites années, à qui au Canada, et à quels pays, dans le cas d'exportation.
3. Durant les mêmes années, quelle quantité totale de nickel et de matériaux indispensables dans la fabrication des armements produits au Canada.
4. La quantité de nickel exporté, et à quels pays.
5. Le profit total provenant de la production du nickel.
6. Les taxes que la *International Nickel Company* verse à Sudbury.

Par M. Parent (Québec-ouest-et-sud),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien a vendu des navires pendant l'année 1937.
2. Dans l'affirmative, (*a*) combien de navires, dragues, etc., furent vendus, (*b*) quels étaient les noms de chacun, (*c*) la date de sa construction, (*d*) le coût de construction ou d'achat de chacun, (*e*) le temps que chacun fut en opération depuis la date de sa construction, (*f*) le montant dépensé sur chacun en réparations depuis qu'il est en service pour le gouvernement, (*g*) le nombre d'employés sur chacun des navires vendus.

3. A qui furent vendus lesdits navires, indiquant (*a*) le nom de l'acheteur ou des acheteurs, et si c'est une compagnie, son nom et le nom de ses directeurs (*b*) le montant payé par l'acheteur.

Par M. Parent (Québec-ouest-et-sud),—Ordre de la Chambre.—Etat montrant:—

1. Combien il y a d'ingénieurs civils employés à la Commission des Ports Nationaux à Québec.

2. Leurs noms, leurs salaires et leurs fonctions respectives.

3. Combien il y avait d'employés à la Commission du havre de Québec au 1er décembre 1935.

4. Combien il y en avait au 1er décembre 1937.

5. Combien de vaisseaux de blé furent reçus aux élévateurs en 1935-36-37 aux endroits suivants: (*a*) Halifax, (*b*) Saint-Jean, (*c*) Québec, (*d*) Trois-Rivières, (*e*) Sorel, (*f*) Montréal.

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Boulanger,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la correspondance du premier ministre du Canada et des ministres des provinces concernant le projet d'amender la constitution en vue de créer un système d'assurance contre le chômage.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, devis et autres documents venus en la possession du gouvernement durant les années 1936 et 1937 au sujet de la reconstruction de la jetée du sud du Canal de Burlington.

Par M. Betts pour M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie de tous les arrêtés du conseil, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire du Canada et toutes autres personnes au sujet de la vente de l'île d'Anticosti, ou de toute partie de cette île, ou de ses ressources naturelles.

Par M. Ahearn pour M. Mulock,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les instructions, correspondances, et recommandations relatives à l'érection en bureau indépendant du bureau des douanes et de l'accise de Toronto Ouest.

Par M. Barber,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout ministre ou tout haut fonctionnaire du Dominion, et toutes autres personnes, relativement à l'établissement d'un aérodrome ou d'un champ d'atterrissage d'urgence à ou proche Chilliwack, Colombie-Britannique.

Par M. Perley,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er août 1936 sous l'empire des dispositions de la Loi de la Commission du blé du Canada, 1935.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er novembre 1935 au 31 décembre 1935 entre le ministre du Commerce ou le Comité du blé du Cabinet, ou tout membre de ce Comité, et J. R. Murray au sujet de la nomination de M. Murray comme président de la Commission du blé du Canada.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1937 ou 31 juillet 1937 entre le ministre du Commerce ou son sous-ministre, et M. le juge Turgeon, commissaire, au sujet de l'enquête sur les grains.

Et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1937 au 31 juillet 1937, entre le ministre du Commerce ou son sous-ministre et le colonel J. L. Ralston, avocat pour la Commission d'enquête sur les grains, au sujet de ladite enquête sur les grains.

Par M. Blackmore,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance échangée du 3 mars 1937 jusqu'aujourd'hui entre le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet des négociations entre le gouvernement du Dominion et celui de l'Alberta relativement à l'application dans l'Alberta et la Saskatchewan de la Loi du rétablissement agricole des prairies.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Liste indiquant le nom, le rang, l'unité de milice et l'adresse postale de chaque membre de la Compagnie canadienne envoyée au Couronnement.

Par M. Green pour M. Ross (St-Paul's),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés du conseil et de toutes les communications entre le gouvernement, ou tout département fédéral, et toute ou toutes autres personnes, écrits qui pourraient contenir des renseignements, ou des requêtes, ou des propositions relatives à l'érection en bureau indépendant de la douane de Toronto-Ouest.

Par M. Perley pour M. Edwards—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé indiquant:—1. Le coût total jusqu'aujourd'hui de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces.

2. Les taux des allocations et de la rémunération (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le nombre de: (*a*) secrétaires; (*b*) d'aviseurs économiques ou autres; (*c*) des commis, des sténographes et des autres assistants qui sont ou qui ont été à l'emploi de ladite commission, et le coût total de leurs services jusqu'à ce jour, et le nombre total des employés.

5. Le nombre de jours dépensés par la commission a tenir audience et à entendre des témoins et le nombre de jours consacrés au voyage.

6. Le nombre des témoins que la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Dossier contenant tous les détails relatifs à l'achat de l'aérodrome, au sud de Broadview, dans la province de la Saskatchewan, ce dossier devant indiquer le prix versé, les noms des vendeurs et le montant d'argent dépensé en mettant ce champ en état de servir.

Par M. Bennett—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Par M. Graydon—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés du conseil, télégrammes, lettres, correspondance et documents de toute sorte que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste à Tweed, Ontario.

Par M. Lapointe (Matapédia-Matane) pour M. Parent—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et l'ache-

teur, relativement à la vente d'une partie de la flotte appartenant au gouvernement, comprenant: barge, drague, etc., et aussi copie des contrats intervenus entre le gouvernement et l'acheteur.

Par M. Lapointe (Matapédia-Matane) pour M. Parent—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents échangés durant les années 1935, 1936, 1937 entre la Commission des Ports nationaux et toute ou toutes personnes pour obtenir du grain pour les élévateurs de Halifax, Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Sorel et Montréal.

M. McIntosh propose, appuyé par M. Young,—Que de l'avis de cette Chambre un comité spécial devrait être institué pour examiner l'à-propos d'adopter pour le Canada un drapeau distinct qui représenterait le pays comme un tout, et serait le symbole du Dominion, partenaire égal dans le Commonwealth des nations britanniques.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 15 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De Lyall Gibson Hodges, de Montréal, Québec, époux de Doris Muriel Fergusson Hodges.

De Dorothy MacFie Safford Dale, de Montréal, Québec, épouse de John Franklin Alan Dale.

D'Emil Kastus, de Montréal, Québec, époux de Signe Alvida Lund Katus.

De Kathleen Helen Frances Penfold Findlay, de Montréal, Québec, épouse de Douglas Grier Findlay.

D'Annie Elizabeth Climie Adams, de Montréal-Ouest, Québec, épouse d'Harry Franklin Adams.

De Ray Simon Stern, de Westmount, Québec, épouse d'Henry Sidney Stern.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de pourvoir à l'institution de plus d'une Commission de révision dans n'importe quelle province, afin d'arrêter qu'aucune nouvelle proposition ne

sera déposée, dans une province, après une date qui sera fixée par proclamation, afin de définir plus exactement la signification du mot "créancier", tel qu'employé dans la Loi, et pour accorder le bénéfice de la Loi dans les cas où les cultivateurs sont morts.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, (Partie V—Marins malades et hôpitaux de marine), relativement à la levée et à la perception, et dans certains cas, à la remise des droits sur les navires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Power présente alors le bill No 23, Loi modifiant la loi de la marine marchande du Canada, 1934 (Marins malades et hôpitaux de la marine), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en Comité des Subsides;

M. Mackenzie King propose:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Pelletier propose, appuyé par M. Blackmore, en amendement à cette motion:

"Que l'on retranche de la motion tous les mots qui suivent le mot "que" et qu'on leur substitue les suivants:

"Cette Chambre est d'avis que toutes les accusations à l'effet que des contributions seraient versées dans le cas des contrats des chemins de fer Nationaux du Canada, de même que les assertions de corruption électorale, soient déférées à un comité spécial de la Chambre avec pouvoir d'envoyer quérir les documents, d'assigner personnes ou témoins, d'accepter des déclarations sous serment, et de faire rapport à la Chambre."

Après discussion, ledit projet d'amendement est abandonné, du consentement de la Chambre.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 3, Loi modifiant la loi du service civil;

M. Lacroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Emmerson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, et transmis pour étude au comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 4, Loi modifiant le code criminel;

M. Woodsworth, appuyé par M. Coldwell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

TRANSPORT

SERVICE DE LA MARINE

412	Entretien et réparation des quais.. .. .. $	7,500 00
413	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige..	30,000 00
414	Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord..	6,000 00
402	Administration..	18,040 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 16 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 15 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Stella Maude Lash Dawes, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Kenneth Thomas Dawes, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Lawson.*

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, 1938:—Copie de la correspondance du premier ministre du Canada et des ministres des provinces concernant le projet d'amender la constitution en vue de créer un système d'assurance contre le chômage.

Et aussi,—Copie de la correspondance échangée entre L. Harcourt, secrétaire d'état pour les colonies, Londres, Angleterre, et MM. J. F. Stedman et George S. Hodgins, du Canada, au sujet du drapeau national qui doit servir au Canada, en date du 11 mars, 1911, du 12 avril, 1911, du 2 mai, 1912, et du 21 mai, 1912.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

D'après les dernières statistiques, quels sont: (*a*) la population de chaque province du Canada; (*b*) le nombre de milles de voie ferrée dans chaque province; (*c*) le nombre d'habitants par mille de voie ferrée dans chaque province; (*d*) le pourcentage de la population de chaque province par rapport à la population totale du Canada; (*e*) le pourcentage des voies ferrées de chaque province par rapport au total des voies ferrées du Canada.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur l'organisation du marché du blé.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés au commissaire, et le montant versé jusqu'à date audit commissaire.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de ladite Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Jusqu'aujourd'hui, le coût total pour (*a*) l'assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des dépositions, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant la Commission.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938.—Etat montrant:—

1. Au cours des années, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, la valeur totale des produits de l'industrie laitière au Canada.

2. Au cours des mêmes années, la valeur totale de nos exportations de fromage à l'étranger.

Du consentement de la Chambre, M. Power présente le bill No 24, Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Landeryou,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre total de polices que les Commissaires de l'assurance des anciens combattants ont délivrées à des personnes qui avaient été en service (*a*) en France, (*b*) dans d'autres zones de guerre de la Grande Guerre.

2. Sur ces polices, combien ont été annulées par la mort de l'assuré.

3. Sur ces détenteurs de polices, combien ont remis leur police pour un paiement de remise comptant.

4. Le nombre total des polices qui ont été délivrées à des personnes qui n'ont jamais été en service en dehors des frontières du Canada durant la Grande Guerre, quel est le nombre de ces polices annulées par la mort de l'assuré, et le nombre de ces polices qui ont été remises pour un paiement comptant de remise.

5. Le nombre total de polices délivrées à des bénéficiaires invalides, et le nombre de ces polices qui ont été annulées par la mort de l'assuré.

6. Le nombre total de polices délivrées à des personnes qui n'ont jamais été en service en dehors des Iles britanniques durant la Grande Guerre, donnant le nombre de polices qui ont été annulées par la mort de l'assuré et le nombre des polices qui ont été annulées par un paiement comptant de remise.

Par M. Mullins,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis l'année 1931 inclusivement, combien de traverses de chemins de fer ont été éliminées chaque année.

2. Où étaient-elles situées.

3. Combien a coûté la disparition de chacune de ces traverses.

4. Qui a payé cette somme et dans quelle proportion dans chaque cas.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:—

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat détaillé montrant le nombre de boisseaux de grains sur lequel portaient les transactions en cours de la Commission du blé, les 28, 29, 30 septembre et les 1, 2, 3, 4, et 5 octobre 1937.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant (*a*) un état ou un rapport montrant la quantité de blé Durum acheté et vendu par la Commission canadienne du blé du 31 juillet 1937 jusqu'aujourd'hui et les prix d'achat et de vente; (*b*) un état montrant le montant des ventes de blé Durum à l'Italie, et le montant des ventes de blé Durum aux Etats-Unis, du 31 janvier 1936 jusqu'aujourd'hui.

M. Lawson, appuyé par M. Stirling, propose que, par ordre de la Chambre, on fasse produire,—Copie de tous les contrats conclus du 1er novembre 1937 jusqu'aujourd'hui entre la Commission canadienne de radiodiffusion ou tout agent en son nom et toutes personnes ou compagnies, ou les agents de ces personnes ou compagnies, pour l'usage des stations ou des chaînes de stations de Radio-Etat pour irradier des programmes commerciaux contenant des annonces de provenance américaine et copie de tous les écrits, lettres, télégrammes ou autres documents relatifs à cette affaire.

Et cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Douglas,	Lawson,	Pelletier,
Baker,	Esling,	Lennard,	Perley,
Barber,	Fair,	Lockhart,	Poole,
Beaubier,	Graydon,	McGregor,	Quelch,
Bennett,	Hansell,	MacInnis,	Rowe (Athabaska),
Betts,	Hayhurst,	MacNeil,	Spence,
Black (Yukon),	Heaps,	MacNicol,	Stewart,
Blackmore,	Hyndman,	Macphail,	Stirling,
Brooks,	Jaques,	Marsh,	Tustin,
Brown,	Johnston (Bow-River),	Marshall,	Walsh,
Cahan,	Kuhl,	Massey,	Wermenlinger,
Church,	Landeryou,	Mitchell,	White,
Clarke (Rosedale),		Needham,	Woodsworth—52.
Coldwell,			

CONTRE:

Messieurs

Barry,	Brunelle,	Dubois,	Finn,
Beaubien,	Clark (Essex-Sud),	Dunning,	Fleming,
Bertrand (Prescott),	Clark (York-Sunbury),	Dussault,	Fournier (Hull),
Bertrand (Laurier),	Cleaver,	Elliott (Kindersley),	Francœur,
Black (Châteauguay-Huntingdon),	Cochrane,	Emmerson,	Fraser,
Blair,	Coté,	Euler,	Furniss,
Blais,	Crerar,	Evans,	Gariépy,
Blanchette,	Damude,	Factor,	Gauthier,
Bothwell,	Davidson,	Fafard,	Gladstone,
Bouchard,	Deachman,	Farquhar,	Glen,
Boulanger,	Denis,	Ferguson,	Golding,
Bradette,	Deslauriers,	Ferland,	Gosselin,
Brasset,	Donnelly,	Ferron,	Hamilton,
			Hanson,

Hill,
Howard,
Howden,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Johnston (Lake Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lacroix (Beauce),
Lacroix (Québec-Montmorency),
Lalonde,
Lapointe (Matapedia-Matane),
Lapointe (Québec-Est),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Little,
McCallum,
McCann,
McCuaig,
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McGeer,
McIntosh,
McIvor,
McKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Melfort),
MacLean (Prince),
McLean (Simcoe-Est),
MacIennan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McPhee,
MacRae,
Mallette,
Martin,
Maybank,
Michaud,
Mills,
Moore,
Motherwell,
Mullins,
Mulock,
Neill,
O'Neill,
Parent (Terrebonne),
Patterson,
Pinard,
Plaxton,
Power,
Purdy,
Raymond,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robichaud,
Ross (Moose-Jaw),
St-Père,
Sinclair,
Slaght,
Streight,
Sylvestre,
Taylor (Nanaïmo),
Taylor (Norfolk),
Telford,
Thauvette,
Tomlinson,
Tucker,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
Winkler,
Wood,
Young—140.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:

Par Mme Black,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, correspondance et documents de toute sorte échangés du 1er jour d'avril 1937 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement du Canada ou tout membre du cabinet et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout membre de ce gouvernement au sujet du territoire du Yukon.

M. Ross (Moose-Jaw) propose, appuyé par M. McLean (Melfort) que,—La Chambre est d'avis qu'un comité spécial, dont les membres seront choisis plus tard, soit institué pour s'enquérir

(*a*) De l'application du tarif des douanes par les hauts fonctionnaires et les commis du ministère du Revenu national;

(*b*) De la perception des droits douaniers;

(*c*) De la pratique maintenant suivie d'appliquer la loi actuelle relative aux drawbacks;

et que ledit comité spécial aura pouvoir d'envoyer quérir personnes, écrits et dossiers, d'entendre des témoins ayant prêté le serment et de faire rapport à l'occasion.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 17 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Pelletier soit substitué à celui de M. Kuhl comme membre du comité permanent des privilèges et élections.

M. Lapointe (Québec-est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Etat montrant:—

1. Depuis l'année 1921, combien de personnes ont été nommées Juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, et quelle est la date de la nomination de chacune d'elle.

2. Lors de la nomination, quels étaient les noms, prénoms, l'âge et le domicile de chacune de ces personnes.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lawson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les dimensions ou l'étendue de l'emplacement que Radio-Etat a acheté durant les années 1936 et ou 1937, près de Hornby, dix-neuf milles à l'ouest de Toronto, pour une station de radiodiffusion de 50,000 watts.

2. Le prix versé en conséquence.

3. De qui on a acheté cet emplacement.

4. Quelle ou quelles personnes ont agi comme agents pour Radio-Etat, le cas échéant.

5. Et quelle commission, le cas échéant, Radio-Etat a versée à cet intermédiaire.

6. Avant de conclure cet achat, si la Commission de radiodiffusion du Canada a obtenu des évaluations faites par des évaluateurs indépendants.

7. Si oui, qui étaient les évaluateurs.

8. Et quels honoraires on a versés à chacun de ces évaluateurs pour leurs services.

9. Quelles dépenses au compte du capital Radio-Etat a faites durant les années 1936 et 1937 pour l'achat d'emplacements destinés à la construction de stations ou de tours de radiodiffusion, de 50,000 watts, la station de Hornby, dix-neuf milles à l'ouest de Toronto, étant exceptée.

10. La situation de chacun des emplacements ainsi achetés.

Par M. Brunelle,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les déficits du Canadien-National pour chacune des années 1927 à 1937 inclusivement.

2. Combien de chars de grain de toutes sortes ont été transportés des Prairies par le Canadien-National:

(*a*) Aux élévateurs de Vancouver.

(*b*) Aux élévateurs des Grands Lacs.

(*c*) A l'élévateur de Port Churchill durant chacune des années 1922 à 1937 inclusivement.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 5, Loi modifiant la loi des chemins de fer;

M. Boulanger, appuyé par M. Sylvestre, propose,—Que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. Howe, il est envoyé pour étude au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 6, Loi modifiant la loi des chemins de fer de l'état;

M. Boulanger, appuyé par M. Sylvestre, propose,—Que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. Howe, il est envoyé pour étude au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 10, Loi modifiant le code criminel;

M. Church, appuyé par M. Betts, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Lapointe (Québec-est).

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 11, Loi concernant l'immigration japonaise;

M. Neill, appuyé par M. Gariépy, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur proposition de M. Mackenzie King.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 12, Loi modifiant la loi modificative du droit d'auteur, 1931;

M. Esling, appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur proposition de M. Turgeon.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 18 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Plaxton, pour M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendu à cet effet l'article 64 du Règlement.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Le rendement et le prix des légumes dans le Québec au cours des années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937,

2. La valeur totale de la production agricole au Canada au cours des mêmes années.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant les douze mois terminés le 31 décembre 1937, quelle a été la valeur approximative des produits maraîchers exportés aux Etats-Unis.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des produits maraîchers américains importés au Canada.

3. Quel pourcentage de cette valeur a été importé dans l'Ontario.

4. Durant la même période, quelle a été la valeur approximative des mêmes produits récoltés au Canada.

5. Quel pourcentage de cette valeur a été récolté en Ontario.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant les douze mois terminés le 31 décembre 1937, quelle a été la valeur approximative des fruits frais exportés du Canada aux Etats-Unis.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des fruits frais importés des Etats-Unis au Canada, exception faite des oranges, des pamplemousses, des citrons, des limons et des bananes.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Les membres de la Commission royale sur l'industrie textile. La profession de chacun, et, le cas échéant, quelle est son expérience dans les affaires de l'industrie textile.

2. De quels avocats la Commission a retenu les services. Les honoraires et dépenses versés à chacun.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date, par province, quels sont les travaux entrepris sous la loi d'aide au chômage et à l'agriculture.

2. Pendant la même période, par province, quels sont les montants contribués à ces travaux par le gouvernement fédéral.

3. Si tous ces travaux ont été donnés à exécuter par contrats passés après demande publique et régulière de soumissions.

4. Quels sont ceux de ces travaux, s'il y en a, qui n'ont pas été donnés à l'entreprise publique, où sont-ils, quel en est le coût et qui les a exécutés.

5. Quels sont ceux de ces travaux, s'il y en a, dont l'exécution a été confiée, sans soumissions, à des régisseurs rémunérés par une commission sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre; où sont-ils, quel en est le coût et quels sont les noms, occupations et domiciles des régisseurs.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien de wagons remplis de légumes frais le gouvernement fédéral a achetés des maraîchers de l'Ontario, durant l'année 1937, pour les expédier aux zones frappées de sécheresse de l'ouest du Canada.

2. Quelle somme totale l'état a versée pour lesdits chargements.

3. Dans quels districts de ladite province on a ainsi acheté des légumes.

4. Combien de wagons remplis de légumes on a achetés de chacun de ces districts.

5. Combien de wagons remplis de légumes on a achetés des maraîchers du comté de Peel.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et sur l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 343, en date du 17 février, 1938: pour autoriser le paiement des notes d'hôpital, de médecin, et du service funèbre, de feu Mme S. Hungle, blessée au cours des émeutes de Regina, en 1935.

Aussi,—Arrêté en conseil, C.P. 14-346, en date du 17 février, 1938: pour autoriser l'emploi temporaire d'Ethel G. McLean, comme membre du personnel du bureau de secours au chômage à Ottawa, en qualité de sténographe, avec un salaire de $90 par mois.

Et aussi,—Le texte des représentations formulées par la province d'Ontario au sujet des octrois de secours au chômage versés par le gouvernement fédéral, ainsi que la correspondance émanant du Ministre du Travail à Ottawa, à ce sujet.

Le bill No 17, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution dont l'objet est de modifier la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de pourvoir à l'institution de plus d'une Commission de révision dans n'importe quelle province, afin d'arrêter qu'aucune nouvelle proposition ne sera déposée, dans une province, après une date qui sera fixée par proclamation, afin de définir plus exactement la signification du mot "créancier", tel qu'employé dans la Loi, et pour accorder le bénéfice de la Loi dans les cas où les cultivateurs sont morts.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Commission canadienne des pensions—

215 Frais d'administration.. .. ..$ 534,330 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Neill, portant deuxième lecture du bill No 11, Loi concernant l'immigration japonaise.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend la séance en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

217 Tribunal d'appel des pensions.. .. ..$ 44,630 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 54 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 21 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 18 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Robert O. Harper, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, et de la *Guaranty Trust Company of Canada*, qui demandent l'adoption d'une loi pour permettre à Belle Hervey Harper Cazzani d'entrer et demeurer au Canada, nonobstant les dispositions de l'article 3 de la loi d'immigration.—M. *McLarty*.

De la compagnie de chemins de fer Pacifique-Canadien qui demande l'adoption d'une loi pour l'autoriser à louer le chemin de fer et l'organisation de *The Winnipeg River Railway Company*.—M. *Turner*.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 361, en date du 19 février, 1938: pour autoriser un prêt de $1,000,000 à la province de la Colombie-Britannique afin de permettre à cette province de défrayer sa part des travaux et des entreprises de secours, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, payable semestriellement.

Sur motion de M. McPhee, pour M. Moore, le premier rapport du comité permanent de la banque et du commerce est adopté.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1936-37.

M. Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites, pendant l'année civile 1937, et jusqu'au 31 décembre de la même année, sous l'empire d'une loi incorporée dans le chapitre 26, 1 Edouard VIII, au sujet de la construction d'un embranchement du réseau du Canadien-National de Senneterre à Rouyn, province de Québec.

Il dépose aussi,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1937, en même temps que les dépenses prévues pour 1938, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Brunelle,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre du personnel au complet de la Commission du service civil y compris les Commissaires.
2. Le montant global des salaires payés au dit personnel de la Commission.
3. (*a*) Le nombre des employés permanents de la dite Commission et leur salaire global. (*b*) Le nombre des employés temporaires de la dite Commission et leur salaire. (*c*) Le salaire des Commissaires et la durée de leur terme d'office.

Par M. Poole,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre des compagnies d'assurance-vie au Canada.
2. Combien fonctionnent sous le régime d'une chartre fédérale.
3. Combien fonctionnent sous le régime d'une chartre provinciale.
4. Combien sont des compagnies internationales.
5. Depuis 1929, combien de polices de chaque compagnie sont devenues périmées.
6. Combien d'argent ont perdu les détenteurs antérieurs de polices.
7. Quels bénéfices chacune de ces compagnies a réalisés.
8. Le nombre d'officiers exécutifs de chacune de ces compagnies.
9. Le traitement de chacun de ces officiers exécutifs.

Par M. Reid,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1937, quel a été le montant des prêts que la Commission du prêt agricole canadien a consentis dans les diverses provinces du Dominion.
2. Combien de demandes de prêts ont été faites en 1937 dans la province de la Colombie-Britannique, et combien de ces demandes ont été accordées durant ladite année.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lalonde,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de milles de voies ferrées le Canadien-National possède dans chacune des provinces du Dominion.
2. Depuis 1925 inclusivement combien de milles de voies ferrées ont été construites dans chacune des provinces du Dominion par le Canadien-National ou les compagnies qu'il contrôle et quel a été le coût de chaque entreprise.

Par M. Betts,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a retraité le colonel J. L. Regan de l'armée permanente du Canada.
2. Si on lui a accordé une pension de service militaire, et si oui, combien.
3. Pourquoi il a été retraité et pourquoi il reçoit une pension.
4. Si la pension a été computée sur les taux de la solde et sur les allocations qu'il retirait en qualité d'officier de l'armée canadienne d'outre-mer ou sur les

taux de la solde et sur les allocations qu'il retirait en qualité d'officier de la milice active permanente.

5. En aucun temps depuis le 1er novembre 1935, si ledit Regan a été à l'emploi du ministère du Revenu national, ou rattaché de quelque façon à un service de ce ministère.

6. S'il occupe un tel emploi maintenant, et si oui, quelles sont ses fonctions, et quelle rémunération il reçoit.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le 31 décembre 1936, combien d'appels des catégories suivantes étaient en considération par le Tribunal d'appel des pensions: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par des requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

2. Durant l'année 1937, combien d'appels des catégories suivantes ont été inscrits devant le Tribunal d'appel: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

3. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes le Tribunal d'appel a entendus: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

4. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes le Tribunal d'appel a accordés: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

5. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes n'ont pas été accordés: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

6. Combien d'appels le Tribunal des appels a déférés à la Commission des pensions en 1937, appels entrant dans les catégories suivantes: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

7. Le 31 décembre 1937, combien d'appels des catégories suivantes attendaient d'être étudiés par le Tribunal d'appel; (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

L'Adresse suivante, à Son Excellence le Gouverneur général, est votée, ainsi que les ordres suivants de la Chambre:—

Par M. Massey, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les documents, lettres et correspondance de toute sorte échangés durant les trois dernières années au sujet du service postal entre Riverport et LaHave Nord, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Massey, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et correspondance échangés durant les deux dernières années au sujet du circuit postal de campagne entre New-Ross-Cross et Forties, New-Ross, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Massey, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, y compris les papiers de concours de la Commission du service civil, et en général, les écrits de toute espèce et de toute description, relatifs à la destitution, durant l'année 1937, de E. W. Walker, maître de poste à Bridgewater, Nouvelle-Ecosse et à la nomination de son successeur.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les noms, adresses, l'état ou le genre d'affaires des personnes ou des sociétés qui, occupées à l'administration des secours comme agents, marchands à commission ou autrement, ont acheté de la provende et du fourrage dans la province du Manitoba et dans l'état du Minnesota, indiquant aussi les montants versés à chacune de ces personnes ou sociétés.

Par M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, télégrammes, pétitions, et de tous les autres documents que l'Etat, ministère des Mines et des Ressources, a en sa possession, au sujet d'un arrêté du conseil adopté, mercredi, le 22ème jour de septembre 1937, pour établir, sous le régime de la Loi sur la Convention des oiseaux migrateurs, chapitre 130, S.R. 1927, un sanctuaire d'oiseaux à être connu sous le nom de Sanctuaire d'oiseaux de l'"Ile au Héron", dans le district comprenant cette partie du fleuve Saint-Laurent à partir du pont Victoria jusqu'à la prise d'eau ouest de la Centrale de la *Montreal Light, Heat & Power*, qui est située à peu près en face de la frontière orientale de la réserve indienne de Caughnawaga, et couvrant une zone où ne peuvent en aucun temps exercer leur habileté les chasseurs, les pêcheurs, et les propriétaires d'embarcations qui vivent à Verdun, Pointe Saint-Charles, Laprairie, Saint-Lambert, Côte Sainte-Catherine et la Tortue.

Par M. Esling, pour M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement de l'Ontario ou toutes autres personnes et le gouvernement fédéral, au sujet de la construction ou de la reconstruction, entre les années 1923 et 1930, de nouveaux ponts sur la rivière Niagara, ou au sujet du pont d'observation qui a été détruit, et au sujet de la destruction de ce pont parce qu'il constituait une menace pour la navigation.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance, des instructions et recommandations relatives à l'ordre du ministère du Revenu national de refuser l'entrée au Canada à la publication "Empros".

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, communications et autres documents que le département des affaires indiennes a reçus de toute ou toutes personnes ou qu'il leur a envoyés durant les années 1935, 1936 et 1937 au sujet de la coutume nommée "potlatch" parmi les Indiens de la Côte du Pacifique.

Par M. Pelletier,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, promesses de vente ou conventions négociées et de tous les autres documents légaux que le gouvernement a en sa possession au sujet de la vente à la *General Dredging Contractors Limited*, des chantiers maritimes de Sorel et de la flotte de dragage du Saint-Laurent.

M. Coldwell propose, appuyé par M. Douglas: Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait déposer devant le Parlement, à une date rapprochée, les plans ou les grandes lignes d'une étude compréhensive et finale sur la conservation des eaux, les projets possibles d'irrigation ou autres, pour le rétablissement agricole permanent des zones de sécheresse de l'ouest du Canada et le bien-être de leur population.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 22 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 21 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De George Harris, de Port-Alberni, Colombie-Britannique, et de 9,594 autres personnes domiciliées en Colombie-Britannique, qui demandent qu'on n'accorde plus de permis de pêcher au piège dans les eaux colombiennes.—M. *Neill.*

Ladite pétition est alors lue et reçue.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,— Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1937. (En français).

M. Howe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Le trente-troisième rapport des Commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1937.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Dossier contenant tous les détails relatifs à l'achat de l'aérodrome, au sud de Broadview, dans la province de la Saskatchewan, ce dossier devant indiquer le prix versé, les noms des vendeurs et le montant d'argent dépensé en mettant ce champ en état de servir.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:— Etat montrant:—

1. Qui sont actuellement les directeurs des Lignes Trans-Canada, donnant les noms et l'expérience de chacun dans la direction et l'administration d'une compagnie de transport aérien.

2. Qui sont actuellement les hauts fonctionnaires et les employés des Lignes aériennes Trans-Canada, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacun dans l'accomplissement de ses devoirs respectifs, et les conditions d'emploi de chacun.

3. (*a*) Quelles personnes, le cas échéant, les Lignes aériennes Trans-Canada ont destituées, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacune dans l'accomplissement des devoirs pour lesquels elles avaient été embauchées. (*b*) Pendant quelles périodes chacun d'eux a travaillé, et quelles raisons on a données pour leur destitution. (*c*) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada et ou lesdits employés destitués ont faites relativement à l'embauchage de ces employés, et au moment de la destitution si l'on a remboursé lesdits employés destitués.

4. (*a*) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada ont faites pour divers types d'outillage (*b*) De quel outillage, le cas échéant, on ne s'est pas servi, ou quel outillage on a mis de côté pour être suranné.

5. (*a*) Quels avions les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetés ou commandés, donnant l'année de fabrication, la date de la commande, le nom du vendeur, et le prix versé ou convenu. (*b*) Si l'on a versé ou convenu de verser des commissions ou bénéfices autres que les bénéfices du manufacturier, et à qui. (*c*) Si l'on a obtenu ces avions aux prix de la manufacture et comment ces prix se comparent avec les prix versés par les compagnies de transport des Etats-Unis. (*d*) Parmi les types ou modèles d'avions que les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetés ou convenu d'acheter, si quelques-uns ont été les victimes de quelques récents désastres aériens aux Etats-Unis, à la suite desquels on aurait découvert des défauts inhérents qui ont eu pour résultat que lesdits types ou modèles ont été mis de côté, soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

6. Si le service Vancouver-Seattle est administré à profit ou perte, et quel est le montant du profit ou de la perte.

7. (*a*) Quelles sont les dimensions ordinaires des aérodromes actuels des Lignes aériennes Trans-Canada, ou des aérodromes dont se serviront les avions Trans-Canada. (*b*) Si ces aérodromes sont assez grands pour accommoder les nouveaux types et les nouveaux modèles d'avions qui s'en serviront dans un avenir rapproché. (*c*) Si ces aérodromes seront entretenus pour les avions sur roues, ou les avions sur skis, ou pour les deux. (*d*) Quelles dispositions on a prises, le cas échéant, pour adapter des skis à tous les avions Trans-Canada pour les envolées d'hiver. (*e*) Si l'on a commandé des skis comme pièce de l'outillage des avions Trans-Canada.

8. A partir de la date de la constitution en corporation des Lignes aériennes Trans-Canada, quelle extension on a donnée à nos services météorologiques pour répondre aux besoins d'un service aérien plus considérable.

9. Si les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent de créer quelques embranchements ou tronçons. Si oui, quelle ou quelles lignes.

10. Si les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent d'inviter le capital privé à participer à leur administration, et ou à demander les conseils et l'assistance de Canadiens qui possèdent des capacités indubitables d'administration et d'exécution dans l'administration des compagnies de transport aérien.

11. Quand on mettra en vigueur les projets d'amendements aux règlements d'aviation actuels, et si ces règlements, une fois modifiés, exigeront un certificat canadien de navigabilité aérienne.

12. Si les Lignes aériennes Trans-Canada ont signé des contrats pour la construction de hangars ou de tous autres édifices. Dans l'affirmative, si ces entreprises ont été adjugées sous le régime des soumissions publiques, et à qui, ou à quelles compagnies ou sociétés on a adjugé lesdites entreprises, indiquant en même temps la principale place d'affaires de chacune.

13. Si les contrats d'assurance ont été signés par les Lignes aériennes Trans-Canada. Si oui, pour quel montant, avec quelles compagnies, par l'intermédiaire de quels courtiers, donnant la principale place d'affaires de chacun.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 février, 1938:—Etat montrant:—

1. Les dimensions ou l'étendue de l'emplacement que Radio-Etat a acheté durant les années 1936 et ou 1937, près de Hornby, dix-neuf milles à l'ouest de Toronto, pour une station de radiodiffusion de 50,000 watts.

2. Le prix versé en conséquence.

3. De qui on a acheté cet emplacement.

4. Quelle ou quelles personnes ont agi comme agents pour Radio-Etat, le cas échéant.

5. Et quelle commission, le cas échéant, Radio-Etat a versée à cet intermédiaire.

6. Avant de conclure cet achat, si la Commission de radiodiffusion du Canada a obtenu des évaluations faites par des évaluateurs indépendants.

7. Si oui, qui étaient les évaluateurs.

8. Et quels honoraires on a versés à chacun de ces évaluateurs pour leurs services.

9. Quelles dépenses au compte du capital Radio-Etat a faites durant les années 1936 et 1937 pour l'achat d'emplacements destinés à la construction de stations ou de tours de radiodiffusion, de 50,000 watts, la station de Hornby, dix-neuf milles à l'ouest de Toronto, étant exceptée.

10. La situation de chacun des emplacements ainsi achetés.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Etat montrant:—

Le montant total d'octrois accordés par le Fédéral aux diverses provinces du Dominion pour les années fiscales 1935-36 et 1936-37.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Etat montrant:—

1. Le nombre du personnel au complet de la Commission du service civil, y compris les Commissaires.

2. Le montant global des salaires payés au dit personnel de la Commission.

3. (*a*) Le nombre des employés permanents de la dite Commission et leur salaire global. (*b*) Le nombre des employés temporaires de la dite Commission et leur salaire. (*c*) Le salaire des Commissaires et la durée de leur terme d'office.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Etat montrant:—

1. Si l'on a retraité le colonel J. L. Regan de l'armée permanente du Canada.

2. Si on lui a accordé une pension de service militaire, et si oui, combien.

3. Pourquoi il a été retraité et pourquoi il reçoit une pension.

4. Si la pension a été computée sur les taux de la solde et sur les allocations qu'il retirait en qualité d'officier de l'armée canadienne d'outre-mer ou sur les taux de la solde et sur les allocations qu'il retirait en qualité d'officier de la milice active permanente.

5. En aucun temps depuis le 1er novembre 1935, si ledit Regan a été à l'emploi du ministère du Revenu national, ou rattaché de quelque façon à un service de ce ministère.

6. S'il occupe un tel emploi maintenant, et si oui, quelles sont ces fonctions, et quelle rémunération il reçoit.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Etat montrant:—

Du 1er janvier au 31 décembre 1937, quelle quantité de pâte de bois on a exportée de la Saskatchewan aux Etats-Unis.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février, 1938:—Dossier contenant (*a*) un état ou un rapport montrant la quantité de blé Durum acheté et vendu par la Commission canadienne du blé du 31 juillet 1937 jusqu'aujourd'hui et les prix d'achat et de vente; (*b*) un état montrant le montant des ventes de blé Durum à l'Italie et le montant des ventes de blé Durum aux Etats-Unis, du 31 janvier 1936 jusqu'aujourd'hui.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 366, en date du 22 février, 1938: modifiant l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2097, en date du 1er septembre, 1937, portant sur l'aide générale octroyée aux chômeurs dans cette province, cette modification consistant dans l'insertion d'une cédule "B" amendée décrivant certains travaux accomplis ou entrepris en vertu d'icelle.

M. Bertrand (Laurier), appuyé par M. Leclerc, du consentement de la Chambre, présente le bill No 26, Loi abrogeant la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1938.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que soit institué un comité spécial de la Chambre pour s'enquérir de l'application de la Loi du service civil, et de toutes affaires connexes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, écrits et dossiers, d'interroger des témoins sous serment, et de faire rapport à l'occasion;

Et que l'article 65 du Règlement soit suspendu à cet effet, et que le Comité spécial se compose de vingt-cinq membres, et que les personnes suivantes soient nommées membres dudit Comité:—

MM. Beaubien, Betts, Boulanger, Brooks, Clark (York-Sunbury), Cleaver, Deachman, Donnelly, Elliott (Kindersley), Fournier (Hull), Glen, Golding, Green, Jean, Lacroix (Québec-Montmorency), Lawson, MacInnis, MacNeil, McNiven (Ville de Regina), Mulock, O'Neill, Poole, Pouliot, Stewart, Tomlinson.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Subsides;

M. Dunning propose:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

MINES ET RESSOURCES

Division des levés et du génie

149	Administration.................................$	24,890 00
150	Observatoire fédéral d'Ottawa..................	116,700 00
151	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria..........	31,220 00
152	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres et une subvention de $250 au conseil exécutif international, Conférence mondiale des forces hydrauliques..........................	222,050 00
153	Commission de contrôle du lac des Bois..........	7.576 00
154	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre l'Etat et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées.	20.000 00
155	Service du génie et de la construction...............	136,190 00
156	Service géodésique..........................	160.500 00
157	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin......................	240 00
158	Commission des frontières internationales............	30.800 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

A la lecture de l'ordre pour que la Chambre, en comité, étudie le bill No 3, Loi modifiant la loi du service civil;

Sur motion de M. Rinfret, ledit ordre est rayé du feuilleton et ledit bill est transmis pour étude au comité spécial nommé par la Chambre pour faire enquête sur la loi du service civil.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Esling, portant deuxième lecture du bill No 12, Loi modifiant la loi modificative du droit d'auteur, 1931.

Après plus ample discussion, la motion est mise aux voix et elle est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend la séance en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

MINES ET RESSOURCES

Division des levés et du génie

Service hydrographique et cartographique

159	Service hydrographique..	$ 418,000 00
160	Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs..	171,510 00
161	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et le mobilier, etc., (les honoraires de M. F. H. Peters, M. W. Tobey et Harry Parry, membres du jury, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)..	990 00

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

197	Livre du Souvenir..	10,000 00

MINES ET RESSOURCES

Division des terres, parcs et forêts

135	Administration..	23,460 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 23 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 22 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Catharine Job Norkett, de Montréal, Québec, qui demeure présentement à Westmount, Québec, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lorne MacDonald Norkett, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

D'Esther Lazarovitch Cohen, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Benny Cohen, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Jennie Erdrich Ettenberg, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Bernard Robert Ettenberg, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Rosamond Cheriton Stoyle Macdonald, de Montréal, Québec, qui demeure présentement à Verdun, Québec, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ronald McLeod MacDonald, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Robert Parry, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Angeline Stewart Parry, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

D'Esther Rotman Resnick, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Noah Resnick, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

De Dorothy Reaves McMartin, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Allen Alderson McMartin, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce—M. *Jacobs.*

D'Alice Cécile Pinder Hartt, de Montréal, Québec, qui demeure présentement à Londres, Angleterre, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Theodore Hartt, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

De Wilfrid Augustus Cottle Stead, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Elsie May Stead, de Montréal, Québec, demeurant présentement à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Lennard*.

De Louise Anderson Lindsay, de Shawinigan Falls, Québec, qui demeure présentement à Ottawa, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Edward Lindsay, de Shawinigan Falls, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Harry Roth, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Annie Hymovitch Roth, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

De Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Wardrop Ross, fils, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

M. l'Orateur informe la députation qu'il a reçu du directeur général des élections le certificat et le rapport de l'élection d'Allan Getchell McAvity, écuyer, pour le district électoral de Saint-Jean-Albert, dans la province du Nouveau-Brunswick.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du huit janvier, 1938, et adressé à C. M. Belyea, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Saint-Jean-Albert, aux lieu et place de William Michael Ryan, qui est décédé, Allan Getchell McAvity, de Little River, Nouveau-Brunswick, ingénieur, a été déclaré élu.

Donné sous nos seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-troisième jour de février, 1938.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Allan Getchell McAvity, écuyer, député du district électoral de St-Jean-Albert, ayant préalablement prêté le serment suivant la loi et signé le rôle y afférant, prend possession de son siège en Chambre.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février 1938,—Etat montrant:—

1. Le coût total de la Commission Tory sur le charbon, la somme versée au commissaire, à l'avocat et aux autres hauts fonctionnaires.
2. Ce qu'ils ont constaté ou ce que fut leur rapport.
3. Si quelques-unes de leurs propositions ont été mises en œuvre ou exécutées.
4. Si l'on a institué des procédures comme résultat de ce rapport.
5. Si ladite Commission s'est enquise de l'écart entre le prix de $5.50 par tonne en 1906, et ceux de $14.50 et de $13.50 en 1937-38.

6. Si la Commission a examiné le programme d'une politique nationale du combustible pour le Canada, de façon que tout le combustible brûlé au Canada soit produit et transformé en coke sous le drapeau britannique, soit qu'il vienne du pays de Galles, des provinces maritimes ou de l'Alberta.

7. Le cas échéant, quelles étaient les propositions du rapport de nature à protéger le consommateur.

8. (*a*) En 1936, (*b*) en 1937, combien de tonnes de charbon, des diverses classes et provenant des provinces maritimes, on a transportées par chemin de fer et voie fluviale, jusqu'à la tête des Lacs.

9. Durant la dernière année pour laquelle des statistiques sont complètes, (*a*) combien de tonnes d'anthracite américain, et (*b*) combien de tonnes de houille grasse on a importées des Etats-Unis au Canada.

10. Durant la même période, combien de tonnes on a importées (*a*) du pays de Galles, (*b*) de la Russie, (*c*) de l'Allemagne.

M. Power, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1938,—Etat montrant:—

1. Le nombre total de polices que les Commissaires de l'assurance des anciens combattants ont délivrées à des personnes qui avaient été en service (*a*) en France, (*b*) dans d'autres zones de guerre de la Grande Guerre.

2. Sur ces polices, combien ont été annulées par la mort de l'assuré.

3. Sur ces détenteurs de polices, combien ont remis leur police pour un paiement de remise comptant.

4. Le nombre total des polices qui ont été délivrées à des personnes qui n'ont jamais été en service en dehors des frontières du Canada durant la Grande Guerre, le nombre de ces polices annulées par la mort de l'assuré, et le nombre de ces polices qui ont été remises pour un paiement comptant de remise.

5. Le nombre total de polices délivrées à des bénéficiaires invalides, et le nombre de ces polices qui ont été annulées par la mort de l'assuré.

6. Le nombre total de polices délivrées à des personnes qui n'ont jamais été en service en dehors des Iles britanniques durant la Grande Guerre, donnant le nombre de polices qui ont été annulées par la mort de l'assuré et le nombre des polices qui ont été annulées par un paiement comptant de remise.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février 1938,—Etat montrant:—

1. Le 31 décembre 1936, combien d'appels des catégories suivantes étaient en considération par le Tribunal d'appel des pensions: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par des requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

2. Durant l'année 1937, combien d'appels des catégories suivantes ont été inscrits devant le Tribunal d'appel: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

3. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes le Tribunal d'appel a entendus: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

4. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes le Tribunal d'appel a accordés: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

5. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes n'ont pas été accordés: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission

des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

6. Combien d'appels le Tribunal des appels a déférés à la Commission des pensions en 1937, appels entrant dans les catégories suivantes: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions: (*c*) les autres catégories.

7. Le 31 décembre 1937, combien d'appels des catégories suivantes attendaient d'être étudiés par le Tribunal d'appel: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

Du consentement de la Chambre, M. Euler, présente le bill No 27, Loi modifiant la loi des grains du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu du gouvernement de l'Ontario, ou de toutes autres personnes, quelque correspondance relative à la construction ou à la reconstruction de nouveaux ponts au-dessus de la rivière Niagara, ou relative au pont d'observation qui a été détruit.

2. Si oui, est-ce que le gouvernement déposera tous les écrits sur le bureau de la Chambre.

3. Si l'on prendra, dans l'avenir, en considération une politique en vertu de laquelle tous les ponts au-dessus de cours d'eau internationaux, comme le Niagara et le Saint-Laurent dans l'Ontario, seraient construits, administrés et possédés par les deux gouvernements de New-York et d'Ontario, sous un régime de propriété publique, de façon à empêcher le monopole et des péages trop élevés pour le public, comme il a déjà été exposé dans des débats en Chambre, durant les années passées, au sujet de bills privés pourvoyant à la construction de ponts au-dessus du Saint-Laurent et de la rivière Niagara, et d'un pont à Sarnia.

4. Si l'on a reçu du gouvernement de l'Ontario ou d'autres personnes, quelque correspondance relative aux parties du pont détruit qui sont emportées en aval de la rivière, et si ces parties seront enlevées parce qu'elles peuvent devenir une menace pour la navigation entre Queenston et Niagara où circulent de gros vapeurs.

5. Si oui, si cette correpondance sera déposée sur le bureau.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. S'il y a, sous le contrôle immédiat, direct et exclusif de la Commission du service civil, et comme partie intégrante de son organisation, un corps indépendant d'examinateurs dont les fonctions exclusives consisteraient à déterminer le mérite des aspirants à des emplois au service de l'Etat.

2. Les noms et salaires des personnes composant ce corps indépendant d'examinateurs.

3. Depuis combien de temps fonctionne la Commission du service civil.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et communiqués aux officiers compétents:

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:

1. Les quantités de fromage, fèves, poisson, fruits, légumes, foin, fourrage, provende, graines de semence et d'autres produits, que le gouvernement a achetés directement ou indirectement entre le 1er de juillet 1937 et aujourd'hui, et qu'il a expédiés dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba pour fins d'assistance.

2. Les noms, adresses, l'état ou l'occupation des personnes, sociétés et compagnies de qui ces marchandises ont été achetées, et les quantités et la valeur de ces achats de chaque personne, ou personnes, société ou compagnie, indiquant les prix versés et les endroits de la livraison à l'état, et les endroits de distribution dans lesdites provinces.

3. Le prix d'achat total de ces marchandises.

4. Le montant versé pour transport ferroviaire sur chaque sorte de marchandise.

5. Le coût total d'entreposage et de manutention aux endroits d'expédition.

6. Le coût total d'entreposage et de manutention aux endroits de réception.

7. Y compris le coût de manutention et de transport ferroviaire, le coût de l'expédition à partir du premier endroit de réception en Saskatchewan jusqu'à destination finale.

8. Les noms et adresses de toutes les personnes employées à (*a*) diviser et à emballer de nouveau chaque espèce desdites marchandises, (*b*) à distribuer lesdites marchandises, (*c*) à les entreposer et les montants qui leur ont été versés.

9. La somme totale versée pour surestaries, et à qui.

10. Les endroits définitifs d'expédition, d'où ces marchandises ont été distribuées.

11. Décrite par la municipalité ou d'autre façon, la zone dans laquelle ces marchandises ont été distribuées.

12. Si ces marchandises ont été distribuées uniquement aux personnes recevant de l'assistance, ou à la population en général.

13. Le coût total de ces envois.

14. Sur quelle appropriation cette somme a été prise.

15. Le montant obtenu par des mandats du Gouverneur général afin de pourvoir aux frais de distribution.

16. Quelle quantité de chaque espèce de ces marchandises a été produite en Saskatchewan durant l'année 1937.

17. Quelle quantité de chaque espèce de ces marchandises a été importée dans la Saskatchewan des autres provinces du Dominion, et de l'étranger, durant l'année 1937.

18. Le rôle que le gouvernement a joué dans la distribution des marchandises données à la Saskatchewan par des personnes, des sociétés et des compagnies, et les quantités de ces marchandises que le gouvernement ou tout fonctionnaire de l'état a distribuées ou maniées.

19. Les localités en Saskatchewan où s'est faite la distribution finale des marchandises ainsi données.

20. Les instructions données aux fonctionnaires de l'état fédéral en Saskatchewan au sujet de la distribution (*a*) des marchandises achetées et fournies par le gouvernement fédéral, (*b*) des marchandises fournies par contribution volontaire.

Par M. Massey, pour M. Betts,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant tous les remboursements, rabais ou remises que le ministère du Revenu national a faits depuis le 1er novembre 1935, au compte des taxes directes ou indirectes de toute sorte, et, dans chaque cas, le montant en jeu, la personne à qui cette somme a été versée, et l'agent agissant en son nom.

M. Reid propose, appuyé par M. Young,—Que considérant qu'une commission a été instituée en 1922 pour s'enquérir de toutes les affaires relatives à l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique et pour faire rapport; et

Considérant que, entre diverses propositions, la commission a conseillé de prendre des mesures pour éliminer les pêcheurs japonais, de manière à conserver l'industrie de la pêche pour les pêcheurs canadiens de race blanche; et

Considérant que le gouvernement fédéral a pris, en 1923, des mesures pour mettre cette proposition en œuvre lorsqu'il a diminué le nombre des permis de pêche délivrés annuellement aux pêcheurs japonais; et

Considérant que cette diminution du nombre des permis de pêche aux pêcheurs japonais a été appliquée jusqu'en l'année 1927 seulement, et qu'aucune mesure ultérieure n'a été prise afin de protéger l'industrie pour les pêcheurs canadiens de race blanche;

La Chambre est d'avis que, l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique étant en grande partie encore aujourd'hui dans les mains des pêcheurs japonais, particulièrement dans la zone du fleuve Fraser, le nombre des permis de pêche délivrés à des Japonais, ou à des personnes d'origine japonaise, devrait être diminué de pas moins de 40 pour cent durant la présente année, et de 15 pour cent chaque année suivante jusqu'au jour où la proposition de la Commission royale sera appliquée en entier et l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique sera entre les mains des pêcheurs canadiens de race blanche.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Pottier.

Il est proposé par M. Gladstone, appuyé par M. Mulock,—Que la Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être institué pour étudier, en collaboration avec M. l'Orateur, les avantages d'une révision du Règlement de la Chambre.

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 24 FEVRIER 1938

Prières.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De George Brunet, de Montréal, Québec, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Bertha Boucher Brunet, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

D'Esther Lazarovitch Cohen, de Montréal, P.Q., épouse de Benny Cohen.

De Jennie Erdrich Ettenberg, de Montréal, P.Q., épouse de Bernard Robert Ettenberg.

D'Alice Cécile Pinder Hartt, de Montréal, P.Q., épouse de George Théodore Hartt.

De Leonora May Howard, de Montréal, P.Q., épouse de Edmond Clifford Howard.

De Louise Anderson Lindsay, d'Ottawa, Ontario, épouse de William Edward Lindsay, de Shawinigan Falls, P.Q.

De Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald, de Verdun, P.Q., épouse de Ronald McLeod MacDonald.

De Dorothy Reaves McMartin, de Montréal, P.Q., épouse de Allen Alderson McMartin.

De Margaret Catherine Job Norkett, de Westmount, P.Q., épouse de Lorne MacDonald Norkett.

De Robert Parry, de Montréal, P.Q., époux d'Angeline Stewart Parry.

D'Esther Rotman Resnick, de Montréal, P.Q., épouse de Noah Resnick.

D'Harry Roth, de Montréal, P.Q., époux d'Annie Hymovitch Roth.

De Mary Esther Wahl Watt, de Montréal, P.Q., épouse de William Wallace Watt.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 février, 1938:—Etat montrant:—

1. S'il y a, sous le contrôle immédiat, direct et exclusif de la Commission du service civil, et comme partie intégrante de son organisation, un corps indépendant d'examinateurs dont les fonctions exclusives consisteraient à déterminer le mérite des aspirants à des emplois au service de l'Etat.

2. Les noms et salaires des personnes composant ce corps indépendant d'examinateurs.

3. Depuis combien de temps fonctionne la Commission du service civil.

Du consentement de la Chambre, M. Bertrand (Laurier), appuyé par M. Plaxton, présente le bill No 28, Loi modifiant le Code criminel (sweepstakes), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a demandé au gouvernement de défrayer partie du coût du voyage en Australie de certains athlètes canadiens.

2. Si oui, quelle contribution, le cas échéant, a été accordée.

3. Si l'on a demandé au gouvernement fédéral de défrayer le coût du voyage en Australie de représentants des Chambres de commerce agricoles du Canada qui se rendent à la Conférence des producteurs de l'empire.

4. Si oui, quelle contribution il a accordée ou il accordera.

Par M. Cahan,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Dans cette affaire de la convention de commerce entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique qui a été mise en force le 1er janvier 1936:—

1. Durant l'année civile 1936, si les exportations du Canada sur lesquelles des diminutions des droits douaniers américains ont été faites par ladite Convention, sont décrites comme Classe A; et si les exportations du Canada sur lesquelles aucune diminution des droits douaniers américains n'a été faite, sont décrites comme Classe B:—quelle a été la valeur des exportations de la Classe A si on la compare à la valeur des exportations de la Classe B, durant chacune des années civiles 1935, 1936 et 1937.

2. Si durant l'année civile 1936, les importations des Etats-Unis au Canada sur lesquelles des diminutions des droits douaniers canadiens ont été faites par ladite Convention, sont décrites comme Classe C; et si les importations des Etats-Unis au Canada sur lesquelles aucune diminution des droits douaniers canadiens n'a été faite, sont décrites comme Classe D:—quelle a été la valeur des importations de la Classe C si on la compare à la valeur des importations de la Classe D durant chacune des années civiles 1935, 1936 et 1937.

Par M. McDonald (Souris),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La quantité totale des marchandises qui sont entrées au Canada durant l'année financière 1936-37 et sur lesquelles des droits ont été versés.

2. Le montant des droits qui ont été perçus.

3. La quantité totale de marchandises sur lesquelles la taxe de vente a été perçue durant l'année financière 1936-37.

4. Quel montant a été versé.

5. De quelle façon on évalue les marchandises importées pour la fabrication d'autres marchandises.

Par M. Blackmore,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La somme totale d'argent dépensée sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies dans chacune des provinces du Manitoba de la Saskatchewan et de l'Alberta.

2. Dans chacune des provinces mentionnées plus haut, quelle partie de cet argent a été dépensée pour aider vraiment les cultivateurs, soit pour des digues, soit pour des projets d'irrigation.

3. La somme dépensée en frais d'administration dans chacune des provinces mentionnées plus haut.

Par M. Ward,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires occupant maintenant leur emploi sont âgés de plus de 65 ans, et combien sont âgés de plus de 70 ans.

2. Combien de fonctionnaires occupant maintenant leur emploi ont terminé leurs versements au fonds de retraite sous le régime de cet article de la Loi qui prévoit des contributions pendant trente-cinq ans.

3. Combien de fonctionnaires ont eu de l'avancement, avancement comportant un traitement plus élevé, depuis qu'ils ont cessé de contribuer au fonds de pension.

Sur motion de M. Howe, il est résolu,—Que soit institué un Comité spécial de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Commission de Radiodiffusion du Canada, et pour étudier les méthodes de la Commission, et surtout les recettes, les dépenses et l'expansion, ce comité devant posséder tous les pouvoirs dévolus aux comités permanents en vertu du Règlement et ceux que lui accorde une résolution adoptée par cette Chambre le 7 février 1938.

Sur motion de M. Howe, il est résolu,—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle auquel seront déférés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer nationaux du Canada et à la marine marchande de l'état canadien, pour que ledit comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente résolution, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au comité des subsides; et que ledit comité se compose de MM. Barber, Beaubier, Bothwell, Deachman, Elliott (*Kindersley*), Emmerson, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fraser, Hanson, Heaps, Howard, Howden, Howe, Kinley, McKinnon (*Kenora-Rivière à la Pluie*), McLarty, Maybank, Parent (*Québec-Ouest et Sud*), Stewart, Vien, Walsh et Young.

Le Bill No 2, Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour amender la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, afin de donner au Gouverneur en conseil le pouvoir d'autoriser le Ministre à signer un contrat pour prolonger en dehors des frontières du Canada les lignes aériennes d'aéronefs Trans-Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 29, Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour réglementer l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage, et du sel, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour régler l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, pour fixer le poids du boisseau pour certaines denrées ordinairement vendues au boisseau et pour autoriser la nomination d'inspecteurs et d'analystes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner, présente le bill No 30, Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 22, Loi concernant l'enregistrement d'affiches syndicales pour les unions ouvrières;

M. Rinfret propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 23, loi modifiant la partie V de la loi de la marine marchande du Canada, 1934 (Marins malades et hôpitaux de la marine), est lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 24, Loi modifiant la loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 27, Loi modifiant la loi des grains du Canada;

M. Euler propose,—Que ledit bill soit maintenu lu la deuxième fois.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, et transmis pour étude au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

TRANSPORT

Service de la marine

403	Administration du matériel flottant..	$ 28,835 00
	Services nautiques—	
404	Administration..	24,775 00

SERVICES AÉRIENS

385	Administration..	10,665 00

Division de l'aviation civile

386	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire	317,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 25 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 24 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Elizabeth Dubnitsky, aussi connue sous le nom de Dubney, de Québec, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Dubnitsky, aussi connu sous le nom de Dubney, de Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce—M. *Lennard.*

De John Gérard Ahern, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jeanne Marcil Ahern, de Westmount, P.Q., demeurant présentement à Mexico, au Mexique, et pour en obtenir son divorce. —M. *Hill.*

De Théodore Charles Grothé, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Alphonsine Fébronie Grothé, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Donnelly.*

De Louise Maud Thomas Gregory, de Sorel, P.Q., qui demeure présentement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Maurice Robert Gregory, aussi connu sous le nom de Maurice Beauchamp, de Sorel, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor.*

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Heaps soit substitué à celui de M. Douglas comme membre du comité des bills privés.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Damude soit substitué à celui de M. Mayhew comme membre du comité des bills privés.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. MacNeil soit substitué à celui de M. Taylor (Nanaïmo) comme membre du comité des bills privés.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Taylor (Nanaïmo) soit substitué à celui de Mlle Macphail comme membre du comité des relations industrielles et internationales.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

218 Pensions de la guerre européenne.. .. ..$40,900,000 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company;*

M. Damude propose, appuyé par M. Lacroix (Québec-Montmorency),—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et transmis, pour étude, au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 13, Loi modifiant la loi du dimanche;

M. Brunelle propose, appuyé par M. McIvor,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié.

Et, du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Woodsworth en faveur de la deuxième lecture du bill No 4, Loi modifiant le code criminel.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend la séance en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

POSTES

257 Administration, y compris la somme requise pour verser des allocations aux dactylographes, classe 1, assignées à la perforation des stencils, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil. . . . . $ 553,020 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 28 FEVRIER 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 25 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Charles Marie, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sybil Chandler Marie, de Montréal, Québec, et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (St-Paul's).

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Correspondance et documents relatifs au traité de canalisation du St-Laurent, 1932, à l'accord de Niagara, 1929, aux projets concernant la rivière Ogoki et Kenogami (Long Lake), et à l'exportation de l'énergie électrique.

Et aussi,—Copies au photostat d'un extrait du Rapport officiel du Congrès américain, en date du 16 février, 1938, reproduisant une lettre, en date du 12 février, 1938, du premier ministre de l'Ontario au congressman W. G. Andrews, au sujet des problèmes affectant le chenal du St-Laurent et les Grands Lacs.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des disposition de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 406, en date du 26 février, 1938; pour autoriser le prêt d'une somme de $1,360,000 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à cette province d'assumer sa part de dépenses pour le soulagement du chômage, en novembre, 1937, acceptant comme garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février, 1938:—

Etat détaillé montrant le nombre de boisseaux de grains sur lequel portaient les transactions en cours de la Commission du blé, les 28, 29, 30 septembre et les 1, 2, 3, 4, et 5 octobre, 1937.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, devis et autres documents venus en la possession du gouvernement durant les années 1936 et 1937 au sujet de la reconstruction de la jetée du sud du Canal de Burlington.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 5 avril, 1937,—Etat montrant:—

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à l'abandon d'une entente pour la construction, par le gouvernement fédéral, d'un tunnel entre l'île Toronto et la terre ferme à Toronto. Et aussi un état montrant les sommes dépensées pour ledit ouvrage, le nom de la personne qui a ordonné l'abandon de l'entreprise et l'annulement des contrats.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, 1938:—

Copie de tous les arrêtés du conseil, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire du Canada et toutes autres personnes au sujet de la vente de l'île d'Anticosti, ou de toute partie de cette île, ou de ses ressources naturelles.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 février, 1938:—

Copie de tous les arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, correspondance et documents de toute sorte échangés du 1er jour d'avril 1937 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement du Canada ou tout membre du cabinet et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout membre de ce gouvernement au sujet du territoire du Yukon.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Etat montrant:—

Relevé indiquant les noms, adresses, l'état ou le genre d'affaires des personnes ou des sociétés qui, occupées à l'administration des secours comme agents, marchands à commission ou autrement, ont acheté de la provende et du fourrage dans la province du Manitoba et dans l'état du Minnesota, indiquant aussi les montants versés à chacune de ces personnes ou sociétés.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février, 1938,—Etat montrant:—

1. La quantité totale des marchandises qui sont entrées au Canada durant l'année financière 1936-37 et sur lesquelles des droits ont été versés.

2. Le montant des droits qui ont été perçus.

3. La quantité totale de marchandises sur lesquelles la taxe de vente a été perçue durant l'année financière 1936-37.

4. Quel montant a été versé.

5. De quelle façon on évalue les marchandises importées pour la fabrication d'autres marchandises.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lennard—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année 1937-38, qui fournit la viande au Collège militaire royal de Kingston.

2. Si l'on a adjugé cette entreprise par soumission.

3. Si oui, de qui on a reçu des soumissions, et quels étaient dans chaque cas les détails de la soumission.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre des (*a*) salles d'armes, (*b*) des casernes qui appartiennent au ministère de la Défense nationale.

2. Où sont situées ces salles d'armes et ces casernes.

3. Le coût total de ces édifices, avec l'emplacement (non compris l'entretien et les réparations).

4. Durant l'année financière 1936-37 quel a été le coût d'entretien de ces édifices.

5. Si tous ces édifices servent continuellement maintenant à des unités de la milice permanente et de la milice non-permanente.

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministère de la Défense nationale a acheté des terrains durant les années civiles 1936 et 1937.

2. Si oui, pour quelles fins dans chaque cas.

3. De qui on a acheté ces emplacements.

4. La dépense encourue dans chaque cas.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, est votée, ainsi que les ordres suivants de la Chambre:—

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les contrats, soumissions, connaissements, lettres, télégrammes et autres documents qui ont trait au charbon et/ou au coke livré au Collège militaire royal de Kingston et aux édifices de la Défense nationale à Barriefield pour la saison d'hiver 1937-38.

Par M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre,—Copie des bordereaux de salaires et des factures pour les matériaux fournis pour l'exécution d'ouvrages sur la rivière Maskinongé, à Saint-Didace, province de Québec, durant l'été 1936.

Par M. Stirling, pour M. Cahan,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant le nom le capital émis et autorisé, les obligations ou débentures échues de chaque compagnie fédérale qui a fait des arrangements ou des compromis avec ses créanciers sous le régime des dispositions de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute le correspondance et des pétitions datées du 15 octobre 1935 à aujourd'hui et qui ont trait au service postal entre Nut Mountain et High Hill, Saskatchewan.

Par M. Bennett,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les contrats, factures, correspondance et autres documents relatifs aux paiements mentionnés plus bas, entrés au compte des Parcs nationaux du Canada, et de la façon dont ces versements sont imprimés dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1937, Volume II, sous les postes 172 et 495:—

Brewster Transport Co., Banff, Forage, $3,984.12 (Partie L-98).

Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $14.313.12 (Partie L-98).

Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $3,996.86 (Partie L-100).

Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $6,677.41 (Partie L-100).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $1,382.92 (Partie L-101).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $2,142.55 (Partie L-102).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $4,460.50 (Partie L-103).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $5,391.39 (Partie L-103).

Par M. Bennett,—Ordre de la Chambre,—Relevé de tous les détails des recettes, mentionnées plus bas, des parcs nationaux du Canada (Banff) comme elles apparaissent dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le le 31 mars 1937, Volume II, à la Partie L-3, sous le titre de Parcs Nationaux du Canada:—

(*a*) Licences d'automobiles, pour la somme de $36,555.63.
(*b*) Permis de pâturage, au montant de $274.00.

Par M. Baker, pour M. Massey,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance échangée entre les ministères des Travaux publics, du Travail, des Transports ou tous autres ministères fédéraux et la ville de Toronto, au sujet de l'établissement des aéroports de Toronto, sur l'île de Toronto et à Malden.

M. Heaps propose, appuyé par M. MacInnis:—

Que considérant qu'il devient de plus en plus difficile pour les personnes d'un âge avancé d'occuper une place dans la vie productive utile du Dominion, et ainsi de se maintenir elles-mêmes dans l'aisance et le confort; et

Considérant que le Canada est un pays bien doté de ressources naturelles et capable de maintenir toute la population dans un régime de vie fort satisfaisant;

La Chambre est d'avis en conséquence qu'elle ferait bon accueil à l'exposé, de la part du gouvernement, d'une politique qui abaisserait immédiatement la présente limite d'âge des pensionnaires qui est de soixante-dix ans, et dont l'effet serait d'enlever la vieille génération à l'industrie et de créer ainsi pour la jeune génération des chances de trouver des emplois utiles et rémunérateurs.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 1er MARS 1938

PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que le quorum du comité soit réduit de 15 à 10.
2. Qu'il soit permis au comité de siéger durant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Moore propose l'adoption du deuxième rapport du comité permanent de la banque et du commerce, et il est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. White soit substitué à celui de M. MacNicol comme membre du comité permanent de la marine et des pêcheries.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Kuhl soit substitué à celui de M. Johnston (Bow-River) comme membre du comité permanent des bills privés.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. MacNicol soit substitué à celui de M. White comme membre du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. Ilsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Copie de toute la correspondance, des instructions et recommandations relatives à l'ordre du ministère du Revenu national de refuser l'entrée au Canada à la publication "Empros".

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 129, en date du 19 janvier, 1938: pour autoriser un nouveau tarif d'achat des rentes viagères du gouvernement canadien, à dater du et après le 1er février, 1938: aussi un tableau de ces tarifs; et aussi un rapport du professeur M. A. Mackenzie, de l'Université de Toronto, qui sert de base à ce nouveau tarif.

M. Howe, l'une des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et l'acheteur, relativement à la vente d'une partie de la flotte appartenant au gouvernement, comprenant: barge, drague, etc., et aussi copie des contrats intervenus entre le gouvernement et l'acheteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Etat montrant:—1. Combien de milles de voies ferrées le Canadien-National possède dans chacune des provinces du Dominion.

2. Depuis 1925 inclusivement, combien de milles de voies ferrées ont été construites dans chacune des provinces du Dominion par le Canadien-National ou les compagnies qu'il contrôle et quel a été le coût de chaque entreprise.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Etat montrant:—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, promesses de vente ou conventions négociées et de tous les autres documents légaux que le gouvernement a en sa possession au sujet de la vente à la *General Dredging Contractors Limited*, des chantiers maritimes de Sorel et de la flotte de dragage du Saint-Laurent.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Correspondance et documents relatifs au traité de canalisation du St-Laurent, 1932, à l'accord de Niagara, 1929, aux projets concernant la rivière Ogoki et Kenogami (Long Lake), et à l'exportation de l'énergie électrique. (En français.)

Et aussi,—Copie d'une lettre, en date du 25 février, 1938, du premier ministre de l'Ontario au premier ministre du Canada, au sujet du projet de la rivière Kenogami.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats afin de diminuer de sept pour cent à cinq pour cent le taux de l'intérêt imposé sur certains remboursements à la Commission de taxes et de primes d'assurance payées par la Commission pour des terres de soldats-colons dans des cas où le colon était en défaut, et afin de prescrire de plus que la période pendant laquelle peuvent être faits les paiements d'arrérages ou de versements assujettis à des privilèges de crédit, sera encore prorogée jusqu'au 31ème jour de mars 1941.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Power propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi des allocations aux anciens combattants afin d'accorder l'allocation payable en vertu de cette loi à une classe d'anciens combattants de la Grande Guerre qui ne reçoivent pas maintenant ces allocations et qui, par suite d'invalidités tangibles ou intangibles, et de désavantages, ne peuvent se maintenir eux-mêmes; afin d'inclure certains anciens combattants de la Guerre Sud-Africaine; afin d'inclure parmi les catégories de revenus qui ne peuvent être déduits de l'allocation, les pensions ou gratuités accompagnant certaines décorations militaires; afin d'éviter le chevau-

chement des bénéfices payables en vertu de la Loi des allocations aux anciens combattants et de ceux qui sont payables en vertu de la Loi des pensions de vieillesse, et pour augmenter le nombre des membres du Comité des allocations aux anciens combattants.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 24, Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des modifications, remis à l'étude avec ses amendements, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution conférant certaine autorité à une Commission du Transport.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour conférer à une Commission du Transport (la Commission des chemins de fer devant être connue sous ce nom) l'autorité de permettre, de régler et de diriger le transport des passagers et des marchandises par chemins de fer, navires et aéronefs et d'établir des honoraires pour permis, des tarifs et des taux de transport, et de régler et de surveiller toutes autres affaires connexes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois, et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 31, Loi instituant une commission des transports du Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 29, Loi modifiant la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 30, Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus en boisseau;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, et on en autorise l'étude en comité plénier à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 14, Loi modifiant la loi des chemins de fer (taxes téléphoniques);

M. Lacroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Lacroix (Beauce), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois, et passé.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Neill pour la deuxième lecture du bill No 11, Loi sur l'immigration japonaise.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning;—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 2 MARS 1938

Prières.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De *The Dominion Association of Chartered Accountants*, pour une loi modifiant la Loi qui la constitue en corporation.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi l'autorisant à louer le chemin de fer et l'organisation de *The Winnipeg River Railway Company*.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre:—Copie d'une lettre, en date du 1er mars, 1938, du premier ministre du Canada au premier ministre de l'Ontario au sujet du projet de dérivation de la rivière Kenogami.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er août 1936 sous l'empire des dispositions de la Loi de la Commission du blé du Canada, 1935.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er novembre 1935 au 31 décembre 1935 entre le ministre du Commerce ou le Comité du blé du Cabinet, ou tout membre de ce Comité, et J. R. Murray au sujet de la nomination de M. Murray comme président de la Commission du blé du Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Copie de tous les documents, lettres et correspondance de toute sorte échangés durant les trois dernières années au sujet du service postal entre Riverport et LaHave Nord, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. La quantité de charbon importé au Canada en (*a*) 1935, (*b*) 1936, (*c*) 1937. De quels pays on l'a importé, quelles étaient les classes ou les sortes de charbon et quels étaient les prix à l'arrivée au Canada.

2. Les prix de gros et de détail du charbon importé dans l'est du Canada.

3. Dans l'est du Canada, quels ont été les prix de gros et de détail du charbon de l'Alberta.

4. La somme versée en octrois pour le charbon.

5. Durant les mêmes années, quelle quantité de charbon ont utilisé le chemin de fer Canadien du Pacifique, les Chemins de fer nationaux du Canada et les autres chemins de fer canadiens, respectivement.

6. La quantité de charbon importé utilisé par le chemin de fer Canadien du Pacifique, les Chemins de fer nationaux du Canada, les autres chemins de fer canadiens, respectivement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. La quantité de métaux de rebut exporté du Canada en 1935, en 1936 et en 1937.

2. La quantité de métaux de rebut les chemins de fer canadiens ont vendus durant lesdites années, à qui au Canada, et à quels pays, dans le cas d'exportation.

3. Durant les mêmes années, la quantité totale de nickel et de matériaux indispensables dans la fabrication des armements produits au Canada.

4. La quantité de nickel exporté, et à quels pays.

5. Le profit total provenant de la production du nickel.

6. Les taxes que la *International Nickel Company* verse à Sudbury.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente le bill No 32, Loi modifiant la loi des commissaires du havre de Winnipeg et de St-Boniface, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le total des capitaux étrangers placés au Canada.

2. (*a*) En intérêts, en (*b*) dividendes, quel est le total des paiements du Canada aux portefeuillistes étrangers.

3. Quelle partie de la balance du commerce du Canada a servi à payer les crédits étrangers.

4. Si l'on exerce quelque contrôle au Canada sur les placements étrangers pour (*a*) les restreindre, et (*b*) pour contrôler les opérations du change.

5. Par l'intermédiaire de quelles agences se font les opérations de change (expliquer les opérations).

6. S'il existe des taux préférentiels du change pour certains pays importateurs, ou si l'on accorde seulement la préférence par les tarifs.

7. De quelle façon les tarifs, les contingentements et les restrictions affectent le commmerce purement local, et/ou lui nuisent.

8. Durant la dernière ou l'avant-dernière année, si le Canada a acquitté partie de sa dette étrangère. Si oui, combien. Si elle a augmenté, et si oui, de combien.

9. Quel est le facteur principal qui rend nécessaire le placement d'emprunts à l'étranger.

10. En vertu de l'autorité de qui on a placé le dernier emprunt de Londres.

11. S'il n'était pas possible d'emprunter cet argent au Canada pour la fin que l'on se proposait.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Douglas—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés, de 1935 à aujourd'hui, entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes au sujet du projet de louer l'édifice de la Banque de Montréal à Ceylon, Saskatchewan, dans l'intention de l'utiliser comme bureau de poste.

Par M. Douglas, pour M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le ministère a en sa possession, au sujet du sursis d'une année accordé au percepteur des douanes à Regina, M. J. H. Spooner, qui a atteint l'âge de 65 ans et est devenu sujet à être retraité le 8 janvier 1938.

M. Church, appuyé par M. Brooks, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il faudrait demander au gouvernement fédéral d'examiner la question d'assumer la totalité du coût de l'assistance directe et aussi partie du coût des travaux de chômage urgents au lieu de les laisser à la charge des municipalités ou des provinces, et cela nonobstant les dispositions de toute loi, de tout statut, de tout usage ou coutume; et

D'étudier aussi une mesure nouvelle de réforme constitutionnelle adaptée à l'état actuel du Canada, de manière à appliquer des remèdes plus prompts, plus justes, plus uniformes et plus immédiats aux maux sociaux et à fournir une base de négociation avec tous et chacun des services sociaux du Canada,—apportant ainsi une solution plus rapide à ces problèmes et imposant une plus grande mesure d'égalité de traitement à toutes les provinces de la Confédération en vertu du principe suivant: chacun pour tous et tous pour chacun; et

D'instituer, si on le juge nécessaire, un comité spécial de la Chambre pour étudier et examiner toute la question et pour faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Euler.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 3 MARS 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Marjorie Isabel Meldrum Andersen, de Noranda, P.Q., qui demeure actuellement à Windsor, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Niels Aege-Aegidius Andersen, de Noranda, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Gabrielle Rachel Cécile Pelissier de Kermeno de Gouzillon, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Maurice de Gouzillon, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Millicent Barbeau Edmondson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Leo Edmondson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Mabel Marjorie Thompson Maynes, de Verdun, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Eric John Maynes, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Thomas Russell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Phyllis Thorne Brown Russell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Ida Hillman Livermore Woodall, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Thomas Woodall, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Ross Ballantyne, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Frank Roy Hedges, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lilian Pearl Lawrence Hedges, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Muriel Gladys Jones Roberts, de Little Gaspé, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Gordon Thomas Roberts, de Little Gaspé, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

Sur motion de M Mackenzie King, il est ordonné,—Que les noms de MM. Hartigan et Tucker soient substitués à ceux de MM. Beaubien et Donnelly, respectivement, comme membres du comité spécial nommé pour faire enquête sur le fonctionnement de la loi du service civil, et tout ce qui s'y rapporte.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, présente, pour l'information de la Chambre,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 165, S.R.C., 1927,—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 425, en date du 1er mars, 1938: transférant le contrôle et l'administration de la division de la statistique des douanes du ministère du Revenu national au bureau fédéral de la Statistique.

Arrêté en conseil, C.P. 429, en date du 1er mars, 1938: transférant l'administration de la loi de la commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935, du Président du Conseil privé au ministre du Commerce.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1937 au 31 juillet 1937 entre le ministre du Commerce ou son sous-ministre, et M. le juge Turgeon, commissaire au sujet de l'enquête sur les grains.

Et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1937 au 31 juillet 1937, entre le ministre du Commerce ou son sous-ministre et le colonel J. L. Ralston, avocat pour la Commission d'enquête sur les grains, au sujet de ladite enquête sur les grains.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938.—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et correspondance échangés durant les deux dernières années au sujet du circuit postal de campagne entre New-Ross-Cross et Forties, New-Ross, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. Dunning membre du Conseil privé du Roi, présente, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 250, en date du 3 février, 1938: pour modifier certains règlements édictés en vertu des dispositions de la loi sur les pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, article 20 (2).

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février 1938,—Relevé indiquant le nom, le capital émis et autorisé, les obligations ou débentures échues de chaque compagnie fédérale qui a fait des arrangements ou des compromis avec ses créanciers sous le régime des dispositions de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 février 1938,—Etat montrant:—

1. Les déficits du Canadien-National pour chacune des années 1927 à 1937 inclusivement.

2. Combien de chars de grain de toutes sortes ont été transportés des Prairies par le Canadien-National:

(*a*) Aux élévateurs de Vancouver.

(*b*) Aux élévateurs des Grands Lacs.

(*c*) A l'élévateur de Port Churchill durant chacune des années 1922 à 1937 inclusivement.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Par province, (*a*) quel a été le nombre initial des soldats-colons, (*b*) quel est le nombre actuel des soldats-colons, (*c*) combien de colons ont abandonné leur ferme, abandonné leurs réclamations, etc., (*d*) combien de colons-civils ont acheté ces fermes, (*e*) combien de familles britanniques la Commission a établies, (*f*) combien d'emprunts sont complètement remboursés, (*g*) combien de propriétés sont maintenant retournées à la Commission, (*h*) quel est, d'après les livres, le total de la dette qui grève ces dernières propriétés, (*i*) quel est le total des placements représentés par les opérations de la Commission.

2. En dollars, quel est le montant total des faveurs accordées par les diverses lois remédiatrices.

3. Les pertes réelles, vérifiées, provenant de la revente d'obligations acceptées par la Commission.

4. Durant chacune des années 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, combien de colons dans chaque province ont tiré parti du plan de crédit de un dollar pour un dollar.

5. (*a*) Combien de débiteurs de la Commission ont soumis des propositions en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, (*b*) quel est le total des dettes en jeu, (*c*) quel a été le total de la réduction pour chaque catégorie de colons, (*d*) quelle a été la moyenne de la diminution de la dette pour chaque catégorie.

6. (*a*) Le nombre total de fermes disponibles, le nombre de fermes louées en 1937, et le nombre de fermes inoccupées en 1937, (*b*) le nombre des fermes remises aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21 (*a*) de la Loi.

M. Mackenzie King propose,—Que soit pris en considération par la Chambre durant la présente session du Parlement, le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer et compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en vertu d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill No 24, Loi modifiant la loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 30, Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient encore l'autorisation de reprendre l'examen de ce bill à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour modifier la loi d'établissement de soldats.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats afin de diminuer de sept pour cent à cinq pour cent le taux de l'intérêt imposé sur certains remboursements à la Commission de taxes et de primes d'assurance payées par la Commission pour des terres de soldats-colons dans des cas où le colon était en défaut, et afin de prescrire de plus que la période pendant laquelle peuvent être faits les paiements d'arrérages ou de versements présentement assujettis à des privilèges de crédit, sera encore prorogée jusqu'au 31ème jour de mars 1941.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois, et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente le bill No 33, Loi modifiant la loi d'établissement de soldats, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre qu'il a passé les bills suivants, sans modification:

Bill No 2, Loi modifiant la loi du cens électoral fédéral.

Bill No 17, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.

En comité plénier, la Chambre étudie un certain projet de résolution au sujet d'un contrat entre Sa Majesté et la Corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1938.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 34, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, qui est lu pour la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

TRANSPORT

Services aériens

Division de l'aviation civile

387 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital).................................$ 1,722,400 00

388	Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques..................................	910,669 00
389	Subventions aux Cercles d'aviation, y compris une allocation de $5,000 à l'Association canadienne des cercles d'aviateurs	60,000 00
390	Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports..................................	800,000 00

Division météorologique

391	Service météorologique, y compris une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.............	426,000 00
392	Subvention à l'observatoire de Kingston.............	500 00

Division de la radio

393	Application de la loi du radiotélégraphe et des règlements prescrits sous son empire..........................	100,775 00
394	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien...............	634,324 75

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 4 MARS 1938

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 3 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Dorothy Dean St-Clair Ross, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Alistair Ross, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:

De Marjorie Isabel Meldrum Andersen, de Windsor, Ontario, épouse de Niels Aegidius Andersen, de Noranda, Québec.

De George Brunet, de Montréal, Québec, époux de Bertha Boucher Brunet.

De Stella Maude Lash Dawes, de Montréal, Québec, épouse de Kenneth Thomas Dawes.

D'Elizabeth Dubnitski, autrement dit Dubney, de Montréal, Québec, épouse de Joseph Dubnitski, autrement dit Dubney.

De Millicent Barbeau Edmondson, de Montréal, Québec, épouse de James Leo. Edmondson.

De Frank Roy Hedges, de Montréal, Québec, époux de Lillian Pearl Lawrence Hedges.

De Charles Marie, de Montréal, Québec, époux de Sybil Chandler Marie.

De Mabel Marjorie Thompson Maynes, de Montréal, Québec, épouse d'Eric John Maynes.

M. Pouliot, du comité spécial institué pour faire enquête sur l'application de la loi du service civil, présente le premier rapport dudit comité, comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et du compte rendu de ses délibérations et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du Comité soit fixé à neuf membres.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a autorisé *(a)* le gouvernement de l'Ontario, ou *(b)* la Commission hydroélectrique de l'Ontario à dériver vers (1) le fleuve Saint-Laurent, ou (2) les Grands Lacs, des eaux du bassin de la baie d'Hudson.
2. Si l'on est encore d'avis que l'autorisation du fédéral est nécessaire afin de pouvoir dériver légalement vers le bassin du Saint-Laurent des eaux qui coulent vers la baie d'Hudson.
3. Si le gouvernement fédéral a entrepris ou s'il est convenu de payer tout ou partie du coût de la construction d'une digue sur *(a)* la rivière Kenogami, ou *(b)* la rivière Ogoki.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—Que le comité institué le 24 février dernier, nanti des pouvoirs d'un comité permanent, pour examiner le rapport annuel de la commission de Radiodiffusion du Canada, et pour étudier les méthodes de la commission, soit composé des membres suivants: MM. Ahearn, Barber, Beaubien, Bertrand (Laurier), Bouchard, Côté, Dupuis, Edwards, Factor, Hamilton, Howe, Isnor, Johnston (Bow-River), Lawson, MacKenzie (Neepawa), MacLean (Prince), MacMillan, Martin, Patterson, Ross (Moose-Jaw), Turgeon, Wermenlinger et Woodsworth.

Et que le quorum soit formé d'au moins neuf membres du dit comité.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Copie de tous les écrits, télégrammes, pétitions, et de tous les autres documents que l'Etat, ministère des Mines et des Ressources, a en sa possession, au sujet d'un arrêté du conseil adopté, mercredi, le 22ème jour de septembre 1937, pour établir sous le régime de la Loi sur la Convention des oiseaux migrateurs, chapitre 130, S.R. 1927, un sanctuaire d'oiseaux à être connu sous le nom de Sanctuaire d'oiseaux de l'"Ile au Héron", dans le district comprenant cette partie du fleuve Saint-Laurent à partir du pont Victoria jusqu'à la prise d'eau ouest de la centrale de la *Montreal Light, Heat & Power,* qui est située à peu près en face de la frontière orientale de la réserve indienne de Caughnawaga, et couvrant une zone où ne peuvent en aucun temps exercer leur habileté les chasseurs, les pêcheurs ,et les propriétaires d'embarcations qui vivent à Verdun, Pointe Saint-Charles, Laprairie, Saint-Lambert, Côte Sainte-Catherine et la Tortue.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McAvity soit substitué à celui de M. Hill comme membre du comité permanent de la marine et des pêcheries.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McAvity soit substitué à celui de M. Hill comme membre du comité permanent des relations industrielles et internationales.

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies du texte des décisions de la Cour suprême du Canada au sujet d'un renvoi concernant le pouvoir de Son Excellence le Gouverner général, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, de désavouer les lois passées par la législature des diverses provinces, et le pouvoir de réservation du lieutenant-gouverneur d'une province.

Et aussi,—Copies du texte de la décision de la Cour suprême du Canada au sujet des trois bills adoptés par l'assemblée législative de la province de l'Alberta, à la session de 1937 (sa troisième), et portant les titres suivants:

"Loi concernant la taxation des banques";

"Loi modifiant et codifiant la loi de réglementation du crédit de l'Alberta"; et

"Loi assurant la publication de nouvelles et d'information exactes";

Lesquels bills ont été réservés par le lieutenant-gouverneur pour l'assentiment du Gouverneur général.

(*Le texte des décisions de la Cour suprême sera publié en addendum*).

Le bill No 32, Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Winnipeg et de St-Boniface, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu une troisième fois et passé.

Le bill No 30, Loi reglémentant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel qu'amendé, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie un certain projet de résolution pour modifier la Loi des allocations aux anciens combattants.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi des allocations aux anciens combattants afin d'accorder l'allocation payable en vertu de cette loi à une classe d'anciens combattants de la Grande Guerre qui ne reçoivent pas maintenant ces allocations et qui, par suite d'invalidités tangibles ou intangibles, et de désavantages, ne peuvent se maintenir eux-mêmes; afin d'inclure certains anciens combattants de la Guerre Sud-Africaine; afin d'inclure parmi les catégories de revenus qui ne peuvent être déduits de l'allocation, les pensions ou gratuités accompagnant certaines décorations militaires; afin d'éviter le chevauchement des bénéfices payables en vertu de la Loi des allocations aux anciens combattants et de ceux qui sont payables en vertu de la Loi des pensions de vieillesse, et pour augmenter le nombre des membres du Comité des allocations aux anciens combattants.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Power présente le bill No 35, Loi modifiant la Loi des allocations aux anciens combattants, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

TRANSPORT

Services aériens

Division de la radio

395	Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques..	$205,478 00
396	Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement)..........................	113,420 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 7 MARS 1938

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Virginia Amelia Loomis Wadsworth, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Charles Frederick Wadsworth, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh*.

D'Alice Pearl Shaver Booth, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Clarence Strathcona Booth, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, 1938:—Relevé indiquant:—1. Le coût total jusqu'aujourd'hui de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces.

2. Les taux des allocations et de la rémunération (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le nombre de: (*a*) secrétaires, (*b*) d'aviseurs économiques ou autres; (*c*) des commis, des sténographes et des autres assistants qui sont ou qui ont été à l'emploi de ladite commission, et le coût total de leurs services jusqu'à ce jour, et le nombre total des employés.

5. Le nombre de jours dépensés par la commission à tenir audience et à entendre des témoins et le nombre de jours consacrés au voyage.

6. Le nombre des témoins que la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Les sommes d'argent dépensées sur la rivière Niagara (rivière internationale) durant les trois dernières années, soit que le Canada ait fait cette dépense seul, ou conjointement avec les Etats-Unis, ou conjointement avec la province d'Ontario, pour sauvegarder par des ouvrages de protection, et contre des dommages dus, l'hiver, à des embâcles de glace et à des ponts de glace, les compagnies hydrauliques canadiennes, ou pour d'autres aides à la navigation, ou pour protéger les ouvrages.

2. Si le Canada seul, ou en collaboration avec les Etats-Unis, a pris quelque mesure pour ériger, par prudence, des ouvrages dans cette rivière afin de protéger les sources d'électricité du peuple contre lesdits méfaits de la glace et si des études en ont été faites.

3. Si le gouvernement s'est procuré des brise-glaces ou un outillage moderne pour la rivière Niagara supérieure ou inférieure, là où elle est navigable, afin de briser les embâcles de glace comme mesure de protection, sur les parties navigables de la rivière.

4. Sous l'empire de la loi sur la protection des eaux navigables, si le gouvernement, soit seul, soit en collaboration avec les Etats-Unis, a pris quelque mesure pour faire disparaître le Pont d'observation des chutes qui a tombé dans la rivière le 29 janvier. Si oui, quelle action a été ou sera prise.

5. Si l'on peut enrégistrer quelque progrès dans les négociations faites avec le gouvernement américain pour améliorer la beauté du paysage des chutes et pour obtenir de la rivière plus d'énergie pour les deux pays.

6. Depuis les plaintes qui, d'après les Débats de 1935, 1936 et de 1937, ont été adressées au ministre des Travaux publics pour faire disparaître une batture de sable de deux milles à l'embouchure de la rivière Niagara, au lac Ontario, quelle mesure a été prise pour faire disparaître cette menace à la navigation.

7. Si le gouvernement a pris quelque mesure dans l'ouest de l'Ontario, aux rivières Grand, Thames et aussi Port Hope, afin de protéger ces districts contre les inondations; et si oui, ce qui a été fait.

8. Si l'on a voté des appropriations pour la rivière Niagara, (de Fort Erié à Chippawa) pour des quais, des ouvrages de protection contre la glace ou des aides à la navigation.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938,—Etat montrant:—1. Durant l'année 1937-38, qui fournit la viande au Collège militaire royal de Kingston.

2. Si l'on a adjugé cette entreprise par soumission.

3. Si oui, de qui on a reçu des soumisions, et quels étaient dans chaque cas les détails de la soumission.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Liste indiquant le nom, le rang, l'unité de milice et l'adresse postale de chaque membre de la Compagnie canadienne envoyée au Couronnement.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 451, en date du 5 mars, 1938: pour nommer Mme L. G. Ferguson, de Westville, N.-E.; Mme M. Cormier et M. A. Montpetit, de Montréal, P.Q.; Mlle Ruth Lowe, de Kitchener, Ontario, et M. J. McCulley, de Newmarket, Ontario; Mme W. J. Lindel, de Winnipeg, Monitoba, et Mme A. J. Currie, de Govan, Saskatchewan, comme conseillers du ministre du Travail pour s'occuper de l'organisation et du fonctionnement des projets et des organismes destinés à la formation de la jeunesse dans leurs provinces respectives.

Les bills suivants sont présentés, avec l'assentiment de la Chambre, sont lus la première fois et leur deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 36, Loi modifiant la Loi des pénitenciers.—M. *Lapointe* (Québec-Est).

Bill No 37, Loi modifiant la Loi de la preuve au Canada.—M. *Lapointe* (Québec-Est).

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Pour quelle période, et avec quel grade, Joseph Philippe Roland Roy est devenu membre de la Milice active permanente avec un brevet.
2. A quelles unités cet officier a été attaché.
3. Pendant cette période, si les rapports confidentiels annuels de ses officiers supérieurs ont été favorables ou défavorables.
4. Si des accusations de mauvaise conduite ont été portées contre lui durant son service et prouvées par une enquête subséquente.
5. En vertu de quelle autorité, et pour quels motifs cet officier a été retraité.
6. Si cet officier a demandé une enquête officielle lors de sa mise à la retraite, afin de libérer sa réputation et son dossier des accusations qui avaient été portées contre lui. Si cette enquête a été refusée, en vertu de quelle autorité et pour quels motifs.
7. Si on lui a accordé une solde complète et des allocations jusqu'à la vraie date de sa mise à la retraite, ou si on lui a accordé quelque gratuité ou pension à laquelle il aurait eu droit dans le cours ordinaire des choses.
8. Son grade à la date de sa retraite.

Par M. Barber,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. En livres, quelle est la quantité d'huile végétale, non comestible, importée au Canada durant chacune des années 1920, 1925, 1930, 1935 et 1936.
2. Si une partie quelconque de cette huile végétale importée, non comestible, est manufacturée et vendue comme saindoux à friture, ou pour d'autres fins culinaires.
3. Durant chacune des années 1920, 1925, 1930, 1935 et 1936, quelle quantité d'huile végétale importée, non comestible, a été raffinée et vendue comme saindoux à friture d'huile végétale.
4. Quelle quantité de suif animal non comestible, de graisse et d'huile non comestibles, on a manufacturée de façon à en faire des produits comestibles.

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année (*a*) 1936, (*b*) 1937, combien de navires-citernes remplis d'huiles végétales (non comestibles) importées, ont déposé leur chargement au Canada.
2. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité saindoux à friture on a fabriqué avec les importations d'huiles végétales désignées: "non-comestibles".
3. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité d'huiles végétales—, donner le nombre de livres—, et comestibles, on a importées au Canada.
4. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture d'huile végétale on a fabriqué au Canada.
5. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture d'huile végétale on a fabriqué avec des produits comestibles importés.
6. Quelle est la cargaison moyenne d'un navire-citerne rempli d'huiles végétales.

Par M. Hartigan,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre des dragues qui appartiennent à l'état.
2. Où elles sont.
3. A quelle valeur le gouvernement les évalue.
4. Quel est, au Canada, le nombre des remorqueurs qui appartiennent à l'état.
5. Où ils sont.
6. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

Par M. Ferland,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quel fut durant l'année fiscale courante le prix moyen par mille par année payé aux courriers postaux ruraux: (*a*) dans tout le Canada (*b*) dans chacune des provinces.
2. Quel fut durant la même année le coût total du service de distribution des malles par les courriers ruraux.
3. Quel serait le coût additionnel de ce service si les prix de tous les contrats actuels qui sont inférieurs à $35.00 par mille par année étaient élevés à $35.00.

Par M. Purdy,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière 1936-37, et aussi du 1er avril 1937 au 28 février 1938, quel a été le montant de l'assistance financière que le gouvernement fédéral a accordé à ou dans chaque province du Dominion, y compris les engagements non complètement remplis.
2. Quels sont les montants respectifs sous les en-têtes principaux.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De quelle façon est composée la somme de cent millions, que le ministre du Travail a mentionnée comme le coût total de l'assistance, au Canada, si le gouvernement assumait et acceptait cette tâche.
2. Si l'on déduit de cette somme, le montant déboursé annuellement à l'heure actuelle en vertu d'une ententes avec les provinces, quel sera le solde.
3. Pour la dernière année enregistrée aux statistiques, quelle a été la somme totale perçue en impôts sur le revenu du Canada.
4. Quelle somme l'Ontario a versée.
5. Quelle somme le district de Toronto a versée.
6. Quelle somme on dépense maintenant pour l'assistance dans tout le Canada.
7. Quelle somme on dépense annuellement pour l'assistance dans les zones frappées par la sécheresse en Saskatchewan.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au désaveu de trois lois de l'Alberta (août 1937), à la réservation de trois projets de loi de l'Alberta (octobre 1937) et copie des rapports du ministre de la Justice sur ces lois et projets de loi.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au projet de désavouer le *Ontario Power Commission Act, 1935,* et copie de tous rapports du ministre de la Justice sur ce sujet.

Par M. Mitchell, pour M. Hansell,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, contrats, soumissions et autres documents datés en 1937 que le gouvernement a en sa possession au sujet du projet d'ouvrage en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies, à Enchant, Alberta.

M. McIvor propose, appuyé par M. Howden, que la Chambre est d'avis qu'il y a grande urgence d'instituer dans le Dominion du Canada un régime de médecine publique.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

51956—10

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 8 MARS 1938

PRIÈRES.

Onze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingtième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 7 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Thomas McDade, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Hawkes McDade, de Montréal, P.Q., et qui demeure actuellement à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Plaxton.*

De Mildred Varner MacLeod, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, qui demeure actuellement à Summerside, Ile du Prince-Edouard, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Neil MacLeod, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et pour en obtenir son divorce.—M. *MacLean* (Prince).

D'Eva Fleming Hislop, de Fort Coulonge, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Abraham Hislop, de Fort Coulonge, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Betts.*

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que le nom de M. Ross (Middlesex-Est) soit substitué à celui de M. Deachman comme membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que le nom de M. Rickard soit substitué à celui de M. Ross (Middlesex-Est) comme membre du comité de l'agriculture et de la colonisation.

M. Pouliot propose,—Que soit adopté le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la loi du service civil.

Après discussion, ladite motion, proposée à la Chambre, est adoptée.

M. Dunning, pour M. Lapointe (Québec-Est), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la royale gendarmerie à cheval du Canada pour prescrire que le temps du service dans l'armée permanente navale, militaire et aérienne du Canada peut être inclus, pour fins de pension, dans le terme de service d'un officier ou d'un constable; et pour restreindre l'application de la Loi quant aux membres de la Réserve.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Dunning, il est résolu,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé de MM. Anderson, Baker, Blanchette, Bradette, Davidson, Dunning, Francœur, Hansell, Heaps, Hill, Lockhart, McCann, McLean (Melfort), Mallette, Mutch, Pottier et Wood, pour conduire une enquête sur les termes et le fonctionnement de la Loi de la pension du service civil, et sur toutes les affaires connexes, avec l'autorisation d'assigner des personnes, de faire apporter des écrits et des dossiers, d'interroger des témoins sous serment, de faire rapport à l'occasion, et que l'on suspende à cet effet les exigences de l'article 65 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides.

Et le débat se poursuivant;

M. Blackmore, appuyé par M. Mitchell, propose en amendement: Que l'on retranche de la motion tous les mots qui suivent le mot "que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre est d'avis que pour combattre efficacement la pauvreté au Canada, le gouvernement a négligé et néglige encore de tirer parti des ressources nationales aussi énergiquement que la population canadienne est en droit d'exiger."

Et comme la discussion se poursuit;

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 26, Loi abrogeant la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933;

M. Bertrand (Laurier) propose, appuyé par M. Roberge,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Et la Chambre reprend le débat sur la proposition de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, et le projet de motion de M. Blackmore, sous forme d'amendement à ladite proposition.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 9 MARS 1938

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt et unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 8 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De la *Restigouche Log Driving and Boom Company*, de Campbellton, Nouveau-Brunswick, qui demande l'adoption d''une loi pour modifier la loi qui la constitue en corporation.—M. *Véniot.*

De Michael Hawryluik, et autres, tous de Winnipeg, Manitoba, qui demandent l'adoption d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de *The Workers Benevolent Society of Canada.*—M. *Thorson.*

De Richard Hibbert Oland, et autres, tous de Halifax, Nouvelle-Ecosse, qui demandent l'adoption d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de *The Maritime Provinces General Insurance Company, Limited.*—M. *Isnor.*

De Bessie Goldberg Katz, d'Outremont, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jack Katz, d'Outremont, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor.*

De Margaret Alice Mizener, de Knowlton, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Karl Arlington Mizener, de Knowlton, P.Q., et pour en obtenir son divorse.—M. *Walsh.*

D'Anne Harris Shefler, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George William Shefler, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor.*

D'Irène Thomas Smith, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Cecil Edmund Lithgo Smith, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Nacha Ferszt Klajner, aussi connu sous le nom de Nora Firstenfeld Klein, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lejzer Klajner, aussi connu sous le nom de Léon Klein, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

De Margaret Robinson Mathieson McGee, de Hamilton, Ontario, qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harold McGee, de Hamilton, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Heaps.*

De Hilda Elsa Nake Schneider, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alexander Schneider, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Heaps.*

D'Eva Grace Barlow Sunbury, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Sherbrooke, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Moody Carleton Sunbury, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (Moose-Jaw).

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que le lundi 14 mars prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement auront priorité, le lundi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés, et les avis de motions pour le dépôt de documents.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, y compris les papiers de concours de la Commission du service civil, et en général, les écrits de toute espèce et de toute description, relatifs à la destitution, durant l'année 1937, de E. W. Walker, maître de poste de Bridgewater, Nouvelle-Ecosse et à la nomination de son successeur.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938.—Etat montrant:—1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur l'industrie textile.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Le taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le coût total jusqu'aujourd'hui pour (*a*) assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des témoins, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant ladite Commission.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février, 1938.—Etat montrant:—1. Le nombre des compagnies d'assurance-vie au Canada.

2. Combien fonctionnent sous le régime d'une chartre fédérale.

3. Combien fonctionnent sous le régime d'une chartre provinciale.

4. Combien sont des compagnies internationales.

5. Depuis 1929, combien de polices de chaque compagnie sont devenues périmées.

6. Combien d'argent ont perdu les détenteurs antérieurs de polices.

7. Quels bénéfices chacune de ces compagnies a réalisés.
8. Le nombre d'officiers exécutifs de chacune de ces compagnies.
9. Le traitement de chacun de ces officiers exécutifs.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938:—Copie de toute la correspondance et des pétitions datées du 15 octobre 1935 à aujourd'hui et qui ont trait au service postal entre Nut Mountain et High Hill, Saskatchewan.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février, 1938,—Etat montrant:—

1. La somme totale d'argent dépensée sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies dans chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

2. Dans chacune des provinces mentionnées plus haut, quelle partie de cet argent a été dépensée pour aider vraiment les cultivateurs, soit pour des digues, soit pour des projets d'irrigation.

3. La somme dépensée en frais d'administration dans chacune des provinces mentionnées plus haut.

M. Neill, appuyé par M. Donnelly, avec l'assentiment de la Chambre, présente le Bill No 38, Loi modifiant la Loi de l'immigration, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Elliott (Kindersley),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le chemin de fer Canadien-Pacifique a remboursé l'un quelconque des emprunts suivants:

Octobre 1931—Travail d'atelier..	$1,447,222.71
Octobre 1932—Travail d'atelier..	1.000.000.00

S.P.W.C.A.

1935-36—Réparations de l'outillage..	$1,270,000.00
1935-37—Achat d'outillage..	5,662,103.60
Frais relatifs aux emprunts..	554,700.00

2. Si oui, combien, et quel est le solde dû.

3. Depuis 1931, si la compagnie a versé quelques dividendes sur ses actions ordinaires.

4. Quel outillage additionnel on a acheté et loué au chemin de fer Canadien-Pacifique depuis la commande de 1935-37, et à quelles conditions.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant la saison de 1937, combien d'employés surnuméraires ou saisonniers on a embauchés à Port Churchill.

2. Leurs noms et adresses.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien d'acres de terre le gouvernement fédéral a achetées dans la province de la Saskatchewan pour servir de communes pour le pâturage, et quelle autre étendue de terre le gouvernement se propose d'acquérir durant 1938.

2. Quels sont les noms des propriétaires, des compagnies de prêt ou des compagnies terriennes de qui on a acheté ces terres, et quel a été le montant versé dans chaque cas.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—1. Le nombre de demandes d'emprunts adressées à la Commission du prêt agricole canadien, dans la province de la Saskatchewan, durant les années 1935, 1936, 1937;

2. Le nombre de prêts qui ont été faits;

3. Le nombre des fonctionnaires à la Division du prêt agricole canadien, en Saskatchewan, durant chacune des années 1935, 1936, 1937, et le nombre et les noms des évaluateurs dont on a retenu les services durant chacune de ces trois années.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la la réponse à l'ordre ci-haut mentionné

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Copie des rapports de la *Price Waterhouse Company*, relatifs à la Commission des grains du Canada, de même que tous télégrammes, correspondance et autres documents, relatifs à ces rapports, et qui ont été échangés entre le ministre du Commerce, son sous-ministre ou tout ministre fédéral et le commissaire Turgeon, l'avocat Ralston, ou le secrétaire de la commission, tous documents datés durant l'année 1937.

M. Boulanger, appuyé par M. Sylvestre, propose,—Que de l'avis de cette Chambre, pour se conformer à la constitution, pour respecter le désir d'autonomie des provinces et pour favoriser l'assainissement de ses finances le gouvernement fédéral devrait cesser de contribuer financièrement à l'exécution des obligations qui sont du ressort des provinces.

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 10 MARS 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 9 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Isabel Bovill Clarke, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harry Dickson Clarke, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

De Paul Sanson White, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Helen Renton Orvis White, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

D'Emma Kathleen Lavery Forester, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Arthur Forester, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

De Gerda Ellen Morrison, de Summerside, Ile du Prince-Edouard, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Reginald Knight Morrison, de Summerside, Ile du Prince-Edouard, et pour en obtenir son divorce. —M. *MacLean* (Prince).

D'Edith Margaret Campbell Quinn, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ivan Andrew Quinn, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hyndman*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et

constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

D'Alice Temple Jamieson Adair, de Montréal, Québec, épouse d'Ian Watts Adair.

D'Eva Fleming Hislop, de Montréal, Québec, épouse d'Abraham Hislop.

De Bessie Goldberg Katz, de Montréal, Québec, épouse de Jack Katz.

De Dorothy Dean St. Clair Ross, de Montréal, Québec, épouse de John Alistair Ross.

De Rachel Teneer Silberberg, d'Outremont, district de Montréal, Québec, épouse de Mordicai Silberberg, autrement dit Max Silver.

D'Eva Grace Barlow Sunbury, de Sherbrooke, Québec, épouse de Moody Carleton Sunbury.

De Sylvia Salzman Udashkin, de Montréal, Québec, épouse de Louis Udashkin.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—D'autre correspondance échangée entre l'honorable T. D. Patullo, premier ministre de la Colombie britannique, et l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et des Ressources, au sujet d'un projet de transfert du territoire du Yukon à la province de la Colombie britannique.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre de boisseaux de blé en entrepôt à Port Churchill durant les saisons 1935-36, 1936-37, 1937-38.

2. Durant chacune de ces saisons, quelle a été la quantité de blé que la Commission canadienne du blé détenait à Port Churchill.

3. Durant les mêmes années, quel a été le montant des droits d'entreposage imposés sur ce blé, quels sont les noms des personnes à qui la Commission canadienne du blé a vendu, et quelles étaient les quantités dans chaque cas.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 21, Loi modifiant la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

Et comme il est onze heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Sénat un message l'informant qu'il a passé le bill No 29, Loi modifiant la loi des lignes aériennes trans-Canada, 1937, avec une modification, comme suit:

Page 1, ligne 27,—Supprimer les mots "des dépêches".

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 11 MARS 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 9, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:

De Nacha Ferszt Klajner, autrement connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein, de Montréal, P.Q., épouse de Lejzer Klajner, autrement dit Léon Klein.

M. Beaubien, du Comité spécial institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société présente son premier rapport ainsi conçu:

Votre Comité recommande: Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie de nouvelle correspondance échangée entre les premiers ministres provinciaux et le premier ministre au sujet de l'assurance-chômage.

M. Johnston (Lake Centre), appuyé par M. Bouchard, propose,—Que soit adopté le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer de compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en exécution d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bouchard.

Un message est reçu du Sénat par lequel on informe la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant, sans modification:—

Bill No 34, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

M. Ilsley, pour M. Dunning, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le gouvernement du Canada à garantir le principal et l'intérêt des prêts consentis par les banques à chartre, et garantis par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement, pour l'achat de graines de semence, et afin d'assister des cultivateurs d'autre façon dans leurs travaux d'ensemencement du printemps de 1938; les engagements du gouvernement du Canada au sujet de ces garantis ne devant pas dépasser une somme globale de $1,900,000 pour l'Alberta, et de $13,500,000 pour la Saskatchewan.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 33, Loi modifiant la loi d'établissement de soldats, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 18, Loi modifiant la loi des chemins de fer (tarif sur les grains);

M. Reid, appuyé par M. Cochrane, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Perley.

La Chambre reprend la discussion de la motion de M. Neill pour qu'on lise une deuxième fois le bill No 11, Loi modifiant la loi de l'immigration japonaise.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Turgeon.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 38, Loi modifiant la loi d'immigration;

M. Neill, appuyé par M. Kinley, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Turgeon.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier du bill No 33, Loi modifiant la loi d'établissement de soldats, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend la séance en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

POSTES

258 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission. . . . 14,624,470 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 14 MARS 1938

Prières.

M. l'Orateur informe la députation que le Greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat et le rapport de l'élection de George Henri Héon, écuyer, dans le district électoral d'Argenteuil, province de Québec.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du huit janvier, 1938, et adressé à Gaétan Valois, de Lachute, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral d'Argenteuil, aux lieu et place du très honorable sir George Perley, décédé, M. George Henri Héon, de Lachute, P.Q., avocat, a été déclaré élu.

Donné sous nos seing et sceau d'office, à Ottawa, ce quatorzième jour de mars, 1938.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux députés l'avis que la vacance suivante vient de se produire dans les rangs de la députation, savoir:

De Peter Sinclair, écuyer, député du district électoral de Queens, Ile du Prince-Edouard, décédé.

En conséquence, il a émis un mandat adressé au directeur général des élections pour qu'un bref d'élection soit émis dans ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE QUEENS

Dominion du Canada } Chambre des Communes
A savoir: }

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Queens, province de l'Ile du Prince-Edouard, par suite de la mort de Peter Sinclair, écuyer, député de cette circonscription.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 14e jour de mars, 1938.

J. L. ILSLEY, (L.S.)
Député du district électoral de Digby-Annapolis-Kings.

J. E. MICHAUD, (L.S.)
Député du district électoral de Restigouche-Madawaska.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février 1938,—Etat montrant:—

Dans cette affaire de la convention de commerce entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique qui a été mise en force le 1er janvier 1936:—

1. Durant l'année civile 1936, si les exportations du Canada sur lesquelles des diminutions des droits douaniers américains ont été faites par ladite Convention, sont décrites comme Classe A; et si les exportations du Canada sur lesquelles aucune diminution des droits douaniers américains n'a été faite, sont décrites comme Classe B:—quelle a été la valeur des exportations de la Classe A si on la compare à la valeur des exportations de la Classe B, durant chacune des années civiles 1935, 1936 et 1937.

2. Si durant l'année civile 1936, les importations des Etats-Unis au Canada sur lesquelles des diminutions des droits douaniers canadiens ont été faites par ladite Convention, sont décrites comme Classe C; et si les importations des Etats-Unis au Canada sur lesquelles aucune diminution des droits douaniers canadiens n'a été faite, sont décrites comme Classe D:—quelle a été la valeur des importations de la Classe C si on les compare à la valeur des importations de la Classe D durant chacune des années civiles 1935, 1936 et 1937.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Quel fut durant l'année fiscale courante le prix moyen par mille par année payé aux courriers postaux ruraux: (*a*) dans tout le Canada, (*b*) dans chacune des provinces.

2. Quel fut durant la même année le coût total du service de distribution des malles par les courriers ruraux.

3. Quel serait le coût additionnelle de ce service si les prix de tous les contrats actuels qui sont inférieurs à $35.00 par mille par année étaient élevés à $35.00.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 10 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Le nombre de boisseaux de blé en entrepôt à Port Churchill durant les saisons 1935-36, 1936-37, 1937-38.

2. Durant chacune de ces saisons, quelle a été la quantité de blé que la Commission canadienne du blé détenait à Port Churchill.

3. Durant les mêmes années, quel a été le montant des droits d'entreposage imposés sur ce blé, quels sont les noms des personnes à qui la Commission canadienne du blé a vendu, et quelles étaient les quantités dans chaque cas.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Par province, (*a*) quel a été le nombre initial des soldats-colons, (*b*) quel est le nombre actuel des soldats-colons, (*c*) combien de colons ont abandonné leur ferme, abandonné leurs réclamations, etc., (*d*) combien de colons-civils ont acheté ces fermes, (*e*) combien de familles britanniques la Commission a établies, (*f*) combien d'emprunts sont complètement remboursés, (*g*) combien de propriétés sont maintenant retournées à la Commission, (*h*) quel est, d'après les livres, le total de la dette qui grève ces dernières propriétés, (*i*) quel est le total des placements représentés par les opérations de la Commission.

2. En dollars, quel est le montant total des faveurs accordées par les diverses lois remédiatrices.

3. Les pertes réelles, vérifiées, provenant de la revente d'obligations acceptées par la Commission.

4. Durant chacune des années 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, combien de colons dans chaque province ont tiré parti du plan de crédit de un dollar pour un dollar.

5. (*a*) Combien de débiteurs de la Commission ont soumis des propositions en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, (*b*) quel est le total des dettes en jeu, (*c*) quel a été le total de la réduction pour chaque catégorie de colons, (*d*) quelle a été la moyenne de la diminution de la dette pour chaque catégorie.

6. (*a*) Le nombre total de fermes disponibles, le nombre de fermes louées en 1937, et le nombre de fermes inoccupées en 1937, (*b*) le nombre de fermes remises aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21 (*a*) de la Loi.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien a vendu des navires pendant l'année 1937.

2. Dans l'affirmative, (*a*) combien de navires, dragues, etc., furent vendus, (*b*) quels étaient les noms de chacun, (*c*) la date de sa construction, (*d*) le coût de construction ou d'achat de chacun, (*e*) le temps que chacune fut en opération depuis la date de sa construction, (*f*) le montant dépensé sur chacun en réparations depuis qu'il est en service pour le gouvernement, (*g*) le nombre d'employés sur chacun des navires vendus.

3. A qui furent vendus lesdits navires, indiquant (*a*) le nom de l'acheteur ou des acheteurs, et si c'est une compagnie, son nom et le nom de ses directeurs (*b*) le montant payé par l'acheteur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Si l'on a demandé au gouvernement de défrayer partie du coût du voyage en Australie de certains athlètes canadiens.

2. Si oui, quelle contribution, le cas échéant, a été accordée.

3. Si l'on a demandé au gouvernement fédéral de défrayer le coût du voyage en Australie de représentants des Chambres de commerce agricoles du Canada qui se rendent à la Conférence des producteurs de l'empire.

4. Si oui, quelle contribution il a accordée ou il accordera.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Sur le vote de $35,000,000 pour le dernier exercice financier, pour le département de la Défense nationale, quelle somme a été dépensée, et s'il y a une balance, à quoi et quand cette balance sera employée.

2. Durant le dernier exercice financier, si le département de la Défense nationale a acheté des vaisseaux, de quelque sorte, et si oui, de qui, combien et à quel prix.

3. Depuis leur acquisition, où ces vaisseaux ont opéré et sous quelle direction et sous quel commandement.

4. Depuis leur acquisition, ces vaisseaux ont fait partie d'un groupement ou d'une escadre quelconque, et si oui, de quel groupement et dans quelles eaux, et pendant combien de temps.

5. Où sont présentement ces vaisseaux, quel est leur nombre et leur nom, et sous les ordres de qui sont conduites leurs opérations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Pour quelle période, et avec quel grade, Joseph Philippe Roland Roy est devenu membre de la Milice active permanente avec un brevet.

2. A quelles unités cet officier a été attaché.

3. Pendant cette période, si les rapports confidentiels annuels de ses officiers supérieurs ont été favorables ou défavorables.

4. Si des accusations de mauvaise conduite ont été portées contre lui durant son service et prouvées par une enquête subséquente.

5. En vertu de quelle autorité, et pour quels motifs cet officier a été retraité.

6. Si cet officier a demandé une enquête officielle lors de sa mise à la retraite, afin de libérer sa réputation et son dossier des accusations qui avaient été portées contre lui. Si cette enquête a été refusée, en vertu de quelle autorité et pour quels motifs.

7. Si on lui a accordé une solde complète et des allocations jusqu'à la vraie date de sa mise à la retraite, ou si on lui a accordé quelque gratuité ou pension à laquelle il aurait eu droit dans le cours ordinaire des choses.

8. Son grade à la date de sa retraite.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Mulock, soit substitué à celui de M. Chevrier comme membre du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Chevrier, soit substitué à celui de M. Mulock comme membre du comité des bills privés.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Douglas,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées entre le 1er avril 1930 et aujourd'hui, quelle quantité totale de charbon le ministère de la Défense nationale a achetée, ou qu'on a achetée pour lui.

2. (*a*) Les noms des compagnies qui ont fourni ce charbon, (*b*) la quantité de charbon fournie par chaque compagnie, (*c*) le prix par tonne et la somme que chaque compagnie a touchée.

3. Si ces achats ont été faits sous le régime des soumissions ou autrement.

4. De quelle sorte était le charbon ainsi acheté, et quel était le pays d'origine.

5. Dans le cas où le charbon a été acheté sous le régime des soumissions, quels ont été les termes des soumissions durant chaque période.

6. Durant la période écoulée du 1er avril 1930 à aujourd'hui, si un haut fonctionnaire quelconque du ministère de la Défense nationale a refusé de fournir des formules de soumission à quelque marchand de charbon, au cours de ces achats de charbon.

7. Si oui, à quel marchand de charbon on a opposé un refus, et quelles étaient les raisons de ce refus.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, est votée, ainsi que les ordres suivants de la Chambre:—

Par M. Hyndman, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au brise-lames de Port Morien, Cap-Breton Sud, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1937.

Par M. Lennard, pour M. Lockhart,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents que le ministère du Revenu national a en sa possession et qui ont trait à la nomination d'un commis des douanes et de l'accise à Ste-Catherine, le 9 août 1937.

Par M. Lennard, pour M. Walsh,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, communications, rapports et autres documents que le département des Affaires indiennes a envoyés à toute personne durant l'année 1937, ou qu'il a reçus de toute personne au sujet de la réserve indienne d'Oka, Québec.

Par M. Roberge—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute correspondance échangée du 1er novembre 1937 jusqu'aujourd'hui entre le ministère de l'Agriculture du Canada et le ministère de l'agriculture de la province de Québec, au sujet des négociations entre le gouvernement du Dominion et celui de la province de Québec relativement aux expositions régionales (junior) qui doivent avoir lieu dans cette province en 1938.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications échangés entre le premier ministre et le major C. H. Douglas, au sujet du cas Powell-Unwin.

M. Mackenzie King propose,—Que le mercredi 23 mars prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, le mercredi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés, et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, et le projet de motion de M. Blackmore, sous forme d'amendement à ladite proposition.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur proposition de M. Bennett.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 15 MARS 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99 paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De la *Guaranty Trust Company of Canada*, de Windsor, Ontario et de Robert O. Harper, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi permettant à Belle Hervey Harper Cazzani, d'entrer et demeurer au Canada, nonobstant les dispositions de l'article 3 de la Loi d'immigration.

De Richard Hibbert Oland et autres, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour une loi constituant en corporation *The Maritime Provinces General Insurance Company, Limited.*

De la *Restigouche Log Driving and Boom Company,* pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. En livres, quelle est la quantité d'huile végétale, non comestible, importée au Canada durant chacune des années 1920, 1925, 1930, 1935 et 1936.

2. Si une partie quelconque de cette huile végétale importée, non comestible, est manufacturée et vendue comme saindoux à friture, ou pour d'autres fins culinaires.

3. Durant chacune des années 1920, 1925, 1930, 1935 et 1936, quelle quantité d'huile végétale importée, non comestible, a été raffinée et vendue comme saindoux à friture d'huile végétale.

4. Quelle quantité de suif animal non comestible, de graisse et d'huile non comestibles, on a manufacturée de façon à en faire des produits comestibles.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant l'année (*a*) 1936, (*b*) 1937, combien de navires-citernes remplis d'huiles végétales (non comestibles) importées, ont déposé leur chargement au Canada.

2. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture on a fabriqué avec les importations d'huiles végétales désignées: "non comestibles".

3. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité d'huiles végétales—, donner le nombre de livres—, et comestibles, on a importées au Canada.

4. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture d'huile végétale on a fabriqué au Canada.

5. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture d'huile végétale on a fabriqué avec des produits comestibles importés.

6. Quelle est la cargaison moyenne d'un navire-citerne rempli d'huiles végétales.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Johnston (Lake Centre),—Que soit adopté le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer de compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en exécution d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et le débat se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 20, Loi modifiant la loi des postes (Propriétaires de journaux);

M. Church, appuyé par M. Perley, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 28, Loi modifiant le code criminel (Sweepstakes);

M. Bertrand (Laurier), appuyé par M. Dupuis, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Johnston (Lake Centre) portant adoption du second rapport du Comité spécial nommé pour s'enquérir des prix des instruments aratoires, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 16 MARS 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 12-503, en date du 9 mars, 1938: transférant, en vertu des dispositions de la loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, la partie administrative du bureau du paie-maître militaire, travail maintenant accompli par le personnel du bureau du trésor, du ministère des Finances au ministère de la Défense nationale.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 2 mars 1938,—Etat montrant:—

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés, de 1935 à aujourd'hui, entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes au sujet du projet de louer l'édifice de la Banque de Montréal à Ceylon, Saskatchewan, dans l'intention de l'utiliser comme bureau de poste.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février 1938,—Etat montrant:—

1. Les contrats de dragage sur le fleuve St-Laurent, entre les cités de Montréal ou de Québec, ou aucun point intermédiaire, qui ont été donnés depuis le 1er janvier 1937.
2. A qui ces contrats ont été donnés, pour quels prix, et pour quel travail.
3. Si des soumissions ont été demandées dans chaque cas.
4. Dans l'affirmative, quels étaient les noms des différents soumissionnaires et le montant des soumissions respectives.

Georges Henri Héon, écuyer, député du district électoral d'Argenteuil, ayant préalablement prêté le serment suivant la loi et signé le rôle y afférant, prend possession de son siège en Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a reçu des universités canadiennes, des conseils d'éducation ou autres, des requêtes relatives à l'institution d'un système de bourse pour les étudiants et les gradués de première année, en (*a*) médecine et dans toutes ses parties, (*b*) physique, chimie et recherches, (*c*) mines et ressources naturelles, et recherches scientifiques, (*d*) santé publique, (*e*) problèmes du transport, (*f*) économie politique et autres questions nationales, y compris des projets d'accorder des bourses aux étudiants et aux gradués en médecine de la première et de la seconde année, après la graduation, qui sont internes dans de vrais hôpitaux, et aux étudiants et aux gradués en recherches scientifiques.

2. Si l'on déposera des lettres, des rapports ou de la correspondance relatifs à cette affaire.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De quels avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth, le gouvernement a retenu les services durant les années 1936 et 1937.

2. Pour quelle fin spécifique on a retenu les services de chacun d'eux.

3. Quelle somme on a versée sous forme d'honoraires, d'émoluments ou de dépenses à chacun des avocats dont on avait ainsi retenu les services.

4. Le cas échéant, quels montants sont encore dus.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quand le gouvernement fédéral a d'abord loué l'hôpital de Calgary maintenant connu sous le nom de "Colonel Belcher Hospital".

2. Depuis cette date, quelles sommes on a dépensées en (*a*) loyers pour l'édifice, (*b*) en réparations.

3. Quand le contrat actuel a été signé, pendant combien de temps encore il sera en force, et quel est le loyer annuel.

4. Quelles sont les installations de cet hôpital pour traiter les maladies nerveuses ou mentales.

5. Et quels terrains sont ouverts aux patients afin qu'ils puissent faire les exercices convenables en plein air.

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées:—

M. Hansell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

M. Hansell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet de l'assistance sous forme d'aliments pour les bestiaux dans les zones frappées par la sécheresse.

M. Hansell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet des graines de semence pour les zones frappées par la sécheresse.

M. Douglas—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés durant les années 1934 et 1935 entre le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'offre que le gouvernement fédéral a faite d'assumer toute la responsabilité financière de l'assistance dans certaines régions de la province de la Saskatchewan.

M. Pelletier propose, appuyé par M. Heaps,—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la première clause de la Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, soit le chapitre dix du statut de 1936, de la manière suivante:—

Que les mots "jusqu'au trente et unième jour de mars 1938 inclusivement" qui sont inscrits dans cette clause, soient rayés et remplacés par les suivants: "jusqu'au trente et unième jour de mars 1941 inclusivement".

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Martin propose, appuyé par M. Ahearn,—Que considérant que le Parlement a institué la Commission des grains, révélant ainsi la part que doit prendre l'état dans le transport des céréales à travers le Canada, soit pour vente au pays, soit pour vente à l'extérieur;

Et considérant que de temps à autre le Parlement a édicté des mesures relatives au commerce des céréales, établissant des services d'inspection ou d'autres services nécessaires;

Et considérant que c'est dans la péninsule située au sud-ouest de la province d'Ontario qu'est récoltée au Canada la plus grande partie du maïs, et que cette culture constitue un élément important du revenu de la population agricole et de la prospérité de cette région, en général;

Et considérant que sont insuffisants les moyens de mettre cette récolte sur le marché;

La Chambre est d'avis, en conséquence, que le gouvernement (*a*) devrait étudier la nécessité d'améliorer les moyens de mise en marché; et (*b*) le besoin d'entrepôts d'une capacité suffisante, de sèchoirs, d'inspection et de classification par des fonctionnaires de l'état de façon à améliorer la qualité du maïs et à en augmenter la production.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 17 MARS 1938

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt-troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 16 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Ellsworth Gillis, d'Ellerslie, Ile du Prince-Edouard, secrétaire de l'Union des pêcheurs de l'Ile du Prince-Edouard, qui demande que l'on prenne en considération l'état regrettable et misérable des membres de ladite union, et qu'on leur donne une part raisonnable de l'emploi subventionné par les fonds publics.—M. *MacLean* (Prince).

M. Pouliot, du comité spécial institué pour faire enquête sur l'application de la loi du service civil, présente le deuxième rapport dudit comité, comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 3, Loi modifiant la Loi du service civil, et a décidé d'en faire rapport avec certaines modifications.

Il a ordonné l'impression du Bill ainsi modifié.

M. St-Père, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente son premier rapport, comme suit:

Votre Comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande que le No 121, relatif à la production d'énergie hydro-électrique au Canada, soit imprimé et distribué, à savoir 1,000 copies en anglais et 400 en français.

Votre Comité propose aussi que les autres documents ne soient pas imprimés.

3. Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 58 de la Loi des élections générales du Dominion.

7. Rapport annuel des délibérations tenues en vertu des dispositions de la Loi des enquêtes sur les monopoles, pour l'année terminée le 31 mars 1937.

20a. Liste des actionnaires de la Banque du Canada le 31 décembre 1937.

24. Liste des soldes de comptes, etc., dans les banques à chartre du Canada au 31 décembre 1937.

25. Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1937.

27. Listes des actionnaires de banques d'épargnes de Québec au 31 décembre 1937.

28. Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1937.

29. (*a*) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1937.

(*b*) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924.

(*c*) Etat montrant le montant de contributions et des paiments faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924.

30. Etat relatif aux pensions et aux allocations de retraite des fonctionnaires durant l'année terminée le 31 mars 1937, en vertu de la Loi de la pension et du fonds de retraite du service civil.

32a. Etat montrant:—

1. Le nombre total de polices que les Commissaires de l'assurance des anciens combattants ont délivrées à des personnes qui avaient été en service (*a*) en France, (*b*) dans d'autres zones de guerre de la Grande Guerre.

2. Sur ces polices, combien ont été annulées par la mort de l'assuré.

3. Sur ces détenteurs de polices, combien ont remis leur police pour un paiement de remise comptant.

4. Le nombre total des polices qui ont été délivrées à des personnes qui n'ont jamais été en service en dehors des frontières du Canada durant la Grande Guerre, le nombre de ces polices annulées par la mort de l'assuré, et le nombre de ces polices qui ont été remises pour un paiement comptant de remise.

5. Le nombre total de polices délivrées à des bénéficiaires invalides, et le nombre de ces polices qui ont été annulées par la mort de l'assuré.

6. Le nombre total de polices délivrées à des personnes qui n'ont jamais été en service en dehors des Iles britanniques durant la Grande Guerre, donnant le nombre de polices qui ont été annulées par la mort de l'assuré et le nombre des polices qui ont été annulées par un paiement comptant de remise.

33. Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1937, quel a été le montant des prêts que la Commission du prêt agricole canadien a consentis dans les diverses provinces du Dominion.

2. Combien de demandes de prêts ont été faites en 1937 dans la province de la Colombie-Britannique, et combien de ces demandes ont été accordées durant ladite année.

37. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1937.

38. Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général, en vertu des dispositions de la Loi des remboursements (Ressources naturelles).

39. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1937.

41. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

42. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage.

43. Relevé indiquant le nombre des permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1937.

45. Etats relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, du 1er janvier 1937 au 31 décembre 1937.

46. Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens.

54a. Etat montrant:—

1. Le nombre du personnel au complet de la Commission du service civil, y compris les Commissaires.

2. Le montant global des salaires payés audit personnel de la Commission.

3. (*a*) Le nombre des employés permanents de ladite Commission et leur salaire global. (*b*) Le nombre des employés temporaires de ladite Commission et leur salaire. (*c*) Le salaire des Commissaires et la durée de leur terme d'office.

54b. Etat montrant:—

1. S'il y a, sous le contrôle immédiat, direct et exclusif de la Commission du service civil, et comme partie intégrante de son organisation, un corps indépendant d'examinateurs dont les fonctions exclusives consisteraient à déterminer le mérite des aspirants à des emplois au service de l'Etat.

2. Les noms et salaires des personnes composant ce corps indépendant d'examinateurs.

3. Depuis combien de temps fonctionne la Commission du service civil.

55. Liste des emplois exclus de l'exécution de Loi du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927, pour l'année civile 1937.

59. Rapport des délibérations tenues en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1937.

60. Copie du rapport sur les activités de la Commission de la mise en marché du Dominion, jusqu'au 31 mars 1937.

63. Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national.

66a. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 243, en date du 31 janvier 1938: pour renouveler et consolider des prêts au montant de $4,478,000 consentis à la province de l'Alberta, et pour accepter en garantie des Bons du Trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66b. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1505, en date du 24 juin, 1937: pour rembourser aux acheteurs de bestiaux la moitié des frais nets de transport des bestiaux achetés dans les régions arides de la province de la Saskatchewan dans le but de les expédier, pour pâturage, dans d'autres parties du pays.

Arrêté en conseil, C.P. 1750, en date du 22 juillet, 1937: pour conclure un accord avec la province de la Saskatchewan pour l'expédition des bestiaux des territoires arides de cette province à d'autres régions bonnes au pâturage.

Arrêté en conseil, C.P. 1773, en date du 23 juillet, 1937: pour aider aux cultivateurs qui vivent dans les régions arides des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan à se trouver d'autres marchés pour disposer du bétail qu'ils veulent vendre à cause de la sécheresse et du manque de nourriture et de pâturage qui en résulte.

Arrêté en conseil, C.P. 1901, en date du 6 août, 1937: pour autoriser un déboursé de $5,900,000, dans la province de la Saskatchewan, en rapport avec l'achat de la distribution de la nourriture et du fourrage pour l'alimentation des animaux des régions arides, et en rapport avec les frais de transport qui en résultent.

Arrêté en conseil, C.P. 1902, en date du 6 août, 1937: pour modifier l'arrêté en conseil, C.P. 1773, en date du 23 juillet, 1937, au sujet du rassemblement des bestiaux que l'on devait conduire des régions arides de la Saskatchewan et de l'Alberta à des endroits plus fertiles des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Arrêté en conseil, C.P. 2421, en date du 29 septembre, 1937: pour autoriser le déboursé d'une somme de $7,640,000, en secours dans les régions arides des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Arrêté en conseil, C.P. 2422, en date du 29 septembre, 1937: pour autoriser la dépense de $1,000,000, pour l'achat et la distribution dans les régions arides des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta de la nourriture qui se trouvait en quantités supplémentaires dans les autres parties du Canada, tel que requis par la cédule ci-jointe.

Arrêté en conseil, C.P. 2696, en date du 29 octobre, 1937: pour autoriser le déboursé de $6,850,000, par mandat du Gouverneur général, pour l'achat et la distribution de la nourriture et du fourrage nécessaire à l'alimentation du bétail, etc., dans les régions arides des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

66c. Arrêté en conseil, C.P. 255, en date du 3 février, 1938: pour renouveler et consolider des prêts au montant de $1,898,721.43 consentis à la province de la Colombie britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 265, en date du 4 février, 1938: pour autoriser un prêt de $658,000 à la province de la Saskatchewan pour aider cette province à l'achat et à la distribution de la nourriture et du fourrage nécessaires à l'alimentation des bestiaux pendant la période commençant le 1er septembre, 1937, et se terminant le 31 mars, 1938, dans les municipalités rurales et pour des travaux d'amélioration dans des districts de la province non compris dans la région desséchée, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66d. Arrêté en conseil, C.P. 248, en date du 3 février, 1938: pour autoriser le paiement de la somme de $11,710.73 pour aider aux Esquimaux qui vivent dans certaines parties de la province de Québec.

66e. Arrêté en conseil, C.P. 270, en date du 7 février, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $3,627,024.09, consentis à la province de la Saskatchewan, acceptant en garantie des bons du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66f. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 20-290, en date du 10 février 1938: pour accorder la somme de $400.00 à Lee Graham en compensation des blessures reçues alors qu'il travaillait à l'entreprise No 157, pour le soulagement du chômage, à Oliver, Colombie britannique.

66g. Arrêté en conseil, C.P. 284, en date du 10 février, 1938; pour modifier le projet d'entente entre le fédéral et la province de l'Ile du Prince-Edouard, de façon à augmenter l'aide palpable à cette province de $1,750 à $4,000 par mois.

66h. Aussi,—Arrêt en conseil, C.P. 14:346, en date du 17 février, 1938: pour autoriser l'emploi temporaire d'Ethel G. McLean, comme membre du personnel du bureau de secours au chômage à Ottawa, en qualité de sténographe, avec un salaire de $90 par mois.

66i. Arrêté en conseil, C.P. 343, en date du 17 février, 1938: pour autoriser le paiement des notes d'hôpital, de médecin, et du service funèbre, de feu Mme S. Hungle, blessée au cours des émeutes de Regina, en 1935.

66j. Arrêté en conseil, C.P. 361, en date du 19 février, 1938: pour autoriser un prêt de $1,000,000 à la province de la Colombie-Britannique afin de permettre à cette province de défrayer sa part des travaux et des entreprises de secours, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, payable semestriellement.

66k. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 366, en date du 22 février, 1938: modifiant l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2097, en date du 1er septembre, 1937, portant sur l'aide général octroyée aux chômeurs dans cette province, cette modification consistant dans l'insertion d'une cédule "B" amendée décrivant certains travaux accomplis ou entrepris en vertu d'icelle.

66l. Arrêté en conseil, C.P. 406, en date du 26 février, 1938: pour autoriser le prêt d'une somme de $1,360,000 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à cette province d'assumer sa part de dépenses pour le soulagement du chômage, en novembre, 1937, acceptant comme garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

81b. Etat montrant:—

1. Les dimensions ou l'étendue de l'emplacement que Radio-Etat a acheté durant les années 1936 et/ou 1937, près de Hornby, dix-neuf milles à l'ouest de Toronto, pour une station de radiodiffusion de 50,000 watts.

2. Le prix versé en conséquence.

3. De qui on a acheté cet emplacement.

4. Quelle ou quelles personnes ont agi comme agents pour Radio-Etat, le cas échéant.

5. Et quelle commission, le cas échéant, Radio-Etat a versée à cet intermédiaire.

6. Avant de conclure cet achat, si la Commission de radiodiffusion du Canada a obtenu des évaluations faites par des évaluateurs indépendants.

7. Si oui, qui étaient les évaluateurs.

8. Et quels honoraires on a versés à chacun de ces évaluateurs pour leurs services.

9. Quelles dépenses au compte du capital Radio-Etat a faites durant les années 1936 et 1937 pour l'achat d'emplacements destinés à la construction de stations ou de tours de radiodiffusion, de 50,000 watts, la station de Hornby, dix-neuf milles à l'ouest de Toronto, étant exceptée.

10. La situation de chacun des emplacements ainsi achetés.

82c. Rapport du travail accompli et des dépenses faites, pendant l'année civile 1937, et jusqu'au 31 décembre de la même année, sous l'empire d'une loi incorporée dans le chapitre 26, 1 Edouard VIII, au sujet de la construction d'un embranchement du réseau du Canadien-National de Senneterre à Rouyn, province de Québec.

82d. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1937, en même temps que les dépenses prévues pour 1938, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

82e. Etat montrant:—

1. Les déficits du Canadien-National pour chacune des années 1927 à 1937 inclusivement.

2. Combien de chars de grain de toutes sortes ont été transportés des Prairies par le Canadien-National:

(*a*) Aux élévateurs de Vancouver.

(*b*) Aux élévateurs des Grands Lacs.

(*c*) A l'élévateur de Port Churchill durant chacune des années 1922 à 1937 inclusivement.

84. Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre 1937 ainsi que le nom des acheteurs.

89. Copie du décret du conseil, C.P. 2540, daté le 16 octobre 1937, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

90. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 6-330, daté le 18 février 1937, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1936-1937 en vertu des dispositions du chapitre 74 des S.R.C., 1927, intitulé: Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche.

92. Rapport de la conférence de Bruxelles, 1937.

93. Copies des arrêtés en conseil autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 71-1031, en date du 6 mai 1937: Renvoyant au ministère des Transports certains employés qui avaient été transférés du ministère des chemins de fer et canaux au ministère des finances.

Arrêté en conseil, C.P. 11-2356, en date du 23 septembre 1937, renvoyant certains employés du Bureau du Trésor au ministère de la défense nationale.

93a. Arrêté en conseil, C.P. 425, en date du 1er mars, 1938: transférant le contrôle et l'administration de la division de la statistique des douanes du ministère du Revenu national au bureau fédéral de la Statistique.

93b. Arrêté en conseil, C.P. 429, en date du 1er mars, 1938: transférant l'administration de la loi de la commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935, du Président du Conseil privé au ministre du Commerce.

94. Télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à toutes les poursuites intentées dans la province d'Alberta, de novembre 1935 jusqu'aujourd'hui, sous l'empire de la Loi des poids et mesures.

95. Etat montrant:—

1. A la demande de qui, l'Institut national des Recherches a-t-il travaillé sur chacune des 123 découvertes scientifiques mentionnées dans les dossiers sessionnels 183 et 183A de la présente session.

2. Si quelqu'un a dirigé les recherches relatives à chacune desdites 123 découvertes scientifiques.

3. Si oui, qui, dans chaque cas.

4. Si quelques-unes desdites découvertes ont été faites à la demande de particuliers ou de compagnies, combien l'Institut a reçu en retour dans chaque cas.

97. Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931.

98. Le deuxième rapport annuel relatif à l'exécution de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, y compris des états détaillés jusqu'au 31 mars 1937.

99. Copies des règlements relatifs à la propriété des droits de pétrole et de gaz naturel sur les réserves indiennes; limites forestières sur la réserve indienne No. 13 des Chemainus, dans le district des huîtres, en Colombie-Britannique; pour la destruction des insectes nuisibles en Colombie-Britannique; limites forestières de la réserve indienne Quinsa No. 12, dans le district Sayward, Colombie-Britannique.

100. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 1776, en date du 28 juillet, 1937: pourvoyant au paiement de taxes sur des fermes, dans certains cas particuliers prévus par le paragraphe 5, de la clause 4 de la Loi d'établissement de soldats.

101. Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions, contrats échangés du 18 février 1935 et la date actuelle entre le gouvernement fédéral, ou le

ministère de l'Intérieur, et A. B. Trites et al. ou la *Base Metal Mining Corporation Limited*, au sujet de certaines propriétés minières dans le parc national Yoho.

102. Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions et autres écrits et documents échangés pendant la période écoulée du 18 février 1935 et aujourd'hui, entre tout membre ou haut fonctionnaire du gouvernement et toutes autres personnes au sujet du jalonnement, de l'enregistrement de l'estimation du groupe des propriétés minières Albion numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans le parc Kootenay, Colombie-Britannique, ou ayant trait d'autre façon à ces propriétés minières.

104. Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1930 à 1936 inclusivement, quelles sommes d'argent le Dominion du Canada a versées aux personnes et sociétés suivantes: (*a*) George C. Nowlan, avocat, Wolfville, Nouvelle-Ecosse; (*b*) *Parsons Limited;* (*c*) Albert Parsons, commerçant de bois à sa retraite; (*d*) Ralph Parsons et (*e*) Arthur Parsons, entrepreneurs, Windsor (ou Walton), comté de Hants, Nouvelle-Ecosse; (*f*) *Windsor Tribune Publishing Company Limited;* (*g*) Mme P. M. (Jean U.) Fielding; (*h*) Mlle Antoinette Forbes, Windsor, Nouvelle-Ecosse; (*i*) Leonard W. Fraser, avocat, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

2. Dans chacun de ces cas, pour quels services on a versé ces argents à ces personnes et sociétés, et quels ministères fédéraux les ont versés.

3. Le cas échéant, quelles parties des comptes de ces individus et sociétés le Dominion du Canada n'a pas acceptées, et, dans chaque cas, pourquoi.

4. Quels comptes, ou parties de ces comptes de ces personnes et sociétés contre le Dominion, n'ont pas été payés.

104a. Etat montrant:—

1. De 1930 à 1936 inclusivement, les sommes que l'état fédéral a versées aux personnes et sociétés suivantes: (*a*) *Nova Scotia Textile Limited*, (*b*) J. E. Mortimer, (*c*) *Wilcox Brothers*, tous de Windsor, Nouvelle-Ecosse, et (*d*) C. B Smith, avocat, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

2. Dans chaque cas, pour quels services ces sommes ont été versées.

105. Etat montrant:—

Durant l'année 1936-37, la somme d'argent de surcroit que l'Imprimerie nationale a versée pour du surtemps.

107. Etat montrant:—

1. Depuis octobre 1935, combien d'argent le gouvernement fédéral a dépensé directement, sous la forme d'assistance directe dans la région de la Rivière de la Paix.

2. De quelle façon a été dépensé cet argent.

3. Si de l'argent sous quelque forme que ce soit, et destiné à soulager le chômage, a été dépensé dans la région de la Rivière de la Paix depuis le 15 octobre 1935.

4. Depuis octobre 1935, si le gouvernement a fourni quelque assistance aux cultivateurs de la région de la Rivière de la Paix par suite de la sécheresse.

5. Depuis octobre 1935, quelle assistance financière, le cas échéant, a été donnée sous quelque forme que ce soit, à la population de la Rivière de la Paix.

6. Si le gouvernement fédéral a accordé une subvention quelconque à la province de l'Alberta pour contribuer à des entreprises de construction de routes dans la région de la Rivière de la Paix.

7. Si oui, combien, et quand cette somme a été versée.

8. Si le gouvernement de la province de l'Alberta a soumis au gouvernement fédéral quelque projet pour construire ou améliorer des routes dans la région de la Rivière de la Paix.

9. Si oui, si ce projet ou aucun projet a été approuvé.

108. Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1925 à 1936 inclusivement, quelle ou quelles entreprises, le cas échéant, tout ministère fédéral du Canada a adjugées à M. A.

Stirling MacMillan, entrepreneur, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et quel était le montant fixé à chaque contrat.

2. Durant les années écoulées de 1925 à 1936 inclusivement, quelle ou quelles entreprises, le cas échéant, tout ministère fédéral du Canada, a adjugées à la *MacMillan Construction and Lumber Company*, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et quel était le montant fixé à chaque contrat.

3. Les sommes d'argent versées à A. Stirling MacMillan, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des entreprises mentionnées dans la question numéro 1.

4. Les sommes d'argent versées à la *MacMillan Construction and Lumber Company*, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des entreprises mentionnées dans la question numéro 2.

5. Durant les années écoulées de 1925 à 1936 inclusivement, quelle ou quelles entreprises le Canadien-National a adjugées à (*a*) A. Stirling MacMillan d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et/ou à (*b*) la *MacMillan Construction and Lumber Company*, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et quel était le montant fixé à chaque contrat.

6. Les sommes d'argent qui ont été versées à (*a*) A. Stirling MacMillan et/ou (*b*) à la *MacMillan Construction and Lumber Company* pour chacune des entreprises mentionnées dans la question numéro 5.

109. Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, dossiers, etc., en la possession du ministère des Pêcheries relativement au projet du hareng fumé organisé à Grand Manan, en vertu de la Loi sur l'organisation du marché des produits naturels, 1934, documents datant du commencement jusqu'aujourd'hui.

2. Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, dossiers, etc., échangés à l'occasion entre le Bureau fédéral de l'organisation du marché et toute ou toutes personnes pour s'apposer audit projet du hareng fumé organisé à Grand Manan.

110. Etat montrant:—

1. Le nombre des docteurs (*a*) dans la Division des Pensions du ministère des Pensions et de la Santé nationale, (*b*) dans la Division de la Santé nationale du même ministère.

2. Le nombre des médecins dans chacune des deux divisions.

3. S'il y a des docteurs à l'Institut national des Recherches.

4. Si oui, quels sont leurs noms, quels sont le grade, (avec les noms de l'université de laquelle il émane), la date de la nomination, la profession, les devoirs ou fonctions, et le traitement de chacun.

5. S'il y a des membres du personnel de cet Institut qui ne sont pas docteurs.

6. Si oui, (*a*) combien, et (*b*) parmi eux, combien ont passé les examens du service civil pour l'emploi particulier qu'ils occupent maintenant à l'Institut des Recherches.

7. La même question pour les docteurs mentionnés dans les paragraphes 3 et 4.

8. (*a*) Les noms, (*b*) le grade (avec le nom de l'université de laquelle il émane), (*c*) la date de nomination, (*d*) l'état, la profession ou le métier, (*e*) la profession et (*f*) le traitement de chacune des personnes mentionnées dans les paragraphes 5 et 6.

9. Le nombre total des membres du personnel de l'Institut national des Recherches.

10. Combien d'entre eux n'ont pas passé les examens du service civil pour l'emploi particulier qu'ils occupent maintenant.

111. Etat montrant:—

1. Si le ministère du Revenu national a un dossier connu sous le nom de: "Fabriqué au Canada" ou de: "Non fabriqué au Canada".

2. Si oui, quel en est le numéro.

3. Quand ce dossier a été commencé ou ouvert.

4. Depuis le 1er janvier 1930, combien de verdicts ou de décisions douaniers on a demandés pour augmenter le tarif, demandes qui auraient été enregistrées dans ledit dossier, (la réponse devant couvrir chaque année séparément).

5. Le nombre total des sociétés, compagnies et individus qui ont fait ces demandes.

6. Les noms des vingt particuliers ou compagnies qui ont fait chaque année depuis le 1er janvier 1930 le plus grand nombre de ces demandes.

114. Copie du rapport de la Commission nationale d'emploi sur l'enregistrement de ceux qui reçoivent du secours auquel a contribué le gouvernement fédéral, pendant l'année 1937.

114b. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi de la commission nationale d'emploi, 1936.

115. Etat présenté par le commissaire fédéral du cens électoral sur la revision annuelle de la liste électorale, tel que requis en vertu des dispositions de l'article 52 de la loi du cens électoral fédéral, 1934, 24-25 George V, chapitre 51.

116. Copie du quatre-vingt-onzième rapport annuel du Bureau des Directeurs de la *Canada Life Assurance Company* au 31 décembre 1937.

117a. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 250, en date du 3 février, 1938: pour modifier certains règlements édictés en vertu des dispositions de la loi sur les pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, article 20 (2).

118. Copie du 1. rapport général sur les porcs danois, suédois et York, et de la manière employée dans le rapport de Copenhague, quant à l'âge, l'alimentation, la grosseur à la naissance, la nature prolifique de chacun; 2. rapport des expériences quant à l'alimentation, à la classification, à l'âge de ces porcs dans les différentes stations agronomiques du Canada; 3. rapport comparatif sur les expériences avec des jambons suédois et York avec des renvois spéciaux au rapport de Copenhague sur les jambons danois.

119. Etat indiquant l'assistance directe ou indirecte par province, pour chacun des douze mois précédant le mois de février, 1937, sous les en-têtes suivants:—

1. Total pour assistance directe.
2. Personnes sans abri.
3. Entreprises provinciales. Nombre des personnes qui ont obtenu du travail comme assistance (route Trans-Canada non comprise).
4. Route Trans-Canada.
5. Ouvrages municipaux. Nombre des personnes qui ont obtenu du travail comme assistance.
6. Placement sur les fermes.
7. Ministères fédéraux. Nombre des personnes qui ont obtenu du travail comme assistance. Tarif des salaires.
8. Assistance dans les zones frappées par la sécheresse, mais autre que l'assistance directe.
9. Colonisation assistée. Nombre des particuliers assistés.
10. Le nombre total des personnes assistées.

119a. Etat montrant:—

Depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date, par province, quels sont les montants déboursés par le gouvernement fédéral pour ce que l'on appelle communément les secours directs aux chômeurs, aux agriculteurs et pêcheurs nécessiteux.

120. Copie de tous rapports, correspondance, résolutions et autres documents échangés, depuis le 15 octobre 1935, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, concernant les municipalités du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, au sujet de l'exécution de travaux publics destinés à soulager le chômage.

121. Etat montrant:—

D'après les plus récentes statistiques, par province, quelles sont: (*a*) la quantité d'énergie hydro-électrique produite (*b*) la quantité d'énergie hydro-électrique utilisée; (*c*) la quantité maxima d'énergie que peuvent donner les pouvoir hydrau-

liques déjà complètement ou partiellement harnachés; (*d*) la quantité d'énergie que peuvent théoriquement produire les pouvoirs hydrauliques non encore harnachés; (*e*) la quantité d'énergie qui pourrait être produite et utilisée au Canada économiquement, c'est-à-dire d'une façon payante, dans les conditions présentes par les pouvoirs hydrauliques non encore harnachés; (*f*) la quantité d'énergie qui pourrait prévisiblement être produite et utilisée économiquement en Canada dans cinquante ans par les pouvoirs hydrauliques non encore harnachés.

122. Etat montrant:—

1. A quelle date, le Canada a consenti aux sanctions contre l'Italie, et s'il les a appliquées à cause de l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie.

2. Quand le Canada a cessé d'appliquer les sanctions.

3. Si le texte de (1) et de (2) sera déposé sur le bureau de la Chambre.

4. Si le Canada a approuvé, ou si on lui a demandé d'approuver la conquête de l'Ethiopie par l'Italie.

5. Si l'Italie ou le gouvernement de la Grande-Bretagne a demandé l'approbation du Canada.

6. Si toutes les communications relatives aux questions quatre et cinq seront déposées sur le bureau de la Chambre.

123. Etat montrant:—

1. Pour quels passages à niveau au Canada on a dépensé (*a*) le fonds des passages à niveau, (*b*) le poste spécial d'un million de dollars voté à cette fin en 1937.

2. Si le ministre donnera à la Chambre le détail des dépenses dans chaque cas.

124. Etat montrant:—

1. Par province, depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date quels sont les montants déboursés par le gouvernement fédéral pour l'aménagement, la réfection ou la construction de la route Trans-Canada.

2. Pendant la même période, par province, combien de milles de cette route ont ainsi été aménagés, refaits ou construits avec l'aide fédérale.

3. Pendant la même période, par province, quelles sont les entreprises d'aménagement, de réfection ou de construction de la route Trans-Canada qui ont été accordées par les gouvernements provinciaux sans soumissions régulières.

4. Pendant la même période, par province, quelles sont les entreprises d'aménagement, de réfection ou de construction de la route Trans-Canada qui ont été accordées par les gouvernements provinciaux sans soumissions à des régisseurs rémunérés au moyen d'une commission sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre.

5. Quels sont les noms, occupations et domiciles des régisseurs auxquels il est référé dans la question précédente.

125. Etat montrant:—

1. Durant le mois de janvier 1938, si la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a conduit une enquête à Deep Bay ou à tout autre endroit de l'île de Vancouver, à la suite d'un incendie qui a détruit ou menacé de détruire des édifices et des propriétés.

2. Dans l'affirmative, si elle a découvert des équipements militaires ou autres.

3. Si la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a tenu une enquête en Colombie-Britannique pour découvrir si un ou des groupes d'individus autres que des groupes de Canadiens, font de l'entraînement militaire.

4. Si la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a tenu une enquête en Colombie-Britannique avec l'idée de trouver combien de Japonais et de Chinois sont entrés ou résident illégalement au Canada.

5. Si oui, quel est le nombre de ces individus que l'on a trouvés au pays illégalement, donnant les chiffres dans chaque cas.

6. Le nombre total des personnes qui sont entrées au Canada pour la première fois durant l'année civile 1937, et venant de chacun des pays suivants:

Italie, Allemagne, Suède, Roumanie, Russie, Chine, Etats-Unis, Japon, Angleterre, Irlande du Nord et Ecosse.

7. Le nombre total des personnes qui ont abandonné le Canada durant l'année civile 1937, et qui retournaient aux pays mentionnés précédemment.

126. Etat montrant:—

1. Le cas échéant, les travaux exécutés pour améliorer les outillages de Port Credit durant l'année 1937.

2. A quelles dates en 1937 ces travaux ont été exécutés.

3. Le coût total de ces ouvrages.

4. D'après les plans, si ces ouvrages n'étaient que les premiers articles d'un programme général pour l'amélioration du port de cette ville.

5. Si l'on exécutera à Port Credit en 1938 d'autres ouvrages d'amélioration au port.

127. Etat montrant:—

1. A la fin de la Grande Guerre, si le gouvernement allemand a payé une somme d'argent déterminée au gouvernement canadien pour être versée en indemnités aux prisonniers de guerre canadiens pour les dommages à la santé, à la vie et à la propriété, qu'ils avaient subis par la faute de l'Allemagne.

2. Si oui, quel était le montant de cette somme d'argent.

3. Quand elle a été versée au Canada.

4. A qui elle a été versé.

5. Ce qu'on en a fait.

6. Ce qu'on a fait pour indemniser les Canadiens qui ont souffert d'un emprisonnement en Allemagne.

128. Copie de la correspondance du premier ministre du Canada et des ministres des provinces concernant le projet d'amender la constitution en vue de créer un système d'assurance contre le chômage.

129. Copie de la correspondance échangée entre L. Harcourt, secrétaire d'état pour les colonies, Londres, Angleterre, et MM. J. F. Stedman et George S. Hodgins, du Canada, au sujet du drapeau national qui doit servir au Canada, en date du 11 mars, 1911, le 12 avril, 1911, le 2 mai, 1912, et le 21 mai, 1912.

130. Etat montrant:—

D'après les dernières statistiques, quels sont: (*a*) la population de chaque province du Canada; (*b*) le nombre de milles de voie ferrée dans chaque province; (*c*) le nombre d'habitants par mille de voie ferrée dans chaque province; (*d*) le pourcentage de la population de chaque province par rapport à la population totale du Canada; (*e*) le pourcentage des voies ferrées de chaque province par rapport au total des voies ferrées du Canada.

131. Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur l'organisation du marché du blé.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés au commissaire, et le montant versé jusqu'à date audit commissaire.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de ladite Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Jusqu'aujourd'hui, le coût total pour (*a*) l'assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission ou par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des dépositions, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant la Commission.

132. Etat montrant:—

1. Au cours des années, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, la valeur totale des produits de l'industrie laitière au Canada.

2. Au cours des mêmes années, la valeur totale de nos exportations de fromage à l'étranger.

133. Etat montrant:—

1. Depuis l'année 1921, combien de personnes ont été nommées Juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, et quelle est la date de la nomination de chacune d'elle.

2. Lors de la nomination, quels étaient les noms, prénoms, l'âge et le domicile de chacune de ces personnes.

134. Etat montrant:—

1. Le rendement et le prix des légumes dans le Québec au cours des années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937.

2. La valeur totale de la production agricole au Canada au cours des mêmes années.

135. Etat montrant:—

1. Durant les douze mois terminés le 31 décembre 1937, quelle a été la valeur approximative des produits maraîchers exportés aux Etats-Unis.

2. Durant la même période, quelle a été la valeur des produits maraîchers américains importés au Canada.

3. Quel pourcentage de cette valeur a été importé dans l'Ontario.

4. Durant la même période, quelle a été la valeur approximative des mêmes produits récoltés au Canada.

5. Quel pourcentage de cette valeur a été récolté en Ontario.

136. Etat montrant:—

1. Durant les douze mois terminés le 31 décembre 1937, quelle a été la valeur approximative des fruits frais exportés du Canada aux Etats-Unis.

2. Durant la même période quelle a été la valeur des fruits frais importés des Etats-Unis au Canada, exception faite des oranges, des pamplemousses, des citrons, des limons et des bananes.

137. Etat montrant:—

1. Les membres de la Commission royale sur l'industrie textile. La profession de chacun, et, le cas échéant, quelle est son expérience dans les affaires de l'industrie textile.

2. De quels avocats la Commission a retenu les services. Les honoraires et dépenses versés à chacun.

138. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1936 jusqu'à date, par province, quels sont les travaux entrepris sous la loi d'aide au chômage et à l'agriculture.

2. Pendant la même période, par province, quels sont les montants contribués à ces travaux par le gouvernement fédéral.

3. Si tous ces travaux ont été donnés à exécuter par contrats passés après demande publique et régulière de soumissions.

4. Quels sont ceux de ces travaux, s'il y en a, qui n'ont pas été donnés à l'entreprise publique, où sont-ils, quel en est le coût et qui les a exécutés.

5. Quels sont ceux de ces travaux, s'il y en a, dont l'exécution a été confiée, sans soumissions, à des régisseurs rémunérés par une commission sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre; où sont-ils, quel en est le coût et quels sont les noms, occupations et domiciles des régisseurs.

139. Etat montrant:—

1. Combien de wagons remplis de légumes frais le gouvernement fédéral a achetés des maraîchers de l'Ontario, durant l'année 1937, pour les expédier aux zones frappées de sécheresse de l'ouest du Canada.

2. Quelle somme totale l'état a versée pour lesdits chargements.

3. Dans quels districts de ladite province on a ainsi acheté des légumes.

4. Combien de wagons remplis de légumes on a achetés de chacun de ces districts.

5. Combien de wagons remplis de légumes on a achetés des maraîchers du comté de Peel.

140. Le texte des représentations formulées par la province d'Ontario au sujet des octrois de secours au chômage versés par le gouvernement fédéral, ainsi que la correspondance émanant du Ministre du Travail à Ottawa, à ce sujet.

141a. Dossier contenant (*a*) un état ou un rapport montrant la quantité de blé Durum acheté et vendu par la Commission canadienne du blé du 31 juillet 1937 jusqu'aujourd'hui et les prix d'achat et de vente; (*b*) un état montrant le montant des ventes de blé Durum à l'Italie et le montant des ventes de blé Durum aux Etats-Unis, du 31 janvier 1936 jusqu'aujourd'hui.

141b. Etat détaillé montrant le nombre de boisseaux de grains sur lequel portaient les transactions en cours de la Commission du blé, les 28, 29, 30 septembre et les 1, 2, 3, 4 et 5 octobre 1937.

141c. Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er août 1936 sous l'empire des dispositions de la Loi de la Commission du blé du Canada, 1935.

141d. Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er novembre 1935 au 31 décembre 1935 entre le ministre du Commerce ou le Comité du blé du Cabinet, ou tout membre de ce Comité, et J. R. Murray au sujet de la nomination de M. Murray comme président de la Commission du blé du Canada.

142. Dossier contenant tous les détails relatifs à l'achat de l'aérodrome, au sud de Broadview, dans la province de la Saskatchewan, ce dossier devant indiquer le prix versé, les noms des vendeurs et le montant d'argent dépensé en mettant ce champ en état de servir.

143. Etat montrant:—

1. Qui sont actuellement les directeurs des Lignes Trans-Canada, donnant les noms et l'expérience de chacun dans la direction et l'administration d'une compagnie de transport aérien.

2. Qui sont actuellement les hauts fonctionnaires et les employés des Lignes aériennes Trans-Canada, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacun dans l'accomplissement de ses devoirs respectifs, et les conditions d'emploi de chacun.

3. (*a*) Quelles personnes, le cas échéant, les Lignes aériennes Trans-Canada ont destituées, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacune dans l'accomplissement des devoirs pour lesquels elles avaient été embauchées. (*b*) Pendant quelles périodes chacun d'eux a travaillé, et quelles raisons on a données pour leur destitution. (*c*) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada et/ou lesdits employés destitués ont faites relativement à l'embauchage de ces employés, et au moment de la destitution si l'on a remboursé lesdits employés destitués.

4. (*a*) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada ont faites pour divers types d'outillage (*b*) De quel outillage, le cas échéant, on ne s'est pas servi, ou quel outillage on a mis de côté pour être suranné.

5. (*a*) Quels avions les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetés ou commandés, donnant l'année de fabrication, la date de la commande, le nom du vendeur, et le prix versé ou convenu. (*b*) Si l'on a versé ou convenu de verser des commissions ou bénéfices autres que les bénéfices du manufacturier, et à qui. (*c*) Si l'on a obtenu ces avions aux prix de la manufacture et comment ces prix comparent avec les prix versés par les compagnies de transport des Etats-Unis. (*d*) Parmi les types ou modèles d'avions que les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetés ou convenu d'acheter, si quelques-uns ont été les victimes de quelques

récents désastres aériens aux Etats-Unis, à la suite desquels on aurait découvert des défauts inhérents qui ont eu pour résultat que lesdites types ou modèles ont été mis de côté, soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

6. Si le service Vancouver-Seattle est administré à profit ou perte, et quel est le montant du profit ou de la perte.

7. (*a*) Quelles sont les dimensions ordinaires des aérodromes actuels des Lignes aériennes Trans-Canada, ou des aérodromes dont se serviront les avions Trans-Canada. (*b*) Si ces aérodromes sont assez grands pour accommoder les nouveaux types et les nouveaux modèles d'avions qui s'en serviront dans un avenir rapproché. (*c*) Si ces aérodromes seront entretenus pour les avions sur roues, ou les avions sur skis, ou pour les deux. (*d*) Quelles dispositions on a prises, le cas échéant, pour adapter des skis à tous les avions Trans-Canada pour les envolées d'hiver. (*e*) Si l'on a commandé des skis comme pièce de l'outillage des avions Trans-Canada.

8. A partir de la date de la constitution en corporation des Lignes aériennes Trans-Canada, quelle extension on a donnée à nos services météorologiques pour répondre aux besoins d'un service aérien plus considérable.

9. Si les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent de créer quelques embranchements ou tronçons. Si oui, quelle ou quelles lignes.

10. Si les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent d'inviter le capital privé à participer à leur administration, et ou à demander les conseils et l'assistance de Canadiens qui possèdent des capacités indubitables d'administration et d'exécution dans l'administration des compagnies de transport aérien.

11. Quand on mettra en vigueur les projets d'amendements aux règlements d'aviation actuels, et si ces règlemens, une fois modifiés, exigeront un certificat canadien de navigabilité aérienne.

12. Si les Lignes aériennes Trans-Canada ont signé des contrats pour la construction de hangars ou de tous autres édifices. Dans l'affirmative, si ces entreprises ont été adjugées sous le régime des soumissions publiques, et à qui, ou à quelles compagnies ou sociétés on a adjugé lesdites entreprises, indiquant en même temps la principale place d'affaires de chacune.

13. Si les contrats d'assurance ont été signés par les Lignes aériennes Trans-Canada. Si oui, pour quel montant, avec quelles compagnies, par l'intermédiaire de quels courtiers, donnant la principale place d'affaires de chacun.

144. Etat montrant:—

Le montant total d'octrois accordés par le Fédéral aux diverses provinces du Dominion pour les années fiscales 1935-36 et 1936-37.

145. Etat montrant:—

1. Si l'on a retraité le colonel J. L. Regan de l'armée permanente du Canada.

2. Si on lui a accordé une pension de service militaire, et si oui, combien.

3. Pourquoi il a été retraité et pourquoi il reçoit une pension.

4. Si la pension a été computée sur les taux de la solde et sur les allocations qu'il retirait en qualité d'officier de l'armée canadienne d'outre-mer ou sur les taux de la solde et sur les allocations qu'il retirait en qualité d'officier de la milice active permanente.

5. En aucun temps depuis le 1er novembre 1935, si ledit Regan a été à l'emploi du ministère du Revenu national, ou rattaché de quelque façon à un service de ce ministère.

6. S'il occupe un tel emploi maintenant, et si oui, quelles sont ces fonctions, et quelle rémuneration il reçoit.

146. Etat montrant:—

Du 1er janvier au 31 décembre 1937, quelle quantité de pâte de bois on a exportée de la Saskatchewan aux Etats-Unis.

147. Etat montrant:—

1. Le coût total de la Commission Tory sur le charbon, la somme versée au commissaire, à l'avocat et aux autres hauts fonctionnaires.

2. Ce qu'ils ont constaté ou ce que fut leur rapport.
3. Si quelques-unes de leurs propositions ont été mises en œuvre ou exécutées.
4. Si l'on a institué des procédures comme résultat de ce rapport.
5. Si ladite Commission s'est enquise de l'écart entre le prix de $5.50 par tonne en 1906, et ceux de $14.50 et de $13.50 en 1937-38.
6. Si la Commission a examiné le programme d'une politique nationale du combustible pour le Canada, de façon que tout le combustible brûlé au Canada soit produit et transformé en coke sous le drapeau britannique, soit qu'il vienne du pays de Galles, des provinces maritimes ou de l'Alberta.
7. Le cas échéant, quelles étaient les propositions du rapport de nature à protéger le consommateur.
8. (*a*) En 1936, (*b*) en 1937, combien de tonnes de charbon, des diverses classes et provenant des provinces maritimes, on a transportées par chemin de fer et voie fluviale, jusqu'à la tête des Lacs.
9. Durant la dernière année pour laquelle des statistiques sont complètes, (*a*) combien de tonnes d'anthracite américain, et (*b*) combien de tonnes de houille grasse on a importées des Etats-Unis, au Canada.
10. Durant la même période, combien de tonnes on a importées (*a*) du pays de Galles, (*b*) de la Russie, (*c*) de l'Allemagne.

148. Etat montrant:—
1. Le 31 décembre 1936, combien d'appels des catégories suivantes étaient en considération par le Tribunal d'appel des pensions: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par des requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.
2. Durant l'année 1937, combien d'appels des catégories suivantes ont été inscrits devant le Tribunal d'appel: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.
3. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes le Tribunal d'appel a entendus: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.
4. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes le Tribunal d'appel a accordés: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.
5. Durant 1937, combien d'appels des catégories suivantes n'ont pas été accordés: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.
6. Combien d'appels le Tribunal des appels a déférés à la Commission des pensions en 1937, appels entrant dans les catégories suivantes: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.
7. Le 31 décembre 1937, combien d'appels des catégories suivantes attendaient d'être étudiés par le Tribunal d'appel: (*a*) appels interjetés par l'état d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) les autres catégories.

149a. Copies au photostat d'un extrait du Rapport officiel du Congrès américain, en date du 16 février 1938, reproduisant une lettre, en date du 12 février 1938, du premier ministre de l'Ontario au congressman W. G. Andrews, au sujet des problèmes affectant le chenal du St-Laurent et les Grands Lacs.

149b. Copie d'une lettre, en date du 25 février 1938, du premier ministre de l'Ontario au premier ministre du Canada, au sujet du projet de la rivière Kenogami.

149c. Copie d'une lettre, en date du 1er mars 1938, du premier ministre du Canada au premier ministre de l'Ontario au sujet du projet de dérivation de la rivière Kenogami.

149d. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a autorisé (*a*) le gouvernement de l'Ontario, ou (*b*) la Commission hydroélectrique de l'Ontario à dériver vers (1) le fleuve Saint-Laurent, ou (2) les Grands Lacs, des eaux du bassin de la baie d'Hudson.

2. Si l'on est encore d'avis que l'autorisation du fédéral est nécessaire afin de pouvoir dériver légalement vers le bassin du Saint-Laurent des eaux qui coulent vers la baie d'Hudson.

3. Si le gouvernement fédéral a entrepris ou s'il est convenu de payer tout ou partie du coût de la construction d'une digue sur (*a*) la rivière Kenogami, ou (*b*) la rivière Ogoki.

150. Etat montrant:—

Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, devis et autres documents venus en la possession du gouvernement durant les années 1936 et 1937 au sujet de la reconstruction de la jetée du sud du Canal de Burlington.

151. Etat montrant:—

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait à l'abandon d'une entente pour la construction, par le gouvernement fédéral, d'un tunnel entre l'île Toronto et la terre ferme à Toronto. Et aussi un état montrant les sommes dépensées pour ledit ouvrage, le nom de la personne qui a ordonné l'abandon de l'entreprise et l'annulement des contrats.

152. Copie de tous les arrêtés du conseil, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire du Canada et toutes autres personnes au sujet de la vente de l'île d'Anticosti, ou de toute partie de cette île, ou de ses ressources naturelles.

153. Copie de tous les arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, correspondance et documents de toute sorte échangés du 1er jour d'avril 1937 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement du Canada ou tout membre du cabinet et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout membre de ce gouvernement au sujet du territoire du Yukon.

154. Etat montrant:—

Relevé indiquant les noms, adresses, l'état ou le genre d'affaires des personnes ou des sociétés qui, occupées à l'administration des secours comme agents, marchands à commission ou autrement, ont acheté de la provende et du fourrage dans la province du Manitoba et dans l'état du Minnesota, indiquant aussi les montants versés à chacune de ces personnes ou sociétés.

155. Etat montrant:—

1. La quantité totale des marchandises qui sont entrées au Canada durant l'année financière 1936-37 et sur lesquelles des droits ont été versés.

2. Le montant des droits qui ont été perçus.

3. La quantité totale de marchandises sur lesquelles la taxe de vente a été perçue durant l'année financière 1936-37.

4. Quel montant a été versé.

5. De quelle façon on évalue les marchandises importées pour la fabrication d'autres marchandises.

156. Copie de toute la correspondance, des instructions et recommandations relatives à l'ordre du ministère du Revenu national de refuser l'entrée au Canada à la publication "Empros".

157. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 129, en date du 19 janvier 1938: pour autoriser un nouveau tarif d'achat des rentes viagères du gouvernement canadien, à dater de et après le 1er février 1938: aussi un tableau de ces tarifs; et aussi un rapport du professeur M. A. Mackenzie, de l'Université de Toronto, qui sert de base à ce nouveau tarif.

158. Etat montrant:—

1. Combien de milles de voies ferrées le Canadien-National possède dans chacune des provinces du Dominion.

2. Depuis 1925 inclusivement combien de milles de voies ferrées, ont été construites dans chacune des provinces du Dominion par le Canadien-National ou les compagnies qu'il contrôle et quel a été le coût de chaque entreprise.

159. Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et l'acheteur, relativement à la vente d'une partie de la flotte appartenant au gouvernement, comprenant, barge, drague, etc., et aussi copie des contrats intervenus entre le gouvernement et l'acheteur.

159a. Etat montrant:—

Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, promesses de vente ou conventions négociées et de tous les autres documents légaux que le gouvernement a en sa possession au sujet de la vente à la *General Dredging Contractors Limited,* des chantiers maritimes de Sorel et de la flotte de dragage du Saint-Laurent.

160. Copie de tous les documents, lettres et correspondance de toute sorte échangés durant les trois dernières années au sujet du service postal entre Riverport et LaHave Nord, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

161. Etat montrant:—

1. La quantité de charbon importé au Canada en (*a*) 1935, (*b*) 1936, (*c*) 1937. De quels pays on l'a importé, quelles étaient les classes ou les sortes de charbon et quels étaient les prix à l'arrivée au Canada.

2. Les prix de gros et de détail du charbon importé dans l'est du Canada.

3. Dans l'est du Canada, quels ont été les prix de gros et de détail du charbon de l'Alberta.

4. La somme versée en octrois pour le charbon.

5. Durant les mêmes années, quelle quantité de charbon ont utilisé le chemin de fer Canadien du Pacifique, les Chemins de fer nationaux du Canada et les autres chemins de fer canadiens, respectivement.

6. La quantité de charbon importé utilisé par le chemin de fer Canadien du Pacifique, les Chemins de fer nationaux du Canada, les autres chemins de fer canadiens, respectivement.

162. Etat montrant:—

1. La quantité de métaux de rebut exporté du Canada en 1935, en 1936 et en 1937.

2. La quantité de métaux de rebut les chemins de fer canadiens ont vendus durant lesdites années, à qui au Canada, et à quels pays, dans le cas d'exportation.

3. Durant les mêmes années, quelle quantité totale de nickel et de matériaux indispensables dans la fabrication des armements produits au Canada.

4. La quantité de nickel exporté, et à quels pays.

5. Le profit total provenant de la production du nickel.

6. Les taxes que la *International Nickel Company* verse à Sudbury.

163. Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1937 au 31 juillet 1937 entre le ministre du Commerce ou son sous-ministre, et M. le juge Turgeon, commissaire au sujet de l'enquête sur les grains.

Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1937 au 31 juillet 1937, entre le ministre du Commerce ou son sous-ministre et le colonel J. L. Ralston, avocat pour la Commission d'enquête sur les grains, au sujet de ladite enquête sur les grains.

164. Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et correspondance échangés durant les deux dernières années au sujet du circuit postal de campagne entre New-Ross-Cross et Forties, New-Ross, province de la Nouvelle-Ecosse.

165. Relevé indiquant le nom, le capital émis et autorisé, les obligations ou débentures échues de chaque compagnie fédérale qui a fait des arrangements ou des compromis avec ses créanciers sous le régime des dispositions de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933.

166. Copie de tous les écrits, télégrammes, pétitions, et de tous les autres documents que l'Etat, ministère des Mines et des Ressources, a en sa possession, au sujet d'un arrêté en conseil adopté, mercredi, le 22ème jour de septembre 1937, pour établir sous le régime de la Loi sur la Convention des oiseaux migrateurs chapitre 130, S.R., 1927, un sanctuaire d'oiseaux à être connu sous le nom de Sanctuaire d'oiseaux de l'"Ile au Héron", dans le district comprenant cette partie du fleuve Saint-Laurent à partir du pont Victoria jusqu'à la prise d'eau ouest de la centrale de la *Montreal Light, Heat & Power*, qui est située à peu près en face de la frontière orientale de la réserve indienne de Caughnawaga, et couvrant une zone où ne peuvent en aucun temps exercer leur habilté les chasseurs, les pêcheurs et les propriétaires d'embarcations qui vivent à Verdun, Pointe Saint-Charles, Laprairie, Saint-Lambert, Côte Sainte-Catherine et la Tortue.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de premier rapport:—

Votre comité a étudié le bill No 5, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, et il a convenu d'en recommander l'adoption avec modifications.

M. Weir, du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill No 27, Loi modifiant la loi des grains du Canada, et il a convenu d'en recommander l'adoption sans modification.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 mars 1938,—Etat montrant:—

1. Quand le gouvernement fédéral a d'abord loué l'hôpital de Calgary maintenant connu sous le nom de "Colonel Belcher Hospital".
2. Depuis cette date, quelles sommes on a dépensées en (*a*) loyers pour l'édifice, (*b*) en réparations.
3. Quand le contrat actuel a été signé, pendant combien de temps encore il sera en force, et quel est le loyer annuel.
4. Quelles sont les installations de cet hôpital pour traiter les maladies nerveuses ou mentales.
5. Et quels terrains sont ouverts aux patients afin qu'ils puissent faire les exercices convenables en plein air.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 mars, 1937,—Etat montrant:—

1. Les travaux faits dans le comté de Berthier-Maskinongé par le gouvernement fédéral, ou auxquels le gouvernement fédéral a contribué pour partie, de 1931 à 1935 inclusivement.
2. Les montants dépensés pour chacun des dits travaux.
3. Les noms des ouvriers employés aux dits travaux et le nombre d'heures d'ouvrage de chacun d'eux et le salaire payé à chacun.
4. Les personnes qui ont fourni les matériaux qui ont servi aux dits travaux, les quantités, les prix.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 506, en date du 10 mars 1938: pour autoriser le prêt d'une somme de $200,000 à la province de l'Alberta afin de permettre à cette province d'assumer sa part des dépenses d'aide aux chômeurs, tel que prévu par l'accord conclu entre le fédéral et ladite province, et acceptant en garantie un bon du trésor portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 528, en date du 14 mars 1938: pour modifier les accords contractés entre le fédéral et la province de la Saskatchewan afin de lui procurer l'aide financière nécessaire à l'achat et à la distribution de la nourriture et du fourrage dans certaines régions de ladite province affectées par la sécheresse, et comportant une liste des prix maxima qui doivent être payés pour le foin et la paille à ce sujet.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 2 mars 1938,—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le ministère a en sa possession, au sujet du sursis d'une année accordé au percepteur des douanes à Regina, M. J. H. Spooner, qui a atteint l'âge de 65 ans et est devenu sujet à être retraité le 8 janvier 1938.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lacroix (Québec-Montmorency),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La population totale de la province du Nouveau-Brunswick.
2. Dans cette province, quel est le nombre des personnes d'origine française.
3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux à la ferme expérimentale de Fredericton, Nouveau-Brunswick.
4. Parmi ces fonctionnaires, combien sont d'origine française.
5. Le cas échéant, combien d'entre eux parlent le français.
6. Combien de gradués en sciences agricoles le ministère fédéral de l'agriculture emploie dans la province du Nouveau-Brunswick.
7. Combien d'entre eux sont d'origine française.
8. Combien d'entre eux peuvent parler le français.

Par M. Lapointe (Matapédia-Matane),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre d'inspecteurs de fruits et légumes que le gouvernement fédéral maintient dans chacune des provinces du Dominion.
2. S'ils sont appointés par la Commission du service civil. Si oui, depuis quand.
3. Si cette dernière a toujours exigé la connaissance du français pour les inspecteurs de la province de Québec.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie King pour la deuxième lecture du bill No 21, Loi modifiant la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides.

Après nouvelle discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre qu'il a passé le bill suivant, qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre:—

Bill No 39, (Lettre A du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Dominion Association of Chartered Accountants*".

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 35, Loi modifiant la loi des allocations aux anciens combattants;

M. Power propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 36, Loi modifiant la loi des pénitenciers, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 37, Loi modifiant la loi de la preuve au Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier une résolution dont l'objet est de modifier la loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la royale gendarmerie à cheval du Canada pour prescrire que le temps du service dans l'armée permanente, navale, militaire et aérienne du Canada peut être inclus, pour fins de pension, dans le terme de service d'un officier ou d'un constable; et pour restreindre l'application de la Loi quant aux membres de la Réserve.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente alors le bill No 40, Loi modifiant la loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

219 Allocations aux anciens combattants. $4,500,000 00

Division des pensions

216 Conseil des allocations aux anciens combattants.. .. .. .. 86,595 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

224 Bureau des anciens combattants.. .. .. 194,435 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quinze minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 18 MARS 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Alice Mizener, de Montréal, P.Q., épouse de Karl Arlington Mizener.

De Muriel Gladys Jones Roberts, de Little Gaspé, P.Q., épouse de Gordon Thomas Roberts.

D'Anne Harris Shefler, de Montréal, P.Q., épouse de George William Shefler.

De Paul Samson White, de Montréal, P.Q., époux d'Helen Renton Orvis White, de Toronto, Ontario.

Sur motion de M. St-Père, la Chambre adopte de premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Depuis octobre 1936, combien de commissions spéciales le gouvernement actuel a instituées.
2. Le nom particulier sous lequel l'on connaît chacune de ces commissions.
3. Les dates de l'institution de chacune.
4. Le noms de chacun des membres de chacune de ces commissions.
5. Quel salaire, rémunération ou quels émoluments chacun a reçus.
6. Quelle autre allocation, ou quels déboursés de voyage chacun a reçus

7. Les noms de l'avocat nommé pour chaque commission, ou dont chaque commission a retenu les services.

8. Quel salaire, rémunération ou quels émoluements chacun a reçus.

9. Quelle autre allocation, ou quels déboursés de voyage chacun a reçus.

10. Quelles dépenses additionnelles chaque commission a encourues, ou si le rapport final n'a pas encore été présenté, elle a encourues jusqu'aujourd'hui.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu du gouvernement de l'Ontario, ou de toutes autres personnes, quelque correspondance relative à la construction ou à la reconstruction de nouveaux ponts au-dessus de la rivière Niagara, ou relative au pont d'observation qui a été détruit.

2. Si oui, si le gouvernement déposera tous les écrits sur le bureau de la Chambre.

3. Si l'on prendra dans l'avenir en considération une politique en vertu de laquelle tous les ponts au-dessus de cours d'eau internationaux, comme le Niagara et le Saint-Laurent dans l'Ontario, seraient construits, administrés et possédés par les deux gouvernements de New-York et d'Ontario, sous un régime de propriété publique, de façon à empêcher le monopole et des péages trop élevés pour le public, comme il a déjà été exposé dans les débats en Chambre, durant les années passées, au sujet de bills privés pourvoyant à la construction de ponts au-dessus du Saint-Laurent et de la rivière Niagara, et d'un pont à Sarnia.

4. Si l'on a reçu du gouvernement de l'Ontario ou d'autres personnes, quelque correspondance relative aux parties du pont détruit qui sont emportées en aval de la rivière, et si ces parties seront enlevées parce qu'elles peuvent devenir une menace pour la navigation entre Queenston et Niagara où circulent de gros vapeurs.

5. Si oui, si cette correspondance sera déposée sur le bureau.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et sa deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 39 (Lettre A du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Dominion Association of Chartered Accountants*".—M. *McLean* (Melfort), pour M. *Plaxton*.

Le bill No 35, Loi modifiant la loi des allocations aux anciens combattants, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, est étudié en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

Le bill No 3, Loi modifiant la loi du service civil, est étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Woodsworth pour qu'on lise une deuxième fois le bill No 4, Loi modifiant le code criminel.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend l'étude du bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour faire part à la Chambre de l'adoption par le Sénat des bills suivants qu'il soumet à son approbation:

Bill No 41 (Lettre F du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecile Pinder Hartt".

Bill No 42 (Lettre G du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby May Foster Ryder".

Bill No 43 (Lettre H du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Sadie Davidson Case".

Bill No 44 (Lettre I du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Simon Stern".

Bill No 45 (Lettre J du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Adelaide MacKenzie Hird".

Bill No 46 (Lettre K du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Marjorie Thompson Maynes".

Bill oN 47 (Lettre L du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Edward Gorham".

Bill No 48 (Lettre M du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Eddie Bender".

Bill No 49 (Lettre N du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Chronis Briggs".

Bill No 50 (Lettre O du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Levis Holloway".

Bill No 51 (Lettre P du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Andrew Young".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions d'Alice Cecile Pinder Hartt, Ruby May Foster Ryder, Ethel Sadie Davidson Case, Ray Simon Stern, Norma Adelaide MacKenzie Hird, Mabel Marjorie Thompson Maynes, Walter Edward Gorham, Margaret Anne Eddie Bender, Kathryn Chronis Briggs, Vera May Levis Holloway, et de Robert Andrew Young, respectivement, qui sont en instance de divorce, ainsi que les autres documents y afférants, avec prière de retourner le tout au Sénat.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 21 MARS 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De Michael Hawryluik et autres, de Winnipeg, Manitoba, pour une loi constituant en corporation *The Workers Benevolent Society of Canada.*

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et sur l'encouragement à l'agriculture, 1936, et de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 562, en date du 18 mars, 1938: pour autoriser le prêt d'une somme de $97,000 à la province du Manitoba pour lui permettre d'assumer sa part du coût d'un projet de disposition des ordures ménagères; et pour prêter à Winnipeg et, ou à d'autres municipalités le montant voulu pour leur permettre d'assumer leur part des dépenses nécessitées par ce projet, tel que spécifié par l'accord conclu entre le fédéral et la province du Manitoba, et tel qu'approuvé par arrêté en conseil, C.P. 1179, en date du 20 mai, 1937, et pour accepter en garantie un bon du trésor de la dite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 543, en date du 19 mars, 1938: pour autoriser le renouvellement d'un prêt de $3,542,019.88 à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de la dite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 544, en date du 19 mars, 1938: pour autoriser le renouvellement de prêts s'élevant à $2.295.044.31 à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de la dite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 552, en date du 19 mars, 1938: pour autoriser la prolongation de l'engagement de M. l'abbé Bois comme membre du personnel de la division de l'aide aux chômeurs, ministère du travail, en qualité d'inspecteur des projets d'entraînement pour la jeunesse rurale, dans la province de Québec, à un salaire de $150.00 par mois jusqu'au 15 mars, 1938.

Sur motion de M. Beaubien, le premier rapport du comité permanent sur le fonctionnement de Radio-Canada, présenté à la Chambre, le 11 mars, 1938. est adopté.

De son siège en Chambre, M. Heaps, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 31 du Règlement, pour discuter une question définie et urgente d'importance nationale, et il expose ainsi son sujet: "La mise à pied projetée d'un grand nombre d'employés des usines des chemins de fer nationaux du Canada".

Il transmet alors une explication écrite du sujet qu'il se propose de discuter à M. l'Orateur qui, après l'avoir lue à la Chambre, demande aux députés qui sont favorables à ce débat de se lever.

Et comme plus de vingt députés se lèvent pour appuyer la motion, M. l'Orateur invite en conséquence le député à la proposer.

M. Heaps, appuyé par M. Coldwell, propose alors,—Que le Chambre dès maintenant s'ajourne.

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Howe, présente le bill No 52, Loi concernant la radio au Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, sur division, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 41 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cécile Pender Hartt".—M. *Jacobs*.

Bill No 42 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby May Foster Ryder".—M. *Emmerson*.

Bill No 43 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Sadie Davidson Case".—M. *White*.

Bill No 44 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Simon Stern". —M. *Jacobs*.

Bill No 45 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Adelaïde MacKenzie Hird".—M. *Walsh*.

Bill No 46 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Marjorie Thompson Maynes".—M. *Emmerson*.

Bill No 47 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Edward Gorham".—M. *White*.

Bill No 48 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Eddie Bender".—M. *Walsh.*

Bill No 49 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Chronis Briggs".—M. *Walsh.*

Bill No 50 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Levis Holloway".—M. *Jacobs.*

Bill No 51 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Andrew Young".—M. *Walsh.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Isnor,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La somme d'argent dépensé pour des aéroports au Canada.
2. Le nom de chaque aéroport, où il est situé, et quelle somme on a dépensée dans chaque cas.
3. Pour chaque aéroport, quelle somme a dépensée la municipalité, et quelle somme, le fédéral.
4. Si des négociations ont eu lieu entre la ville de Halifax, et le gouvernement du Canada ou tout ministère fédéral, au sujet de l'utilisation de l'aéroport d'Halifax, à Halifax.
5. La somme dépensée pour l'aéroport d'Halifax.
6. Le cas échéant, quelle somme le gouvernement fédéral a dépensée pour cet aéroport.
7. S'il n'a dépensé aucun argent, quel pourcentage ou montant le Dominion est prêt à débourser pour cet aéroport.
8. Donnant la date de la dernière communication, qui a correspondu avec le gouvernement au sujet de cet aéroport.

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général ainsi que l'ordre suivant sont votés:—

Par M. Perley, pour M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs aux réparations faites au quai Morden—comme on l'appelle,—comté de Kings, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936 et 1937.

Par sir Eugène Fiset, pour M. Sylvestre,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Ministère des Mines et des Ressources, ou tout autre fonctionnaire de ce ministère et le ministre des Mines de Québec ou tout autre fonctionnaire de ce ministère au sujet d'une entente pour la construction du chemin de Mine de Chibougamau au cours de l'été 1937.

Par M. Bennett,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les arrêtés du conseil, télégrammes, lettres, rapports et autres documents relatifs à la vente de tout navire de la marine marchande du Canada depuis la date où le gouvernement actuel est entré en fonctions.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), pour M. Power, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le droit de suffrage des électeurs, et l'élection des députés de la Chambre des communes, et afin de prescrire l'impression et la publication de la Loi des élections fédérales et des instructions émises en vertu de cette Loi, l'impression des listes des électeurs et d'autres

documents électoraux, y compris les formules et les bulletins de vote, et afin de prescrire les traitements ou autre rémunération de certains fonctionnaires et de leurs employés.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le ministre des Finances à verser à la Commission des champs de bataille nationaux la somme de $75,000 par année durant une période qui ne dépassera pas dix années à partir du premier jour d'avril 1938, somme que la Commission dépensera pour les fins et suivant les dispositions de la Loi concernant les Champs de bataille nationaux à Québec.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 27, Loi modifiant la loi des grains du Canada, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Une modification apportée par le Sénat au bill No 29, Loi modifiant la loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937, est étudiée et adoptée.

Le bill No 33, Loi modifiant la loi d'établissement de soldats, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois, et passé, sur division.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Finn.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre étudie, en comité plénier, certain projet de résolution au sujet de la garantie des prêts consentis par les banques à chartre, et garantis par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'achat de graines de semence;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Dunning, ledit ordre est rayé du feuilleton et le projet retiré.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose que l'on revienne à l'article "Motions".

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, présente alors pour l'information de la Chambre,—Copies des communiqués reçus du gouvernement des Etats-Unis concernant le projet du gouvernement ontarien et de la Commission hydroélectrique de détourner les eaux de la rivière Kenogami dans le lac Supérieur, l'importation de l'énergie hydroélectrique et autres questions connexes,—ainsi qu'une lettre du premier ministre du Canada au premier ministre de l'Ontario à ce sujet.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 22 MARS 1938

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 mars, 1938,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications échangés entre le premier ministre et le major C. H. Douglas, au sujet du cas Powell-Unwin.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur la réforme des pénitenciers.
2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.
3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.
4. Le coût total jusqu'aujourd'hui pour (*a*) l'assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes.
5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des dépositions, et combien de jours elle a consacrés au voyage.
6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant ladite Commission.
7. Le nombre total des personnes embauchées par la Commission, et le coût total par mois.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les arrêtés du conseil et de toutes les communications entre le gouvernement, ou tout département fédéral, et toute ou toutes autres personnes, écrits qui pourraient contenir des renseignements, ou des requêtes, ou des propositions relatives à l'érection en bureau indépendant de la douane de Toronto-Ouest.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre de dragues qui appartiennent à l'état.
2. Où elles sont.
3. A quelle valeur le gouvernement les évalue.
4. Quel est, au Canada, le nombre des remorqueurs qui appartiennent à l'état.
5. Où ils sont.
6. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 9 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant la saison de 1937, combien d'employés surnuméraires ou saisonniers on a embauchés à Port Churchill.
2. Leurs noms et adresses.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Le nombre d'inspecteurs de fruits et légumes que le gouvernement fédéral maintient dans chacune des provinces du Dominion.
2. S'ils sont appointés par la Commission du service civil. Si oui, depuis quand.
3. Si cette dernière a toujours exigé la connaissance du français pour les inspecteurs de la province de Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. La somme d'argent dépensé pour des aéroports au Canada.
2. Le nom de chaque aéroport, où il est situé, et quelle somme on a dépensée dans chaque cas.
3. Pour chaque aéroport, quelle somme a dépensée la municipalité, et quelle somme, le fédéral.
4. Si des négociations ont eu lieu entre la ville de Halifax, et le gouvernement du Canada ou tout ministère fédéral, au sujet de l'utilisation de l'aéroport d'Halifax, à Halifax.
5. La somme dépensée pour l'aéroport d'Halifax.
6. Le cas échéant, quelle somme le gouvernement fédéral a dépensée pour cet aéroport.
7. S'il n'a dépensé aucun argent, quel pourcentage ou montant le Dominion est prêt à débourser pour cet aéroport.
8. Donnant la date de la dernière communication, qui a correspondu avec le gouvernement au sujet de cet aéroport.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, présente.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Copie de toutes les instructions, correspondances, et recommandations relatives à l'érection en bureau indépendant du bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Gardiner, dépose.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 14 mars, 1938,—Copie de toute correspondance échangée du 1er novembre 1937 jusqu'aujourd'hui entre le ministère de l'Agriculture du Canada et le ministère de l'agriculture de la province de Québec, au sujet des négociations entre le gouvernement du Dominion et celui de la province de Québec relativement aux expositions régionales (junior) qui doivent avoir lieu dans cette province en 1938.

Le bill No 21, Loi modifiant la Loi sur l'exportation de l'électricité et les fluides, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 41 (Lettre F du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecile Pinder Hartt".

Bill No 42 (Lettre G du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby May Foster Ryder".

Bill No 43 (Lettre H du Sénat intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Sadie Davidson Case".

Bill No 44 (Lettre I du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Simon Stern".

Bill No 45 (Lettre J du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Adelaide MacKenzie Hird".

Bill No 46 (Lettre K du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Marjorie Thompson Maynes".

Bill No 47 (Lettre L du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Edward Gorham".

Bill No 48 (Lettre M du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Eddie Bender".

Bill No 49 (Lettre N du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Chronis Briggs".

Bill No 50 (Lettre O du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Levis Holloway".

Bill No 51 (Lettre P du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Andrew Young".

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Neill pour qu'on lise une deuxième fois le bill No 11, Loi sur l'immigration japonaise.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre poursuit ensuite l'étude, en comité plénier, du bill No 21, Loi modifiant la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, qui est rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié, et dont la troisième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le message suivant est reçu du Sénat pour informer la Chambre que les bills suivants ont été adoptés sans modification par le Sénat:

Bill No 24, Loi modifiant la loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.
Bill No 14, Loi modifiant la loi des chemins de fer (taxes téléphoniques).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, et le projet de motion de M. Blackmore, sous forme d'amendement à ladite proposition.

Et le débat se poursuivant encore;

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 23 MARS 1938

PRIÈRES.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de deuxième rapport:—

Votre Comité demande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur proposition de M. Vien, ledit rapport est adopté.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938:—Etat montrant:—

Copie de tous les contrats, factures, correspondance et autres documents relatifs aux paiements mentionnés plus bas, entrés au compte des Parcs nationaux du Canada, et de la façon dont ces versements sont imprimés dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1937, Volume II, sous les postes 172 et 495:—

Brewster Transport Co., Banff, Forage, $3,984.12 (Partie L-98).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $14.313.12 (Partie L-98).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $3.996.86 (Partie L-100).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $6.677.41 (Partie L-100).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $1,383.92 (Partie L-101).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $2,142.55 (Partie L-102).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $4,460.50 (Partie L-103).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $5.391.39 (Partie L-103).

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres généraux expédiés à la Milice et à l'Armée royale canadienne de l'Air datés le 15 février 1938, et le 1er mars 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, du chapitre 132, et de l'article 4 (4) du chapitre 3 des S.R.C., 1927.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lapointe (Matapédia-Matane),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Le montant que le gouvernement fédéral a consacré aux recherches géologiques depuis 10 ans pour chacune des provinces du Dominion.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Robichaud,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Au 31 décembre 1937 quel était le montant total du capital placé dans les industries canadiennes (Primaires et secondaires).

2. (*a*) La valeur brute, (*b*) la valeur nette de leur production industrielle durant l'année 1937.

3. Le pourcentage et la valeur monétaire de cette production qui (*a*) a été exportée, (*b*) vendue sur le marché domestique.

4. Quel pourcentage de la partie vendue sur le marché domestique aurait été imposable si on l'avait importée.

5. Quel est le tarif estimatif et moyen des droits qui auraient été imposés sur cette partie si on l'avait importée, prenant en considération les tarifs des droits maintenant en vigueur contre les pays d'origine des marchandises de nature semblable que l'on importe vraiment.

6. (1) Le montant total des dividendes et de l'intérêt versé (*a*) aux actionnaires ordinaires, (*b*) actionnaires privilégiés, (*c*) aux détenteurs de débentures, (*d*) aux créanciers hypothécaires, (*e*) aux créanciers qui ont fourni les capitaux. (2) Le montant total de la réserve mise à part pour (*a*) la dépréciation ou le remplacement du capital, (*b*) les pertes futures possibles, (*c*) toute ou toutes autres fins. (3) Le montant total mis à part pour (*a*) la caisse d'amortissement, (*b*) afin de diminuer toute ou toutes autres dettes.

7. (1) Le nombre total des (*a*) hommes à gages, (*b*) des employés salariés. (2) Le total des montants versés (*a*) en gages, (*b*) en salaires, (*c*) en gratuités ou sous toute et toutes autres formes de rémunération.

(Si les statistiques de l'année 1937 ne sont pas prêtes, donner, s'il vous plaît, les derniers chiffres préparés).

Par M. Robichaud,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quel était, au 31 décembre 1937, le montant total du capital placé dans l'industrie manufacturière du Canada.

2. (*a*) La valeur brute, (*b*) la valeur nette de sa production industrielle durant l'année 1937.

3. Le pourcentage et la valeur monétaire de cette production qui (*a*) a été exportée, (*b*) vendue sur le marché domestique.

4. Quel pourcentage de la partie vendue sur le marché domestique aurait été imposable si on l'avait importée.

5. Le tarif estimatif et moyen des droits qui auraient été imposés sur cette partie si on l'avait importée, prenant en considération les tarifs des droits maintenant en vigueur contre les pays d'origine des marchandises de nature semblable que l'on importe vraiment.

6. (1) Le montant total des dividendes et de l'intérêt versés (*a*) aux actionnaires ordinaires, (*b*) aux actionnaires privilégiés, (*c*) aux détenteurs de débentures, (*d*) aux créanciers hypothécaires, (*e*) aux créanciers qui ont fourni les capitaux. (2) Le montant total de la réserve mise à part pour (*a*) la dépréciation ou le remplacement du capital, (*b*) les pertes futures possibles, (*c*) toute ou toutes autres fins. (3) Le montant total mis à part pour (*a*) la caisse d'amortissement, (*b*) afin de diminuer toute ou toutes autres dettes.

7. (1) Le nombre total des (*a*) hommes à gages, (*b*) des employés salariés. (2) Le total des montants versés (*a*) en gages, (*b*) en salaires, (*c*) en gratuités ou sous toute et toutes autres formes de rémunération.

(Si les statistiques de l'année 1937 ne sont pas prêtes, donner, s'il vous plaît, les derniers chiffres préparés).

Par M. Bennett,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a cédé, vendu, transporté ou engagé des bons du Trésor ou d'autres valeurs qu'il avait reçus de quelque province comme garantie des prêts ou des avances consentis à cette province.

2. Par garantie, contrat ou par n'importe quel autre moyen, si le gouvernement a entrepris de payer, ou consenti à payer directement ou indirectement, ou fait payer tout ou partie des dettes quelconques de toute province à une banque à chartre du Canada.

3. Si oui, (*a*) quand ces contrats ou ces engagements ont été faits ou consentis, (*b*) pour quels montants, (*c*) et, le cas échéant, quelles sommes le gouvernement a vraiment versées.

Par M. Reid,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Jusqu'à la fin de l'année 1937, quelle est la quantité totale de l'argent acheté et détenu sous le régime de la Convention de Londres de 1933, et (*a*) quel a été le prix d'achat versé durant chacune des années 1935, 1936 et 1937.

2. Sur les quantités achetées, quelles quantités on a obtenues ou achetées comme argent qui venait d'être produit au Canada, et (*a*) dans quelles provinces on s'est procuré ces quantités d'argent.

3. Quelle quantité d'argent on a exporté aux Etats-Unis durant les années 1935, 1936 et 1937 et quels prix on a reçus pour cet argent durant les mêmes années.

4. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations parce que le Canada continuait à acheter de l'argent suivant le plan tracé par la Convention de Londres, en 1933, ou sur les affaires relatives à la politique future du gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'argent.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le gouvernement du Canada à garantir le principal et l'intérêt des prêts consentis par les banques à chartre, et garantis par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement, pour l'achat de graines de semence, et afin d'assister des cultivateurs d'autre façon dans leurs travaux d'ensemencement du printemps de 1938; les engagements du gouvernement du Canada au sujet de ces garanties ne devant pas dépasser une somme globale de $1,900,000 pour l'Alberta, et de $14,500,000 pour la Saskatchewan.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution au sujet du paiement annuel de la somme de $75,000 à la Commission des champs de bataille nationaux.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le ministre des Finances à verser à la Commission des champs de bataille nationaux la somme de $75,000 par année durant une période qui ne dépassera pas dix années à partir du premier jour d'avril 1938, somme que la Commission dépensera pour les fins et suivant les dispositions de la Loi concernant les Champs de bataille nationaux à Québec.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 53, Loi modifiant la loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe pour qu'on lise une deuxième fois le bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, et transmis au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a passé les bills suivants qu'il soumet à l'approbation de la Chambre:—

Bill No 54 (Lettre Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lorraine Ward Williamson".

Bill No 55 (Lettre R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall Gibson Hodges".

Bill No 56 (Lettre S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lazoravitch Cohen".

Bill No 57 (Lettre T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reaves McMartin".

Bill No 58 (Lettre U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Dorothy Picard Whitcombe".

Bill No 59 (Lettre V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Kastus".

Bill No 60 (Lettre W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Fleming Hislop".

Bill No 61 (Lettre X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sigmund Oravec".

Bill No 62 (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Parry".

Bill No 63 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner (aussi connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein".)

Bill No 64 (Lettre A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonora May Howard".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Mary Lorraine Ward Williamson, Lyall Gibson Hodges, Esther Lazarovitch Cohen, Dorothy Reaves McMartin, Mary Dorothy Picard Whitcombe, Emil Kastus, Eva Fleming Hislop, Sigmund Oravec, Robert Parry, Nacha Ferszt Klajner (aussi connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein), et de Leonora May Howard, respectivement, qui sont en instance de divorce, ainsi que les autres documents y afférants, avec prière de retourner le tout au Sénat.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 24 MARS 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de troisième rapport:—

Votre Comité a étudié le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, et a convenu de rapporter ledit bill avec certaines modifications.

Il a ordonné la réimpression du bill, tel que modifié.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Au 31 décembre 1937 quel était le montant total du capital placé dans les industries canadiennes (Primaires et secondaires).

2. (*a*) La valeur brute, (*b*) la valeur nette de leur production industrielle durant l'année 1937.

3. Le pourcentage et la valeur monétaire de cette production qui (*a*) a été exportée, (*b*) vendue sur le marché domestique.

4. Quel pourcentage de la partie vendue sur le marché domestique aurait été imposable si on l'avait importée.

5. Quel est le tarif estimatif et moyen des droits qui auraient été imposés sur cette partie si on l'avait importée, prenant en considération les tarifs des droits maintenant en vigueur contre les pays d'origine des marchandises de nature semblable que l'on importe vraiment.

6. (1) Le montant total des dividendes et de l'intérêt versé (*a*) aux actionnaires ordinaires, (*b*) actionnaires privilégiés, (*c*) aux détenteurs de débentures, (*d*) aux créanciers hypothécaires, (*e*) aux créanciers qui ont fourni les capitaux. (2) Le montant total de la réserve mise à part pour (*a*) la dépréciation ou le remplacement du capital, (*b*) les pertes futures possibles, (*c*) toute ou toutes autres fins. (3) Le montant total mis à part pour (*a*) la caisse d'amortissement, (*b*) afin de diminuer toute ou toutes autres dettes.

7. (1) Le nombre total des (*a*) hommes à gages, (*b*) des employés salariés. (2) Le total des montants versés (*a*) en gages, (*b*) en salaires, (*c*) en gratuités ou sous toute et toutes autres formes de rémunération.

(Si les statistiques de l'année 1937 ne sont pas prêtes, donner, s'il vous plaît, les derniers chiffres préparés).

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Quel était, au 31 décembre 1937, le montant total du capital placé dans l'industrie manufacturière du Canada.

2. (*a*) La valeur brute, (*b*) la valeur nette de sa production industrielle durant l'année 1937.

3. Le pourcentage et la valeur monétaire de cette production qui (*a*) a été exportée, (*b*) vendue sur le marché domestique.

4. Quel pourcentage de la partie vendue sur le marché domestique aurait été imposable si on l'avait importée.

5. Le tarif estimatif et moyen de droits qui auraient été imposés sur cette partie si on l'avait importée, prenant en considération les tarifs des droits maintenant en vigueur contre les pays d'origine des marchandises de nature semblable que l'on importe vraiment.

6. (1) Le montant total des dividendes et de l'intérêt versés (*a*) aux actionnaires ordinaires, (*b*) aux actionnaires privilégiés, (*c*) aux détenteurs de débentures, (*d*) aux créanciers hypothécaires, (*e*) aux créanciers qui ont fourni les capitaux. (2) Le montant total de la réserve mise à part pour (*a*) la dépréciation ou le remplacement du capital, (*b*) les pertes futures possibles, (*c*) toute ou toutes autres fins. (3) Le montant total mis à part pour (*a*) la caisse d'amortissement, (*b*) afin de diminuer toute ou toutes autres dettes.

7. (1) Le nombre total des (*a*) hommes à gages, (*b*) des employés salariés. (2) Le total des montants versés, (*a*) en gages, (*b*) en salaires, (*c*) en gratuités ou sous toute et toutes autres formes de rémunération.

(Si les statistiques de l'année 1937 ne sont pas prêtes, donner, s'il vous plaît, les derniers chiffres préparés).

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938,—Copie des bordereaux de salaires et des factures pour les matériaux fournis pour l'exécution d'ouvrages sur la rivière Maskinongé, à Saint-Didace, province de Québec, durant l'été 1936.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 mars, 1938,—Copie de tous les bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au briselames de Port Morien, Cap-Breton Sud, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1937.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 592, en date du 23 mars, 1938: pour autoriser un prêt additionnel de $584,000 à la province de la Saskatchewan afin d'aider à cette province à acheter et à distribuer la nourriture et le fourrage nécessaires à l'alimentation des bestiaux à partir du 1er septembre 1937, jusqu'au 31 mars 1938, dans les municipalités rurales et les districts en voie d'organisation de ladite province non compris dans la région aride et qu'on appelle communément district provincial.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 9 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien d'acres de terre le gouvernement fédéral a achetées dans la province de la Saskatchewan pour servir de communes pour le pâturage, et quelle autre étendue de terre le gouvernement se propose d'acquérir durant 1938.

2. Quels sont les noms des propriétaires, des compagnies de prêt ou des compagnies terriennes de qui on a acheté ces terres, et quel a été le montant versé dans chaque cas.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 598, en date du 24 mars, 1938: pour autoriser un prêt additionnel de $50,000 pour procurer un travail rémunérateur aux personnes sans emploi, célibataires et sans foyer, de la province de la Colombie britannique, et pour modifier l'arrêté en conseil, C.P. 2698, en date du 27 octobre, 1937, sur le même sujet.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, sur division, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 54 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lorraine Ward Williamson".

Bill No 55, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall Gibson Hodges".

Bill No 56, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lazarovitch Cohen".

Bill No 57, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reaves McMartin".

Bill No 58, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Dorothy Picard Whitcombe".

Bill No 59, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Kastus".

Bill No 60, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Fleming Hislop".

Bill No 61, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sigmund Oravec".

Bill No 62, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Parry".

Bill No 63, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner, (aussi connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein".)

Bill No 64, (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonora May Howard".

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. En quelle année la province de l'Alberta a signé un contrat avec le gouvernement fédéral afin que la Royale Gendarmerie à cheval du Canada devienne la gendarmerie de cette province.

2. (*a*) Quelles sommes d'argent la province a versées annuellement au gouvernement fédéral pour ce service, (*b*) quelles sommes d'argent la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a perçues annuellement dans cette province et versées directement au gouvernement fédéral.

3. Depuis la signature du contrat, quel a été annuellement le nombre de gendarmes de chaque grade, dans la province.

4. (*a*) Combien de membres de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada maintenant stationnés dans l'Alberta étaient membres de l'ancien gendarmerie provinciale de l'Alberta, et (*b*) les noms, le grade et le traitement actuel de chacun d'eux.

5. Quand on a signé le contrat actuel entre le gouvernement de l'Alberta et le Dominion.

6. Pendant combien de temps le contrat demeurera en force.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de demandes la Commission du service civil a reçues récemment pour l'emploi de percepteur-adjoint des douanes et de l'accise à Camrose, Alberta.

2. Les noms, l'âge, l'adresse et les aptitudes de chaque candidat.

3. Les noms du candidat heureux, et quelle expérience antérieure celui-ci avait dans ce genre de travail.

4. S'il est un ancien combattant.

5. Combien, parmi les candidats, étaient d'anciens combattants.

Par M. Johnston (Bow-River),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De 1934 à aujourd'hui, combien de licences on a délivrées pour l'exportation d'armes, de munitions, d'avions ou d'autres types de matériel de guerre manufacturé.

2. A quels pays on a expédié ces armements.

3. La valeur de chaque chargement.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de divorces ont été sanctionnés par le Parlement du Canada depuis 1928 inclusivement.

2. Age moyen des hommes.

3. Age moyen des femmes.

4. Moyenne d'enfants issus de ces mariages.

5. Nombre total des enfants issus de ces mariages.

6. Nombre moyen d'années de mariage.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La dette actuelle du Chemin de fer National-Canadien et de quels articles elle est composée.

2. La somme encore due aux actionnaires du Grand-Tronc.

3. La somme que le Chemin de fer National-Canadien devrait gagner chaque année afin de ne pas montrer de déficit.

4. Le pourcentage des matières postales du Canada, que le Chemin de fer National-Canadien transporte, et le pourcentage des matières postales que le Chemin de fer National-Canadien transporte entre des localités où il y a de la concurrence.

5. Si la partie du matériel roulant dont se sert le Chemin de fer National-Canadien, est louée, et quel a été le loyer total versé durant les années 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, et sur quelle catégorie de matériel roulant ce loyer a été payé.

6. La compagnie qui opère le système de transmission radiophonique dans l'est et dans l'ouest. Si on a modifié récemment ce système de quelque façon.

pourquoi on l'a fait. Le montant des recettes que le Chemin de fer National-Canadien a perçues pour ce service l'année passée, et les recettes estimatives de la présente année.

7. Les traitements des administrateurs, et leurs dépenses pour l'année 1937.

8. La capitalisation actuelle du Chemin de fer National-Canadien. De quelle somme on l'a diminuée, et quand.

9. Si les services de trains communs de passagers dans l'est ont remporté du succès. L'augmentation ou la diminution des recettes (entre les localités où opèrent les trains communs) pour le Chemin de fer National-Canadien, depuis que l'on applique cette politique.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 25 MARS 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De William Dougald Stanley Campbell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Idella Marie Lippert Campbell, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à St-Jérôme, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *White.*

Une message est reçu du Sénat pour informer la Chambre qu'il a adopté les bills suivants sans modification:—

Bill No 23, Loi modifiant la Partie V de la loi de la marine marchande du Canada, 1934. (Marins malades et hôpitaux de marine).

Bill No 32, Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.

Bill No 33, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Aussi,—Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a adopté les bills suivants pour lesquels il demande l'approbation de la Chambre:

Bill No 65 (Lettre D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Révillon Frères Trading Company, Limited,* pour changer son nom en celui de *Rupert's Land Trading Company*".

Bill No 66 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company*".

Bill No 67 (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Pacific Railway Company*".

Bill No 68 (Lettre B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams".

Bill No 69 (Lettre C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener".

Bill No 70 (Lettre D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner".

Bill No 71 (Lettre E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick".

Bill No 72 (Lettre F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale".

Bill No 73 (Lettre G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair".

Bill No 74 (Lettre H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan".

Bill No 75 (Lettre I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford".

Bill No 76 (Lettre J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Marie".

Bill No 77 (Lettre K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions d'Annie Elizabeth Climie Adams, Margaret Alice Mizener, Frances Dorothy Scott Skinner, Esther Rotman Resnick, Dorothy MacFie Safford Dale, Alice Temple Jamieson Adair, Gladys Kathleen Crook O'Sullivan, Geraldine Estelle Bamford, Charles Marie et de Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald, respectivement, qui sont en instance de divorce, ainsi que les autres documents y afférants, avec prière de retourner le tout au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Tustin soit substitué à celui de M. Barber comme membre du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Spence soit substitué à celui de M. Lawson comme membre du comité spécial qui fait enquête sur la loi du service civil et ses modifications.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Héon soit substitué à celui de M. Wermenlinger comme membre du comité permanent qui fait enquête sur le fonctionnement de la Société Radio-Canada.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout ministre ou tout haut fonctionnaire du Dominion, et toutes autres personnes, relativement à l'établissement d'un aérodrome ou d'un champ d'atterrissage d'urgence à ou proche Chilliwack, Colombie-Britannique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires occupant maintenant leur emploi sont âgés de plus de 65 ans, et combien sont âgés de plus de 70 ans.

2. Combien de fonctionnaires occupant maintenant leur emploi ont terminé leurs versements au fonds de retraite sous le régime de cet article de la Loi qui prévoit des contributions pendant trente-cinq ans.

3. Combien de fonctionnaires ont eu de l'avancement, avancement comportant un traitement plus élevé, depuis qu'ils ont cessé de contribuer au fonds de pension.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Si l'on a reçu des universités canadiennes, des conseils d'éducation ou autres, des requêtes relatives à l'institution d'un système de bourses pour les étudiants et les gradués de première année, en (*a*) médecine et dans toutes ses parties, (*b*) physique, chimie et recherches, (*c*) mines et ressources naturelles, et recherches scientifiques, (*d*) santé publique, (*e*) problèmes du transport, (*f*) économie politique et autres questions nationales, y compris des projets d'accorder des bourses aux étudiants et aux gradués en médecine de la première et de la seconde année, après la graduation, qui sont internes dans de vrais hôpitaux, et aux étudiants et aux gradués en recherches scientifiques.

2. Si l'on déposera des lettres, des rapports ou de la correspondance relatifs à cette affaire.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. La population totale de la province du Nouveau-Brunswick.
2. Dans cette province, quel est le nombre des personnes d'origine française.
3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux à la ferme expérimentale de Fredericton, Nouveau-Brunswick.
4. Parmi ces fonctionnaires, combien sont d'origine française.
5. Le cas échéant, combien d'entre eux parlent le français.
6. Combien de gradués en sciences agricoles le ministère fédéral de l'agriculture emploie dans la province du Nouveau-Brunswick.
7. Combien d'entre eux sont d'origine française.
8. Combien d'entre eux peuvent parler le français.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Le nombre des (*a*) salles d'armes, (*b*) des casernes qui appartiennent au ministère de la Défense nationale.
2. Où sont situées ces salles d'armes et ces casernes.
3. Le coût total de ces édifices, avec l'emplacement (non compris l'entretien et les réparations).
4. Durant l'année financière 1936-37 quel a été le coût d'entretien de ces édifices.
5. Si tous ces édifices servent continuellement maintenant à des unités de la milice permanente et de la milice non-permanente.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le ministère de la Défense nationale a acheté des terrains durant les années civiles 1936 et 1937.
2. Si oui, pour quelles fins dans chaque cas.
3. De qui on a acheté ces emplacements.
4. La dépense encourue dans chaque cas.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 21, Loi modifiant la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est donc lu la troisième fois et passé, sur division.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 30, Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et du sel, et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau;

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose que les modifications suivantes soient apportées au bill No 30:—

"A l'article deux, substituer aux mots et chiffres: 'Parties I, II et III', les mots 'Parties I et II', et retrancher le mot 'sel' dans la deuxième ligne.

"A l'article trois, retrancher le paragraphe (c), qui donne la définition d''emballeur'."

"Dans le titre du bill, retrancher les mots 'et du sel'.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Gardiner propose alors,—Que ledit bill soit lu la troisième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est donc lu la troisième fois (Le nouveau titre étant le suivant: "Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage, et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau") et il passe.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour autoriser le gouvernement du Canada à garantir le principal et l'intérêt des prêts consentis par les banques à chartre pour l'achat de graines de semence, et garantis par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan respectivement.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le gouvernement du Canada à garantir le principal et l'intérêt des prêts consentis par les banques à chartre, et garantis par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement, pour l'achat de graines de semence, et afin d'assister des cultivateurs d'autre façon dans leurs travaux d'ensemencement du printemps de 1938; les engagements du gouvernement du Canada au sujet de ces garanties ne devant pas dépasser une somme globale de $1,900,000 pour l'Alberta, et de $14,500,000 pour la Saskatchewan.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 78, Loi pour aider les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan à financer le coût des semences et des travaux d'ensemencement pour l'année-récolte 1938, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills privés*)

M. Damude propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 10 du Règlement; agréé.

Le bill No 15, Loi pour constituer en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 28 MARS 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De John Gerard Ahern, de Westmount, P.Q., époux de Jeanne Marcil Ahern.

D'Alice Pearl Shaver Booth, de Montréal, P.Q., épouse de Clarence Strathcona Booth.

D'Emma Kathleen Lavery Forester, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur Forester.

De Margaret Robinson Mathieson Megee, de Montréal, P.Q., épouse d'Harold Megee.

De Gerda Ellen Morrison, de Summerside, Ile-du-Prince-Edouard, épouse de Reginald Knight Morrison.

D'Edith Margaret Campbell Quinn, de Montréal, P.Q., épouse d'Ivan Andrew Quinn.

D'Hilda Naeke Schneider, de Montréal, P.Q., épouse d'Alexander Schneider.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des Ports nationaux pour l'année civile 1937.

Les bills suivants sont présentés, à tour de rôle, du consentement de la Chambre, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 79, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et Haïti.—M. *Euler*.

Bill No 80, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et le Guatemala.—M. *Euler.*

Bill No 81, Loi modifiant la Loi de compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.—M. *Dunning.*

Bill No 82, Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de New-Westminster.—M. *Howe.*

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, les bills de divorce, sur division, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 65 (Lettre D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Révillon Frères Trading Company, Limited,* pour changer son nom en celui de *Rupert's Land Trading Company*".—M. *Maybank.*

Bill No 66 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company*".—M. *Vénoit.*

Bill No 67 (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Pacific Railway Company*".—M. *Turner.*

Bill No 68 (Lettre B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams".—M. *Jacobs.*

Bill No 69 (Lettre C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener".—M. *Walsh.*

Bill No 70 (Lettre D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner".—M. *Emmerson.*

Bill No 71 (Lettre E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick".—M. *Jacobs.*

Bill No 72 (Lettre F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale".—M. *Jacobs.*

Bill No 73 (Lettre G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair".—M. *White.*

Bill No 74 (Lettre H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan".—M. *Emmerson.*

Bill No 75 (Lettre I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford".—M. *Jacobs.*

Bill No 76 (Lettre J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Marie".—M. *Ross* (St. Paul's).

Bill No 77 (Lettre K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald".—M. *Jacobs.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Ferland,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si la Compagnie des chemins de fer nationaux a construit de nouvelles gares au Canada depuis 1930.

2. Dans l'affirmative, (*a*) dans quelles localités, et (*b*) quelle est la population de chacune de ces localités.

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général ainsi que les ordres suivants sont votés:—

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre total des délégués à la cérémonie du Couronnement dont le gouvernement du Canada a payé les dépenses durant l'année 1937.

2. Le montant total des dépenses que le gouvernement du Canada a payées pour la délégation mentionnée plus haut.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre des demandes d'emprunts faites à la Commission du prêt agricole canadien dans la province de l'Alberta durant les années 1934, 1935, 1936, 1937.

2. Le montant total de emprunts demandés durant chacune de ces années;

3. Le montant total des prêts consentis dans l'Alberta durant chacune de ces années;

4. Le montant total des prêts ainsi accordés durant chacune de ces années.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les noms et les adresses des personnes ou des sociétés de la Saskatchewan occupées, durant 1937, à l'achat de provende et de pâture pour la province de la Saskatchewan, soit dans la province du Manitoba, soit dans l'état du Minnesota.

Par M. Perley, pour M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions, arrêtés du conseil et autres documents, datés durant les années 1937 et 1938, et échangés entre le gouvernement du Canada et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Ontario, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute, ou toutes autres personnes au sujet de l'établissement d'un parc national, dans l'Ontario, pour la région de Muskoka, de la baie Georgienne, du lac Simcoe et du canal Trent.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions, requêtes, et autres documents échangés entre le 1er d'octobre 1935 et le 31 décembre 1937 entre toute ou toutes personnes, société ou sociétés, le ministre des Postes, le sous-ministre ou tout haut fonctionnaire de ce ministère, l'inspecteur des postes du district ou tous hauts fonctionnaires dans le district d'inspection de Moose-Jaw, Saskatchewan, au sujet de la destitution de James C. Millar, maître de poste à Neudorf, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

Par M. Lapointe (Matapédia-Matane),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions et autres documents échangés, depuis 1927 inclusivement, entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire de ce gouvernement et la Cie du *Canada & Gulf Terminal Railway*, ou toute autre personne intéressée relativement à l'achat de ce chemin de fer par le gouvernement.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nombre d'acres des zones frappées par la sécheresse dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan;

2. La population des zones frappées par la sécheresse dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan;

3. Le nombre d'acres en culture dans les zones frappées par la sécheresse de (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan;

4. Le montant mensuel des octrois fédéraux, depuis le 1er janvier 1935, pour les zones frappées par la sécheresse dans (*a*) l'Alberta, (*b*) dans la Saskatchewan;

5. La somme totale versée depuis le 1er janvier 1935 aux zones de sécheresse de (*a*) l'Alberta, (*b*) de la Saskatchewan.

M. Lapointe (Québec-Est), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour ratifier certaines conventions entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement de chacune des provinces

du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, conventions relatives à la cession auxdites provinces de la part de propriété de la Couronne, dévolue au Dominion, dans et sur certaines ressources naturelles.

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Rogers propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole et afin de pourvoir, à même les sommes affectées par le Parlement, aux versements qui peuvent être nécessaires pour toutes ou l'une quelconque des fins de la législation proposée.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Power propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les dépenses politiques, et afin de pourvoir à la nomination et aux traitements ou rémunération de certains fonctionnaires et employés, et au paiement de certaines dépenses relatives à l'application de ladite loi.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi, 8 avril, elle demeure ajournée jusqu'au lundi, 25 avril (heure d'été).

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 78, Loi pour aider les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan à financer le coût des semences et des travaux d'ensemencement pour l'année-récolte 1938;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 29 MARS 1938

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 mars, 1938,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents que le ministère du Revenu national a en sa possession et qui ont trait à la nomination d'un commis des douanes et de l'accise à Ste-Catherine, le 9 août 1937.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars 1938,—Etat montrant:—

1. Combien de demandes la Commission du service civil a reçues récemment pour l'emploi de percepteur-adjoint des douanes et de l'accise à Camrose, Alberta.
2. Les noms, l'âge, l'adresse et les aptitudes de chaque candidat.
3. Les noms du candidat heureux, et quelle expérience antérieure celui-ci avait dans ce genre de travail.
4. S'il est un ancien combattant.
5. Combien, parmi les candidats, étaient d'anciens combattants.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien de divorces ont été sanctionnés par le Parlement du Canada depuis 1928 inclusivement.
2. Age moyen des hommes.
3. Age moyen des femmes.

4. Moyenne d'enfants issus de ces mariages.
5. Nombre total des enfants issus de ces mariages.
6. Nombre moyen d'années de mariage.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil, C.P. 160, en date du 21 février, 1938, et C.P. 499, en date du 11 mars, 1938, adoptés en vertu des dispositions de la loi concernant la radiotélégraphie, chapitre 195, S.R.C., 1927, au sujet du coût des permis de radio.

Il dépose aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1937.

Aussi,—Rapports annuels (anglais et français) de la Marine marchande du Gouvernement du Canada, limitée, et de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited,* pour l'année 1937.

Aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, comptables, des comptes du réseau des chemins de fer Canadiens nationaux, pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1937.

Et aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du fond de garantie en fidéi-commis des chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre 1937.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné, du consentement de la Chambre,—Que la résolution adoptée par la Chambre le 11 février, 1938, pour transmettre les crédits budgétaires suivants au comité des subsides, soit annulée, et que lesdits crédits soient transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle, à savoir:

Vote 427, Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes. Canadien national, Lignes de l'est, 20 p. 100 de réduction sur les taux, $2,278,000.
Vote 428, Même loi, lorsqu'elle s'applique aux autres lignes que les Chemins de fer nationaux, 20 p. 100 de réduction sur les taux, $860,000.
Vote 437, Traverse du chemin de fer et termini, Ile du Prince-Edouard, capital, $35,000.
Vote 438, Canadien-National (W.I.), capital, $24,000.

Sur motion de M. White, il est ordonné,—Que la pétition de William Dougald Stanley Campbell, présentée à la Chambre le 24 courant, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie la question de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 (a) et (c) du Règlement s'y rapportant.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur la proposition d'amendement de M. Blackmore,—Que l'on retranche de la motion tous les mots qui suivent le mot "que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre est d'avis que pour combattre efficacement la pauvreté au Canada, le gouvernement a négligé et néglige encore de tirer parti des ressources nationales aussi énergiquement que la population canadienne est en droit d'exiger."

Et le débat se poursuivant;

M. Bennett, appuyé par M. Stewart, propose,—Que ledit amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

"mais que l'adoption des doctrines du crédit social, telles que préconisées par ses adhérents en Chambre, ne constituerait pas un remède propre à réparer cette omission."

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, (les bills de divorce, sur division), et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 39 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Dominion Association of Chartered Accountants*".

Bill No 54, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lorraine Ward Williamson".

Bill No 55, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall Gibson Hodges".

Bill No 56, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lazarovitch Cohen".

Bill No 57, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reaves McMartin".

Bill No 58, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Dorothy Picard Whitcombe".

Bill No 59, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Kastus".

Bill No 60, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Fleming Hislop".

Bill No 61, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sigmund Oravec".

Bill No 62, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Parry".

Bill No 63, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner, aussi connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein".

Bill No 64, (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonora May Howard".

Bill No 68, (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams".

Bill No 69, (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener".

Bill No 70, (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner".

Bill No 71, (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick".

Bill No 72, (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale".

Bill No 73, (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair".

Bill No 74, (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan".

Bill No 75, (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford".

Bill No 76, (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Marie".

Bill No 77, (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald".

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Dunning: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore à ladite motion, ainsi que le projet de sous-amendement de M. Bennett.

Et ledit débat se poursuivant, il est ajourné sur motion de M. Kinley.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

TWEEDSMUIR

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1938, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 29 mars 1938.

Sur motion de M. Dunning, lesdits messages et budget sont référés au comité des Subsides.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 58 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 30 MARS 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De Celia Caplan Tucker, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis Tucker, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Heaps.*

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 9 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le chemin de fer Canadien-Pacifique a remboursé l'un quelconque des emprunts suivants:

Octobre 1931—Travail d'atelier..	$1,447,222.71
Octobre 1932—Travail d'atelier..	1,000,000.00
S.P.W.C.A., 1935;	
1935-36—Réparations de l'outillage..	$1,270,000.00
1935-37—Achat d'outillage..	5,662,103.60
Frais relatifs aux emprunts..	554,700.00

2. Si oui, combien, et quel est le solde dû.
3. Depuis 1931, si la compagnie a versé quelques dividendes sur ses actions ordinaires.
4. Quel outillage additionnel on a acheté et loué au chemin de fer Canadien-Pacifique depuis la commande de 1935-37, et à quelles conditions.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 21 mars, 1938,—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Ministère des Mines et des Ressources, ou tout autre fonctionnaire de ce ministère et le ministre des Mines de Québec ou tout autre fonctionnaire de ce ministère au sujet d'une entente pour la construction du chemin de Mine de Chibougamau au cours de l'été 1937.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre des dragues qui appartiennent à l'état.

2. Où elles sont.

3. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

4. Quel est, au Canada, le nombre des remorqueurs qui appartiennent à l'état.

5. Où ils sont.

6. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 9 mars, 1938,—Copie des rapports de la *Price Waterhouse Company* relatifs à la Commission des grains du Canada, de même que tous télégrammes, correspondance et autres documents, relatifs à ces rapports, et qui ont été échangés entre le ministre du Commerce, son sous-ministre ou tout ministre fédéral et le commissaire Turgeon, l'avocat Ralston, ou le secrétaire de la commission, tous documents datés durant l'année 1937.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du premier rapport annuel (anglais et français) des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1937.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de demandes d'indemnités, présentées par des prisonniers de guerre, ont été plaidées devant les divers commissaires que le gouvernement canadien a nommés pour faire enquête et rapport, en vertu du traité de paix avec l'Allemagne, sur les réclamations provenant d'actes de guerre illégaux.

2. Combien de ces réclamations ont été acceptées.

3. Le montant total versé aux prisonniers de guerre qui ont prouvé leurs réclamations d'une façon décisive.

4. S'il existe à l'heure actuelle quelque disposition qui permette l'audition des réclamations des prisonniers de guerre qui, antérieurement, n'avaient présenté aucune réclamation en vertu des termes dudit traité de paix.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires ont été destitués parce que l'on s'est dispensé de leurs services à l'époque où l'on a remis à l'Alberta ses ressources naturelles, le ou vers le 1er octobre 1930.

2. Combien de ces fonctionnaires ont trouvé un emploi dans d'autres départements.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et les instructions voulues données aux officiers compétents:

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. La somme que le Canada a versée jusqu'aujourd'hui pour l'entretien de la Société des Nations.

2. La somme (en détail) que le Canada a versée à la Société durant l'année 1937, y compris les sommes versées aux délégués et aux conseillers des délégués, etc.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère de la Défense nationale et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère du Revenu national et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère des Pensions et de la Santé nationale et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore à ladite motion, ainsi que le projet de sous-amendement de M. Bennett.

Et le débat se poursuivant, il est ajourné sur motion de M. Blackmore.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspendra l'application de l'article 28 du Règlement pour la séance de jeudi, le 31 mars, 1938.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne ensuite à 5 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 31 MARS 1938

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a adopté le bill suivant de la Chambre sans modification:

Bill No 36, Loi modifiant la Loi des pénitenciers.

M. McPhee, du comité des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 41 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecile Pender Hartt".

Bill No 42 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby May Foster Ryder".

Bill No 43 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Sadie Davidson Case".

Bill No 44 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Simon Stern".

Bill No 45 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Adelaide MacKenzie Hird".

Bill No 46 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Marjorie Thompson Maynes".

Bill No 47 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Edward Gorham".

Bill No 48 (M. du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Eddie Bender".

Bill No 49 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Chronis Briggs".

Bill No 50 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Levis Holloway".

Bill No 51 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Andrew Young".

Bill No 39 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Dominion Association of Chartered Accountants*".

Bill No 54, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lorraine Ward Williamson".

Bill No 55, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall Gibson Hodges".

Bill No 56, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lazarovitch Cohen".

Bill No 57, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reaves McMartin".

Bill No 58, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Dorothy Picard Whitcombe".

Bill No 59, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Kastus".

Bill No 60, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Fleming Hislop".

Bill No 61, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sigmund Oravec".

Bill No 62, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Parry".

Bill No 63, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner aussi connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein".

Bill No 64, (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonora May Howard".

Bill No 68, (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams".

Bill No 69, (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener".

Bill No 70, (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner".

Bill No 71, (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick".

Bill No 72, (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale".

Bill No 73, (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair".

Bill No 74, (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan".

Bill No 75, (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford".

Bill No 76, (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Marie".

Bill No 77, (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald".

M. McLean (Melfort), du comité spécial institué pour s'enquérir de l'application de la Loi de la pension du service civil, présente ce qui suit à titre de premier rapport:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McLean (Melfort), ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Heaps, il est ordonné,—Que la pétition de Celia Caplan Tucker, présentée à la Chambre le 29 courant, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie la question de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 (*a*) et (*c*) du Règlement s'y rapportant.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission royale qui a fait enquête sur l'industrie des textiles, commission nommée en vertu de l'arrêté en conseil, C.P. 223, en date du 27 janvier, 1936.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars, 1938:—

1. Le nombre des demandes d'emprunts faites à la Commission du prêt agricole canadien dans la province de l'Alberta durant les années 1934, 1935, 1936, 1937.
2. Le montant total des emprunts demandés durant chacune de ces années.
3. Le montant total des prêts consentis dans l'Alberta durant chacune de ces années.
4. Le montant total des prêts ainsi accordés durant chacune de ces années.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements modifiés de la radio, article 31:—permis pour les postes de réception privés; permis spéciaux pour les postes de réception privés; généralités.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 février, 1938,—Etat montrant,—Tous les détails des recettes, mentionnées plus bas, des parcs nationaux du Canada (Banff) comme elles apparaissent dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars, 1937, Volume II, à la Partie L-3, sous le titre de Parcs Nationaux du Canada:—

(*a*) Licences d'automobiles, pour la somme de $36,555.63.
(*b*) Permis de pâturage, au montant de $274.00.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 mars, 1938.—Copie de tous les écrits, communications, rapports et autres documents que le département des Affaires indiennes a envoyés à toute personne durant l'année 1937, ou qu'il a reçus de toute personne au sujet de la réserve indienne d'Oka, Québec.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les arrêtés du conseil, télégrammes, lettres, correspondance et documents de toute sorte que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste à Tweed, Ontario.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril, 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Du consentement de la Chambre, M. MacNeil, appuyé par M. Jaques, présente le bill No 83, Loi modifiant la Loi du service naval, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. MacNeil, appuyé par M. Jaques, présente le bill No 84, Loi modifiant la Loi de la milice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Au 14 octobre 1935, quel était dans Ottawa le nombre des fonctionnaires, temporaires ou permanents, dont les traitements sont versés par le gouvernement fédéral.

2. Combien de ces fonctionnaires temporaires ou permanents occupent maintenant un emploi à Ottawa.

Par M. Stewart,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis l'année 1900, si le Dominion du Canada a acheté ou acquis des terrains par expropriation afin d'y établir des parcs publics.

2. Si oui, quels terrains il a achetés, où ceux-ci étaient situés, et quel prix ou compensation on a versé dans chaque cas.

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis la date de l'institution de la Commission du prêt agricole canadien, quel bénéfice annuel (ou perte) celle-ci a réalisé.

2. Durant chacune des années 1935, 1936 et 1937, combien de fermes la Commission a acquises dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

3. Durant chacune des années 1936 et 1937, combien de ventes la Commission a faites dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

4. La valeur totale de toutes les fermes que la Commission avait en vente à la fin de l'année 1937 dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

Par M. McDonald (Souris),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis qu'Ottawa est la capitale du pays, combien de terrains l'Etat a achetés dans cette ville.

2. Quel prix on a versé pour chacun de ces terrains.

3. Les propriétaires de chaque terrain au temps de l'achat.

Par M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le rapport financier de la Commision du port de Montréal en ne tenant pas compte de l'administration du Pont Jacques-Cartier pour l'année 1928, 1929 et 1930.

2. Le rapport financier du port de Montréal en ne tenant pas compte de l'administration du Pont Jacques-Cartier pour l'année 1935, 1936, 1937.

3. Le rapport financier du Pont Jacques-Cartier pour les années suivantes: 1928, 1929, 1930, 1935, 1936, 1937.

4. Dans le rapport de l'exercice financier du port de Montréal pour 1937 si le montant réalisé par la vente de la flotte du gouvernement à la Compagnie dont M. Simard fait partie est inclu.

5. Le taux d'intérêt payé par le port de Montréal sur sa dette.

En vertu d'un ordre spécial, en date du 30 mars, 1938, la Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur la proposition d'amendement de M. Blackmore,—Que l'on retranche de la motion tous les mots qui suivent le mot "que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre est d'avis que pour combattre efficacement la pauvreté au Canada, le gouvernement a négligé et néglige encore de tirer parti des ressources nationales aussi énergiquement que la population canadienne est en droit d'exiger."

Et sur le projet de motion de M. Bennett, en sous-amendement audit amendement,—Que ledit amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

"Mais que l'adoption des doctrines du crédit social, telles que préconisées par ses adhérents en Chambre, ne constituerait pas un remède propre à réparer cette omission."

Après plus ample débat, on demande le vote sur le sous-amendement qui est rejeté sur la division suivante:

Pour:

Messieurs

Baker,
Barber,
Beaubier,
Bennett,
Betts,
Black (Yukon),
Brooks,
Brown,
Cahan,
Church,
Clarke (Rosedale),
Coldwell,
Douglas,
Edwards,
Esling,
Graydon,
Green,
Heaps,
Héon,
Hyndman,
Lawson,
Lennard,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacNeil,
MacNicol,
Marsh,
Massey,
Neill,
Perley,
Ross (St-Paul),
Rowe (Dufferin-Simcoe),
Senn,
Spence,
Stevens,
Stewart,
Stirling,
Thompson,
Tustin,
Walsh,
White,
Woodsworth—43.

Contre:

Messieurs

Ahearn,
Barry,
Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blackmore,
Blair,
Blais,
Blanchette,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brunelle,
Cameron,
Cardin,
Clark (York-Sunbury),
Cleaver,
Cochrane,
Coté,
Crerar,
Crète,
Damude,
Davidson,
Denis,
Donnelly,
Dubois,
Duffus,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Elliott (Kindersley),
Emmerson,
Euler,
Evans,
Factor,
Fafard,
Fair,
Ferguson,
Ferland,
Ferron,
Fiset (sir Eugène),
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Francœur,
Fraser,
Furniss,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gosselin,
Goulet,
Grant,
Hamilton,
Hansell,
Hanson,
Hartigan,
Hayhurst,
Howard,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Hushion,
Ilsley,
Isnor,
Jaques,
Jean,
Johnston (Bow-River),
Johnston (Lake-Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
Lacroix (Québec-Montmorency),
Lalonde,
Landeryou,
Lapointe (Matapedia-Matane),
Leader,
Leduc,
Little,
McAvity,
McCallum,
McCann,
McCulloch,
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McIntosh,
McIvor,
McKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McLean (Simcoe-Est),
MacLennan,
MacMillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
McPhee,

MacRae,
Mallette,
Marshall,
Martin,
Maybank,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Moore,
Motherwell,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Needham,
O'Neill,
Parent (Québec-Ouest et Sud),
Parent (Terrebonne),
Patterson,
Pelletier,
Pinard,
Plaxton,
Poole,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Quelch,
Raymond,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Rinfret,
Robichaud,
Rogers,
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Streight,
Sylvestre,
Taylor (Nanaïmo),
Taylor (Norfolk),
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tomlinson,
Tremblay,
Turner,
Ward,
Warren,
Weir,
Winkler,
Wood,
Young—168.

Et l'amendement, mis aux voix, est rejeté sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Baker,
Barber,
Bennett,
Betts,
Blackmore,
Brooks,
Brown,
Cahan,
Clarke (Rosedale),
Coldwell,
Douglas,
Elliott (Kindersley),
Esling,
Fair,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hayhurst,
Heaps,
Héon,
Hyndman,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Kuhl,
Landeryou,
Lawson,
Lennard,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacNeil,
MacNicol,
Marsh,
Marshall,
Massey,
Mitchell,
Needham,
Pelletier,
Perley,
Poole,
Quelch,
Ross (St-Paul),
Rowe (Dufferin-Simcoe),
Senn,
Spence,
Stevens,
Stewart,
Stirling,
Thompson,
Tustin,
Walsh,
White,
Woodsworth—53.

Contre:

Messieurs

Ahearn,
Barry,
Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntington),
Black (Yukon),
Blair,
Blais,
Blanchette,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brunelle,
Cameron,
Cardin,
Clark (York-Sunbury),
Cleaver,
Cochrane,
Coté,
Crerar,
Crète,
Damude,
Davidson,
Denis,
Donnelly,
Dubois,
Duffus,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Emmerson,
Euler,
Evans,
Factor,
Fafard,
Farquhar,
Ferguson,
Ferland,
Ferron,
Fiset (sir Eugène),
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Francœur,
Fraser,
Furniss,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gosselin,
Goulet,
Grant,
Hamilton,
Hanson,
Hartigan,
Howard,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Hushion,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Johnston (Lake-Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),

Lacroix (Québec-Montmorency), Lalonde, Lapointe (Matapedia-Matane), Leader, Leduc, Little, McAvity, McCallum, McCann, McCulloch, McDonald (Pontiac), McDonald (Souris), McIntosh, McIvor, McKenzie (Lambton-Kent), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McLean (Simcoe-Est), MacLennan, MacMillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), McPhee, MacRae, Mallette, Martin, Maybank, Michaud, Mills, Moore, Motherwell, Mullins, Mulock, Mutch, Neill, O'Neill, Parent (Québec-Ouest et Sud), Parent (Terrebonne), Patterson, Pinard, Plaxton, Pottier, Pouliot, Power, Purdy, Raymond, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Rinfret, Robichaud, Rogers, Ross (Middlesex-Est), Ross (Moose-Jaw), St-Père, Sanderson, Streight, Sylvestre, Taylor (Nanaïmo), Taylor (Norfolk), Telford, Thauvette, Thorson, Tomlinson, Tremblay, Tucker, Turgeon, Turner, Veniot, Ward, Warren, Weir, Winkler, Wood, Young—157.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

AUTRE BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1937-38

ETABLISSEMENT DES SOLDATS ET AUTRES

443 Pour payer au gouvernement de la province de Nouveau-Brunswick (conformément à l'accord modifié relatif à l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, en date du 30 avril 1935), (*a*) les dettes des colons établis sur des fermes acquises par le gouvernement fédéral et figurant dans la liste jointe audit accord, dans la proportion prévue audit accord, et (*b*) la proportion des pertes d'intérêts revenant au gouvernement fédéral en vertu de l'article 8 (*b*) de l'accord.. .. .. $572,975 01

TRANSPORT—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Service des chemins de fer

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes:—

444 Somme additionnelle à la somme de $1,800,000 déjà votée, pour autoriser et effectuer le paiement, de temps à autre, pendant l'année financière 1937-38, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, de la différence (évaluée par les vérificateurs de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre

les taux tarifés et les taux normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1937, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (telles que définies à l'article 1 de ladite loi) par les chemins de fer Nationaux du Canada.......................... 587,505 81

445 Somme additionnelle à la somme de $700,000 déjà votée pour solder, de temps à autre, pendant l'année financière 1937-38, la différence (évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux tarifés et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1937 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada and Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris la *Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company;* la *New Brunswick Coal and Railway Company;* la *Cumberland Railway and Coal Company;* le *Dominion Atlantic Railway;* la *Maritime Coal, Railway and Power Company;* le *Sydney and Louisburg Railway,* et le Chemin de fer de Témiscouata.......................... 94,951 96

446 Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation pour l'année financière se terminant le 31 mars 1938—Crédit supplémentaire.......... 40,000 00

447 Pour le paiement de l'intérêt, aux termes et conditions des arrêtés du Conseil, C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935, sur des commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire.......................... 11,110 50

448 Pour pourvoir au coût de la préservation des rails en magasin aux aciéries de la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited* à Sydney, N.-E., laminés pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'après les termes et conditions des arrêtés du conseil C.P. 1076 du 2 juin 1933 et C.P. 1462 du 7 juin 1935.................. 8,721 75

449 Afin d'autoriser l'amortissement, au Fonds du revenu consolidé, de la somme de $53,895.18, montant imputé au National-Canadien et au Pacifique-Canadien et représentant la différence entre la taxe de vente de 6 p. 100 (d'après laquelle leurs contrats pour le matériel de chemin de fer commandé sous le régime des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics supplémentaires, 1935, étaient basés), et la taxe de vente de 8 p. 100 imposée par le chapitre 45 des Statuts de 1936:

Chemins de fer Nationaux du Canada.......... 24,394 34

Pacifique-Canadien.......................... 29,500 84

AJOUTES AUX CREDITS DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL ENTREPRISES DE L'ETAT

Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada

464 Somme additionnelle à la somme de $35,000,000 déjà votée, et à celle de $6,800,000 autorisée par mandat du Gouverneur général, dont le paiement, effectué de temps à autre, aux conditions que pourra prescrire le ministre des Finances, à la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée "la Compagnie Nationale") servira à combler le déficit de recettes nettes accusé par la Compagnie Nationale au cours de l'année civile 1937, y compris toutes contributions supplémentaires à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard dont le paiement peut devenir nécessaire afin de pouvoir effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nonobstant les restrictions contenues à l'article 4 de ladite loi et y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du du Canada, jugée nécessaire pour permettre le paiement des allocations mentionnées sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant les restrictions contenues à l'article treize, chapitre soixante-cinq des Statuts du Canada, 1874, mais à l'exclusion des montants imputés sur la part de propriété revenant au réseau des chemins de fer Nationaux, tel que défini au chapitre vingt-deux des Statuts du Canada, 1937. . . . . 455,867 99

Lignes aériennes Trans-Canada

465 Pour autoriser et effectuer des paiements, de temps à autre, au cours de l'année financière 1937-38, aux lignes aériennes Trans-Canada, pour être appliqués par lesdites lignes aériennes Trans-Canada, à couvrir le déficit (certifié par le vérificateur desdites lignes aériennes Trans-Canada au ministre des Transports, aux dates et dans les formes demandées par ledit ministre) résultant des opérations desdites lignes aériennes Trans-Canada pendant l'année 1937. . . . . 111,005 07

Conseil des ports nationaux

466 Somme requise pour le paiement au Conseil des ports nationaux du montant du déficit subi pendant l'année civile 1937 dans l'exploitation de l'élévateur de Prescott. 23,858 32

TRAVAIL

450 Loi de la conciliation et du travail—Crédit supplémentaire. . 13,000 00

451 Loi de coordination des bureaux de placement. 2,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

452 Gazette du Canada—Crédit supplémentaire.. .. .. 3,000 00
453 Codification et impression de 3,000 exemplaires de l'édition revisée du Code criminel, 1927, version anglaise.. .. .. 4,041 77

DIVERS

460 Gazette des brevets—Crédit supplémentaire.. .. .. 3,500 00
461 Règlement des réclamations de guerre—Secrétariat d'Etat.. 13,990 78

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

454 Dépenses se rattachant à l'administration des Territoires—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,000 00

DIVERS

455 Pour pourvoir aux paiements relatifs au transport du charbon dans les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire.. .. .. 275,000 00

AGRICULTURE

441 Fruits—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,681 05
442 Pour payer les dettes des bureaux locaux chargés d'appliquer la Loi concernant la mise sur le marché des produits naturels, 1934.. .. .. 6,600 00

DIVERS

456 Administration de la Loi des pensions de vieillesse—Crédit supplémentaire.. .. .. 10,000 00
457 Pour pourvoir au paiement des honoraires de A. S. Whiteley, secrétaire de la Commission royale sur l'industrie textile 1,000 00
459 Commission du district fédéral—Pour pourvoir à l'entretien et à l'embellissement des propriétés sous la régie de la Commission du district fédéral—Crédit supplémentaire.. 8,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'étudier de nouveau cette question à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a adopté sans modification le bill suivant:

Bill No 27, Loi modifiant la loi des grains du Canada.

A l'appel de l'ordre (un vertu de l'ordre spécial adopté le 30 mars, 1938), pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

VOTES BASES SUR LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL

AGRICULTURE

462	Secours en nourriture et en fourrages dans les régions atteintes par la sécheresse—Crédit supplémentaire..	1,000,000 00
463	Pour pourvoir au secours direct dans les régions atteintes par la sécheresse—Crédit supplémentaire..	2,000,000 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL, 1937-38

469	Somme requise pour l'achat et la distribution de nourriture et de fourrage pour les animaux dans les zones de sécheresse et dans les municipalités rurales ainsi que dans les districts d'amélioration locale non compris dans les zones de sécheresse, de la Saskatchewan et de l'Alberta; pour les frais de port et pour le coût du transport du matériel utilisé pour ces fournitures; ainsi que pour les frais de mise sur le marché du bétail dans les zones de sécheresse (Mandats du gouverneur général du 6 août et du 29 octobre 1937 et du 19 janvier 1938)..	13,750,000 00
470	Somme requise pour les secours directs dans les zones de sécheresse des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta Mandat du gouverneur général du 29 septembre 1937).	7,640,000 00
471	Somme requise pour l'achat et la distribution d'aliments dans les zones de sécheresse des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta (Mandat du gouverneur général du 29 septembre 1937)..	1,000,000 00
472	Somme requise pour le matériel du poste de T.S.F. de Fort-Smith, Territoires du Nord-Ouest, détruit par un incendie le 16 novembre 1937 (Mandat du gouverneur général du 15 décembre 1937)..	6,500 00
473	Somme requise pour les dépenses supplémentaires de la Commission royale d'enquête sur les rapports du gouvernement fédéral et des provinces (Mandat du gouverneur général du 19 janvier 1938)..	70,000 00
474	Somme additionnelle à celle stipulée par le crédit No 361 du budget supplémentaire spécial pour 1937-1938, pour combler le déficit des recettes nettes de la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (Mandat du gouverneur général du 26 janvier 1938)..	6,890,000 00
468	Somme requise pour secourir les victimes des inondations dans l'ouest ontarien (Mandat du gouverneur général du 5 mai 1937)..	15,000 00

DIVERS

458	Subvention temporaire additionnelle à la province de la Saskatchewan pour lui permettre de maintenir ses services essentiels en attendant l'amélioration des récoltes et le rapport de la Commission royale chargée de faire enquête sur les pouvoirs financiers et les responsabilités financières du Dominion et des provinces..	2,000,000 00

VOTES BASES SUR LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Conseil des ports nationaux

467	Somme requise pour le paiement au Conseil des ports nationaux du montant du déficit du capital de roulement du port de Churchill, constitué par l'excédent des comptes payables sur les comptes recevables au 1er janvier 1937, date du transfert audit Conseil, pour administration..	15,463 05

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 1ER AVRIL 1938

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a adopté les bills suivants pour lesquels il demande l'approbation de la Chambre, à savoir:—

Bill No 85, (Lettre T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Dean St-Clair Ross".

Bill No 86, (Lettre U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Margaret Stewart Butler".

Bill No 87, (Lettre V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès LeBlanc Archambault".

Aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Dorothy Dean St-Clair Ross, Frances Margaret Stewart Butler, et d'Agnès LeBlanc Archambault, respectivement, qui sont en instance de divorce, ainsi que les autres documents y afférants, avec prière de retourner le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill No 78, Loi pour aider les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan à financer le coût des semences et des travaux d'ensemencement pour l'année-récolte 1938, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 12. Entre les mots "Canada" et "en vertu", insérer les mots "en ce qui touche le principal".

2. Page 1, ligne 27. Entre les mots "Canada" et "en vertu", insérer les mots "en ce qui touche le principal".

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 2 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Le total des capitaux étrangers placés au Canada.

2. (*a*) En intérêts, en (*b*) dividendes, quel est le total des paiements du Canada aux portefeuillistes étrangers.

3. Quelle partie de la balance du commerce du Canada a servi à payer les crédits étrangers.

4. Si l'on exerce quelque contrôle au Canada sur les placements étrangers pour (*a*) les restreindre, et (*b*) pour contrôler les opérations du change.

5. Par l'intermédiaire de quelles agences se font les opérations de change (expliquer les opérations).

6. S'il existe des taux préférentiels du change pour certains pays importateurs, ou si l'on accorde seulement la préférence pour les tarifs.

7. De quelle façon les tarifs, les contingentements et les restrictions affectent le commerce purement local, et/ou lui nuisent.

8. Durant la dernière ou l'avant-dernière année, si le Canada a acquitté partie de sa dette étrangère. Si oui, combien. Si elle a augmenté, et si oui, de combien.

9. Quel est le facteur principal qui rend nécessaire le placement d'emprunts à l'étranger.

10. En vertu de l'autorité de qui on a placé le dernier emprunt de Londres.

11. S'il n'était pas possible d'emprunter cet argent au Canada pour la fin que l'on se proposait.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Rapport final de la Commission nationale d'emploi, en date du 26 janvier, 1938.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlements*)

(*Bills privés*)

M. Emmerson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 41 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecile Pender Hartt".

Bill No 42 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby May Foster Ryder".

Bill No 43 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Sadie Davidson Case".

Bill No 44 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Simon Stern".

Bill No 45 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Adelaide MacKenzie Hird".

Bill No 46 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Marjorie Thompson Maynes".

Bill No 47 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Edward Gorham".

Bill No 48 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Eddie Bender".

Bill No 49 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Chronis Briggs".

Bill No 50 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Levis Holloway".

Bill No 51 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Andrew Young".

Bill No 39 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Dominion Association of Chartered Accountants*".

Bill No 54 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lorraine Ward Williamson".

Bill No 55 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall Gibson Hodges".

Bill No 56 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lazarovitch Cohen".

Bill No 57 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reaves McMartin".

Bill No 58 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Dorothy Picard Whitcombe".

Bill No 59 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Kastus".

Bill No 60 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Fleming Hislop".

Bill No 61 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sigmund Oravec".

Bill No 62 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Parry".

Bill No 63 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner aussi connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein".

Bill No 64 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonora May Howard".

Bill No 68 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams".

Bill No 69 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener".

Bill No 70 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner".

Bill No 71 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick".

Bill No 72 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale".

Bill No 73 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair".

Bill No 74 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan".

Bill No 75 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford".

Bill No 76 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Marie".

Bill No 77 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald".

Sur motion de M. Emmerson, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-dessus sont fondés.

Le bill No 67 (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Le bill No 66, (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de le remettre à l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'expiration de l'heure pour l'étude des bills privés et publics;

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance.

An onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 4 AVRIL 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la députation que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat et le rapport de l'élection d'Orvis A. Kennedy, écuyer, dans le district électoral d'Edmonton-Est, province d'Alberta.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du 21 janvier, 1938, adressé à H. H. Crawford, écuyer, d'Edmonton, province d'Alberta, pour élire un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral d'Edmonton-Est, aux lieu et place de William Samuel Hall, décédé, Orvis A. Kennedy, d'Edmonton, Alberta, voyageur en quincaillerie, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce quatrième jour d'avril, 1938.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 1er courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions étant expiré elles ne peuvent être reçues:—

De Marguerite Oldham Jamieson MacDonald, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Douglas Ogilvie MacDonald, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Jessie Fields Chambers Henry, de Québec, P.Q., qui demeure actuellement à Châteauguay, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stanley Lawson Henry, de Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et sur l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 672, en date du 31 mars, 1938: pour autoriser le prêt d'une somme de $921,000 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à ladite province de payer sa part des dépenses exigées par les secours au chômage, pendant le mois de décembre, 1937, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 673, en date du 31 mars, 1938: pour autoriser un prêt de $2,230,000 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de s'acquitter de sa part des secours au chômage en sus des octrois mensuels qui lui ont été versés durant les mois de janvier, février et mars, 1938, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Les bills suivants du Sénat subissent, séparément, leur première lecture, sur division, et leur seconde lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 85, (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Dean St-Clair Ross".—M. *Jacobs.*

Bill No 86, (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Margaret Stewart Butler".—M. *Walsh.*

Bill No 87, (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès LeBlanc Archambault".—M. *Walsh.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Mallette,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

Les noms, l'emploi, le traitement actuel et la date de la nomination de chacun des fonctionnaires fédéraux de l'aéroport de Saint-Hubert, Montréal.

Par M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien d'employés ont obtenu de l'emploi à la Commission du port de Montréal, durant les années 1928, 1929, 1930.

2. Combien d'employés ont obtenu de l'emploi au port de Montréal durant les années 1935, 1936, 1937.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A dater du commencement de la guerre civile en Espagne, vers le 18 juillet 1936, jusqu'au 30 juillet 1937, si le premier ministre ou tout membre du cabinet a reçu des télégrammes, lettres, communications ou requêtes demandant d'interdire l'exportation de tout matériel de guerre à l'Espagne.

2. Si oui, de qui il a reçu ces lettres, télégrammes, communications ou requêtes.

Par M. Barber,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a dépensé les $14,000 appropriés par le poste 207 (page 50, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

Par M. Barber,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a dépensé les $35,000 appropriés par le poste 218 (page 51, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

Par M. Barber,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si l'on a dépensé les $197,000 appropriés par le poste 249 (page 52, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

Par M. Lockhart,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années 1936 et 1937, quelle a été la quantité totale des importations canadiennes annuelles provenant des Etablissements du Détroit de Malacca.

2. Durant chacune des mêmes années, quelle a été la quantité totale des exportations du Canada aux Etablissements du Détroit.

3. Durant chacune des années 1936 et 1937, quelle a été la valeur des ananas de Singapour importés au Canada et provenant des Etablissements du Détroit.

4. Durant chacune des mêmes années, quel est le tarif des droits, les droits de dumping ou autres, ou les taxes qui ont été imposés sur les importations d'ananas de Singapour provenant des Etablissements du Détroit.

5. Si l'on a prouvé que l'on vendait à un prix plus bas que celui du marché, ces ananas importés au Canada durant l'année 1937.

6. Si l'on a conduit une enquête sur ce sujet.

7. Sous le régime de la Loi concernant l'organisation du marché, si les noms de la compagnie, ou les noms et l'adresse d'affaires du fabricant de conserves doivent être inscrits sur les étiquettes de tous les produits en conserves importés et mis en vente au Canada.

8. Si oui, si ce règlement a été appliqué dans le cas des importations d'ananas de Singapour.

9. Si les étiquettes de toutes les boîtes d'ananas en conserve importé au Canada indiquent le contenu net de la boîte.

10. Si les ananas de Singapour sont principalement mis en conserve par des ouvriers chinois.

11. Si le gouvernement canadien a jamais conduit une enquête sur les conditions qui entourent la mise en conserve de ces ananas.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Boulanger, pour M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à une loterie organisée en faveur des hôpitaux de Sherbrooke, en 1933, 1934, 1935.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le montant total de la dette nationale, chaque année, depuis 1912;

2. Le montant total des intérêts accrus sur la dette du Canada et payés, chaque année, depuis 1912;

3. Sur les recettes perçues durant chacune des années mentionnées plus haut, le pourcentage requis pour payer l'intérêt sur la dette nationale;

4. Le coût du lancement des emprunts durant chacune des années mentionnées plus haut.

Par sir Eugène Fiset, pour M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents datés durant l'année 1937 et échangés entre le gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à Monsieurs Albert Rochon, ex-employé des Douanes à Montréal.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions, communications et requêtes que le gouvernement du Canada ou tout membre du cabinet a reçus du 18 juillet 1936 au 30 juillet 1937 au sujet de l'interdiction d'exporter du matériel de guerre à l'Espagne.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que tout ou tous ministères fédéraux, tous ministres ou chefs ont envoyés ou reçus du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui au sujet de la douane de Sussex, Nouveau-Brunswick.

Par M. Tomlinson,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère des Postes, ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes au sujet de la nomination de Byron S. Grose, comme maître de poste à Lefroy, Ontario.

Par M. Tomlinson,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère des Postes, ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la destitution de M. Greir, maître de poste de Glamis, Ontario, et au sujet de la nomination de son successeur, M. McKeeman.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1937-38

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $36,717,668.24, représentant le montant de chacun des différents item énumérés dans le budget supplémentaire spécial pour l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1938, présenté à la Chambre des Communes, au cours de la présente session du parlement, soit octroyée à Sa Majesté pour l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1938.

BUDGET INTERIMAIRE

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $39,057,624.49, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés tels qu'énumérés dans le budget principal de l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939, présenté à la Chambre des Communes, au cours de la présente session, du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, pour l'année fiscale qui se terminera le 31 mars, 1939.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Cette motion étant mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE SPECIAL, 1937-38

Résolu.—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1938, la somme de $36,717,668.24 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

BUDGET PRINCIPAL, 1938-39

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1939, la somme de $39,057,624.49 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois, et approuvées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors les bills suivants qui sont lus respectivement la première fois, savoir:

Bill No 88, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1938.

Bill No 89, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1939.

Du consentement de la Chambre, lesdits bills sont lus respectivement la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapportés sans modification et passés.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 78, Loi pour aider les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan, à financer le coût des semences et des travaux d'ensemencement pour l'année-récolte 1938, sont étudiés et adoptés.

La Chambre, formée en comité plénier, étudie un projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 5 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de quatrième rapport:—

Votre Comité a étudié le Bill No 67 (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique", et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification.

M. Dunning membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Depuis la date de l'institution de la Commission du prêt agricole canadien, quel bénéfice annuel (ou perte) celle-ci a réalisé.
2. Durant chacune des années 1935, 1936 et 1937, combien de fermes la Commission a acquises dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.
3. Durant chacune des années 1936 et 1937, combien de ventes la Commission a faites dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.
4. La valeur totale de toutes les fermes que la Commission avait en vente à la fin de l'année 1937 dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 février, 1938:—Copie de toute la correspondance échangée entre les ministères des Travaux publics, du Travail, des Transports ou tous autres ministères fédéraux et la ville de Toronto au sujet de l'établissement des aéroports de Toronto, sur l'île de Toronto et à Malden.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938:—Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au désaveu de trois lois de l'Alberta (août 1937), à la réservation de trois projets de loi de l'Alberta (octobre 1937) et copie des rapports du ministre de la Justice sur ces lois et projets de loi.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938:—Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au projet de désavouer l'*Ontario Power Commission Act, 1935,* et copie de tous rapports du ministre de la Justice sur ce sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 30 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien de demandes d'indemnités présentées par des prisonniers de guerre ont été plaidées devant les divers commissaires que le gouvernement canadien a nommés pour faire enquête et rapport, en vertu du traité de paix avec l'Allemagne, sur les réclamations provenant d'actes de guerre illégaux.
2. Combien de ces réclamations ont été acceptées.
3. Le montant total versé aux prisonniers de guerre qui ont prouvé leurs réclamations d'une façon décisive.
4. S'il existe à l'heure actuelle quelque disposition qui permette l'audition des réclamations des prisonniers de guerre qui, antérieurement, n'avaient présenté aucune réclamation en vertu des termes dudit traité de paix.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 février, 1938,—Etat montrant:—

1. Les quantités de fromage, fèves, poisson, fruits, légumes, foin, fourrage, provende, graines de semence et d'autres produits, que le gouvernement a achetés directement ou indirectement entre le 1er de juillet 1937 et aujourd'hui, et qu'il a expédiés dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba pour fins d'assistance.
2. Les noms, adresses, l'état ou l'occupation des personnes, sociétés et compagnies, de qui ces marchandises ont été achetées, et les quantités et la valeur de ces achats de chaque personne, ou personnes, société ou compagnie, indiquant les prix versés et les endroits de la livraison à l'état, et les endroits de distribution dans lesdites provinces.
3. Le prix d'achat total de ces marchandises.
4. Le montant versé pour transport ferroviaire sur chaque sorte de marchandise.
5. Le coût total d'entreposage et de manutention aux endroits d'expédition.
6. Le coût total d'entreposage et de manutention aux endroits de réception.
7. Y compris le coût de manutention et de transport ferroviaire, le coût de l'expédition à partir du premier endroit de réception en Saskatchewan jusqu'à destination finale.
8. Les noms et adresses de toutes les personnes employées à (*a*) diviser et à emballer de nouveau chaque espèce desdites marchandises, (*b*) à distribuer lesdites marchandises, (*c*) à les entreposer et les montants qui leur ont été versés.
9. La somme totale versée pour surestaries, et à qui.
10. Les endroits définitifs d'expédition, d'où ces marchandises ont été distribuées.
11. Décrite par la municipalité ou d'autre façon, la zone dans laquelle ces marchandises ont été distribuées.
12. Si ces marchandises ont été distribuées uniquement aux personnes recevant de l'assistance, ou à la population en général.
13. Le coût total de ces envois.
14. Sur quelle appropriation cette somme a été prise.
15. Le montant obtenu par des mandats du Gouverneur général afin de pourvoir aux frais de distribution.
16. Quelle quantité de chaque espèce de ces marchandises a été produite en Saskatchewan durant l'année 1937.
17. Quelle quantité de chaque espèce de ces marchandises a été importée dans la Saskatchewan des autres provinces du Dominion, et de l'étranger, durant l'année 1937.

18. Le rôle que le gouvernement a joué dans la distribution des marchandises données à la Saskatchewan par des personnes, des sociétés et des compagnies, et les quantités de ces marchandises que le gouvernement ou tout fonctionnaire de l'état a distribuées ou maniées.

19. Les localités en Saskatchewan où s'est faite la distribution finale des marchandises ainsi données.

20. Les instructions données aux fonctionnaires de l'état fédéral en Saskatchewan au sujet de la distribution (*a*) des marchandises achetées et fournies par le gouvernement fédéral, (*b*) des marchandises fournies par contribution volontaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, contrats, soumissions et autres documents datés en 1937 que le gouvernement a en sa possession au sujet du projet d'ouvrage en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies, à Enchant, Alberta.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 mars, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet de l'assistance sous forme d'aliments pour les bestiaux dans les zones frappées par la sécheresse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 mars, 1938,—Relevé indiquant les noms et les adresses des personnes ou des sociétés de la Saskatchewan occupées, durant 1937, à l'achat de provende et de pâture pour la province de la Saskatchewan, soit dans la province du Manitoba, soit dans l'état du Minnesota.

Orvis A. Kennedy, écuyer, député du district électoral d'Edmonton-est, après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle y afférant, prend son siège en Chambre.

M. Power propose,—Que M. l'Orateur quitte son fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution concernant les dépenses politiques et afin de pourvoir à la nomination et à la rémunération de certains employés en rapport avec l'application de la loi qui sera proposée.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les dépenses politiques, et afin de pourvoir à la nomination et aux traitements ou rémunération de certains fonctionnaires et employés, et au paiement de certaines dépenses relatives à l'application de ladite loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et approuvée.

Du consentement de la Chambre, M. Power présente alors un bill, No 90, Loi concernant les dépenses politiques, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Power propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant son fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution au sujet du droit de suffrage des électeurs et des élections.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

Le bill No 65, (Lettre D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", est lu une deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des bills privés.

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre, en comité, examine le bill No 66, (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*";

Sur motion de M. McAvity, pour M. Veniot, ledit ordre est rayé du feuilleton et ledit bill transmis pour étude au comité permanent des bills privés.

Le bill No 15, Loi pour constituer en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Power,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution relatif au droit de suffrage des électeurs et aux élections des députés de la Chambre des communes.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le droit de suffrage des électeurs, et l'élection des députés de la Chambre des communes, et afin de prescrire l'impression et la publication de la Loi des élections fédérales et des instructions émises en vertu de cette Loi, l'impression des listes des électeurs et

d'autres documents électoraux, y compris les formules et les bulletins de vote, et afin de prescrire les traitements ou autre rémunération de certains fonctionnaires et de leurs employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée .

Du consentement de la Chambre, M. Power présente alors le bill No 91, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Power, on revient ensuite aux avis de motions du gouvernement.

M. Power propose alors,—Qu'un comité spécial composé de MM. Bothwell, Brunelle, Cahan, Clark (York-Sunbury), Dussault, Factor, Fair, Glen, Heaps, Jean, MacLean (Prince), MacNicol, McCuaig, McCulloch, McIntosh, McLean (Simcoe-Est), Mullins, Parent (Québec ouest et sud), Pelletier, Perley, Purdy, Rickard, Robichaud, St-Père, Stevens, Stewart, Stirling, Taylor (Norfolk), Turgeon, Turner, Wermenlinger et Wood, nonobstant les dispositions de la première section de l'article 65 du règlement concernant le nombre des membres, soit institué pour étudier:

1. Un certain projet de loi intitulé: "Loi pour l'élection des députés à la Chambre des communes", et pour l'amender de la façon qu'il le jugera nécessaire;
2. Un certain projet de loi intitulé: "Loi concernant les dépenses politiques", et pour l'amender de la façon qu'il le jugera nécessaire;
3. Toute autre projet de loi qui pourra lui être transmis pour étude par la Chambre;
4. Les méthodes en usage pour délimiter de nouveau les districts électoraux, soit au Canada, soit ailleurs;
5. Les dépositions et le rapport du comité spécial institué durant la session de 1936 et institué de nouveau durant la session de 1937, pour étudier la loi des élections fédérales, 1934, et la loi du cens électoral, 1934.

Avec pouvoir de faire venir personnes, documents ou dossiers, d'examiner des témoins et de soumettre des rapports de temps à autre.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a passé les bills suivants sans modification:

Bill No 35, Loi modifiant la loi des allocations aux anciens combattants.
Bill No 37, Loi modifiant la loi de la preuve au Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 92 (Lettre N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Anderson Lindsay".

Bill No 93 (Lettre O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Helen Frances Penfold Findlay".

Bill No 94 (Lettre P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Esther Wahl Watt".

Bill No 95 (Lettre Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Grace Barlow Sunbury".

Bill No 96 (Lettre R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Marjorie Wiseman Litwin".

Bill No 97 (Lettre S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve et les témognages produits devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Louise Anderson Lindsay, Kathleen Helen Frances Penfold Findlay, Mary Esther Wahl Watt, Eva Grace Barlow Sunbury, Irene Marjorie Wiseman Litwin, et de Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot, respectivement, en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve avec prière qu'ils soient renvoyés au Sénat.

Et aussi,—Un message annonçant que le Sénat a passé les bills suivants:

Bill No 88, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1938.

Bill No 89, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1939.

La Chambre, de nouveau formée en comité plénier, étudie un projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 6 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 6 avril, 1938.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibodeau Rinfret, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, le jeudi, 7 avril, à cinq heures trente p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 5 courant, et il déclare qu'elle n'est pas conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, à savoir:

L'acceptation de cette pétition signifie une dépense de deniers publics qui n'a pas d'abord été recommandée par la Couronne, et, en conséquence, elle n'est pas acceptable.

D'Elsworth Gillis, d'Ellerslie, Ile du Prince-Edouard, demandant qu'on suspende l'émission de permis à des particuliers ou compagnies pour l'exploitation des bancs d'huîtres dans les eaux de marée de l'Ile du Prince-Edouard; que l'on

désigne certaines régions où le public pourra pêcher dans la baie de Richmond; que les régions ainsi désignées reçoivent la même somme d'aide que les régions sous bail; que si l'on n'accorde pas ces requêtes, que la question des permis de pêche à bail dans les eaux de marée de l'Ile du Prince-Edouard soit soumise à la décision du Conseil privé en Angleterre.—M. *MacLean* (Prince).

M. l'Orateur décide,—Que le fait d'accorder la demande formulée dans la pétition constituerait une dépense de deniers publics, et qu'elle n'est pas, en conséquence, acceptable.

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendu à cet effet l'article 64 du Règlement.
2. Que le Comité ait la permission de siéger durant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 10.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Marshall soit substitué à celui de M. Elliott (Kindersley) comme membre du comité spécial institué pour étudier le fonctionnement de la loi du service civil et ses amendements.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de sir Eugène Fiset soit substitué à celui de M. Deslauriers comme membre du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Deslauriers soit substitué à celui de sir Eugène Fiset comme membre du comité permanent de la marine et des pêcheries.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 mars, 1938,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés durant les années 1934 et 1935 entre le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'offre que le gouvernement fédéral a faite d'assumer toute la responsabilité financière de l'assistance dans certaines régions de la province de la Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a cédé, vendu, transporté ou engagé des bons du Trésor ou d'autres valeurs qu'il avait reçus de quelque province comme garantie des prêts ou des avances consentis à cette province.
2. Par garantie, contrat ou par n'importe quel autre moyen, si le gouvernement a entrepris de payer, ou consenti à payer directement ou indirectement, ou fait payer tout ou partie des dettes quelconques de toute province à une banque à chartre du Canada.
3. Si oui, (*a*) quand ces contrats ou ces engagements ont été faits ou consentis, (*b*) pour quels montants, (*c*) et, le cas échéant, quelles sommes le gouvernement a vraiment versées.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'encouragement à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 663, en date du 31 mars, 1938:—modifiant l'accord conclu entre le fédéral et la Saskatchewan au sujet des secours au chômage, en date du 1er juin, 1937, concernant l'établissement de colons qui, après l'expiration de la période de deux ans d'établissement spécifiée dans l'accord, n'ont pas pu se suffire à eux-mêmes, et pour qui il est nécessaire d'assumer d'autres déboursés pendant leur troisième année d'établissement.

Arrêté en conseil, C.P. 664, en date du 31 mars, 1938:—pour autoriser le ministre du Travail à modifier, à l'occasion, certaines ententes conclues entre le fédéral et les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, respectivement, en vertu des arrêtés en conseil, en date du 13 janvier, 1938 (C.P. 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82 et 83).

Arrêté en conseil, C.P. 682, en date du 31 mars, 1938:—modifiant l'accord conclu entre le fédéral et la province de l'Ontario, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 2097, en date du 1er septembre, 1937, au sujet des diverses mesures d'aide aux chômeurs dans ladite province.

Arrêté en conseil, C.P. 683, en date du 31 mars, 1938:—modifiant l'entente conclue entre le fédéral et la province de la Colombie-Britannique concernant les projets de formation de la jeunesse.

Arrêté en conseil, C.P. 693, en date du 31 mars, 1938:—pour autoriser certains paiements aux Esquimaux de la province de Québec.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Le nombre total des délégués à la cérémonie du Couronnement dont le gouvernement du Canada a payé les dépenses durant l'année 1937.

2. Le montant total des dépenses que le gouvernement du Canada a payées pour la délégation mentionnée plus haut.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—Les noms, l'emploi, le traitement actuel et la date de la nomination de chacun des fonctionnaires fédéraux de l'aéroport de Saint-Hubert, Montréal.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 mars, 1938,—Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs aux réparations faites au quai Morden—comme on l'appelle,—comté de King's, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936 et 1937.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 92, (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Anderson Lindsay".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 93, (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Helen Frances Penfold Findlay".—M. *Walsh*.

Bill No 94, (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Esther Wahl Watt".—M. *Walsh*.

Bill Ni 95 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Grace Barlow Sunbury".—M. *Ross* (Moose-Jaw).

Bill No 96, (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Marjorie Wiseman Litwin".—M. *Lawson*.

Bill No 97, (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot".—M. *Emmerson*.

Du consentement de la Chambre, sir Eugène Fiset, propose que le premier rapport du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, déposé aujourd'hui, soit adopté

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Maybank,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement du Canada verse quelque somme d'argent à une municipalité quelconque au Canada (autre que la ville d'Ottawa) pour des propriétés dont l'Etat est propriétaire, soit à titre de taxes, soit comme octroi pour remplacer des impôts, soit pour le fonds général des impôts, soit pour des améliorations locales, soit pour la gendarmerie, soit pour la protection contre les incendies, ou pour quelque fin similaire.

2. Si l'Etat verse ainsi quelque somme, quels montants il verse, et à quelles municipalités.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle quantité de bois de la Colombie-Britannique a été exportée au Japon durant la dernière année pour laquelle des statistiques existent, ou en 1937.

2. Le prix d'exportation.

3. Si l'on a fait des protestations, fondées sur les prix peu élevés, au sujet de ce prétendu gaspillage des ressources naturelles du Canada.

4. A quel prix pour mille pieds, on a livré à Toronto, par la route du canal Panama, du bois semblable de la Colombie-Britannique.

5. Si l'on a reçu des scieries de New-Toronto des protestations contre cette concurrence.

6. Si le ministère des Ressources naturelles adoptera des mesures régulatrices pour empêcher la façon dont on dispose ainsi des ressources naturelles du Canada.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hanson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quel est, dans la province de la Colombie-Britannique, le nombre total des fonctionnaires fédéraux temporaires ou permanents, en les classant par ministère.

2. La somme totale d'argent versée (*a*) aux fonctionnaires permanents, (*b*) aux fonctionnaires temporaires, en montrant chaque ministère séparément.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, est votée:—

Par M. Coldwell.—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la dépêche envoyée par le lord chambellan, d'après les instructions de Sa Majesté le Roi, à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le 22 décembre 1930, au sujet du drapeau dont se sert maintenant Son Excellence le Gouverneur général.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'ordre relatif à la deuxième lecture du Bill No 19, "Loi concernant les appels au Comité judiciaire du Conseil privé", soit pris en considération après les Affaires de routine, vendredi prochain, le 8 courant.

La Chambre, de nouveau formée en comité plénier, étudie un projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 5 heures 50 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 7 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 6 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De Marjorie Ruth Nicholson Lowe, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Moore Lowe, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Walsh.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De Mary Grace French Clarke, de Montréal, P.Q., épouse de Noel Whitfoot Clarke.

De Louise Maud Thomas Gregory, de Montréal, P.Q., épouse de Maurice Robert Gregory, autrement connu sous le nom de Maurice Beauchamp.

De Mildred Varner MacLeod, de Summerside, Ile-du-Prince-Edouard, épouse de Neil MacLeod, de Halifax, N.-E.

De Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross, de Montréal, P.Q., épouse de John Wardrop Ross, fils.

De Wilfred Augustus Cottle Stead, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie May Stead, de Toronto, Ont.

Un message du Sénat est communiqué à la députation pour informer la Chambre qu'il a adopté le bill No 13, Loi modifiant la Loi du dimanche, avec une modification, à savoir:

1. Page 1, ligne 3. A la clause 1, substituer la suivante:

"1. Est abrogé l'article quatorze de la *Loi du dimanche,* chapitre cent-vingt-trois des Statuts revisés du Canada, 1927, et remplacé par le suivant:

'14. Toute corporation qui autorise, ordonne, permet ou tolère que ses employés exécutent une partie quelconque des opérations qu'elle poursuit, contrairement à l'une des dispositions de la présente loi, encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité devant deux juges de paix, pour une première infraction, une amende de deux cent-cinquante dollars au plus et de cinquante dollars au moins; pour une deuxième infraction, une amende de mille dollars au plus et de cent dollars au moins, et pour une troisième ou toute subséquente infraction, une amende deux mille dollars au plus et de deux cents dollars au moins".

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère des Postes, ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes au sujet de la nomination de Byron S. Grose, comme maître de poste à Lefroy, Ontario.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 avril, 1938,—Copie de la dépêche envoyée par le lord chambellan, d'après les instructions de Sa Majesté le Roi, à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le 22 décembre 1930, au sujet du drapeau dont se sert maintenant Son Excellence le Gouverneur général.

Du consentement de la Chambre, M. Michaud, présente le bill No 98, Loi concernant la convention relative à la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. (*a*) Les noms, (*b*) l'âge, (*c*) l'adresse, (*d*) le traitement de chacun des inspecteurs de semences et de provende que le ministère fédéral de l'Agriculture a nommés dans l'Alberta durant l'année 1937.

2. Si ces nominations ont été faites sous le régime de la Loi du service civil ou par le ministère de l'Agriculture.

3. Combien de ces fonctionnaires sont des anciens combattants et quels sont leurs noms.

Par M. Thompson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1938 jusqu'à l'heure présente, combien de livres de beurre on a importées de la Nouvelle-Zélande au Canada.

2. Du 1er janvier 1938 jusqu'à l'heure présente, combien de livres de beurre on a importées de l'Australie au Canada.

3. Combien il y avait de livres de beurre dans les entrepôts frigorifiques au Canada le 31 mars 1937.

4. Combien il y avait de livres de beurre en entrepôt au Canada le 31 mars 1938.

5. Combien on détenait de livres de beurre importé en entrepôt le 31 mars 1937, et le 31 mars 1938.

6. Le tarif des droits douaniers sur le beurre importé de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, directement, (*a*) par les ports de l'Atlantique, (*b*) par les ports du Pacifique.

7. Le tarif des droits douaniers sur le beurre provenant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais importé de la Grande-Bretagne.

Par M. Fleming,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année 1937-38, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

2. Durant la même année, combien de chevaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

3. Pendant la même année, combien de cultivateurs de la Saskatchewan recevaient l'assistance de l'Etat.

4. Combien de cultivateurs de la Saskatchewan ont obtenu, soit des semences, soit du fourrage, durant la même année.

Par M. Fleming,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les territoires où le fédéral a assumé tout le coût de l'assistance.

2. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

3. Quelle somme d'argent l'état a dépensée de 1929 à 1938 inclusivement, pour l'assistance, dans la province de la Saskatchewan, (*a*) soit dans les territoires où il a assumé lui-même tout le coût de l'assistance, (*b*) soit dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date les membres de la Commission nationale de placement se sont démis de leurs fonctions.

2. A quelle date, le gouvernement a accepté ces démissions.

3. Avant d'accepter ces démissions, si le gouvernement a étudié le rapport final de la Commission.

4. Après la date de l'acceptation des démissions, de quels membres du personnel de la Commission, le gouvernement, le cas échéant, s'est dispensé, ou se dispense.

5. Parmi les personnes qui seront mentionnées dans la réponse à la question précédente, s'il se trouve des anciens combattants.

6. Non compris leur service militaire, pendant combien de temps ces personnes avaient occupé des emplois de n'importe quelle sorte dans les services administratifs fédéraux.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu, en modifiant la Loi des Indiens, d'autoriser le Gouverneur en son conseil à passer des règlements qui donneront au Surintendant-général le pouvoir de délivrer des baux pour des terres censées contenir des minéraux, et pour accorder, relativement à ces terres, le droit de prospecter, d'extraire et de transporter ces minéraux; et aussi d'autoriser des avances d'argent à même le Fonds du revenu consolidé, pour aider les Indiens à continuer des entreprises agricoles et autres, et afin de pourvoir au remboursement de ces avances; les avances faites ne devant en aucun temps dépasser $350,000.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 90, Loi concernant les dépenses politiques;

M. Power propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et il est transmis pour étude au comité spécial institué pour examiner les questions d'élections.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 91, Loi concernant l'élection des députés de la Chambre des communes et le droit de vote;

M. Power propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et il est transmis pour étude au comité spécial institué pour examiner les questions d'élections.

La Chambre, formée en comité plénier, étudie un projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme agricole,

Et après y avoir consacré quelques temps, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre qu'il a adopté le bill suivant, sans modification:

Bill No 3, Loi modifiant la loi du service civil.

Un message est reçu de l'honorable juge Rinfret, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général, de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi du cens électoral.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Taxes téléphoniques).

Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Loi modifiant la Partie V de la Loi de la marine marchande du Canada, 1934. (Marins malades et hôpitaux de marine).

Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi modifiant la Loi des pénitenciers.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi pour faire droit à Alice Cecile Pinder Hartt.
Loi pour faire droit à Ruby May Foster Ryder.
Loi pour faire droit à Ethel Sadie Davidson Case.
Loi pour faire droit à Ray Simon Stern.
Loi pour faire droit à Norma Adelaide MacKenzie Hird.
Loi pour faire droit à Mabel Marjorie Thompson Maynes.
Loi pour faire droit à Walter Edward Gorham.
Loi pour faire droit à Margaret Anne Eddie Bender.
Loi pour faire droit à Kathryn Chronis Briggs.
Loi pour faire droit à Vera May Levis Holloway.
Loi pour faire droit à Robert Andrew Young.
Loi pour faire droit à Mary Lorraine Ward Williamson
Loi pour faire droit à Lyall Gibson Hodges.
Loi pour faire droit à Esther Lazarovitch Cohen.
Loi pour faire droit à Dorothy Reaves McMartin.
Loi pour faire droit à Mary Dorothy Picard Whitcombe
Loi pour faire droit à Emil Kastus.
Loi pour faire droit à Eva Fleming Hislop.
Loi pour faire droit à Sigmund Oravec.
Loi pour faire droit à Robert Parry.
Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner, autrement connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein.
Loi pour faire droit à Leonora May Howard.
Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams.
Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener.
Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner.
Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick.
Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale.
Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair.
Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan.
Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford.
Loi pour faire droit à Charles Marie.
Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyle MacDonald.
Loi concernant *The Dominion Association of Chartered Accountants.*
Loi pour aider les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan à financer le coût des semences et des travaux d'ensemencement pour l'année-récolte 1938.
Loi modifiant la Loi des allocations aux anciens combattants.
Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.
Loi modifiant la Loi du service civil.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général, sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1938.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

La Chambre, en comité plénier, reprend l'étude d'un projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 8 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre qu'il a adopté les bills suivants pour lesquels il demande l'approbation de la députation, à savoir:

Bill No 99 (Lettre L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation *The Maritime Provinces General Insurance Company*".

Bill No 100 (Lettre W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison".

Bill No 101 (Lettre X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider".

Bill No 102 (Lettre Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Robinson Mathieson Megee".

Bill No 103 (Lettre Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Tencer Silberberg".

Bill No 104 (Lettre A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Brunet".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions de Gerda Ellen Morrison, Hilda Elsa Naeke Schneider, Margaret Robinson Mathieson Megee, Rachel Tencer Silberberg et Georges Brunet, respectivement en instance de divorce; ainsi que tous les documents produits comme preuve, avec prière de retourner le tout au Sénat.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des nouveaux tarifs sur les messages transmis par câble ou sans fil dans les limites de l'Empire britannique, en vigueur à partir du 25 avril, 1938.

Sur motion de M. Emmerson, il est ordonné,—Que les pétitions de Marguerite Oldham Jamieson MacDonald et de Jessie Fields Chambers Henry, présentées à la Chambre le 1er courant, toutes les deux en instance de divorce, en même temps que le rapport du préposé aux pétitions, soient transmises au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie la question de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 (*a*) et (*c*) à ce sujet.

A l'appel de l'ordre (ordre spécial du 6 avril, 1938), portant deuxième lecture du bill No 19, Loi concernant les appels au comité judiciaire du conseil privé;

M. Cahan propose, appuyé par M. Stewart,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

M. McIvor propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 67, (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique", est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 85, (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Dean St-Clair Ross".

Bill No 86, (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Margaret Stewart Butler".

Bill No 87 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès LeBlanc Archambault".

Bill No 92 (Lettre N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Anderson Lindsay".

Bill No 93 (Lettre O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Helen Frances Penfold Findlay".

Bill No 94 (Lettre P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Esther Wahl Watt".

Bill No 95 (Lettre Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Grace Barlow Sunbury".

Bill No 96 (Lettre R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Marjorie Wiseman Litwin".

Bill No 97 (Lettre S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot".

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Cahan,—Que le bill No 19, Loi concernant les appels au comité judiciaire du Conseil privé, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Finn.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi, 25 avril, 1938, à trois heures p.m., heure avancée.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 25 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

Du Très Révérend Arsène Turquetil, O.M.I., de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson.—M. *Boulanger.*

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du Bureau des commissaires des grains du Canada pour l'année 1937.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 mars, 1938,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions, requêtes, et autres documents échangés entre le 1er d'octobre 1935 et le 31 décembre 1937 entre toute ou toutes personnes, société ou sociétés, le ministre des Postes, le sous-ministre ou tout haut fonctionnaire de ce ministère, l'inspecteur des postes du district ou tous hauts fonctionnaires dans le district d'inspection de Moose-Jaw, Saskatchewan, au sujet de la destitution de James C. Millar, maître de poste à Neudorf, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère des Postes, ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la destitution de M. Greir, maître de poste de Glamis, Ontario, et au sujet de la nomination de son successeur, M. McKeeman.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—1. De quelle façon est composée la somme de cent millions que le ministre du Travail a mentionnée comme le coût total de l'assistance, au Canada, si le gouvernement assumait et acceptait cette tâche.

2. Si l'on déduit de cette somme le montant déboursé annuellement à l'heure actuelle en vertu d'une entente avec les provinces, quel sera le solde.

3. Pour la dernière année enregistrée aux statistiques, quelle a été la somme totale perçue en impôts sur le revenu du Canada.

4. Quelle somme l'Ontario a versée.

5. Quelle somme le district de Toronto a versée.

6. Quelle somme on dépense maintenant pour l'assistance dans tout le Canada.

7. Quelle somme on dépense annuellement pour l'assistance dans les zones frappées par la sécheresse en Saskatchewan.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars, 1938,—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions, arrêtés du conseil et autres documents, datés durant les années 1937 et 1938, et échangés entre le gouvernement du Canada et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Ontario, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'établissement d'un parc national, dans l'Ontario, pour la région de Muskoka, de la baie Georgienne, du lac Simcoe et du canal Trent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 30 mars, 1938,—Etat montrant:—1. La somme que le Canada a versée jusqu'aujourd'hui pour l'entretien de la Société des Nations.

2. La somme (en détail) que le Canada a versée à la Société durant l'année 1937, y compris les sommes versées aux délégués et aux conseillers des délégués, etc.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—1. A dater du commencement de la guerre civile en Espagne, vers le 18 juillet 1936, jusqu'au 30 juillet 1937, si le premier ministre ou tout membre du cabinet a reçu des télégrammes, lettres, communications ou requêtes demandant d'interdire l'exportation de tout matériel de guerre à l'Espagne.

2. Si oui, de qui il a reçu ces lettres, télégrammes, communications ou requêtes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—1. Si l'on a dépensé les $14,000 appropriés par le poste 207 (page 50, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—1. Durant les années 1936 et 1937, quelle a été la quantité totale des importations canadiennes annuelles provenant des Etablissements du Détroit de Malacca.

2. Durant chacune des mêmes années, quelle a été la quantité totale des exportations du Canada aux Etablissements du Détroit.

3. Durant chacune des années 1936 et 1937, quelle a été la valeur des ananas de Singapour importés au Canada et provenant des Etablissements du Détroit.

4. Dans chacune des mêmes années, quel est le tarif des droits, les droits de dumping ou autres, ou les taxes qui ont été imposés sur les importations d'ananas de Singapour provenant des Etablissements du Détroit.

5. Si l'on a prouvé que l'on vendait à un prix plus bas que celui du marché ces ananas importés au Canada durant l'année 1937.

6. Si l'on a conduit une enquête sur ce sujet.

7. Sous le régime de la Loi concernant l'organisation du marché, si les noms de la compagnie, ou les noms et l'adresse d'affaires du fabricant de conserves doivent être inscrits sur les étiquettes de tous les produits en conserves importés et mis en vente au Canada.

8. Si oui, si ce règlement a été appliqué dans le cas des importations d'ananas de Singapour.

9. Si les étiquettes de toutes les boîtes d'ananas en conserve importés au Canada indiquent le contenu net de la boîte.

10. Si les ananas de Singapour sont principalement mis en conserve par des ouvriers chinois.

11. Si le gouvernement canadien a jamais conduit une enquête sur les conditions qui entourent la mise en conserve de ces ananas.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 avril, 1938,—Relevé montrant:—1. Du 1er janvier 1938 jusqu'à l'heure présente, combien de livres de beurre on a importées de la Nouvelle-Zélande au Canada.

2. Du 1er janvier 1938 jusqu'à l'heure présente, combien de livres de beurre on a importées de l'Australie au Canada.

3. Combien il y avait de livres de beurre dans les entrepôts frigorifiques au Canada le 31 mars 1937.

4. Combien il y avait de livres de beurre en entrepôt au Canada le 31 mars 1938.

5. Combien on détenait de livres de beurre importé en entrepôt le 31 mars 1937, et le 31 mars 1938.

6. Le tarif des droits douaniers sur le beurre importé de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, directement, (*a*) par les ports de l'Atlantique, (*b*) par les ports du Pacifique.

7. Le tarif des droits douaniers sur le beurre provenant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais importé de la Grande-Bretagne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mars, 1938,—Relevé montrant:—1. Depuis l'année 1900, si le Dominion du Canada a acheté ou acquis des terrains par expropriation afin d'y établir des parcs publics.

2. Si oui, quels terrains il a achetés, où ceux-ci étaient situés, et quel prix ou compensation on a versé dans chaque cas.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—1. Dans la zone de la province de la Saskatchewan qui reçoit de l'assistance du gouvernement fédéral seulement, quel est le nombre des municipalités rurales.

2. Dans la zone de la province de la Saskatchewan qui reçoit du gouvernement fédéral la moitié de l'assistance dont elle a besoin, quel est le nombre des municipalités rurales.

3. Avant le 1er août 1937, quel était le nombre des têtes de bétail dans la première de ces zones en Saskatchewan.

4. Du 1er août 1937 jusqu'au 31 décembre 1937, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de cette même zone.

5. Du 1er août au 31 décembre 1937, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la seconde de ces zones dans la province de la Saskatchewan.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, 1938:—Copie de toute la correspondance échangée du 5 mars 1937 jusqu'aujourd'hui entre le ministre de l'Agriculture du Canada et le ministère de l'Agriculture de l'Alberta au sujet des négociations entre le gouvernement du Dominion et celui de l'Alberta relativement à l'application dans l'Alberta et la Saskatchewan de la Loi du rétablissement agricole des prairies.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 16 mars, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril, 1938,—Relevé montrant:—1. A quelle date les membres de la Commission nationale de placement se sont démis de leurs fonctions.

2. A quelle date, le gouvernement a accepté ces démissions.

3. Avant d'accepter ces démissions, si le gouvernement a étudié le rapport final de la Commission.

4. Après la date de l'acceptation des démissions, de quels membres du personnel de la Commission, le gouvernement, le cas échéant, s'est dispensé, ou se dispense.

5. Parmi les personnes qui seront mentionnées dans la réponse à la question précédente, s'il se trouve des anciens combattants.

6. Non compris leur service militaire, pendant combien de temps ces personnes avaient occupé des emplois de n'importe quelle sorte dans les services administratifs fédéraux.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février, 1938,—Relevé montrant:—Copie de tous les contrats, soumissions, connaissements, lettres, télégrammes et autres documents qui ont trait au charbon et/ou au coke livré au Collège militaire royal de Kingston et aux édifices de la Défense nationale à Barriefield pour la saison d'hiver 1937-38.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février, 1938:—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents échangés durant les années 1935, 1936, 1937 entre la Commission des Ports nationaux et toute ou toutes personnes pour obtenir du grain pour les élévateurs de Halifax, Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Sorel et Montréal.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938,—Etat montrant:—1. Combien il y a d'ingénieurs civils employés à la Commission des Ports nationaux à Québec.

2. Leurs noms, leurs salaires et leurs fonctions respectives.

3. Combien il y avait d'employés à la Commission du havre de Québec au 1er décembre 1935.

4. Combien il y en avait au 1er décembre 1937.

5. Combien de vaisseaux de blé furent reçus aux élévateurs en 1935-36-37 aux endroits suivants: (*a*) Halifax, (*b*) Saint-Jean, (*c*) Québec, (*d*) Trois-Rivières, (*e*) Sorel, (*f*) Montréal.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février, 1938,—Relevé indiquant:—1. Depuis l'année 1931 inclusivement, combien de traverses de chemins de fer ont été éliminées chaque année.

2. Où elles étaient situées.

3. Combien a coûté la disparition de chacune de ces traverses.

4. Qui a payé cette somme et dans quelle proportion dans chaque cas.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 mars, 1938,—Etat montrant:—1. Si la Compagnie des chemins de fer nationaux a construit de nouvelles gares au Canada depuis 1930.

2. Dans l'affirmative, (*a*) dans quelles localités, et (*b*) quelle est la population de chacune de ces localités.

Sur motion de M. Boulanger, il est ordonné,—Que la pétition du Très Révérend Arsène Turquetil, O.M.I., présentée à la Chambre le 8 courant, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie la question de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 (*a*) et (*c*) du Règlement s'y rapportant.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, (les bills de divorce sur division), et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 99, (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Maritime Provinces General Insurance Company*".—M. *Isnor*.

Bill No 100, (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison".—M. *MacLean* (Prince).

Bill No 101, (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider".—M. *Heaps*.

Bill No 102, (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Robinson Mathieson Megee".—M. *Heaps*.

Bill No 103, (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Tencer Silberberg".—M. *Lawson*.

Bill No 104, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Brunet".—M. *Jacobs*.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si M. W. J. Pennington est actuellement fonctionnaire de l'Etat fédéral, ou s'il a occupé un emploi en aucun temps depuis décembre 1935 dans la province de la Saskatchewan.

2. Si oui, pendant combien de temps il a occupé un emploi, quels étaient cet emploi et son traitement, et quelles allocations de dépenses, le cas échéant, il a reçues.

3. S'il occupe des bureaux et où se trouvent ces bureaux.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. MacNeil,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondance, commandes, et de tous autres documents relatifs à la construction projetée d'une salle d'armes à Hull, province de Québec.

Par M. Betts, pour M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, contrats, décrets du conseil et autres documents échangés durant l'année passée entre le gouvernement du Canada, ou tout fonctionnaire fédéral, et le maire et la corporation de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette corporation, et la Commission du port de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette Commission, au sujet des aéroports que l'on se propose de construire au port de Toronto et à Malton, et au sujet du projet de ne pas placer Toronto sur la voie principale des Lignes aériennes Trans-Canadiennes, mais sur un embranchement.

Par M. Taylor (Nanaïmo), pour M. Johnston (Bow-River),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année dernière entre le ministre des Transports et les gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada au sujet de l'augmentation des droits de permis pour postes récepteurs.

Par M. Boulanger, pour M. Lapointe (Matapédia-Matane),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions et autres documents, du 1er janvier 1934, jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de lignes de téléphone dans le comté de Matapédia-Matane en 1935.

Par M. St-Père, pour M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le Gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement aux Sweepstakes Army and Navy et Irish Sweepstakes durant les années de 1933 à 1937 inclusivement.

Par M. Clarke (Rosedale),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, plans et devis, et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'une salle d'exercices militaires à Kenora, Ontario.

Par M. Lennard, pour M. Wermenlinger,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous documents, correspondance et requêtes concernant la disqualification du Bureau de Poste de Trait Carré, comté de Gaspé, province de Québec.

La Chambre, de nouveau formée en comité plénier, étudie un projet de résolution pour atténuer le chômage et le marasme agricole.

(*En comité*)

La résolution suivante est adopté:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole et afin de pourvoir, à même les sommes affectées par le Parlement, aux versements qui peuvent être nécessaires pour toute ou l'une quelconque des fins de la législation proposée.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rogers, du consentement de la Chambre, présente alors un bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Stirling, appuyé par M. Betts, propose alors en amendement: Que tous les mots placés après le mot "Que" dans ladite motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"De l'avis de cette Chambre, on ne devrait pas employer, ni directement, ni indirectement, à des fins politiques les deniers votés par le Parlement pour la défense nationale".

Après discussion, ledit projet d'amendement est retiré, du consentement de la Chambre.

Et la motion principale, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

COMMERCE

359	Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée— Administration.. .. ..$	600 00

TRANSPORT

SERVICE DE LA MARINE

Service nautique

405	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces— Entretien, service et réparations..	1,326,700 00
406	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de $600 à l'Ecole de navigation de Lunenburg, N.-E., et de $500 à l'Ecole de navigation de l'Université Queen..	48,060 00
407	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	47,000 00
408	Service des signaux maritimes..	96,000 00
409	Administration du pilotage..	125,904 00
410	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique..	45,000 00
411	Balisage des eaux—Construction, entretien et surveillance d'ouvrages destinés à faciliter la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	1.897,785 00
415	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge..	185,310 00
416	Agences, salaires et dépenses de bureau..	243,910 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 26 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 25 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De C. E. Fox et 179 autres citoyens de la Colombie britannique qui demandent que l'on n'accorde plus de permis de pièges à rets pour la pêche en Colombie britannique.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de cinquième rapport:—

Le bill No 6, intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer" a été renvoyé à votre Comité.

Toutefois, le parrain nous a avisé de son intention de retirer ledit bill.

En conséquence, votre Comité propose que l'étude dudit bill soit abandonnée.

M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de sixième rapport:—

Votre Comité propose:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 500 en français de ses Procès-Verbaux et Témoignages et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.
2. Que le quorum de votre Comité soit réduit de 20 à 15 membres.

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, présente le premier rapport dudit comité, à savoir:

Votre comité recommande:

1. Que le quorum du comité soit de 10.
2. Que M. Harry Butcher, c.r., puisse mettre ses services à la disposition de votre comité pendant qu'il siège.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Vien, le sixième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre,—Copie du vingtième rapport annuel du Conseil national de recherches, pour l'exercice 1936-37, contenant le discours du président et le rapport financier.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1938,—Etat montrant:—1. Jusqu'à la fin de l'année 1937, quelle est la quantité totale de l'argent acheté et détenu sous le régime de la Convention de Londres de 1933, et (*a*) quel a été le prix d'achat versé durant chacune des années 1935, 1936 et 1937.

2. Sur les quantités achetées, quelles quantités on a obtenues ou achetées comme argent qui venait d'être produit au Canada, et (*a*) dans quelles provinces on s'est procuré ces quantités d'argent.

3. Quelle quantité d'argent on a exporté aux Etats-Unis durant les années 1935, 1936 et 1937 et quels prix on a reçus pour cet argent durant les mêmes années.

4. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations parce que le Canada continuait à acheter de l'argent suivant le plan tracé par la Convention de Londres, en 1933, ou sur les affaires relatives à la politique future du gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'argent.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars, 1938.—Etat montrant:—1. Combien de fonctionnaires ont été destitués parce que l'on s'est dispensé de leurs services à l'époque où l'on a remis à l'Alberta ses ressources naturelles, le ou vers le 1er octobre 1930.

2. Combien de ces fonctionnaires ont trouvé un emploi dans d'autres départements.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 mars, 1938:—Copie de tous les arrêtés du conseil, télégrammes, lettres, rapports et autres documents relatifs à la vente de tout navire de la marine marchande du Canada depuis la date où le gouvernement actuel est entré en fonctions.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1938:—1. Le rapport financier de la Commission du port de Montréal en ne tenant pas compte de l'administration du Pont Jacques-Cartier pour l'année 1928, 1929 et 1930.

2. Le rapport financier du port de Montréal en ne tenant pas compte de l'administration du Pont Jacques-Cartier pour l'année 1935, 1936 et 1937.

3. Le rapport financier du Pont Jacques-Cartier pour les années suivantes: 1928, 1929, 1930, 1935, 1936, 1937.

4. Dans le rapport de l'exercice financier du port de Montréal pour 1937 si le montant réalisé par la vente de la flotte du gouvernement à la Compagnie dont M. Simard fait partie est inclu.

5. Le taux d'intérêt payé par le port de Montréal sur sa dette.

Le bill No 80, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et le Guatemala, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 79, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et Haïti, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 81, Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 82, loi modifiant la loi des commissaires du havre de New-Westminster;

M. Howe propose: Que cet ordre soit rayé du feuilleton.

Après discussion, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement de la Chambre, ledit ordre est alors rayé du feuilleton.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour ratifier certains accords conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, au sujet de la cession de certaines ressources naturelles.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour ratifier certaines conventions entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement de chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, conventions relatives à la cession auxdites provinces de la part de propriété de la Couronne, dévolue au Dominion, dans et sur certaines ressources naturelles.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente alors le bill No 106, Loi modifiant la loi des ressources naturelles du Manitoba, les lois des ressources naturelles de l'Alberta et les lois des ressources naturelles de la Saskatchewan, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 40, Loi modifiant la loi de la royale gendarmerie à cheval du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 53, Loi modifiant la loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 22, Loi concernant l'enregistrement d'affiches syndicales par les unions ouvrières, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 98, Loi concernant la convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional;

M. Michaud propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, et étudié en comité plénier;

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'expiration de l'heure pour l'étude des bills privés et publics;

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du bill No 98, Loi concernant la convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PECHERIES

77 Administration.................................$ 124,800 00

FINANCE

48 Administration................................. 218,080 00

JUSTICE

92 Administration................................. 137,145 00

SECRETAIRE D'ETAT

346 Administration.................................. 95,775 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 53 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 27 AVRIL 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le trente et unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 26 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Ellsworth Gillis, d'Ellerslie, Ile du Prince-Edouard, qui demande d'annuler tous les permis octroyés à des intérêts particuliers sur les bancs d'huîtres des eaux de marée de l'Ile du Prince-Edouard, et, si la chose est impossible, de soumettre à la décision du conseil privé en Angleterre la question d'affermer les droits de pêche dans les eaux de marée de l'Ile du Prince-Edouard.—M. *MacLean* (Prince).

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le chômage et sur l'encouragement à l'agriculture, 1936, ainsi que de la Loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1937, comme suit:—

Arrêté en conseil C.P. 836, en date du 25 avril, 1938:—pour renouveler des prêts au montant de $2,007,198.00 consentis par le gouvernement fédéral à la province de l'Alberta, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 837, en date du 25 avril, 1938:—pour renouveler des prêts au montant de $815,000.00 consentis par le gouvernement fédéral à la province du Manitoba, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 838, en date du 25 avril, 1938:—pour renouveler pour une période d'un an la garantie d'un bon du trésor donné par la province du Manitoba à la Banque royale du Canada en garantie de prêts s'élevant à $5,894,-127.49 consentis par ladite banque pour permettre à la province du Manitoba de faire face à ses échéances à New-York.

Arrêté en conseil C.P. 839, en date du 25 avril, 1938:—pour renouveler des prêts au montant de $3,156,964.47 consentis par le gouvernement fédéral à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 846, en date du 25 avril, 1938:—pour renouveler des prêts au montant de $1,938.881.59 consentis par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Bothwell propose,—Que les recommandations formulées dans le premier rapport du comité spécial chargé d'enquêter sur les questions électorales, déposé en Chambre le vingt-six avril, 1938, soient adoptées.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée sur division.

Sur motion de M. Walsh, il est ordonné,—Que la pétition de Marjorie-Ruth-Nicholson Lowe, présentée à la Chambre le 6 courant, demandant l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie la question de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 (*a*) et (*c*) du Règlement s'y rapportant.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement.

Par M. Massey,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si M. W. J. Lindall, C.R., de Winnipeg, Manitoba, a été à l'emploi du gouvernement ou de tout ministère depuis novembre 1935.
2. Si oui, quel emploi il a occupé.
3. Quelles sommes il a touchées jusqu'aujourd'hui, donnant les détails de ces sommes.
4. Si des honoraires sont maintenant dus audit W. J. Lindall, C.R.
5. Si oui, quel montant, et pourquoi.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement des obligations financières échues, à échoir et rachetables avant échéance des Chemins de fer nationaux du Canada, et à l'émission, pour effectuer ce remboursement de titres garantis par le Dominion du Canada et d'une valeur globale ne dépassant pas $200,000,000.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. Rogers propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Pouliot.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la Chambre s'ajourne à 5 heures 52 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 28 AVRIL 1938

Prières.

M. l'Orateur informe la députation que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat et le rapport de l'élection de James Lester Douglas, écuyer, dans le district électoral de Queens, province de l'Ile du Prince-Edouard.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du 14 mars, 1938, adressé à A. O. F. Gill, écuyer, de Charlottetown, province de l'Ile du Prince-Edouard, pour élire un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Queens, aux lieu et place de Peter Sinclair, décédé, James Lester Douglas, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, exportateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-huitième jour d'avril, 1938.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
Directeur général des élections.

James Lester Douglas, écuyer, député du district électoral de Queens, après avoir préalablement prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle y afférant, prend son siège en Chambre.

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a approuvé les numéros suivants des crédits qui lui avaient été transmis pour étude, savoir:

No 427—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, Chemins de fer Nationaux du Canada, lignes de l'Est, réduction de 20 p. 100 des taux, $2,278,000;

No 428—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, chemins de fer autres que les Chemins de fer Nationaux du Canada, réduction de 20 p. 100 des taux, $860,000;

No 437—Transbordeur et têtes de ligne de l'île du Prince-Edouard, imputable sur le capital, $35,000;

No 438—Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles), Limitée, imputable sur le capital, $24,000.

M. McPhee, du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:

Bill No 65 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Révillon Frères Trading Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Rupert's Land Trading Company*".

Bill No 85 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Dean St. Clair Ross".

Bill No 86 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Margaret Stewart Butler".

Bill No 87 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès LeBlanc Archambault".

Bill No 92 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Anderson Lindsay".

Bill No 93 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Helen Frances Penfold Findlay".

Bill No 94 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Esther Wahl Watt".

Bill No 95 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Grace Barlow Sunbury".

Bill No 96 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Marjorie Wiseman Litwin".

Bill No 97 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot".

Votre Comité a aussi étudié le Bill No 66 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*" et a convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que les postes mentionnés dans le deuxième rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, et approuvés par lui, à savoir: Items Nos 427, 428, 437 et 438, soient transmis au comité des Subsides.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril, 1938:—Copie de tous documents, correspondance et requêtes concernant la disqualification du Bureau de Poste de Trait Carré, comté de Gaspé, province de Québec.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1938:—Etat montrant:—

1. Au 14 octobre 1935, quel était dans Ottawa le nombre des fonctionnaires, temporaires ou permanents, dont les traitements sont versés par le gouvernement fédéral.

2. Combien de ces fonctionnaires temporaires ou permanents occupent maintenant un emploi à Ottawa.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril, 1938:—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement du Canada verse quelque somme d'argent à une municipalité quelconque au Canada (autre que la ville d'Ottawa) pour des propriétés dont l'Etat est propriétaire, soit à titre de taxes, soit comme octroi pour remplacer des impôts, soit pour le fonds général des impôts, soit pour des améliorations locales, soit pour la gendarmerie, soit pour la protection contre les incendies, ou pour quelque fin similaire.

2. Si l'Etat verse ainsi quelque somme, quels montants il verse, et à quelles municipalités.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Mackenzie (Vancouver-Centre), présente,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 mars, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet des graines de semence pour les zones frappées par la sécheresse.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938:—Copie de tous les écrits, lettrers, télégrammes, rapports et autres documents datés durant l'année 1937 et échangés entre le gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à Monsieur Albert Rochon, ex-employé des Douanes à Montréal.

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution au sujet des obligations financières du Canadien-National.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement des obligations financières échues, à échoir et rachetables avant échéance des Chemins de fer nationaux du Canada, et à l'émission, pour effectuer ce remboursement, de titres garantis par le Dominion du Canada et d'une valeur globale ne dépassant pas $200,000,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 107, Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance et rachetables, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend la discussion ajournée sur un projet de motion de M. Rogers,—Que le bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rendu compte du progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 29 AVRIL 1938

Prières.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions, communications et requêtes que le gouvernement du Canada ou tout membre du cabinet a reçus du 18 juillet 1936 au 30 juillet 1937 au sujet de l'interdiction d'exporter du matériel de guerre à l'Espagne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Si M. W. J. Lindall, C.R., de Winnipeg, Manitoba, a été à l'emploi du gouvernement ou de tout ministère depuis novembre 1935.
2. Si oui, quel emploi il a occupé.
3. Quelles sommes il a touchées jusqu'aujourd'hui, donnant les détails de ces sommes.
4. Si des honoraires sont maintenant dus audit W. J. Lindall, C.R.
5. Si oui, quel montant, et pourquoi.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la table,—Copies des arrêtés en conseil concernant les secours accordés aux colons de la province de la Saskatchewan:—

Arrêté en conseil, C.P. 921, en date du 28 avril, 1938:—pour autoriser la dépense d'une somme de $2,000,000, tel que spécifié par le vote 463 des crédits supplémentaires additionnels, 1937-38, afin de faire face au coût des secours directs dans les régions affectées par la sécheresse dans la province de Saskatchewan pour la période qui s'est écoulée du 1er septembre, 1937, au 31 mars, 1938.

Arrêté en conseil, C.P. 922, en date du 28 avril, 1938:—pour autoriser la dépense de $1,000,000, tel que spécifié par le vote 462 des crédits supplémentaires additionnels, 1937-38, afin d'aider à la province de la Saskatchewan à acheter le fourrage et la provende nécessaires à l'alimentation des bestiaux dans les régions desséchées, pour la période antérieure au 31 mars, 1938.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien d'employés ont obtenu de l'emploi à la Commission du port de Montréal, durant les années 1928, 1929, 1930.

2. Combien d'employés ont obtenu de l'emploi au port de Montréal durant les années 1935, 1936, 1937.

Le bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

De consentement unanime la Chambre revient aux questions de routine.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, présente alors:—Rapport du commissaire fédéral de l'aide aux chômeurs, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1938.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Johnston (Lake Centre) portant adoption du second rapport du Comité spécial nommé pour s'enquérir des prix des instruments aratoires, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et la discussion se poursuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, re l'ordre relatif aux bills privés et publics)

(Bills privés)

M. Reid propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 65, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Révillon Frères Trading Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Rupert's Land Trading Company*".

Bill No 85, (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Dean St-Clair Ross".

Bill No 86, (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Margaret Stewart Butler".

Bill No 87, (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès LeBlanc Archambault".

Bill No 92, (Lettre N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Anderson Lindsay".

Bill No 93, (Lettre O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Helen Frances Penfold Findlay".

Bill No 94, (Lettre P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Esther Wahl Watt".

Bill No 95, (Lettre Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Grace Barlow Sunbury".

Bill No 96, (Lettre R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Marjorie Wiseman Litwin".

Bill No 97, (Lettre S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot".

Le bill No 66, (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*" (avec les amendements apportés par le comité permanent des bills privés), est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans autre modification, lu la troisième fois, et passé, tel que modifié.

Sur motion de M. Reid, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce du Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-dessus sont fondés.

Le bill No 99, (Lettre L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Maritime Provinces General Insurance Company*", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de la banque et du commerce.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 100, (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison".

Bill No 101, (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider".

Bill No 102, (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Robinson Matheison Megee".

Bill No 103, (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Tencer Silberberg".

Bill No 104, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Brunet".

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'expiration de l'heure pour l'étude des bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Johnston (Lake Centre) portant adoption du second rapport du Comité spécial nommé pour s'enquérir des prix des instruments aratoires, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et le débat se poursuivant;

M. Douglas (Weyburn) propose en amendement, appuyé par M. Coldwell:

Que le deuxième rapport du comité spécial institué par la Chambre pour s'enquérir des causes du prix élevé des instruments aratoires ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instructions d'y ajouter ce qui suit:

Considérant que les compagnies de machines aratoires sont demeurées indifférentes aux propositions du comité et qu'elles ont négligé de réduire leurs prix, depuis que le rapport a été soumis à la Chambre, le 8 avril 1937, mais que, au

contraire, elles ont annoncé une avance de prix qui est entrée en vigueur le 1er novembre, 1937, le gouvernement devrait appliquer les propositions formulées dans le rapport en prenant immédiatement les mesures nécessaires pour aider aux agriculteurs à s'organiser coopérativement pour la distribution, le montage et la réparation des machines aratoires.

M. l'Orateur déclare inacceptable ledit projet d'amendement parce que le comité spécial chargé d'enquêter sur le prix des machines aratoires a cessé d'exister.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Senn.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 2 MAI 1938

PRIÈRES.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont respectivement présentés, lus la première fois et leur deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 108, Loi modifiant la Loi sur le conseil des ports nationaux, 1936.—M. *Lapointe* (Québec-Est).

Bill No 109, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—M. *Lapointe* (Québec-Est).

Bill No 110, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.—M. *Crerar*.

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. MacKinnon (Edmonton-Ouest),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année passée entre le Procureur général du cabinet de l'Alberta et le ministère de la Justice au sujet du projet de mettre fin au contrat sous l'empire duquel la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a assumé les fonctions de police dans la province de l'Alberta.

Par M. Poole, pour M. Pelletier,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministre du Revenu national ou tout fonctionnaire de son ministère et la Société américaine pour la diffusion de l'athéisme, éditrice du *Truth Seeker*, au sujet de l'admission au Canada de cette publication.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1936 et 1937 entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toutes autres personnes intéressées, au sujet de l'entreprise du transport des dépêches sur le circuit de campagne No 1 de Wainwright.

Par M. Neill,—Ordre de la Chambre:—Copie de 1. Tous les règlements que le ministère des Pêcheries ou le gouvernement a passés pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi concernant la chasse pélagique du phoque 1913, qui forme maintenant le chapitre 153 des S.R.C. 1927, et comprenant aussi la Loi et l'article sous l'empire duquel les règlements ont été passés, et si ces derniers ont été publiés dans la Gazette, à quelle date.

2. De toutes les lettres écrites par tout fonctionnaire du ministère des Pêcheries, adressées à tout douanier, contenant des instructions ou des demandes, au sujet de l'inspection ou de la confiscation de peaux de phoques entre l'adoption de la Loi concernant la chasse pélagique du phoque, 1911, et aujourd'hui.

3. Et indication de la dernière date à laquelle, dans chaque cas, les Etats-Unis, la Russie et le Japon, respectivement, ont versé au Canada la somme d'argent prévue ou livré le nombre prévu de peaux de phoques que le Canada devait recevoir de chacun de ces pays nommés dans le Traité de 1911 concernant la chasse pélagique du phoque.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de salaire pour travail et des prix des matériaux relativement aux réparations faites au quai de Washabuck Centre, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, sous la direction de M. R. J. McLean.

Par sir Eugène Fiset, pour M. Deslauriers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout autre haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à monsieur H. E. Pelletier, employé des Postes à Montréal.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—1. Dossier contenant toute la correspondance échangée du 1er février 1937 à aujourd'hui entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du département des Pêcheries et toute autre personne au sujet des rets à pièges en Colombie-Britannique.

2. Copie de toutes les pétitions relatives aux rets à pièges en Colombie-Britannique, que le ministre des Pêcheries a reçues depuis le 1er septembre 1937, indiquant la date de la réception, les noms du destinataire, la façon dont on a disposé de la pétition, les noms, et, le cas échéant, les adresses et l'état des signataires de ces pétitions.

M. Mackenzie King, pour M. Howe, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter des amendements à la Loi des commissaires du havre de New-Westminster afin d'élargir les frontières du port et de pourvoir, à même les recettes du port, à la rémunération des services des commissaires.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 105, Loi aidant a remédier au chômage et à la crise agricole, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 3 MAI 1938

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Jacobs, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Suivant les ordres de renvoi des 29 et 31 mars, et des 8, 25 et 27 avril, respectivement votre Comité a étudié l'opportunité de suspendre l'application des article 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement pour ce qui a trait aux pétitions suivantes pour bills d'intérêt privé, à savoir:

No 95, William Dougald Stanley Campbell—Divorce.
No 96, Celia Caplan Tucker—Divorce.
No 97, Margaret Oldham Jamieson MacDonald—Divorce.
No 98, Jessie Fields Chambers Henry—Divorce.

La preuve dans les quatre cas ci-dessus a été obtenue trop tard pour permettre la présentation de la pétition dans le délai fixé à l'article 92.

Pour ce qui est des pétitions 97 et 98, les requérants se présentent *in forma pauperis* et, pour cette raison, chacun a obtenu une réduction des droits au Sénat.

No 100, Marjorie Ruth Nicholson Lowe—Divorce.

De grandes difficultés ont été encourues lorsqu'il s'est agi de trouver le défendeur et les témoins, et la pétition fut ensuite présentée aussitôt que possible.

No 101, pour constituer en corporation "La Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie d'Hudson".

Dans le cas de cette requête, l'avocat dont les services avaient été retenus par le requérant fut nommé juge avant qu'il n'eût conclu les arrangements nécessaires. Comme le requérant est fixé à Churchill, le transfert de cette affaire à un autre avocat n'a pu se faire à temps pour le dépôt de la pétition dans le délai fixé par l'article 92 du Règlement.

Votre Comité recommande que les articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement soient suspendus pour ce qui a trait à toutes les pétitions ci-dessus et que lesdites pétitions soient lues et reçues.

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 mai, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année passée entre le Procureur général du cabinet de l'Alberta et le ministère de la Justice au sujet du projet de mettre fin au contrat sous l'empire duquel la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a assumé les fonctions de police dans la province de l'Alberta.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 7 mars 1938:—Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au projet de désavouer l'*Ontario Power Commission Act, 1935*, et copie de tous rapports du ministre de la Justice sur ce sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars, 1938:—Etat montrant:—

1. La dette actuelle du Chemin de fer National-Canadien et de quels articles elle est composée.
2. La somme encore due aux actionnaires du Grand-Tronc.
3. La somme que le Chemin de fer National-Canadien devrait gagner chaque année afin de ne pas montrer de déficit.
4. Le pourcentage des matières postales du Canada que le Chemin de fer National-Canadien transporte, et le pourcentage des matières postales que le Chemin de fer National-Canadien transporte entre des localités où il y a de la concurrence.
5. Si la partie du matériel roulant dont se sert le Chemin de fer National-Canadien est louée, et quel a été le loyer total versé durant les années 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, et sur quelle catégorie de matériel roulant ce loyer a été payé.
6. La compagnie qui opère le système de transmission radiophonique dans l'est et dans l'ouest. Si on a modifié récemment ce système de quelque façon, pourquoi on l'a fait. Le montant des recettes que le Chemin de fer National-Canadien a perçues pour ce service l'année passée, et les recettes estimatives de la présente année.
7. Les traitements des administrateurs, et leurs dépenses pour l'année 1937.
8. La capitalisation actuelle du Chemin de fer National-Canadien. De quelle somme on l'a diminuée, et quand.
9. Si les services de trains communs de passagers dans l'est ont remporté du succès. L'augmentation ou la diminution des recettes (entre les localités où opèrent les trains communs) pour le Chemin de fer National-Canadien, depuis que l'on applique cette politique.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938:—

1. Si l'on a dépensé les $197,000 appropriés par le poste 249 (page 52, budget 1937-38).
2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 avril, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que tout ou tous ministères fédéraux, tous ministres ou chefs ont envoyés ou reçus du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui au sujet de la douane de Sussex, Nouveau-Brunswick.

M. Howe, membre du Conseil privé du roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions et autres documents échangés depuis 1927 inclusivement entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire de ce gouvernement et la Cie du *Canada & Gulf Terminal Railway*, ou toute autre personne intéressée relativement à l'achat de ce chemin de fer par le gouvernement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Jacobs, le premier rapport du comité permanent du Règlement, présenté aujourd'hui, est adopté.

Le bill No 105, Loi aidant a remédier au chômage et à la crise agricole, est de nouveau étudié en comité plénier.

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'expiration de l'heure pour l'étude des bills privés et publics;

La Chambre reprend, en comité plénier, l'étude du bill No 105, loi aidant a remédier au chômage et à la crise agricole, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 4 MAI 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 3 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:

D'Aldège Nault, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Rose Eva Brousseau Nault, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

D'Anna Vereszczak Finchuk, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ivan Finchuk, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

Du Très Révérend Arsène Turquetil, O.M.I., vicaire apostolique de la Baie d'Hudson, pour une loi constituant en corporation "La Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie d'Hudson".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne, de Montréal, P.Q., épouse de James Ross Ballantyne.

De William Dougald Stanley Campbell, de Westmount, P.Q., époux de Idella Marie Lippert Campbell.

De Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzillon, de Montréal, P.Q., épouse de Maurice de Gouzillon.

De Jessie Fields Chambers Henry, de Châteauguay Bassin, P.Q., épouse de Stanley Lawson Henry.

De Thomas McDade, de Montréal, P.Q., époux de Mary Hawkes McDade.

De Thomas Russell, de Montréal, P.Q., époux de Phyllis Thorne Brown Russell.

D'Irene Thomas Smith, de Montréal, P.Q., épouse de Cecil Edmund Lithgo Smith.

De Virginia Amelia Loomis Wadsworth, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Frederick Wadsworth.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai, 1938:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1936 et 1937 entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toutes autres personnes intéressées, au sujet de l'entreprise du transport des dépêches sur le circuit de campagne No 1 de Wainwright.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 27 avril 1938,—Etat montrant:—

1. Si M. W. J. Lindall, C.R., de Winnipeg, Manitoba, a été à l'emploi du gouvernement ou de tout ministère depuis novembre 1935.
2. Si oui, quel emploi il a occupé.
3. Quelles sommes il a touchées jusqu'aujourd'hui, donnant les détails de ces sommes.
4. Si des honoraires sont maintenant dus audit W. J. Lindall, C.R.
5. Si oui, quel montant, et pourquoi.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 30 mars, 1938—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère des Pensions et de la Santé nationale et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

Il dépose aussi, pour M. Mackenzie (Vancouver-centre),—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Lawson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (*a*) des épiceries au détail et des boucheries indépendantes pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (*b*) contre des épiceries et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (*c*) contre des épiceries et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, quel fut le nombre des poursuites retirées, des poursuites renvoyées, et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (*a*) les épiceries au détail et les boucheries indépendantes, (*b*) les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (*c*) les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. (*a*) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures. (*b*) Quel fut le nombre de colis montrant un surplus ou une insuffisance de poids, ou le poids exact, pour (1) les épiceries, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épiceries au détail et les boucheries indépendantes, pour les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Sur combien de naufrages dans les eaux canadiennes, le Commissaire des naufrages ou d'autres fonctionnaires du ministère de la Marine ont conduit une enquête durant les trois dernières années.

2. Dans chaque cas, quels étaient les noms des navires et le nombre des personnes noyées ou blessées.

3. Quelles furent, en résumé, les constatations du Commissaire des naufrages dans chaque cas.

4. Le texte complet des constatations dans le cas du *Sand Merchant*.

5. Si ce navire était en état de prendre la mer, et s'il possédait des appareils radio-télégraphiques.

6. Si l'on a institué des procédures criminelles contre les propriétaires du navire *Sand Merchant*.

7. Combien d'hommes du ministère de la marine sont employés aux sauvetages sous la direction du fédéral, et à quel coût.

8. Durant les dernières années, quelle assistance les stations américaines de sauvetage ont fournie à des navires immatriculés au Canada et qui étaient en danger.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. La somme versée aux chemins de fer National-Canadien et Pacifique-Canadien respectivement, pour le transport des matières postales au Canada durant les années financières écoulées de 1930-31 à 1937-38.

2. Durant les années mentionnées plus haut, si l'on a versé des subventions aux compagnies de navigation en plus des tarifs mentionnés au contrat, pour le transport des matières postales, et, si oui, quelles étaient ces compagnies et quel montant chacune a reçu.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Le bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

1	Administration générale..........................	$112,655 00
2	Division de la publicité et de propagande.............	133,620 00
3	Comité consultatif sur les services agricoles...........	5,000 00
4	Contributions aux *Empire Bureaux*..................	32,337 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 5 MAI 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

D'Eric Thomas Robert Kinney, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Helen Donnelly Kinney, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Outremont, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Jacobs.*

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Gauthier soit substitué à celui de M. Parent (Québec-ouest-et-sud) comme membre du comité spécial chargé d'étudier les questions électorales.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Johnston (Lake Centre),—Que soit adopté le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer et compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en exécution d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Wood.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a adopté les bills suivants sans modification;

Bill No 79, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et Haïti.

Bill No 80, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et le Guatemala.

Bill No 81, Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures sept minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 6 MAI 1938

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, plans et devis, et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'une salle d'exercices militaires à Kenora, Ontario.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Johnston (Lake Centre),—Que soit adopté le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer de compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en exécution d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Motherwell.

Un message est reçu du Sénat pour informer la députation qu'il a adopté le bill suivant sans modification;

Bill No 53, Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company*, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 13, Loi modifiant la loi du dimanche;

M. Brunelle, appuyé par M. Mallette, propose,—

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre ne peut accepter leur amendement au bill No 13, Loi modifiant la loi du dimanche, pour les raisons suivantes:

1. L'amendement frappe d'une amende la corporation, alors que l'objet du bill est d'imposer une peine pour infraction à la loi du dimanche à des personnes, c'est-à-dire tout administrateur, directeur, surintendant ou employé d'une corporation;
2. L'amendement sera de nul effet parce qu'il n'augmente pas la peine minimum imposée par la loi actuelle;
3. L'imposition d'une amende sans emprisonnement est de nul effet pratique dans les cas d'infraction contre une loi telle que la loi du dimanche;

Et que le greffier soit chargé de transmettre ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'ordre pour reprendre le débat ajourné sur le projet de motion de M. Bertrand (Laurier),—Que le bill No 26, Loi abrogeant la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933, soit maintenant lu la deuxième fois;

M. Dunning propose en amendement: Que le dit bill ne soit pas lu la deuxième fois, mais que la question dont il est l'objet soit transmise pour étude au comité permanent de la banque et du commerce.

Après discussion, ledit amendement, mis aux voix, est adopté.

La Chambre reprend la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Reid,—Que le bill No 18, Loi modifiant la loi des chemins de fer (Tarifs sur les grains), soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

5 Institut international d'agriculture.. .. ..$ 12,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 9 MAI 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 6 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:

De *The Mail Printing Company,* de Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour modifier sa loi la constituant en corporation afin de lui permettre d'acquérir et de détenir des biens fonciers.—M. *Slaght.*

De *Globe Printing Company,* de Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour modifier sa loi la constituant en corporation afin de lui permettre d'augmenter son capital-actions.—M. *Slaght.*

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport de l'honorable juge W. F. A. Turgeon, de la cour d'Appel de la Saskatchewan, nommé commissaire par l'arrêté en conseil, C. P. 1577, en date du 27 juin, 1936, en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927, pour faire enquête et rapport sur la production, l'achat, la vente, l'emmagasinage, le transport et l'exportation du grain et de ses produits au Canada, et sur d'autres questions connexes; et aussi de faire enquête et rapport sur: les méthodes usitées pour la mise en marché du grain canadien à l'étranger, et pour sa mise en marché en coopérative; sur la manutention du grain pour l'assistance publique et les semences au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, avec la garantie du gouvernement fédéral ou d'autres manières; sur la spéculation à découvert des intérêts sur la Bourse du blé à Winnipeg, en décembre, 1935; sur le mélange et le choix du grain, d'après sa proportion de protéine, par les meuniers et les exportateurs.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Le rapport de l'honorable juge Arthur T. Leblanc, commissaire, qui a fait enquête sur la pêche et la mise en conserves illégale du homard, et sur la pêche illégale de l'aiglefin dans les districts réservés à la pêche au homard numéros 7 et 8, dans les provinces Maritimes, au cours de l'année 1936.

51956—21½

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Johnston (Lake Centre),—Que soit adopté le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer et compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en exécution d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

La discussion se poursuit, puis, la motion mise aux voix est adoptée, sur division.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Quelch—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms des compagnies qui ont soumissionné pour la construction de la digue Bartman, le montant de chaque soumission, le nom du soumissionnaire heureux, la somme versée à la Compagnie qui a construit cette digue. Et aussi une copie des plans et devis relatifs à cet ouvrage, et un exposé sur le fait suivant: a-t-on construit la digue selon les plans ou devis, ou non.

Par M. Perley, pour M. Brooks—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, correspondance et écrits de toute sorte que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un gardien de phare à l'Etête, Nouveau-Brunswick.

Par M. Walsh—Ordre de la Chambre—Copie du rapport complet et de tous les détails du plan que la Commission nationale du placement a soumis au ministre du Travail sur un programme de construction de maisons à loyer peu élevé.

Par M. Tustin, pour M. Brooks—Ordre de la Chambre—Dossier contenant toutes les lettres, la correspondance et les documents de toute sorte relatifs à la nomination de M. Malcolm Wilkie, comme assistant du percepteur des douanes et de l'accise au port de LaHave, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Lockhart, pour M. Héon—Ordre de la Chambre—Dossier contenant toute correspondance, documents et rapports au sujet de la destitution du maître de poste du village de Grondines, P.Q., monsieur Cléophas Sauvageau.

Par M. Marsh, pour M. Héon—Ordre de la Chambre—Dossier contenant toute correspondance et documents, lettres, télégrammes, rapports—concernant certaines difficultés entre Ludger Bastien et Elzéar Sioui, de la Réserve Huronne de Loretteville, Qué.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole.

M. Rogers propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir accompli quelque progrès qu'il rapporte, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 10 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Si l'on a dépensé les $35,000 appropriés par le poste 218 (page 51, budget 1937-38).
2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, présente, pour M. Mackenzie (Vancouver-Centre):—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 22, Loi concernant l'enregistrement d'affiches syndicales par les unions ouvrières;

M. Rinfret propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill subit sa troisième lecture, sur division.

Le bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 98, Loi concernant la convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et sa troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 107, Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance et rachetables, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 106, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba, les lois des ressources naturelles de l'Alberta et les lois des ressources naturelles de la Saskatchewan, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le bill No 15, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Observation Bridge Company* est lu la troisième fois et passé.

(Bills publics)

Le bill No 5, Loi modifiant la loi des chemins de fer, est étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre étudie en comité le bill No 6, Loi modifiant la loi des chemins de fer de l'Etat, (tel que rapporté par le comité des chemins de fer et canaux qui recommande de ne pas adopter ce projet de loi);

Du consentement de la Chambre, sur une motion de M. Boulanger, cet ordre est rayé du feuilleton, et le bill retiré.

A l'appel de l'ordre pour reprendre le débat ajourné sur le projet de motion de M. Neill portant deuxième lecture du bill No 38, Loi modifiant la loi de l'immigration;

M. Mackenzie King propose,—Que l'on enlève du feuilleton l'ordre portant la reprise du débat sur la deuxième lecture du bill No 38, et qu'on lui substitue l'ordre de lire une deuxième fois ledit bill.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Neill propose donc,—Que le bill No 38, Loi modifiant la loi de l'immigration, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat se produisant;

M. l'Orateur déclare que ledit bill est inacceptable parce qu'il n'a pas été préparé et imprimé suivant le règlement qui exige que lorsqu'une clause a pour objet de rappeler un article, un paragraphe ou une autre partie secondaire d'un article, cet article, paragraphe ou portion de paragraphe, ou du moins la partie qui en est essentielle, doit être imprimé en regard de la clause.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Neill,—Que le bill No 11, Loi sur l'immigration japonaise, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Le bill No 110, Loi modifiant la loi des territoires du Nord-Ouest, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre, en comité plénier, étudie un certain projet de résolution pour modifier la loi des commissaires du havre de New-Westminster.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter des amendements à la Loi des commissaires du havre de New-Westminster afin d'élargir les frontières du port et de pourvoir, à même les recettes du port, à la rémunération des services des commissaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe propose alors le bill No 111, Loi modifiant la loi des commissaires du havre de New-Westminster, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 52, Loi concernant la radio du Canada;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier qui, après avoir accompli quelque progrès qu'il rapporte, obtient l'autorisation de continuer cette étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 11 MAI 1938

PRIÈRES.

Sur motion de M. Jacobs, il est ordonné,—Que les pétitions d'Aldège Nault, d'Anna Vereszczak Finchuk et d'Eric Thomas Robert Kinney, demandant chacune l'adoption d'un bill de divorce, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie la question de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 (*a*) et (*c*) du Règlement s'y rapportant.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. De quels avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth, le gouvernement a retenu les services durant les années 1936 et 1937.
2. Pour quelle fin spécifique on a retenu les services de chacun d'eux.
3. Quelle somme on a versée sous forme d'honoraires, d'émoluments ou de dépenses à chacun des avocats dont on avait ainsi retenu les services.
4. Le cas échéant, quels montants sont encore dus.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Copie des ordres navals généraux expédiés à l'Armée navale canadienne le 1er avril, 1938, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C. 1927.

Aussi,—Copies des ordres généraux promulgués pour la Milice et la Royale Armée canadienne de l'Air durant la période écoulée du 15 mars, 1938 au 1er avril, 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, et chapitre 3, article 4 (4) S.R.C. 1927.

Il présente aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars, 1938:—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère de la Défense nationale et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Bertrand (Prescott),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le Gouvernement fédéral a contribué à la construction de travaux publics dans Ontario durant l'année 1937. Si dans l'affirmative, pour quel montant.

2. Si le gouvernement fédéral a contribué à la construction de chemins dans Ontario durant l'année 1937. Si dans l'affirmative, pour quel montant. Sur quels chemins il a contribué

3. Si le gouvernement fédéral doit encore à la province d'Ontario (*a*) pour travaux publics; (*b*) pour les chemins.

Par M. Fair,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1929, quel était le total des valeurs actives des compagnies d'assurance-vie au Canada.

2. Le total de ces valeurs le 31 mars 1938.

3. La somme versée en dividendes durant la période écoulée du 31 mars 1929 au 31 mars 1938.

4. Combien de polices ont été résiliées durant la période mentionnée plus haut et le montant total de ces polices.

5. Combien de polices ont été remises pour la valeur de remise en numéraire durant la même période, et le montant total de ces polices.

Par M. Martin,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Entre le 25 septembre 1936 et le 31 décembre 1936, quelle quantité de maïs de l'Argentine on a reçue à l'élévateur de la Commission du port de Québec, ville de Québec.

2. Quelles compagnies de graineterie avaient importé ce maïs, et quel ou quels taux d'entreposage on a imposés et perçus pendant la période où ce maïs est demeuré en entrepôt dans ledit élévateur.

3. Durant les années écoulées de 1922 à 1936 inclusivement, quelles ont été les dépenses des ports de Windsor, Sarnia, Goderich, Owen Sound, Collingwood, Midland, Ontario et de Trois-Rivières, Québec.

4. Quelles quantités de maïs on a importées au Canada durant chacune des années écoulées de 1930 à 1937 inclusivement pour chacune des fins suivantes: (*a*) fabrication d'amidon; (*b*) fabrication de céréales; (*c*) distillation; (*d*) autres fins, et quel était, dans chaque cas, le pays d'origine.

5. (*a*) Quelles quantités de maïs de l'Argentine on a importées au Canada entre le 25 septembre 1936 et le 31 décembre 1936. (*b*) Quelles quantités de maïs on a reçues à chacun des ports du Canada, ports où ce maïs a été déchargé des navires océaniques. (*c*) Quel a été le plus haut, le plus bas prix et le prix moyen C.I.F. de ce maïs.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si M. Arthur Ayre, de Turtleford, Saskatchewan, vient d'être nommé à un emploi du ministère des Affaires indiennes ou à un autre emploi des services administratifs du Canada.

2. Si oui, (*a*) quand, (*b*) à quel emploi et (*c*) quel salaire.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le salaire mensuel et les dépenses des inspecteurs fédéraux suivants dans la province de la Saskatchewan: S. Banks, B. J. Brockman, R. V. Cameron, J. A. Davis, A. W. Daurie, B. S. Dermody, S. Forsyth, T. P. Hagerman, C. Henderson, S. Hogan, A. P. Humphrey, J. L. Laurie, S. McBain, W. Mitchell, B. A. Newton, H. L. Roberge, D. M. Robertson, J. F. Symington, H. S. Thompson, F. W. Widdifield, W. Hagarthy, O. Parker, G. Andrew, L. S. Bricker, J. W. Rose, R. E. Gleiser.

2. L'adresse de la résidence de chacun, et où il travaillait.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministre des Transports a conclu récemment une convention particulière avec la *Louis Dreyfus & Company*, ou avec toute filiale ou sous-compagnie de cette compagnie, pour la manutention de grains par l'élévateur de l'Etat à Québec.

2. Si oui, quels sont les tarifs imposés en vertu de cette convention particulière. Et si ces tarifs sont moins élevés que ceux que la Commission des grains a approuvés.

3. Le cas échéant, quels taux d'entreposage y seront imposés

4. Si les autres élévateurs de Sorel et des Trois-Rivières sont compris dans cette convention, soit d'une façon particulière, soit autrement.

5. Si les termes de ladite convention ont été soumis à la Commission des grains, et si celle-ci les a approuvés avant que la convention soit complétée et terminée.

6. Sous l'empire de la Loi des grains, quelle autorité fixe ou approuve l'échelle des taux ou des tarifs imposés par les élévateurs fonctionnant au Canada.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés:

Bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

Bill No 98, Loi concernant la convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 107, Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance et rachetables;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Le bill No 52, Loi concernant la radio au Canada, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, il obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre qu'il a adopté le bill suivant sans modification:

Bill No 40, Loi modifiant la loi de la royale gendarmerie à cheval du Canada.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 12 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Howe, membre du conseil privé du roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril, 1938:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année dernière entre le ministre des Transports et les gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada au sujet de l'augmentation des droits de permis pour postes récepteurs.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées: —

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

6 Administration des services des marchés.. .. ..$ 50,000 00
8 Produits laitiers, y compris allocation de $581 à l'*Institut International de Réfrigération*.. .. .. 381,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Le bill No 52, Loi concernant la radio au Canada, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, il obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

9 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques.. .. ..$ 53,177 85

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 13 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai, 1938:—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout autre haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à monsieur H. E. Pelletier, employé des Postes à Montréal.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1929, quel était le total des valeurs actives des compagnies d'assurance-vie au Canada.
2. Le total de ces valeurs le 31 mars 1938.
3. La somme versée en dividendes durant la période écoulée du 31 mars 1929 au 31 mars 1938.
4. Combien de polices ont été résiliées durant la période mentionnée plus haut et le montant total de ces polices.
5. Combien de polices ont été remises pour la valeur de remise en numéraire, durant la même période, et le montant total de ces polices.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, contrats, décrets du conseil et autres documents échangés durant l'année passée entre le gouvernement du Canada, ou tout fonctionnaire fédéral, et le maire et la corporation de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette corporation, et la Commission du port de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette Commission, au sujet des aéroports que l'on se propose de construire au port de Toronto et à Malton, et au sujet du projet de ne pas placer Toronto sur la voie principale des Lignes aériennes Trans-Canadiennes, mais sur un embranchement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938:—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à une loterie organisée en faveur des hôpitaux de Sherbrooke, en 1933, 1934, 1935.

M. Neill, appuyé par M. Donnelly, du consentement de la Chambre, présente le bill No 112, Loi modifiant la Loi de l'immigration, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRANSPORTS

SERVICES DE LA MARINE

417	Chenal du St-Laurent: Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal et prolongement des barrages actuels, y compris le coût d'administration—Capital..	$2,933,400 00
418	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat du dragage imputable à l'entretien..	321,600 00
419	Subventions de $200 chacun aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, pour assurer l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs..	600 00
420	Pour l'enlèvement des épaves dans les eaux canadiennes..	15,000 00
421	Pour la construction d'un navire brise-glaces et de service, au coût estimatif de $600,000. Montant requis pour 1938-39—Capital..	200,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

422	Caisse de passages à niveau—Montant (en plus de la somme prescrite à l'article 262, paragraphe (6) de la Loi des chemins de fer) à être crédité à la Caisse des passages à niveau et appliqué par la Commission des chemins de fer du Canada, en conformité et dans les limites des dispositions de l'article 262 de la Loi des chemins de fer, c. 43 des Statuts du Canada, 1928, modifié par le chapitre 54 des Statuts du Canada, 1929..	300,000 00
423	Commission des chemins de fer du Canada: Administration, entretien et service, y compris la somme nécessaire pour la nomination de George Kydd, comme ingénieur régional, au traitement de $3,420 par année, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	262,040 00
424	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère..	51,080 00
425	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1939, sans excéder..	370,000 00
426	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital..	25,000 00

427 Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—
Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pendant l'année financière 1938-1939, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1938, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (telles que définies à l'article 1 de ladite loi) par les chemins de fer Nationaux du Canada.. . . . . 2,278,000 00

428 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1938-1939, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier, occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1938 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway: Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway, Chemin de fer de Témiscouata.. . . . . . . 860,000 00

429 Intérêt sur les rails pour les chemins de fer Nationaux: Pour le paiement de l'intérêt aux termes et conditions des arrêtés du Conseil, C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935, relativement aux commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.. . . . . 30,000 00

Et la Chambre en comité poursuivant sa séance;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Bertrand (Laurier),—Que le bill No 28, Loi modifiant le code criminel (Sweepstakes), soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Rowe (Athabaska).

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

198	Fermeture des camps de secours. . . . .$	2,000 00
196	Monuments des champs de bataille.	40.000 00
195	Règlement des réclamations de guerre, y compris une subvention de $300 à l'Université McGill pour l'entretien d'un musée de guerre.	64.000 00
194	Services de la radio, système de radiodiffusion des territoires du Nord-Ouest et du Yukon.	358.050 00

SERVICES DE LA MILICE

187	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants des crédits détaillés.	103,450 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 16 MAI 1938

PRIÈRES.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Jean,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a contribué depuis le 1er janvier 1936 dans les travaux suivants: (*a*) Construction d'un pont au-dessus de la rivière des Prairies, au bout du Boulevard Pie IX, reliant l'Ile de Montréal à l'Ile Jésus. (*b*) Construction de la rue Sherbrooke dans la ville de Pointe-aux-Trembles. (*c*) Réfection de la rue Broadway dans la ville de Montréal-Est. (*d*) Réfection de la rue Notre-Dame dans la ville de Montréal-Est et de la Pointe-aux-Trembles.

2. Dans l'affirmative, quelle a été la part contribuée par le gouvernement fédéral dans chaque cas.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées du 1er avril 1907 à aujourd'hui, quelle quantité de charbon le ministère des Travaux publics a achetée pour les édifices publics d'Ottawa. (*a*) Si l'on a acheté ce charbon sous le régime des soumissions ou autrement. (*b*) Quelles compagnies ont soumissionné, quelles étaient les conditions des soumissions, et quels ont été les prix soumis. (*c*) Le prix payé par tonne. (*d*) Durant chacune des années mentionnées, quelle a été la somme totale versée à une même compagnie. (*e*) A quelle compagnie a été adjugée l'entreprise chaque année. (*f*) Le cas échéant, de quelle façon on a invité les soumissions durant chacune de ces années, soit par voie d'annonces ou autrement.

2. Durant chacune des années mentionnées plus haut, quelle méthode on a suivie pour connaître les quantités livrées par le soumissionnaire heureux, soit en se fondant sur les prix de transport ferroviaire ou autrement. (*a*) Si l'on a suivi la méthode des prix de transport, quels étaient le numéro et les autres marques de

chaque wagon de charbon livré. (*b*) Si l'on a suivi une autre méthode, de quelle façon on a établi les quantités des livraisons, donnant tous les détails. (*c*) Durant chacune des années mentionnées, quels moyens possédait le ministère, le cas échéant, de vérifier le prix du charbon livré.

3. Si le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral possède une balance pour vérifier le poids des livraisons de charbon, et si oui, depuis quelle date.

4. Si l'usage de cette balance a révélé des différences dans les poids des livraisons de charbon, et si oui, quelle mesure le ministère a prise pour recouvrer ou ajuster des majorations dues à l'inexactitude des poids.

5. Si le ministère possède des renseignements sur des remboursements ou sur des ajustements que des compagnies de charbon livrant du charbon à l'Etat, auraient faits pour des comptes envoyés deux fois, des majorations dans le poids des livraisons, l'insuffisance de poids, ou des surpayes. Si oui, quels sont les détails complets de tous ces ajustements et remises.

6. Durant chacune des années mentionnées plus haut, si l'on a versé à une compagnie de charbon quelconque un taux ou un prix spécial par tonne, en plus et au-dessus du prix fixé par la soumission, pour un service spécial, ou une charge de livraison, ou une charge de manutenttion, relativement au charbon livré en vertu de cette soumission. Si oui, quels sont les détails complets pour chaque année.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par sir Eugène Fiset, pour M. Deslauriers,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Gouvernement ou tout autre fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement au docteur J. O. Langevin, employé au département de l'Agriculture, branche de l'Industrie Animale, à Montréal, de janvier 1935 inclusivement au 11 mars 1938.

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture, les meuniers indépendants de la Saskatchewan et d'autres personnes au sujet des projets pour la fourniture de la farine destinée aux chômeurs durant l'année 1937.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DEFENSE NATIONALE

Pensions et autres allocations

Pensions civiles—

199	Robert Allen.................................$	269 52
200	Walter Pettipas..............................	515 90
201	Florence Walker..............................	360 00

202	Arnold Truman Townsend	420 00
203	Michael Mountain	420 00

SERVICE DE LA MILICE

186	Collège militaire royal	381,500 00
181	Service des cadets	139,500 00
182	Milice active non-permanente	2,830,488 00
183	Troupes permanentes	6,087,760 00
184	Services et ouvrages du génie	2,483,500 00
185	Fournitures générales	3,854,437 00

SERVICES NAVALS

188	Marine royale canadienne	5,744,297 00
189	Arsenaux de port et dépôts de munitions de S.M.	422,260 00
190	Réserves navales royales canadiennes	319,800 00

AÉRONAUTIQUE

	Aviation royale du Canada —	
191	Force aérienne permanente	9,410,567 00
192	Force aérienne non permanente	987,050 00
193	Aviation civile	356,000 00

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

7	Economie agricole	120,260 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 17 MAI 1938

Prières.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Mulock soit substitué à celui de M. Chevrier comme membre du comité permanent des bills privés.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Chevrier soit substitué à celui de M. Mulock comme membre du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide au chômage et sur les secours, 1936, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1085, en date du 13 mai, 1938: pour autoriser le renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000 consenti à la province de la Colombie britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Si M. Arthur Ayre, de Turtleford, Saskatchewan, vient d'être nommé à un emploi du ministère des Affaires indiennes ou à un autre emploi des services administratifs du Canada.
2. Si oui, (*a*) quand, (*b*) quel emploi et (*c*) quel salaire.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Le salaire mensuel et les dépenses des inspecteurs fédéraux suivants dans la province de la Saskatchewan: S. Banks, B. J. Brockman, R. V. Cameron, J. A. Davis, A. W. Daurie, B. S. Dermody, S. Forsyth, T. P. Hagerman, C. Henderson, S. Hogan, A. P. Humphrey, J. L. Laurie, S. McBain, W. Mitchell,

B. A. Newton, H. L. Roberge, D. M. Robertson, J. F. Symington, H. S. Thompson, F. W. Widdifield, W. Hagarty, O. Parker, G. Andrew, L. S. Bricker, J. W. Rose, R. E. Gleiser.

2. L'adresse de la résidence de chacun, et où il travaillait.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 mai, 1938:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministre du Revenu national ou tout fonctionnaire de son ministère et la Société américaine pour la diffusion de l'athéisme, éditrice de *Truth Seeker*, au sujet de l'admission au Canada de cette publication.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

10 Fruits et légumes, y compris subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture.......................$ 555,000 00

Et la Chambre en comité poursuivant sa séance;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Woodsworth,—Que le bill No 4, Loi modifiant le code criminel, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

11 Bétail et volaille.. .. ..$ 537,339 00

SERVICES DE LA PRODUCTION

13 Administration.. .. .. 60,700 00
14 Santé des animaux—Administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires*.. .. 1,625,610 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat annonçant que les honorables sénateurs ont passé les bills suivants pour lesquels ils demandent l'agrément de la Chambre:

Bill No. 113 (Lettre C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne".

Bill No 114 (Lettre D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Alice Burns".

Bill No 115 (Lettre E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Isabel Meldrum Andersen".

Bill No 116 (Lettre F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth".

Bill No 117 (Lettre G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke".

Bill No 118 (Lettre H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Gerard Ahern".

Et aussi,—Un message pour communiquer à la Chambre les témoignages déposés devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été transmises les pétitions en instance de divorce de Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne, Ada Alice Burns, Marjorie Isabel Meldrum Andersen, Alice Pearl Shaver Booth, Mary Grace French Clarke et de John Gerard Ahern, respectivement, avec prière de retourner au Sénat toutes les pièces justificatives qui se rapportent à ces pétitions.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 18 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur l'administration des pensions au vieil âge au Canada et de l'argent versé aux provinces, en vertu des ententes particulières conclues sous l'empire de ladite loi, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1938. (S.R.C. 1927, chapitre 156, article 17).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le ministre des Transports a conclu récemment une convention particulière avec la *Louis Dreyfus & Company*, ou avec toute filiale ou sous-compagnie de cette compagnie, pour la manutention de grains par l'élévateur de l'Etat à Québec.
2. Si oui, quels sont les tarifs imposés en vertu de cette convention particulière. Et si ces tarifs sont moins élevés que ceux que la Commission des grains a approuvés.
3. Le cas échéant, quels taux d'entreposage y seront imposés.
4. Si les autres élévateurs de Sorel et des Trois-Rivières sont compris dans cette convention, soit d'une façon particulière, soit autrement.
5. Si les termes de ladite convention ont été soumis à la Commission des grains, et si celle-ci les a approuvés avant que la convention soit complétée et terminée.
6. Sous l'empire de la Loi des grains, quelle autorité fixe ou approuve l'échelle des taux ou des tarifs imposés par les élévateurs fonctionnant au Canada.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 113, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne".

Bill No 114, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Alice Burns".

Bill No 115, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Isabel Meldrum Andersen".

Bill No 116, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth".

Bill No 117, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke".

Bill No 118, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Gerard Ahern".

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelles recherches l'Etat fédéral a conduites sur la possibilité d'extraire un combustible à bas prix des tourbières du Canada.
2. Les résultats de ces investigations.
3. Si l'on continue ces recherches à l'heure actuelle.
4. Si le gouvernement étudiera la question d'utiliser l'outillage des recherches de l'Etat à la création de machines aptes à produire ce combustible.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, quelle somme totale l'Etat a dépensée en Saskatchewan pour services médicaux, (*a*) directement et à part l'assistance, (*b*) sous le chapitre de l'assistance, (*c*) pour la Royale gendarmerie à cheval du Canada, (*d*) Pensions et Santé nationale pour la milice.
2. A qui les divers montants ont été versés, et quel montant on a versé à chacun.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, les sommes totales dépensées par l'Etat, par l'entremise de tous les ministères, en Saskatchewan pour des services dentaires.
2. A qui les divers montants ont été versés et quel montant on a versé à chacun.
3. La somme versée par le département des affaires indiennes.
4. Le montant versé pour chaque agence, et à qui il a été versé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

12 Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder $50,000. . . . . $ 200,000 00

SERVICES DE LA PRODUCTION

15	Dédommagement pour les animaux abattus.	200,000 00
16	Bétail et volaille.	829,170 50
17	Inspection des plantes, insectes et maladies.	246,127 00
18	Contrôle des graines de semences, fourrages et engrais, y compris une subvention de $18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences.	546,403 00
	Subventions aux foires et expositions—	
19	Administration des subventions aux foires et expositions.	14,240 00
20	Subventions selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés.	318,500 00
21	Subventions à des sociétés agricoles selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés.	42,350 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

22	Administration des fermes expérimentales.	51,180 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 19 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai, 1938:—Dossier contenant toute correspondance, documents et rapports au sujet de la destitution du maître de poste du village de Grondines, P.Q., monsieur Cléophas Sauvageau.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Mackenzie (Vancouver-Centre), dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Sur motion de M. Slaght, il est ordonné,—Que les pétitions de *The Mail Printing Company* et *The Globe Printing Company*, présentées à la Chambre le 6 courant, chacune demandant l'adoption d'un bill pour amender leur loi les constituant en corporation, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmises au comité permanent du Règlement pour y étudier le projet de suspendre l'application des articles 92 et 93-3 *(a)* et *(e)* du Règlement à leur sujet.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement.

Par M. Jacobs,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Pourquoi le service des rentes viagères est administré par le ministère du Travail.
2. Le tarif actuel des primes pour les rentes viagères.
3. Si le tarif actuel est uniquement fondé sur la table de mortalité ou bien si le taux de l'intérêt constitue aussi un facteur déterminant.
4. Si le Ministre a obtenu du Surintendant de l'assurance ou de tout membre de l'Institut des actuaires une opinion sur la suffisance du tarif actuel pour les rentes viagères de l'Etat.

5. S'il se produit un déficit annuel sur les rentes viagères déjà vendues.

6. Si le Service des rentes viagères a fonctionné dans le passé avec un déficit, si les taux actuels compenseront ce déficit.

7. Si des ressortissants d'autres pays détiennent des rentes viagères de l'Etat canadien alors qu'ils ne vivent pas au Canada.

8. Le montant maximum de la rente versée en vertu d'une seule annuité. Sur le nombre total des rentes viagères vendues durant les trois dernières années, quel pourcentage demandait le montant maximum.

9. Si l'on compile des statistiques sur l'état des personnes qui achètent des rentes viagères.

10. Si l'acheteur d'une annuité de l'Etat peut verser tout d'abord un petit montant, comme $10 et alors, après un certain nombre d'années, recevoir son annuité en versant toutes les primes avant l'âge de retraite.

11. Si l'on paie les dépenses, et, le cas échéant, les déficits du Service des annuités à même le Fonds du revenu consolidé. Si oui, quels montants ont été ainsi versés en 1935, 1936 et 1937 (*a*) pour les dépenses, (*b*) pour les déficits.

12. Si l'Etat emprunte les fonds du Service des rentes viagères. Si oui, à quel taux d'intérêt.

13. Si les fonds du Service des rentes viagères sont placés en valeurs. Si oui, de quelle nature sont ces valeurs.

14. Si le gouvernement nomme des personnes pour vendre ces rentes viagères. Si oui, de quelle façon on rémunère ces personnes. Si elles travaillent à commission, quel en est le taux. A combien s'élève environ la rémunération annuelle versée à chacun de ces agents.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

Fermes expérimentales

23	Ferme expérimentale centrale, Ottawa	$ 594.135 00
24	Fermes régionales et stations de démonstration	1.365,692 00

Services techniques

25	Administration des services techniques	25,435 00
26	Pathologie animale et avicole	147,405 00
27	Bactériologie	39,670 00
28	Botanique et phytopathologie	290,540 00
29	Chimie	95,365 00
30	Entomologie	463,121 00

TRANSPORTS

Bureau du tourisme

130	Pour encourager le tourisme au Canada	250,000 00

Pensions et autres allocations

131 Somme nécessaire pour payer des pensions de $300 à chacun des anciens pilotes suivants: Alphonse Asselin, Adjutor Baillargeon, J.-Alphonse Lachance, Joseph Pouliot, Raoul

	Lachance, Arthur Baillargeon, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina et $150 à J.-B. Pouliot..	2,850 00
432	Allocation de commisération à John Davidson, ci-devant gardien du phare de Cap-Mudge (C-B.)..	500 00
433	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du service de radio-télégraphie..	500 00
434	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique une pension de $35 par mois accordée et payable par cette commission jusqu'au 31 mars 1939, à la veuve de E. J. McCoskrie de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué dans l'exercice de ses fontions..	420 00
435	Caisse de prévoyance des employés de chemins de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la Loi de la Caisse de Prévoyance des Employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière que le payement minimum durant la période du 1er janvier 1938 au 31 mars 1939, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	26,300 00

ENTREPRISES D'ETAT

Chemin de fer National-Canadien

437	Transbordeur et têtes de ligne de l'île du Prince-Edouard—Construction et améliorations imputables sur le capital.	35,000 00

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited

438	Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt à un taux à être fixé par le Gouverneur en conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en conseil peut établir, et à appliquer à des immobilisations dans des vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1938..	24,000 00

TRANSPORTS

384	Administration..	373,124 00

Service des canaux

397	Administration..	33,100 00
398	Canaux—Service et entretien..	2,177,450 00
399	Canaux—Améliorations (à voter de nouveau, $23,500).. ..	347,200 00
400	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du Saint-Laurent..	3,000 00
401	Pour procéder aux mesurages de débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*..	5,000 00

ENTREPRISES D'ETAT

Conseil des ports nationaux

436 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour rencontrer les dépenses de l'année civile 1938 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—

(*a*) Remboursement des débentures échues—

Halifax	$1,700,000 00	
St-Jean	60,256 94	
Québec	400,000 00	2,160,256 94

(*b*) Reconstruction et dépenses, compte de capital (A voter de nouveau, $36,000)—

St-Jean	$130,000 00	
Chicoutimi	12,000 00	
Québec	365,500 00	
Trois-Rivières	160,000 00	
Dépenses imprévues	100,000 00	767,500 00

PRETS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

439 Avances au Conseil des ports nationaux, sans réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour rencontrer les dépenses de l'année civile 1938 pour l'un ou l'ensemble des items suivants. (A voter de nouveau, $268,100):

Dépenses aux comptes de capital et de reconstruction—

Montréal	$1,297,500 00	
Moins le montant à être dépensé à même la caisse de remplacement	367,700 00	
		929,800 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

(*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*)

229	Subvention à la Légion canadienne	9,000 00
228	Subvention au fonds d'inhumation des soldats	75,000 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

213	Administration	112,505 00

Division des pensions

(*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*)

225	Emplois protégés	72,560 00

DIVISION DES PENSIONS

214 Administration.. . . . . 837,262 00

(*Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*)

221 Allocations d'hospitalisation et autres.. . . . . 1,075,000 00

(*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*)

226 Réparation des accidents du travail.. . . . . 40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que les honorables sénateurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 105, Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole.

Bill No 107, Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance et rachetables.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 72

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 20 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Beaubien, du Comité spécial institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société et surtout les recettes, les dépenses et l'expansion, soumet le deuxième rapport (final) du comité, lequel se lit comme suit:

Votre Comité a tenu sept séances. Ses principaux témoins furent le président et le vice-président du Bureau des gouverneurs et le directeur général. Pendant sept séances, il s'est livré à une étude complète. Le Comité a obtenu tous les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat, les renseignements confidentiels, dont l'intérêt public interdit la publication, lui furent communiqués privément. Le Comité a été impressionné par l'habileté et la franchise des principaux témoins.

La plupart des témoignages se rapportaient aux programmes, aux méthodes suivies par la Société dans les domaines techniques et financier. Votre Comité est d'avis que ces méthodes sont bien conçues pour permettre à la Société d'atteindre le but pour lequel elle a été créée et qu'elles sont mises en application d'une façon très pratique.

Pour ce qui est des programmes, la Société s'applique à utiliser les artistes canadiens dans la production de programmes canadiens de choix et de haute qualité et de mettre à la disposition de la population les meilleurs programmes des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs. Votre Comité estime que, avec les ressources à sa disposition, la Société peut doter le Canada d'un service radiophonique satisfaisant, tout en procurant aux Canadiens l'occasion de créer des programmes qui méritent d'être échangés.

Quant au plan de rayonnement national de la Société, comportant la propriété de stations de haute puissance et l'extension de son rayonnement à toutes les parties du pays, votre Comité se plaît à exprimer son approbation. Il estime que la réalisation de ce plan est de grande importance dans l'intérêt national. Votre Comité est d'avis que, bien que les stations privées doivent continuer de donner un service local utile, la Société a un besoin urgent d'une installation générale propre pour atteindre toute la population. A l'heure actuelle, de grandes

étendues du pays, notamment les provinces Maritimes, les Prairies et la Colombie-Britannique, ne reçoivent que rarement et irrégulièrement les programmes de la S.R.-C.

Votre Comité est convaincu que les méthodes financières de la Société sont saines et que l'administration est exercée de façon prudente et utile.

Votre Comité a étudié avec soin les besoins financiers présents et futurs de la Société. Il est d'avis que les sources actuelles de revenu devraient suffire au maintien et à l'expansion du projet de rayonnement national.

Quant au revenu pour fins de capital, votre Comité est d'avis qu'il convient d'étudier les moyens de fournir à la Société, par voie de prêt ou de subvention, les fonds qui lui permettraient de réaliser dans le plus bref délai possible son projet de rayonnement national.

Votre Comité estime que la taxe d'émission actuelle de $50 pour les stations privées de cent watts ou moins est suffisante, mais il croit qu'on pourrait augmenter celle des stations puissantes qui desservent les régions à population dense.

Votre Comité propose que, à la lumière de l'expérience de l'année courante, le ministère des Transports revise avec soin l'incidence de l'application de la taxe d'audition, en vue d'en effectuer la réduction.

Votre Comité a été impressionné par l'importance de l'établissement hâtif d'une station à ondes courtes de haute puissance Une station de ce genre, votre Comité croit-il, serait d'une grande utilité pour faire connaître et pour annoncer le Canada à l'étranger et pour faciliter l'échange de programmes entre le Canada et les autres réseaux radiophoniques. Le Canada, votre Comité est-il informé, est la seule nation commerciale importante qui manque d'une pareille installation. Nous exprimons l'avis que cette installation devrait être financée comme projet national exploité et régi par la Société.

Votre Comité croit que l'organisation de la Société en deux sections, orientation et gestion, ce qui lui confère un degré de flexibilité et d'indépendance essentielles à la radiodiffusion ainsi qu'un contrôle parlementaire ultime, convient bien aux fins pour lesquelles elle a été créée. Le service public de radiodiffusion au Canada doit nécessairement être exempt de toute influence de parti, et votre Comité est heureux de pouvoir signaler que la S.R.-C. ne subit aucune telle influence. Votre Comité désire en outre rendre hommage aux gouverneurs de la Société pour leur largeur de vue, leur esprit public et pour l'habileté qu'ils mettent à s'acquitter de la mission que leur a confiée le Parlement.

En terminant, votre Comité désire déclarer qu'il croit que le système de radiodiffusion que l'on est à élaborer au Canada constitue déjà un puissant facteur, dont l'importance peut s'accentuer davantage, propre à développer le sens d'unité nationale et il approuve les efforts déployés en vue de l'établissement d'un réseau national de stations de haute puissance.

Ci-joint un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages.

(*Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 1 des Journaux*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

Division des terres, parcs et forêts

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest:

136 Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du bison des bois.......................... $ 245,320 00

137	Expédition dans l'arctique oriental..	27,000 00
	Gouvernement du territoire du Yukon:	
138	Administration..	48,000 00
139	Subvention au Conseil du Yukon..	70,000 00
	Service fédéral de sylviculture:	
140	Services scientifiques, économiques et administratifs généraux..	131,660 00
141	Stations d'expérimentation sylvicole..	77,520 00
142	Laboratoire des produits forestiers..	148,500 00
143	Subvention à l'Association forestière du Canada..	1,620 00
	Enregistrement des terres:	
144	Enregistrement des terres, collections de semences, administration des terrains militaires, et de l'amirauté et de terres publiques..	64,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

TWEEDSMUIR,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1939, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 20 mai, 1938.

Sur motion de M. Dunning, lesdits message et budget sont référés au comité des Subsides, à l'exception des Votes No 633, 634 et 635 qui sont transmis pour étude au comité des chemins de fer et de marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que les honorables sénateurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:—

Bill No 119 (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi concernant le divorce et les causes matrimoniales".

Bill No 120 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation *The Workers Benevolent Society of Canada*".

Bill No 121 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson".

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil qu'il quitte ensuite, pour le reprendre de nouveau à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 113, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne".

Bill No 114, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Alice Burns".

Bill No 115, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Isabel Meldrum Andersen".

Bill No 116, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth".

Bill No 117, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke".

Bill No 118, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Gerard Ahern".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 16, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Dunning, ledit ordre est rayé du feuilleton et le bill retiré.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Reid,—Que le bill No 18, Loi modifiant la loi des chemins de fer (tarifs sur les grains), soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ledit bill est, du consentement de la Chambre, retiré.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Le comité des subsides poursuit sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées dans le budget intérimaire*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Enregistrement des titres.

145	Dépenses relatives à la fixation de l'emplacement et des bornes des terrains militaires et de l'amirauté dans la province de la Colombie-Britannique........$	3,000 00
146	Bureau des parcs nationaux—Services des parcs nationaux et des sites historiques..........................	1,383,500 00

147	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs..	51,000 00
148	Allocation à John Thomas (Jack) Miner..	4,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 23 MAI 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate qu'elles sont, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De Kathleen Barnsley Prichard Hartney, de Saint-Lambert, district de Montréal, épouse de James Royan Hartney.

De Marguerite Oldham Jamieson MacDonald, de Westmount, Québec, épouse de Douglas Ogilvie MacDonald.

De Celia Caplan Tucker, de Montréal, Québec, épouse de Louis Tucker.

De Ida Hillman Livermore Woodall, de Montréal, Québec, épouse de William Thomas Woodall.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Le montant total de la dette nationale, chaque année, depuis 1912.
2. Le montant total des intérêts accrus sur la dette du Canada et payés, chaque année, depuis 1912.
3. Sur les recettes perçues durant chacune des années mentionnées plus haut, le pourcentage requis pour payer l'intérêt sur la dette nationale.
4. Le coût du lancement des emprunts durant chacune des années mentionnées plus haut.

Il dépose aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu de la loi sur l'aide aux chômeurs et sur les secours, 1936, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1134, en date du 20 mai, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $2.448,000 consentis à la province de l'Alberta, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Le bill suivant du Sénat subit sa première lecture et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 120 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation *The Workers Benevolent Society of Canada*".—M. *Thorson.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre des copies des divers arrêtés du conseil adoptés sous l'empire de la Loi des enquêtes publiques, pour instituer la Commission que préside l'honorable juge Rowell, qui est connue sous le nom de Commission Rowell et qui tient maintenant des audiences dans tout le Canada.
2. Et aussi une copie de toutes les instructions relatives aux fonctions et à l'étendue des pouvoirs de cette Commission, en tant qu'elle est chargée de découvrir des faits.
3. Si l'on a fixé une date où le rapport doit être déposé.
4. Si l'on a donné à ladite Commission pouvoir de s'enquérir (*a*) du tarif douanier, (*b*) des institutions municipales, (*c*) de la fiscalité, (*d*) d'autres sujets extrinsèques.
5. Si le gouvernement a reçu des protestations contre les limites et l'étendue beaucoup trop vaste de cette enquête, ou s'il impose maintenant des restrictions.
6. Si l'on a attiré l'attention du gouvernement sur les affirmations et les avis que les commissaires ont exprimés au cours des audiences un peu partout dans le Canada, sur plusieurs sujets et sur des questions qui prêtent à la controverse.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Elliott (Kindersley)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, contrats et autres documents rédigés entre le 1er janvier 1937 et aujourd'hui, et relatifs au contrat passé entre le Chemin de fer Pacifique-Canadien et le Chemin de fer National-Canadien pour une administration mixte du nouvel hôtel du Chemin de fer National-Canadien à Vancouver.

Par M. MacNeil—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes, instructions, rapports d'épreuves de laboratoire et autres documents datés durant l'année passée et relatifs à l'emploi du bromate de potassium pour améliorer ou falsifier la farine, ou la fleur de farine, ou que l'on met dans les produits dont se servent les boulangers.

Par M. McDonald (Pontiac)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée du 1er février 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement de la province de Québec et tous fonctionnaires de cette province et le ministère fédéral du Travail ou tous fonctionnaires de ce ministère, au sujet de la contribution du fédéral pour la route Mont-Laurier-Senneterre.

Par M. Brasset, pour M. Leclerc—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents datés du 1er septembre 1933 au 1er mars 1934, échangés entre le gouvernement du Dominion ou aucun de ses officiers ou autres personnes en rapport avec le contrat de malle entre Waterloo et les gares de chemin de fer.

Par M. Brasset, pour M. Leclerc—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents datés du 1er novembre 1932 au 1er mars 1933, échangés entre le gouvernement du Dominion ou aucun de ses officiers ou autres personnes en rapport avec le contrat de malle entre Racine et la gare de Foster.

Par M. Thompson, pour M. Héon—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution de Madame J. McRae qui occupait la charge de maître de poste à Harrington Est, comté d'Argenteuil, et au sujet de la nomination de M. Roderick McTavish qui l'a remplacée.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée, après discussion.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET INTERIMAIRE

BUDGET PRINCIPAL, 1938-39

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $39,057,624.49, constituant un sixième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget principal pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1939.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $17,751,572.68, constituant un sixième de la somme de chaque item à être voté, tel que prévu dans le budget supplémentaire pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939, déposé en Chambre au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1939.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Cette motion étant mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1938, les sommes de $39,057,624.49 et de $17,751,572.68, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1939, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, discuté en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

AGRICULTURE

475	Administration du ministère—crédit supplémentaire..	7,350 00
476	Division de la publicité et de la propagande—crédit supplémentaire..	5,640 00
	SERVICES DE LA PRODUCTION	
	Santé des animaux—	
486	Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	39,800 00
487	Indemnités pour animaux abattus—Crédit supplémentaire	110,000 00

488	Indemnités aux propriétaires d'animaux atteints de maladies prévues par la Loi des épizooties et qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues à ladite loi et aux règlements qui en dépendent	1,200 91

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 24 MAI 1938

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le trente-cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Ellsworth Gillis, d'Ellerslie, Ile du Prince-Edouard, qui demande que les octrois donnés aux régions à bail pour la pêche aux huîtres dans les eaux de l'Ile du Prince-Edouard soient affectés à l'amélioration des endroits où la pêche est ouverte au public ou que ces octrois soient abolis.—M. *MacLean* (Prince).

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai, 1938:—

1. Dossier contenant toute la correspondance échangée du 1er février 1937 à aujourd'hui entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du département des Pêcheries et toute autre personne au sujet des rets à pièges en Colombie-Britannique.

2. Copie de toutes les pétitions relatives aux rets à pièges en Colombie-Britannique, que le ministre des Pêcheries a reçues depuis le 1er septembre 1937, indiquant la date de la réception, les noms du destinataire, la façon dont on a disposé de la pétition, les noms, et, le cas échéant, les adresses et l'état des signataires de ces pétitions.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 123, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Martin, appuyé par M. Isnor, présente le bill No 124, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et une discussion s'élevant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills privés*)

Le bill No 120 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Workers Benevolent Society of Canada*", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de la banque et du commerce.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Neill,—Que le bill No 11, Loi sur l'immigration japonaise, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Barber,
Bennett,
Black (Yukon),
Blackmore,
Brooks,
Casselman,
Edwards,
Elliott (Kindersley),
Esling,
Ferguson,
Graydon,
Green,
Hanson,
Hayhurst,
Hyndman,
Kennedy,
Lawson,
McGregor,
MacInnis,
MacNeil,
Macphail,
Massey,
Mitchell,
Neill,
O'Neill,
Pelletier,
Perley,
Reid,
Ross (St. Paul's),
Rowe (Athabaska),
Rowe (Dufferin-Simcoe),
Senn,
Spence,
Stevens,
Stewart,
Stirling,
Taylor (Nanaïmo),
Thompson,
Tustin,
Ward,
Wermenlinger,
Woodsworth—42.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Bouchard,
Brasset,
Cameron,
Cardin,
Chevrier,
Clark (York-Sunbury),
Cleaver,
Deslauriers,
Dubois,
Dubuc,
Duffus,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Farquhar,
Ferron,
Finn,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Furniss,
Gardiner,
Girouard,
Golding,
Gosselin,
Goulet,
Gray,

Hill,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lalonde,
Lapointe (Québec-Est),
Leclerc,
Leduc,
McAvity,
McCann,
McCulloch,
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McKenzie (Lambton-Kent),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy River),
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Melfort),
MacLennan,
McNiven (Regina City),
McPhee,
MacRae,
Mallette,
Martin,
Michaud,
Motherwell,
Mullins,
Pottier,
Purdy,
Rhéaume,
Rinfret,
Ross (Moose-Jaw),
Sanderson,
Taylor (Norfolk),
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Turgeon,
Weir—79.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 112, Loi modifiant la loi d'immigration;

M. Neill, appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la députation qu'il a reçu du Sénat un message annonçant que les honorables sénateurs ont passé le bill suivant:

Bill No 122, Loi pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public durant l'année fiscale qui se terminera le 31 mars, 1939.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, il obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 25 MAI 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 25 mai, 1938.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, mercredi, le 25 mai, à cinq heures trente p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 7/2632, en date du 27 octobre, 1937: pour nommer le Dr E. W. Stapleford, de Toronto, Ontario, au poste de directeur des zones frappées de sécheresse, avec un salaire de $500 par mois, et A. L. Stevenson, d'Ottawa, Ontario, commis-chef, à un salaire de $225 par mois, en vertu des dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des prairies.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Le rapport annuel du bureau des directeurs de la Galerie nationale du Canada, pour l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1937. (Anglais et français).

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et leur deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 119, (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi concernant le divorce et les causes matrimoniales".—M. *Woodsworth.*

Bill No 121 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson".—M. *Boulanger.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Pelletier,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le ministère des Transports ou le ministère des Travaux publics a déjà eu à son emploi un individu du nom de Lucien Dansereau.
2. Si oui, quel emploi celui-ci occupait.
3. Ses fonctions.
4. Son salaire.
5. Où il occupait cet emploi.
6. Quand il a d'abord occupé cet emploi.
7. S'il a déjà permuté d'un ministère à un autre.
8. S'il s'est démis de cet emploi, ou s'il a été retraité ou destitué.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lennard,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De quelle ou de quelles compagnies on achète le pétrole combustible que l'on emploie sur les contre-torpilleurs de la Marine canadienne.
2. Le prix que l'on paie pour chaque gallon de ce pétrole combustible.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

AGRICULTURE

Spécial

477	Paiements des frais de retour du bétail et du matériel des zones de pâturage aux zones de sécheresse dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta..	$100,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que les honorables sénateurs ont passé le bill No 12, Loi modifiant la loi modificatrice du droit d'auteur, 1931, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 21 à 33. Après "Canada", disjoindre tous les mots jusqu'à la fin de la clause.

2. Page 2, ligne 1. Disjoindre la clause 2 dans son entier.

3. Page 2, ligne 19. Ajouter ce qui suit comme nouvelles clauses 2, 3, 4 et 5:

"2. (1) Est abrogé l'article premier du chapitre vingt-huit des Statuts de 1936, ainsi que toutes les dispositions édictées par ledit article.

(2) Sont abrogés les alinéas (vii) et (viii) du premier paragraphe de l'article dix-sept de la Loi du droit d'auteur, tels qu'édictés à l'article six du chapitre huit des Statuts de 1931, et le suivant leur est substitué:

(vii) L'exécution, sans intention de gain, d'une œuvre musicale à une exposition agricole, ou à une exposition industrielle et agricole, ou à une foire, qui reçoit une subvention d'une autorité fédérale, provinciale ou municipale, ou qui est tenue par ses administrateurs en vertu d'une telle autorité.

3. La Loi modificative du droit d'auteur, 1931, telle que modifiée par le chapitre vingt-huit des Statuts de 1936 et par la présente loi, doit se lire et s'interpréter comme faisant partie de la Loi du droit d'auteur.

4. L'article dix-B de la Loi modificative du droit d'auteur, 1931, tel que modifié par le chapitre vingt-huit des Statuts de 1936, est modifié par l'adjonction audit article de ce qui suit comme paragraphe 6-a):

6*a*) En ce qui concerne les exécutions publiques au moyen d'un appareil radiophonique récepteur ou d'un gramophone, en tout endroit autre qu'un théâtre servant ordinairement et régulièrement de lieu d'amusement où est exigé un prix d'entrée, aucun honoraire, aucune redevance ni aucun tantième ne sera exigible du propriétaire ou usager de l'appareil radiophonique récepteur ou du gramophone; mais le Tribunal d'appel du Droit d'auteur devra, autant que possible, pourvoir à la perception anticipée, des radio-postes émetteurs ou des fabricants de gramophones, suivant le cas, des honoraires, redevances ou tantièmes appropriés aux nouvelles conditions nées des dispositions du présent paragraphe, et il devra en déterminer le montant. En ce faisant, le Tribunal devra tenir compte de tous frais de recouvrement et autres déboursés, s'il en est, épargnés ou pouvant être épargnés par le détenteur concerné du droit d'auteur ou du droit d'exécution, ou par ses mandataires, ou pour eux ou en leur faveur, en conséquence des dispositions du présent paragraphe.

5. Est modifié le paragraphe premier de l'article dix-sept de la Loi du droit d'auteur, par l'adjonction de la réserve suivante, à la suite dudit paragraphe:

De plus, aucune église, collège ou école, ni autre organisation religieuse, charitable ou fraternelle ne sera tenue de payer quelque compensation au propriétaire d'une œuvre musicale ni à une personne réclamant au lieu et place d'un tel propriétaire contre l'exécution publique d'une œuvre musicale dans l'intérêt d'une entreprise religieuse, éducative ou charitable.

Titre

A la suite de "1931", ajouter "et la Loi du droit d'auteur"

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi pour faire droit à Dorothy Dean St. Clair Ross.
Loi pour faire droit à Frances Margaret Stewart Butler.
Loi pour faire droit à Agnès Le Blanc Archambault.
Loi pour faire droit à Louise Anderson Lindsay.
Loi pour faire droit à Kathleen Helen Frances Penfold Findlay.
Loi pour faire droit à Mary Esther Wahl Watt.
Loi pour faire droit à Eva Grace Barlow Sunbury.
Loi pour faire droit à Irene Marjorie Wiseman Litwin.
Loi pour faire droit à Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot.
Loi concernant la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi concernant la *Révillon Frères Trading Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Rupert's Land Trading Company.*
Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et Haïti.
Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et le Guatemala.
Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.
Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.
Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Loi aidant à remédier au chômage et à la crise agricole.
Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance et rachetables.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939."

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Sur motion de M. Gardiner, la Chambre s'ajourne à 5 heures 51 de l'après-midi, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 26 MAI 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-sixième rapport du greffier des pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 25 courant, et par lequel il constate qu'elle n'est pas conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement pour les motifs suivants:

Elle n'est pas adressée à l'honorable Chambre des Communes assemblée en Parlement.

Elle n'est pas rédigée sous forme de pétition et elle ne renferme pas de prière.

Toutes les signatures sont écrites au clavigraphe.

Pour les motifs allégués plus haut elle ne peut pas être reçue:—

D'Andrew Edwards et de 1,297 autres personnes qui s'adonnent à l'industrie de la pêche côtière dans Halifax est et ouest, et qui demandent que le gouvernement remette immédiatement à l'étude la question des permis octroyés aux chalutiers.—M. *Finn*.

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième rapport de ce comité lequel est lu comme suit:—

Votre Comité auquel avaient été transmis pour étude les numéros suivants des crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1939, a étudié lesdits crédits et les approuve, savoir:—

No 633, Compagnie du Chemin de fer National-Canadien, $42,000,000.00.

No 634, Passage des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard, $327,-000.00.

No 635, Lignes aériennes transcanadiennes, $830,000.00.

Sir Eugène Fiset, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que possède, exploite et régit l'Etat canadien, présente son quatrième et dernier rapport, comme suit:

Votre Comité a étudié les états financiers des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1937, y compris le rapport

annuel des chemins de fer Nationaux du Canada, le rapport annuel de la *Canadian National Steamships Limited* (Antilles), le premier rapport annuel du *Canadian National Railways Securities Trust* et le premier rapport annuel des lignes aériennes transcanadiennes.

Chemins de fer Nationaux du Canada.

Les recettes d'exploitation accusent une augmentation sensible de $11,786,-119.23, portant à la fois sur le fret et le transport des passagers, aussi bien que sur les services de télégraphe, messageries et postes. Quoique les frais d'exploitation aient augmenté de $9.311.168.02, on doit observer que les deux tiers de ce montant sont dûs aux chapîtres suivants: majoration des prix du matériel, $3.000.000, et augmentation des taux de salaires payés aux employés, $2.800,000.

Les dépenses ont dépassé d'environ $7.000.000 les $35.000.000 votés pour le déficit de caisse, mais presque tout cet excédent de dépense, à savoir $5.134.130 est imputable à la diminution du revenu brut du transport du grain de l'Ouest canadien. La situation à ce point de vue est brièvement résumée dans le paragraphe suivant du rapport du conseil d'administration:

> "Inutile d'insister sur l'effet qu'aurait une plus forte production canadienne sur les recettes du réseau national. Toute augmentation de production dans une industrie quelconque, y compris l'agriculture, est immédiatement reflétée dans les recettes, et toute diminution affecte sérieusement les recettes brutes du chemin de fer. La moyenne des recettes brutes encaissées par le Canadien-National pour le transport du grain de l'Ouest a été de $22.000.000 par année durant la période 1925-1934. La moyenne du grain transporté durant cette période a été d'environ 5 millions de tonnes... Il est à noter que les recettes du chemin de fer résultant du transport du grain de l'Ouest en 1937 n'ont atteint que 44 p. 100 de la moyenne obtenue durant la période de dix ans terminée en 1934".

Un des problèmes financiers les plus aigus qui se posent aux chemins de fer Nationaux du Canada est sans aucun doute celui de l'énorme montant des intérêts de la dette consolidée. Le taux relativement élevé de l'intérêt sur une partie des valeurs constituant cette dette, en particulier sur les obligations perpétuelles, et d'autres qui ne sont remboursables que dans un avenir éloigné, est un sérieux motif d'inquiétude pour votre Comité.

Nous ne pouvons trop insister sur la recommandation que tout l'ensemble de la dette consolidée des chemins de fer Nationaux soit examiné, et qu'un effort résolu soit accompli pour réduire le taux d'intérêt des émissions dont l'intérêt ne correspond pas aux conditions actuelles.

Votre Comité a étudié la situation résultant du manque de facilités du terminus dans la ville de Montréal. Les statuts contenant à cet égard une loi qui permet d'agir, nous sommes d'avis que le projet doit être pris en plus ample considération.

Canadian National Steamships (Antilles).

Les recettes d'exploitation de la compagnie indiquent de nouveau progrès au cours de l'année 1937. Le transport du fret et celui des passagers ont tous deux augmenté. On remarquera qu'après le paiement de l'intérêt sur les obligations, mais avant la dépréciation et l'intérêt sur les avances de l'Etat, $188,-637.75 sont disponibles pour payer une partie des déficits et intérêts antérieurs; en 1936, la somme disponible dans le même but était de $87,398.55.

Canadian National Railways Securities Trust.

Le premier rapport annuel soumis en vertu de la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937, a été dûment examiné par votre Comité, qui a interrogé à ce sujet le président des fiduciaires, le Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances. Le rapport indique que, comme la loi l'exigeait, le

ministre des Finances a transféré au *Securities Trust* la dette des chemins de fer Nationaux du Canada vis-à-vis de Sa Majesté, ainsi que les garanties en nantissement détenues par le ministre, et qu'en échange le capital-action du Trust, consistant en cinq millions d'actions sans valeur nominale, a été remis au ministre, pour qu'il le détienne au nom de Sa Majesté.

Par suite de pertes de capital dues à l'abandon de certaines lignes par les chemins de fer, pendant l'année 1937, et pour lesquelles Sa Majesté n'a pas fait de remboursement d'argent aux chemins de fer, la valeur initiale du capital-actions fut réduite de $711,732.21, le ministère de la Justice ayant confirmé par son avis que la loi donnait le pouvoir de prendre cette décision.

On remarque aussi qu'avec l'approbation du Gouverneur en conseil, le Securities Trust n'a pas exigé l'intérêt accru après le 31 décembre 1936 sur le capital des prêts qui constituent la dette à Sa Majesté en attendant de nouvelles instructions des fiduciaires.

Conformément à l'article 24 de la Loi sur la revision du capital, les comptes publics de 1937-1938 établiront pour la première fois, dans un appendice séparé, un tableau historique du coût accumulé des chemins de fer à l'Etat depuis la Confédération, que les sommes votées aient eu la forme de prêts, d'octrois, de subsides, de garanties ou autres.

Lignes aériennes transcanadiennes.

Au cours de l'année dernière, l'activité des lignes aériennes transcanadiennes a été, dans une grande mesure, préparatoire à l'exploitation. Elle indique cependant que l'objectif: un service de transport aérien de premier ordre à travers le Canada, sera atteint dans l'année en cours.

Votre Comité a reçu l'assurance que le service qui fonctionne actuellement dans l'Ouest canadien sera, dans un avenir prochain, prolongé jusqu'à Montreal, et de là jusqu'aux provinces Maritimes, où l'on projette l'organisation d'un service satisfaisant qui reliera les principales villes des provinces Maritimes, comme il se fait pour les villes des provinces des Prairies.

Crédits

Les crédits Nos 427, 428 et 438 du budget des dépenses, soumis le 29 mars à votre Comité, ont été examinés, approuvés et un rapport a été fait à la Chambre le 28 avril.

Les crédits Nos 633, 634 et 635 du budget supplémentaire, soumis le 20 mai, ont aussi été examinés et approuvés, et un rapport à la Chambre est compris dans le troisième rapport présenté aujourd'hui.

Un exemplaire du procès-verbal et des témoignages du Comité est annexé au présent rapport.

(*Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 2 des Journaux*)

M. McPhee, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 100 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison".

Bill No 101 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider".

Bill No 102 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Robinson Mathieson Megee".

Bill No 103 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Tencer Silberberg".

Bill No 104 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Brunet".

Bill No 113 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne".

Bill No 114 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Alice Burns".

Bill No 115 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Isabel Meldrum Andersen".

Bill No 116 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth".

Bill No 117 (G2 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke".

Bill No 118 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Gerard Ahern".

Sur motion de M. Dunning, il est ordonné,—Que les postes mentionnés dans le deuxième rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, et approuvés par lui, à savoir: Items Nos 633, 634 et 635, soient transmis au comité des Subsides.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1938,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents datés du 1er septembre 1933 au 1er mars 1934, échangés entre le gouvernement du Dominion ou aucun de ses officiers ou autres personnes en rapport avec le contrat de malle entre Waterloo et les gares de chemin de fer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1938,—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents datés du 1er novembre 1932 au 1er mars 1933, échangés entre le gouvernement du Dominion, ou aucun de ses officiers ou autres personnes en rapport avec le contrat de malle entre Racine et la gare de Foster.

M. Rinfret, membre du conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril, 1938,—Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions et autres documents, du 1er janvier 1934, jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de lignes de téléphone dans le comté de Matapédia-Matane en 1935.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai, 1938:—Copie de 1. Tous les règlements que le ministère des Pêcheries ou le gouvernement a passés pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi concernant la chasse pélagique du phoque 1913, qui forme maintenant le chapitre 153 des S.R.C. 1927, et comprenant aussi la Loi et l'article sous l'empire duquel les règlements ont été passés, et si ces derniers ont été publiés dans la Gazette, à quelle date.

2. De toutes les lettres écrites par tout fonctionnaire du ministère des Pêcheries, adressées à tout douanier, contenant des instructions ou des demandes, au sujet de l'inspection ou de la confiscation de peaux de phoques entre l'adoption de la Loi concernant la chasse pélagique du phoque, 1911, et aujourd'hui.

3. Et indication de la dernière date à laquelle, dans chaque cas, les Etats-Unis, la Russie et le Japon, respectivement, ont versé au Canada la somme d'argent prévue ou livré le nombre prévu de peaux de phoques que le Canada devait recevoir de chacun de ces pays nommés dans le Traité de 1911 concernant la chasse pélagique du phoque.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1938:—Etat montrant:

1. Si le Gouvernement fédéral a contribué à la construction de travaux publics dans Ontario durant l'année 1937. Si dans l'affirmative, pour quel montant.

2. Si le gouvernement fédéral a contribué à la construction de chemins dans Ontario durant l'année 1937. Si dans l'affirmative, pour quel montant. Sur quels chemins il a contribué.

3. Si le gouvernement fédéral doit encore à la province d'Ontario (*a*) pour travaux publics, (*b*) pour les chemins.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Correspondance au sujet de certaines accusations qui auraient été portées contre M. Edouard Lacroix, député de la Beauce, qui aurait importé des camions au Canada sans en avoir acquitté les droits, et un rapport du commissaire des douanes à ce sujet.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

AFFAIRES EXTERIEURES

35	Administration..	$ 184,575 00
36	Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications..	434,500 00
37	Pour pourvoir à l'hospitalité envers les visiteurs étrangers..	15,000 00
38	Frais relatifs à la négociation des traités..	20,000 00
39	Frais des délégués canadiens à l'assemblée, à la conférence et aux commissions de la Société des Nations..	14,000 00
40	Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations..	3,000 00
41	Somme requise pour combler la perte sur le change..	120,000 00
42	Pour autoriser le paiement à même le fonds du revenu consolidé, à l'honorable Philippe Roy, ministre canadien actuel en France, sa vie durant d'une pension au taux de $5,000 à compter de sa retraite..	5,000 00
43	Subvention pour payer les dépenses du Comité canadien de l'Association américaine pour l'avancement de la science lors de sa réunion à Ottawa à l'été de 1938..	3,500 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

44	Aux dépenses de la Société des Nations pour 1938, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	150,565 00
45	Aux dépenses de la Commission internationale de Navigation aérienne pour 1938..	1,650 00
46	A une partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation pour 1938..	18,690 00
47	Aux dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1938, quote-part du Canada..	1,955 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

265 Traitements du personnel, y compris la nomination de E. Handy à titre de commis principal à $2,040.......... 45,405 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVE

266 Traitements et dépenses du bureau.................. 54,115 00

GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

89 Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de $2,500 au secrétaire du Gouverneur général. 102,725 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AFFAIRES EXTERIEURES

505 Représentation à l'étranger, y compris les ministres plénipotentiaires, les secrétaires et le personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou des lois modificatrices—Crédit supplémentaire............ 60,000 00

506 Dépenses afférentes à l'arbitrage de la fonderie de Trail (à voter de nouveau).......................... 7,600 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

557 Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire. 1,400,000 00

Division des pensions

555 Administration de la division de la santé—Crédit supplémentaire.................................... 30,240 00

556 Conseil des allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire............................... 73,200 00

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

227 Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'exécution de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants...................... 100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

558 Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants, etc.—Crédit supplémentaire...... 50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

222	Allocations pour probation professionnelle..	120,000 00
220	Secours de chômage..	2,350,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que les honorables sénateurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 125 (Lettre L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Sanson White".

Bill No 126 (Lettre M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Maud Thomas Gregory".

Bill No 127 (Lettre N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Kathleen Lavery Forester".

Bill No 128 (Lettre O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Margaret Campbell Quinn".

Bill No 129 (Lettre P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Maud Doran Gay".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions de Paul Sanson White, Louise Maud Thomas Gregory, Emma Kathleen Lavery Forester, Edith Margaret Campbell Quinn et de Dorothy Maud Doran Gay respectivement, tous en instance de divorce, avec prière de retourner au Sénat tous les documents relatifs à ces causes.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 27 MAI 1938

PRIÈRES.

M. Macdonald (Ville de Branford), appuyé par M. Cleaver, propose,—Que la *Central Finance Corporation*, qui a déjà versé des honoraires de $1,400.00 lorsqu'elle a présenté un bill pour augmenter son capital-actions pendant la session de 1937, ne soit pas obligée de payer de nouveau les frais imposés pour une augmentation de capital-actions en présentant encore une fois le même bill au cours de la présente session, nonobstant les dispositions de l'article 93, paragraphes (3) et (4), du Règlement de la Chambre des communes.

Et un débat s'élevant;

M. Dunning propose,—Que cette motion soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement.

Après plus ample discussion, il est décidé de laisser la question en suspens en attendant qu'une motion à cet effet ait paru aux procès-verbaux d'aujourd'hui.

M. Dunning membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et les secours, 1936, et de la loi sur les secours et la misère de l'agriculture, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1159, en date du 23 mai, 1938: pour renouveler un prêt d'une somme de $33,750.00 consenti à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 1160, en date du 23 mai, 1938: pour renouveler et pour consolider des prêts de montants représentant $7,122,242.51 consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 mai, 1938:—Copie de toute la correspondance échangée du 1er février 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement de la province de Québec et tous fonctionnaires de cette province et le ministère fédéral du Travail ou tous fonctionnaires de ce ministère, au sujet de la contribution du fédéral pour la route Mont-Laurier-Senneterre.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 125, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Sanson White".—M. *Hill*.

Bill No 126, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Maud Thomas Gregory".—M. *Factor*.

Bill No 127, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Kathleen Lavery Forester".—M. *Graydon*.

Bill No 128, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Margaret Campbell Quinn".—M. *Hyndman*.

Bill No 129, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Maud Doran Gay".—M. *White*.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Subventions diverses

246	Subvention à la Ligue de la Santé du Canada.. .. .. $	5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division de la santé

559	Maladies vénériennes—Pour la distribution des produits arsénicaux aux provinces suivant le chiffre de la population et le nombre des traitements et subordonnément à un engagement stipulant que les provinces ne diminueront pas leurs déboursés au chapitre des maladies vénériennes.. ..	50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division de la santé

230	Administration..	52,480 00
231	Aliments et drogues..	155,995 00
232	Opium et narcotiques..	50,780 00
233	Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés..	18,665 00
234	Quarantaine et léproserie, y compris contribution de $1,000 au Bureau international de la Santé publique..	162,065 00

235	Laboratoire d'hygiène..	70,610 00
236	Inspection médicale des immigrants..	111,160 00
237	Hygiène infantile et maternelle..	17,770 00
238	Epidémiologie..	14,770 00
239	Service technique de la santé..	30.140 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills privés*)

M. Green propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 100, (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison".

Bill No 101, (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider".

Bill No 102, (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Robinson Mathieson Megee".

Bill No 103, (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Tancer Silberberg".

Bill No 104, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Brunet".

Bill No 113, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne".

Bill No 114, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Alice Burns".

Bill No 115, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Isabel Meldrum Andersen".

Bill No 116, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth".

Bill No 117, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke".

Bill No 118, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Gerard Ahern".

Sur motion de M. Hanson, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills mentionnés plus haut sont basés.

Le Bill No 121, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson, est lu une deuxième fois et tranmis pour étude au comité permanent des bills privés.

(*Bills publics*)

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 12, Loi modifiant la Loi modificative du droit d'auteur, 1931, sont étudiés et acceptés.

A l'appel de l'ordre portant la reprise du débat sur le projet de motion de M. Cahan pour la deuxième lecture du bill No 19, Loi concernant les appels au comité judiciaire du Conseil privé;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cahan, ledit ordre est rayé du feuilleton et le bill retiré.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Bertrand (Laurier), portant deuxième lecture du bill No 28, Loi modifiant le code criminel (Sweepstakes);

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division de la santé

240	Publicité et éducation sur l'hygiène.. .. ..$	17,024 00
241	Traitements des marins malades..	187,390 00
242	Hygiène industrielle..	11,450 00
243	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	2,600 00

Subventions diverses

244	Subvention au Conseil canadien du bien-être..	8,100 00
245	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale..	10.000 00
247	Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles.. ..	18,000 00
248	L'Association canadienne-française des Aveugles..	4,050 00
249	L'Institut Nazareth de Montréal..	4,050 00
250	Montreal Association for the Blind..	4,050 00
251	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose..	20,250 00
252	Subvention au *Victoria Order of Nurses*..	13,100 00
253	Subvention à la division canadienne de l'Association ambulancière de Saint-Jean..	4,050 00
254	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge..	10.000 00
255	Subvention au Conseil canadien d'Hygiène dentaire..	2,500 00

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

256 Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales.. .. .. 20,000 00

DIVISION DES PENSIONS

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

223 Soin des malades.. .. .. 3,045,287 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

SUBVENTIONS DIVERSES

560 Subvention à l'Association des Médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord.. .. .. 5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que les honorables sénateurs n'ont pas accepté les amendements apportés par la Chambre des communes au bill No 66 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*", pour les raisons suivantes:

1. Toutes les personnes qui agissent actuellement à titre de directeurs de la corporation centrale sont nécessairement des particuliers qui agissent par délégation, de la part de la corporation centrale, pour les corporations constituantes qui font toutes partie de la corporation centrale. Le seul objet du Bill est d'élargir le champ dans les limites duquel une corporation constituante pourra choisir un agent pour exercer les fonctions de directeur.

2. En limitant ce choix aux actionnaires, l'amendement des Communes exclut tous les membres des corporations sans capital-actions, ce qui est une raison suffisante pour le rendre inacceptable.

A 10 heures p.m., la Chambre s'ajourne sur motion de M. Dunning, jusqu'à lundi à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 30 MAI 1938

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que les honorables sénateurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 130, (Lettre J2 du Sénat), intitulé: Loi concernant *The Mail Printing Company*".

Bill No 131, (Lettre K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Globe Printing Company*".

Bill No 132, (Lettre Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney".

Bill No 133, (Lettre R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Russell".

Bill No 134, (Lettre S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross".

Bill No 135, (Lettre T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead".

Bill No 136, (Lettre U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions de Kathleen Barnsley Prichard Hartney, Thomas Russell, Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross, Wilfred Augustus Cottle Stead et de Celia Caplan Tucker, respectivement, tous en instance de divorce, avec prière de retourner au Sénat tous les documents relatifs à ces causes.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. De quelle ou de quelles compagnies on achète le pétrole combustible que l'on emploie sur les contre-torpilleurs de la Marine canadienne.
2. Le prix que l'on paie pour chaque gallon de ce pétrole combustible.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1195, en date du 27 mai, 1938: pour renouveler le prêt d'une somme de $935,000.00 à la province de la Colombie britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du Règlement No 105, publié par la Commission nationale des havres du Canada, tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil, C.P. 721, en date du 9 avril, 1938, et amendé par l'arrêté en conseil, C.P. 1115, en date du 18 mai, 1938: tarif des taux d'entreposage du grain dans les élévateurs du port de la ville de Québec.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-Est), présente le bill No 137, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, est votée:—

Par M. Stevens,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, arrêtés du conseil et autres documents datés du 1er avril 1930 à aujourd'hui au sujet du drainage des Kootenay Flats, à ou proche Kootenay Landing, Colombie-Britannique.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le ministre des Finances à conclure, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, des contrats avec les municipalités urbaines et rurales afin de leur consentir des prêts dont le montant global ne dépassera pas $30,000,000, dans l'intention de permettre à ces municipalités de payer la totalité ou une partie du coût de construction d'aqueducs municipaux, d'usines à gaz municipales, de réseaux d'éclairage électrique municipaux, ou de toute autre entreprise municipale capable d'éteindre sa dette elle-même, ou de leur permettre d'améliorer, de renouveler ou d'agrandir ces ouvrages, à condition que la province dans laquelle se trouve située la municipalité approuve la demande d'emprunt, l'ouvrage qui sera financé avec les produits de l'emprunt et consente à garantir le remboursement, par la municipalité, du principal de cet emprunt et des intérêts; et afin de prescrire que l'intérêt, sur tout emprunt de cette sorte, sera de deux pour cent par année payable semi-annuellement et que tout emprunt sera amorti par des versements semi-annuels suffisants pour rembourser le montant entier du prêt pendant une période qui ne dépassera pas la durée approximative de l'utilité de cet ouvrage; et afin de prescrire aussi l'emploi et la rémunération du personnel temporaire nécessaire pour l'application de cette loi.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre du jour portant troisième lecture du bill No 106, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba, les Lois des ressources naturelles de l'Alberta et les Lois des ressources naturelles de la Saskatchewan;

M. Lapointe (Québec-Est), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 9, Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 111, Loi modifiant la Loi des commissaires du port de New-Westminster;

M. Howe propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre, en comité plénier, étudie un certain projet de résolution pour modifier la loi des Indiens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu, en modifiant la Loi des Indiens, d'autoriser le Gouverneur en son conseil à passer des règlements qui donneront au Surintendant-général le pouvoir de délivrer des baux pour des terres censées contenir des minéraux, et pour accorder, relativement à ces terres, le droit de prospecter, d'extraire et de transporter ces minéraux; et aussi d'autoriser des avances d'argent à même le Fonds du revenu consolidé, pour aider les Indiens à continuer des entreprises agricoles et autres, et afin de pourvoir au remboursement de ces avances; les avances faites ne devant en aucun temps dépasser $350.000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente alors le bill No 138, Loi modifiant la loi des Indiens, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 109, Loi modifiant la loi de la Cour de l'Echiquier;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et après avoir subi sa troisième lecture, il passe.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 108, Loi modifiant la loi sur le conseil des ports nationaux, 1936;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, il est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, puis étudié tel que modifié.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est ensuite lu la troisième fois et passé.

Le bill No 123, Loi modifiant la loi de l'accise, 1934, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel qu'amendé, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 31 MAI 1938

PRIÈRES.

Une message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que les honorables sénateurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 139, (Lettre V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Thomas Smith".

Bill No 140, (Lettre W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Salzman Udashkin".

Bill No 141, (Lettre X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Dougald Stanley Campbell".

Bill No 142, (Lettre Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Varner MacLeod".

Et aussi.—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions d'Irène Thomas Smith, Sylvia Salzman Udashkin, William Dougald Stanley Campbell et de Mildred Varner MacLeod, respectivement, tous en instance de divorce, avec prière de retourner au Sénat tous les documents relatifs à ces causes.

M. Jacobs, du comité permanent du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Suivant les ordres de renvoi des 11 et 19 mai respectivement votre Comité a étudié l'opportunité de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) pour ce qui a trait aux pétitions suivantes pour bills d'intérêt privé, à savoir:

Pétition No 104—Aldège Nault—Divorce.

Pétition No 105—Anna Vereszczak Finchuck—Divorce.

De grandes difficultés ont surgi quand il s'est agi de trouver le défendeur et les témoins, et la pétition fut ensuite présentée aussitôt que possible.

Pour ce qui est de ces deux pétitions, les requérants se présentent *in forma pauperis* et, pour cette raison, chacun a obtenu une réduction des droits au Sénat.

Pétition No 106—Eric Thomas Robert Kinney—Divorce.

La preuve dans ce cas a été obtenue trop tard pour permettre la présentation de la pétition dans le délai fixé à l'article 92.

Pétition No 107—*The Mail Printing Company.*

Pétition No 108—*Globe Printing Company.*

Par suite du délai inévitable occasionné par la détermination du coût des améliorations projetées, les pétitions 107 et 108 n'ont pu être présentées dans le délai prescrit. Ces deux projets fourniront une somme importante de travail.

Votre Comité recommande que les articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) soient suspendus pour ce qui a trait aux pétitions Nos 104, 105 et 106; et que l'article 92 soit suspendu pour ce qui concerne les pétitions Nos 107 et 108; et que toutes lesdites pétitions soient lues et reçues.

Sir Eugène Fiset, pour M. Vien, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente ce qui suit à titre de septième rapport:—

Votre Comité a étudié le bill 31 intitulé: "Loi instituant une Commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, et il a convenu d'en faire rapport avec modifications.

Il a été ordonné de réimprimer le bill modifié.

Ci-joint un exemplaire des témoignages entendus.

(*Pour le procès-verbal et la preuve qui accompagnent le rapport, consulter l'Appendice No 3 des Journaux*)

M. Macdonald (Ville de Brantford), propose,—Qu'en conformité de l'amendement proposé par M. Dunning, vendredi, le 27 mai, à une motion spécifiant que la *Central Finance Corporation*, ayant déjà versé des honoraires de $1,400 lors de la présentation, durant la session de 1937, d'un projet de loi sur l'augmentation de son capital-actions, ne serait pas tenue de verser les honoraires imposables pour une augmentation de capital-actions, lorsqu'elle présentera de nouveau le même projet de loi, durant la session actuelle, nonobstant l'article 93, paragraphes (3) et (4), du Règlement de la Chambre des communes, la question soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai, 1938:—Dossier contenant toutes les lettres, la correspondance et les documents de toute sorte relatifs à la nomination de M. Malcolm Wilkie, comme assistant du percepteur des douanes et de l'accise au port de La Have, Nouvelle-Ecosse.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 132, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney".—M. *Jacobs.*

Bill No 133, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Russell".—M. *Emmerson.*

Bill No 134, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross".—M. *Jacobs.*

Bill No 135, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead".—M. *Lennard.*

Bill No 136, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker".—M. *Heaps.*

La Chambre, en comité plénier, étudie un projet de résolution pour autoriser l'émission de prêts ne dépassant pas le montant global de $30,000,000 pour aider aux municipalités à faire des améliorations rentables.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le ministre des Finances à conclure, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, des contrats avec les municipalités urbaines et rurales afin de leur consentir des prêts dont le montant global ne dépassera pas $30,000,000, dans l'intention de permettre à ces municipalités de payer la totalité ou une partie du coût de construction d'aqueducs municipaux, d'usines à gaz municipales, de réseaux d'éclairage électrique municipaux, ou de toute autre entreprise municipale capable d'éteindre sa dette elle-même, ou de leur permettre d'améliorer, de renouveler ou d'agrandir ces ouvrages, à condition que la province dans laquelle se trouve située la municipalité approuve la demande d'emprunt, l'ouvrage qui sera financé avec les produits de l'emprunt et consente à garantir le remboursement, par la municipalité, du principal de cet emprunt et des intérêts; et afin de prescrire que l'intérêt, sur tout emprunt de cette sorte, sera de deux pour cent par année payable semi-annuellement et que tout emprunt sera amorti par des versements semi-annuels suffisants pour rembourser le montant entier du prêt pendant une période qui ne dépassera pas la durée approximative de l'utilité de cet ouvrage; et afin de prescrire aussi l'emploi et la rémunération du personnel temporaire nécessaire pour l'application de cette loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 143, Loi pour aider les municipalités à faire des améliorations rentables, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 52, Loi concernant la radio au Canada, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre portant la prise en considération d'un message à l'effet que le Sénat refuse d'accepter l'amendement apporté par la Chambre des communes au bill No 66 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*";

M. Veniot, appuyé par M. McCallum, propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'insiste pas sur l'adoption de son amendement au bill No 66 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*", que le Sénat n'a pas voulu agréer.

Et que le greffier de la Chambre soit chargé de transmettre ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 125, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Sanson White".

Bill No 126, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Maud Thomas Gregory".

Bill No 127, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Kathleen Lavery Forester".

Bill No 128, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Margaret Campbell Quinn".

Bill No 129, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Maud Doran Gay".

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Neill,—Que le bill No 112, Loi modifiant la loi d'immigration, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Graydon,	MacLean (Cap-Breton-Victoria-Nord),	Rowe (Athabaska),
Baker,	Green,	MacNeil,	Spence,
Barber,	Hanson,	MacNicol,	Stevens,
Bennett,	Harris,	Massey,	Stewart,
Brooks,	Hyndman,	Mitchell,	Stirling,
Casselman,	Kennedy,	Neill.	Thompson,
Clarke (Rosedale),	Lawson,	O'Neill,	Tustin,
Elliott (Kindersley),	Leader,	Pelletier,	Walsh,
Emmerson,	Lockhart,	Ross (St. Paul's),	Ward,
Esling,	MacInnis,		Wermenlinger—39.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,	Brunelle,	Denis,	Fiset (sir Eugène),
Bertrand (Prescott),	Cameron,	Deslauriers,	Fournier (Hull),
Bertrand (Laurier),	Chevrier,	Dubois,	Furniss,
Blair,	Clark (Essex-Sud),	Dunning,	Girouard,
Bonnier,	Cleaver,	Euler,	Gladstone,
Bothwell,	Coté,	Factor,	Golding,
Bouchard,	Crerar,	Fafard.	Goulet,
Boulanger,	Damude,	Ferland,	Grant,
Bradette,	Deachman,	Ferron,	Heaps,

Hill,
Howe,
Hurtubise,
Hushion,
Ilsley,
Isnor,
Jacobs,
Jean,
Kirk,
Lapointe (Matapédia-Matane),
Lapointe (Québec-Est),
Leclerc,
Leduc,
McCallum,
McCann,
McCuaig,
McCulloch,
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McKenzie (Lambton-Kent),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Prince),
McLean (Simcoe-Est),
MacLennan,
McNevin (Victoria, Ont.),
Mallette,
Martin,
Mills,
Mullins,
Mulock,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Rinfret,
Rogers,
Sanderson,
Sylvestre,
Taylor (Nanaïmo),
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tomlinson,
Turgeon,
Warren,
Weir,
Wood,
Woodsworth—87.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Bertrand (Laurier).—Que le bill No 28, Loi modifiant le code criminel (Sweepstakes), soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Dunning.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

POSTES

259 Inspection et investigations.. .. ..$1,046,840 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'une note envoyée par M. Cordell Hull, secrétaire d'état des Etats-Unis d'Amérique, au ministre canadien à Washington, le 28 mai, 1938, décrivant de nouveaux projets de développement de la navigation et de la force motrice du bassin du Saint-Laurent et des Grands Lacs; ainsi qu'un projet d'accord à ce sujet.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est ordonné que ladite note et ledit projet de traité soient imprimés aux Procès-Verbaux.

(Le texte de cette note et du projet de traité est publié en addendum aux Procès-Verbaux d'aujourd'hui.)

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 1ER JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le troisième rapport dudit comité comme suit:—

Par ordre du 14 février 1938, la Chambre des communes a donné instruction au Comité permanent de la banque et du commerce de "s'enquérir des agissements des particuliers, des sociétés et des compagnies qui font des petits prêts contre garantie personnelle, d'étudier le taux maximum d'intérêt et de frais qu'il sera permis d'exiger pour de tels prêts".

Ayant déjà examiné les demandes de législation présentées par plusieurs compagnies faisant des petits prêts, votre Comité ne se faisait pas d'illusion sur la difficulté de formuler de façon entièrement satisfaisante le rapport entre débiteur et créancier. On a souventes fois rappelé à votre Comité que l'usure est un mal ancien; on lui a aussi rappelé que, en dépit de nombreux actes de l'Eglise et de l'Etat, l'usure reste encore, en 1938, un problème à résoudre.

Si l'intervention législative que se propose le Parlement doit rapporter des avantages appréciables aux emprunteurs nécessiteux, quelque chose de plus utile que la déclaration populaire contre l'intérêt élevé, il faut d'abord commencer par comprendre la nature et l'étendue de la dette du consommateur de nos jours. Ce n'est pas une question qui peut se régler en vitesse, car, quelque étrange que la chose puisse paraître, l'augmentation de l'ensemble du revenu personnel a été suivie de l'accroissement de la dette personnelle totale. Chose importante, c'est dans le pays où prévaut le plus haut niveau de vie au monde, les Etats-Unis, que l'on trouve la plus forte dette du consommateur (une somme approximative de quatorze billions répartie en une même année).

Il a été impossible dans le bref temps à notre disposition d'analyser la croissance phénoménale des petits prêts en ces récentes années; mais la simple observation montre que la complexité de l'industrie, avec son urbanisation intensifiée, ses baisses cycliques, a multiplié les incertitudes de la vie qui ont généralisé les petits prêts. Le principal facteur isolé qui a contribué à l'étendue de la dette personnelle réside dans la pratique générale de l'achat à tempérament.

La production en masse a provoqué la consommation en masse par suite de la réponse à une vaste publicité "un petit dépôt et le reliquat à des conditions faciles". Ainsi, une large part de la dette moderne revêt la forme de soldes impayés à l'égard de marchandises déjà consommées ou en voie de consommation. Cette dette n'entre pas directement dans le domaine de nos attributions ni, même, ordinairement dans le domaine de la législation; bien que toutes les législatures se soient préoccupées tout particulièrement des dettes contractées par emprunts, elles n'ont pas manifesté le même souci quant aux dettes contractées par achat de marchandises.

Quelle que soit la distinction législative, dans la pratique, il existe un rapport entre le crédit-marchandises et le crédit-argent qu'on ne peut ignorer sans danger lorsqu'il s'agit de prescrire le taux des frais sur l'argent emprunté. Une comparaison exacte des taux du crédit-marchandises et du crédit-argent est difficile, sinon impossible, surtout en raison du fait que le prix au comptant de marchandises renferme si souvent une portion du coût du crédit. Toutefois, il y a lieu d'affirmer sans risque de contradiction que les deux catégories de crédit aux consommateurs sont dans une certaine mesure interchangeables. D'après des témoignages rendus au Comité, une partie de l'argent prêté à des taux dépassant 2 p. 100 par mois fut affectée à la réduction du prix d'achat de marchandises, particulièrement pour éviter les sanctions applicables sous le régime de la vente à tempérament, et il existe évidemment une grande différence dans les taux afférents aux ventes à tempérament. Le Comité a été informé que des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse avaient payé des taux atteignant même 186 p. 100 l'an pour l'achat d'engins de pêche à six mois de crédit; par contre, sur certains articles de ménage le taux établi pour les ventes à tempérament est d'environ 12 p. 100 l'an.

Le fait que la recherche d'un taux d'intérêt "raisonnable" s'est continuée pendant des siècles tient surtout à l'application du mot "intérêt" à des usages dissemblables. Quand de l'argent est prêté au taux de, disons, 3 p. 100 l'an, il est de prime abord surprenant de constater que l'on prête aussi de l'argent à 3 p. 100 par mois. Et pourtant, sous le régime de l'économie concurrente, l'écart entre les taux d'intérêt devrait s'expliquer avec une précision quasi mathématique. Bien qu'il existe une concurrence imparfaite sous notre système économique actuel, il est manifeste que si une somme de $100,000 est placée, les taux d'intérêt différeront nécessairement, suivant que la somme est, disons: (a) placée dans une série d'obligations du gouvernement canadien (b) prêtée à 50 propriétaires fonciers et garantie par premières hypothèques ou (c) distribuée par lots de $200 à 500 personnes occupant toutes sortes d'emplois, sur garantie personnelle.

Les taux que paient respectivement les gouvernements, les cultivateurs et les consommateurs diffèrent en premier lieu parce que les propriétaires du capital se préoccupent tout d'abord de la sécurité de leurs fonds pendant qu'ils sont hors de leur possession. Au sens théorique, on peut décrire "l'intérêt pur" comme le rendement d'un placement exempt de risque; dans son sens ordinairement accepté, "l'intérêt" comporte un taux destiné à tenir lieu d'assurance pour la sécurité de la somme prêtée. Un capital emprunté expressément pour être consommé comporte nécessairement un taux d'assurance plus élevé que le capital emprunté pour la production de nouveaux capitaux et les petits prêts mentionnés à l'ordre de renvoi de la Chambre sont surtout destinés à la consommation, bien qu'il n'y ait pas lieu d'établir une distinction entre les usages (par exemple dépense relative à un automobile).

La réduction du risque (et la réduction conséquente des frais sur le prêt) par la mise en gage d'une garantie tangible n'a pas besoin d'être longuement commentée. Son effet sur le taux devrait normalement être proportionnel à la facilité de conversion de la garantie en la valeur du paiement stipulé au con-

trat. Les petits prêts dont nous avons à nous occuper sont faits sur garanties personnelles; et nos propositions pour le soulagement des emprunteurs nécessiteux ont eu pour but l'établissement de moyens de déterminer la valeur des garanties personnelles avec le moins de frais possible.

Bien que les prêts sur garanties personnelles soient faits pour divers usages, comme nos dossiers l'établissent, et comportent divers degrés de risque, ils possèdent deux traits communs qui influent sur les frais, à savoir le montant et la durée. Ce sont de petits prêts, consentis pour de courtes périodes. De toute évidence, l'achat d'une tranche d'obligations de l'Etat canadien à douze ans n'exige que peu de frais d'enquête et aucun frais de surveillance; 50 placements en hypothèques sur des fermes, pour des périodes diverses, exigent des frais d'enquête et de surveillance considérables; enfin, 1,000 demandes de prêts à faire à 500 personnes pour quelques mois exigent des enquêtes et une surveillance méticuleuse qui sont très coûteuses lorsqu'on les exprime sous forme d'un taux de pourcentage sur la base de $100 pour un mois.

Votre Comité a consacré une attention spéciale à cet aspect de la question, à savoir: le *coût de service*, afin d'essayer de trouver, dans les procédés des organismes financiers spécialisés, le moyen de réduire les frais sur les petits prêts.

L'enquête s'est d'abord dirigée vers les organismes de prêts habituels du pays. Les banques à charte ont toujours consenti de petits prêts à leurs clients, sur garantie personnelle; et, au début de son enquête, votre Comité a invité le président de l'Association des banquiers canadiens à faire connaître les dispositions des banques à charte à l'égard d'une extension éventuelle de ce service. Suivant en cela une pratique américaine, inaugurée il y a quelques années, la Banque Canadienne du Commerce a établi en juin 1936 un service de prêts personnels; elle a fait jusqu'ici 60,423 prêts pour un montant total de $8,800,000. Le coût, pour l'emprunteur, comprend un escompte de 6 p. 100 par an et des frais de service variant de 50 cents à $3.00 selon le montant du prêt. Cela forme une dépense totale d'environ 1 p. 100 par mois pour un prêt à douze mois (sans compter la disposition stipulant des sanctions). Jusqu'ici, le service des petits prêts de la banque n'a pas donné de bénéfices, même sans compter d'intérêts sur les fonds fournis par la banque.

Le Comité a fort apprécié le concours apporté à notre enquête par M. S. G. Dobson, président de l'Association des banquiers canadiens, et par M. James Stewart, de la Banque Canadienne du Commerce.

Votre Comité s'est arrêté longuement à étudier une proposition à l'effet que le Parlement encourage les banques à charte à élargir le champ des prêts personnels; mais tout le monde fut d'accord à reconnaître qu'une telle initiative ne devait se prendre qu'après avoir songé sérieusement aux résultats d'une politique bancaire générale. Le système bancaire canadien passe d'ordinaire pour posséder une organisation destinée à financer les entreprises industrielles de production et faciliter les échanges commerciaux et industriels; et, comme on en trouve un exemple dans les restrictions imposées aux prêts immobiliers, les règlements bancaires ont pour fins expresses de maintenir l'actif des banques sur un pied liquide.

Avant d'encourager les banques canadiennes à s'engager dans des opérations plus considérables de prêts aux consommateurs, il semblerait sage de se renseigner davantage sur les rapports entre les prêts aux consommateurs et la crise des affaires. Il est de toute évidence que le chômage crée des embarras dans le recouvrement des dettes, et c'est alors que, advenant une menace de crise financière, le Canada compte sur son système bancaire pour protéger sa solvabilité collective.

Etant donné que les banques sont les gardiennes de l'épargne du peuple, il serait peut-être sage qu'elles ne fussent pas appelées à disposer de leurs fonds

de telle façon que, survenant une crise, l'on ne se trouve pas devant une épargne populaire placée en petits prêts protégés par des garanties personnelles qui, dans l'ordre ordinaire des choses, ne sont considérées comme suffisamment sûres que si elles sont confiées à un organisme hautement spécialisé.

Par ailleurs, on n'a pas prouvé suffisamment que les emprunteurs y gagneraient (et en fait ils peuvent y perdre) par la substitution d'un intérêt de 1 p. 100 par mois celui des banques de 6 à 7 p. 100 par année. Au vrai, le taux d'intérêt de 1 p. 100 par mois est bas, comparaison faite avec les taux exigés d'ordinaire par les compagnies exclusivement engagées dans le commerce des petits prêts protégés par des garanties personnelles; mais les banques exigent des endosseurs que plusieurs emprunteurs ne peuvent se procurer, et l'on imagine que les banques refusent de prêter quand la demande comporte des risques assez grands ou que le recouvrement présente des prévisions de frais trop considérables.

M. Cyrille Vaillancourt a démontré l'expérience acquise par les Caisses Populaires dans la province de Québec, foyer du mouvement canadien du prêt coopératif. Les Caisses Populaires (ou Unions de Crédit) naquirent dans cette province en 1900 et, au 1er mars 1938 elles étaient au nombre de 393 avec une balance de prêts non remboursés de quelque $7,300,000. Le taux d'intérêt varie de 6 à 7 p. 100 par année avec une moyenne de 5 p. 100, alors que les dépôts de leurs sociétaires portent un intérêt moyen de 2½ et 3 p. 100 par année.

Le professeur A. B. MacDonald de l'Université de Saint-François-Xavier d'Antigonish, N.-E., a tracé l'historique des caisses populaires dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Celles-ci remontent à 1933 à peu près et depuis lors on en a établi 120 dans la province. Les prêts consentis par les caisses en 1937 s'élèvent à environ $750,000. Le taux moyen d'intérêt sur les prêts varie entre 6 et 7 p. 100 l'an et les sociétaires reçoivent un intérêt de 2 à 3 p. 100 l'an sur leurs dépôts.

Le président de la *Civil Service Co-operative Society*, d'Ottawa, M. S. Rettie, a dit que la Société avait fonctionné de 1908 à 1928 sans avoir été constituée en corporation, mais qu'en 1928 elle avait été constituée en corporation sous le régime de la *Co-operative Credit Societies Act* d'Ontario. Les prêts en cours de la Société s'élèvent à environ $300,000; le taux d'intérêt sur les prêts contre garantie personnelle est de 7 p. 100 l'an. L'intérêt accordé sur les dépôts des sociétaires est de 3 p. 100 avec un boni provenant des bénéfices qui s'éleva à 2 p. 100 l'an en 1937—soit un taux net de 5 p. 100 l'an. Le Comité est redevable à MM. Vaillancourt, MacDonald et Rettie de l'assistance qu'ils lui ont prêtée.

Votre Comité exprime sa satisfaction des progrès réalisés par les coopératives de crédit, mais il fait remarquer que le crédit coopératif n'a réussi, au Canada, comme ailleurs, qu'en proportion de l'existence d'une certaine homogénéité dans les relations sociales, religieuses et économiques. Certains membres du Comité ont exprimé l'opinion que le Parlement devrait subventionner des campagnes d'éducation pour la propagation du crédit coopératif, mais la majorité des membres du Comité ont exprimé l'avis qu'il vaut mieux laisser cet objectif admirable—essentiellement local—aux provinces.

Avant de recourir à d'autres sources de crédit, il paraît désirable d'insister sur le simple fait que le crédit ne peut que satisfaire imparfaitement les besoins humains. La situation malheureuse de ceux dont l'économie est déficitaire, dans le sens qu'ils ne peuvent jamais s'en tenir à leurs revenus, ne saurait être améliorée par des emprunts (quel que soit le taux). Certains membres du Comité ont opiné qu'une modification dans le système monétaire remédierait à l'économie déficitaire; alors que d'autres ont soutenu que seul un changement dans l'ordre social amènerait une amélioration dans cet état de choses; mais l'opinion de ceux-ci ne nous intéresse pas pour l'instant. Les témoignages sou-

mis par Mlle Charlotte Whitton, pour le Conseil canadien de bienfaisance et pour le Bureau d'assistance judiciaire par M. J. A. Edmison, de Montréal, ont démontré que ces personnes estiment que les prêts commerciaux constituent un palliatif douteux et ne règlent certainement pas le problème de la vie.

Le Comité ayant conclu que les ressources réunies des banques à charte et des coopératives de crédit ne suffisaient pas à répondre à la demande légitime des petits prêts sur garantie personnelle, a recouru pour se renseigner à l'expérience des Etats-Unis où (comme on l'a déjà fait remarquer), le volume du crédit a été augmenté et des mesures législatives ont été prises afin de fournir des sources suffisantes de crédit.

Les résultats des recherches de la *Russell Foundation* dans la domaine des petits prêts sont bien connus. A la suite de son étude, la *Foundation* a créé un service de prêts réparateurs et, en 1916, elle rédigea un projet de loi connu, depuis, comme la Loi uniforme des petits prêts, qui comprenait tous les principes qu'avait résumés M. Rolf Nugent pour l'Académie américaine des sciences sociales et politiques. (*The Annals,* livraison de mars 1938). Ces principes sont les suivants:

> (1) d'exiger de tous ceux qui sont engagés dans l'entreprise des prêts d'argent en des sommes de $300 ou moins moyennant des taux supérieurs au maximum des frais prévus par le statut, qu'ils prennent un permis, qu'ils donnent des garanties et qu'ils se soumettent à la surveillance d'un fonctionnaire public; (2) d'autoriser un taux de frais relativement élevé pour de tels prêts par des prêteurs patentés et d'exiger que tous les frais s'expriment par un taux d'intérêt mensuel; (3) d'exiger que les prêteurs patentés tiennent des livres, qu'ils donnent à l'emprunteur un relevé complet des termes de son contrat, qu'ils remettent les garanties annulées lors de l'exécution du contrat et qu'ils remplissent les autres conditions imposées pour prévenir les abus ou bien pour en faciliter la découverte; (4) de réglementer l'utilisation de certaines catégories de garanties; et (5) de charger un fonctionnaire public de l'application de la loi et d'imposer des sanctions rigoureuses contre les infractions.

Depuis 1916 la *Foundation* a rédigé plusieurs projets de loi, mais le principe du permis et de la surveillance de l'Etat a toujours été maintenu. En 1937, plus de la moitié des Etats de l'Union avaient adopté une loi renfermant tous ces principes. Afin de savoir jusqu'à quel point les mesures législatives que proposait la *Foundation* seraient utiles au Canada, votre Comité a demandé à cette société de lui désigner un économiste versé dans la question. En réponse à cette demande, M. Léon Henderson a comparu devant votre Comité et il a savamment décrit les pratiques des compagnies américaines de prêts personnels. Son témoignage est rapporté au complet au compte rendu du Comité.

Votre Comité était des plus intéressés dans les mesures législatives des divers Etats, car des compagnies de prêts personnels établies suivant les pratiques américaines, avaient étendu (1932) leur activité à notre pays. En obtenant du Parlement leur constitution en corporations elles étaient devenues sujettes aux règlements adoptés suivant le modèle courant aux Etats-Unis.

Désirant obtenir des renseignements sur le fonctionnement de la Loi uniforme des petits prêts aux Etats-Unis, votre Comité a demandé à l'Etat de l'Iowa de lui désigner un fonctionnaire au courant de ce fonctionnement et il désire exprimer ses remerciements à l'Etat de l'Iowa pour l'aide qu'a apportée M. R. L. Bunce, son surintendant adjoint des services bancaires. Il y a dans l'Iowa quelque 100 prêteurs patentés exploitant environ 120 bureaux autorisés; le minimum permis de capital pour un prêteur est de $5,000, et on a opiné que l'accroissement de ce minimum à $20,000 ou à $25,000 faciliterait probablement une réduction du taux exigé des emprunteurs. M. Bunce était d'avis que seuls un taux

convenable et une réglementation rigoureuse pourraient protéger le public contre l'imposition de taux excessifs. Sous plusieurs rapports, les conditions au Canada et aux Etats-Unis sont différentes. Une des phases de cette différence a donné de graves soucis à votre Comité; c'est la question fondamentale de juridiction. Aux Etats-Unis, l'intérêt ressortit aux législatures des Etats; au Canada il est de juridiction fédérale; cependant les provinces ont juridiction sur la "propriété et les droits civils" dans les limites de leur territoire.

Par suite de cette répartition de la juridiction, les lois fédérales et provinciales destinées à corriger les abus qui se produisent dans la transaction de petits prêts sont demeurées jusqu'ici, dans beaucoup de cas, sans effet.

Il est de l'intérêt immédiat de l'emprunteur qu'on lui soumette un état clair de l'obligation entière qu'il assume par le contrat d'emprunt, et une bonne part des abus qui se glissent dans les affaires de prêt personnel sont évidemment dus à l'inaptitude de l'emprunteur à déchiffrer les problèmes d'arithmétique que comportent les contrats de prêt. La confusion a été augmentée à l'aide d'une publicité spécieuse et de combinaisons de prélèvements si compliquées que même des mathématiciens ont de la difficulté à établir le fardeau réel de l'emprunteur. Pour obvier à cet état de choses, votre Comité recommande que le taux maximum qu'il sera permis de prélever sur les petits prêts soit exprimé à l'emprunteur sous forme de *prélèvement total*, c'est-à-dire un taux qui comprenne l'intérêt ou l'escompte, et toutes les dépenses et prélèvements tels que commission, courtage, hypothèque mobilière, enregistrement, enquête, défauts de paiement, renouvellements, amendes, sanctions et tous autres prélèvements, qu'ils soient payables au prêteur ou à toute autre personne ou exigés par lui ou par toute autre personne. En établissant le taux d'un prêt, il ne faudra pas oublier le contrat ou document en nantissement en vertu duquel le prélèvement imposé par un contrat d'emprunt ou le taux de remboursement de l'emprunt est réellement varié.

Dans le but de résoudre la question de juridiction, le Comité a demandé l'opinion du ministère de la Justice et a reçu l'avis suivant de M. F. P. Varcoe, K.C.:

> Premièrement: Que tout projet de réglementation des prêteurs d'argent qui n'irait pas jusqu'au contrôle complet serait probablement insuffisant et presque inutile.
>
> Deuxièmement: Que le ministère avait jugé bon d'expliquer au Comité les pouvoirs du Parlement en lui soumettant le projet suivant qui est praticable:

Aucune somme excédant tant p. 100 de la somme prêtée ne pourra être exigée de l'emprunteur sous forme de:

> 1. Intérêt, c'est-à-dire compensation pour l'usage de l'argent et le risque de sa perte totale ou partielle; et
>
> 2. Frais de service, qu'ils soient réels ou qu'ils ne soient que de l'intérêt déguisé sous cette rubrique; et
>
> 3. Déboursés, réels ou fictifs; et toute somme exigée en plus de ce pourcentage sera considérée comme oppressive et usuraire, rendant le prêteur passible de poursuite au criminel et rendant le contrat invalide.

En outre, si le prêteur oblige l'emprunteur à faire quelque dépense—c'est-à-dire impose à l'emprunteur l'obligation d'obtenir une hypothèque mobilière, par exemple, ou de payer certains frais à une tierce personne—relativement au prêt, et que par suite le coût de l'emprunt dépasse ledit X p. 100, le prêteur sera également coupable d'une infraction à la loi et le contrat se trouvera annulé.

A propos des prélèvements mentionnés aux paragraphes 1, 2 et 3, à savoir: les intérêts, imputations et déboursés du prêteur, les dispositions projetées sont

constitutionnellement justifiables d'abord parce qu'elles constituent de la législation concernant les intérêts ou qu'elles sont indispensables ou raisonnablement subordonnées à la législation sur les intérêts.

La différenciation entre les véritables intérêts et les frais de service est si difficile (souvent ces deux choses sont probablement impossibles à distinguer) et la possibilité de déguiser les intérêts sous forme d'autres frais est si grande qu'il devient indispensable ou raisonnablement nécessaire de régler ou de fixer ces frais afin d'effectuer réellement la restriction des intérêts, et il ne semble pas y avoir de raison de ne pas appliquer la doctrine de subordination, malgré que la restriction du taux d'intérêt et la restriction subordonnée des frais de service sont contenues dans le même règlement restrictif.

Au surplus, le principal élément de la somme brute prélevée sur l'emprunteur est l'intérêt, et si le Parlement fixe un prélèvement brut maximum, il faut présumer que lorsque cette somme est dépassée, on impose un intérêt excessif; par conséquent, la fixation d'un maximum de prélèvement brut constitue une limitation du taux d'intérêt.

Si la loi imposait un maximum de prélèvement brut, l'élément intérêt, dans chaque cas, serait fixé par rapport aux autres éléments. On peut prétendre que par ce moyen on fixerait l'intérêt à prélever dans chaque cas.

Ici encore il faut se rappeler que l'intérêt n'est pas seulement une compensation pour l'usage de l'argent, mais aussi un dédommagement pour l'acceptation du risque de perte. Les frais de service, par exemple les déboursés relatifs à l'hypothèque mobilière, au moins en théorie, ont pour but de protéger le prêteur contre les pertes. Par conséquent, le Parlement, en restreignant certains frais que le prêteur peut prélever sur l'emprunteur, limite la compensation à payer pour l'accceptation du risque de perte et ainsi légifère relativement à l'intérêt ou, à la rigueur, édicte une prescription nécessairement subordonnée à la législation sur les intérêts.

A ce sujet, il convient de remarquer qu'en Angleterre, le Parlement, lorsqu'il fit une législation sur les sociétés de prêts et les prêteurs d'argent, jugea nécessaire d'interdire les frais imputés pour dépenses (Loi des prêteurs d'argent, 1927, art. 12, et Loi des sociétés de prêt, 1840, art. 23); et dans la Loi des prêteurs d'argent de 1900, les taux d'intérêt excessifs et les dépenses excessives furent également traités comme des motifs d'annulation de contrat.

Deuxièmement, la législation projetée dont nous avons déjà parlé peut être justifiée comme conforme à la loi criminelle. L'exigence d'un montant dépassant un total maximum peut être regardée comme oppressive et usuraire.

Troisièmement, il y a le pouvoir de réglementer le commerce. Le prêt à intérêt par des prêteurs d'argent est un commerce qui entre dans le domaine de la réglementation fédérale. L'attribution au Parlement de la réglementation du commerce et de la législation sur l'intérêt semble avoir pour effet combiné de donner au Parlement juridiction sur toutes les opérations des prêteurs d'argent.

Cette analyse laisse encore à examiner les dépenses faites par l'emprunteur à la demande ou sur l'exigence du prêteur, par exemple, les frais judiciaires des hypothèques mobilières, etc. Si le prêteur impose à l'emprunteur l'obligation de faire une dépense qui augmente le coût du prêt et le porte au delà du total maximum fixé, le résultat, semble-t-il, ne peut se distinguer du cas où le prêteur fait la dépense lui-même et en réclame le remboursement. Après ample considération il semble que, pour les raisons indiquées au sujet des frais directement exigés par le prêteur, le Parlement a le pouvoir de fixer le total maximum du coût du prêt, y compris les dépenses faites par l'emprunteur à la demande du prêteur.

Si les opinions que nous exprimons sont justes, il semble hors de doute que le Parlement puisse exiger des prêteurs d'argent l'obtention d'un permis.

En même temps, le Comité a prié les provinces d'exprimer leur opinion; et il désire témoigner sa gratitude pour la collaboration reçue en cette matière assez compliquée. Les avis des représentants des provinces sont contenus dans les comptes rendus des séances du Comité. Le procureur général d'Ontario se déclara prêt à collaborer de toutes manières avec les autorités fédérales pour l'application de toute loi fédérale promulguée sur ce sujet, et à recommander à la législature d'Ontario le vote d'une législation complémentaire, mais il se déclara en désaccord, ainsi que fit le représentant juridique du gouvernement de Québec, avec l'opinion du ministère de la Justice sur la question constitutionnelle. Le représentant du procureur général d'Alberta, sans exprimer d'avis définitif, montra qu'il était impressionné par l'opinion du ministère de la Justice.

De plus, votre Comité a reçu des communications de plusieurs autres provinces: le sous-procureur général du Nouveau-Brunswick a déclaré que sa province préférait voir régler la question par le Dominion.. Le procureur général de la Nouvelle-Ecosse mentionna une loi récente de sa province dont le but était de compléter la Loi des prêteurs d'argent, et déclara qu'il n'y avait rien de plus à faire jusqu'à ce que le Dominion s'occupe finalement de la situation, et que la province offrait son entière coopération. Le procureur général du Manitoba exprima un doute sur le pouvoir du Parlement de traiter du coût des prêts sauf en ce qui concerne l'intérêt proprement dit. Le procureur général de la Saskatchewan se dit plus que satisfait de laisser le gouvernement fédéral exercer le contrôle sur les frais. Le procureur général de la Colombie-Britannique a opiné que les questions d'intérêt relèvent d'abord de la juridiction du Dominion et que les provinces n'ont aucune compétence en la matière.

Suivant en cela l'opinion du ministère de la Justice, votre Comité pria ce dernier de rédiger un projet de loi tendant à déterminer les frais maximums que l'on devrait permettre sur les petits prêts consentis sur garantie personnelle, et il soumet, avec le présent rapport, un projet de loi pour la considération de la Chambre. Bien que ce projet de loi soit clair, peut-être deux ou trois observations aideront-elles à expliquer les raisons du taux préconisé.

Le témoignage de M. Bunce indique que le taux des frais diminue rapidement à mesure que le prêt augmente, et diminue avec l'élimination des petits prêteurs. Le prêt maximum autorisé en vertu des dispositions de la Loi des prêteurs d'argent (Canada) est de $500 tandis qu'aux Etats-Unis la limite des petits prêts est de $300; il s'ensuit que si l'ancienne limite doit être maintenue, le taux adopté au Canada devrait, pour cette raison, être inférieur au taux moyen aux Etats-Unis. De plus, la somme minimum de capital versé exigée des compagnies fédérales de petits prêts, jusqu'ici formées en corporation, est de $100,000; aux Etats-Unis, des prêteurs avec des fonds aussi bas que $5,000 ou moins peuvent obtenir un permis; et, en conséquence, des frais généraux plus forts doivent être acquittés sur un volume comparativement restreint d'affaires.

Il faut faire un choix entre une série de taux et un taux uniforme. La tendance aux Etats-Unis est vers une série de taux avec l'espoir de réduire le taux maximum autorisé sur les gros prêts tout en retenant le même taux sur les prêts plus faibles; il semble au Comité que ce moyen n'a pas réellement atteint l'objectif; et le taux uniforme est favorisé.

Dans l'étude du taux maximum réel à autoriser, votre Comité regrette que des statistiques complètes ne soient pas à sa disposition pour ce qui est des taux généralement exigés sur les prêts au Canada. Les compagnies opérant en ce moment sous la surveillance du gouvernement fédéral font des rapports complets sur les taux et les profits; les compagnies provinciales ont en général un plus petit volume d'affaires; et les taux des compagnies provinciales, croit-on, dépassent généralement ceux que les compagnies fédérales sont autorisées à exiger. Les lois spéciales des compagnies fédérales autorisent sur les prêts non garantis par hypothèques mobilières ou subrogation de droits, un taux d'environ $1\frac{1}{2}$ p. 100 par mois, et, sur les prêts garantis par hypothèques immobilières, des taux

plus élevés suivant l'importance du prêt. Cependant les taux plus élevés sont restreints davantage par la modification apportée à la Loi des compagnies de 1934 imposant une limite maximum de 2½ p. 100 par mois sur n'importe quel prêt.

Au cours de toute son enquête, l'objectif de votre Comité a été d'assurer *à l'emprunteur le meilleur taux possible.* Les capitaux disponibles à cette fin sont d'une nature toute spéciale; et il se peut que sous une sage administration le pourcentage des pertes ne soit pas indûment élevé. Mais, il semble que nous avons raison de supposer qu'à l'heure présente la plupart des gens ne sont pas disposés à engager leur argent dans des prêts sur garanties personnelles; et, naturellement, les sources d'approvisionnement en fait de capital deviennent encore plus rares par suite des règlements établis et d'une nouvelle réduction du taux.

Evidemment, l'Etat peut avantageusement intervenir en matière de taux mais seulement dans un domaine limité; parce que naturellement, un taux légal auquel il serait impossible d'obtenir les fonds nécessaires serait d'un avantage douteux pour les gens dans le besoin. Au cours du débat de cette question, on a semblé oublier parfois que la fixation d'un taux légal maximum constitue une injonction, parce que si le public ne peut pas emprunter au taux prescrit il ne peut pas emprunter du tout.

En faisant une comparaison avec le taux exigé par le service des prêts personnels de la Banque du Commerce, le taux de 2 p. 100 par mois fixé dans le projet de loi est "élevé", mais il faut se rappeler que jusqu'ici, une seule banque s'est aventurée dans ce domaine et encore en déclarant au Comité qu'elle "ne se propose pas de se lancer dans ce commerce de petits prêts sur une grande échelle"; tandis que les autres banques ont manifesté leur peu de disposition à entrer dans ce genre d'affaires.

Si l'on fait la comparaison avec les taux exigés au cours des nombreuses activités des prêteurs non patentés au Canada, le taux est décidément bas. Le Comité a entendu des témoignages à l'effet que les prêteurs non patentés ont couramment exigé des taux atteignant jusqu'à plusieurs fois cent pour cent par année. Les témoins venus des Etats-Unis ont indiqué que 20 p. 100 par mois n'est pas un taux extraordinaire dans le champ d'action non réglementé. En Grande-Bretagne, où la réglementation a fait peu de progrès, la loi prescrit que la justice ou l'injustice d'un taux doit être déterminée par le tribunal avant que la transaction soit examinée. Si le taux excède 4 p. 100 par mois le prêteur doit prouver que le taux n'est pas injuste; si le taux est inférieur à 4 p. 100 c'est l'emprunteur qui doit prouver que le taux est injuste.

En comparaison avec le taux anglais indiqué, le taux proposé pour le Canada est peu élevé; et l'on doit se rappeler que les taux d'intérêt au Royaume-Uni sont généralement plus bas qu'au Canada.

Les taux maximums autorisés par la loi aux Etats-Unis varient selon les Etats et le taux canadiens n'est pas élevé en comparaison avec les taux dans les Etats où les conditions peuvent se comparer avec les nôtres. Nous pourrons en juger par les taux exigés dans les Etats suivants:

Maine, 3 p. 100.
Massachusetts, 2 p. 100 à 3 p. 100 (échelonné).
Michigan, 3 p. 100.
New-York, 2½ p. 100 et 3 p. 100 (échelonné).
Wisconsin, 1 p. 100, 2 p. 100 et 2½ p. 100 (échelonné).
Iowa, 2½ p. 100 à 3 p. 100 (échelonné).
Oregon, 3 p. 100.

Il est à supposer que les taux dans plusieurs Etats ont été établis après une enquête approfondie et, dans plusieurs circonstances, après qu'une prescription législative de taux inférieurs eut conduit à une diminution de l'offre de crédit autorisé et au retour prononcé des prêts illicites. Pour juger du degré où les taux

américains influent sur les taux effectifs au Canada, on ne saurait sagement ignorer le fait que le Canada compte sur les Etats-Unis pour son capital d'exploitation dans la mesure de 22 p. 100.

Finalement, le taux de 2 p. 100 par mois recommandé dans le projet de loi doit être envisagé comme un essai. Dans ce champ relativement neuf de la finance, on doit procéder largement sous forme d'expérience; si l'on a tort de fixer un taux trop bas ou trop haut, la chose peut être rectifiée. Les prêts de ce genre sont à échéances relativement brèves (ordinairement un an) et il est ainsi possible d'envisager la modification du taux sans causer de perturbation désastreuse comme on en connait à la suite d'intervention législative en matière de contrats à longue échéance. Si l'on peut juger de l'avenir de la finance personnelle au Canada, par les progrès accomplis aux Etats-Unis, le volume de ce commerce est encore à ses débuts et toute intervention législative doit manifestement se conformer aux différentes phases des progrès accomplis en ce pays.

Avec la présent rapport le Comité propose à l'attention de la Chambre, un projet de loi intitulé: "Loi concernant l'intérêt sur les petits prêts".

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages est annexé au présent rapport.

(*Pour le procès-verbal et la preuve qui accompagnent le rapport, consulter l'Appendice No 4 des Journaux*)

Sur motion de M. Jacobs, le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, présenté le 31 mai, est adopté.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le troisième rapport annuel de l'administration de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, en ce qui concerne ses œuvres et son fonctionnement du 1er avril, 1937, jusqu'au 31 mars, 1938, en vertu des dispositions de l'article 16 (*a*), chapitre 53, 1934.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Quelles recherches l'Etat fédéral a conduites sur la possibilité d'extraire un combustible à bas prix des tourbières du Canada.
2. Les résultats de ces investigations.
3. Si l'on continue ces recherches à l'heure actuelle.
4. Si le gouvernement étudiera la question d'utiliser l'outillage des recherches de l'Etat à la création de machines aptes à produire ce combustible.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Howe, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1938:—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, contrats et autres documents rédigés entre le 1er janvier 1937 et aujourd'hui, et relatifs au contrat passé entre le Chemin de fer Pacifique-Canadien et le Chemin de fer National-Canadien pour une administration mixte du nouvel hôtel du Chemin de fer National-Canadien à Vancouver.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, les bills de divorce, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 130, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'Imprimerie du Mail".—M. *Slaght*.

Bill No 131 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des Imprimeurs du Globe".—M. *Slaght.*

Bill No 139, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Thomas Smith".—M. *Walsh.*

Bill No 140, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Salzman Udashkin".—M. *Lawson.*

Bill No 141, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Dougald Stanley Campbell".—M. *White.*

Bill No 142, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Varner MacLeod".—M. *MacLean* (Prince).

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Boulanger,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien il y a présentement de personnes à l'emploi du ministère des Postes à titre temporaire et sans avoir passé d'examen du service civil dans le district postal de Québec.
2. Quelle est pour chacune d'elles la date de sa première nomination. Son occupation et son salaire.
3. Combien de personnes dans le district postal de Québec ont subi avec succès les derniers examens de la Commission du service civil pour la position de commis ou auxiliaire des Postes et pour la position de chargeur ou facteur des postes.
4. Combien il y a à l'heure actuelle de candidats heureux aux examens susdits qui ont obtenu des emplois dans le district postal de Québec.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:—

Par M. Stirling,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, formules de soumission, offres ou soumissions, câblogrammes, télégrammes et correspondance de toute sorte relatifs à la construction, avant le 1er jour de janvier 1913, de navires pour le Service naval du Canada.

Le bill No 123, Loi modifiant la loi de l'accise, 1934, est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est accceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

POSTES

260 Courrier ambulant.................................$10,323,670 00
261 Courriers aérien et terrestre.......................... 8,052,005 00

262 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-postes et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des dispositions des arrêtés du Conseil C.P. 280/383, du 17 février 1930, et C.P. 63/888 du 9 avril 1936.......... 1,320,820 00

263 Pour verser à W. J. A. Stewart, ancien employé du bureau de poste d'Halifax, la somme de $3,509.65, qui représente l'écart entre le chiffre du traitement comme fonctionnaire qu'il a touché entre le 25 septembre 1915 et le 20 juillet 1919, alors qu'il se trouvait en service militaire actif outre-mer, et le montant auquel il a droit aux termes de l'arrêté du conseil du 11 août 1914, C.P. 2102.......... 3,509 65

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

264 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil.......... 5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

POSTES

561 Administration—Crédit supplémentaire.......... 16,800 00

562 Bureaux de poste, y compris traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire.......... 335,000 00

563 Inspection et investigation—Crédit supplémentaire.......... 8,000 00

564 Service postal ambulant—Crédit supplémentaire.......... 34,000 00

565 Services postaux d'air et de terre—Crédits supplémentaires.. 168,000 00

566 Vérification du revenu, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbles de poste et de bons de poste —Crédits supplémentaires.......... 17,000 00

PENSIONS ET AUTRES BÉNÉFICES

567 Payement à la veuve de Lorne C. Pethick, ancien employé du bureau de poste d'Orillia.......... 1,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 2 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De *Globe Printing Company*, de Toronto, Ontario, pour une loi modifiant sa loi de constitution en corporation.

De *The Mail Printing Company*, de Toronto, Ontario, pour une loi modifiant sa loi de constitution en corporation.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le quatrième rapport dudit comité comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 99 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Maritime Provinces General Insurance Company*" et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification.

M. Jacobs, du comité permanent du Règlement, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Etude a été faite de l'ordre de renvoi du mardi 31 mai, à savoir:

> "Qu'en conformité de l'amendement proposé par M. Dunning, vendredi, le 27 mai, à une motion spécifiant que la *Central Finance Corporation*, ayant déjà versé des honoraires de $1,400 lors de la présentation, durant la session de 1937, d'un projet de loi sur l'augmentation de son capital-actions, ne serait pas tenue de verser les honoraires imposables pour une augmentation de capital-actions, lorsqu'elle présentera de nou-

veau le même projet de loi, durant la session actuelle, nonobstant l'article 93, paragraphes (3) et (4), du Règlement de la Chambre des communes, la question soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement".

A la dernière session, la compagnie concernée a payé les honoraires habituels d'un bill d'intérêt privé ainsi que les frais d'impression et de traduction, et une somme de $1,400.00 comme honoraires sur l'augmentation du capital-actions, relativement à un bill qui n'a pas été adopté par la Chambre.

A la présente session, la requête a été renouvelée. De nouveaux honoraires de bill d'intérêt privé ont été payés ainsi que les frais d'impression et de traduction du bill.

Dans ces circonstances, votre Comité est d'avis que le paiement de $1,400.00 pour l'augmentation du capital-actions ne devrait pas être exigé à cette session, et il recommande, par conséquent, que l'application de l'article 93, paragraphes (3) et (4), du Règlement soit suspendue quant au bill No 8, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de La Corporation canadienne de la Finance du Ménage.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril, 1938:—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondance, commandes, et de tous autres documents relatifs à la construction projetée d'une salle d'armes à Hull, province de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai, 1938:—Copie de tous les bordereaux de salaire pour travail et des prix des matériaux relativement aux réparations faites au quai de Washabuck Centre, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, sous la direction de M. R. J. McLean.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai, 1938:—Copie de tous documents, correspondance et écrits de toute sorte que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un gardien de phare à l'Etête, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, les sommes totales dépensées par l'Etat, par l'entremise de tous les ministères, en Saskatchewan pour des services dentaires.
2. A qui les divers montants ont été versés et quel montant on a versé à chacun.
3. La somme versée par le département des affaires indiennes.
4. Le montant versé pour chaque agence, et à qui il a été versé.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Combien il y a présentement de personnes à l'emploi du ministère des Postes à titre temporaire et sans avoir passé d'examen du service civil dans le district postal de Québec.
2. Quelle est pour chacune d'elles la date de sa première nomination. Son occupation et son salaire.
3. Combien de personnes dans le district postal de Québec ont subi avec succès les derniers examens de la Commission du service civil pour la position de commis ou auxiliaire des Postes et pour la position de chargeur ou facteur des postes.
4. Combien il y a à l'heure actuelle de candidats heureux aux examens susdits qui ont obtenu des emplois dans le district postal de Québec.

Sur motion de M. Jacobs, le troisième rapport du comité permanent du Règlement, déposé aujourd'hui, est adopté.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Lacroix (Québec-Montmorency),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les conditions exigées pour utiliser l'outillage de déchargement de la compagnie *St. Lawrence Stevedoring* sur le quai à charbon à l'usage du public dans le havre de Québec.
2. Si la *St. Lawrence Stevedoring Co.* est une subsidiaire de la *Canadian Import.*
3. Si le président de la *St. Lawrence Stevedoring* est un officicer de la *Canadian Import.*
4. Le coût approximatif d'un outillage complet de déchargement installé et fourni par la Commission des Ports du Canada.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 143, Loi pour aider les municipalités à faire des améliorations rentables;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier qui, après avoir rapporté le progrès accompli, obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

REVENU NATIONAL

Douane et accise

204	Administration générale	$1,106,150 00
205	Laboratoire chimique des douanes et de l'accise	39,215 00
206	Inspection, investigations et vérification	1,102,730 00
207	Section de mésestimation du service de surveillance	64,845 00
208	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer	7,548,200 00

Division de l'impôt sur le revenu

209	Administration générale, y compris l'autorité de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, soustraits à l'application de ladite loi	310,335 00
210	Inspection et vérification internes	152,215 00
211	Bureaux de district	2,005,708 00

GÉNÉRALITÉS

212	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte	15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

REVENU NATIONAL

Division de la douane et de l'accise

552	Rémunération des services de C. P. Blair, ancien commissaire adjoint des Douanes relativement à la révision de la Loi des Douanes, advenant le cas où tels services seraient requis....................................	1,250 00
553	Pour pourvoir, nonobstant toutes dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou de toute autre loi, au paiement à Hector Hamel, anciennement estimateur adjoint de douane, Montréal, à même la caisse du revenu consolidé, du montant de ses contributions à la caisse de pension du service civil................	2,759 61

Division de l'impôt sur le revenu

554	Bureaux de district—Crédit supplémentaire..........	41,742 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 3 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, toutes en instance de divorce, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De Anna Vereszczak Finchuk, de Montréal, P.Q., épouse d'Ivan Finchuk.

De Théodore Charles Grothé, de Montréal, P.Q., époux de Marie Alphonsine Febronie Grothé.

De Marjorie Ruth Nicholson Lowe, de Montréal, P.Q., épouse de James Moore Lowe.

D'Aldège Nault, de Montréal, P.Q., époux de Rose Eva Brousseau Nault.

M. Vien, pour M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le cinquième rapport dudit comité comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption avec modifications, savoir:—

Bill No 7, Loi concernant la Compagnie de Prêts et Finance Industrielle;

Bill No 8, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage".

Votre comité a donné ordre de faire réimprimer lesdits bills tels que modifiés.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1938,—Etat montrant:—

1. Les conditions exigées pour utiliser l'outillage de déchargement de la compagnie *St. Lawrence Stevedoring* sur le quai à charbon à l'usage du public dans le havre de Québec.

2. Si la *St. Lawrence Stevedoring Co.* est une subsidiaire de la *Canadian Import.*
3. Si le président de la *St. Lawrence Stevedoring* est un officier de la *Canadian Import.*
4. Le coût approximatif d'un outillage complet de déchargement installé et fourni par la Commission des Ports du Canada.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 138, Loi modifiant la loi des Indiens;

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, est étudié en comité plénier.

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, les bills de divorce, sur division, et, pour ces derniers, avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 132, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney".

Bill No 133, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Russell".

Bill No 134, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross".

Bill No 135, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead".

Bill No 136, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker".

Bill No 130, (J2 du énat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'Imprimerie du Mail".

Bill No 131, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des Imprimeurs du Globe".

Bill No 139, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Thomas Smith".

Bill No 140, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Salzman Udashkin".

Bill No 141, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Dougald Stanley Campbell".

Bill No 142, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Varner MacLeod".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 124, Loi modifiant la loi du droit d'auteur;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Rinfret propose en amendement:—Que ce bill ne soit pas lu dès maintenant la deuxième fois, mais que la question qui en fait l'objet soit transmise pour étude au comité permanent de la Banque et du Commerce.

Après discussion, ledit amendement, mis aux voix, est agréé.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, sur le bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, et après avoir rapporté le progrès accompli, il obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

DEFENSE NATIONALE

Services de la Milice

546	Services et ouvrages du génie—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $204,385)	$ 316,385 00
547	Fournitures générales—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $394,300)	530,000 00

Services navals

548	Marine royale canadienne—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $73,875)	122,875 00
549	Réserves navales royales canadiennes—Crédit supplémentaire	30,000 00

Aéronautique

	Aviation royale du Canada—	
550	Force aérienne permanente—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $804,900)	884,900 00
551	Force aérienne non permanente—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau)	48,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 6 JUIN 1938

PRIÈRES.

Sur motion de M. Vien, le troisième rapport du comité permanent de la Banque et du commerce est adopté.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:—

Par M. Beaubien,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil, contrats et autres documents, et aussi copie de toute autre correspondance échangée entre le ministre du Travail, le premier ministre et toutes autres personnes entre le 20 août 1935 et le 15 octobre 1935, au sujet de la construction des routes Piney, Morden Sprague, Brandon Clear Lake, au Manitoba, construction exécutée conjointement par la province du Manitoba et l'Etat fédéral.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi dont la Partie I abroge la Loi fédérale sur le logement, 1935, et réédicte certaines dispositions de cette loi, avec des amendements et des additions, pour prescrire, *inter alia,* que le montant des emprunts accordés et des dépenses encourues ne dépassera pas $20.000,000, moins les prêts consentis sous l'empire de la Loi, et pour autoriser le ministre des Finances à garantir les institutions de prêt approuvées ou les autorités locales contre les pertes s'élevant jusqu'à un certain montant maxima et provenant de ces petits prêts, dans l'intention de favoriser l'attribution de ces prêts dans des localités peu nombreuses et isolées et dans certains districts d'autres régions, et pour verser des sommes aux institutions de prêt afin qu'elles acquittent les frais particuliers de l'attribution de ces prêts; et dont la Partie II autorise l'attribution de ces prêts, à des taux d'intérêt peu élevés, aux autorités locales du logement afin d'aider à la construction de maisons qui seront louées à des familles dont le revenu est modique, à des loyers qui seront moindres que les justes loyers de ces maisons, ces prêts ne devant pas dépasser une somme globale de $30,000.000; et dont la Partie III autorise le versement à des municipalités d'un pourcentage

des taxes municipales perçues durant une période de trois ans sur les nouvelles maisons d'un coût peu élevé construites avant le 31 décembre 1940 pour des propriétaires qui doivent les habiter, mais non sur les maisons construites sous l'empire de la Partie II de la Loi; projet de loi qui autorise encore l'emploi et la rémunération d'un personnel de techniciens et de commis et le paiement d'autres dépenses relatives à l'application de la Loi.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 143, Loi pour aider les municipalités à faire des améliorations rentables, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 138, Loi modifiant la Loi des Indiens, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en poursuivre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

274 Administration.. . . . .$ 190,670 00

Division de l'architecte en chef

275	Administration..	224,460 00
276	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc	2,540,700 00
277	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,399,515 00
278	Service du téléphone à Ottawa..	96,000 00
279	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa..	8,285 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—

No	Crédit	Montant
	Nouvelle-Ecosse	
280	Berwick—Edifice public (à voter de nouveau, $3,500)	4,500 00
	Nouveau-Brunswick	
281	Station de quarantaine de Saint-Jean—Ile des Perdrix—Améliorations, changements et réparations (à voter de nouveau, $2,000)	6,000 00
	Provinces Maritimes en général	
282	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	50.000 00
	Québec	
283	Bedford—Edifice public (à voter de nouveau, $20,000)	23,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	100,000 00
	Ontario	
284	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	125,000 00
	Fort-Erié—Edifice public (à voter de nouveau)	4,000 00
	Kenora—Edifice public—Installation de garnitures et changements (à voter de nouveau)	6.000 00
	Kitchener—Edifice public (à voter de nouveau)	175,000 00
	Ottawa—Rideau-Hall—Améliorations	14,000 00
	Powassan—Edifice public (à voter de nouveau)	3,500 00
	Toronto—Edifice public—Améliorations et réparations	10,000 00
	Manitoba	
285	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	40,000 00
	Steinbach—Edifice public	3,000 00
	Saskatchewan	
286	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	50,000 00
	Saskatoon—Edifice public—Améliorations et réparations	6,000 00
	Alberta	
287	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	40,000 00
	Rivière-la-Paix—Edifice public (à voter de nouveau)	36,000 00
	Colombie-Britannique	
288	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	50.000 00
	Kelowna—Edifice public	10,000 00
	Rivière Powell—Edifice public (à voter de nouveau)	58,000 00
	Prince-Rupert—Edifice public (à voter de nouveau $145,000)	170,000 00

Territoire du Yukon

289	Edifice administratif de Dawson—Réparations, améliorations et changements..	12,500 00

Généralités

290	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
291	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation..	13,000 00
292	Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations aux édifices..	100,000 00
293	Drapeaux pour les édifices publics..	5,000 00
294	Edifices militaires—Réparations, garnitures et agrandissements..	25,000 00
295	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et changements (à voter de nouveau $16,000)..	80,000 00
296	Monument national sur la place Connaught (à voter de nouveau $90,000)..	150,000 00
297	Statue de feu sir Arthur G. Doughty, à ériger devant l'édifice des archives publiques..	15,000 00

Division de l'ingénieur en chef

298	Administration..	210,880 00
299	Division du génie, y compris les traitements, des ingénieurs, commis, etc.	515,245 00

Dragage

300	Surveillance générale..	12,640 00
301	Provinces Maritimes..	375,000 00
302	Ontario et Québec..	326,700 00
303	Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	110,000 00
304	Colombie-Britannique..	185,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

305	Bassin de radoub de Champlain..	69,000 00
306	Bassin de radoub d'Esquimalt..	83,000 00
307	Bassin de radoub de Lorne..	40,000 00
308	Selkirk—Cale de réparations..	4,000 00
309	Entretien et service d'écluses et digues..	62,800 00
310	Entretien et service de bateaux déblayeurs..	41,000 00

Entretien et service des routes et ponts

311	Pont du chenal de Burlington..	16,000 00
312	Kingston, chaussée LaSalle..	10,500 00
313	Ottawa, ponts et abords (à voter de nouveau $3,500)..	26,200 00
314	Généralités..	31,200 00

Constructions, réparations et améliorations—

Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

315	*Entreprises essentielles—*	
	Petite-Anse—Reconstruction du brise-lames..	43,400 00
	Malagash—Améliorations au quai..	19,000 00
	New-Harbour—Réparations au brise-lames..	8,200 00

	Ports et rivières en général— Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	250,000 00

Ile du Prince-Edouard

316	*Entreprise adjugée—* Summerside—Améliorations du quai..	3,100 00
	Ports et rivières en général— Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	75,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 7 JUIN 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Euler, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1938:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution de Madame J. McRae qui occupait la charge de maître de poste à Harrington Est, comté d'Argenteuil, et au sujet de la nomination de M. Roderick McTavish qui l'a remplacée.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1270, en date du 6 juin, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $5,875,117.21 consentis à la province du Manitoba et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai, 1938:—Copie du rapport complet et de tous les détails du plan que la Commission nationale du placement a soumis au ministre du Travail sur un programme de construction de maisons à loyer peu élevé.

Il dépose aussi,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1214, en date du 31 mai, 1938: pour autoriser un octroi de $5,000 à la *Workers Educational Association*, de Toronto, Ontario, afin de lui aider à établir des classes pour l'instruction des ouvriers des deux sexes dans différents centres, ladite somme devant être prélevée sur le vote No 521, (Plan de perfectionnement de la jeunesse), dans les crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil C.P. 1215, en date du 31 mai, 1938: pour autoriser la dépense d'une somme de $15,000 destinée à la construction de routes et à la protection des forêts dans les limites des parcs nationaux de Banff et de Jasper, afin de venir en aide aux chômeurs parmi les gens domiciliés en permanence dans ces parcs, cette somme devant être prélevée sur le vote No 524 (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires de 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 1246, en date du 4 juin, 1938:—pour autoriser le renouvellement de la nomination de Mme L. G. Ferguson, de Westville, Nouvelle-Ecosse; Mme M. Cormier et M. A. Montpetit, de Montréal, P.Q.; Mlle Ruth M. Low, de Kitchener, Ontario; M. J. McCulley, de Newmarket, Ontario; Mme W. J. Lindal, de Winnipeg, Manitoba, et Mme A. J. Currie, de Govan, Saskatchewan, comme conseillers locaux du ministre du Travail en tout ce qui a trait au projet de perfectionnement de la jeunesse, en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1938, à partir du 1er avril 1938, au 31 mars 1939.

Le bill No 138, Loi modifiant la loi des Indiens, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 31, Loi instituant une commission des transports du Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 109, Loi modifiant la loi de la Cour de l'Echiquier.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—

Nouveau-Brunswick

No	Article	Montant
317	*Entreprise adjugée*—	
	Grande-Anse—Dragage (à voter de nouveau $4,800) . . $	7,500 00
	Entreprises essentielles—	
	Caissie's Cape—Réparations et améliorations au brise-lames	17,000 00
	Escuminac—Améliorations au brise-lames	45,000 00
	Wilson's Beach—Prolongement du quai brise-lames. Coût total évalué à $100,000, (à voter de nouveau $20,000)	50,000 00
	Ports et rivières en général—	
	Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	100,000 00

Québec

No	Article	Montant
318	*Entreprise adjugée*—	
	Rivière la Guerre—Pour l'achèvement des améliorations, la province contribue un montant égal (à voter de nouveau $1,000)	10,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Anse du Cap—Reconstruction du quai	41,600 00
	Cacouna—Réparation du quai	13,000 00
	Grande Baie (Saint-Alexis)— Reconstruction du quai	26,600 00
	Manicouagan—Amélioration du quai. L'*Ontario Paper Co. Ltd.*, contribue un tiers du coût	31,000 00
	Rivière-au-Tonnerre—Amélioration au port	8,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	275,000 00

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Bertrand (Laurier),—Que le bill No 28, Loi modifiant le code criminel (Sweepstakes), soit maintenant lu la deuxième fois.

On soulève un point d'ordre parce qu'on ne trouve pas de notes explicatives sur la page droite du bill, et M. l'Orateur prend la cause en délibéré jusqu'à la prochaine séance, et il déclare que les bills privés et publics ayant été étudiés, la Chambre devrait se former de nouveau en comité des subsides.

Le comité des subsides poursuit sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées dans le budget intérimaire*)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

Construction, réparation et amélioration—ports et rivières.

Manitoba

No	Article	Montant
320	*Entreprises essentielles*—	
	Rivière Rouge—Réparations au brise-lames.. .. ..$	35,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	25,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

No	Article	Montant
321	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	15,000 00

Yukon

No	Article	Montant
	Entreprises essentielles—	
323	Rivières Stewart et Yukon—Amélioration ($4,400 à voter de nouveau)..	5,000 00

Généralités

No	Article	Montant
324	Travaux divers non autrement pourvus, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $3,000..	50,000 00

GÉNÉRALITÉS

No	Article	Montant
336	Galerie nationale du Canada..	115,000 00

Division de l'ingénieur en chef

Construction, réparation et amélioration—ports et rivières

Ontario

No	Article	Montant
319	*Entreprise adjugée*—	
	Port-Arthur—Amélioration au port—(A voter de nouveau)..	51,300 00
	Entreprises essentielles—	
	Cobourg—Dragage..	20,000 00
	Owen-Sound—Réparations et améliorations au port.. ..	49,000 00
	Sarnia—Réparations aux ouvrages du port..	25.000 00
	Rondeau—Reconstruction de la jetée de l'est..	28.000 00
	Toronto—Entretien du chenal de l'est..	15,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	180,000 00

Colombie-Britannique

322	*Entreprises essentielles—*	
	Campbell River—Réparations au quai..	8,800 00
	Fleuve Fraser—Pour ouvrage de protection à Rosedale, le gouvernement provincial et la municipalité de Chilliwack devant chacun contribuer un montant égal..	4,000 00
	Port-Clements—Réparations au quai..	10,300 00
	Quathiaski Cove—Réparation et prolongement du quai.	4,800 00
	Queen Charlotte (ville)—Réparations au quai..	8,700 00
	Shoal Bay—Réparation et prolongement du quai.. ..	8,800 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	100,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

325	Administration..	26,160 00
326	Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent e. Provinces maritimes, y compris le services des bateaux faisant l'inspection des câbles..	133,000 00
327	Alberta et Saskatchewan..	92,500 00
328	Bureau du surintendant du district de Vancouver..	12,300 00
330	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. ..	92,200 00
331	Services télégraphiques et téléphoniques en général..	3,600 00

Reconstruction, réparations et améliorations

332	Provinces Maritimes..	8,000 00
333	Saskatchewan et Alberta..	16,500 00
334	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon.. ..	17,000 00
335	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver..	9,000 00
329	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon.. ..	153,000 00

GÉNÉRALITÉS

337	Solde de dépenses pour ouvrages du ministère des Travaux publics, mais si la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages doit dépasser $200, l'autorisation du Conseil du Trésor devra être obtenue..	100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration des édifices publics

Nouvelle-Ecosse

570	Brigwater, édifice public—Agrandissement..	16,500 00
	Halifax, hôpital de Rockhead—Nouvelle aménagement et amélioration. (A voter de nouveau, $13,500)..	18,700 00
	Halifax, ancien bureau de poste—Modifications et améliorations..	32,000 00
	Louisbourg—Edifice public (A voter de nouveau, $18,800).	23,000 00
	Mulgrave—Edifice public (A voter de nouveau, $24,300)..	28,000 00
	Port Hawkesbury—Edifice public..	22,500 00

	Springhill, édifice public—Modifications et améliorations (A voter de nouveau, $3,500)	13,500 00
	Stewiake—Edifice public (A voter de nouveau $14,300)	18,000 00
	Trenton—Edifice public (A voter de nouveau)	4,000 00
	Wolfville—Achat d'immeuble contigu à l'édifice public (A voter de nouveau)	1,500 00

Ile du Prince-Edouard

571	Charlottetown, édifice public—Agrandissement et modifications	6,500 00

Nouveau-Brunswick

572	Bathurst—Edifice public—Agrandissement et modifications	15,000 00
	Fairville—Achat de terrain avoisinant l'édifice public	3,500 00
	Minto—Edifice public. (A voter de nouveau)	21,000 00
	North-Head—Edifice public. (A voter de nouveau, $29,900)	31,000 00
	Rogersville—Edifice public. (A voter de nouveau, $9,800)	13,000 00
	St-Léonard—Edifice public	15,000 00
	St-Stephen—Edifice pour la douane et l'immigration. (A voter de nouveau)	21,000 00

Québec

573	Amos—Edifice public. (A voter de nouveau, $48,000)	50,000 00
	Drummondville—Edifice public—Agrandissement et modifications	7,000 00
	Hull—Salle d'armes. (A voter de nouveau, $83,500)	260,000 00
	L'Assomption—Edifice public. (A voter de nouveau)	24,000 00
	Lennoxville—Edifice public	25,000 00
	Louiseville—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations	10,000 00
	Montréal—Manège militaire rue Craig—Améliorations et réparations	75,000 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'examen—Améliorations, modifications et réparations. (A voter de nouveau, $21,500)	25,000 00
	Montréal—Edifice public—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau)	10,000 00
	Mont-Joli—Edifice public	25,000 00
	North-Hatley—Edifice public. (A voter de nouveau, $10,900)	13,500 00
	Percé—Edifice public. (A voter de nouveau, $9,100)	15,500 00
	Pointe-Claire—Edifice public. (A voter de nouveau, $22,800)	25,000 00
	Pointe-au-Pic—Edifice public. (A voter de nouveau)	28,000 00
	Québec—Edifice du b. t. des p. (A voter de nouveau)	300,000 00
	Québec—Installation de quarantaine—Améliorations	12,000 00
	Québec-Ouest—Edifice public. (A voter de nouveau)	12,500 00
	Rigaud—Déplacement d'un édifice public	20,000 00
	Edifice de la douane et de l'immigration à Rock-Island—Agrandissement du terrain	17,000 00
	Rosemont—Edifice public	25,000 00
	St-André-Est—Edifice public. (A voter de nouveau, $12,000)	16,500 00
	Ste-Anne-de-Beaupré—Edice public. (A voter de nouveau)	3,000 00
	Ste-Anne-de-la-Pocatière—Edifice public—Modifications, améliorations et réparations. (A voter de nouveau, $2,000)	4,000 00

St-Charles de Bellechasse—Edifice public. (A voter de nouveau, $5,000)	5,500 00
St-Georges de Beauce—Edifice public	29,000 00
St-Jean—Edifice de la douane. (A voter de nouveau, $31,000)	53,000 00
St-Pacôme—Edifice public	12,500 00
St-Raymond—Edifice public	15,000 00
Ste-Scholastique—Edifice public	18,000 00
Scotstown—Edifice public (A voter de nouveau, $13,000)	23,000 00
Témiscamings—Edifice public. (A voter de nouveau)	13,500 00
Thetford-Mines.—Edifice public	60,000 00
Thurso—Edifice public	15,000 00
Ville-Marie—Edifice public—Réparations et modifications	3,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 8 JUIN 1938

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-septième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a pris connaissance de la pétition suivante présentée le 7 courant et il constate qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de l'article 68 du Règlement pour les raisons suivantes:

Elle est fautive dans sa forme et dans sa substance. Ses vices de forme, bien qu'ils ne soient pas irrémédiables, sont graves, mais certains de ses allégués sont injurieux pour un pays étranger qu'on accuse du vol d'une portion de son territoire; et la prière, formulée de la part d'aubains, conclut en demandant qu'une partie de l'état du Maine soit annexée au Canada.

Pour ces raisons, elle ne peut pas être acceptée.

De Georges Roy, président, et de Jean-Paul Dumont, secrétaire du cercle de l'U.C.C. d'Estcourt, demandant au gouvernement fédéral d'entreprendre les démarches nécessaires pour annexer une langue de terre située dans l'état du Maine, à proximité d'Estcourt, parce que la population de cette région est isolée du reste des établissements américains par une immense bande boisée et qu'elle est ainsi forcée de faire ses achats au Canada.—M. *Pouliot.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de l'accord international conclu en 1936 pour la suppression du commerce illégal des drogues nocives, le protocole des signatures et l'acte final, signé à Genève, le 26 juin, 1936.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. Quel est, dans la province de la Colombie-Britannique, le nombre total des fonctionnaires fédéraux temporaires ou permanents, en les classant par ministère.

2. La somme totale d'argent versée (*a*) aux fonctionnaires permanents, (*b*) aux fonctionnaires temporaires, en montrant chaque ministère séparément.

M. Church, appuyé par M. Baker, du consentement de la Chambre, présente le bill No 144, Loi modifiant la loi des juges, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution au sujet de la loi fédérale sur le logement, 1935.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi dont la Partie 1 abroge la Loi fédérale sur le logement, 1935, et réédicte certaines dispositions de cette loi, avec des amendements et des additions, pour prescrire, *inter alia*, que le montant des emprunts accordés et des dépenses encourues ne dépassera pas $20,000,000, moins les prêts consentis sous l'empire de la Loi, et pour autoriser le ministre des Finances à garantir les institutions de prêt approuvées ou les autorités locales contre des pertes s'élevant jusqu'à certains montants maxima et provenant de ces petits prêts, dans l'intention de favoriser l'attribution de ces prêts dans des localités peu nombreuses et isolées et dans certains districts d'autres régions, et pour verser des sommes aux institutions de prêt afin qu'elles acquittent les frais particuliers de l'attribution de ces prêts; et dont la Partie II autorise l'attribution de ces prêts, à des taux d'intérêt peu élevés, aux autorités locales du logement afin d'aider à la construction de maisons qui seront louées à des familles dont le revenu est modique, à des loyers qui seront moindres que les justes loyers de ces maisons, ces prêts ne devant pas dépasser une somme globale de $30,000,000; et dont la Partie III autorise le versement à des municipalités d'un pourcentage des taxes municipales perçues durant une période de trois ans sur les nouvelles maisons d'un coût peu élevé construites avant le 31 décembre 1940 pour des propriétaires qui doivent les habiter, mais non sur les maisons construites sous l'empire de la Partie II de la Loi; projet de loi qui autorise encore l'emploi et la rémunération d'un personnel de techniciens et de commis et le paiement d'autres dépenses relatives à l'application de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons, qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 108, Loi modifiant la loi sur le Conseil des Ports nationaux, 1936.

Bill No 111, Loi modifiant la loi des commissaires du havre de New-Westminster.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 106, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba, les Lois des ressources naturelles de l'Alberta, et les Lois des ressources naturelles de la Saskatchewin, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 5. Disjoindre tous les mots à la suite de "naturelles" dans la ligne 4, jusqu'à la fin de la clause.

2. Page 1, ligne 16. Insérer ce qui suit comme clause 3:

"3. La présente loi doit se lire et s'interpréter comme faisant partie d'une des lois énoncées ci-après, respectivement:—

(*a*) Loi des ressources naturelles du Manitoba, chapitre vingt-neuf des statuts de 1930 (première session);

(*b*) Lois des ressources naturelles de l'Alberta, chapitre trois des statuts de 1930 (première session) et chapitre quinze des statuts de 1931;

(*c*) Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan, chapitre quarante et un des statuts de 1930 (première session) et chapitre cinquante et un des statuts de 1931".

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 5 heures 57 de l'après-midi, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 9 JUIN 1938

Prières.

M. Boulanger, pour M. McPhee, du comité des Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 121, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson".

Bill No 125, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Sanson White".

Bill No 126, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Maud Thomas Gregory".

Bill No 127, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Kathleen Lavery Forester".

Bill No 128, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Margaret Campbell Quinn".

Bill No 129, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Maud Doran Gay".

Bill No 130, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'imprimerie du Mail".

Bill No 131, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant La Compagnie des Imprimeurs du Globe".

Bill No 132, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney".

Bill No 133, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Russell".

Bill No 134, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross".

Bill No 135, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead".

Bill No 136, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker".

Bill No 139, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Thomas Smith".

Bill No 140, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Salzman Udashkin".

Bill No 141, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Dougald Stanley Campbell".

Bill No 142, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Varner MacLeod".

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 juin, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil, contrats et autres documents, et aussi copie de toute autre correspondance échangée entre le ministre du Travail, le premier ministre et toutes autres personnes entre le 20 août 1935 et le 15 octobre 1935, au sujet de la construction des routes Piney, Morden Sprague, Brandon Clear Lake, au Manitoba, construction exécutée conjointement par la province du Manitoba et l'Etat fédéral.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapports de O. F. MacKenzie, écuyer, président de l'*Halifax Fisheries Limited*, Halifax, Nouvelle-Ecosse, et F. Homer Zwicker, écuyer, de Zwicker & Co., Limited, de Lunenberg, Nouvelle-Ecosse, nommés par arrêté en conseil, le 5 janvier, 1938, pour faire enquête et rapport sur les conditions faites sur les marchés des Etats-Unis, de Porto-Rico, de l'Amérique centrale et méridionale et des Antilles, aux produits canadiens classifiés comme poisson fumé ou mariné, à la date du 30 mars, 1938.

M. Mackenzie King, du consentement de la Chambre, présente le bill No 146, Loi concernant le haut-commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité; on attire l'attention du président sur le fait qu'il n'y a pas de quorum présent. Le comité lève sa séance et fait rapport en conséquence.

M. l'Orateur retourne alors au fauteuil et l'on compte les députés présents dont les noms suivent: Présents: M. l'Orateur, MM. Rogers, Howe, Ilsley Sanderson, Gladstone, Bennett, Rickard, Neill, Esling, Casselman, Barber, Taylor (Nanaïmo), Martin, Reid et Beaubien.—16.

A 8 heures 10 p.m., M. l'Orateur déclare alors la Chambre ajournée, par suite du manque de quorum, jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 10 JUIN 1938

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants sans modification:

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill No 22, Loi concernant l'enrégistrement d'affiches syndicales par les unions ouvrières.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1278, en date du 8 juin, 1938: pour modifier une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan d'après laquelle le fédéral consentait à fournir une aide financière pour l'exécution des projets de rétablissement des Colons, dans ladite province,—Annexe "A", pour inclure les agneaux et les porcelets, l'octroi maximum du gouvernement fédéral ne devant pas dépasser $250,000 à prendre à même le Vote No 479 des Crédits supplémentaires pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 1279, en date du 8 juin, 1938: pour modifier une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick d'après laquelle le fédéral consentait à fournir une aide financière pour l'exécution des projets de rétablissement des Colons dans ladite province: l'octroi fédéral ne devant pas dépasser un maximum de $25,000 à prendre à même le Vote No 479 des Crédits supplémentaires pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 1280, en date du 9 juin, 1938: pour modifier une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Colombie britannique d'après laquelle le fédéral consentait à fournir une aide financière pour l'exécution des projets de rétablissement des Colons, dans ladite province:

l'octroi fédéral ne devant pas dépasser la somme maximum de $15,000 à prendre à même le Vote No 479 des Crédits supplémentaires de l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939.

M. Mackenzie King propose,—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de 1936 pour la suppression du commerce illicite des drogues nocives, (Genève, 26 juin 1936), convention signée au nom du Canada par le Plénipotentiaire y nommé, et

Que cette Chambre l'approuve.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Dunning, pour M. Lapointe (Québec-est), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des juges pour prescrire que certaines pensions seront versées aux juges de la Cour Suprême du Canada, de la Cour d'Echiquier du Canada, et des Cours Supérieures, lorsqu'ils prendront leur retraite, et pour prescrire une diminution des traitements des juges de la Cour Supérieure demeurant en fonctions après avoir atteint l'âge de soixante-quinze ans.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi sur la Banque du Canada pour prescrire, *inter alia*, le rachat par la Banque du Canada des 100,000 actions de la catégorie "A" de la Banque du Canada, dont la valeur au pair est de $50 chacune, au prix de $59.20 par action, plus les dividendes accrûs; la diminution du capital-actions de la Banque du Canada de $10,000,000 à $5,000,000, divisés en 100,000 actions de $50 chacune; et pour autoriser le ministre des Finances à remettre à la Banque du Canada, pour ce rachat et cette diminution du capital-actions, 102,000 actions de la catégorie "B" de la Banque du Canada, dont la valeur au pair est de $50 chacune, sur lesquelles 2,000 seront annulées et 100,000 seront échangées pour 100,000 nouvelles actions de $50 chacune que la Banque du Canada délivrera au ministre des Finances; et pour verser à la Banque du Canada le montant additionnel nécessaire pour payer la différence entre le prix d'achat des actions qui doivent être rachetées (non compris tout montant versé sous forme de dividendes) et leur valeur au pair.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme maintenant en comité pour étudier un subsides à accorder à Sa Majesté.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 106, Loi modifiant la loi des ressources naturelles du Manitoba, les lois des ressources naturelles de l'Alberta, et les lois des ressources naturelles de la Saskatchewan;

M. Crerar propose,—Que lesdits amendements soient lus la deuxième fois et qu'ils soient adoptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill No 146, Loi concernant le haut-commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendements, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Isnor propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, les bills de divorce sur division, et passés, savoir:—

Bill No 99, (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Maritime Provinces Insurance Company*".

Bill No 121, (I2 du Sénat), intitulé: " Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique de la Baie d'Hudson".

Bill No 125, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Sanson White".

Bill No 126, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Maud Thomas Gregory".

Bill No. 127, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Kathleen Lavery Forester".

Bill No 128, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Margaret Campbell Quinn".

Bill No 129, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Maud Doran Gay".

Bill No 130, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'Imprimerie du Mail".

Bill No 131, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des Imprimeurs du Globe".

Bill No 132, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney".

Bill No 133, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Russell".

Bill No 134, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross".

Bill No 135, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead".

Bill No 136, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker".

Bill No 139, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Thomas Smith".

Bill No 140, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Salzman Udashkin".

Bill No 141, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Dougald Stanley Campbell".

Bill No 142, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Varner MacLeod".

Sur motion de M. O'Neill, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire; et

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAIL

109	Loi d'enquête en matière de différends industriels.. .. ..$	20,000 00
110	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail..	50,980 00
111	Conférence internationale du travail..	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendements:

Bill No 9, Loi modifiant la loi de la marine marchande du Canada, 1934.

Bill No 143, Loi pour aider les municipalités à faire des améliorations rentables.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 147, (Lettre A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges".

Bill No 148, (Lettre B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry".

Bill No 149, (Lettre C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson Macdonald".

Bill No 150, (Lettre D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall".

Bill No 151, (Lettre E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzillon".

Bill No 152, (Lettre F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson".

Bill No 153, (Lettre G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théodore Charles Grothé".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les dépositions faites devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été présentées les pétitions en instance de divorce de Frank Roy Hedges, Jessie Fields Chambers Henry, Marguerite Oldham Jamieson Macdonald, Ida Hillman Livermore, Woodall, Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzillon, Millicent Barbeau Edmondson et de Théodore Charles Grothé respectivement, ainsi que tous les documents y afférents, avec prière qu'ils soient renvoyés au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 17 à 30, toutes deux comprises, et

Page 2, lignes 1 à 19, toutes deux comprises. Disjoindre les sous-clauses (2), (3) et (4), et substituer ce qui suit, comme nouvelle sous-clause (2):

"(2) Est modifié l'article douze de ladite loi par l'adjonction, à cet article, de ce qui suit comme paragraphes douze, treize et quatorze;

'(12) Si, dans le cas d'une proposition déposée avant la mise en vigueur du présent paragraphe, une dette garantie par mort-gage, hypothèque, nantissement, servitude, droit ou privilège grevant un bien du cultivateur (ci-après mentionnée comme dette garantie) n'a pas été réglée par concordat, prorogation de délai ou projet de traité, par suite de l'absence de rapports contractuels entre le cultivateur et un créancier garanti, défini dans la présente loi, le cultivateur a le droit de faire étudier sa proposition ou d'en déposer une nouvelle, dans l'un ou l'autre cas, afin que la dette garantie soit réglée par concordat, prorogation de délai au projet de traité, de la même manière et avec les mêmes effets que si le présent paragraphe avait été en vigueur à la date du dépôt de la proposition initiale.

'(13) Dans le cas où, avant la mise en vigueur du présent paragraphe, une commission de revision a formulé une proposition en vertu de laquelle une dette garantie a été réglée, le cultivateur a le droit, nonobstant l'absence de rapports contractuels entre lui-même et un créancier garanti, défini dans la présente loi, de faire confirmer cette proposition par la commission de revision, de la même manière et avec les mêmes effets que si le présent paragraphe avait été en vigueur à la date du dépôt de sa proposition par le cultivateur, ou si cette proposition a été confirmée antérieurement à la mise en vigueur du présent paragraphe elle lie comme si elle avait été confirmée après la mise en vigueur du présent paragraphe.

'(14) Les dispositions des deux paragraphes précédents du présent article ne s'appliquent pas dans le cas où, en vertu d'une ordonnance ou d'un jugement d'un tribunal compétent, le titre d'un cultivateur à des biens meubles ou immeubles s'est éteint avant la mise en vigueur de ces paragraphes.

2. Page 4, ligne 27. Insérer ce qui suit comme nouvelle clause neuf:

"9. Ladite loi est de plus modifiée par l'adjonction, à l'article onze, de ce qui suit, comme paragraphe trois:

'(3) Aucune proposition ne sera reçue dans quelque province après le trente et unième jour de décembre 1938, sauf dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta' ".

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures huit minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 13 JUIN 1938

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-huitième rapport de greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De A. A. MacLeod et de 8,218 autres personnes domiciliées en Colombie britannique et en Ontario qui demandent qu'on déclare un embargo sur l'expédition de matériaux de guerre au Japon.—M. *MacNeil.*

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément pour la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 147, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges".—M. *Emmerson.*

Bill No 148, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry".—M. *Emmerson.*

Bill No 149, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson MacDonald".—M. *Emmerson.*

Bill No 150, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall".—M. *Emmerson.*

Bill No 151, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzillon".—M. *Emmerson.*

Bill No 152, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson".—M. *Emmerson.*

Bill No 153, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théodore Charles Grothé".—M. *Donnelly.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Hanson,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Depuis 1930, quel a été le chiffre de la contribution de l'Etat pour la construction de routes principales dans la Colombie-Britannique, indiquant séparément le montant de chaque année, (*a*) le numéro et les noms des entreprises, (*b*) le montant fourni annuellement pour chaque entreprise.

2. Chaque année, depuis 1930, quel a été le chiffre de la contribution de l'Etat pour la construction de routes conduisant à des mines, de chemins et de ponts en Colombie-Britannique, indiquant séparément le montant de chaque année, (*a*) le numéro et les noms des entreprises, et (*b*) le montant fourni annuellement pour chaque entreprise.

Par M. Sylvestre,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement du Canada a contribué au coût du redressement et de la réfection du secteur de la route trans-Canada entre Berthierville et Trois-Rivières et au coût de l'élimination des passages à niveau de chemin de fer dans ce secteur.
2. La somme totale déboursée à date par le gouvernement du Canada pour l'entreprise ci-dessus mentionnée et les déboursés futurs que le dit gouvernement peut être appelé à faire relativement à cette entreprise, s'il y en a.
3. Quand les travaux ont commencé, quand ils se sont terminés, par qui ils ont été exécutés et quel en est le coût total.
4. Si l'entreprise a été exécutée en vertu d'un contrat à prix fixe adjugé après demande publique et régulière de soumissions.
5. Dans quels journaux ont paru les demandes de soumissions et quelles sont les personnes ou corporations qui ont soumissionné.
6. Si le contrat a été approuvé par le gouvernement fédéral, de quelle manière et sur le rapport de quel fonctionnaire.
7. Depuis combien de temps étaient prêts les plans du Ministère de la Voirie de Québec pour cette entreprise et quelles sont les dates des différentes demandes d'aide qui peuvent avoir été faites par le gouvernement de la province de Québec au gouvernement du Canada relativement à cette entreprise.
8. Du 7 août 1930 au 23 octobre 1935 quel est le montant de la contribution du gouvernement du Canada au gouvernement de la province de Québec pour l'amélioration de la route trans-Canada.

Par M. Green,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Les compagnies dispensées de l'impôt sur les compagnies en vertu des dispositions de la Partie XIII de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qui a été mise en vigueur le 1er mai 1936.
2. Pour quelle ou quelles mines chacune desdites compagnies a établi son droit à une telle exemption.
3. Et parmi ces mines, lesquelles on a classifiées comme nouvelles, et lesquelles comme anciennes.
4. Dans quelle province chacune de ces mines est située.
5. Quels certificats on a délivrés pour indiquer la date à laquelle une mine est supposée avoir commencé à produire, selon les termes de ladite Partie XIII.
6. Et dans chacun des certificats délivrés, quelles sont les périodes financières que l'on a fixées pendant lesquelles le revenu de chacune de ces mines sera exempt de l'impôt sur le revenu.

Par M. Casselman,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelles commissions royales le gouvernement du Canada a instituées depuis le 1er janvier 1900.
2. Le coût de chaque commission.
3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

M. Stevens, appuyé par M. Woodsworth, propose,—Que l'on adopte un ordre de la Chambre pour la production de:—Copie de la lettre écrite par M. Roberts, membre du Conseil des ports nationaux, à M. Kaiser, de la *Louis Dreyfus Company* de New-York, datée du mois d'avril 1938, et copie du mémoire joint à cette lettre et exposant un accord relatif à certaines réductions des tarifs pour la manutention de grains par le port de Québec.

Sur la proposition de cette motion;

M. Howe, déclare qu'il désire qu'un débat se produise sur cette motion et qu'elle soit transférée par le greffier à l'article: "Avis de motions".

M. l'Orateur décide que l'on se conforme à la demande de M. Howe.

M. Stevens en appelle à la Chambre de cette décision.

Et la motion, mise aux voix, par M. l'Orateur: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Barry,
Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Bothwell,
Bradette,
Brasset,
Clark (York-Sunbury),
Cochrane,
Coté,
Crerar,
Damude,
Deachman,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Duffus,
Dunning,
Emmerson,
Euler,
Evans,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fleming,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Furniss,
Gardiner,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Goulet,
Grant,
Hanson,
Hartigan,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Isnor,
Johnston (Lake Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Lacroix (Québec-Montmorency),
Lapointe (Québec-Est),
Leader,
Little,
McAvity,
McCallum,
McCann,
McCuaig,
McCulloch,
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McGeer,
McIvor,
MacKenzie (Neepawa),
MacKinon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Victoria-Nord),
McLean (Melfort),
MacLean (Prince),
McLean (Simcoe-Est),
McNiven (Regina City),
McPhee,
Maybank,
Michaud,
Motherwell,
Mulock,
Mutch,
Neill,
O'Neill,
Patterson,
Pinard,
Pottier,
Purdy,
Reid,
Rennie,
Rickard,
Robichaud,
Rogers,
Ross (Moose-Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Slaght,
Sylvestre,
Telford,
Thorson,
Tomlinson,
Tucker,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Ward,
Weir,
Winkler—96.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,
Barber,
Bennett,
Black (Yukon),
Blackmore,
Cahan,
Casselman,
Clarke (Rosedale),
Douglas (Weyburn),
Elliott (Kindersley),
Esling,
Green,
Hansell,
Hayhurst,
Heaps,
Jaques,
Kennedy,
Kuhl,
Landeryou,
Lennard,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacNeil,
MacNicol,
Macphail,
Marsh,
Marshall,
Massey,
Mitchell,
Needham,
Pelletier,
Perley,
Poole,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Senn,
Stevens,
Stirling,
Taylor (Nanaïmo).
Thompson,
White,
Woodsworth—43.

L'avis de motion suivant pour production de documents est transféré à l'article "Avis de Motions", sur division:

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, projets de contrat ou autres documents datés durant les mois de février, mars, avril et mai 1938, et qui ont été échangés entre le ministre des Transports, le Conseil des ports nationaux, ou tout membre ou tout haut fonctionnaire de ce Conseil, et la *Louis Dreyfus Company* de New-York, au sujet de la manutention de grains au port de Québec ou au port de Montréal, ou au sujet des réductions proposées des tarifs pour la manutention de grains aux mêmes ports.

M. Stevens, appuyé par M. Woodsworth, propose,—Que l'on adopte un ordre de la Chambre pour la production de:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents datés durant les mois de février, mars, avril et mai 1938, et qui ont été échangés entre le ministre des Transports, le Conseil des ports nationaux ou tous hauts fonctionnaires de ce Conseil et la Commission des grains, le président, le secrétaire ou tous hauts fonctionnaires de cette Commission au sujet des tarifs pour la manutention de grains au port de Québec, ou au port de Montréal, ou au sujet de l'application de la Loi des grains du Canada en tant qu'elle s'applique à ces deux ports.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre mentionné ci-haut.

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Blair,—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant:—Un rapport complet de toutes les expériences conduites par les fermes expérimentales sur les cochons York et Landrace durant les années 1936, 1937 et 1938.

Par M. Beaubien, pour M. Blais,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes correspondances, documents, télégrammes, etc., au sujet du bureau de poste d'Amos, comté de Chapleau, P.Q., depuis 1935.

Par M. Clarke (Rosedale),—Ordre de la Chambre:—Copie du bail que la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada a tout d'abord signé pour la location de la station CKGW de Toronto;

Et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada;

Et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et Radio-Canada au sujet de l'expiration du bail susmentionné.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération le projet suivant de résolution:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des parcs nationaux et la Loi sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, 1936, pour supprimer le parc national Wawaskesy, dans la province de l'Alberta et pour mettre la province en possession de ces terrains; pour modifier les frontières du parc national Elk Island dans ladite province en ajoutant et en cédant certains terrains déterminés et en transportant ces derniers à la province; et pour enlever certains terrains au parc national de l'Ile du Prince-Edouard et pour mettre Sa Majesté pour le compte de la province en possession de ces terrains.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour réglementer le coût des petits prêts, et la constitution en corporation et les pouvoirs des compagnies de petits prêts, pour prescrire que les prêteurs d'argent devront obtenir un permis chaque année, afin de pourvoir à l'application de la Loi et aussi à la répartition annuelle d'un impôt sur chaque détenteur de permis afin de défrayer les dépenses encourues par le gouvernement pour l'application de cette loi.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que les dispositions de l'article 28 du Règlement relatives au comité des Voies et Moyens soient suspendues pour la séance du 16 juin, 1938.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée, avec le consentement de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

Division des affaires indiennes

162 Administration.. .. ..$ 53,362 50
163 Agences indiennes.. .. .. 714,952 00

Réserves et fiducies—

164	Administration..	55,980 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 14 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le sixième rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité a étudié une ordonnance de la Chambre datée du 6 mai et ainsi conçue:—

"Que la question qui fait l'objet du bill suivant soit renvoyée audit comité savoir:—

Bill No 26, Loi abrogeant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933.

Votre Comité a entendu des témoignages présentés au nom des associations suivantes:

(*a*) Board of Trade de Montréal,
(*b*) Board of Trade de Toronto,
(*c*) La Dominion Mortgage and Investments Association, de Toronto,
(*d*) La *Canadian Credit Men's Trust Association Limited*, de Toronto.

Après avoir entendu ces témoignages, le parrain du Bill No 26, M. Bertrand (Laurier) a exprimé le désir de retirer le bill.

Votre Comité recommande que ledit bill No 26 soit retiré.

Un exemplaire des témoignages entendus par le Comité est annexé au présent rapport.

(*Pour le procès-verbal et la preuve qui accompagnent le rapport, consulter l'Appendice No 5 des Journaux*)

M. Lapointe (Québec-Est), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport de la commission royale qui a fait enquête sur le régime pénitenciaire au Canada, commission nommée par arrêté en conseil, C.P. 483, en date du 27 février, 1936, sous l'empire de la Partie I de la loi des enquêtes, et composée de l'honorable juge Archambault, président; R. W. Craig, c.r., Winnipeg, et Harry

W. Anderson, écuyer, journaliste, Toronto, et par l'arrêté en conseil subséquent, C.P. 2-424, en date du 17 septembre, 1936, nommant J. C. McRuer, c.r., de Toronto, aux lieu et place de feu Harry W. Anderson. (Editions anglaise et française).

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars, 1938:—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la durée du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère du Revenu national et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

Il présente aussi pour M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi des parcs nationaux, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des parcs nationaux et la Loi sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, 1936, pour supprimer le parc national Wawaskesy, dans la province de l'Alberta et pour mettre la province en possession de ces terrains; pour modifier les frontières du parc national Elk Island dans ladite province en ajoutant et en cédant certains terrains déterminés et en transportant ces derniers à la province; et pour enlever certains terrains au parc national de l'Ile du Prince-Edouard et pour mettre Sa Majesté pour le compte de la province en possession de ces terrains.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente alors le bill No 154, Loi modifiant la loi des parcs nationaux, et la loi sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, 1936, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Puis la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont transmis pour étude au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 147, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges".

Bill No 148, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry".

Bill No 149, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson MacDonald".

Bill No 150, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall".

Bill No 151, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermano de Gouzillon".

Bill No 152, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson".

Bill No 153, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théodore Charles Grothé".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 119, (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi concernant le divorce et les causes matrimoniales".

M. Woodsworth, appuyé par M. Douglas (Weyburn), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. McIvor, appuyé par M. Duffus, propose en amendement: Que ce bill ne subisse pas maintenant sa deuxième lecture, mais qu'il soit lu la deuxième fois dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et ledit amendement, mis aux voix, est accepté, par le vote suivant:

Ont voté pour:

Messieurs

Barry,
Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boulanger,
Bradette,
Cameron,
Chevrier,
Clark (York-Sunbury),
Cleaver,
Crerar,
Denis,
Douglas (Queens),
Dubois,
Duffus,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Evans,
Fafard,
Farquhar,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Francœur,
Furniss,
Gardiner,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Grant,
Gray,
Hartigan,
Héon.
Howden,
Hurtubise,
Jean,
King, Mackenzie
Kirk,
Lalonde,
Lapointe (Matapédia-Matane),
Lapointe (Québec-Est),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Little,

McCallum,
McCann,
McCuaig,
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McIntosh,
McIvor,
McKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Victoria-Nord),
McLean (Simcoe-Est),
McNevin (Victoria, Ont.),
McPhee,
MacRae,
Mallette,
Maybank,
Michaud,
Mullins,
Mutch,
Parent (Terrebonne),
Patterson,
Pinard,
Pottier,
Pouliot,
Purdy,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Rinfret,
Robichaud,
Ross (Middlesex-Est),
St-Père,
Sanderson,
Streight,
Sylvestre,
Taylor (Norfolk),
Telford,
Thauvette,
Tucker,
Turgeon,
Veniot,
Walsh,
Warren,
Weir,
Wermenlinger,
Winkler,
Wood—102.

ONT VOTÉ CONTRE:

Messieurs

Anderson,
Baker,
Barber,
Bennett,
Blackmore,
Bothwell,
Brooks,
Casselman,
Clarke (Rosedale),
Donnelly,
Douglas (Weyburn),
Esling,
Factor,
Fair,
Graydon,
Green,
Harris,
Hill,
Hyndman,
Ilsley,
Isnor,
Jaques,
Kennedy,
Lawson,
Lennard,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
McLean (Melfort),
MacNeil,
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marsh,
Marshall,
Massey,
Mitchell,
Needham,
Neill,
Perley,
Poole,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Ross (Moose-Jaw),
Rowe (Athabaska),
Spence,
Stewart,
Stirling,
Taylor (Nanaïmo),
Thompson,
Thorson,
Tustin,
Ward,
Woodsworth—53.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Bertrand (Laurier),—Que le bill No 28, Loi modifiant le code criminel (Sweepstakes), soit maintenant lu la deuxième fois.

Un point d'ordre ayant été soulevé à la séance du 7 juin sur le fait que le bill ne portait pas de notes explicatives sur la page de droite,

M. l'Orateur rend la décision suivante:

"Le bill No 28, Loi modifiant le code criminel, a été présenté et lu la première fois le 24 février, 1938. Il ne renfermait pas de notes explicatives comme l'exigent les règlements adoptés en juin, 1923, mais le bill lui-même n'était pas de forme imparfaite. L'article 70 du Règlement qui défend de présenter un bill imparfait de forme a été adopté le 20 décembre, 1867, bien avant l'adoption des règlements concernant les notes explicatives sur la page de droite. Cet article du Règlement visait probablement la présentation des bills en blanc comme la chose se pratiquait autrefois. Ces notes explicatives ne font pas partie du bill et elles ne doivent pas recevoir l'approbation de la Chambre. Elles ne sont fournies que pour motiver le texte et pour faciliter la discussion.

"Le 11 mai, M. Bertrand (Laurier), parrain du bill et le seul député qui eut adressé la parole sur la seconde lecture, demanda aux greffiers en loi de le faire ré-imprimer avec des notes explicatives en conformité de la décision que j'avais rendue le jour précédent. Il en agit ainsi afin de se conformer à l'article 86 du Règlement qui dit que les greffiers conjoints en loi de la Chambre devront aider aux députés à préparer leur législation et à reviser, imprimer et ajouter les notes sur tous les bills.

"Le texte ré-imprimé fut dûment distribué aux membres de la Chambre le 13 mai avant la reprise du débat, de sorte que le règlement de juin, 1923, ignoré lors de la première lecture, fut cette fois dûment observé. Aucun parmi les députés n'en a souffert d'inconvénient puisque le bill était entre leurs mains depuis un mois et qu'il y avait déjà eu discussion sur cette mesure à quatre séances de la Chambre, à savoir, les 13, 20 et 31 mai, ainsi que le 7 juin.

"La pratique suivie au sujet de plusieurs mesures du gouvernement et du bill No 11 qui furent imprimés de nouveau avec des notes explicatives entre le première et la seconde lecture en vertu de ma décision du 10 mai, doit s'appliquer à ce cas. Du moment qu'une déficience de cette nature est corrigée avant qu'un autre député que le parrain du bill ait adressé la parole sur la seconde lecture, l'observance du règlement est suffisante et le bill reste dans l'ordre.

"Les notes explicatives sont d'importance secondaire dans le cas présent, mais il est nécessaire de rendre une décision qui sera suivie à l'avenir."

"Ma décision est donc que la Chambre peut poursuivre la discussion sur la seconde lecture de ce bill."

Le débat reprend sur le projet de motion portant deuxième lecture dudit bill.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Et la Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAIL

	Loi d'enseignement technique—	
112	Administration.. .. ..$	2,325 00
107	Justes salaires et conciliation..	49.320 00
105	Loi des rentes viagères..	287,885 00
104	Administration..	115,226 00
106	Loi des enquêtes sur les coalitions..	46,670 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 123, Loi modifiant la loi de l'accise, 1934, avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 17. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.

2. Page 6, lignes 22 à 25, toutes deux comprises. A la clause 17, substituer ce qui suit:

"17. Est abrogé le paragraphe un de l'article cent soixante-douze de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

'172. (1) Une patente de brasseur peut être accordée à toute personne qui s'est conformée aux dispositions de la présente loi, si la concession de cette patente a été approuvée par l'inspecteur de district, et si cette personne a, conjointement avec une compagnie de garantie agréée par le ministre, consenti une obligation à Sa Majesté pour la somme que le ministre peut déterminer; mais en aucun cas, cette somme ne doit être inférieure à cinq mille dollars' ".

3. Page 10, ligne 21. Au mot "autorise", substituer le mot "tolère".

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 15 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement du Canada a contribué au coût du redressement et de la réfection du secteur de la route trans-Canada entre Berthierville et Trois-Rivières et au coût de l'élimination des passages à niveau de chemin de fer dans ce secteur.

2. La somme totale déboursée à date par le gouvernement du Canada pour l'entreprise ci-dessus mentionnée et les déboursés futurs que le dit gouvernement peut être appelé à faire relativement à cette entreprise, s'il y en a.

3. Quand les travaux ont commencé, quand ils se sont terminés, par qui ils ont été exécutés et quel en est le coût total.

4. Si l'entreprise a été exécutée en vertu d'un contrat à prix fixe adjugé après demande publique et régulière de soumissions.

5. Dans quels journaux ont paru les demandes de soumissions et quelles sont les personnes ou corporations qui ont soumissionné.

6. Si le contrat a été approuvé par le gouvernement fédéral, de quelle manière et sur le rapport de quel fonctionnaire.

7. Depuis combien de temps étaient prêts les plans du Ministère de la Voirie de Québec pour cette entreprise et quelles sont les dates des différentes demandes d'aide qui peuvent avoir été faites par le gouvernement de la province de Québec au gouvernement du Canada relativement à cette entreprise.

8. Du 7 août 1930 au 23 octobre 1935 quel est le montant de la contribution du gouvernement du Canada au gouvernement de la province de Québec pour l'amélioration de la route trans-Canada.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des ordres généraux expédiés à la Milice et à l'Armée royale canadienne de l'Air datés le 14 avril 1938, jusqu'au 15 mai 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, du chapitre 132, et de l'article 4 (4) du chapitre 3 des S.R.C., 1927.

Le bill No 154, Loi modifiant la Loi des parcs nationaux, et la Loi des parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, 1936, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 123, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, sont étudiés et acceptés.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AGRICULTURE

SERVICES DE LA PRODUCTION

No	Crédit	Montant
	Santé des animaux—	
489	Bétail et volaille—Crédit supplémentaire	$24,785 00
490	Inspection des plantes, maladies et insectes destructeurs—Crédit supplémentaire	30,185 00
491	Contrôle des semences, provendes et engrais—Crédit supplémentaire	20,565 00
	Subventions aux foires et expositions—	
492	Administration des subventions aux foires et expositions—Crédit supplémentaire	240 00
493	Octrois pour bâtiments d'expositions et améliorations, montants détaillés au budget des dépenses—Crédit supplémentaire	65 850 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

No	Crédit	Montant
494	Ferme expérimentale centrale, Ottawa—Crédit supplémentaire	42,545 00
495	Fermes-succursales et stations, y compris stations de démonstration—Crédit supplémentaire	42,230 00
496	Nouveaux bâtiments à la ferme centrale, aux fermes-succursales et aux stations, détails au budget	54,515 00

SERVICES SCIENTIFIQUES

No	Crédit	Montant
497	Pathologie des animaux et de la volaille—Crédit supplémentaire	7,020 00
498	Bactériologie—Crédit supplémentaire	360 00
499	Botanique et phytopathologie—Crédit supplémentaire	8,595 00
500	Chimie—Crédit supplémentaire	1,680 00
501	Entomologie—Crédit supplémentaire	19,210 00
502	Nouveaux bâtiments pour services scientifiques, détail au budget des dépenses	76,700 00

SERVICES DE LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

481	Economie rurale, y compris subvention de $5,000 à la conférence internationale d'économie rurale—Crédit supplémentaire..	7,690 00
482	Produits laitiers—Crédit supplémentaire..	20,050 00
483	Subventions aux entrepôts frigorifiques, en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subvention spéciale de $90,500 au *Manitoba Cold Storage Limited,* Winnipeg, Manitoba et octroi spécial à la Coopérative des Producteurs du Témiscaming, New Liskeard, Ontario, $1,050.00—Crédit supplémentaire..	178,836 80
484	Fruits et légumes—Crédit supplémentaire..	4,972 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 154 (Lettre H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Maude Lash Dawes".

Bill No 155, (Lettre I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitsky, aussi connue sous le nom d'Elizabeth Dubney".

Bill No 156 (Lettre J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Roth".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les témoignages, la preuve, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été déférées les pétitions en instance de divorce de Stella Maude Lash Dawes, Elizabeth Dubnitsky, aussi connue sous le nom d'Elizabeth Dubney, et de Harry Roth, respectivement; ainsi que les pièces justificatives soumises à ce comité avec prière de les renvoyer au Sénat.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre des communes que le Sénat insiste sur l'amendement qu'il a apporté au bill No 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi du dimanche", pour les motifs suivants:

1. La corporation étant la seule personne coupable de la contravention, et aussi la seule qui puisse bénéficier de la contravention, est la seule personne qui doive subir la pénalité. Il est injuste de pénaliser les administrateurs, directeurs ou employés, et cette pénalité est particulièrement injuste dans le cas d'administrateurs ou d'employés dont la situation dépend de leur obéissance à la politique de la compagnie.

2. L'amendement pourvoit à l'augmentation de la peine minimum dans le cas d'une deuxième ou subséquente récidive. Dans le cas d'un grand nombre de toutes petites compagnies, comme celles qui s'occupent de mise en conserve, par exemple, une amende dépassant nécessairement cinquante dollars pourrait être trop sévère et aurait pour résultat d'inspirer une certaine hésitation à les déclarer coupables.

3. Il n'y a aucune raison pour que l'imposition des amendes, si elles sont suffisamment élevées, produise moins d'effet dans le cas de contraventions à la Loi du dimanche que dans le cas de contraventions à toute autre loi.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 98, Loi concernant la convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional, avec les amendements suivants:

1. Page 2, lignes 6 à 12, toutes deux comprises. A la clause 3 substituer ce qui suit:

"3. (1) Tout officier commissionné touchant pleine solde dans le service militaire, naval ou aérien du Canada, ou dans le service militaire, naval ou aérien de Sa Majesté, ou tout fonctionnaire des pêcheries ou magistrat stipendiaire, à bord d'un navire appartenant à l'Etat canadien ou à son service et employé à la protection des pêcheries, ou tout préposé des douanes du Canada, shérif, juge de paix ou autre personne dûment commissionné à cet effet, peut monter à bord d'un navire, bâtiment ou bateau, dans les eaux territoriales canadiennes que couvre la Convention, qu'il a lieu de croire exploité ou utilisé en contravention d'une disposition quelconque de la présente loi ou d'un règlement ou des stipulations de la Convention, ou en vue d'aider ou faciliter une telle contravention, et il peut perquisitionner dans sa cargaison et dans son équipement; et il peut aussi en interroger sous serment le capitaine ou la personne ayant le commandement, sur la cargaison, l'équipement et le voyage.

(2) Lorsqu'un officier ou une personne, sous l'autorité de la présente loi, l'interroge sous serment sur la cargaison, l'équipement ou le voyage de ce navire, bâtiment ou bateau, si le capitaine ou la personne ayant le commandement d'un navire, bâtiment ou bateau ne répond pas conformément à la vérité à toutes les questions qui lui sont posées dans cet interrogatoire, il ou elle sera passible d'une amende de quatre cents dollars.

2. Page 2, ligne 13. Au mot "les", substituer "des".

3. Page 2, ligne 14. Disjoindre les mots "jugés nécessaires".

4. Page 2, ligne 20. Après le mot "tout", insérer "pareil".

5. Page 2, ligne 43. Après le mot "port", insérer "ou havre".

6. Page 3, lignes 7 et 8. Aux mots "Loi de la protection des douanes et des pêcheries", substituer "présente loi".

7. Page 4, lignes 13 et 14. Aux mots "Loi de la protection des douanes et des pêcheries", substituer "présente loi".

8. Page 4, lignes 39 et 40. Aux mots "Loi de la protection des douanes et des pêcheries", substituer "présente loi".

9. Page 5, lignes 3 et 4. Aux mots "Loi de la protection des douanes et des pêcheries", substituer "présente loi".

10. Page 5, ligne 37. Insérer ce qui suit comme nouvelle sous-clause (3) de la clause 11:

"(3) Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de huit cents dollars et d'un emprisonnement de deux ans, quiconque résiste à un officier ou à une personne dans l'accomplissement de ses devoirs sous l'autorité de la présente loi, ou aide ou engage un autre à lui résister.

11. Page 5, ligne 37. Insérer ce qui suit comme nouvelles clauses 12, 13 et 14:—

"12. Le Procureur général du Canada peut, au nom de Sa Majesté, réclamer en justice l'imposition d'une amende ou d'une confiscation encourue sous l'autorité de la présente loi, ou appliquer cette amende ou confiscation.

"13. Toutes actions en recouvrement d'amendes ou en application de confiscations imposées par la présente loi, doivent être intentées dans un délai de trois années à compter de la commission de la contravention.

"14. Dans le cas de saisie opérée sous l'autorité de la présente loi, le gouverneur en conseil peut ordonner la suspension des procédures et, dans le cas de condamnation, il peut remettre l'amende, en totalité ou en partie, et aux conditions qu'il juge équitables."

12. Renuméroter clauses 15, 16 et 17, les clauses portant actuellement les numéros 12, 13 et 14.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 110, Loi modifiant la loi des territoires du Nord-Ouest, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 7 à 34, et page 2, lignes 1 à 14. Disjoindre tous les mots à la suite de "trente-neuf", à la ligne 6, jusqu'à la fin du Bill, et substituer ce qui suit:

"39A. (1) Le secrétaire d'Etat du Canada peut, sur demande du Procureur général de Sa Majesté au Canada, décerner à toute personne employée dans le service public du Canada un certificat d'autorité d'après la formule A de l'annexe de la présente loi, et ce certificat demeurera en vigueur tant que la personne y désignée restera dans le service public du Canada, soit qu'elle agisse comme agent de la paix ou à d'autre titre, soit qu'elle continue à servir en la même qualité ou à d'autre titre, subordonnément toutefois à l'annulation, par le secrétaire d'Etat, d'un tel certificat, à n'importe quel moment, et sur demande dudit Procureur général.

(2) Sous l'autorité d'un tel certificat, mais à la condition qu'il soit produit, si réquisition en est faite, à toute personne intéressée, en tant que propriétaire, gardien ou à d'autre titre, à toute chose recherchée comme étant susceptible de saisie en vertu du présent paragraphe, ou intéressée à l'immeuble ou à un autre endroit ou local où cette chose est présumée se trouver, ou qu'il soit produit à un gardien de la paix, la personne désignée au certificat peut pénétrer la nuit, si elle est elle-même agent de la paix ou si elle est accompagnée par un agent de la paix, et de jour, sans être ainsi accompagnée, dans tout immeuble qui n'est pas une maison d'habitation et dans tout autre endroit ou local que ce soit (y compris, navires, bateaux, canots, véhicules, voitures à moteur, automobiles, aéroplanes et moyens de transport de quelque nature que ce soit), lequel immeuble, endroit ou local n'est pas situé dans les Territoires et dans lequel une telle personne a lieu de croire qu'il existe une chose dont l'expédition hors des Territoires est prohibée, conditionnellement ou autrement, par une loi du Canada ou par une ordonnance des Territoires; et elle peut y opérer une perquisition en vue de trouver cette chose et la saisir si et lorsqu'elle l'y trouve; et aux fins de cette perquisition et de cette saisie elle peut, s'il le faut, forcer tout entrée, porte, mur, plancher, fenêtre ou barrière et tout coffre ou paquet.

(3) Toute chose dont l'expédition ou le transport hors des Territoires est interdit, conditionnellement ou autrement, par une loi du Canada ou par une ordonnance des Territoires, et tout réceptacle, de quelque nature qu'il soit, ainsi que tout navire, bateau, canot, véhicule, voiture à moteur, automobile, aéroplane ou moyen de transport de quelque nature que ce soit et dans lequel cette chose est trouvée, ou qui paraît avoir servi à transporter illégalement cette chose hors des Territoires, sera saisie par tout agent de la paix en ayant connaissance, et elle sera sujette à confiscation.

(4) Lorsqu'un navire, un véhicule, des marchandises ou une chose a été saisie ou est détenue sous l'autorité d'une des dispositions de la présente loi ou en vertu de la *Loi du gibier du Nord-Ouest,* ou lorsqu'il est allégué qu'une amende ou confiscation a été encourue sous l'autorité des dispositions de la présente loi ou de la *Loi du gibier du Nord-Ouest*, l'agent ou garde-chasse opérant cette saisie ou détention doit immédiatement faire rapport des circonstances de l'affaire au Commissaire.

(5) Le Commissaire peut alors notifier le propriétaire ou ayant-droit de la chose saisie ou détenue, ou son agent ou la personne sur laquelle pèse l'allégation d'avoir encouru l'amende ou la confiscation, ou son agent, du motif de la saisie, détention, amende ou confiscation, le ou la requérir de fournir, dans un délai de trente jours à compter de la date de la notification, la preuve qu'il ou qu'elle désire produire en l'espèce. Cette preuve peut prendre la forme d'un affidavit ou d'une déclaration devant un juge de paix, devant un commissaire chargé de recevoir les affidavits dans un tribunal ou devant un notaire public.

(6) A l'expiration dudit délai de trente jours, ou plus tôt, si la personne ainsi requise de fournir une preuve le désire, le Commissaire ou le Sous-Commissaire peut examiner et peser les circonstances de l'affaire et communiquer au Ministre son opinion ou sa recommandation en l'espèce.

(7) Le Ministre peut alors rendre sa décision dans l'affaire à l'égard de la saisie, détention, amende au confiscation, et à l'égard des conditions, s'il en est, auxquelles les choses saisies ou détenues peuvent être libérées, ou auxquelles l'amende peut être remise ou la confiscation levée, ou il peut déférer l'affaire à la Cour de l'Echiquier pour jugement. Le Ministre peut, par réglementation, autoriser le Commissaire ou le Sous-Commissaire à exercer les pouvoirs que le présent article confère au Ministre.

(8) Si le propriétaire ou ayant-droit de la chose saisie ou détenue, ou la personne sur qui pèse l'allégation d'avoir encourue l'amende, n'a pas, dans un délai de trente jours après avoir été notifiée de la décision du Ministre, du Commissaire ou du Sous-Commissaire, fourni au Ministre, au Commissaire ou au Sous-Commissaire, selon le cas, un avis écrit que cette décision ne sera pas acceptée, la décision sera finale.

(9) Si le propriétaire ou ayant-droit de la chose saisie ou détenue, ou la personne sur qui pèse l'allégation d'avoir encourue l'amende fournit, dans un délai de trente jours après avoir été notifiée d'une telle décision, au Ministre, au Commissaire ou au Sous-Commissaire, selon le cas, un avis écrit que cette décision ne sera pas acceptée, le Ministre pourra déférer l'affaire à la Cour de l'Echiquier du Canada.

(10) Sur renvoi par le Ministre d'une telle affaire à la Cour de l'Echiquier du Canada, cette cour devra entendre et examiner l'affaire sur la foi des documents et de la preuve à elle déférés, ainsi que sur la foi de toute nouvelle preuve fournie d'après les instructions de cette cour par le propriétaire ou ayant-droit de la chose saisie ou détenue, ou par la personne sur qui pèse l'allégation d'avoir encouru l'amende, ou par la Couronne, et elle devra rendre une décision selon que de droit. Jugement pourra être pris sur toute pareille décision, et ledit jugement pourra être rendu exécutoire et il sera exécutoire de la même façon que les autres jugements de cette cour.

(11) La signification de l'avis de produire une preuve, et de l'avis de la décision du Ministre sera suffisante si elle est opérée par l'envoi d'un tel avis par la poste, sous pli recommandé, au propriétaire ou ayant-droit ou à la personne sur qui pèse l'allégation d'avoir encouru l'amende, à son adresse telle qu'indiquée dans le rapport de la saisie; et le délai de trente jours accordé à l'égard de l'un ou l'autre de ces avis sera compté, dans le cas de signification par la poste, de la date à laquelle cette notification a été mise à la poste.

(12) (*a*) Si avis d'intention de revendication a été donné, et si la valeur des marchandises ou choses saisies ne dépasse pas, de l'avis de l'agent qui a opéré la saisie, la somme de cent dollars, cet agent, s'il juge à propos d'intenter des procédures sous l'autorité du présent article, doit faire immédiatement évaluer les marchandises par un appréciateur compétent, et si cet appréciateur certifie que la valeur de ces marchandises ne dépasse pas cent dollars, plainte sommaire pourra être portée devant deux juges de paix au nom de l'agent autorisé à cet effet par le Ministre, dénonçant les articles saisis comme confisqués sous l'autorité de quelque loi particulière ou disposition d'icelle mentionnée dans ladite plainte, et demandant condamnation desdits articles; et les juges devront alors émettre un avis général, pour toutes les personnes revendiquant quelque intérêt dans la saisie, de comparaître à une date et en un lieu déterminés pour réclamer les articles saisis et pour répondre à la plainte, et déclarer qu'à défaut de ce faire lesdits articles seront condamnés;

(*b*) Au moins huit jours avant la date de comparution, une copie de l'avis devra être signifiée à la personne qui était en possession des articles enlevés ou être laissée ou apposée dans un édifice, vaisseau ou véhicule, s'il s'en trouve, où

les articles ont été saisis, si cet édifice, vaisseau ou véhicule existe encore. ou elle devra être affichée ostensiblement en deux endroits publics les plus rapprochés du lieu de la saisie;

(*c*) Si quelque personne se présente pour répondre à la plainte, les juges devront entendre et juger l'affaire sommairement et libérer ou condamner les articles; mais si aucune personne ne se présente, jugement de condamnation sera prononcé, et les juges qui prononceront la condamnation devront émettre à l'agent mentionné en premier lieu dans le présent article un mandat de vendre les marchandises".

2. Ajouter ce qui suit au Bill, comme clause deux:

"2. Ladite loi est de plus modifiée par l'adjonction de ce qui suit à l'Annexe de ladite loi:

'FORMULE A

Certificat d'autorité

Décerné à un agent qui applique le paragraphe 3 de l'article 39A de la Loi des Territoires du Nord-Ouest

Le présent certificat atteste que (*nom*), de (*cité, ville ou autre lieu*), dans (*la province etc.*), Dominion du Canada (*bureau ou occupation*), est autorisé, par l'article 39A de la Loi des territoires du Nord-Ouest et en vertu dudit article, à pénétrer de nuit, s'il est lui-même un agent de la paix ou s'il est accompagné par un agent de la paix, et de jour sans être ainsi accompagné, dans tout immeuble qui n'est pas une maison d'habitation et dans tout autre endroit ou local (y compris navires, bateaux, canots, véhicules, voitures à moteur, automobiles, aéroplanes et moyens de transport de quelque nature que ce soit) qui n'est pas situé dans les Territoires du Nord-Ouest et dans lequel une telle personne a lieu de croire qu'il existe une chose dont l'expédition ou le transport hors des Territoires est prohibé, conditionnellement ou autrement, par une loi du Canada ou par une ordonnance desdits Territoires; et d'y opérer une perquisition en vue de trouver cette chose et de la saisir si et lorsqu'il l'y trouve, et aux fins de cette perquisition ou saisie, il peut, s'il le faut, forcer toute entrée, porte, mur, plancher, fenêtre ou barrière, et tout coffre ou paquet.

Donné à Ottawa, Canada, ce .... jour de..............19....

Le secrétaire d'Etat du Canada.' "

Comme il est passé six heures p.m., exactement six heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 16 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

D'Isabel Bovill Clarke, de Montréal, P.Q., épouse de Harry Dickson Clarke.

D'Eric Thomas Robert Kinney, de Montréal, P.Q., époux de Mary Hannah Donnelly Kinney.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie de l'arrêté en conseil, en date du 15 juin, 1938, C.P. 1367, approuvant un rapport du ministre de la Justice à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, au sujet de certaines mesures adoptées par la législature de la province de l'Alberta.

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1368, en date du 15 juin, 1938, désavouant les lois suivantes passées par la législature de la province de l'Alberta, à savoir:

"Loi visant à la sécurité des propriétaires d'habitations",
"Loi imposant une taxe sur certaines valeurs en l'année 1938".

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément pour la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 155, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Maude Lash Dawes".—M. *Lawson.*

Bill No 156, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitsky, autrement connue sous le nom d'Elizabeth Dubney".—M. *Lennard.*
Bill No 157, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Roth". —M. *Jacobs.*

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lawson.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAIL

	Loi de coordination des bureaux de placement—	
108	Administration..	$ 63,925 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

TRAVAIL

SPÉCIAL

516	Pour pourvoir aux engagements résultant d'ententes avec les provinces en matière de colonisation assistée. (A voter de nouveau)..	200,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:
Bill No 146, Loi concernant le haut commissaire du Canada dans le Royaume-Uni.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 17 JUIN 1938

Prières.

M. Dunning, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 1332, en date du 14 juin, 1938: pour renouveler le prêt d'une somme de $2,334,000 consenti à la province de la Colombie britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 1352, en date du 16 juin 1938: pour autoriser la dépense d'une somme de $27,500.00 à prendre à même le Vote No 524, "dépenses imprévues", Travail, pour être remise au ministre des Finances, afin de lui permettre de défrayer le coût de l'examen, par le bureau du Contrôleur du Trésor, des comptes occasionnés à travers le pays par les ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les diverses provinces.

Arrêté en conseil, C.P. 1353, en date du 16 juin, 1938: pour autoriser la dépense, en Colombie britannique, pour l'organisation et l'exécution des entreprises destinées à donner de l'emploi et la subsistance aux chômeurs célibataires et sans foyer, et pour que ces déboursés soient prélevés à même le Vote No 520 des Crédits supplémentaires, 1938-39.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai, 1938:—Dossier contenant toute correspondance et documents, lettres, télégrammes, rapports concernant certaines difficultés entre Ludger Bastien et Elzéar Sioui, de la Réserve Huronne de Loretteville, Qué.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin, 1938:—Copie de toutes correspondances, documents, télégrammes, etc., au sujet du bureau de poste d'Amos, comté de Chapleau, P.Q., depuis 1935.

A l'appel de l'ordre portant la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Dunning propose,—Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements au bill No 25, "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", excepté l'amendement à l'article 9, pour la raison suivante:

"Parce que l'adoption dudit amendement soulèverait des difficultés dans certaines provinces".

Et que le greffier transmette ledit message au Sénat.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 110, Loi modifiant la loi des territoires du Nord-Ouest, sont étudiés et acceptés.

A l'appel de l'ordre portant la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 98, Loi concernant la convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional;

M. Michaud propose,—Que lesdits amendements soient acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les dits amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois et acceptés.

Le bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les pièces justificatives qui les accompagnent, sont transmis pour étude au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 155, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Maude Lash Dawes".

Bill No 156, (I3 du Sénat), intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitsky, autrement connue sous le nom d'Elizabeth Dubney".

Bill No 157, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Roth".

(Bills publics)

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Woodsworth,—Que le bill No 4, Loi modifiant le code criminel, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Et un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 30, Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau.

Bill No 138, Loi modifiant la loi des Indiens.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AGRICULTURE

SERVICE DE LA MISE EN VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

485	Bétail et volaille—Crédit supplémentaire.. .. .. $	7,040 00

SPÉCIAL

478	Secours en provende et fourrage dans les zones de sécheresse et secours directs dans les mêmes zones pendant les mois d'avril, mai et juin 1938..	2,000,000 00
479	Aide aux provinces pour le rétablissement des colons..	365,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 20 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, soumet le deuxième rapport dudit comité comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 91, intitulé: Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, et il a convenu d'en faire rapport avec modifications.

Il a été ordonné de réimprimer le bill modifié.

Votre Comité propose que, à l'article 4 (1), le traitement du directeur général des élections soit porté à celui d'un sous-ministre, à savoir, $9,000.00.

De son siège, en Chambre, M. Woodsworth, se prévalant des dispositions de l'article 31 du Règlement, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question déterminée et urgente d'importance nationale, et il définit ainsi son sujet:

"La situation pénible qui existe à Vancouver à la suite de l'éviction du bureau de poste des chômeurs célibataires, et la nécessité de mettre fin aux troubles immédiatement."

Il transmet alors à l'Orateur une déclaration écrite pour exposer le sujet à discuter, et l'Orateur, l'ayant lue à la Chambre, pose la question:

"Est-ce que le député peut exposer ses vues?"

Comme il ne s'élève aucune objection;

L'Orateur invite le député à présenter sa motion.

M. Woodsworth, appuyé par M. Stevens, propose alors,—Que la Chambre soit maintenant ajournée.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Rogers, membre du Conseil privé, dépose:—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1369, en date du 17 juin, 1938: pour autoriser la dépense d'une somme de $22,500.00 qui devra servir à certaines entreprises à Edmonton, Lethbridge, Medicine Hat et à Drumheller, Alberta, à prélever à même le Vote No 517, des Crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 1370, en date du 17 juin, 1938: pour autoriser le paiement de certaines sommes aux provinces du Manitoba, Saskatchewan, Alberta et de la Colombie-Britannique, respectivement, en corrélation avec le projet d'emploi agricole, à prélever à même le Vote No 520 des Crédits supplémentaires 1938-39.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés respectivement, lus la première fois, et la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 158, Loi modifiant la loi des semences, 1937.—M. *Gardiner.*

Bill No 159, Loi modifiant la loi de l'industrie laitière.—M. *Gardiner.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelles modifications des taux ont été mises en vigueur depuis que le Règlement "C" sur le tarif des droits de quai a été publié par le Conseil des ports nationaux, donnant en même temps les détails de chaque modification.

2. Si ces changements, le cas échéant, ont été publiés dans la *Gazette du Canada.* Sinon, pourquoi ils n'ont pas été publiés.

3. Si l'on a modifié le tarif des droits et des charges du Conseil des ports nationaux qui a été mis en vigueur le 14 avril 1938. Si oui, de quelle façon.

4. Si ces modifications ou ces changements ont été publiés dans la *Gazette du Canada.*

Par M. Green,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Si quelques-uns des élévateurs que le Conseil des ports nationaux possède dans le port de Vancouver sont actuellement loués à des particuliers.

2. Si oui, à quelles personnes ou compagnies, et quels sont les termes et les conditions de chaque bail.

3. Si l'on a consenti des diminutions de loyer ou d'autres avantages au sujet de tout bail pour ces élévateurs, et si oui, quelles sont ces concessions et à qui on les a faites.

4. Si l'on a augmenté le loyer de l'élévateur No 3, parce que l'on y aurait construit un entrepôt, et si oui, quel est le montant de cette augmentation, et si cette augmentation couvre l'intérêt et le fonds d'amortissement du coût de construction de cet entrepôt.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant les dépenses de F. W. Riddell, secrétaire du Conseil des ports nationaux, pour un voyage à New-York, durant le mois de mai, avec un résumé des instructions données à M. Riddell au sujet de l'objet de son voyage, et aussi les noms des individus et des compagnies avec qui il a discuté des affaires publiques du Canada; et aussi copie de son rapport au ministre des Transports, ou un résumé substantiel de son rapport verbal.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les dates de tous les appels téléphoniques interurbains entre le ministre des Transports ou tout haut fonctionnaire de son bureau, et New-York; et indiquant aussi le nombre des appels et les noms des individus à qui l'on voulait parler; et aussi le total des sommes versées pour des appels téléphoniques interurbains durant le mois de mai 1938.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant toutes les dates des appels téléphoniques interurbains entre le Conseil des ports nationaux, ou tout haut fonctionnaire, ou tout membre du Conseil des ports nationaux, et New-York, indiquant aussi le nombre des appels et les noms des personnes à qui l'on voulait parler; et le total des sommes versées pour des appels téléphoniques interurbains durant le mois de mai 1938.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés du 15 avril 1938 jusqu'aujourd'hui entre le ministre du Travail et tout haut fonctionnaire ou fonctionnaire du ministère fédéral du Travail et toute personne dans la province de la Colombie-Britannique au sujet de la situation des chômeurs dans cette province, pour autant qu'elle affecte les célibataires sans travail qui occupent présentement le bureau de poste de Vancouver et la Galerie des Arts de Vancouver.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 22 juin 1938, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances soient de toute manière régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier une projet de résolution destinée à modifier la loi de la Banque du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi sur la Banque du Canada pour prescrire, *inter alia*, le rachat par la Banque du Canada des 100,000 actions de la catégorie "A" de la Banque du Canada, dont la valeur au pair est de $50 chacune, au prix de $59.20 par actions, plus les dividendes accrûs; la diminution du capital-actions de la Banque du Canada de $10,000,-000 à $5,000,000, divisés en 100,000 actions de $50 chacune; et pour autoriser le ministre des Finances à remettre, à la Banque du Canada, pour ce rachat et cette diminution du capital-actions, 102,000 actions de la catégorie "B" de la Banque du Canada, dont la valeur au pair est de $50 chacune, sur lesquelles 2,000 seront annulées et 100,000 seront échangées pour 100,000 nouvelles actions de $50 chacune que la Banque du Canada délivrera au ministre des Finances; et pour verser à la Banque du Canada le montant additionnel nécessaire pour payer la différence entre le prix d'achat des actions qui doivent être rachetées (non compris tout montant versé sous forme de dividendes) et leur valeur au pair.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning présente alors le bill No 160, Loi modifiant la loi de la Banque du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 154, Loi modifiant la loi des Parcs nationaux, et la loi des parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, 1936.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément de la Chambre:

Bill No 161, (Lettre K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe".

Bill No 162, (Lettre L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Vereszczak Finchuk".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les témoignages et la preuve déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de Marjorie Ruth Nicholson Lowe et d'Anna Vereszczak Finchuk, respectivement; ainsi que les pièces justificatives qui s'y rapportent, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 21 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie du rapport, en date du 26 mai, 1937, du major H. Stethem, R.C.D., à l'adjudant d'état-major du Collège militaire royal, au sujet de l'enlèvement de la pierre de la pile de pierre du Collège militaire royal.

Aussi,—Copie d'une lettre envoyée de nuit, le 15 juin, 1938, par le commandant du Collège militaire royal au Major R. C. V. Bessonette, au même sujet.

Et aussi,—Copie d'une lettre envoyée de nuit, le 16 juin, 1938, par le Major R. C. V. Bessonette au commandant du Collège militaire royal, en réponse à cette dernière.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin, 1938:—Dossier contenant:—Un rapport complet de toutes les expériences conduites par les fermes expérimentales sur les cochons York et Landrace durant les années 1936, 1937 et 1938.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Les compagnies dispensées de l'impôt sur les compagnies en vertu des dispositions de la Partie XIII de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qui ont été mises en vigueur le 1er mai 1936.
2. Pour quelle ou quelles mines chacune desdites compagnies a établi son droit à une telle exemption.
3. Et parmi ces mines, lesquelles on a classifiées comme nouvelles, et lesquelles comme anciennes.
4. Dans quelle province chacune de ces mines est située.
5. Quels certificats on a délivrés pour indiquer la date à laquelle une mine est supposée avoir commencé à produire, selon les termes de ladite Partie XIII.
6. Et dans chacun des certificats délivrés, quelles sont les périodes financières que l'on a fixées pendant lesquelles le revenu de chacune de ces mines sera exempt de l'impôt sur le revenu.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément pour la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 161, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe".—M. *Walsh*.

Bill No 162, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Vereszczak Finchuk".—M. *Jacobs*.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur proposition de ladite motion;

M. Lawson, appuyé par M. Cahan, propose en amendement,—Que tous les mots placés aprs le mot "que" dans ladite motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette que les propositions financières énoncées par le ministre des Finances pour l'année fiscale qui se terminera le 31 mars, 1939, ne renferment pas de disposition susceptible d'alléger suffisamment le fardeau excessif d'impôts qui pèsent à l'heure actuelle sur le contribuable canadien".

Et un débat s'élevant,

M. Coldwell, appuyé par M. Douglas (Weyburn), propose en sous-amendement:—

Que l'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"La Chambre regrette de plus que les propositions énoncées par le ministre des Finances le 16 juin négligent les promesses faites par le parti libéral au peuple canadien, quand il formula son programme en 1919, et les années subséquentes, et qui déclare, entre autres choses:

"Que pour le plus grand bien du Canada il importe d'apporter des réductions sensibles au fardeau que sont les impôts de douane, ce dans le but de réaliser deux fins de la plus haute importance, premièrement: la diminution du coût très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement: la réduction du coût des instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale

"Que, pour ces fins, le blé, la farine de blé, et tous les produits du blé; les principaux produits d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles, ainsi que leurs pièces de rechange; le bois de service dégrossi et ouvré, la gazoline, les huiles d'éclairage, de lubrification et de combustion, etc., les filets, la ficelle à filets, et l'outillage des pêcheurs; les ciments et les engrais, devraient être exempts de droits de douane, tout comme la matière première qui entre dans la fabrication de ces articles."

Et un débat se poursuivant toujours;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*Appel, en vertu de l'article 15 du Règlement, de l'ordre relatif aux bills privés et publics*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 84, Loi modifiant la loi de la milice;

M. MacNeil propose, appuyé par M. Coldwell,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Poole.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 22 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. (*a*) Depuis le 1er janvier 1938, combien on a adjugé d'entreprises pour la fourniture de charbon aux édifices publics de l'Etat dans la province du Nouveau-Brunswick. (*b*) Les noms et la situation de chacun de ces édifices.
2. Les soumissions reçues dans chaque cas, les montants, et à qui les entreprises ont été adjugées.

Sur une motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les dispositions de l'article 28 du Règlement relatives au comité des Voies et Moyens soient suspendues pour la séance du 23 juin, 1938.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson, et sur le projet de motion de M. Coldwell, en amendement audit projet d'amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Marsh.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs insistent sur leur second amendement au bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, auquel la Chambre des communes refuse d'agréer, pour la raison suivante: "Que cette loi n'aurait plus sa raison d'être, en aucune province, après le 31 décembre, 1938."

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 57 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 23 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Certaines correspondances relatives à l'assurance sur le chômage, comme suit:—

Lettre du Premier ministre de la Colombie britannique adressée au Premier ministre, en date du 8 mars, 1938, avec la réponse de ce dernier, en date du 16 mars, 1938.

Lettre du Premier ministre de l'Alberta adressée au Premier ministre, en date du 15 mars, 1938.

Lettre du Premier ministre du Nouveau-Brunswick adressée au Premier ministre, en date du 23 avril, 1938, avec une copie de la résolution adoptée par la législature du Nouveau-Brunswick, en date du 14 avril, 1938.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Stewart,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Sous l'empire d'un contrat avec la province d'Ontario, daté le 10 septembre 1936, quelle somme l'Etat a contribuée au coût de (*a*) l'ouvrage No 76, Brockville ouest, régalage du sol et ponceaux, 4 milles; (*b*) de l'ouvrage No 111, de Delta à Phillipsville, régalage du sol et ponceaux, 3.67 milles.

2. Les autres sommes que l'Etat a fournies pour des ouvrages exécutés dans la province d'Ontario, dans le comté de Leeds, durant les années 1936 et 1937.

3. Si l'Etat a consenti à fournir des sommes pour quelques entreprises dans ce comté durant l'année 1938, et si un contrat à cet effet a été passé, quels sont les détails de ces entreprises et quel est le montant estimatif de ces contributions.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Durant les années, 1935, 1936, 1937, et l'année 1938 jusqu'aujourd'hui, quelle somme a-t-on versée à la *Dominion Coal Company*, en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes, pour des envois de charbon par différents chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse.

2. Durant les années 1935, 1936, 1937, et l'année 1938 jusqu'aujourd'hui, quelle somme on a versée à la *Dominion Coal Company* en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes, pour des envois de charbon par différents chemins de fer du Nouveau-Brunswick.

3. Durant la période susmentionnée, quels bonus on a versés à la *Dominion Coal Company* pour la fabrication de coke.

M. Mackenzie King, pour M. Lapointe (Québec-est), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour constituer en corporation, sous l'autorité du ministre de la Justice, une Commission qui aura le pouvoir de gouverner, de diriger et d'administrer les pénitenciers; pour prescrire des traitements pour les Commissaires et pour les commissaires adjoints, et afin de modifier, de codifier la Loi des pénitenciers et les lois modificatives et d'abroger ces lois.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Lawson: Que tous les mots placés après le mot "que" dans ladite motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette que les propositions financières énoncées par le ministre des Finances pour l'année fiscale qui se terminera le 31 mars, 1939, ne renferment pas de disposition susceptible d'alléger suffisamment le fardeau excessif d'impôts qui pèsent à l'heure actuelle sur le contribuable canadien".

Et sur le projet de motion de M. Coldwell en amendement audit projet d'amendement;

Que l'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"La Chambre regrette de plus que les propositions énoncées par le ministre des Finances le 16 juin négligent les promesses faites par le parti libéral au peuple canadien, quand il formula son programme en 1919, et les années subséquentes, et qui déclare, entre autres choses:

"Que pour le plus grand bien du Canada il importe d'apporter des réductions sensibles au fardeau que sont les impôts douane, ce dans le but de réaliser deux fins de la plus haute importance, premièrement: la diminution du coût très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement: la réduction du coût des instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale;

"Que pour ces fins, le blé, la farine de blé, et tous les probuits du blé; les principaux produits d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles, ainsi que leurs pièces de rechange; le bois de service dégrossi et ouvré, la gazoline, les huiles d'éclairage, de lubrification et de combustion, etc., les filets, la ficelle à filets, et l'outillage des pêcheurs; les ciments et les engrais, devraient être exempts de droits de douane, tout comme la matière première qui entre dans la fabrication de ces articles."

Après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,
Coldwell,
Douglas (Weyburn),
Elliott (Kindersley),
Fair,
Hansell,
Heaps,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Kennedy,
Kuhl,
Landeryou,
Leader,
MacInnis,
MacNeil,
Macphail,
Marshall,
Mitchell,
Needham,
Pelletier,
Poole,
Quelch,
Woodsworth—23.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Anderson,
Baker,
Barber,
Barry,
Beaubien,
Bennett,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Yukon),
Blair,
Blanchette,
Bothwell,
Boulanger,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Cahan,
Cardin,
Casselman,
Clark (Essex-Sud),
Clarke (Rosedale),
Clark (York-Sunbury),
Cleaver,
Cochrane,
Coté,
Crerar,
Damude,
Deachman,
Denis,
Deslauriers,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Duffus,
Dupuis,
Emmerson,
Esling,
Euler,
Evans,
Fafard,
Farquhar,
Ferguson,
Ferron,
Fiset (sir Eugène),
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Francœur,
Furniss,
Gariépy,
Gauthier,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gosselin,
Goulet,
Grant,
Gray,
Graydon,
Green,
Hamilton,
Hanson,
Hartigan,
Héon,
Hill,
Howard,
Howe,
Hurtubise,
Hyndman,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Johnston (Lake-Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lacroix (Beauce),
Lalonde,
Lapointe (Matapédia-Matane),
Lapointe (Québec-Est),
Leclerc,
Leduc,
Lennard,
Little,
Lockhart,
McAvity,
McCallum,
McCann,
McCuaig,
McCulloch,
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McGregor,
McIntosh,
McIvor,
McKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
McLean (Melfort),
McLean (Simcoe-Est),
MacLennan,
MacNicol,
McPhee,
MacRae,
Mallette,
Marsh,
Martin,
Maybank,
Motherwell,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Neill,
O'Neill,
Parent (Terrebonne),
Patterson,
Perley,
Plaxton,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Rickard,
Rinfret,
Robichaud,
Rogers,
Ross (St. Paul's),
Ross (Moose-Jaw),
Rowe (Dufferin-Simcoe),
St-Père,
Sanderson,
Senn,
Slaght,
Spence,
Stevens,
Stewart,
Stirling,
Streight,
Sylvestre,
Taylor (Nanaïmo),
Taylor (Norfolk),
Telford,
Thauvette,
Thompson,
Thorson,
Tomlinson,
Tremblay,
Tucker,
Turgeon,
Turner,
Tustin,
Veniot,
Vien,
Walsh,
Ward,
Warren,
Weir,
Wermenlinger,
White,
Winkler—169.

Après d'autre discussion sur l'amendement, il est mis aux voix, et rejeté à son tour sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson, Baker, Barber, Bennett, Black (Yukon), Blackmore, Brooks, Brown, Cahan, Casselman, Clarke (Rosedale), Coldwell, Douglas (Weyburn), Elliott (Kindersley), Esling, Fair, Graydon, Green, Hansell, Heaps, Héon, Jaques, Johnston (Bow-River), Kennedy, Kuhl, Landeryou, Lockhart, McGregor, MacInnis, MacNeil, MacNicol, Macphail, Marsh, Marshall, Mitchell, Needham, Pelletier, Perley, Poole, Quelch, Ross (St. Paul's), Rowe (Dufferin-Simcoe), Senn, Spence, Stevens, Stewart, Stirling, Thompson, Tustin, Walsh, Wermenlinger, White. Woodsworth—53.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Barry, Beaubien, Bertrand (Prescott), Bertrand (Laurier), Black (Châteauguay-Huntingdon), Blair, Blanchette, Bothwell, Boulanger, Brunelle, Cardin, Clark (Essex-Sud), Clark (York-Sunbury), Cleaver, Cochrane, Coté, Crerar. Damude, Deachman, Denis, Deslauriers, Donnelly, Douglas (Queens), Duffus, Dupuis, Emmerson, Euler, Evans, Fafard, Farquhar, Ferguson, Ferron, Fiset (sir Eugène), Fleming, Fontaine, Fournier (Hull), Francœur, Furniss, Gariépy, Gauthier, Girouard, Gladstone, Glen, Golding, Gosselin, Goulet, Grant, Hamilton, Hanson, Hartigan, Hill, Howard, Howe, Hurtubise, Hushion, Ilsley, Isnor, Jean, Johnston (Lake-Centre), King, Mackenzie Kinley, Kirk, Lacroix (Beauce), Lalonde, Lapointe (Matapédia-Matane), Lapointe (Québec-Est), Leclerc, Leduc, Little, McAvity, McCallum, McCann, McCuaig, McCulloch, Macdonald (Brantford City), McDonald (Pontiac), McDonald (Souris), McIntosh, McIvor, McKenzie (Lambton-Kent), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McLarty, McLean (Melfort), McLean (Simcoe-Est), MacLennan, McPhee, MacRae, Mallette, Martin, Maybank, Motherwell, Mullins, Mulock, Mutch, Neill, O'Neill, Parent (Terrebonne), Patterson, Plaxton, Pottier, Pouliot, Power, Purdy, Raymond, Reid, Rhéaume, Rickard, Rinfret, Robicheaud, Rogers, Ross (Moose-Jaw), St-Père, Sanderson, Slaght, Streight, Sylvestre, Taylor (Nanaïmo), Taylor (Norfolk), Telford, Thauvette, Thorson, Tomlinson, Tremblay, Tucker, Turgeon, Turner, Veniot, Vien, Ward, Warren, Weir, Winkler—136.

La motion principale est alors mise aux voix, à savoir: Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens; elle est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Barry,
Beaubien,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Bothwell,
Boulanger,
Brunelle,
Cardin,
Clark (Essex-Sud),
Clark (York-Sunbury),
Cleaver,
Cochrane,
Coté,
Crerar,
Damude,
Deachman,
Denis,
Deslauriers,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Duffus,
Dupuis,
Emmerson,
Euler,
Evans,
Fafard,
Farquhar,
Ferguson,
Ferron,
Fiset (sir Eugène),
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Francœur,
Furniss,
Gariépy,
Gauthier,
Girouard,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gosselin,
Goulet,
Grant,
Hamilton,
Hanson,
Hartigan,
Hill,
Howard,
Howe,
Hurtubise,
Hushion,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Johnston (Lake-Centre),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lalonde,
Lapointe (Matapédia-Matane),
Lapointe (Québec-Est),
Leclerc,
Leduc,
Little,
McAvity,
McCallum,
McCann,
McCuaig,
McCulloch,
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Pontiac),
McDonald (Souris),
McIntosh,
McIvor,
McKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
McLean (Melfort),
McLean (Simcoe-Est),
MacLennan,
McPhee,
MacRae,
Mallette,
Martin,
Maybank,
Motherwell,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Neill,
O'Neill,
Parent (Terrebonne),
Patterson,
Plaxton,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Rickard,
Rinfret,
Robichaud,
Rogers,
Ross (Moose-Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Slaght,
Streight,
Sylvestre,
Taylor (Nanaïmo),
Taylor (Norfolk),
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tomlinson,
Tremblay,
Tucker,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
Winkler—135.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,
Baker,
Barber,
Bennett,
Black (Yukon),
Blackmore,
Brooks,
Brown,
Cahan,
Casselman,
Clarke (Rosedale),
Coldwell,
Douglas (Weyburn),
Elliott (Kindersley),
Esling,
Fair,
Graydon,
Green,
Hansell,
Heaps,
Johnston (Bow-River),
Kennedy,
Kuhl,
Landeryou,
Leader,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacNeil,
MacNicol,
Macphail,
Marsh,
Marshall,
Mitchell,
Needham,
Pelletier,
Perley,
Poole,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Rowe (Dufferin-Simcoe),
Senn,
Spence,
Stevens,
Stewart,
Stirling,
Thompson,
Tustin,
Walsh,
Wermenlinger,
White,
Woodsworth—52.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

LOI SPECIALE RES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre, chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts revisés du Canada, 1927, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que l'Annexe III de ladite loi, formant la liste des articles exemptés de la taxe de consommation ou de vente soit modifiée en ajoutant à ladite Annexe ce qui suit:—

Matières utilisées exclusivement dans la fabrication de poison à gopher;

Harnais pour chevaux et leurs pièces complètes et articles et matériaux utilisés exclusivement dans leur fabrication;

Produits pour la nourriture d'animaux à fourrure dont les peaux ont une valeur marchande;

Articles et matériaux utilisés exclusivement dans le gréement ou la réparation des bateaux employés par les pêcheurs dans les pêcheries;

Briques, tuiles à bâtir, blocs et pierre de construction, plâtre, chaux, ciment, stuc et mélange de stuc;

Bois de construction, châssis, portes, bardeaux, lattes, lambris, escaliers, balustrades;

Panneaux de plâtre, panneaux de fibre, papier-tenture, papier à construction, et matériaux composés entièrement ou en partie de fibre végétale ou minérale pour revêtement de murs ou comme isolants dans la construction;

Peintures, vernis, blanc de plomb et huile à peinture;

Matériaux préparés de toiture;

Bains-douche, baignoires, cuvettes, robinets, urinoirs, lavabos, éviers et baquets de blanchissage, non compris les tuyaux et les garnitures de tuyaux;

Verre de construction;

Appareils destinés à chauffer les édifices;

Articles de quincaillerie servant aux constructeurs, tels que: serrures, jeux de serrures, pentures, charnières, poulies et fermoirs de fenêtres.

Acier pour la construction utilisé exclusivement pour la charpente et l'étai de maisons et de ponts.

Articles et matériaux utilisés exclusivement dans la fabrication ou la production des matériaux de construction mentionnés plus haut,—mais non compris les matériaux détruits par le gaspillage ou l'usure, ou les abrasifs, les huiles de graissage, les pétroles combustibles, ou les outillages d'ateliers temporaires.

2. Que l'Annexe II de ladite loi soit modifiée par la radiation des mots suivants dans le paragraphe trois de ladite annexe:—

Toutefois, la taxe imposée par les présentes n'est pas applicable aux marchandises ici mentionnées, lorsqu'elles sont vendues à des fabricants d'automobiles ou de châssis ou par eux importées, pour l'équipement primitif de ces automobiles ou châssis, aux conditions suivantes:—

(*i*) S'il est fabriqué ou produit annuellement moins de dix mille automobiles ou châssis, et qu'au moins cinquante pour cent de ce que coûte,

à l'usine, leur fabrication ou production, non compris les droits et autres taxes, soient subis dans l'Empire britannique;

(*ii*) S'il est fabriqué ou produit annuellement dix mille automobiles ou châssis, ou davantage, et qu'au moins soixante pour cent de ce que coûte, à l'usine, leur fabrication ou production, non compris les droits et autres taxes, soient subis dans l'Empire britannique.

Toutefois, à compter du premier jour d'avril 1936, l'expression "soixante-cinq" remplacera le mot "soixante", dans le présent alinéa, et remplacé par ce qui suit:

Toutefois, la taxe imposée par les présentes n'est pas applicable aux marchandises ici mentionnées lorsqu'elles sont employées exclusivement pour l'équipement primitif de ces véhicules automobiles.

3. Que le paragraphe 2 de l'article 58 de ladite loi soit modifié de manière à ce que la taxe d'accise payable sur la vente, le transfert ou la cession de toute obligation dont le prix ou la valeur est de un dollar sera de un quart de cent par action.

4. Que toute disposition législative reposant sur la présente résolution sera censée entrée en vigueur le dix-septième jour de juin, mil neuf cent trente-huit, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement ainsi qu'aux marchandises importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 163, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, qui est lu la première fois et dont le deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 24 JUIN 1938

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre du fait qu'il a reçu la lettre suivante dont il donne lecture:

BUREAU DE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Ottawa, 23 juin, 1938.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Lawrence Arthur Cannon, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat vendredi, le 24 juin, à 5 heures 30 p.m., pour donner l'assentiment royal à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. R. STEWART,

Assistant du Sous-Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
De la Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

M. St-Père, du comité conjoint des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente le deuxième rapport dudit comité, comme suit:

Votre Comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande d'imprimer et de distribuer 500 copies en anglais et 200 copies en français des documents suivants qui portent les numéros 298 et 301:—

298. Copie de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil, contrats et autres documents, et aussi copie de toute autre correspondance échangée entre le minis-

tre du Travail, le premier ministre et toutes autres personnes entre le 20 août 1935 et le 15 octobre 1935, au sujet de la construction des routes Piney, Morden Sprague, Brandon Clear Lake, au Manitoba, construction exécutée conjointement par la province du Manitoba et l'Etat fédéral.

301. Copie de l'arrêté du conseil, daté le 15 juin 1938, C.P. 1367, approuvant un rapport du ministre de la Justice à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, au sujet de certaines mesures adoptées par la législature da la province de l'Alberta.

Votre Comité propose aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

6a. Etat montrant:—1. La somme que le Canada a versée jusqu'aujourd'hui pour l'entretien de la Société des Nations.

2. La somme (en détail) que le Canada a versée à la Société durant l'année 1937, y compris les sommes versées aux délégués et aux conseillers des délégués etc.

6b. Etat montrant:—1. Si l'on a dépensé les $14,000 appropriés par le poste 207 (page 50, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

33c. Relevé indiquant:—1. Le nombre de demandes d'emprunts adressées à la Commission du prêt agricole canadien, dans la province de la Saskatchewan, durant les années 1935, 1936, 1937;

2. Le nombre de prêts qui ont été faits;

3. Le nombre des fonctionnaires à la Division du prêt agricole canadien, en Saskatchewan, durant chacune des années 1935, 1936, 1937, et le nombre et les noms des évaluateurs dont on a retenu les services durant chacune de ces trois années.

33d. Etat montrant:—1. Le nombre des demandes d'emprunts faites à la Commission du prêt agricole canadien dans la province de l'Alberta durant les années 1934, 1935, 1936, 1937.

2. Le montant total des emprunts demandés durant chacune de ces années.

3. Le montant total des prêts consentis dans l'Alberta durant chacune de ces années.

4. Le montant total des prêts ainsi accordés durant chacune de ces années.

33e. Etat montrant:—

1. Depuis la date de l'institution de la Commission du prêt agricole canadien, quel bénéfice annuel (ou perte) celle-ci a réalisé.

2. Durant chacune des années 1935, 1936 et 1937, combien de fermes la Commission a acquises dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

3. Durant chacune des années 1936 et 1937, combien de ventes la Commission a faites dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

4. La valeur totale de toutes les fermes que la Commission avait en vente à la fin de l'année 1937 dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

59a. Etat montrant:—

1. La somme totale d'argent dépensée sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies dans chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

2. Dans chacune des provinces mentionnées plus haut, quelle partie de cet argent a été dépensé pour aider vraiment les cultivateurs, soit pour des digues, soit pour des projets d'irrigation.

3. La somme dépensée en frais d'administration dans chacune des provinces mentionnées plus haut.

59b. Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

59c. Copie de toute la correspondance échangée du 3 mars 1937 jusqu'aujourd'hui entre le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet des négociations entre le gouvernement du Dominion et celui de l'Alberta relativement à l'application dans l'Alberta et la Saskatchewan de la Loi du rétablissement agricole des prairies.

59d. Copie de l'arrêté en conseil pour nommer le Dr E. W. Stapleford, de Toronto, Ontario, au poste de directeur des zones frappées de sécheresse, avec un salaire de $500 par mois, et A. L. Stevenson, d'Ottawa, Ontario, commis-chef, à un salaire de $225 par mois, en vertu des dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des prairies.

66m. Arrêté en conseil, C. P. 451, en date du 5 mars 1938: pour nommer Mme L. G. Ferguson, de Westville, N.-E.; Mme M. Cormier et M. A. Montpetit, de Montréal, P.Q.; Mlle Ruth Lowe, de Kitchener, Ontario, et M. J. McCulley, de Newmarket, Ontario; Mme W. J. Lindel, de Winnipeg, Manitoba, et Mme A. J. Currie, de Govan, Saskatchewan, comme conseillers du ministre du Travail pour s'occuper de l'organisation et du fonctionnement des projets et des organismes destinés à la formation de la jeunesse dans leurs provinces respectives.

66n. Arrêté en conseil, C.P. 506, en date du 10 mars 1938: pour autoriser le prêt d'une somme de $200,000 à la province de l'Alberta afin de permettre à cette province d'assumer sa part des dépenses d'aide aux chômeurs, tel que prévu par l'accord conclu entre le fédéral et ladite province, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66o. Arrêté en conseil, C.P. 528, en date du 14 mars 1938: pour modifier les accords contractés entre le fédéral et la province de la Saskatchewan afin de lui procurer l'aide financière nécessaire à l'achat et à la distribution de la nourriture et du fourrage dans certaines régions de ladite province affectées par la sécheresse, et comportant une liste des prix maxima qui doivent être payés pour le foin et la paille à ce sujet.

66p. Arrêté en conseil, C.P. 562, en date du 18 mars, 1938: pour autoriser le prêt d'une somme de $97,000 à la province du Manitoba pour lui permettre d'assumer sa part du coût d'un projet de disposition des ordures ménagères; et pour prêter à Winnipeg et ou à d'autres municipalités le montant voulu pour leur permettre d'assumer leur part des dépenses nécessitées par ce projet, tel que spécifié par l'accord conclu entre le fédéral et la province du Manitoba, et tel qu'approuvé par arrêté en conseil, C.P. 1179, en date du 20 mai, 1937, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 543, en date du 19 mars, 1938: pour autoriser le renouvellement d'un prêt de $3,542.019.88 à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 544, en date du 19 mars, 1938: pour autoriser le renouvellement de prêts s'élevant à $2,295,044.31 à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66q. Arrêté en conseil, C.P. 552, en date du 19 mars, 1938: pour autoriser la prolongation de l'engagement de M. l'abbé Bois comme membre du personnel de la division de l'aide aux chômeurs, ministère du travail, en qualité d'inspecteur des projets d'entraînement pour la jeunesse rurale, dans la province de Québec, à un salaire de $150.00 par mois jusqu'au 15 mars, 1938.

66r. Arrêté en conseil, C.P. 592, en date du 23 mars, 1938: pour autoriser un prêt additionnel de $584,000 à la province de la Saskatchewan afin d'aider à cette province à acheter et à distribuer la nourriture et le fourrage nécessaires à l'alimentation des bestiaux à partir du 1er septembre 1937, jusqu'au 31 mars 1938, dans les municipalités rurales et les districts en voie d'organisation de ladite province non compris dans la région aride et qu'on appelle communément région provinciale.

66s. Arrêté en conseil, C.P. 598, en date du 24 mars, 1938: pour autoriser un prêt additionnel de $50.000 pour procurer un travail rémunérateur aux personnes sans emploi, célibataires et sans foyer, de la province de la Colombie-Britannique, et pour modifier l'arrêté en conseil, C.P. 2698, en date du 27 octobre, 1937, sur le même sujet.

66t. Arrêté en conseil, C.P. 672, en date du 31 mars, 1937: pour autoriser le prêt d'une somme de $921,000 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à ladite province de payer sa part des dépenses exigées par les secours au chômage, pendant le mois de décembre, 1937, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 673, en date du 31 mars, 1938: pour autoriser un prêt de $2,230.000 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de s'acquitter de sa part des secours au chômage en sus des octrois mensuels qui lui ont été versés durant les mois de janvier, février et mars, 1938, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

66u. Arrêté en conseil, C.P. 663, en date du 31 mars, 1938: modifiant l'accord conclu entre le fédéral et la Saskatchewan au sujet des secours au chômage, en date du 1er juin, 1937, concernant l'établissement de colons qui, après l'expiration de la période de deux ans d'établissement spécifiée dans l'accord, n'ont pas pu se suffire à eux-mêmes, et pour qui il est nécessaire d'assumer d'autres déboursés pendant leur troisième année d'établissement.

Arrêté en conseil, C.P. 664, en date du 31 mars, 1938: pour autoriser le ministre du Travail à modifier, à l'occasion, certaines ententes conclues entre le fédéral et les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, respectivement, en vertu des arrêtés en conseil, en date du 13 janvier, 1938 (C.P. 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82 et 83).

Arrêté en conseil, C.P. 682, en date du 31 mars, 1938: modifiant l'accord conclu entre le fédéral et la province de l'Ontario, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 2097, en date du 1er septembre, 1937, au sujet des diverses mesures d'aide aux chômeurs dans ladite province.

Arrêté en conseil, C.P. 683, en date du 31 mars, 1938: modifiant l'entente conclue entre le fédéral et la province de la Colombie-Britannique concernant les projets de formation de la jeunesse.

Arrêté en conseil, C.P. 693, en date du 31 mars, 1938: pour autoriser certains paiements aux Esquimaux de la province de Québec.

66v. Arrêté en conseil, C.P. 836, en date du 25 avril, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $2,007,198.00 consentis par le gouvernement fédéral à la province de l'Alberta, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 837, en date du 25 avril, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $815,000.00 consentis par le gouvernement fédéral à la province du Manitoba, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 838, en date du 25 avril, 1938: pour renouveler pour une période d'un an la garantie d'un bon du trésor donné par la province du

Manitoba à la Banque Royale du Canada en garantie de prêts s'élevant à $5,894,-127.49 consentis par ladite banque pour permettre à la province du Manitoba de faire face à ses échéances à New-York.

Arrêté en conseil, C.P. 839, en date du 25 avril, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $3.156,964.47 consentis par le gouvernement fédéral à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 846, en date du 25 avril, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $1,938,881.59 consentis par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66w. Arrêté en conseil, C.P. 921, en date du 28 avril, 1938: pour autoriser la dépense d'une somme de $2,000,000, tel que spécifié par le vote 463 des crédits supplémentaires additionnels, 1937-1938, afin de faire face au coût des secours directs dans les régions affectées par sécheresse dans la province de Saskatchewan pour la période qui s'est écoulée du 1er septembre, 1937, au 31 mars, 1938.

Arrêté en conseil, C.P. 922, en date du 28 avril, 1938: pour autoriser la dépense de $1,000,000, tel que spécifié par le vote 462 des crédits supplémentaires additionnels, 1937-38, afin d'aider à la province de la Saskatchewan à acheter le fourrage et la provende nécessaires à l'alimentation des bestiaux dans les régions desséchées, pour la période antérieure au 31 mars, 1938.

66x. Arrêté en conseil, C.P. 1085, en date du 13 mai, 1938: pour autoriser le renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

66y. Arrêté en conseil, C.P. 1134, en date du 20 mai, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $2,448,000 consentis à la province de l'Alberta, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66z. Arrêté en conseil, C.P. 1159, en date du 23 mai, 1938: pour renouveler un prêt d'une somme de $33,750.00 consenti à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garanti un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 1160, en date du 23 mai, 1938: pour renouveler et pour consolider des prêts de montants représentant $7,122,242.51 consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66aa. Arrêté en conseil, C.P. 1195, en date du 27 mai, 1938: pour renouveler le prêt d'une somme de $935,000.00 à la province de la Colombie-Britannique, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

66bb. Arrêté en conseil, C.P. 1270, en date du 6 juin, 1938: pour renouveler des prêts au montant de $5,875,117.21 consentis à la province du Manitoba et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

66cc. Arrêté en conseil, C.P. 1214, en date du 31 mai, 1938: pour autoriser un octroi de $5,000 à la *Workers Educational Association,* de Toronto, Ontario, afin de lui aider à établir des classes pour l'instruction des ouvriers des deux sexes dans différents centres, ladite somme devant être prélevée sur le vote No 521 (Plan de perfectionnement de la jeunesse), dans les crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 1215, en date du 31 mai, 1938: pour autoriser la dépense d'une somme de $15,000 destinée à la construction de routes et à la protection des forêts dans les limites des parcs nationaux de Banff et de Jasper, afin de venir en aide aux chômeurs parmi les gens domiciliés en permanence dans ces parcs, cette somme devant être prélevée sur le vote No 524 (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires de 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 1246, en date du 4 juin, 1938: pour autoriser le renouvellement de la nomination de Mme L. G. Ferguson, de Westville, Nouvelle-Ecosse; Mme M. Cormier et M. A. Montpetit, de Montréal, P.Q.; Mlle Ruth M. Low, de Kitchener, Ontario; M. J. McCulley, de Newmarket, Ontario; Mme W. J. Lindal, de Winnipeg, Manitoba, et Mme A. J. Currie, de Govan, Saskatchewan, comme conseillers locaux du ministre du Travail en tout ce qui a trait au projet de perfectionnement de la jeunesse, en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1938, à partir du 1er avril 1938, au 31 mars 1939.

66dd. Arrêté en conseil, C.P. 1278, en date du 8 juin, 1938: pour modifier une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan d'après laquelle le fédéral consentait à fournir une aide financière pour l'exécution des projets de rétablissement des Colons, dans ladite province Annexe "A", pour inclure des agneaux et les porcelets, l'octroi maximum du gouvernement fédéral ne devant pas dépasser $250,000 à prendre à même le Vote No 479 des Crédits supplémentaires pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 1279, en date du 8 juin, 1938: pour modifier une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick d'après laquelle le fédéral consentait à fournir une aide financière pour l'exécution des projets de rétablissement des Colons dans ladite province: l'octroi fédéral ne devant pas dépasser un maximum de $25,000 à prendre à même le Vote No 479 des Crédits supplémentaires pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 1280, en date du 9 juin, 1938: pour modifier une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique d'après laquelle le fédéral consentait à fournir une aide financière pour l'exécution des projets de rétablissement des Colons, dans ladite province: l'octroi fédéral ne devant pas dépasser la somme maximum de $15,000 à prendre à même le Vote No 479 des Crédits supplémentaires de l'année fiscale se terminant le 31 mars, 1939.

80a. Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents échangés durant les années 1935, 1936, 1937 entre la Commission des Ports nationaux et toute ou toutes personnes pour obtenir du grain pour les élévateurs de Halifax, Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Sorel et Montréal.

80b. Etat montrant:—1. Combien il y a d'ingénieurs civils employés à la Commission des Ports nationaux à Québec.

2. Leurs noms, leurs salaires et leurs fonctions respectives.

3. Combien il y avait d'employés à la Commission du havre de Québec au 1er décembre 1935.

4. Combien il y en avait au 1er décembre 1937.

5. Combien de vaisseaux de blé furent reçus aux élévateurs en 1935-36-37 aux endroits suivants: (*a*) Halifax, (*b*) Saint-Jean, (*c*) Québec, (*d*) Trois-Rivières, (*e*) Sorel, (*f*) Montréal.

80c. Copie du Règlement No 105, publié par la Commission nationale des havres du Canada tarif des taux d'entreposage du grain dans les élévateurs du port de la ville de Québec.

81e. Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année dernière entre le ministre des Transports et les gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada au sujet de l'augmentation des droits de permis pour postes récepteurs.

82c. Etat montrant:—

1. La dette actuelle du Chemin de fer National-Canadien et de quels articles elle est composée.

2. La somme encore due aux actionnaires du Grand-Tronc.

3. La somme que le Chemin de fer National-Canadien devrait gagner chaque année afin de ne pas montrer de déficit.

4. Le pourcentage des matières postales du Canada, que le Chemin de fer National-Canadien transporte, et le pourcentage des matières postales que le Chemin de fer National-Canadien transporte entre des localités où il y a de la concurrence.

5. Si la partie du matériel roulant dont se sert le Chemin de fer National-Canadien, est louée, et quel a été le loyer total versé durant les années 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, et sur quelle catégorie de matériel roulant ce loyer a été payé.

6. La compagnie qui opère le système de transmission radiophonique dans l'est et dans l'ouest. Si on a modifié récemment ce système de quelque façon, pourquoi on l'a fait. Le montant des recettes que le Chemin de fer National-Canadien a perçues pour ce service l'année passée, et les recettes estimatives de la présente année.

7. Les traitements des administrateurs, et leurs dépenses pour l'année 1937.

8. La capitalisation actuelle du Chemin de fer National-Canadien. De quelle somme on l'a diminuée, et quand.

9. Si les services de trains communs de passagers dans l'est ont remporté du succès. L'augmentation ou la diminution des recettes (entre les localités où opèrent les trains communs) pour le Chemin de fer National-Canadien, depuis que l'on applique cette politique.

93c. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 12-503, en date du 9 mars, 1938: transférant, en vertu des dispositions de la loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, la partie administrative du bureau du paie-maître militaire, travail maintenant accompli par le personnel du bureau du trésor, du ministère des Finances au ministère de la Défense nationale.

98a. Le troisième rapport annuel de l'administration de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, en ce qui concerne ses œuvres et son fonctionnement du 1er avril, 1937, jusqu'au 31 mars, 1938, en vertu des dispositions de l'article 16 (*a*), chapitre 53, des Statuts de 1934.

110a. Réponse à un ordre de la Chambre:—Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère des Pensions et de la Santé et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

141d. Relevé montrant:—1. A quelle date les membres de la Commission nationale de placement se sont démis de leurs fonctions.

2. A quelle date, le gouvernement a accepté ces démissions.

3. Avant d'accepter ces démissions, si le gouvernement a étudié le rapport final de la Commission.

4. Après la date de l'acceptation des démissions, de quels membres du personnel de la Commission, le gouvernement, le cas échéant, s'est dispensé, ou se dispense.

5. Parmi les personnes qui seront mentionnées dans la réponse à la question précédente, s'il se trouve des anciens combattants.

6. Non compris leur service militaire, pendant combien de temps ces personnes avaient occupé des emplois de n'importe quelle sorte dans les services administratifs fédéraux.

114e. Copie du rapport complet et de tous les détails du plan que la Commission nationale du placement a soumis au ministre du Travail sur un programme de construction de maisons à loyer peu élevé.

123a. Relevé indiquant:—1. Depuis l'année 1931 inclusivement, combien de traverses de chemins de fer ont été éliminées chaque année.

2. Où elles étaient situées.

3. Combien a coûté la disparition de chacune de ces traverses.

4. Qui a payé cette somme et dans quelle proportion dans chaque cas.

124a. 1. Si le gouvernement du Canada a contribué au coût du redressement et de la réfection du secteur de la route trans-Canada entre Berthierville et Trois-Rivières et au coût de l'élimination des passages à niveau de chemin de fer dans ce secteur.

2. La somme totale déboursée à date par le gouvernement du Canada pour l'entreprise ci-dessus mentionnée et les déboursés futurs que le dit gouvernement peut être appelé à faire relativement à cette entreprise, s'il y en a.

3. Quand les travaux ont commencé, quand ils se sont terminés, par qui ils ont été exécutés et quel en est le coût total.

4. Si l'entreprise a été exécutée en vertu d'un contrat à prix fixe adjugé après demande publique et régulière de soumissions.

5. Dans quels journaux ont paru les demandes de soumissions et quelles sont les personnes ou corporations qui ont soumissionné.

6. Si le contrat a été approuvé par le gouvernement fédéral, de quelle manière et sur le rapport de quel fonctionnaire.

7. Depuis combien de temps étaient prêts les plans du Ministère de la Voirie de Québec pour cette entreprise et quelles sont les dates des différentes demandes d'aide qui peuvent avoir été faites par le gouvernement de la province de Québec au gouvernement du Canada relativement à cette entreprise.

8. Du 7 août 1930 au 23 octobre 1935 quel est le montant de la contribution du gouvernement du Canada au gouvernement de la province de Québec pour l'amélioration de la route trans-Canada.

127a. Etat montrant:—

1. Combien de demandes d'indemnités présentées par des prisonniers de guerre, ont été plaidées devant les divers commissaires que le gouvernement canadien a nommés pour faire enquête et rapport, en vertu du traité de paix avec l'Allemagne, sur les réclamations provenant d'actes de guerre illégaux.

2. Combien de ces réclamations ont été acceptées.

3. Le montant total versé aux prisonniers de guerre qui ont prouvé leurs réclamations d'une façon décisive.

4. S'il existe à l'heure actuelle quelque disposition qui permette l'audition des réclamations des prisonniers de guerre qui, antérieurement, n'avaient présenté aucune réclamation en vertu des termes dudit traité de paix.

128a. Copie de nouvelle correspondance échangée entre les premiers ministres provinciaux et le premier ministre au sujet de l'assurance-chômage.

137a. Etat montrant:—1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur l'industrie textile.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Le taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le coût total jusqu'aujourd'hui pour (*a*) assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des témoins, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant ladite Commission.

141e. Etat montrant:—1. Le nombre de boisseaux de blé en entrepôt à Port Churchill durant les saisons 1935-36, 1936-37, 1937-38.

2. Durant chacune de ces saisons, quelle a été la quantité de blé que la Commission canadienne du blé détenait à Port Churchill.

3. Durant les mêmes années, quel a été le montant des droits d'entreposage imposés sur ce blé, quels sont les noms des personnes à qui la Commission canadienne du blé a vendu, et quelles étaient les quantités dans chaque cas.

149e. Copies des communiqués reçus du gouvernement des Etats-Unis concernant le projet du gouvernement ontarien et de la Commission hydroélectrique de détourner les eaux de la rivière Kenogami dans le lac Supérieur, l'importation de l'énergie hydroélectrique et autres questions connexes,—ainsi qu'une lettre du premier ministre du Canada au premier ministre de l'Ontario à ce sujet.

153a. D'autre correspondance échangée entre l'honorable T. D. Patullo, premier ministre de la Colombie-Britannique, et l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et des Ressources, au sujet d'un projet de transfert du territoire du Yukon à la province de la Colombie-Britannique.

157a. Etat montrant:—

1. Pourquoi le service des rentes viagères est administré par le ministère du Travail.

2. Le tarif actuel des primes pour les rentes viagères.

3. Si le tarif actuel est uniquement fondé sur la table de mortalité ou bien si le taux de l'intérêt constitue aussi un facteur déterminant.

4. Si le Ministre a obtenu du Surintendant de l'assurance ou de tout membre de l'Institut des actuaires, une opinion sur la suffisance du tarif actuel pour les rentes viagères de l'Etat.

5. S'il se produit un déficit annuel sur les rentes viagères déjà vendues.

6. Si le Service des rentes viagères a fonctionné dans le passé avec un déficit, si les taux actuels compenseront ce déficit.

7. Si des ressortissants d'autres pays détiennent des rentes viagères de l'Etat canadien alors qu'ils ne vivent pas au Canada.

8. Le montant maximum de la rente versée en vertu d'une seule annuité. Sur le nombre total des rentes viagères vendues durant les trois dernières années, quel pourcentage demandait le montant maximum.

9. Si l'on compile des statistiques sur l'état des personnes qui achètent des rentes viagères.

10. Si l'acheteur d'une annuité de l'Etat peut verser tout d'abord un petit montant, comme $10 et alors, après un certain nombre d'années, recevoir son annuité en versant toutes les primes avant l'âge de retraite.

11. Si l'on paie des dépenses, et, le cas échéant, les déficits du Service des annuités à même le Fonds du revenu consolidé. Si oui, quels montants ont été ainsi versés en 1935, 1936 et 1937 (*a*) pour les dépenses, (*b*) pour les déficits.

12. Si l'Etat emprunte les fonds du Service des rentes viagères. Si oui, à quel taux d'intérêt.

13. Si les fonds du Service des rentes viagères sont placés en valeurs. Si oui, de quelle nature sont ces valeurs.

14. Si le gouvernement nomme des personnes pour vendre ces rentes viagères. Si oui, de quelle façon on rémunère ces personnes. Si elles travaillent à commission, quel en est le taux. A combien s'élève environ la rémunération annuelle versée à chacun de ces agents.

159b. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien a vendu des navires pendant l'année 1937.

2. Dans l'affirmative, (*a*) combien de navires, dragues, etc., furent vendus, (*b*) quels étaient les noms de chacun, (*c*) la date de sa construction, (*d*) le coût de construction ou d'achat de chacun, (*e*) le temps que chacun fut en opération depuis la date de sa construction, (*f*) le montant dépensé sur chacun en réparations depuis qu'il est en service pour le gouvernement, (*g*) le nombre d'employés sur chacun des navires vendus.

3. A qui furent vendus lesdits navires, indiquant (*a*) le nom de l'acheteur ou des acheteurs, et si c'est une compagnie, son nom et le nom de ses directeurs (*b*) le montant payé par l'acheteur.

163a. Copie des rapports de la *Price Waterhouse Company* relatifs à la Commission des grains du Canada, de même que tous télégrammes, correspondance et autres documents, relatifs à ces rapports, et qui ont été échangés entre le ministre du Commerce, son sous-ministre ou tout ministre fédéral et le commissaire Turgeon, l'avocat Ralston, ou le secrétaire de la commission, tous documents datés durant l'année 1937.

168. Relevé indiquant: — 1. Le coût jusqu'aujourd'hui de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces.

2. Les taux des allocations et de la rémunération (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Les taux de la rémunération et des allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le nombre de (*a*) secrétaires, (*b*) d'aviseurs économiques ou autres; (*c*) de commis, de sténographes et des autres assistants qui sont ou qui ont été à l'emploi de ladite commission, et le coût total de leurs services jusqu'à ce jour, et le nombre total des employés

5. Le nombre de jours dépensés par la commission à tenir audience et à entendre des témoins et le nombre de jours consacrés au voyage.

6. Le nombre des témoins que la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution.

168a. Etat montrant: —

1. Le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre des copies des divers arrêtés du conseil adoptés sous l'empire de la Loi des enquêtes publiques, pour instituer la Commission que préside l'honorable juge Rowell, qui est connue sous le nom de Commission Rowell et qui tient maintenant des audiences dans tout le Canada.

2. Et aussi une copie de toutes les instructions relatives aux fonctions et à l'étendue des pouvoirs de cette Commission, en tant qu'elle est chargée de découvrir des faits.

3. Si l'on a fixé une date où le rapport doit être déposé.

4. Si l'on a donné à ladite Commission pouvoir de s'enquérir (*a*) du tarif douanier, (*b*) des institutions municipales, (*c*) de la fiscalité, (*d*) d'autres sujets extrinsèques.

5. Si le gouvernement a reçu des protestations contre les limites et l'étendue beaucoup trop vaste de cette enquête, ou s'il impose maintenant des restrictions.

6. Si l'on a attiré l'attention du gouvernement sur les affirmations et les avis que les commissaires ont exprimés au cours des audiences un peu partout dans le Canada, sur plusieurs sujets et sur des questions qui prêtent à la controverse.

169. Etat montrant: —

1. Les sommes d'argent dépensées sur la rivière Niagara (rivière internationale) durant les trois dernières années, soit que le Canada ait fait cette dépense seul, ou conjointement avec les Etats-Unis, ou conjointement avec la province d'Ontario, pour sauvegarder par des ouvrages de protection, et contre des dommages dus, l'hiver, à des embâcles de glaces et à des ponts de glace, les compagnies hydrauliques canadiennes, ou pour d'autres aides à la navigation, ou pour protéger les ouvrages.

2. Si le Canada seul, ou en collaboration avec les Etats-Unis, a pris quelque mesure pour ériger, par prudence, des ouvrages dans cette rivière afin de protéger les sources d'électricité du peuple contre lesdits méfaits de la glace et si des études en ont été faites.

3. Si le gouvernement s'est procuré des brise-glaces ou un outillage moderne pour la rivière Niagara supérieure ou inférieure, là où elle est navigable, afin de briser les embâcles de glace comme mesure de protection, sur les parties navigables de la rivière.

4. Sous l'empire de la loi sur la protection des eaux navigables, si le gouvernement, soit seul, soit en collaboration avec les Etats-Unis, a pris quelque mesure pour faire disparaître le Pont d'observation des chutes qui a tombé dans la rivière le 29 janvier. Si oui, quelle action a été ou sera prise.

5. Si l'on peut enregistrer quelque progrès dans les négociations faites avec le gouvernement américain pour améliorer la beauté du paysage des chutes et pour obtenir de la rivière plus d'énergie pour les deux pays.

6. Depuis les plaintes qui, d'après les Débats de 1935, 1936 et de 1937, ont été adressées au ministre des Travaux publics pour faire disparaître une batture de sable de deux milles à l'embouchure de la rivière Niagara, au lac Ontario, quelle mesure a été prise pour faire disparaître cette menace à la navigation.

7. Si le gouvernement a pris quelque mesure dans l'ouest de l'Ontario, aux rivières Grand, Thames et aussi Port Hope, afin de protéger ces districts contre les inondations, et si oui, ce qui a été fait.

8. Si l'on a voté des appropriations pour la rivière Niagara, (de Fort Erié à Chippawa) pour des quais, des ouvrages de protection contre la glace ou des aides à la navigation.

170. Etat montrant: — 1. Durant l'année 1937-38, qui fournit la viande au Collège militaire royal de Kingston.

2. Si l'on a adjugé cette entreprise par soumission.

3. Si oui, de qui on a reçu des soumissions, et quels étaient dans chaque cas les détails de la soumission.

170a. Relevé montrant:—Copie de tous les contrats, soumissions, connaissements, lettres, télégrammes et autres documents qui ont trait au charbon et/ou au coke livré au Collège militaire royal de Kingston et aux édifices de la Défense nationale à Barriefield pour la saison d'hiver 1937-38.

171. Liste indiquant le nom, le rang, l'unité de milice et l'adresse postale de chaque membre de la Compagnie canadienne envoyée au Couronnement.

171a. Etat montrant: —

1. Le nombre total des délégués à la cérémonie du Couronnement dont le gouvernement du Canada a payé les dépenses durant l'année 1937.

2. Le montant total des dépenses que le gouvernement du Canada a payées pour la délégation mentionnée plus haut.

171b.—Réponse à un ordre de la Chambre,—

1. Si l'on a dépensé les $197,000 appropriés par le poste 249 (page 52, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à même cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

171c.—Etat montrant:—

1. Si l'on a dépensé les $35,000 appropriés par le poste 218 (page 51, budget 1937-38).

2. Si oui, à qui on a fait des paiements à mêmes cette appropriation, et quel montant chacun a touché.

172.—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, y compris les papiers de concours de la Commission du service civil, et en général, les écrits de toute espèce et de toute description, relatifs à la destitution, durant l'année 1937, de E. W. Walker, maître de poste de Bridgewater, Nouvelle-Ecosse et à la nomination de son successeur.

173.—Etat montrant:—

1. Le nombre des compagnies d'assurance-vie au Canada.
2. Combien fonctionnent sous le régime d'une chartre fédérale.
3. Combien fonctionnent sous le régime d'une chartre provinciale.
4. Combien sont des compagnies internationales.
5. Depuis 1929, combien de polices de chaque compagnie sont devenues périmées.
6. Combien d'argent ont perdu les détenteurs antérieurs de polices.
7. Quels bénéfices chacune de ces compagnies a réalisés.
8. Le nombre d'officiers exécutifs de chacune de ces compagnies.
9. Le traitement de chacun de ces officiers exécutifs.

173a.—Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1929, quel était le total des valeurs actives des compagnies d'assurance-vie au Canada.
2. Le total de ces valeurs le 31 mars 1938.
3. La somme versée en dividendes durant la période écoulée du 31 mars 1929 au 31 mars 1938.
4. Combien de polices ont été résiliées durant la période mentionnée plus haut et le montant total de ces polices.
5. Combien de polices ont été remises pour la valeur de remise en numéraire, durant la même période, et le montant total de ces polices.

174.—Copie de toute la correspondance et des pétitions datées du 15 octobre 1935 à aujourd'hui et qui ont trait au service postal entre Nut Mountain et High Hill, Saskatchewan.

175.—Etat montrant:—

Dans cette affaire de la convention de commerce entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique qui a été mise en force le 1er janvier 1936:—

1. Durant l'année civile 1936, si les exportations du Canada sur lesquelles des diminutions des droits douaniers américains ont été faites par ladite Convention, sont décrites comme Classe A; et si les exportations du Canada sur lesquelles aucune diminution des droits douaniers américains n'a été faite, sont décrites comme Classe B:—quelle a été la valeur des exportations de la Classe A si on la compare à la valeur des exportations de la Classe B, durant chacune des années civiles 1935, 1936 et 1937.

2. Si durant l'année civile 1936, les importations des Etats-Unis au Canada sur lesquelles des diminutions des droits douaniers canadiens ont été faites par ladite Convention, sont décrites comme Classe C; et si les importations des Etats-Unis au Canada sur lesquelles aucune diminution des droits douaniers canadiens n'a été faite, sont décrites comme Classe D:—quelle a été la valeur des importations de la Classe C si on les compare à la valeur des importations de la Classe D durant chacune des années civiles 1935, 1936 et 1937.

176.—Etat montrant:—

1. Quel fut durant l'année fiscale courante le prix moyen par mille par année payé aux courriers postaux ruraux: (*a*) dans tout le Canada, (*b*) dans chacune des provinces.

2. Quel fut durant la même année le coût total du service de distribution des malles par les courriers ruraux.

3. Quel serait le coût additionnel de ce service si les prix de tous les contrats actuels qui sont inférieurs à $35.00 par mille par année étaient élevés à $35.00.

177.—Etat montrant:—

1. Par province, (*a*) quel a été le nombre initial des soldats-colons, (*b*) quel est le nombre actuel des soldats-colons, (*c*) combien de colons ont abandonné leur ferme, abandonné leurs réclamations, etc., (*d*) combien de colons-civils ont acheté ces fermes, (*e*) combien de familles britanniques la Commission a établies, (*f*) combien d'emprunts sont complètement remboursés, (*g*) combien de propriétés sont maintenant retournées à la Commission, (*h*) quel est, d'après les livres, le total de la dette qui grève ces dernières propriétés, (*i*) quel est le total des placements représentés par les opérations de la Commission.

2. En dollars, quel est le montant total des faveurs accordées par les diverses lois remédiatrices.

3. Les pertes réelles, vérifiées, provenant de la revente d'obligation acceptées par la Commission.

4. Durant chacune des années 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, combien de colons dans chaque province ont tiré parti du plan de crédit de un dollar pour un dollar.

5. (*a*) Combien de débiteurs de la Commission ont soumis des propositions en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, (*b*) quel est le total des dettes en jeu, (*c*) quel a été le total de la réduction pour chaque catégorie de colons, (*d*) quelle a été la moyenne de la diminution de la dette pour chaque catégorie.

6. (*a*) Le nombre total des fermes disponibles, le nombre de fermes louées en 1937, et le nombre de fermes inoccupées en 1937, (*b*) le nombre de fermes remises aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21 (*a*) de la Loi.

178.—Etat montrant:—

1. Si l'on a demandé au gouvernement de défrayer partie du coût du voyage en Australie de certains athlètes canadiens.

2. Si oui, quelle contribution, le cas échéant, a été accordée.

3. Si l'on a demandé au gouvernement fédéral de défrayer le coût du voyage en Australie de représentants des Chambres de commerce agricoles du Canada qui se rendent à la Conférence des producteurs de l'empire.

4. Si oui, quelle contribution il a accordée ou il accordera.

179.—Etat montrant:—

1. Pour quelle période, et avec quel grade, Joseph Philippe Roland Roy est devenu membre de la Milice active permanente avec un brevet.

2. A quelles unités cet officier a été attaché.

3. Pendant cette période, si les rapports confidentiels annuels de ses officiers supérieurs ont été favorables ou défavorables.

4. Si des accusations de mauvaise conduite ont été portées contre lui durant son service et prouvées par une enquête subséquente.

5. En vertu de quelle autorité, et pour quels motifs cet officier a été retraité.

6. Si cet officier a demandé une enquête officielle lors de sa mise à la retraite, afin de libérer sa réputation et son dossier des accusations qui avaient été portées contre lui. Si cette enquête a été refusée, en vertu de quelle autorité et pour quels motifs.

7. Si on lui a accordé une solde complète et des allocations jusqu'à la vraie date de sa mise à la retraite, ou si on lui a accordé quelque gratuité ou pension à laquelle il aurait eu droit dans le cours ordinaire des choses.

8. Son grade à la date de sa retraite.

180.—Etat montrant:—

1. Sur le vote de $35,000,000 pour le dernier exercice financier, pour le département de la Défense nationale, quelle somme a été dépensée, et s'il y a une balance, à quoi et quand cette balance sera employée.

2. Durant le dernier exercice financier, si le département de la Défense nationale a acheté des vaisseaux, de quelque sorte, et si oui, de qui, combien et à quel prix.

3 Depuis leur acquisition, où ces vaisseaux ont opéré et sous quelle direction et sous quel commandement.

4. Depuis leur acquisition, ces vaisseaux ont fait partie d'un groupement ou d'une escadre quelconque, et si oui, de quel groupement et dans quelles eaux, et pendant combien de temps.

5. Où sont présentement ces vaisseaux, quel est leur nombre et leur nom, et sous les ordres de qui sont conduites leurs opérations.

181. Etat montrant:—

1. En livres, quelle est la quantité d'huile végétale, non comestible, importée au Canada durant chacune des années 1920, 1925, 1930, 1935 et 1936.

2. Si une partie quelconque de cette huile végétale importée, non comestible, est manufacturée et vendue comme saindoux à friture, ou pour d'autres fins culinaires.

3. Durant chacune des années 1920, 1925, 1930, 1935 et 1936, quelle quantité d'huile végétale importée, non comestible, a été raffinée et vendue comme saindoux à friture d'huile végétale.

4. Quelle quantité de suif animal non comestible, de graisse et d'huile non comestibles, on a manufacturé de façon à en faire des produits comestibles.

181a. Etat montrant: —

1. Durant l'année (*a*) 1936, (*b*) 1937, combien de navires-citernes remplis d'huiles végétales (non comestibles) importées, ont déposé leur chargement au Canada.

2. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture on a fabriqué avec les importations d'huiles végétales désignées: "non comestibles".

3. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité d'huiles végétales—, donner le nombre de livres—, et comestibles, on a importées au Canada.

4. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture d'huile végétale on a fabriqué au Canada.

5. En (*a*) 1936, (*b*) 1937, quelle quantité de saindoux à friture d'huile végétale on a fabriqué avec des produits comestibles importés.

6. Quelle est la cargaison moyenne d'un navire-citerne rempli d'huiles végétales.

182. Etat montrant:—

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés, de 1935 à aujourd'hui, entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes au sujet du projet de louer l'édifice de la Banque de Montréal à Ceylon, Saskatchewan, dans l'intention de l'utiliser comme bureau de poste.

183. Etat montrant:—

1. Les contrats de dragage sur le fleuve St-Laurent, entre les cités de Montréal ou de Québec, ou aucun point intermédiaire, qui ont été donnés depuis le 1er janvier 1937.

2. A qui ces contrats ont été donnés, pour quels prix, et pour quel travail.

3. Si des soumissions ont été demandées dans chaque cas.

4. Dans l'affirmative, quels étaient les noms des différents soumissionnaires et le montant des soumissions respectives.

184. Etat montrant:—

1. Quand le gouvernement fédéral a d'abord loué l'hôpital de Calgary maintenant connu sous le nom de "Colonel Belcher Hospital".

2. Depuis cette date, quelles sommes on a dépensées en (*a*) loyers pour l'édifice, (*b*) en réparations.

3. Quand le contrat actuel a été signé, pendant combien de temps encore il sera en force, et quel est le loyer annuel.

4. Quelles sont les installations de cet hôpital pour traiter les maladies nerveuses ou mentales.

5. Et quels terrains sont ouverts aux patients afin qu'ils puissent faire les exercices convenables en plein air.

185. Etat montrant:—

1. Les travaux faits dans le comté de Berthier-Maskinongé par le gouvernement fédéral, ou auxquels le gouvernement fédédral a contribué pour partie, de 1931 à 1935 inclusivement.

2. Les montants dépensés pour chacun desdits travaux.

3. Les noms des ouvriers employés auxdits travaux et le nombre d'heures d'ouvrage de chacun d'eux et le salaire payé à chacun.

4. Les personnes qui ont fourni les matériaux qui ont servi auxdits travaux, les quantités, les prix.

186.—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le ministère a en sa possession, au sujet du sursis d'une année accordé au percepteur des douanes à Regina, M. J. H. Spooner, qui a atteint l'âge de 65 ans et est devenu sujet à être retraité le 8 janvier 1938.

187. Etat montrant:—

1. Depuis octobre 1936, combien de commissions spéciales le gouvernement actuel a instituées.

2. Le nom particulier sous lequel l'on connaît chacune de ces commissions.

3. Les dates de l'institution de chacune.

4. Le nom de chacun des membres de chacune de ces commissions.

5. Quel salaire, rémunération ou quels émoluments chacun a reçus.

6. Quelle autre allocation, ou quels déboursés de voyage chacun a reçus.

7. Les noms de l'avocat nommé pour chaque commission, ou dont chaque commission a retenu les services.

8. Quel salaire, rémunération ou quels émoluments chacun a reçus.

9. Quelle autre allocation, ou quels déboursés de voyage chacun a reçus.

10. Quelles dépenses additionnelles chaque commission a encourues, ou si le rapport final n'a pas encore été présenté, elle a encourues jusqu'aujourd'hui.

188. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu du gouvernement de l'Ontario, ou de toutes autres personnes, quelque correspondance relative à la construction ou à la reconstruction de nouveaux ponts au-dessus de la rivière Niagara, ou relative au pont d'observation qui a été détruit.

2. Si oui, si le gouvernement déposera tous les écrits sur le bureau de la Chambre.

3. Si l'on prendra dans l'avenir en considération une politique en vertu de laquelle tous les ponts au-dessus de cours d'eau internationaux, comme le Niagraa et le Saint-Laurent dans l'Ontario, seraient construits, administrés et possédés par les deux gouvernements de New-York et d'Ontario, sous un régime de propriété publique, de façon à empêcher le monopole et des péages trop élevés pour le public, comme il a déjà été exposé dans les débats en Chambre, durant les années passées, au sujet de bills privés pourvoyant à la construction de ponts au-dessus du Saint-Laurent et de la rivière Niagara, et d'un pont à Sarnia.

4. Si l'on a reçu du gouvernement de l'Ontario ou d'autres personnes, quelque correspondance relative aux parties du pont détruit qui sont emportées en aval de la rivière, et si ces parties seront enlevées parce qu'elles peuvent devenir une menace pour la navigation entre Queenston et Niagara où circulent de gros vapeurs.

5. Si oui, si cette correspondance sera déposée sur le bureau.

189. Etat montrant:—

Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications échangés entre le premier ministre et le major C. H. Douglas, au sujet du cas Powell-Unwin.

190. Etat montrant:—

1. Jusqu'aujourd'hui le coût total de la Commission royale sur la réforme des pénitenciers.

2. Les taux de la rémunération et des allocations (voyage et subsistance) accordés à chaque commissaire et les montants versés jusqu'aujourd'hui à chaque commissaire, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

3. Les taux de la rémunération et les allocations de toutes sortes accordés aux avocats et aux assistants des avocats de la Commission, et les montants versés jusqu'aujourd'hui et chacune de ces personnes, nommément, sous ces en-têtes ou sous d'autres.

4. Le coût total jusqu'aujourd'hui pour (*a*) l'assistance des secrétaires, (*b*) l'assistance des commis, (*c*) la préparation du rapport des délibérations de ladite Commission par les sténographes.

5. Pendant combien de jours la Commission a tenu audience pour entendre des dépositions, et combien de jours elle a consacrés au voyage.

6. Combien de témoins la Commission a assignés et le montant total versé pour leur comparution devant ladite Commission.

7. Le nombre total des personnes embauchées par la Commission, et le coût total par mois.

191. Réponse:—Copie de tous les arrêtés du conseil et de toutes les communications entre le gouvernement, ou tout département fédéral, et toute ou toutes autres personnes, écrits qui pourraient contenir des renseignements, ou des requêtes, ou des propositions relatives à l'érection en bureau indépendant de la douane de Toronto-Ouest.

191a. Copie de toutes les instructions, correspondance, et recommandations relatives à l'érection en bureau indépendant du bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest.

192. Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre de dragues qui appartiennent à l'Etat.

2. Où elles sont.

3. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

4. Quel est, au Canada, le nombre des remorqueurs qui appartiennent à l'Etat.

5. Où ils sont.

6. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

192a. Etat supplémentaire montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre des dragues qui appartiennent à l'Etat.

2. Où elles sont.

3. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

4. Quel est, au Canada, le nombre des remorqueurs qui appartiennent à l'Etat.

5. Où ils sont.

6. A quelle valeur le gouvernement les évalue.

193. Etat montrant:—

1. Durant la saison de 1937, combien d'employés surnuméraires ou saisonniers on a embauchés à Port Churchill.

2. Leurs noms et adresses.

194. Etat montrant:—

1. Le nombre d'inspecteurs de fruits et légumes que le gouvernement fédéral maintient dans chacune des provinces du Dominion.

2. S'ils sont appointés par la Commission du service civil. Si oui, depuis quand.

3. Si cette dernière a toujours exigé la connaissance du français pour les inspecteurs de la province de Québec.

195. Etat montrant:—

1. La somme d'argent dépensé pour des aéroports au Canada.

2. Le nom de chaque aéroport, où il est situé, et quelle somme on a dépensée dans chaque cas.

3. Pour chaque aéroport, quelle somme a dépensée la municipallité, et quelle somme, le fédéral.

4. Si des négociations ont eu lieu entre la ville de Halifax, et le gouvernement du Canada ou tout ministère fédéral, au sujet de l'utilisation de l'aéroport d'Halifax, à Halifax.

5. La somme dépensée pour l'aéroport d'Halifax.

6. Le cas échéant, quelle somme le gouvernement fédéral a dépensée pour cet aéroport.

7. S'il n'a dépensé aucun argent, quel pourcentage ou montant le Dominion est prêt à débourser pour cet aéroport.

8. Donnant la date de la dernière communication, qui a correspondu avec le gouvernement au sujet de cet aéroport.

196. Copie de toute correspondance échangée du 1er novembre 1937 jusqu'aujourd'hui entre le ministère de l'Agriculture du Canada et le ministère de l'agriculture de la province de Québec, au sujet des négociations entre le gouvernement du Dominion et celui de la province de Québec relativement aux expositions régionales (junior) qui doivent avoir lieu dans cette province en 1938.

197. Etat montrant:—

Copie de tous les contrats, factures, correspondance et autres documents relatifs aux paiements mentionnés plus bas, entrés au compte des Parcs nationaux du Canada, et de la façon dont ces versements sont imprimés dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1937, Volume II, sous les postes 172 et 495:—

Brewster Transport Co., Banff, Forage, $3,984.12 (Partie L-98).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $14,313.12 (Partie L-98).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $3,996.86 (Partie L-100).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $6,677.41 (Partie L-100).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $1,383.92 (Partie L-101).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $2,142.55 (Partie L-102).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $4,460.50 (Partie L-103).
Brewster Transport Co., Banff, Huile pour les routes, $5,391.39 (Partie L-103).

197a. Etat montrant tous les détails des recettes, mentionnées plus bas, des parcs nationaux du Canada (Banff) comme elles apparaissent dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars, 1937, Volume II, à la Partie L-3, sous le titre de Parcs Nationaux du Canada:—

(*a*) Licences d'automobiles, pour la somme de $36,555.63.

(*b*) Permis de pâturage, au montant de $274.00.

198. Etat montrant:—

Le montant que le gouvernement fédéral a consacré aux recherches géologiques depuis 10 ans pour chacune des provinces du Dominion.

199. Etat montrant:—

1. Au 31 décembre 1937 quel était le montant total du capital placé dans les industries canadiennes (Primaires et secondaires).

2. (*a*) La valeur brute, (*b*) la valeur nette de leur production industrielle durant l'année 1937.

3. Le pourcentage et la valeur monétaire de cette production qui (*a*) a été exportée, (*b*) vendue sur le marché domestique.

4. Quel pourcentage de la partie vendue sur le marché domestique aurait été imposable si on l'avait importée.

5. Quel est le tarif estimatif et moyen des droits qui auraient été imposés sur cette partie si on l'avait importée, prenant en considération les tarifs des droits maintenant en vigueur contre les pays d'origine des marchandises de nature semblable que l'on importe vraiment.

6. (1) Le montant total des dividendes et de l'intérêt versé (*a*) aux actionnaires ordinaires, (*b*) actionnaires privilégiés, (*c*) aux détenteurs de débentures, (*d*) aux créanciers hypothécaires, (*e*) aux créanciers qui ont fourni les capitaux. (2) Le montant total de la réserve mise à part pour (*a*) la dépréciation ou le remplacement du capital, (*b*) les pertes futures possibles, (*c*) toute ou toutes autres fins. (3) Le montant total mis à part pour (*a*) la caisse d'amortissement, (b) afin de diminuer toute ou toutes autres dettes.

7. (1) Le nombre total des (*a*) hommes à gages, (*b*) des employés salariés. (2) Le total des montants versés (*a*) en gages, (*b*) en salaires, (*c*) en gratuités ou sous toute et toutes autres formes de rémunération.

(Si les statistiques de l'année 1937 ne sont pas prêtes, donner, s'il vous plaît, les derniers chiffres préparés).

199a. Etat montrant:—

1. Quel était, au 31 décembre 1937, le montant total du capital placé dans l'industrie manufacturière du Canada.

2. (*a*) La valeur brute, (*b*) la valeur nette de sa production industrielle durant l'année 1937.

3. Le pourcentage et la valeur monétaire de cette production qui (*a*) a été exportée, (*b*) vendue sur le marché domestique.

4. Quel pourcentage de la partie vendue sur le marché domestique aurait été imposable si on l'avait importée.

5. Le tarif estimatif et moyen de droits qui auraient été imposés sur cette partie si on l'avait importée, prenant en considération les tarifs des droits maintenant en vigueur contre les pays d'origine des marchandises de nature semblable que l'on importe vraiment.

6. (1) Le montant total des dividendes et de l'intérêt versés (*a*) aux actionnaires ordinaires, (*b*) aux actionnaires privilégiés, (*c*) aux détenteurs de débentures, (*d*) aux créanciers hypothécaires, (*e*) aux créanciers qui ont fourni les capitaux. (2) Le montant total de la réserve mise à part pour (*a*) la dépréciation ou le remplacement du capital, (*b*) les pertes futures possibles, (*c*) toute ou toutes autres fins. (3) Le montant total mis à part pour (*a*) la caisse d'amortissement, (*b*) afin de diminuer toute ou toutes autres dettes.

7. (1) Le nombre total des (*a*) hommes à gages, (*b*) des employés salariés. (2) Le total des montants versés, (*a*) en gages, (*b*) en salaires, (*c*) en gratuités ou sous toute et toutes autres formes de rémunération.

(Si les statistiques de l'année 1937 ne sont pas prêtes, donner, s'il vous plaît, les derniers chiffres préparés).

200. Copie des bordereaux de salaires et des factures pour les matériaux fournis pour l'exécution d'ouvrages sur la rivière Maskinongé, à Saint-Didace, province de Québec, durant l'été 1936.

201. Copie de tous les bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au brise-lames de Port-Morien, Cap-Breton Sud, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1937.

202. Etat montrant:—

1. Combien d'acres de terre le gouvernement fédéral a achetées dans la province de la Saskatchewan pour servir de communes pour le pâturage, et quelle autre étendue de terre le gouvernement se propose d'acquérir durant 1938.

2. Quels sont les noms des propriétaires, des compagnies de prêt ou des compagnies terriennes de qui on a acheté ces terres, et quel a été le montant versé dans chaque cas.

203. Etat montrant:—

1. En quelle année la province de l'Alberta a signé un contrat avec le gouvernement fédéral afin que la Royale Gendarmerie à cheval du Canada devienne la gendarmerie de cette province.

2. (*a*) Quelles sommes d'argent la province a versées annuellement au gouvernement fédéral pour ce service, (*b*) quelles sommes d'argent la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a perçues annuellement dans cette province et versées directement au gouvernement fédéral.

3. Depuis la signature du contrat, quel a été annuellement le nombre de gendarmes de chaque grade, dans la province.

4. (*a*) Combien de membres de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada maintenant stationnés dans l'Alberta étaient membres de l'ancienne gendarmerie provinciale de l'Alberta, et (*b*) les noms, le grade et le traitement actuel de chacun d'eux.

5. Quand on a signé le contrat actuel entre le gouvernement de l'Alberta et le Dominion.

6. Pendant combien de temps le contrat demeurera en force.

204. Etat montrant:—

1. De 1934 à aujourd'hui, combien de licences on a délivrées pour l'exportation d'armes, de munitions, d'avions ou d'autres types de matériel de guerre manufacturé.

2. A quels pays on a expédié ces armements.

3. La valeur de chaque chargement.

205, 205a à 205m.

Etats montrant:—Copies de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le 1er avril 1937 jusqu'aujourd'hui, et copies aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

206. Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout ministre ou tout haut fonctionnaire du Dominion, et toutes autres personnes, relativement à l'établissement d'un aérodrome ou d'un champ d'atterrissage d'urgence à ou proche Chilliwack, Colombie-Britannique.

207. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires occupant maintenant leur emploi sont âgés de plus de 65 ans, et combien sont âgés de plus de 70 ans.

2. Combien de fonctionnaires occupant maintenant leur emploi ont terminé leurs versements au fonds de retraite sous le régime de cet article de la Loi qui prévoit des contributions pendant trente-cinq ans.

3. Combien de fonctionnaires ont eu de l'avancement, avancement comportant un traitement plus élevé, depuis qu'ils ont cessé de contribuer au fonds de pension.

208. Etat montrant: —

1. Si l'on a reçu des universités canadiennes, des conseils d'éducation ou autres, des requêtes relatives à l'institution d'un système de bourses pour les étudiants et les gradués de première année, en (*a*) médecine et dans toutes ses parties, (*b*) physique, chimie et recherches, (*c*) mines et ressources naturelles, et recherches scientifiques, (*d*) santé publique, (*e*) problèmes du transport, (*f*) économie politique et autres questions nationales, y compris des projets d'accorder des bourses aux étudiants et aux gradués en médecine de la première et de la seconde année, après graduation, qui sont internes dans de vrais hôpitaux, et aux étudiants et aux gradués en recherches scientifiques.

2. Si l'on déposera des lettres, des rapports ou de la correspondance relatifs à cette affaire.

209. Etat montrant: —

1. La population totale de la province du Nouveau-Brunswick.
2. Dans cette province, quel est le nombre des personnes d'origine française.
3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux à la ferme expérimentale de Fredericton, Nouveau-Brunswick.
4. Parmi ces fonctionnaires, combien sont d'origine française.
5. Le cas échéant, combien d'entre eux parlent le français.
6. Combien de gradués en sciences agricoles le ministère fédéral de l'agriculture emploie dans la province du Nouveau-Brunswick.
7. Combien d'entre eux sont d'origine française.
8. Combien d'entre eux peuvent parler le français.

210. Etat montrant: —

1. Le nombre des (*a*) salles d'armes, (*b*) des casernes qui appartiennent au ministère de la Défense nationale.
2. Où sont situées ces salles d'armes et ces casernes.
3. Le coût total de ces édifices, avec l'emplacement (non compris l'entretien et les réparations).
4. Durant l'année financière 1936-37 quel a été le coût d'entretien de ces édifices.
5. Si tous ces édifices servent continuellement maintenant à des unités de la milice permanente et de la milice non-permanente.

211. Etat montrant: —

1. Si le ministère de la Défense nationale a acheté des terrains durant les années civiles 1936 et 1937.
2. Si oui, pour quelles fins dans chaque cas.
3. De qui on a acheté ces emplacements.
4. La dépense encourue dans chaque cas.

212. Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents que le ministère du Revenu national a en sa possession et qui ont trait à la nomination d'un commis des douanes et de l'accise à Ste-Catherine, le 9 août 1937.

213. Etat montrant: —

1. Combien de demandes la Commission du service civil a reçues récemment pour l'emploi de percepteur-adjoint des douanes et de l'accise à Camrose, Alberta.
2. Les noms, l'âge et les aptitudes de chaque candidat.
3. Les noms du candidat heureux, et quelle expérience antérieure celui-ci avait dans ce genre de travail.
4. S'il est un ancien combattant.
5. Combien, parmi les candidats, étaient d'anciens combattants.

214. Etat montrant: —

1. Combien de divorces ont été sanctionnés par le Parlement du Canada depuis 1928 inclusivement.
2. Age moyen des hommes.
3. Age moyen des femmes.
4. Moyenne d'enfants issus de ces mariages.
5. Nombre total des enfants issus de ces mariages.
6. Nombre moyen d'années de mariage.

215. Etat montrant: —

1. Si le chemin de fer Canadien-Pacifique a remboursé l'un quelconque des emprunts suivants:

Octobre 1931—Travail d'atelier.............	$1,447,222 71
Octobre 1932—Travail d'atelier.............	1,000,000 00

S.P.W.C.A., 1935;

1935-36—Réparations de l'outillage...........	$1,270,000 00
1935-37—Achat d'outillage..................	5,662,103 60
Frais relatifs aux emprunts.................	554,700 00

2. Si oui, combien, et quel est le solde dû.

3. Depuis 1931, si la compagnie a versé quelques dividendes sur ses actions ordinaires.

4. Quel outillage additionnel on a acheté et loué au chemin de fer Canadien-Pacifique depuis la commande de 1935-37, et à quelles conditions.

216. Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Ministère des Mines et des Ressources, ou tout autre fonctionnaire de ce ministère et le ministre des Mines de Québec ou tout autre fonctionnaire de ce ministère au sujet d'une entente pour la construction du chemin de Mine de Chibougamau au cours de l'été 1937.

217. Copie de tous les écrits, communications, rapports et autres documents que le département des Affaires indiennes a envoyés à toute personne durant l'année 1937, ou qu'il a reçus de toute personne au sujet de la réserve indienne d'Oka, Québec.

218. Copie de tous les arrêtés du conseil, télégrammes, lettres, correspondance et documents de toute sorte que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste à Tweed, Ontario.

219. Etat montrant:—

1. Le total des capitaux étrangers placés au Canada.

2. (*a*) En intérêts, en (*b*) dividendes, quel est le total des paiements du Canada aux portefeuillistes étrangers.

3. Quelle partie de la balance du commerce du Canada a servi à payer les crédits étrangers.

4. Si l'on exerce quelque contrôle au Canada sur les placements étrangers pour (*a*) les restreindre, et (*b*) pour contrôler les opérations du change.

5. Par l'intermédiaire de quelles agences se font les opérations de change (expliquer les opérations).

6. S'il existe des taux préférentiels du change pour certains pays importateurs, ou si l'on accorde seulement la préférence pour les tarifs.

7. De quelle façon les tarifs, les contingentements et les restrictions affectent le commerce purement local, et/ou lui nuisent.

8. Durant la dernière ou l'avant-dernière année, si le Canada a acquitté partie de sa dette étrangère. Si oui, combien. Si elle a augmenté, et si oui, de combien

9. Quel est le facteur principal qui rend nécessaire le placement d'emprunts à l'étranger.

10. En vertu de l'autorité de qui on a placé le dernier emprunt de Londres.

11. S'il n'était pas possible d'emprunter cet argent au Canada pour la fin que l'on se proposait.

220. Copie de toute la correspondance échangée entre les ministères des Travaux publics, du Travail, des Transports ou tous autres ministères fédéraux et la ville de Toronto au sujet de l'établissement des aéroports de Toronto, sur l'île de Toronto et à Malden.

220a. Copie de tous télégrammes, lettres, contrats, décrets du conseil et autres documents échangés durant l'année passée entre le gouvernement du Canada, ou tout fonctionnaire fédéral, et le maire et la corporation de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette corporation, et la Commission du port de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette Commission, au sujet des aéroports que l'on se propose de construire au port de Toronto et à Malton, et au sujet du projet de ne pas placer Toronto sur la voie principale des Lignes aériennes Trans-Canadiennes, mais sur un embranchement.

221. Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au désaveu de trois lois de l'Alberta (août 1937), à la réservation de trois projets de loi de l'Alberta (octobre 1937) et copie des rapports du ministre de la Justice sur ces lois et projets de loi.

222. Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au projet de désavouer l'*Ontario Power Commission Act, 1935*, et copie de tous rapports du ministre de la Justice sur ce sujet.

222a. Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au projet de désavouer l'*Ontario Power Commission Act, 1935*, et copie de tous rapports du ministre de la Justice sur ce sujet.

223. Relevé indiquant les noms et les adresses des personnes ou des sociétés de la Saskatchewan occupées, durant 1937, à l'achat de provende et de pâture pour la province de la Saskatchewan, soit dans la province du Manitoba, soit dans l'état du Minnesota.

224. Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet de l'assistance sous forme d'aliments pour les bestiaux dans les zones frappées par la sécheresse.

225. Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, contrats, soumissions et autres documents datés en 1937 que le gouvernement a en sa possession au sujet du projet d'ouvrage en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, à Enchant, Alberta.

226. Etat montrant: —

1. Les quantités de fromage, fèves, poisson, fruits, légumes, foin, fourrage, provende, graine de semence et d'autres produits, que le gouvernement a achetés directement ou indirectement entre le 1er de juillet 1937 et aujourd'hui, et qu'il a expédiés dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba pour fins d'assistance.

2. Les noms, adresses, l'état ou l'occupation des personnes, sociétés et compagnies de qui ces marchandises ont été achetées, et les quantités et la valeur de ces achats de chaque personne, ou personnes, société ou compagnie, indiquant les prix versés et les endroits de la livraison à l'état, et les endroits de distribution dans lesdites provinces.

3. Le prix d'achat total de ces marchandises.

4. Le montant versé pour transport ferroviaire sur chaque sorte de marchandise.

5. Le coût total d'entreposage et de manutention aux endroits d'expédition.

6. Le coût total d'entreposage et de manutention aux endroits de réception.

7. Y compris le coût de manutention et de transport ferroviaire, le coût de l'expédition à partir du premier endroit de réception en Saskatchewan jusqu'à destination finale.

8. Les noms et adresses de toutes les personnes employées à (*a*) diviser et à emballer de nouveau chaque espèce desdites marchandises, (*b*) à distribuer lesdites marchandises, (*c*) à les entreposer et les montants qui leur ont été versés.

9. La somme totale versée pour surestaries, et à qui.

10. Les endroits définitifs d'expédition, d'où ces marchandises ont été distribuées.

11. Décrite par la municipalité ou d'autre façon, la zone dans laquelle ces marchandises ont été distribuées.

12. Si ces marchandises ont été distribuées uniquement aux personnes recevant de l'assistance ou à la population en général.

13. Le coût total de ces envois.

14. Sur quelle appropriation cette somme a été prise.

15. Le montant obtenu par des mandats du Gouverneur général afin de pourvoir aux frais de distribution.

16. Quelle quantité de chaque espèce de ces marchandises a été produite en Saskatchewan durant l'année 1937.

17. Quelle quantité de chaque espèce de ces marchandises a été importée dans la Saskatchewan des autres provinces du Dominion, et de l'étranger, durant l'année 1937.

18. Le rôle que le gouvernement a joué dans la distribution des marchandises données à la Saskatchewan par des personnes, des sociétés et des compagnies, et les quantités de ces marchandises que le gouvernement ou tout fonctionnaire de l'état a distribuées ou maniées.

19. Les localités en Saskatchewan où s'est faite la distribution finale des marchandises ainsi données.

20. Les instructions données aux fonctionnaires de l'état fédéral en Saskatchewan au sujet de la distribution (*a*) des marchandises achetées et fournies par le gouvernement fédéral, (*b*) des marchandises fournies par contribution volontaire.

227. Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés durant les années 1934 et 1935 entre le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'offre que le gouvernement fédéral a faite d'assumer toute la responsabilité financière de l'assistance dans certaines régions de la province de la Saskatchewan.

228. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a cédé, vendu, transporté ou engagé des bons du Trésor ou d'autres valeurs qu'il avait reçus de quelque province comme garantie des prêts ou des avances consentis à cette province.

2. Par garantie, contrat ou par n'importe quel autre moyen, si le gouvernement a entrepris de payer, ou consenti à payer directement ou indirectement, ou fait payer tout ou partie des dettes quelconques de toute province à une banque à chartre du Canada.

3. Si oui, (*a*) quand ces contrats ou ces engagements ont été faits ou consentis, (*b*) pour quels montants, (*c*) et, le cas échéant, quelles sommes le gouvernement a vraiment versées.

229. Etat montrant:—Les noms, l'emploi, le traitement actuel et la date de la nomination de chacun des fonctionnaires fédéraux de l'aéroport de Saint-Hubert, Montréal.

230. Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs aux réparations faites au quai Morden—comme on l'appelle,—comté de King's Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936 et 1937.

231. Etat montrant:—

1. Quelle quantité de bois de la Colombie-Britannique a été exportée au Japon durant la dernière année pour laquelle des statistiques existent, ou en 1937.

2. Le prix d'exportation.

3. Si l'on a fait des protestations, fondées sur les prix peu élevés, au sujet de ce prétendu gaspillage des ressources naturelles du Canada.

4. A quel prix pour mille pieds, on a livré à Toronto, par la route du canal Panama, du bois semblable de la Colombie-Britannique.

5. Si l'on a reçu des scieries de New-Toronto des protestations contre cette concurrence.

6. Si le ministère des Ressources naturelles adoptera des mesures régulatrices pour empêcher la façon dont on dispose ainsi des ressources naturelles du Canada.

232. Copie de la dépêche envoyée par le lord chambellan, d'après les instructions de Sa Majesté le Roi, à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le 22 décembre 1930, au sujet du drapeau dont se sert maintenant Son Excellence le Gouverneur général.

233. Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère des Postes, ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes au sujet de la nomination de Byron S. Grose, comme maître de poste à Lefroy, Ontario.

234. Copie des nouveaux tarifs sur les messages transmis par câble ou sans fil dans les limites de l'Empire britannique, en vigueur à partir du 25 avril, 1938.

235. Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions, requêtes, et autres documents échangés entre le 1er d'octobre 1935 et le 31 décembre 1937 entre toute ou toutes personnes, société ou sociétés, le ministre des Postes, le sous-ministre ou tout haut fonctionnaire de ce ministère, l'inspecteur des postes du district ou tous hauts fonctionnaires dans le district d'inspection de Moose-Jaw, Saskatchewan, au sujet de la destitution de James C. Millar, maître de poste à Neudorf, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

236. Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère des Postes, ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la destitution de M. Grier, maître de poste de Glamis, Ontario, et au sujet de la nomination de son successeur, M. McKeeman.

237. Etat montrant:—

1. De quelle façon est composée la somme de cent millions, que le ministre du Travail a mentionnée comme le coût total de l'assistance, au Canada, si le gouvernement assumait et acceptait cette tâche.

2. Si l'on déduit de cette somme le montant déboursé annuellement à l'heure actuelle en vertu d'une entente avec les provinces, quel sera le solde.

3. Pour la dernière année enregistrée aux statistiques quelle a été la somme total perçue en impôts sur le revenu du Canada.

4. Quelle somme l'Ontario a versée.

5. Quelle somme le district de Toronto a versée.

6. Quelle somme on dépense maintenant pour l'assistance dans tout le Canada.

7. Quelle somme on dépense annuellement pour l'assistance dans les zones frappées par la sécheresse en Saskatchewan.

238. Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions, arrêtés du conseil et autres documents, datés durant les années 1937 et 1938, et échangés entre le gouvernement du Canada et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Ontario, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute, ou toutes autres personnes au sujet de l'établissement d'un parc national, dans l'Ontario, pour la région de Muskoka, de la baie Georgienne, du lac Simcoe et du canal Trent.

239. Etat montrant:—

1. A dater du commencement de la guerre civile en Espagne, vers le 18 juillet 1936, jusqu'au 30 juillet 1937, si le premier ministre ou tout membre du cabinet a reçu des télégrammes, lettres, communications ou requêtes demandant d'interdire l'exportation de tout matériel de guerre à l'Espagne.

2. Si oui, de qui il a reçu ces lettres, télégrammes, communications ou requêtes.

239a. Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions, communications et requêtes que le gouvernement du Canada ou tout membre du cabinet a reçus du 18 juillet 1936 au 30 juillet 1937 au sujet de l'interdiction d'exporter du matériel de guerre à l'Espagne.

240. Etat montrant:—

1. Durant les années 1936 et 1937, quelle a été la quantité totale des importations canadiennes annuelles provenant des Etablissements du Détroit de Malacca.

2. Durant chacune des mêmes années, quelle a été la quantité totale des exportations du Canada aux Etablissements du Détroit.

3. Durant chacune des années 1936 et 1937, quelle a été la valeur des ananas de Singapour importés au Canada et provenant des Etablissements du Détroit.

4. Dans chacune des mêmes années, quel est le tarif des droits, les droits du dumping ou autres, ou les taxes qui ont été imposés sur les importations d'ananas de Singapour provenant des Etablissements du Détroit.

5. Si l'on a prouvé que l'on vendait à un prix plus bas que celui du marché ces ananas importés au Canada durant l'année 1937.

6. Si l'on a conduit une enquête sur ce sujet.

7. Sous le régime de la Loi concernant l'organisation du marché, si les noms de la compagnie, ou les noms et l'adresse d'affaires du fabricant de conserves doivent être inscrits sur les étiquettes de tous les produits en conserves importés et mis en vente au Canada.

8. Si oui, si ce règlement a été appliqué dans le cas des importations d'ananas de Singapour.

9 Si les étiquettes de toutes les boîtes d'ananas en conserve importés au Canada indiquent le contenu net de la boîte.

10. Si les ananas de Singapour sont principalement mis en conserve par des ouvriers chinois.

11. Si le gouvernement canadien a jamais conduit une enquête sur les conditions qui entourent la mise en conserve de ces ananas.

241.—Relevé montrant:—

1. Du 1er janvier 1938 jusqu'à l'heure présente, combien de livres de beurre on a importées de la Nouvelle-Zélande au Canada.

2. Du 1er janvier 1938 jusqu'à l'heure présente, combien de livres de beurre on a importées de l'Australie au Canada.

3. Combien il y avait de livres de beurre dans les entrepôts frigorifiques au Canada le 31 mars 1937.

4. Combien il y avait de livres de beurre en entrepôt au Canada le 31 mars 1938.

5. Combien on détenait de livres de beurre importé en entrepôt le 31 mars 1937, et le 31 mars 1938.

6. Le tarif des droits douaniers sur le beurre importé de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, directement, (*a*) par les ports de l'Atlantique, (*b*) par les ports du Pacifique.

7. Le tarif des droits douaniers sur le beurre provenant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais importé de la Grande-Bretagne.

242.—Relevé montrant:—

1. Depuis l'année 1900, si le Dominion du Canada a acheté ou acquis des terrains par expropriation afin d'y établir des parcs publics.

2. Si oui, quels terrains il a achetés, où ceux-ci étaient situés, et quel prix ou compensation on a versé dans chaque cas.

243.—Etat montrant:—

1. Dans la zone de la province de la Saskatchewan qui reçoit de l'assistance du gouvernement fédéral seulement, quel est le nombre des municipalités rurales.

2. Dans la zone de la province de la Saskatchewan qui reçoit du gouvernement fédéral la moitié de l'assistance dont elle a besoin, quel est le nombre des municipalités rurales.

3. Avant le 1er août 1937, quel était le nombre des têtes de bétail dans la première de ces zones en Saskatchewan.

4. Du 1er août 1937 jusqu'au 31 décembre 1937, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de cette même zone.

5. Du 1er août au 31 décembre 1937, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la seconde de ces zones dans la province de la Saskatchewan.

244.—Etat montrant:—

1. Si la Compagnie des chemins de fer nationaux a construit de nouvelles gares au Canada depuis 1930.

2. Dans l'affirmative, (*a*) dans quelles localités, et (*b*) quelle est la population de chacune de ces localités.

245.—Etat montrant:—

1. Si M. W. J. Pennington est actuellement fonctionnaire de l'Etat fédéral, ou s'il a occupé un emploi en aucun temps depuis décembre 1935 dans la province de la Saskatchewan.

2. Si oui, pendant combien de temps il a occupé un emploi, quels étaient cet emploi et son traitement, et quelles allocations de dépenses, le cas échéant, il a reçues.

3. S'il occupe des bureaux et où se trouvent ces bureaux.

246.—Etat montrant:—

1. Jusqu'à la fin de l'année 1937, quelle est la quantité totale de l'argent acheté et détenu sous le régime de la Convention de Londres de 1933, et (*a*) quel a été le prix d'achat versé durant chacune des années 1935, 1936 et 1937.

2. Sur les quantités achetées, quelles quantités on a obtenues ou achetées comme argent qui venait d'être produit au Canada, et (*a*) dans quelles provinces on s'est procuré ces quantités d'argent.

3. Quelle quantité d'argent on a exporté aux Etats-Unis durant les années 1935, 1936 et 1937 et quels prix on a reçu pour cet argent durant les mêmes années.

4. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations parce que le Canada continuait à acheter de l'argent suivant le plan tracé par la Convention de Londres, en 1933, ou sur les affaires relatives à la politique future du gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'argent.

247. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires ont été destitués parce que l'on s'est dispensé de leurs services à l'époque où l'on a remis à l'Alberta ses ressources naturelles, le ou vers le 1er octobre 1930.

2. Combien de ces fonctionnaires ont trouvé un emploi dans d'autres départements.

248. Copie de tous les arrêtés du conseil, télégrammes, lettres, rapports et autres documents relatifs à la vente de tout navire de la marine marchande du Canada depuis la date où le gouvernement actuel est entré en fonctions.

249.—Etat montrant:—

1. Le rapport financier de la Commission du port de Montréal en ne tenant pas compte de l'administration du Pont Jacques-Cartier pour l'année 1928, 1929 et 1930.

2. Le rapport financier du port de Montréal en ne tenant pas compte de l'administration du Pont Jacques-Cartier pour l'année 1935, 1936 et 1937.

3. Le rapport financier du Pont Jacques-Cartier pour les années suivantes: 1928, 1929, 1930, 1935, 1936, 1937.

4. Dans le rapport de l'exercice financier du port de Montréal pour 1937 si le montant réalisé par la vente de la flotte du gouvernement à la compagnie dont M. Simard fait partie est inclu.

5. Le taux d'intérêt payé par le port de Montréal sur sa dette.

249a.—Etat montrant:—

1. Combien d'employés ont obtenu de l'emploi à la Commission du port de Montréal, durant les années 1928, 1929, 1930.

2. Combien d'employés ont obtenu de l'emploi au port de Montréal durant les années 1935, 1936, 1937.

250.—Copie de tous documents, correspondance et requêtes concernant la disqualification du Bureau de Poste de Trait Carré, comté de Gaspé, province de Québec.

251.—Etat montrant:—

1. Au 14 octobre 1935, quel était dans Ottawa le nombre des fonctionnaires, temporaires ou permanents, dont les traitements sont versés par le gouvernement fédéral.

2. Combien de ces fonctionnaiares temporaires ou permanents occupent maintenant un emploi à Ottawa.

252.—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement du Canada verse quelque somme d'argent à une municipalité quelconque au Canada (autre que la ville d'Ottawa) pour des propriétés dont l'Etat est propriétaire, soit à titre de taxes, soit comme octroi pour remplacer des impôts, soit pour le fonds général des impôts, soit pour des améliorations locales, soit pour la gendarmerie, soit pour la protection contre les incendies, ou pour quelque fin similaire.

2. Si l'Etat verse ainsi quelque somme, quels montants il verse, et à quelles municipalités.

253. Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications, documents et contrats échangés durant les années 1937 et 1938 entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta au sujet des graines de semence pour les zones frappées par la sécheresse.

254. Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents datés durant l'année 1937 et échangés entre le gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à Monsieur Albert Rochon, ex-employé des Douanes à Montréal.

255. Etat montrant:—

1. Si M. W. J. Lindall, C.R., de Winnipeg, Manitoba, a été à l'emploi du gouvernement ou de tout ministère depuis novembre 1935.

2. Si oui, quel emploi il a occupé.

3. Quelles sommes il a touchées jusqu'aujourd'hui, donnant les détails de ces sommes.

4. Si des honoraires sont maintenant dus audit W. J. Lindall, C.R.

5. Si oui, quel montant, et pourquoi.

255a. Etat supplémentaire montrant:—

1. Si M. W. J. Lindall, C.R., de Winnipeg, Manitoba, a été à l'emploi du gouvernement ou de tout ministère depuis novembre 1935.

2. Si oui, quel emploi il a occupé.

3. Quelles sommes il a touchées jusqu'aujourd'hui, donnant les détails de ces sommes.

4. Si des honoraires sont maintenant dus audit W. J. Lindall, C.R.

5. Si oui, quel montant, et pourquoi.

256. Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année passée entre le Procureur général du cabinet de l'Alberta et le ministère de la Justice au sujet du projet de mettre fin au contrat sous l'empire duquel la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a assumé les fonctions de police dans la province de l'Alberta.

257. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que tout ou tous ministères fédéraux, tous ministres ou chefs ont envoyés ou reçus du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui au sujet de la douane de Sussex, Nouveau-Brunswick.

258. Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions et autres documents échangés depuis 1927 inclusivement entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire de ce gouvernement et la Cie du *Canada & Gulf Terminal Railway*, ou toute autre personne intéressée relativement à l'achat de ce chemin de fer par le gouvernement.

259. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1936 et 1937 entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toutes autres personnes intéressées, au sujet de l'entreprise du transport des dépêches sur le circuit de campagne nº 1 de Wainwright.

260. Etat montrant:—

1 Durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (*a*) des épiceries au détail et des boucheries indépendantes pour les infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (*b*) contre des épiceries et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (*c*) contre des épiceries et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, que fut le nombre des poursuites retirées, des poursuites renvoyées, et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (*a*) les épiceries au détail et les boucheries indépendantes, (*b*) les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (*c*) les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. (*a*) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1938, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures. (*b*) Quel fut le nombre de colis montrant un surplus ou une insuffisance de poids, ou le poids exact, pour (1) les épiceries, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épiceries au nant à des chaînes locales de magasins, pour les épiciers et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

261. Etat montrant:—

1. Sur combien de naufrages dans les eaux canadiennes, le Commissaire des naufrages ou d'autres fonctionnaires du ministère de la Marine ont conduit une enquête durant les trois dernières années.

2. Dans chaque cas, quels étaient les noms des navires et le nombre des personnes noyées ou blessées.

3. Quelles furent, en résumé, les constatation du Commissaire des naufrages dans chaque cas.

4. Le texte complet des constatations dans le cas du *Sand Merchant.*

5. Si ce navire était en état de prendre la mer, et s'il possédait des appareils radio-télégraphiques.

6. Si l'on a institué des procédures criminelles contre les propriétaires du navire *Sand Merchant.*

7. Combien d'hommes du ministère de la marine sont employés aux sauvetages sous la direction du fédéral, et à quel coût.

8. Durant les dernières années, quelle assistance les stations américaines de sauvetage ont fournie à des navires immatriculés au Canada et qui étaient en danger.

262. Etat montrant:—

1. La somme versée aux chemins de fer National-Canadien et Pacifique-Canadien respectivement, pour le transport des matières postales au Canada durant les années financières écoulées de 1930-31 à 1937-38.

2. Durant les années mentionnées plus haut, si l'on a versé des subventions aux compagnies de navigation en plus des tarifs mentionnés au contrat, pour le transport des matières postales, et, si oui, quelles étaient ces compagnies et quel montant chacune a reçu.

263. Copie de tous télégrammes, lettres, plans et devis, et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'une salle d'exercices militaires à Kenora, Ontario.

265. Etat montrant:—

1. De quels avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth, le gouvernement a retenu les services durant les années 1936 et 1937.

2. Pour quelle fin spécifique on a retenu les services de chacun d'eux.

3. Quelle somme on a versée sous forme d'honoraires, d'émoluments ou de dépenses à chacun des avocats dont on avait ainsi retenu les services.

4. Le cas échéant, quels montants sont encore dus.

266. Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la longueur du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère de la Défense nationale et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

267. Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout autre haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à monsieur M. E. Pelletier, employé des Postes à Montréal.

268. Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement à une loterie organisée en faveur des hôpitaux de Sherbrooke, en 1933, 1934, 1935.

269. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a contribué depuis le 1er janvier 1936 dans les travaux suivants: (*a*) Construction d'un pont au-dessus de la rivière des Prairies, au bout du Boulevard Pie IX, reliant l'Ile de Montréal à l'Ile Jésus. (*b*) Construction de la rue Sherbrooke dans la ville de Pointe-aux-Trembles. (*c*) Réfection de la rue Broadway dans la ville de Montréal-Est. (*d*) Réfection de la rue Notre-Dame dans la ville de Montréal-Est et de la Pointe-aux-Trembles.

2. Dans l'affirmative quelle a été la part contribuée par le gouvernement fédéral dans chaque cas.

270. Etat montrant:—

1. Si M. Arthur Ayre, de Turtleford, Saskatchewan, vient d'être nommé à un emploi du ministère des Affaires indiennes ou à un autre emploi des services administratifs du Canada.

2. Si oui, (*a*) quand, (*b*) quel emploi et (*c*) quel salaire.

271. Etat montrant:—

1. Le salaire mensuel et les dépenses des inspecteurs fédéraux suivants dans la province de la Saskatchewan: S. Banks, B. J. Brockman, R. V. Cameron, J. A. Davis, A. W. Daurie, B. S. Dermody, S. Forsyth, T. P. Hagerman, C. Henderson, S. Hogan, A. P. Humphrey, J. L. Laurie, S. McBain, W. Mitchell, B. A. Newton, H. L. Roberge, D. M. Robertson, J. F. Symington, H. S. Thompson, F. W. Widdifield, W. Hagarthy, O. Parker, G. Andrew, L. S. Bricker, J. W. Rose, R. E. Gleiser.

2. L'adresse de la résidence de chacun, et où il travaillait.

272. Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministre du Revenu national ou tout fonctionnaire de son ministère et la Société américaine pour la diffusion de l'athéisme, éditrice de *Truth Seeker*, au sujet de l'admission au Canada de cette publication.

273. Etat montrant:—

1. Si le ministre des Transports a conclu récemment une convention particulière avec la *Louis Dreyfus & Company,* ou avec toute filiale ou sous-compagnie de cette compagnie, pour la manutention de grains par l'élévateur de l'Etat à Québec.

2. Si oui, quels sont les tarifs imposés en vertu de cette convention particulière. Et si ces tarifs sont moins élevés que ceux que la Commission des grains a approuvés.

3. Le cas échéant, quels taux d'entreposage y seront imposés.

4. Si les autres élévateurs de Sorel et des Trois-Rivières sont compris dans cette convention, soit d'une façon particulière, soit autrement.

5 Si les termes de ladite convention ont été soumis à la Commission des grains, et celle-ci les a approuvés avant que la convention soit complétée et terminée.

6. Sous l'empire de la Loi des grains, quelle autorité fixe ou approuve l'échelle des taux ou des tarifs imposés par les élévateurs fonctionnant au Canada.

273a. Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents datés durant les mois de février, mars, avril et mai 1938, et qui ont été échangés entre le ministre des Transports, le Conseil des ports nationaux ou tous hauts fonctionnaires de ce Conseil et la Commission des grains, le président, le secrétaire ou tous hauts fonctionnaires de cette Commission au sujet des tarifs pour la manutention de grains au port de Québec, ou au port de Montréal, ou au sujet de l'application de la Loi des grains du Canada en tant qu'elle s'applique à ces deux ports.

274. Dossier contenant toute correspondance, documents et rapports au sujet de la destitution du maître de poste du village de Grondine, P.Q. monsieur Cléophas Sauvageau.

275. Etat montrant:—

1. Le montant total de la dette nationale, chaque année, depuis 1912.

2. Le montant total des intérêts accrus sur la dette du Canada et payés, chaque année, depuis 1912.

3. Sur les recettes perçues durant chacune des années mentionnées plus haut, le pourcentage requis pour payer l'intérêt sur la dette nationale.

4. Le coût du lancement des emprunts durant chacune des années mentionnées plus haut.

276. 1. Dossier contenant toute la correspondance échangée du 1er février 1937 à aujourd'hui entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du département des Pêcheries et toute autre personne au sujet des rets à pièges en Colombie-Britannique.

2. Copie de toutes les pétitions relatives aux rets à pièges en Colombie-Britannique, que le ministre des Pêcheries a reçues depuis le 1er septembre 1937, indiquant la date de la réception, les noms du destinataire, la façon dont on a disposé de la pétition, les noms, et, le cas échéant, les adresses et l'état des signataires de ces pétitions.

277. Etat montrant:—

1. Si le ministère des Transports ou le ministère des Travaux publics a déjà eu à son emploi un individu du nom de Lucien Dansereau.

2. Si oui, quel emploi celui-ci occupait.

3. Ses fonctions.

4. Son salaire.

5. Où il occupait cet emploi.

6. Quand il a d'abord occupé cet emploi.

7. S'il a déjà permuté d'un ministère à un autre.

8. S'il s'est démis de cet emploi, ou s'il a été retraité ou destitué.

278. Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents datés du 1er septembre 1933 au 1er mars 1934, échangés entre le gouvernement du Dominion ou aucun de ses officiers ou autres personnes en rapport avec le contrat de malle entre Waterloo et les gares de chemin de fer.

279. Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents datés du 1er novembre 1932 au 1er mars 1933, échangés entre le gouvernement du Dominion, ou aucun de ses officiers ou autres personnes en rapport avec le contrat de malle entre Racine et la gare de Foster.

280. Copie de tous télégrammes, lettres ,résolutions et autres documents, du 1er janvier 1934, jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de lignes de téléphone dans le comté de Matapédia-Matane en 1935.

281. Copie de 1. Tous les règlements que le ministère des Pêcheries ou le gouvernement a passés pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi concernant la chasse pélagique du phoque 1913, et comprenant aussi la Loi et l'article sous l'empire duquel les règlements ont été passés, et si ces derniers ont été publiés dans la Gazette, à quelle date.

2. De toutes les lettres écrites par tout fonctionnaire du ministère des Pêcheries, adressées à tout douanier, contenant des instructions ou des demandes, au sujet de l'inspection ou de la confiscation de peaux de phoques entre l'adoption de la Loi concernant la chasse pélagique du phoque, 1911, et aujourd'hui.

3. Et indication de la dernière date à laquelle, dans chaque cas, les Etats-Unis, la Russie et le Japon, respectivement, ont versé au Canada la somme d'argent prévue ou livré le nombre prévu de peaux de phoques que le Canada devait recevoir de chacun de ces pays nommés dans le Traité de 1911 concernant la chasse pélagique du phoque.

282. Etat montrant:—

1. Si le Gouvernement fédéral a contribué à la construction de travaux publics dans Ontario durant l'année 1937. Si dans l'affirmative, pour quel montant.

2. Si le gouvernement fédéral a contribué à la construction de chemins dans Ontario durant l'année 1937. Si dans l'affirmative, pour quel montant. Sur quels chemins il a contribué.

3. Si le gouvernement fédéral doit encore à la province d'Ontario (*a*) pour travaux publics, (*b*) pour les chemins.

283. Correspondance au sujet de certaines accusations qui auraient été portées contre M. Edouard Lacroix, député de la Beauce, qui aurait importé des camions au Canada sans en avoir acquitté les droits, et un rapport du commissaire des douanes à ce sujet.

284. Correspondance échangée du 1er février 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement de la province de Québec et le ministère fédéral du Travail, au sujet de la contribution du fédéral pour la route Mont-Laurier-Senneterre.

285. Etat montrant:—

1. De quelle ou de quelles compagnies on achète le pétrole combustible que l'on emploie sur les contre-torpilleurs de la Marine canadienne.

2. Le prix que l'on paie pour chaque gallon de ce pétrole combustible.

286. Dossier contenant toutes les lettres, la correspondance et les documents de toute sorte relatifs à la nomination de M. Malcolm Wilkie, comme assistant du percepteur des douanes et de l'accise au port de La Have, Nouvelle-Ecosse.

287. Etat montrant:—

1. Quelles recherches l'Etat fédéral a conduites sur la possibilité d'extraire un combustible à bas prix des tourbières du Canada.

2. Les résultats de ces investigations.

3. Si l'on continue ces recherches à l'heure actuelle.

4. Si le gouvernement étudiera la question d'utiliser l'outillage des recherches de l'Etat à la création de machines aptes à produire ce combustible.

288. Copie de tous les lettres, télégrammes, contrats et autres documents rédigés entre le 1er janvier 1937 et aujourd'hui, et relatifs au contrat passé entre le chemin de fer Pacifique-Canadien et le chemin de fer National-Canadien pour une administration mixte du nouvel hôtel du chemin de fer National-Canadien à Vancouver.

289. Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondance, commandes, et de tous autres documents relatifs à la construction projetée d'une salle d'armes à Hull, province de Québec.

290. Copie de tous les bordereaux de salaire pour travail et des prix des matériaux relativement aux réparations faites au quai de Washabuck Centre, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, sous la direction de M. R. J. McLean.

291. Copie de tous documents, correspondance et écrits de toute sorte que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un gardien de phare à l'Etête, Nouveau-Brunswick.

292. Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, les sommes totales dépensées par l'Etat, par l'entremise de tous les ministères, en Saskatchewan pour des services dentaires.

2. A qui les divers montants ont été versés et quel montant on a versé à chacun.

3. La somme versée par le département des affaires indiennes.

4. Le montant versé pour chaque agence, et à qui il a été versé.

293. Etat montrant:—

1. Combien il y a présentement de personnes à l'emploi du ministère des Postes à titre temporaire et sans avoir passé d'examen du service civil, dans le district postal de Québec.

2. Quelle est pour chacune d'elles la date de sa première nomination. Son occupation et son salaire.

3. Combien de personnes dans le district postal de Québec ont subi avec succès les derniers examens de la Commission du service civil pour la position de commis ou auxiliaire des Postes et pour la position de chargeur ou facteur des postes.

4. Combien il y a à l'heure actuelle de candidats heureux aux examens susdits qui ont obtenu des emplois dans le district postal de Québec.

294. Etat montrant:—

1. Les conditions exigées pour utiliser l'outillage de déchargement de la compagnie *St. Lawrence Stevedoring* sur la quai à charbon à l'usage du public dans le havre de Québec

2. Si la *St. Lawrence Stevedoring Co.* est une subsidiaire de la *Canadian Import.*

3. Si le président de la *St. Lawrence Stevedoring* est un officier de la *Canadian Import.*

4. Le coût approximatif d'un outillage complet de déchargement installé et fourni par la Commission des Ports du Canada.

295. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution de Madame J. McRae qui occupait la charge de maître de poste à Harrington Est, comté d'Argenteuil, et au sujet de la nomination de M. Roderick McTavish qui l'a remplacée.

297. Etat montrant:—

1. Quel est, dans la province de la Colombie-Britannique, le nombre total des fonctionnaires fédéraux temporaires ou permanents, en les classant par ministère.

2. La somme totale d'argent versée (*a*) aux fonctionnaires permanents, (*b*) aux fonctionnaires temporaires, en montrant chaque ministère séparément.

300. Liste indiquant le nombre, l'état, le traitement, la date de la nomination, la durée du séjour au Canada avant leur entrée dans les services administratifs, des anciens combattants qui sont à l'emploi du ministère du Revenu national et qui ont servi dans toute autre armée que l'armée canadienne.

301a. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1368, en date du 15 juin, 1938, désavouant les lois suivantes passées par la législature de la province de l'Alberta, à savoir:

"Loi visant à la sécurité des propriétaires d'habitations",

"Loi imposant une taxe sur certaines valeurs en l'année 1938".

302. Dossier contennt toute correspondance et documents, lettres, télégrammes, rapports concernant certaines difficultés entre Ludger Bastien et Elzéar Sioui, de la Réserve Huronne de Loretteville, Qué.

303. Copie de toutes correspondances, documents, télégrammes, etc., au sujet du bureau de poste d'Amos, comté de Chapleau, P.Q., depuis 1935.

304. Etat montrant:—

1. Les compagnies dispensées de l'impôt sur les compagnies en vertu des dispositions de la Partie XIII de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qui a été mise en vigueur le 1er mai 1936.

2. Pour quelle ou quelles mines chacune desdites compagnies a établi son droit à une telle exemption.

3. Et parmi ces mines, lesquelles on a classifiées comme nouvelles, et lesquelles comme anciennes.

4. Dans quelle province chacune de ces mines est située.

5. Quels certificats on a délivrés pour indiquer la date à laquelle une mine est supposée avoir commencé à produire, selon les termes de ladite Partie XIII.

6. Et dans chacun des certificats délivrés, quelles sont les périodes financières que l'on a fixées pendant lesquelles le revenu de chacune de ces mines sera exempt de l'impôt sur le revenu.

305. Dossier contenant:—Un rapport complet de toutes les expériences conduites par les fermes expérimentales sur les cochons York et Landrace durant les années 1936, 1937 et 1938.

306. Réponse à un ordre du Sénat, faisant connaître:

1. Copie du contrat relatif à la construction du *Venture;*

2. Copie d'un bordereau de paie certifié qui se rapporte à la construction du *Venture;*

3. Copie d'un relevé des montants dus à chaque ouvrier relativement aux montants qui leur ont été payés à un taux inférieur à celui que stipulait le contrat;

4. Copie d'un relevé des montants dus à chaque ouvrier comme gages impayés.

M. McLean (Melfort), du comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des pensions du service civil, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il ait la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. McPhee, du comité permanent des bills privés, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit: Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:—

Bill No 147 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges".

Bill No 148 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry".

Bill No 149 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson Macdonald".

Bill No 150 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall".

Bill No 151 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermono de Gouzillon".

Bill No 152 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson".

Bill No 153 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théodore Charles Grothé".

Bill No 155 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Maude Lash Dawes".

Bill No 156 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitsky, aussi connue sous le nom d'Elizabeth Dubney".

Bill No 157 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Roth".

Sur motion de M. McLean (Melfort), le deuxième rapport du comité nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des pensions du service civil est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que, pour le reste de la session, tous les bills privés du Sénat, lorsqu'ils arrivent en Chambre, soient lus la première et la deuxième fois, et soient déférés immédiatement, et que les dispositions de l'article 105 du Règlement de la Chambre au sujet de l'affichage des bills soient suspendues à cet effet.

M. Rinfret, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre en date du 11 mai, 1938,—Etat montrant:—

1. Entre le 25 septembre 1936 et le 31 décembre 1936, quelle quantité de maïs de l'Argentine on a reçue à l'élévateur de la Commission du port de Québec, ville de Québec.

2. Quelles compagnies de graineterie avaient importé ce maïs, et quel ou quels taux d'entreposage on a imposés et perçus pendant la période où ce maïs est demeuré en entrepôt dans ledit élévateur.

3. Durant les années écoulées de 1922 à 1936 inclusivement, quelles ont été les dépenses des ports de Windsor, Sarnia, Goderich, Owen Sound, Collingwood, Midland, Ontario et de Trois-Rivières, Québec.

4. Quelles quantités de maïs on a importées au Canada durant chacune des années écoulées de 1930 à 1937 inclusivement pour chacune des fins suivantes: (*a*) fabrication d'amidon; (*b*) fabrication de céréales; (*c*) distillation; (*d*) autres fins, et quel était, dans chaque cas, le pays d'origine.

5. (*a*) Quelles quantités de maïs de l'Argentine on a importées au Canada entre le 25 septembre 1936 et le 31 décembre 1936. (*b*) Quelles quantités de maïs on a reçues à chacun des ports du Canada, ports où ce maïs a été déchargé des navires océaniques. (*c*) Quel a été le plus haut, le plus bas prix et le prix moyen C.I.F. de ce maïs.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant les années 1935, 1936, 1937, et l'année 1938 jusqu'aujourd'hui, quelle somme on a versée à la *Dominion Coal Company,* en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes, pour des envois de charbon par différents chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse.

2. Durant les années 1935, 1936, 1937, et l'année 1938 jusqu'aujourd'hui, quelle somme on a versée à la *Dominion Coal Company* en vertu de la Loi des

taux de transport dans les provinces maritimes, pour des envois de charbon par différents chemins de fer du Nouveau-Brunswick.

3. Durant la période susmentionnée, quels bonus on a versés à la *Dominion Coal Company* pour la fabrication de coke.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Et aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1938:—Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées entre le 1er avril 1930 et aujourd'hui, quelle quantité totale de charbon le ministère de la Défense nationale a achetée, ou qu'on a achetée pour lui.

2. (*a*) Les noms des compagnies qui ont fourni ce charbon, (*b*) la quantité de charbon fournie par chaque compagnie, (*c*) le prix par tonne et la somme que chaque compagnie a touchée.

3. Si ces achats ont été faits sous le régime des soumissions ou autrement.

4. De quelle sorte était le charbon ainsi acheté, et quel était le pays d'origine.

5. Dans le cas où le charbon a été acheté sous le régime des soumissions, quels ont été les termes des soumissions durant chaque période.

6. Durant la période écoulée du 1er avril 1930 à aujourd'hui, si un haut fonctionnaire quelconque du ministère de la Défense nationale a refusé de fournir des formules de soumission à quelque marchand de charbon, au cours de ces achats de charbon.

7. Si oui, à quel marchand de charbon on a opposé un refus, et quelles étaient les raisons de ce refus.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'un message par lequel le Sénat maintient son second amendement au bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Mackenzie King propose,—Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour demander à Leurs Honneurs une conférence libre pour étudier certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, auxquels la Chambre des communes refuse d'agréer, et sur lesquels insiste le Sénat, et tout autre amendement que l'on pourra trouver désirable au cours de cette conférence soit au bill lui-même, soit à ses amendements, et

Que le greffier transmette ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:—

1. Que les versements en bloc faits au Canada et soustraits en permanence de l'actif de la société qui les fait, en vue de créer un fonds de retraite ou de pension destiné à assurer aux employés des bénéfices quant à leurs années de

service antérieures, soient admis à titre de déduction à concurrence d'un dixième desdits versements effectués au cours de chacune des dix années, qui suivront le premier versement; toutefois, dans le cas de fonds de retraite ou de pension déjà créés au moyen de versements en bloc, ladite déduction comptera à partir de l'année 1938 et continuera dorénavant à compter pour une durée de dix ans à partir de la date du premier versement.

2. Que, nonobstant toute autre disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, le taux normal de l'impôt sur les corporations s'appliquera à toute corporation dont le commerce principal est celui des petits prêts.

3. Que les rentes viagères touchées en vertu des dispositions d'un testament ou d'une fiducie quelconques constituent un revenu imposable du bénéficiaire. Ces rentes viagères seront imposables pour l'année 1937 et pour chaque année qui suivra sans égard à la date à laquelle le testament ou la fiducie a pris effet.

4. Que la taxe sur les dons ne s'appliquera pas sur un ou des dons faits par un particulier au cours d'une année, si la valeur globale n'en dépasse pas cette année-là une somme égale à la moitié de la différence entre le revenu imposable de l'année précédente et l'impôt exigible sur tel revenu. Toute mesure législative fondée sur cette résolution s'appliquera aux dons faits au cours de l'année civile 1938 et subséquemment.

5. Que les taux de l'impôt énoncés au tableau de l'impôt sur les dons soient augmentés comme suit:

Sur dons jusqu'à et y compris $25,000—de 2 p. 100 à 5 p. 100.

Sur dons excédant $25,000 mais n'excédant pas $50,000—de 3 p. 100 à 6 p. 100.

Sur dons excédant $50,000 mais n'excédant pas $100,000—de 4 p. 100 à 7 p. 100.

Sur dons excédant $100,000 mais n'excédant pas $200,000—de 5 p. 100 à 8 p. 100.

Sur dons excédant $200,000 mais n'excédant pas $300,000—de 6 p. 100 à 9 p. 100.

Sur dons excédant $300,000 mais n'excédant pas $400,000—de 7 p. 100 à 10 p. 100.

Sur dons excédant $400,000 mais n'excédant pas $500,000—de 8 p 100 à 12 p. 100.

Sur dons excédant $500,000 mais n'excédant pas $1,000,000—de 9 p. 100 à 14 p. 100.

Sur dons excédant $1,000,000—de 10 p. 100 à 15 p. 100.

Toute mesure législative fondée sur cette résolution sera applicable aux dons faits au cours de l'année civile 1938 et subséquemment.

6. Que les redevances acquittées à l'étranger à même des redevances d'origine canadienne ne seront pas admises à titre de déduction pour établir le revenu net provenant de redevances d'origine canadienne.

7. Que si une personne ou corporation résidant ordinairement au Canada effectue une transaction qui, à une phase quelconque, fait intervenir une personne ou corporation résidant ordinairement à l'étranger, et qui a pour effet de diminuer l'impôt auquel cette personne ou corporation résidant ordinairement au Canada est assujettie par la loi, ladite personne ou corporation résidant ordinairement au Canada continuera d'être assujettie à l'impôt, sous le régime de la présente loi, au même degré que si la transaction n'avait pas eu lieu. La présente disposition ne s'appliquera que si le conseil de la trésorerie en vient à la conclusion, après une étude sérieuse des données existantes, que les intéressés ont effectué surtout la transaction pour se soustraire à leur assujétissement à l'impôt sous le régime de la loi. On pourra en appeler de pareille décision du conseil de la trésorerie à la Cour de l'Echiquier du Canada.

8. Que les dividendes versés à des compagnies-mères canadiennes et provenant de filiales possédées entièrement par des non-résidents seront exonérés de la taxe sur les corporations, si au moins 75 p. 100 du capital réuni des compagnies-mère et filiales est utilisé à l'étranger. Ladite exonération ne sera accordée que si le pays où est située la compagnie filiale accorde la même exonération aux compagnies-mères, relativement aux dividendes provenant de compagnies filiales au Canada, et dans la seule mesure où ledit pays accorde cette exonération, et elle ne s'appliquera pas à d'autres dividendes qu'à ceux qui égalent les bénéfices imposés à l'étranger, dans l'année antérieure à l'année de la déclaration des dits dividendes. Toute disposition législative fondée sur la présente résolution sera censée être entrée en vigueur au commencement de l'année civile 1938 et s'appliquer à l'année civile 1938 et aux périodes fiscales se terminant pendant ladite période, de même qu'à toutes les périodes subséquentes.

9. Que toute mesure législative fondée sur les dispositions des présentes résolutions sera censée être entrée en vigueur au commencement de l'année civile 1937 et s'appliquer à l'année civile 1937 et aux périodes fiscales se terminant pendant ladite période, de même qu'à toutes les périodes subséquentes, sauf disposition contraire.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Isley présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 164, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en comité plénier, étudie le bill No 91, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote;

Après quelque temps consacré à cette discussion, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Un message est reçu pour annoncer que l'honorable M. le juge Cannon, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, désire la présence immédiate de la Chambre à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur se rend donc à la salle des séances du Sénat, et il annonce à son retour:

Que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu, au nom de Sa Majesté, donner l'assentiment royal aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison.
Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider.
Loi pour faire droit à Margaret Robinson Matheison Megee.
Loi pour faire droit à Rachel Tencer Silberberg.
Loi pour faire droit à Georges Brunet.
Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne.
Loi pour faire droit à Ada Alice Burns.
Loi pour faire droit à Marjorie Isabel Meldrum Andersen.
Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth.
Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke.
Loi pour faire droit à John Gerard Ahern.
Loi modifiant la Loi modificative du droit d'auteur, 1931.
Loi concernant la *Restigouche Log Driving and Boom Company*.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.
Loi modifiant la Loi sur le Conseil des ports nationaux 1936.
Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de New-Westminster.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
Loi concernant l'enregistrement d'affiches syndicales par les unions ouvrières.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934.
Loi pour aider les municipalités à faire des améliorations rentables.
Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba, les Lois des ressources naturelles de l'Alberta et les Lois des ressources naturelles de la Saskatchewan.
Loi constituant en corporation *The Maritime Provinces General Insurance Company.*
Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie-d'Hudson.
Loi concernant la Compagnie d'Imprimerie du Mail.
Loi concernant la Compagnie des Imprimeurs du Globe.
Loi pour faire droit à Paul Sanson White.
Loi pour faire droit à Louise Maud Thomas Gregory.
Loi pour faire droit à Emma Kathleen Lavery Forester.
Loi pour faire droit à Edith Margaret Campbell Quinn.
Loi pour faire droit à Dorothy Maud Doran Gay.
Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney.
Loi pour faire droit à Thomas Russell.
Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Agnès-Marcelle Dupont Ross.
Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead.
Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker.
Loi pour faire droit à Irene Thomas Smith.
Loi pour faire droit à Sylvia Salzman Udashkin.
Loi pour faire droit à William Dougald Stanley Campbell.
Loi pour faire droit à Mildred Varner MacLeod.
Loi concernant le haut-commissaire du Canada dans le Royaume-Uni.
Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
Loi réglementant l'inspection et la vente de la ficelle d'engerbage et établissant le poids du boisseau pour certains produits généralement vendus au boisseau.
Loi modifiant la Loi des Indiens.
Loi modifiant la Loi des parcs nationaux et la Loi sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, 1936.
Loi concernant la Convention sur la chasse pélagique du phoque dans le Pacifique septentrional.
Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont acquiescé à sa demande de tenir avec eux une conférence libre pour étudier certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, que la Chambre refuse d'accepter, et sur lesquels insiste le Sénat, et

Que le Sénat a nommé les honorables sénateurs Beaubien, Dandurand, Haig et Meighen, comme porte-parole au cours de ladite conférence, et

Aussi,—Que les porte-parole du Sénat à ladite conférence se réuniront dans la salle de comité du Sénat No 258, le mercredi, 29 juin, à 2 heures 30 p.m.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément des Communes, à savoir:
Bill No 165, (Lettre M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldège Nault".—M. *Jacobs.*

Bill No 166, (Lettre N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gladys Jones Roberts".—M. *Jacobs.*

Bill No 167, (Lettre O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Amelia Loomis Wadsworth".—M. *Walsh.*

Bill No 168, (Lettre P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Erdrich Ettenberg".—M. *Jacobs.*

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les témoignages et la preuve déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été déférées les pétitions en instance de divorce d'Aldège Nault, Muriel Gladys Jones Roberts, Virginia Amelia Loomis Wadsworth et de Jennie Erdrich Ettenberg, respectivement; avec prière que toutes les pièces justificatives soient remises au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, lesdits bills sont lus la première et deuxième fois et déférés au comité permanent des bills privés, avec les témoignages, la preuve, et les pièces justificatives déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été déférées les pétitions sur lesquelles ces bills sont basés.

A six heures, p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Vien propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 7, Loi concernant la compagnie de prêts et finance industrielle, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bille privés et publics expire;

Et la Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du bill No 91, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mackenzie King propose,—Résolu, Que MM. Crerar, Euler, Ilsley et McLean (Melfort) soient nommés porte-parole de la Chambre au cours de la conférence libre qui doit avoir lieu avec le Sénat au sujet des amendements apportés au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Que le greffier transmette ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 27 JUIN 1938

PRIÈRES.

M. Robert Wellington Mayhew, écuyer, député du district électoral de Victoria, C.-B., après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle qui le renferme, prend son siège en Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément des Communes, à savoir:

Bill No 169, (Lettre Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas McDade".—M. *Plaxton*.

Bill No 170, (Lettre R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Bovill Clarke".—M. *Jacobs*.

Bill No 171, (Lettre S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldberg Katz".—M. *Factor*.

Bill No 172, (Lettre T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Thomas Robert Kinney".—M. *Jacobs*.

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve et les témoignages déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été déférées les pétitions en instance de divorce de Thomas McDade, Isabel Bovill Clarke, Bessie Goldberg Katz et d'Eric Thomas Robert Kinney, respectivement, avec prière de remettre au Sénat les pièces justificatives sur lesquelles lesdits bills sont basés.

Sur motion de M. McPhee, en conformité de l'ordre spécial du vendredi, 24 juin, 1938, les bills ci-haut mentionnés sont lus, respectivement, la première et la deuxième fois, sur division, puis déférés au comité permanent des bills privés, avec la preuve, les témoignages et les pièces justificatives déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été soumises les pétitions sur lesquelles sont basés lesdits bills.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, il est ordonné,—Que le comité permanent des bills privés ait l'autorisation de siéger en même temps que la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. McPhee propose,—Que les bills suivants inscrits au feuilleton soient lus la deuxième fois, immédiatement, à savoir:

Bill No 161, (Lettre K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe".

Bill No 162, (Lettre L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Vereszczak Finchuk".

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, lesdits bills sont lus la deuxième fois, sur division, et déférés au comité permanent des bills privés, avec la preuve, les témoignages, et les pièces justificatives, déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été soumises les pétitions sur lesquelles lesdits bills sont basés.

M. Bothwell propose,—Que le comité spécial nommé pour s'enquérir des questions électorales ait l'autorisation de siéger en même temps que la Chambre.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin, 1938,—Etat montrant:—

1. Sous l'empire d'un contrat avec la province d'Ontario, daté le 10 septembre 1936, quelle somme l'Etat a contribuée au coût de (*a*) l'ouvrage No 76, Brockville ouest, régalage du sol et ponceaux, 4 milles; (*b*) de l'ouvrage No 111, de Delta à Phillipsville, régalage du sol et ponceaux, 3.67 milles.

2. Les autres sommes que l'Etat a fournies pour des ouvrages exécutés dans la province d'Ontario, dans le comté de Leeds, durant les années 1936 et 1937.

3. Si l'Etat a consenti à fournir des sommes pour quelques entreprises dans ce comté durant l'année 1938, et si un contrat à cet effet a été passé, quels sont les détails de ces entreprises et quel est le montant estimatif de ces contributions.

M. Ilsley, pour M. Dunning, présente le bill No 173, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement:—

Par M. Hayhurst,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.

2. (*a*) En salaires, (*b*) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

Par M. Green,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelles personnes ou compagnies on a délivré des permis pour l'exportation des armes et des articles énumérés dans l'article 290 de la Loi des douanes.

2. A quelles dates on a délivré ces permis, quelle était la valeur des articles mentionnés dans chaque permis et quel était le pays en faveur duquel on permettait l'exportation.

Par M. Bertrand (Prescott),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque Commission que le gouvernement fédéral a instituée du 1er août 1930 au 1er novembre 1935.

2. En (*a*) traitements, (*b*) autres dépenses, quel a été pour l'Etat le coût total de chacune de ces commissions.

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées, ainsi que l'ordre suivant de la Chambre:—

Par M. Fair, pour M. Poole—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—(*a*) Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant l'année 1938 entre le gouvernement de la province de l'Alberta, ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement fédéral ou tout membre de ce gouvernement, au sujet du désaveu de toute loi de l'Alberta; (*b*) copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents provenant de toute personne, société, compagnie ou banque, demandant le désaveu de toute loi de l'Alberta ou protestant contre ce désaveu.

Par M. Woodsworth, pour M. MacInnis—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés entre tout membre du cabinet et les *Northern Airways Limited*, la Chambre de commerce de Vancouver, le Conseil de ville de Vancouver, au sujet d'un service postal aérien de Vancouver au Yukon, *via* Prince George, Hazelton, les lacs Maziaden et Dease, Telegraph Creek et Atlin.

Par M. Mulock,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du contrat passé entre l'Etat et la *John Inglis Company* de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren.

Par M. Pelletier,—Ordre de la Chambre,—Copie d'un contrat entre l'Etat et Rodolphe Moreau, esq., de Pointe Gatineau, contrat incorporant l'engagement de construire un mur de soutènement ou quai à ou proche Pointe Gatineau, Québec.

M. Ilsley propose, pour M. Dunning,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas $17,574,233, afin de lui procurer les sommes indispensables pour acquitter les dépenses faites et les dettes encourues par les compagnies ou les chemins de fer compris dans le réseau du Chemin de fer National durant l'année civile 1938; autorisant aussi le Gouverneur en son conseil à garantir le principal, l'intérêt et le fonds d'amortissement de ces titres; et autorisant encore l'attribution à ladite Compagnie de prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas $17,574,233, afin de permettre à ladite Compagnie de faire honneur à ces dépenses et à ces dettes.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que mardi le 28 juin 1938 et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à 11 heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera, et qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 160, Loi modifiant la loi de la Banque du Canada;

M. Rogers propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 91, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

An onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 28 JUIN 1938

11 heures a.m.

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juin, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés du 15 avril 1938 jusqu'aujourd'hui entre le ministre du Travail et tout haut fonctionnaire ou fonctionnaire du ministère fédéral du Travail et toute personne dans la province de la Colombie-Britannique au sujet de la situation des chômeurs dans cette province, pour autant qu'elle affecte les célibataires sans travail qui occupent présentement le bureau de poste de Vancouver et la Galerie des Arts de Vancouver.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Depuis qu'Ottawa est la capitale du pays, combien de terrains l'Etat a achetés dans cette ville.
2. Quel prix on a versé pour chacun de ces terrains.
3. Les propriétaires de chaque terrain au temps de l'achat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que, pour le reste de la session, tous les bills privés, dès que rapport en a été fait par le comité permanent des bills privés, soient placés immédiatement au feuilleton pour être soumis à la considération du comité plénier.

Le bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 158, Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, est lu la deuxième fois, étudié par le comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 159, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution au sujet des arrangements financiers du réseau des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1938.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas $17,574,233, afin de lui procurer les sommes indispensables pour acquitter les dépenses faites et les dettes encourues par les compagnies ou les chemins de fer compris dans le réseau du Chemin de fer National durant l'année civile 1938; autorisant aussi le Gouverneur en son conseil à garantir le principal, l'intérêt et le fonds d'amortissement de ces titres; et autorisant encore l'attribution à ladite Compagnie de prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas $17,574,233, afin de permettre à ladite Compagnie de faire honneur à ces dépenses et à ces dettes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley présente alors, pour M. Dunning, du consentement de la Chambre, le bill No 174, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses effectuées et les dettes contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1938, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à être émises par les chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 163, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 137, Loi modifiant le Code criminel, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude aujourd'hui même.

Par consentement unanime, sur motion de M. Rinfret, la Chambre revient aux questions de routine.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le septième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, votre Comité a étudié le bill No 124, intitulé: "Loi modifiant la Loi du droit d'auteur". Votre Comité a consacré quatre séances à l'étude de ce bill et il a entendu dix témoins.

Votre Comité se rend compte du danger que comporte la modification de lois publiques, comme la Loi du droit d'auteur, dans le but de régler une controverse particulière, et il s'abstient, en conséquence, d'exprimer une opinion au sujet de la controverse concernant laquelle il a entendu des témoignages.

Sans exprimer d'opinion sur l'existence d'abus du droit d'auteur, votre Comité considère qu'il est à propos d'établir un organisme qui s'occuperait des soi-disant abus de droits sous le régime de la Loi du droit d'auteur.

Votre Comité se rend compte des difficultés que comporte la modification de la Loi du droit d'auteur, à cause des conventions internationales en jeu et de la nature obscure et complexe du sujet; ainsi donc, il propose que le sujet de notre mandat ainsi que le présent rapport soient renvoyés au secrétariat d'Etat pour plus ample étude des modifications, au besoin, à la Loi du droit d'auteur que les circonstances peuvent justifier.

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages est ci-annexé.

(*Pour les procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 6 des Journaux*)

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 120, (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Workers Benevolent Society of Canada*, et recommande que ledit bill ne soit pas adopté à la présente session.

M. McLean (Melfort), du comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des pensions du service civil, présente le troisième (final) rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a tenu dix séances auxquelles les représentants suivants ont été entendus:

La Fédération du service civil du Canada,

L'Association du service civil d'Ottawa,

La Légion canadienne de la *British Empire Service League*,

L'Institut professionnel du service civil du Canada,

L'Association des anciens combattants,

L'Association de bienfaisance des employés de l'Imprimerie Nationale rémunérés aux taux courants,

Certains contributeurs du service parlementaire permanent,

L'Association dite *Amalgamated Civil Servants of Canada*,

Monsieur A. W. Neill, député, au nom de certains fonctionnaires de la Colombie-Britannique rémunérés aux taux courants,

Les contremaîtres et sous-contremaîtres du ministère des Travaux publics,

La Fédération des commis ambulants des postes,

L'Association des Travaux publics,

Le Comité des anciens fonctionnaires,

Certains employés de la Société Radio-Canada,

L'Association des fonctionnaires du bureau de Poste de Montréal,

M. Ralph Maybank, député, au nom de M. H. T. Cameron, de Winnipeg, Man.

M. A. Fournier, député, et M. M. J.-A. Pinard, député, au nom de certains ex-employés de l'Imprimerie Nationale.

Votre Comité a entendu aussi le sous-ministre des Finances, le surintendant des assurances et certains fonctionnaires du ministère des Finances.

Un sous-Comité nommé pour étudier les mémoires reçus de diverses sociétés et de particuliers a examiné les mémoires suivants:

1. Communication de M. Raymond M. Comb, London, Ontario.
2. Communication de M. T. K. Doherty, Ottawa, Ontario.
3. Communication de M. C. Fraser Elliott, c.r., commissaire de l'impôt sur le revenu, concernant certains employés de cette division du ministère du Revenu national.
4. Requête signée par D. H. Christie, E. R. Eastman, Chas. Ewen, A. W. Grant, Hazel D. Smith, Mary Craig.
5. Mémoire de l'Halcyon Club d'Ottawa.
6. Communication de la Fédération des facteurs.
7. Communication du lieutenant-colonel G.-E. Morgan, Cayuga, Ont. (Déposée par M. G. E. Wood, député.)
8. Lettre de M. J. R. Phillips, Carleton-Place, Ont.
9. Lettre de M. J. W. Sheppard, Hamilton, Ont.
10. Copie d'une résolution adoptée par l'Association des anciens combattants du service civil fédéral, Hamilton, Ont.
11. Copie de la correspondance concernant M. Donald MacDonald.
12. Communication de Mme Mary Gooridge, Ottawa, Ont.
13. Copie de la correspondance concernant Mlles M. L. Speers et M. E. Brandon. (Déposée par M. J. A. MacKinnon, député.)
14. Communication de M. Gordon B. Isnor, député, concernant les officiers et autres sur les navires de l'Etat.
15. Communication de M. V. J. Pottier, député, concernant les officiers et autres sur les navires de l'Etat.
16. Communication de Mme Mary A. Woolcott, Hamilton, Ont. (Déposée par M. A. A. Brown, député.)
17. Communication de M. Jules L. Boucher, directeur de la Poste, St-Hyacinthe, P.Q. (Déposée par M. T.-A. Fontaine, député, et M. V. Mallette, député.)
18. Mémoire présenté au nom des anciens employés civils fédéraux et signé par A. Peart, S. Grimwood, F. W. Elliott.
19. Communication de M. Ralph Maybank, député, concernant M. H. Brooker, St-James, Man.
20. Requête des hauts fonctionnaires et des employés de la Société Radio-Canada signée par R.-P. Landry, C. W. Richardson, G. Paradis, G. Appleby, I. Kirby, M. C. Lynch, J. Danis.
21. Mémoire de l'Association des directeurs de la Poste du Canada.

Le sous-Comité a aussi entendu des représentations au nom de quelques-unes des associations suivantes:

M. J. A. MacKinnon, député, au nom de Mlles Speers et Brandon, et aussi au nom des anciens employés civils fédéraux.

M. A. A. Brown, au nom de Mme Mary E. Woolcott.

M. T.-A. Fontaine, C.R., député, au nom de M. J.-L. Boucher.

M. A. E. MacLean, député, au nom d'officiers et autres sur les navires de l'Etat sur la côte de l'Atlantique.

Voici les principaux exposés présentés au Comité par des sociétés ou des particuliers:

1. Le remboursement des contributions dans tous les cas. (Remboursement minimum.)
2. Prorogation du droit d'option.
3. Reconnaissance des services avec les puissances alliées dans la Grande Guerre.

4. Autorisation aux employés aux taux courants de devenir contributeurs.
5. Retraite obligatoire à l'âge de 65 ans.
6. Retraite facultative à l'âge de 60 ans ou à la fin d'une période de service de 35 ans.
7. Calcul des bénéfices sur une base de 5 ans.
8. Suppression de l'intérêt sur contribution arriérée.
9. Reconnaissance des services en qualité de manœuvre.
10. Service des directeurs de la Poste (Bureaux à commission).
11. Reconnaissance d'une saison ou d'une session comme une année entière pour les fins de pension.
12. Service dans les Forces permanentes devant compter sous le régime de la Loi de pension.

A cause de l'importance et de complexité des divers mémoires concernant le fonds de pension, votre Comité n'a pas eu suffisamment de temps pour formuler des propositions précises pour la présente session, et il propose qu'un comité semblable soit institué pour continuer l'enquête à la prochaine session du Parlement.

Un exemplaire des témoignages entendus par le Comité est ci-annexé.

(*Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 7 des Journaux*)

M. McPhee, du comité des Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:

Bill No 161, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe".

Bill No 162, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Vereszczak Finchuk".

Bill No 165, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldège Nault".

Bill No 166, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gladys Jones Roberts".

Bill No 167, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Amelia Loomis Wadsworth".

Bill No 168, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Erdrich Ettenberg".

Bill No 169, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas McDade".

Bill No 170, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Bovill Clarke".

Bill No 171, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldberg Katz".

Votre comité a aussi étudié le bill No 172, (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Thomas Robert Kinney", et a convenu de rapporter que le préambule dudit bill n'a pas été établi faute de preuves suffisantes.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 13 juin, 1938:—Etat montrant:—

1. Depuis 1930, quel a été le chiffre de la contribution de l'Etat pour la construction de routes principales dans la Colombie-Britannique, indiquant séparément le montant de chaque année, (*a*) le numéro et les noms des entreprises. (*b*) le montant fourni annuellement pour chaque entreprise.

2. Chaque année, depuis 1930, quel a été le chiffre de la contribution de l'Etat pour la construction de routes conduisant à des mines, de chemins et de ponts en Colombie-Britannique, indiquant séparément le montant de chaque année, (*a*) le numéro et les noms des entreprises, et (*b*) le montant fourni annuellement pour chaque entreprise.

Le bill No 160, Loi modifiant la loi de la Banque du Canada, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 137, Loi modifiant le code criminel, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet de l'incorporation d'une commission qui, sous l'autorité du ministre de la Justice, aura le pouvoir d'administrer les pénitenciers du Canada.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures, p.m., M. l'Orateur revient au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Golding propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 8, Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de la Corporation Canadienne de la finance du Ménage, est étudié en comité plénier, et le progrès accompli est rapporté.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 147, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges".

Bill No 148, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry".

Bill No 149, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson MacDonald".

Bill No 150, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall".

Bill No 151, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Rachel Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzillon".

Bill No 152, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson".

Bill No 153, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théodore Charles Grothé".

Bill No 155, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Maude Lash Dawes".

Bill No 156, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitskky, aussi connue sous le nom d'Elizabeth Dubney".

Bill No 157, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Roth".

Bill No 161, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe".

Bill No 162 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Vereszczak Finchuk".

Bill No 165, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldège Nault".

Bill No 166, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gladys Jones Roberts".

Bill No 167, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Amelia Loomis Wadsworth".

Bill No 168, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Erdrich Ettenberg".

Bill No 169, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas McDade".

Bill No 170, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Bovill Clarke".

Bill No 171, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldberg Katz".

Sur motion de M. Golding, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills mentionnés plus haut sont basés.

Et aussi,—La preuve et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel a été déférée la pétition sur laquelle le bill suivant de divorce est basé, à savoir:

Bill No 172, (Lettre T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Thomas Robert Kinney".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'un message du Sénat qui insiste sur l'amendement qu'il a apporté au bill No 13, Loi modifiant la loi du dimanche;

Une discussion se produit;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics expire.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution au sujet de l'incorporation d'une commission qui, sous l'autorité du ministre de la Justice, aura le pouvoir d'administrer les pénitenciers du Canada, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 29 JUIN 1938

---

11 heures a.m.

M. Pouliot, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'application de la loi du service civil, présente le troisième rapport (final) dudit comité, qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi en date du 22 février, votre Comité a tenu 48 séances, a examiné les trois commissaires du service civil, le secrétaire de la Commission du service civil, le chef, le chef suppléant et les enquêteurs Boutin et Jackson de la division de l'Organisation ainsi que l'examinateur en chef de la Commission du service civil; il a entendu les exposés de sir Francis Floud, K.C.B., K.C.-M.G., haut commissaire du Royaume-Uni au Canada, de l'Institut professionnel du service civil, de la Fédération du service civil du Canada, de *The Amalgamated Civil Servants of Canada*, de la Fédération des commis ambulants des postes, de l'Association des amputés de la Grande Guerre et de la Légion canadienne de la *British Empire Service League*. Des mémoires furent reçus des anciens combattants de l'armée et de la marine du Canada, des officiers, seconds et des sous-officiers de navires de l'Etat, de l'Association des directeurs de la poste du Canada, de l'Association des fonctionnaires de la douane et de l'accise, de l'Association nautique du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Votre Comité a fait préparer des graphiques montrant l'organisation du personnel de la Commission du service civil et de tous les ministères du Gouvernement dont le personnel relève de la Commission du service civil, mais il ne lui a pas été possible, dans le temps à sa disposition, de faire une enquête approfondie dans la situation des divers ministères.

Après avoir soigneusement étudié les témoignages entendus, votre Comité propose:

1. Votre Comité croit qu'il serait avantageux et dans l'intérêt du public, du service civil et de la Commission du service civil qu'un Comité permanent d'étude des questions intéressant le service civil soit nommé au commencement de chaque session parlementaire et recommande donc au Parlement que l'article

63 du Règlement soit modifié en ajoutant après la clause (*k*) dudit article la clause suivante: (1) "sur les questions intéressant le service civil, composé de 15 membres, dont 9 formeront quorum."

2. Le Comité recommande aussi qu'aucun fonctionnaire ou employé du service civil n'offre, directement ou indirectement, aucune recommandation par lettre ou autrement en faveur de personnes qui lui sont alliées par consanguinité ou mariage ou qu'il ne prenne aucune part, directement ou indirectement, à tout concours, nomination temporaire ou permanente, promotion, classification ou reclassification auxquels ce parent est candidat.

3. Votre Comité recommande qu'il soit du devoir de la Commission du service civil de rendre ses propres décisions sur l'application de la loi et de les mettre en vigueur de façon uniforme, pourvu, toutefois, que le ministère intéressé dans toute décision puisse se joindre à la Commission du service civil dans toute question soumise au ministère de la Justice dans le but d'obtenir son opinion.

4. Votre Comité appuie de nouveau sur la dix-huitième recommandation du Comité d'enquête sur la Loi du service civil de 1932 que nous citons:

> 18. Votre Comité est d'avis qu'il existe beaucoup de chevauchement d'attribution parmi les chefs et divers services de la Commission du service civil, étant donné que certaines questions sont soumises au secrétaire de la Commission alors qu'elles ne sont aucunement du domaine du secrétariat.
>
> Pour cette raison, votre Comité recommande que le secrétaire de la Commission du service civil soit prié de se restreindre aux seules fonctions qui sont essentiellement du domaine d'un secrétaire, et que la Commission du service civil recherche les moyens de supprimer la double correspondance et les doubles mémoires départementaux qui présentement passent par les mains du secrétaire pour atteindre la Commission.

Et votre Comité recommande que toutes les formules actuellement en usage à ces fins soient modifiées en conséquence.

5. La multiplicité des classifications et le manque de concordance des échelles de traitements tendant à susciter des jalousies dans le service et ayant provoqué des injustices et du mécontentement, votre Comité suggère que le service soit divisé en cinq ou six grandes catégories, avec neuf classes au maximum dans chaque catégorie, et que cette division soit établie aussi tôt que possible.

6. Les témoignages établissant qu'il existe actuellement une disproportion considérable dans les échelles de traitements entre les ministères et entre les divers services du même ministère, ainsi qu'entre le Sénat et la Chambre des communes, ce qui nuit à la collaboration et à l'efficacité. Votre Comité recommande que le division de l'organisation soit chargée d'une responsabilité spéciale en ce qui concerne les niveaux de traitements, afin de simplifier les échelles et aussi d'enquêter à fond sur les traitements payés dans des catégories correspondantes à l'intérieur et à l'extérieur du service.

7. Votre Comité recommande que:

(1) Des examens annuels des ministères, unités ou services soient faits à tour de rôle par des divers enquêteurs, à la requête du ministère ou non, et que ces examens soient conduits de manière à remédier au chevauchement des fonctions, à la pléthore ou à l'insuffisance de personnel et à toutes les disproportions injustes qui peuvent exister.

(2) S'il doit y avoir des spécialisations, ce sera à l'intérieur des catégories plutôt qu'en essayant d'englober tout un service du haut en bas, comme maintenant.

(3) Les investigateurs mentionneront dans chaque rapport le temps passé avec chaque employé, et la date et les circonstances de l'entrevue.

(4) Les enquêteurs ne feront pas partie de jurys d'examens à titre de membres de ces organismes.

8. Aux fins de procurer aux commissaires du service civil un exposé complet qui assurera la justice et la responsabilité du département, et qui lui uniformisera le service et expédiera le règlement des cas, votre Comité recommande que le rapport de l'enquêteur et les observations du chef de la division de l'Organisation soient communiqués au département intéressé et renvoyés à la Commission du service civil accompagnés de tous commentaires que le département désire faire.

9. Votre Comité recommande que nulle femme mariée ne soit employée même temporairement sous son nom de fille et que le règlement No 36 de la Commission du service civil soit appliqué rigoureusement.

10. Votre Comité recommande que le paragraphe un de l'article 38 de la Loi du service civil soit amendé en ajoutant à la fin dudit paragraphe la disposition suivante:

> Pourvu que, sauf sur l'approbation du Gouverneur général en conseil, telle autorisation ne s'applique pas à l'emploi d'une personne à moins qu'elle ne soit sujette britannique de naissance ou par naturalisation et aussi à moins qu'elle n'ait résidé au Canada durant au moins cinq ans.

11. Votre Comité recommande que la Commission puisse, à la demande du département intéressé, mais subordonnément à l'approbation du Conseil du trésor, nommer sans concours toute personne qui a déjà occupé un emploi permanent dans le service civil et qui a démissionné, au même emploi ou à un emploi semblable dans les cadres du département, si ce dernier et la Commission sont convaincus que telle personne mérite cette nomination, ne dépasse pas l'âge de cinquante-cinq ans, est de bonne réputation et est en bon état physique.

12. Votre Comité propose que des formules régulières d'annonce pour les classes et catégories suggérées dans sa cinquième recommandation soient préparées et utilisées, et que la pratique, souvent suivie dans le passé, de rédiger des annonces de façon à décrire les aptitudes d'un seul individu, soit abandonnée. Votre Comité propose de plus que toute raison de modifier ces formules régulières d'annonce soit soumise par écrit par le sous-ministre suggérant cette modification et fasse l'objet d'un rapport par la division de l'organisation, et qu'aucune annonce ainsi modifiée ne soit distribuée ou publiée sans avoir d'abord reçu l'approbation de la Commission du service civil.

13. Votre Comité recommande que les cahiers d'examen ne soient pas traduits pour les fins de l'examen, mais que les examinateurs les corrigent dans la langue dans laquelle ils sont écrits, en anglais ou en français.

14. Votre Comité est d'avis que, chaque fois qu'il sera avantageux, les transferts à d'autres divisions des départements, ou d'un département à un autre, soient encouragés afin de prévenir le favoritisme et d'aider les employés à acquérir une connaissance générale du travail du département ou des départements de l'Etat. Votre Comité croit que cette recommandation aura pour résultat d'ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes employés en leur offrant des chances d'avancement tout en prévenant la stagnation dans le service et en remédiant à certaines injustices.

15. Pour faciliter le règlement des plaintes d'un employé civil, quand celles-ci ne peuvent autrement être réglées, votre Comité recommande qu'elles soient jugées par un jury d'appel comprenant un représentant d'une association du service civil nommé par le requérant, d'un représentant du sous-ministre du département intéressé, et d'un représentant du président de la Commission du service civil; ce dernier représentant sera président du jury.

16. Votre Comité recommande qu'un conseil de trois fonctionnaires de ministère décerne les cotes de compétence et d'efficacité, qui déterminent en grande partie le choix à faire lors de l'avancement, au lieu de faire octroyer ces cotes par chaque chef particulier, comme cela se pratique maintenant. Il

recommande aussi l'établissement d'un mode de décisions périodiques portant sur la compétence des fonctionnaires, à propos de l'avancement, des augmentations de traitement et des mises à la retraite; que chaque fonctionnaire soit mis au courant de toutes les cotes qui lui seront octroyées et qu'il ait le droit d'en appeler au conseil que mentionne la recommandation précédente.

17. Votre Comité recommande que les promotions ne soient pas ratifiées avant l'expiration d'un délai de 14 jours afin de permettre d'en appeler au jury qui mentionne la quinzième recommandation, et, advenant un tel appel, qu'on ne ratifie pas la promotion avant qu'on n'ait disposé de cet appel.

18. Votre Comité recommande de cesser la pratique de placer, à des positions vacantes, des fonctionnaires à titre de suppléants, au lieu de choisir un titulaire pour ces positions au moyen d'un concours d'avancement.

19. Votre Comité recommande que la Commission étudie la possibilité d'annoncer les examens d'une façon plus étendue et plus complète au moyen des journaux et de la radio.

20. Votre Comité regrette qu'on n'ait pas tenu compte de la recommandation du Comité du service civil de 1932: "de donner une cote à tous papiers, documents, et le reste, dans les dossiers de la Commission, ce qui permettra de constater leur suppression ou leur tronquement"; il recommande qu'on l'observe scrupuleusement à l'avenir et qu'aussi chaque pièce, à chaque dossier, soit dûment datée et signée ou marquée d'initiales.

21. Votre Comité recommande de modifier l'article vingt et un de la Loi du service civil, qui traite des vacances dans les ministères, en stipulant (au paragraphe deux), pour les nominations à titre temporaire, lorsqu'il n'existe pas de liste d'admissibles que

> la Commission doit immédiatement tenir un examen et, si la chose est nécessaire pour empêcher toute gêne sérieuse dans les affaires publiques, mais non pas autrement, et peut remplir immédiatement l'emploi, *sous réserve de l'approbation du chef du ministère,* par une nomination temporaire, suivant les présentes prescriptions.

Le seul changement au paragraphe est l'insertion des mots soulignés.

22. Votre Comité est d'avis que la priorité accordée par les articles vingt-huit et vingt-neuf de la Loi aux personnes qui ont servi outre-mer dans les forces militaires ou navales des alliés de Sa Majesté ne doit s'appliquer que lorsque lesdites personnes sont des sujets britanniques de naissance ou par naturalisation, et lorsqu'elles étaient domiciliées au Canada avant la Grande Guerre.

23. Votre Comité recommande que nul employé du sexe masculin ne soit retenu dans le service civil après l'âge de soixante-cinq ans et nul employé du sexe féminin, après l'âge de soixante ans, et que la retraite soit obligatoire sans prorogation de délai.

Votre Comité est d'avis que cette mesure accentuerait l'efficacité du service civil, faciliterait l'avancement, et ouvrirait des perspectives plus brillantes pour les jeunes gens qui font partie du service ou qui désirent y entrer.

24. Votre Comité est d'avis que la répartition du personnel des départements d'après une proportion de quatre-vingts pour cent de titulaires contre vingt pour cent de temporaires aboutit à une disparité injuste dans certains services, où le travail est de nature permanente et où vingt pour cent du personnel doit attendre des années avant d'obtenir sa titularisation; il est aussi d'avis que ce système a l'inconvénient d'induire certains services à accumuler le travail pour engager des temporaires additionnels afin d'inclure dans le quantum des titulaires ceux qui autrement demeureraient temporaires.

25. Votre Comité recommande que les temporaires de longue date qui appartiennent au personnel de la Chambre des communes et qui accomplissent un travail satisfaisant depuis nombre d'années soit titularisés et placés sous la juridiction de la Commission du service civil;

et qu'un index des témoignages rendus devant le Comité soit fait, et que mille exemplaires en anglais et cinq cents en français soient imprimés sous forme de livre bleu.

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages, ci-joint, est déposé sur le bureau de la Chambre, ainsi que trois pièces produites le 25 mai.

(*Pour le procès-verbal et la preuve, consulter l'Appendice No 8 des Journaux*)

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 juin, 1938:—Copie du contrat passé entre l'Etat et la *John Inglis Company* de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er juin, 1938:—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, formules de soumission, offres ou soumissions, câblogrammes, télégrammes et correspondance de toute sorte relatifs à la construction, avant le 1er jour de janvier 1913, de navires pour le Service naval du Canada.

M. McLean (Melfort), propose,—Que le troisième rapport (final) du comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des pensions du service civil, déposé en Chambre, le 28 juin, 1938, soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Warren,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents datés du 1er mai 1934 au 31 octobre 1934 échangés entre le ministre de la Justice et tout individu ou toute société au sujet du creusement d'une tranchée pour une canalisation, du pénitencier de Collin's Bay aux limites de la ville de Kingston.

Par M. Green,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous contrats, baux, engagements, mémoires et autres documents datés durant les deux dernières années et passées entre le Conseil des ports nationaux et la *Empire Stevedoring Company Limited*, au sujet des quais Ballantyne et/ou Lapointe, dans le port de Vancouver ou de l'outillage qui s'y trouve.

Le bill No 174, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses effectuées et les dettes contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1938, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à être émises par les chemins de fer Nationaux du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier de nouveau un projet de résolution au sujet de l'incorporation d'une commission qui, sous l'autorité du ministre de la Justice, aura le pouvoir d'administrer les pénitenciers du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour constituer en corporation, sous l'autorité du ministre de la Justice, une Commission qui aura le pouvoir de gouverner, de diriger et d'administrer les pénitenciers; pour prescrire des traitements pour les Commissaires et pour les commissaires adjoints, et afin de modifier, de codifier la Loi des pénitenciers et les lois modificatives et d'abroger ces lois.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe (Québec-est), du consentement de la Chambre, présente alors le bill No 175, Loi concernant les pénitenciers, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui même.

Le bill No 164, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et rapporté sans modification.

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 91, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 158, Loi modifiant la loi des graines de semence, 1937.
Bill No 159, Loi modifiant la loi de l'industrie laitière.
Bill No 160, Loi modifiant la loi de la Banque du Canada.
Bill No 163, Loi modifiant la loi spéciale d'impôt de guerre sur le revenu.

Le bill No 175, Loi concernant les pénitenciers, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées dans le budget intérimaire*):

BUDGET PRINCIPAL

JUSTICE

93	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service.. .. ..$	47,060 00
94	Administration de la justice—Dépenses diverses..	13,400 00
95	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses..	25,000 00
96	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre..	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
97	Administration..	66,970 00
	Cour de l'Echiquier du Canada—	
98	Administration..	34,215 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir plus tard aujourd'hui, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

M. Crerar présente le rapport suivant à la Chambre:—

Les commissaires de la Chambre des communes ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont rencontré, dans une conférence libre, les commissaires du Sénat dans le but d'étudier davantage le bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et ses amendements.

Les commissaires de la Chambre des communes rapportent que le paragraphe suivant a été accepté pour remplacer le paragraphe 9 qui avait été ajouté au bill par le Sénat:—

"9. Aucune proposition ne devra être formulée dans l'une ou l'autre des provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique à une date ultérieure au treizième jour de juin, 1939, ni dans aucune autre province, excepté les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, à une date ultérieure au trente et unième jour de décembre, 1938: A condition que ce paragraphe ne soit pas applicable aux cultivateurs qui sont des soldats colons d'après la définition de la loi d'établissement de soldats sur les terres".

M. Crerar propose,—Qu'au sujet du bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, l'amendement suivant soit substitué à l'amendement formulé par le Sénat:

"9. Ladite loi est de plus amendée par l'adjonction à l'article onze du paraphe suivant qui portera le chiffre 3:

'(3) Aucune proposition ne devra être formulée dans l'une ou l'autre des provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique à une date ultérieure au treizième jour de juin, 1939, ni dans aucune autre province, excepté les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, à une date ultérieure au trente et unième jour de décembre, 1938: A condition que ce paragraphe ne soit pas applicable aux cultivateurs qui sont des soldats colons d'après la définition de la loi d'établissement de soldats sur les terres".

Et qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs de ce fait.

Et que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 52, Loi concernant la radio au Canada, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 5 à 31, toutes deux comprises, et page 2, lignes 1 à 13, toutes deux comprises. A la clause 2, substituer ce qui suit:

"2. (1) En la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente,

(*a*) "irradiation" signifie la dissémination de toute forme de communication radioélectrique, y compris la radiotélégraphie, la radiotéléphonie et la transmission, sans fil, d'écrits, de signes, de signaux, d'images et de sons de toute nature au moyen des ondes hertziennes, destinée à être captée par le public, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de stations de relai;

(*b*) "station côtière" signifie toute station de radio établie sur terre ferme ou à bord d'un navire amarré en permanence, et affectée aux communications avec les navires en mer;

(*c*) "station terrestre" signifie toute station de radio ou installation d'appareil de radio, qui n'est pas une station côtière ou mobile, ni une station de bord ou de réception privée;

(*d*) "Ministre" signifie le ministre des Transports;

(*e*) "station mobile" signifie une station de radio, autre qu'une station de bord ou de réception privée, susceptible d'être déplacée et qui est habituellement déplacée;

(*f*) "Opérateur" signifie une personne dont l'emploi ou l'engagement consiste à manœuvrer ou à aider à manœuvrer, ou qui est autorisée à manœuvrer ou à aider à manœuvrer un appareil émetteur ou récepteur de radio, ou autre appareil de radio situé dans une station côtière, terrestre ou mobile;

(*g*) "station de réception privée" signifie une maison, une chambre, un véhicule, un navire, un aéronef ou autre local où se trouve situé ou installé un poste récepteur destiné exclusivement et propre à recevoir une irradiation;

(*h*) "appareil de radio" signifie un assemblage suffisamment complet d'organes distincts de radio destinés ou pouvant servir aux communications radioélectriques, soit par transmission, soit par réception, ou par l'un et l'autre de ces moyens;

(*i*) "radio communication" signifie et comprend les communications par radiotélégraphie, radiotéléphonie ou par quelque autre mode de communication radioélectrique, y compris la transmission sans fil, d'écrits, de signes, de signaux, d'images et de sons de toute nature par le moyen d'ondes hertziennes;

(*j*) "station de radio" de même que l'expression abrégée "station", signifie une station, autre qu'une station de réception privée, munie d'un appareil de radio pour la transmission ou la réception, ou pour la transmission et la réception, et destinée ou pouvant servir à toute forme de communication radioélectrique, soit par transmission, soit par réception, ou par l'un et l'autre de ces moyens;

(*k*) "station de bord" signifie une station de radio installée à bord d'un navire qui n'est pas amarré en permanence.

(2) Nonobstant toute disposition de la *Loi d'interprétation* ou de quelque autre statut ou loi, les prescriptions de la présente loi sont censées s'appliquer et avoir pleine vigueur et plein effet suivant leurs termes, dans le cas de toutes les stations de radio, et stations de réception privée ou de tous les appareils de radio possédés ou exploités par Sa Majesté ou en son nom, pour le compte d'une pro-

vince. Toutefois, aucune disposition des présentes n'a pour objet d'imposer une taxe ou d'en déclarer l'imposition sur des biens appartenant à Sa Majesté du droit de quelque province, ni de rendre ou déclarer ces derniers imposables."

2. Page 2, ligne 40. Aux mots "un emprisonnement de trois mois", substituer "un emprisonnement de six mois au plus".

3. Page 3, ligne 39. Aux mots "un emprisonnement de trois mois", substituer "un emprisonnement de six mois au plus".

4. Page 3, lignes 45 à 50, toutes deux comprises. Disjoindre tous les mots à la suite de "Néanmoins" jusqu'à la fin de la clause, et substituer ce qui suit: "Toutefois, le présent article ne s'applique pas à un poste récepteur de radio installé dans une automobile ou autre véhicule à moteur temporairement au Canada et possédé par un touriste de bonne foi qui réside hors du Canada; de plus, le Ministre peut, pour toute raison qui lui paraît suffisante, suspendre à discrétion l'application de la clause restrictive qui précède, soit d'une manière générale, soit dans la mesure où elle s'applique à des personnes, zones ou endroits particuliers au Canada."

5. Page 4, ligne 19. Au mot "et", substituer "ou".

6. Page 4, ligne 20. Après le mot "plus", insérer "ou à la fois d'une amende et d'un emprisonnement".

7. Page 4, ligne 28. Après le mot "mois" insérer "au plus, ou à la fois d'une amende et d'un emprisonnement".

8. Page 4, ligne 33. Après les mots "Si un", insérer "magistrat ou un".

9. Page 5, lignes 1 à 16, toutes deux comprises. A la sous-clause (1) de la Clause 10, substituer ce qui suit:

"10. (1) Quiconque établit une station de radio ou une station de réception privée ou installe, met en service ou a en sa possession un appareil de radio, en contravention avec les dispositions de la présente loi est passible—

(*a*) dans le cas d'établissement d'une station de réception privée ou de l'installation de la mise en service ou de la possession d'un appareil de radio destiné et propre à servir de station de réception privée, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq dollars au plus;

(*b*) dans tous les autres cas prévus au présent article, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de cinquante dollars au plus et, après déclaration de culpabilité sur acte d'accusation, d'une amende de cinq cents dollars au plus et d'un emprisonnement de douze mois au plus,

et dans le cas de déclaration de culpabilité en vertu du présent article, l'appareil de radio ou l'équipement qui fait l'objet de la contravention peut être confisqué au bénéfice de Sa Majesté par ordre du Ministre, pour qu'il en soit disposé suivant les instructions du Ministre".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons, avec des amendements qui se lisent comme suit:

1. Page 8, lignes 25 et 26. Disjoindre les mots "conformément aux conditions suivantes:".

2. Page 8, ligne 38. Après le mot "locale", insérer "et".

3. Page 9, ligne 11. Après le mot "Ministre", insérer "et".

4. Page 9, ligne 17. Après le mot "modéré", insérer "et".

5. Page 9, ligne 27. Après le mot "région", insérer "et".

6. Page 9, ligne 33. Après le mot "modéré", insérer "et".

7. Page 9, ligne 39. Après le mot "modéré", insérer "et".
8. Page 9, lignes 44 et 45. Après le mot "emprunt", insérer "et".
9. Page 9, ligne 48. Après le mot "construites", insérer "et".
10. Page 9, ligne 50. Après le mot "modique", insérer "et".

Dans le titre

Cette modification ne concerne que le texte anglais.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les montants votés dans le budget intérimaire*)

BUDGET PRINCIPAL

BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

31	Traitements et dépenses de bureau..	$ 461,405 00

FINANCE

49	Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)..	26,000 00
50	Application de la Loi des faillites..	38,320 00
51	Bureau du commissaire du tarif..	26,740 00
52	Application de la Loi fédérale sur le logement..	38,400 00
53	Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais..	275,000 00

Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)

54	Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration..	35,310 00

Pensions et allocations, indemnités de retraite et pensions diverses

Pensions et allocations de retraite

55	Application des lois de pension et de retraite..	25,960 00
56	Contribution de l'Etat au fonds de pension..	2,230,000 00
57	Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	6,000 00

Pensions

58	Banting, sir Frederic G...	7,500 00

Charges de la dette publique

59	Administration de la dette publique..	212,355 00
60	Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, l'achat de fonds d'amortissement, les services d'agents du fisc, les timbres d'effet à Londres, l'enregistrement, etc...	168,981 00

Subsides et subventions spéciales aux provinces

Subventions spéciales

61	Nouveau-Brunswick	900,000 00
	Nouvelle-Ecosse	1,300,000 00
	Ile du Prince-Edouard	275,000 00
	Manitoba	750,000 00
	Saskatchewan	1,500,000 00
	Colombie-Britannique	750,000 00

Diverses subventions et contributions

62	Conseil général canadien des Scouts	9,000 00
63	Conseil fédéral des Guides	4,860 00
64	Société Royale d'Astronomie	1,620 00
65	Académie royale canadienne des arts	2,025 00
66	Société Royale du Canada	4.500 00
67	Subvention pour les dépenses des Jeux de l'Empire britannique	5,000 00
68	Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturelles au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.)	2,500 00
	Commission du district fédéral—	
69	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral	149,000 00
70	Pour l'acquisition de terrains et arpentages relatifs à la promenade nationale dans la vallée de la Gatineau avoisinant Ottawa	100,000 00

Généralités

71	Commission du tarif, y compris la commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiements à faire nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil	170,000 00
72	Bureau du contrôleur du Trésor, et pour autoriser la Commission du service civil à indiquer quel taux sera en vigueur, depuis la date du transfert, dans la classe dans laquelle une personne est classée lors de son transfert au ministère des Finances sous le régime de l'article 35 de la Loi du Conseil des ports nationaux, 1936	1,920,385 00
73	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers	506,120 00
74	Pour pourvoir, subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassement et augmentations et pour autoriser le payement du traitement de tout fonctionnaire qui est titularisé, à même le crédit affecté à son traitement à titre de fonctionnaire surnuméraire	175,000 00
75	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor et un état dont le détail doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session	80,000 00
76	Dépenses de la commission royale chargée de faire enquête sur les prérogatives et responsabilités financières du Dominion et des provinces	210,000 00

ASSURANCES

90	Administration..	174,490 00
91	Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies..	20,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

503	Traitements et frais de bureau—Crédit supplémentaire.. ..	21,736 00

FINANCES

507	Monnaie royale du Canada, y compris l'essayerie du Canada —Crédit supplémentaire..	4,088 00

Subventions et contributions diverses

	Commission du district fédéral—	
508	Amélioration des parcs et promenades sous la régie de la Commission du district fédéral—Crédit supplémentaire. (A voter de nouveau $25,000)..	31,000 00

Spécial

509	Commission nationale des champs de bataille—Développement des parcs..	100,000 00

ASSURANCE

513	Administration—Crédit supplémentaire..	3,600 00

BUDGET PRINCIPAL

JUSTICE

	Cour territoriale du Yukon—	
99	Administration..	8,000 00

Division des pénitenciers

100	Administration..	85,040 00
101	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures et de matériel, ainsi que l'entretien et la libération des détenus..	2,679,561 00

Pensions et autres allocations

102	William Tatton..	564 00
103	J. Langlois Bell..	600 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

JUSTICE

514	Pour la publication des décisions constitutionnelles du Conseil privé, 1929-1937; paiements à faire nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	3,500 00
515	Paiement d'indemnités aux veuves ou enfants à la charge des juges morts dans l'exercice de leurs fonctions..	15,000 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

604	Pour âccorder une pension de comm. à Basil Burke Currie, à compter du 1er juin 1937..	1,254 37

BUDGET PRINCIPAL

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

338	Administration générale..	227,368 88
339	Service sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues..	5,036,172 87
340	Services sur mer—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales et autres dépenses imprévues..	700,257 25
341	Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*..	500 00

Pensions et autres allocations

342	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	12,000 00
343	Pensions à la Royale Gendarmerie, aux Volontaires de Prince-Albert et au *Police Scouts* par suite de la rébellion de 1885..	587 65
344	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange..	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke..	821 25
	Mme Margaret Cox..	470 63
	Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
	Mme Georgina Harrison..	676 50
	Mme Letitia Kennedy..	423 50
	Mme Nora Jean Massan..	300 00
	Mme Mary Miller..	667 38
	Mme Margaret Nicholson..	566 83
	Mme Catharine Mildred Ralls..	765 25
	Mme Myrtle L. Richards..	720 00
	Mme Doris Freda Sampson..	816 00
	Mme Amy Lillian Searle..	406 98
	Mme Madelaine Mary Shœbothom..	810 00
	Mme Eunice Wainwright..	602 50
345	Pension à James Elliott..	672 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

602	Services de terre—Emanant de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, de la mise en vigueur des statuts fédéraux en général et autres frais fortuits—Crédit supplémentaire..	23,000 00
603	Services maritimes: émanant de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, de la mise en vigueur des statuts fédéraux et autres frais fortuits—Crédit supplémentaire..	18,500 00

BUDGET PRINCIPAL

DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

32	Traitements et dépenses de bureau..	16,960 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

33	Traitements et dépenses de la Commission	357,795 00

COMMISSAIRE DU CENS ELECTORAL FEDERAL

34	Traitements et dépenses de bureau	11,680 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

504	Traitements et dépenses de la Commission—Crédit supplémentaire	5,340 00

BUDGET PRINCIPAL

ARCHIVES PUBLIQUES

267	Administration générale	173,435 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

ARCHIVES PUBLIQUES

568	Administration générale, et pour assurer le payement, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil ou de toute autre loi, d'honoraires de $1,000 à J. F. Kenney en reconnaissance de ses services en qualité d'archiviste fédéral suppléant—Crédit supplémentaire	4,000 00

BUDGET PRINCIPAL

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

268	Administration	42,260 00
269	Impression, reliure et distribution des statuts annuels	8,500 00
270	*Gazette du Canada*	23,500 00
271	Matériel—Réparation et renouvellement	10,000 00
272	Dist. des documents officiels	44,100 00
273	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public	40,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

569	Installation—Réparation et remplacement—Crédit supplémentaires	20,000 00

BUDGET PRINCIPAL

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

347	Division de la naturalisation	62,180 00
348	Division des compagnies	48,360 00
349	Bureau des traductions	281,130 00
350	Loi de tempérance du Canada	5,000 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

351	Administration..	34,285 00
352	Division des brevets..	143,000 00
353	Division des marques de commerce et du droit d'auteur.. ..	39.000 00
354	Gazette des brevets..	31,980 00
355	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques..	2,700 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

SECRETARIAT D'ETAT

605	Division des compagnies—Crédit supplémentaire..	6,800 00
606	Bureau des traductions—Crédit supplémentaire..	8,460 00
607	Règlement des réclamations de guerre..	12,000 00
	BUREAU DES BREVETS D'INVENTION ET DU DROIT D'AUTEUR	
608	Division des brevets—Crédit supplémentaire..	2,160 00

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

	Service médical—	
165	Hospitalisation et soin général des Indiens..	1,218,916 00
166	Subventions aux hôpitaux..	5,320 00
	Bien-être et enseignement—	
167	Bien-être des Indiens..	975,315 00
168	Education des Indiens..	584,508 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions, adoptées en comité des subsides aujourd'hui, sont rapportées, lues la deuxième fois et approuvées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, à onze heures cinq p.m., en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures, a.m., demain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 30 JUIN 1938

---

11 heures a.m.

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Bothwell, du comité spécial d'enquête sur les questions électorales, soumet le troisième rapport dudit comité comme suit:

Vu le grand nombre de séances qu'il fut nécessaire de tenir pour étudier le bill No 91, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote", votre Comité n'a pas pu consacrer plus de deux séances à l'étude du bill No 90, intitulé: "Loi concernant les dépenses politiques", et il recommande, en conséquence, qu'un bill semblable soit confié à l'étude d'un comité à la prochaine session du Parlement.

Votre Comité a consacré plusieurs séances à l'étude des méthodes de remaniement des collèges électoraux au Canada et dans d'autres pays, mais, avant de formuler des propositions précises, il estime que l'étude du sujet devrait être poursuivie, et, dans l'intervalle, il présente, pour la gouverne de la Chambre, un rapport sur les méthodes employées au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, et aux Etats-Unis d'Amérique, lequel rapport est ci-annexé.

(*Pour le rapport ci-haut mentionné sur les questions électorales, consulter l'appendice No 9 des Journaux*)

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie du rapport conjoint de la Commission des frontières internationales sur l'arpentage et la délimitation de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis à partir du golfe de Georgia jusqu'au point le plus éloigné au nord-ouest du Lac des Bois; en même temps qu'un atlas renfermant 59 cartes géographiques préparées en collaboration qui accompagnent le rapport.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 février 1938:—Copie de tous les écrits, communications et autres documents que le département des affaires indiennes a reçus de toute ou toutes personnes ou qu'il leur a envoyés durant les années 1935, 1936 et 1937 au sujet de la coutume nommée "potlatch" parmi les Indiens de la Côte du Pacifique.

M. Rinfret membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 mars, 1938,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière 1936-37, et aussi du 1er avril 1937 au 28 février 1938, quel a été le montant de l'assistance financière que le gouvernement fédéral a accordé à/ou dans chaque province du Dominion, y compris les engagements non complètement remplis.

2. Les montants respectifs sous les en-têtes principaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1938:—Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes, instructions, rapports d'épreuves de laboratoire et autres documents datés durant l'année passée et relatifs à l'emploi du bromate de potassium pour améliorer ou falsifier la farine, ou la fleur de farine, ou que l'on met dans les produits dont se servent les boulangers.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai, 1938:—Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Gouvernement ou tout autre fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement au docteur J. O. Langevin, employé au département de l'Agriculture, branche de l'Industrie Animale, à Montréal, de janvier 1935 inclusivement au 11 mars 1938.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1938,—Etat montrant:—

1. (*a*) Les noms, (*b*) l'âge, (*c*) l'adresse, (*d*) le traitement de chacun des inspecteurs de semences et de provende que le ministère fédéral de l'Agriculture a nommés dans l'Alberta durant l'année 1937.

2. Si ces nominations ont été faites sous le régime de la Loi du service civil ou par le ministère de l'Agriculture.

3. Combien de ces fonctionnaires sont des anciens combattants et quels sont leurs noms.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur le chômage et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 1456, en date du 28 juin, 1938: prévoyant une avance de comptabilité de $4,000 qui doit être consentie à la province de l'Ile du Prince-Edouard pour lui aider à faire face aux déboursés occasionnés par l'aide provinciale et municipale donnée comme secours matériel aux personnes nécessiteuses, lesdits paiements devant être pris à même le vote No 525 (subventions mensuelles de secours aux provinces), des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 1475, en date du 28 juin, 1938: pour modifier la cédule "C" telle qu'autorisée par l'arrêté en conseil, C.P. 682, en date du 31 mars, 1938: au sujet de certaines entreprises de la province d'Ontario, et spécifiant l'allocation d'un montant ne dépassant pas $626,800 pour lesdits projets, à prendre à même le vote No 517 des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 1476, en date du 28 juin, 1938: Accord conclu entre le fédéral et la province d'Ontario au sujet de l'aide aux chômeurs et le soulagement de la misère de l'agriculture, et pour donner à ladite province des subventions de secours pour les mois d'avril, 1938, à décembre, 1938 inclusivement, pour faire face aux dépenses occasionnées par les secours matériels rendus aux personnes nécessiteuses.

Arrêté en conseil, C.P. 1477, en date du 28 juin, 1938: Accord conclu entre le fédéral et la province de la Saskatchewan au sujet de l'aide aux chômeurs et le soulagement de la misère de l'agriculture, et pour donner à ladite province des subventions de secours pour les mois d'avril, 1938, à décembre, 1938, inclusivement, pour faire face aux dépenses occasionnées par les secours matériels rendus aux personnes nécessiteuses.

Arrêté en conseil, C.P. 1478, en date du 28 juin, 1938: Accord conclu entre le fédéral et la province de l'Alberta au sujet de l'aide aux chômeurs et le soulagement de la misère de l'agriculture, et pour donner à ladite province des subventions de secours pour les mois d'avril, 1938, à décembre, 1938, inclusivement, pour faire face aux dépenses occasionnées par les secours matériels rendus aux personnes nécessiteuses.

Arrêté en conseil, C.P. 1479, en date du 28 juin, 1938: Accord conclu entre le fédéral et la province de la Colombie britannique au sujet de l'aide aux chômeurs et le soulagement de la misère de l'agriculture, et pour donner à ladite province des subventions de secours pour les mois d'avril, 1938, à décembre, 1338, inclusivement, pour faire face aux dépenses occasionnées par les secours matériels rendus aux personnes nécessiteuses.

Arrêté en conseil, C.P. 1485, en date du 28 juin, 1938: Accord conclu entre le fédéral et la province de l'Ile du Prince-Edouard au sujet de l'aide aux chômeurs et le soulagement de la misère de l'agriculture, et pour donner à ladite province des subventions de secours pour les mois d'avril, 1938, à décembre, 1938, inclusivement, pour faire face aux dépenses occasionnées par les secours matériels rendus aux personnes nécessiteuses.

Arrêté en conseil, C.P. 1489, en date du 28 juin, 1938: Accord conclu entre le fédéral et la province du Manitoba au sujet de l'aide aux chômeurs et le soulagement de la misère de l'agriculture, et pour donner à ladite province des subventions de secours pour les mois d'avril, 1938, à décembre, 1938, inclusivement, pour faire face aux dépenses occasionnées par les secours matériels rendus aux personnes nécessiteuses.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Bennett, propose,—Que la Chambre désire exprimer ses remerciements aux membres de la Commission canadienne des monuments des Champs de bataille, qui ont servi sans rémunération pendant un bon nombre d'années et dont le travail a assuré l'érection en France et en Belgique de monuments dignes du courage et des sacrifices des armées du Canada engagées dans la Grande Guerre;

Et la Chambre désire en particulier exprimer en quelle haute estime elle tient les services de M. Walter S. Allward qui, en qualité de dessinateur et d'architecte du monument de Vimy, a donné au monde une œuvre d'art d'une beauté et d'un dessin remarquables. Durant les années à venir, le monument de Vimy demeurera le symbole des accomplissements du Canada durant la guerre et son tribut à ceux qui, sur les champs de bataille, ont voulu protéger les institutions de liberté du monde.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée à l'unanimité.

A l'appel de l'ordre portant la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 52, Loi concernant la radio au Canada;

M. Howe propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et approuvés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et approuvés.

A l'appel de l'ordre pourtant la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 145, Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons;

M. Rogers propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et approuvés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et approuvés.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'examiner un certain projet de résolution pour amender la loi des juges, au sujet de leurs pensions lors de leur retraite, etc.;

M. Lapointe (Québec-Est), propose,—Que ledit ordre soit rayé du feuilleton et ledit projet de résolution retiré.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit ordre est alors rayé du feuilleton et la résolution retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées dans le budget intérimaire*):

BUDGET PRINCIPAL

COMMERCE

358	Administration	$ 113,563 00
360	Service des renseignements commerciaux	836,085 00
361	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides	259,890 00
362	Expositions et foires	438,720 00
363	Bureau des tarifs étrangers	36,200 00
364	Bureau de cinématographie	88,059 00
365	Loi du poinçonnage des métaux précieux	12,900 00
366	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe	56,920 00
367	Publicité et réclame dans le Royaume-Uni et l'Europe	356,580 00
368	Service d'inspection des poids et mesures	439,325 00
369	Autorités du port de Londres, paiement annuel pour installations de dégèlement	2,233 82
370	Contribution au Bureau international des expositions	1,000 00
371	Contribution au Bureau international des tarifs douaniers	2,700 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement unanime, sur une motion de M. Rinfret, la Chambre retourne aux question de routine.

M. Rinfret, membre du Conseil privé, dépose alors par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le vingt-neuvième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année 1937.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres navals généraux promulgués et expédiés à l'Armée navale canadienne le 1er juin, 1938, en vertu des dispositions de l'article 44 du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copies des ordres généraux expédiés à la Milice et à l'Armée royale canadienne de l'Air, en date du 1er juin, 1938, en vertu des dispositions de l'article 141, du chapitre 132, et de l'article 4 (4) du chapitre 3 des S.R.C., 1927.

Il présente aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre en date du 14 février, 1938:—Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, avec les amendements qui suivent:

1. Page , ligne 28. Après le mot "meuneries", insérer, "en vrac ou".

2. Page 2, ligne 8. Après le mot "balles", insérer "rebuts de papier chargés comme pleine cargaison de navire".

3. Page 2, ligne 15. Insérer ce qui suit comme nouvel alinéa (*g*):

(*g*) "taxe de port" signifie et comprend tout prix, toute taxe et tout tarif établi ou qui pourra être établi par une loi du Parlement ou par le Gouverneur en conseil, ou avec son approbation, à l'égard de navires ou d'aéronefs entrant dans un port au Canada, ou en sortant, ou l'utilisant, ou à l'égard des passagers d'un tel navire ou aéronef, ou à l'égard de marchandises chargées, déchargées, expédiées, transbordées, transportées en transit ou emmagasinées dans un port au Canada, ou sur ou dans un quai, un dock, une jetée, un entrepôt ou quelque autre aménagement d'un tel port ou situé sur des terrains y attenant;

4. Changer les lettres des alinéas (*g*), (*h*), (*i*), (*j*) et (*k*) de la Clause 2 en (*h*), (*i*), (*j*), (*k*) et (*l*).

5. Page 3, ligne 5. Insérer ce qui suit comme nouvel alinéa (*m*):

(*m*) "navire", lorsqu'employé dans la Partie VI de la présente loi, comprend tout navire, bateau, barge, drague, élévateur flottant, chaland, et tout autre bâtiment flottant et tout radeau, brelle, train de bois, estacade flottante de bois en billes, bois-d'œuvre ou bois de charpente de toute espèce, et billes, bois-d'œuvre ou bois de charpente en estacade ou en remorque;

6. Changer les lettres des alinéas (*l*), (*m*), (*n*), (*o*), et (*p*) en (*n*), (*o*), (*p*), (*q*) et (*r*).

7. Page 3, ligne 35. Insérer ce qui suit comme nouvelle sous-clause (2) de la Clause 3:

"(2) La Commission devra remplir les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi et par la *Loi des Chemins de fer* aux fins de coordonner et d'harmoniser les opérations de tous les voituriers s'occupant de transport par chemins

de fer, par navires et aéronefs, et la Commission devra donner à la présente loi ainsi qu'à la *Loi des Chemins de fer* telle juste interprétation qui lui permette d'atteindre le plus efficacement les fins ci-haut mentionnées."

8. Page 4, ligne 31. Au mot "qu'au", substituer "qu'à quelque moment".

9. Page 4, ligne 40. Après le mot "transport", insérer " en vrac ou autrement".

10. Page 4, ligne 40. Insérer ce qui suit comme nouvel alinéa (*b*):

(*b*) qu'un tel navire pour lequel un permis est sollicité a, à quelque moment, au cours des dix années qui ont immédiatement précédé l'entrée en vigueur de la présente loi, servi au transport de marchandises autres que des marchandises en vrac, et

11. Changer la lettre de l'alinéa (*b*) de la Clause 5 en (*c*).

12. Page 4, ligne 43. Enlever le mot "et".

13. Page 4, lignes 44 à 48, toutes deux comprises. Disjoindre l'alinéa (*c*).

14. Page 4, ligne 50 et page 5, ligne 1. Disjoindre les mots "dans la mesure où le requérant en fait usage, ainsi qu'il est prouvé".

15. Page 7, ligne 35. Après le mot "lacs", insérer:

Les dispositions de la présente Partie ne s'appliquent pas davantage dans le cas de navires affectés au transport de marchandises ou de passagers entre des ports ou des endroits situés sur l'Océan Pacifique et des ports ou des endroits situés sur l'Océan Atlantique et/ou sur les grands lacs; mais ces navires auront la faculté, nonobstant les dispositions de la présente Partie, de recevoir à un port ou à un endroit ou à des ports ou à des endroits situés sur l'Océan Pacifique, des marchandises en consignation ou des passagers à destination d'un port ou d'un endroit ou de ports ou d'endroits situés sur l'Océan Atlantique et/ou sur les grands lacs; ils auront de même la faculté de recevoir à un port ou à un endroit ou à des ports ou des endroits situés sur l'Océan Atlantique et/ou des grands lacs, des marchandises en consignation ou des passagers à destination d'un port ou endroit ou de ports ou endroits situés sur l'Océan Pacifique. Toutefois, ces navires seront assujettis aux dispositions de la présente Partie à l'égard des marchandises ou des passagers qu'ils ont accepté de transporter par eau d'un port ou endroit de l'Océan Pacifique à un autre port ou endroit de l'Océan Pacifique, ou d'un port au endroit de l'Océan Atlantique ou des grands lacs à un autre port ou endroit de l'Océan Atlantique ou des grands lacs.

16. Page 16, ligne 43. Insérer ce qui suit comme nouvelle Clause 38:—

38. Les dispositions de la présente Partie ne s'appliquent pas au transport par eau des marchandises en vrac.

17. Numéroter Clauses 39, 40, 41 et 42 les Clauses portant actuellement les numéros 38, 39, 40 et 41.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 31, Loi instituant une commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs, sont étudiés et acceptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées dans le budget intérimaire*):

BUDGET PRINCIPAL

COMMERCE

No	Article	Montant
372	Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les grains, y compris l'autorisation d'un paiement d'honoraires au Dr T. W. Grindley, secrétaire	$ 15,000 00
	Loi des grains du Canada—	
373	Administration	105,169 00
374	Application et maintien, y compris l'inspection et le pesage	1,502,601 00
375	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage	266,240 00
	Bureau fédéral de la statistique—	
376	Administration	69,085 00
377	Statistiques	698,255 00
378	Recensement démographique	120,520 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

No	Article	Montant
379	Administration	12,300 00
	Océan Atlantique	
380	Service entre le Canada et le Royaume-Uni sur l'Atlantique	250,000 00
	Service entre le Canada et l'Afrique du Sud	100,000 00
	Océan Pacifique	
381	Service entre la Colombie-Britannique et la Chine et/ou l'Australie	118,800 00
	Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud	80,000 00
	Service entre le Canada, la Chine et le Japon	600,000 00
	Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique	300,000 00
	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine Charlotte	10,000 00
	Service entre Vancouver et les Antilles anglaises	25,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	15,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver	10,000 00
	Services locaux	
	Service entre Baddeck et Iona	8,000 00
	Service entre Charlottetown et Pictou	25,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	1,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme	33,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro	6,750 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay	2,900 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have	1,500 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la Baie St-Laurent	5,500 00
	Service entre l'Ile aux Coudres et Les Eboulements	1,900 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Canso	37,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires	9,500 00
	Service d'hiver entre La Malbaie et autres ports de la rive nord	40,000 00

382	Service entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville	2,500 00
	Service entre l'Ile Pelée et la terre ferme.	7,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp.	11,500 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine. . . .	35,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington.	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du Saint-Laurent.	50,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord.	10,000 00
	Service entre la Baie Sainte-Catherine et Tadoussac.	3,500 00
	Service entre Saint-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale	1,500 00
	Service entre Saint-Jean et Bridgetown.	800 00
	Service entre Saint-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy.	2,500 00
	Service entre Saint-Jean et les ports du bassin des Mines. . . .	5,000 00
	Service entre Saint-Jean et Saint-Andrews, et autres ports d'escale	3,000 00
	Service entre Saint-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale.	10,000 00
	Service entre Saint-Jean et Weymouth.	1,000 00
	Service entre Summerville, Burlington et Windsor (N.-E.). .	750 00
	Service entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires.	22,000 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton, et l'île du Prince-Edouard.	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh.	16,000 00

Conseil national de recherches

383	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches.	756,680 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

COMMERCE

609	Expositions et foires—Crédit supplémentaire.	90,000 00
610	Publicité et propagande au Canada et à l'étranger, en dehors du Royaume-Uni et de l'Europe—Crédit supplémentaire.	20,000 00
	Bureau fédéral de la statistique—	
611	Administration—Crédit supplémentaire.	25,000 00
612	Statistiques—Crédit supplémentaire.	5,000 00
613	Recensement de la population—Crédit supplémentaire.	25,795 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

Océan Atlantique

614	Service entre le Canada et l'Afrique du Sud—Crédit supplémentaire.	4,166 67

Océan Pacifique

615	Service entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte—Crédit supplémentaire.	2,000 00

Services locaux

616	Service entre Charlottetown et Pictou—Crédit supplémentaire	5,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have—Crédit supplémentaire..	250 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine—Crédit supplémentaire..	2,500 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires—Crédit supplémentaire..	500 00

CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES

617	Subvention pour contribuer aux dépenses d'une réunion de la Société britannique des Industries chimiques qui doit se tenir au Canada en juin 1938..	2,000 00

BUDGET PRINCIPAL

PECHERIES

78	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries..	1,000,000 00
79	Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.. ..	9,000 00
80	Développement de la pêche en haute mer et de la consommation du poisson..	62,000 00
81	Pisciculture..	240,740 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir au cours de la soirée, le comité des subsides devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 164, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 91, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote.

Bill No 174, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses effectuées et les dettes contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1938, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à être émises par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté l'amendement, sur lequel il y avait eu entente lors de la conférence libre, ce qui doit être substitué au deuxième amendement du Sénat au bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 137, Loi modifiant le code criminel, avec les amendements qui suivent:

1. Page 5, ligne 44. Après le mot "local", insérer ce que suit:

    Lorsqu'il est occupé et utilisé par un club social de bonne foi constitué en corporation ou comme succursale d'un tel club, si la totalité ou quelque partie des enjeux, paris ou recettes de pareils jeux qui n'est pas directement ou indirectement payée à la personne qui tient cette maison, cette chambre ou local, et s'il n'est pas exigé des joueurs une taxe supérieure à dix cents par heure ou à cinquante cents par jour pour leur accorder le droit et le privilège de participer à ces jeux, ni.

2. Page 6, ligne 32. Après le mot "criant", insérer "vociférant".

3. Page 6, lignes 34 et 35. Disjoindre les mots "ou de toute autre manière".

4. Page 8, ligne 14. Supprimer les mots "deux ans" et substituer "six mois".

5. Page 8, ligne 43. Supprimer les mots "deux ans" et substituer " six mois".

6. Page 9, lignes 2 et 3. Supprimer les mots "de trois ans" et substituer "d'un an".

7. Page 10, ligne 9. Supprimer les mots "ou de l'argent" et substituer "de l'argent, du platine ou autres métaux précieux,".

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Rinfret, la Chambre retourne aux questions de routine.

M. Rinfret, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai, 1938:—Relevé indiquant les noms des compagnies qui ont soumissionné pour la construction de la digue Bartman, le montant de chaque soumission, le nom du soumissionnaire heureux, la somme versée à la Compagnie qui a construit cette digue. Et aussi une copie des plans et devis relatifs à cet ouvrage, et un exposé sur le fait suivant: a-t-on construit la digue selon les plans ou devis, ou non.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai, 1938:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture, les meuniers indépendants de la Saskatchewan et d'autres personnes au sujet des projets pour la fourniture de la farine destinée aux chômeurs durant l'année 1937.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mai, 1938:—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, arrêtés du conseil et autres documents datés du 1er avril 1930 à aujourd'hui au sujet du drainage des Kootenay Flats, à ou proche Kootenay Landing, Colombie-Britannique.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 137, Loi modifiant le code criminel, sont étudiés et acceptés.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures, ce soir.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées dans le budget intérimaire*):

BUDGET PRINCIPAL

PECHERIES

82	Ostréiculture..	$ 24,000 00
83	Commission de recherches sur les pêcheries..	240,000 00
84	Recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, 2 mars 1923.	25,000 00
85	Subvention à l'United Maritime Fishermen's Association..	3,000 00
86	Subventions aux expositions du poisson selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	2,300 00

87 Primes à la destruction des phoques dans les ports.. .. .. .. 30,000 00
88 Pour pourvoir aux enquêtes et aux travaux de la Commission internationale sur les pêcheries de saumon du Pacifique sous le régime du Traité du saumon *sockeye* du Fraser.. 25,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PECHERIES

510 Remplacement des navires de patrouille.. .. .. 150,000 00

Spécial

511 Pour aider les pêcheurs et groupes de pêcheurs à s'établir dans l'industrie ou à y améliorer leur situation.. .. .. 500,000 00
512 Pour l'expansion de la vente des produits des pêcheurs canadiens sur les marchés extérieurs et intérieurs.. .. .. .. 150,000 00

BUDGET PRINCIPAL

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

Le Président du Sénat—
113 Indemnité de logement.. .. .. 3,000 00
114 Administration générale.. .. .. 191,075 00

Chambre des communes

L'Orateur de la Chambre des communes—
115 Indemnité de logement.. .. .. 3,000 00
Vice-président de la Chambre des communes—
116 Indemnité de logement.. .. .. 1,500 00
117 Administration générale—Crédit du greffier.. .. .. 452,375 00
118 Crédits du sergent d'armes.. .. .. 211,880 50
119 Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés.. .. .. 2,000 00

Bibliothèque du Parlement

120 Administration générale.. .. .. 79,050 00

Généralités

121 Impressions du Parlement, y compris traitements du personnel du service commun de la distribution.. .. .. 75,000 00

Pensions et autres allocations

122 Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député.. .. .. 700 00

MINES ET RESSOURCES

123 Administration.. .. .. 178,735 39

Division des mines et de la géologie

124 Administration.......................... 35,700 00
Bureau des mines—
125 Administration.......................... 27,000 00
126 Etude des ressources minérales.......................... 424,000 00
127 Loi des explosifs.......................... 24,000 00
Bureau de géologie et de topographie—
128 Administration et services divers.......................... 143,000 00
129 Levés géologiques.......................... 303,000 00
130 Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada.......................... 212,000 00
131 Dessin et reproduction de cartes.......................... 177,000 00
132 Musée national du Canada.......................... 79,300 00
Commission fédérale du combustible—
133 Administration et investigations.......................... 29,000 00
134 Paiements relatifs au transport de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en Conseil.......................... 2,250,000 00

Division des affaires indiennes

Bien-être et enseignement

169 Subvention aux pensionnats.......................... 1,335,975 00
170 Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés.......................... 6,050 00
171 Subvention en vue de pourvoir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique.......................... 100,000 00

Division de l'immigration

172 Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise.......................... 179,923 00
173 Service ambulant et d'inspection, Canada.......................... 1,111,400 00
174 Service ambulant et d'inspection à l'étranger.......................... 141,988 00
175 Plan de colonisation de l'Empire.......................... 1,000 00
176 Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger.......................... 5,000 00

Pensions et autres allocations

177 Mme Alice Morson Smith.......................... 600 00
178 Mme Elizabeth Swinford.......................... 600 00
179 Paiement à Mme E. B. Hutchison, surveillante, nonobstant que, par suite de son grand âge, elle ne puisse continuer à remplir ses fonctions, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son époux en qualité de commissaire des expositions.......................... 1,200 00

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS

356 Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement des anciens combattants, de la colonisation en général et des services de campagne pour d'autres ministères, et pour autoriser la Commission du Service civil à approuver le paiement des traitements aux employés non classés titularisés sous l'empire de la Loi modifiant la loi d'établissement des soldats, 1935, au taux en vigueur au moment de leur titularisation.......................... 727,980 00

357 Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes contrôlées subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924. . . . . 10,896 88

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

Spécial

529 Levés géologiques. 50,000 00

530 Pour pourvoir aux moyens de transport vers les régions minières et autoriser, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires requis aux fins de tout item sous la rubrique "spécial" de ce ministère. 1,310,000 00

Division des terres, parcs et forêts

531 Gouvernement des territoires du Nord-Ouest—Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du bison des bois—Crédit supplétaire. 20,300 00

Spécial

Bureau des parcs nationaux—

532 Sites historiques. 450,000 00

533 Parcs nationaux. 400,000 00

534 Développement des routes de tourisme. 1,750,000 00

535 Conservation des forêts. 200,000 00

536 Frais de construction—route Banff-Jasper. 300,000 00

537 Pour aider au développement de la partie canadienne du jardin international de la paix, Manitoba. 10,000 00

Division des levés et du génie

Service hydrographique et cartographique—

538 Arpentages et service cartographique—Crédit supplémentaire. 11,000 00

539 Dépenses contractées en vertu de la Convention relative au lac des Bois, 1925, pour la participation du Canada aux poursuites intentées aux Etats-Unis pour l'acquisition d'une servitude d'écoulement sur les terres riveraines du lac des Bois aux Etats-Unis, les deux tiers de la somme dépensée devant être remboursés au Dominion par les provinces du Manitoba et d'Ontario aux termes de la convention du 15 novembre 1922 (A voter de nouveau). . 1,000 00

540 Pour la construction de la station de jaugeage de Birchbank. . 2,590 00

Spécial

541 Routes—Construction, amélioration et réparation de la route Golden-Revelstoke et amélioration des principales routes de tourisme de la frontière internationale à Banff, dans le parc national de Banff, et aux parcs Yoho et Kootenay. 600,000 00

Division des Affaires indiennes

	Service médical—	
542	Subventions aux hôpitaux—Crédit supplémentaire.. ..	25,000 00
	Bien-être et enseignement—	
543	Education des Indiens—Crédit supplémentaire	25,000 00

Spécial

544	Conservation des fourrures..	50,000 00

Division de l'immigration

545	Frais d'enquête sur l'entrée illégale d'aubains en Colombie-Britannique..	15,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

Construction, réparation et amélioration des édifices publics

Ontario

574	Amherstburg, édifice public—Améliorations et modifications..	6,100 00
	Arthur—Edifice public. (A voter de nouveau, $500)..	4,000 00
	Barry's-Bay—Edifice public..	15,000 00
	Beaverton—Edifice public..	15,000 00
	Blind-River—Edifice public..	20,000 00
	Bobcaygeon—Edifice public. (A voter de nouveau, $2,000)..	8,500 00
	Brighton—Edifice public..	15,000 00
	Clinton—Edifice public—Agrandissement..	15,000 00
	Cobden—Edifice public..	15,000 00
	Cobourg—Edifice public—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau, $500)..	5,500 00
	Cornwall—Salle d'arme. (A voter de nouveau, $87,000).. ..	246,000 00
	Dryden—Edifice public..	15,000 00
	Forest—Edifice public..	15,000 00
	Galt—Vieux bureau de poste—Agrandissement, modifications et améliorations..	17,000 00
	Havelock—Edifice public. (A voter de nouveau, $2,500)..	5,500 00
	Kapuskasing—Edifice public..	25,000 00
	Lindsay—Edifice public—Modifications et améliorations..	6,500 00
	Lucknow—Edifice public. (A voter de nouveau, $13,200).. ..	18,000 00
	Nipigon—Edifice public. (A voter de nouveau, $1,500).. ..	4,000 00
	Ottawa, bureau de poste terminal—Amélioration du système de ventilation..	2,500 00
	Ottawa—Edifice de la Cour suprême. (A voter de nouveau, $250,000)..	500,000 00
	Ottawa—Edifices pour le ministère des Mines et des Ressources. (A voter de nouveau, $174,000)..	219,000 00
	Ottawa, chauffage central—Réparations et renouvellement..	9,700 00
	Ottawa—Amélioration de la Plaza. (A voter de nouveau, $248,000)..	350,000 00
	Ottawa—Hôtel du Parlement..	50,000 00
	Ottawa, colline du Parlement—Trottoirs et chaussées..	20,000 00
	Ottawa, bureau de poste—Démolition et remplacement, emplacement compris. (A voter de nouveau, $8,000)—(Coût estimatif, $750,000)..	500,000 00

	Ottawa—Edifice des archives. (A voter de nouveau, $136,550)	300,000 00
	Oakville—Edifice public. (A voter de nouveau, $24,500)..	27,000 00
	St-Thomas—Edifice public—Garnitures, modifications et réparations..	5,000 00
	Sioux-Lookout—Edifice public. (A voter de nouveau, $6,300)	13,000 00
	Stirling—Edifice public..	15,000 00
	Tara—Edifice public..	15,000 00
	Toronto—Service postal, nouveaux bureaux. (Coût estimatif, $1,715,000)..	150,000 00
	Toronto, station postale "F"—Modifications et améliorations. (A voter de nouveau)..	15,000 00
	Tweed—Edifice public. (A voter de nouveau, $12,000)..	18,000 00
	Vankleek-Hill—Edifice public. (A voter de nouveau, $1,000)	3,500 00

Manitoba

575	Birtle—Edifice public..	15,000 00
	Carberry—Edifice public..	15,000 00
	Gilbert-Plains—Edifice public..	15,000 00
	Gimli—Edifice public..	13,500 00
	Manitou—Edifice public..	15,000 00
	Morris—Edifice public. (A voter de nouveau, $3,500)..	11,000 00
	St-James—Edifice public..	15,000 00
	St-Vital—Edifice public. (A voter de nouveau, $14,400)..	16,000 00
	Winkler—Edifice public. (A voter de nouveau, $10,800)..	17,000 00
	Winnipeg, Edifice de l'immigration—Amélioration du système de chauffage..	6,000 00

Saskatchewan

576	Biggar—Edifice public..	20,000 00
	Broadview—Achat et modifications d'un édifice pour salle d'armes..	4,200 00
	Foam-Lake—Edifice public (A voter de nouveau $8,500)..	27,500 00
	Meadow-Lake—Edifice public (A voter de nouveau, $14,000)	29,500 00
	Moose-Jaw, salle d'armes—Reconstruction..	18,000 00
	Sintaluta—Achat d'un édifice pour le service des Postes..	3,500 00
	Star-City—Achat d'un édifice pour le service des Postes..	3,000 00
	Wadena—Edifice public (A voter de nouveau, $10,400)..	24,500 00
	Wynyard—Edifice public..	15,000 00
	Yorkton—Edifice public..	35,000 00

Alberta

577	Cardston—Edifice public (A voter de nouveau)..	5,000 00
	Jasper—Edifice public..	20,000 00
	St-Paul—Edifice public (A voter de nouveau, $12,000)..	20,000 00

Colombie-Britannique

578	Armstrong—Edifice public..	15,000 00
	Esquimalt—Bureau de l'arsenal (A voter de nouveau, $8,000)	16,000 00
	Kamloops—Laboratoire entomologique pour le département de la Santé..	6,000 00
	New-Westminster, édifice public—Agrandissement (A voter de nouveau, $100,000)..	185,000 00
	Prince-George—Edifice public..	25,000 00
	Salmon-Arm—Achat d'un édifice pour la Défense nationale..	1,650 00

	Vancouver, entrepôt d'examen et bâtisse de levage—Modifications, améliorations et réparations.	19,000 00
	Victoria, édifice public—Améliorations et réparations. . . .	11,000 00
	Généralités	
579	Edifices publics en général—Réparations, modifications, garnitures et améliorations.	200,000 00
580	Tracteurs pour fins postales.	12,200 00

VENDREDI, 1er juillet, 1938.

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Spécial

Constructions, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

581	Abbott's-Harbour—Quai.	7,100 00
	Battery-Point (Plage Victoria)—Prolongement du brise-lames.	7,000 00
	Baxter's-Harbour—Prolongement du brise-lames.	7,000 00
	Bear-River—Dragage.	20,500 00
	Bridgewater—Dragage.	4,800 00
	Broad-Cove-Marsh—Reparation du brise-lames.	10,000 00
	Brooklyn—Réparation et amélioration du brise-lames (A voter de nouveau)—(Coût estim., $165,000).	75,000 00
	Cape St. Mary's—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau, $1,000)	15,000 00
	Caribou-Harbour—Améliorations.	100,000 00
	Carleton, village—Brise-lames.	5,500 00
	Comeauville—Brise-lames.	18,500 00
	Cribbin's-Point—Dragage.	16,000 00
	Dartmouth—Réparations au quai.	9,600 00
	Dayspring—Quai.	5,500 00
	Digby—Dragage.	29,000 00
	Dingwall—Amélioration du port (Coût estimatif, $315,000). .	90,000 00
	East-River—Dragage.	10,400 00
	Estmere—Quai.	3,400 00
	Fourchu—Reconstruction du quai.	8,700 00
	Fourchu—Dragage (A voter de nouveau, $9,400).	27,300 00
	Framboise—Prolongement du brise-lames.	4,500 00
	Hantsport—Prolongement du quai.	4,300 00
	Johns-Island—Quai-brise-lames.	7,000 00
	Johnstown (North-Pond)—Quai.	6,400 00
	La Pointe (Cheticamp Point)—Réparation du quai.	10,800 00
	La Have—Dragage.	4,500 00
	L'Archevêque—Brise-lames.	9,400 00
	Larry's-River—Dragage.	34,000 00
	Lloyd's Cove—Prolongement du brise-lames.	7,400 00
	Liverpool—Dragage.	20,000 00
	Louis-Head—Brise-lames (A voter de nouveau, $1,800). . . .	3,200 00
	Lunenburg—Dragage.	14,000 00
	Mabou-Bridge—Dragage.	14,500 00
	Margaree-Harbour—Réparations à la jetée.	8,000 00
	Margaree-Island—Prolongement du quai et de la jetée. . .	10,700 00
	Meat-Cove—Renouvellement du quai.	6,000 00
	Meteghan—Réparations au brise-lames.	5,000 00

Middle-Island—Brise-lames et ber..	7,000 00
Middle-Point-Cove—Brise-lames (A voter de nouveau).. ..	3,200 00
Mill-Cove—Prolongement du brise-lames..	30,000 00
Mulgrave (Pirate-Harbour)—Pour acheter et réparer le quai	4,600 00
North-West-Cove (Tancook)—Prolongement du brise-lames.	13,000 00
Pictou-Island—Brise-lames..	20,500 00
Pictou-Landing—Amélioration du port (A voter de nouveau, $1,600)..	25,700 00
Poirierville—Prolongement du quai..	11,000 00
Port-Hood—Fermeture de l'entrée nord (A voter de nouveau, $6,500)..	48,200 00
Port-Maitland—Amélioration du port..	45,000 00
Portuguese-Cove—Réparation du brise-lames..	8,800 00
Pugwash—Entrepôt..	5,000 00
Rockdale—Prolongement du brise-lames..	7,600 00
St-Mary's-River—Dragage..	48,200 00
Seal-Island-West—Réparation du brise-lames..	6,000 00
Ship-Harbour—Prolongement du quai..	5,500 00
Skinner's-Cove—Reconstruction partielle de la jetée (A voter de nouveau)..	11,000 00
Sydney—Entrepôt (A voter de nouveau, $41,500)..	65,000 00
Tibbo's-Cove—Brise-lames..	5,600 00
Walker's-Cove—Améliorations du port..	11,300 00
West-Advocate—Améliorations..	3,300 00
Westport (Sud)—Brise-lames (A voter de nouveau).. ..	3,100 00
Westmount (Nord)—Prolongement du quai..	4,900 00
Weymounth—Pour l'achat et la reconstruction du quai.. ..	15,500 00
Windsor—Contribution aux ouvrages de protection..	2,055 00

Ile du Prince-Edouard

582	Basin-Head—Havre. (A voter de nouveau)..	12,500 00
	Belfast—Réparations au quai..	6,000 00
	Belle-River-Harbour—Prolongement du brise-lames..	5,500 00
	Boughton-Island—Quai..	6,300 00
	Canoe-Cove—Brise-lames..	14,800 00
	Malpèque (Kier's-Shore)—Réparation du quai..	6,000 00
	Mont-Carmel—Prolongement du brise-lames..	3,600 00
	Summerside—Acquisition et reconstruction du quai Queen..	16,500 00
	Wood-Islands—Quai. (A voter de nouveau)..	150,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions, adoptées à la séance d'aujourd'hui par le comité des subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et approuvées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à 10 heures 30 a.m., le 1er juillet, 1938.

Comme il est passé onze heures, exactement minuit et vingt minutes, M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à 10 hrs. 30 de l'avant-midi, aujourd'hui.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 1er JUILLET 1938

10 heures 30 a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 1er juillet, 1938.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable L. A. D. Cannon, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat le premier juillet, à une heure, pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant-secrétaire du Gouverneur-général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-neuvième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a pris connaissance de la pétition suivante présentée le 30 juin et il constate qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de l'article 68 du Règlement pour les raisons suivantes, à savoir:

Elle n'est pas adressée à l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement.

Elle contient 180 résolutions adoptées par diverses organisations.

Elle ne renferme pas de prière.

Quelques-unes des signatures sont écrites au clavigraphe.
Pour ces motifs, elle ne peut pas être reçue.

De M. Hindsley, et d'environ 50,000 autres, qui demandent au gouvernement canadien de désavouer, sans autre délai, la loi dite du cadenas.—M. *Coldwell.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les montants votés dans le budget intérimaire*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef

Spécial

Constructions, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouveau-Brunswick

583	Bathurst—Quai (Coût estimatif, $109,000).. .. ..$	60,000 00
	Black's-Harbour—Prolongement du quai. (A voter de nouveau, $2,000)..	30,000 00
	Botsford—Brise-lames (Coût estimatif, $30,000)..	15,000 00
	Buctouche—Réparation du quai..	35,000 00
	Campbellton—Améliorations et réparations du quai..	67,700 00
	Caraquet (Young-Wharf)—Prolongement. (A voter de nouveau, $14,500)..	20,000 00
	Caraquet (Young-Wharf)—Dragage..	15,000 00
	Chockfish—Réparations au brise-lames. (A voter de nouveau, $15,000)..	30,000 00
	Colwells'—Réparation du quai..	3,000 00
	Dipper-Harbour—Dragage..	5,000 00
	Durham—Réparation du quai..	5,000 00
	Inner-Wood-Island—Réparation et prolongement du quai. (A voter de nouveau, $3,800)..	4,000 00
	Kennebacasis-Ferry-Landings—Réparations..	23,000 00
	Lameque—Réparation du quai. (A voter de nouveau, $15,000)	31,000 00
	Middle-Caraquet—Dragage..	7,500 00
	Miramichi-Bay—Dragage..	75,500 00
	Miscou—Réparation du quai (Coût estimatif, $40,000).. ..	20,000 00
	McLean's-Gully (Baie Ste-Anne)—Dragage..	4,800 00
	Pointe-du-Chêne—Réparations et améliorations aux quais..	48,000 00
	Pointe-Sapin—Jetée. (A voter de nouveau, $13,600).. ..	30,000 00
	Richiboucto, port—Dragage. (A voter de nouveau, $8,300)	9,500 00
	Richiboucto (Quai Forbes)—Améliorations..	5,000 00
	Richiboucto, plage—Réparations aux brise-lames et parapet.	5,000 00
	Richiboucto-Cape—Réparation du brise-lames..	5,000 00
	Rothesay—Réparation du quai..	10,000 00
	Shippigan-Gully—Réparation du brise-lames et du parapet. (A voter de nouveau, $25,000)..	33,000 00
	St-Andrews—Dragage..	28,500 00

Saint-Jean, port—Réparation des quais et du débarcadère d'étiage de l'île Partridge	5,000 00
St-Simon—Dragage	12,000 00
Tabusintac—Prolongement du quai et dragage	7,700 00
Tracadie, port—Dragage. (A voter de nouveau, $13,400)	40,000 00
Victoria-Bridge—Quai	11,000 00
White's-Bluff—Réparation du quai	5,000 00
White-Head-Island, Grand-Manan—Dragage	19,000 00

Québec

Anse-au-Beaufils—Améliorations au port	13,500 00
Anse-au-Griffon—Prolongement du parapet	6,000 00
Bagotville—Réparation au quai. (A voter de nouveau)	14,800 00
Baie Saint-Paul—Prolongement des ouvrages de protection. (A voter de nouveau, $8,700)	15,000 00
Belœil—Ouvrages de protection	6,500 00
Beauport—Achèvement du mur de soutènement	5,200 00
Bergeronnes (Pointe-à-Jean)—Quai. (A voter de nouveau, $4,800)	5,000 00
Berthier (Chenal du Nord)—Dragage	20,000 00
Berthierville—Mur de protection et brise-glaces	36,400 00
Black Cape (Howatson's Point)—Prolongement du quai, coût approximatif, $70,000)	40,000 00
Bonaventure—Réfection des ouvrages de protection	13,100 00
Bromptonville—Ouvrages de protection	22,000 00
Cap-aux-Meules—Réparations et améliorations au quai. (A voter de nouveau, $21,000)	31,200 00
Cap-Chat—Quai à eau profonde. (A voter de nouveau, $5,000 coût approximatif, $101,000)	20,000 00
Carleton—Réparations au quai	10.500 00
Châteauguay, rivière—Dragage. (A voter de nouveau)	4,800 00
Chenal du Moine—Dragage	5,700 00
Contrecœur—M. de p. (A voter de nouveau, $4.500)	27,000 00
Colonie des Grèves—Ouvrages de protection	3,900 00
Drummondville—Prolongement des ouvrages de protection	15,000 00
Escuminac—Mur de protection	6,100 00
Farnham—Mur de protection	7,700 00
Granby—Prolongement des ouvrages de protection	10,000 00
Grand-Métis—Quai et dragage	18,000 00
Grande Entrée, I.M.—Reconstruction du quai. (A voter de nouveau, $10,400)	11,500 00
Grande Entrée (West Point), I.M.—Prolongement du parapet	6.000 00
Grande Rivière—Reconstruction du quai. (A voter de nouveau, $46,100)	50,000 00
Greenlay—Mur de protection	20,600 00
Grande Vallée—Reconstruction de la jetée	11,400 00
Gros Cap, I.M.—Prolongement du quai	3,600 00
Hamilton Cove (Rivière Portneuf)—Quai. (A voter de nouveau)	4,500 00
Harrington—Prolongement du quai (coût approximatif, $70,000)	20,000 00
Hull—Ouvrage de protection	27,000 00
Isle Verte—Prolongement du quai et améliorations	6,300 00
Lac Duparquet—Quai. (A voter de nouveau)	1,500 00
Lacolle, rivière—Dragage; le gouvernement provincial contribue à part égale. (A voter de nouveau, $14,600)	16,100 00

Laprairie—Mur de protection. (A voter de nouveau)	9,000 00
L'Anse à Brillant—Port de pêche. (A voter de nouveau, $26,-575)	31,000 00
Little Montreal River—Contribution au dragage, le reste du coût devant être assumé par la province..	3,000 00
Little River St-Lambert—Pour compléter le chiffre de la contribution du dragage, le reste du coût devant être assumé par la province. (A voter de nouveau)	1,700 00
Lorne Dry Dock—Station de force motrice nouvelle—Outillage de station de pompe et atelier des machines. (A voter de nouveau), (coût approximatif, $205,000)	125,000 00
Magog—Ouvrage de protection..	16,000 00
Maniwaki (Rivière Désert)—Ouvrage de protection..	5,000 00
Matane—Améliorations au port (coût approx., $86,000)	40,000 00
Montcerf (Rivière Désert)—Mur de protection..	3,000 00
New Carlisle (Marsh Creek)—Port de pêche..	37,000 00
Newport—Quai..	10,000 00
New-Richmond—Ouvrage de protection	6,000 00
Nicolet—Mur de protection..	5,000 00
Notre-Dame-de-Pierreville—Ouvrage de prot...	20,600 00
Old Harry, I.M.—Brise-lames..	8,000 00
Parent—Débarcadère..	1,900 00
Paspebiac—Réparations au quai..	13,800 00
Peribonka—Quai (A voter de nouveau)	5,900 00
Petit Gaspé—Quai (A voter de nouveau)..	7,300 00
Petite Rivière Est—Construction d'un port de pêche (A voter de nouveau)	5,700 00
Pointe aux Anglais—Brise-lames..	16,600 00
Pointe-aux-Trembles—Ouvrages de protection..	50,000 00
Pointe-Fortune—Brise-glaces.	6.200 00
Pointe-Jaune—Améliorations au port de pêche..	23,000 00
Pointe Lebel—Quai (A voter de nouveau) (Coût approx., $25,000)	12,000 00
Port au Saumon—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	9,500 00
Rageneau—Quai—(Coût approx., $29,600)	15,000 00
Richelieu, rivière—Amél. (A voter de nouveau)	400,000 00
Rivière-du-Loup, En Bas—Quai..	40,000 00
Rivière-du-Loup, En Haut—Dragage..	10,000 00
Rimouski—Améliorations au port (A voter de nouveau, $42,000) (Coût approximatif, $319,900)	200,000 00
Rivière-au-Renard—Port de pêche (coût approxim., $60,000..	25,000 00
Rivière des Hurons—Contributions au dragage, le reste du coût devant être assumé par la province (A voter de nouveau)	70,000 00
Rivière Ouelle—Prolongement du quai du village..	9,400 00
Rivière St-Jean—Mur de protection..	9,000 00
Rivière Whalen—Port de pêche—(Coût approxim., $46,500) ..	20,000 00
Ruisseau Boudrias—Dragage..	3,500 00
Ruisseau Chapados (Gascons)—Port de pêche (A voter de nouveau, $2,100)	23,100 00
584 Ruisseau du Marais—Contribution au dragage, le reste du coût devant être assumé par la province..	6,000 00
Ruisseau Massé—Dragage—Le gouvernement provincial contribue à part égale..	15,000 00
Ruisseau Pariseau—Contribution au dragage, le reste du coût devant être assumé par la province (A voter de nouveau)	13,500 00

St-André-de-Kamouraska—Tête du quai (A voter de nouveau)	12,200 00
Ste-Anne-de-Bellevue—Dragage	17,500 00
St-Antoine-de-Richelieu—Améliorations au mur de protection	5,000 00
St-Charles—Ouvrage de protection	4,900 00
St-Charles-de-Caplan—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	23,000 00
St-Denis—Ouvrage de protection	5,000 00
Ste-Emélie—Reconstruction du quai	44,000 00
St-François-de-Sales—Mur de protection	4,800 00
St-Hilaire (Paroisse)—Mur de protection	2,300 00
Saint-Ignace de Loyola—Murs de protection (A voter de nouveau)	12,500 00
Saint-Jérôme—Ouvrage de protection	27,000 00
Saint-Joseph de Soulanges—Ouvrage de protection	7,500 00
Saint-Laurent, I.O.—Reconstruction du quai	20,000 00
Saint-Marc—Ouvrage de protection	4,900 00
Saint-Maurice de l'Echourie—Réparation et amélioration du quai	15,000 00
Saint-Omer—Améliorations au port	14,000 00
Saint-Paul (Ile aux Noix)—Améliorations (A voter de nouveau, $1,100)	4,000 00
Saint-Roch des Aulnaies—Réparations au quai	13,000 00
Saint-Romuald—Prolongement de l'ouvrage de protection	22,500 00
Saint-Siméon—Prolongement de l'ouvrage de protection	12,000 00
Saint-Zotique—Mur de protection	4,950 00
Rivière Saguenay—Dragage	46,000 00
Sacré-Cœur—Prolongement du quai	4,500 00
Sault-au-Mouton—Chenal (A voter de nouveau, $13,100)	15,700 00
Senneterre (Louvicourt)—Quai et hangar	1,700 00
Sorel—Améliorations au port (A voter de nouveau, $94,200)	200,000 00
Terrebonne—Prolongement du mur de protection	15,000 00
Varennes—Murs de protection	22,600 00
Verchères—Reconstruction du quai	15,000 00
Verchères—Ouvrage de protection	10,000 00
Rivière Yamaska—Démolition du barrage et règl. de réclam. de dommages aux terres	5,000 00

Ontario

585	Bayfield—Mur d'entraînement	12,300 00
	Bracebridge—Prolongement du brise-lames	5,000 00
	Chenal de Burlington—Reconstruction de la jetée	37,500 00
	Byng-Inlet—Dragage	52,300 00
	Callander—Prolongement du quai	27,000 00
	Baie-Dault—Quai	8,000 00
	Deseronto—Démolition des anciennes jetées	3,400 00
	Elgin-House—Quai	9,200 00
	Fort-Frances—Ouvrage de protection	9,300 00
	Fort-William—Dragage. (A voter de nouveau)	9,600 00
	Fort-William—(Chippewa Park)—Prolongement du quai	13,500 00
	Goderich—Améliorations au port (coût approx., $91,296)	50,000 00
	Gore-Bay—Réparation au quai. (A voter de nouveau, $13,500)	19,400 00
	Grande-Rivière—Contribution aux améliorations	300,000 00
	Hamilton—Amélioration aux ports. (A voter de nouveau, $112,000)	300,000 00

Haliburton—Quai..	4,200 00
Heron-Bay—Améliorations au port, le solde du coût devant être assumé par la *Ontario Paper Co. Ltd.*	25.000 00
Howdenvale—Quai..	7,500 00
Innisfil-Park (Lac Simcoe)—Quai..	3,700 00
Jersey-River—Améliorations au chenal..	10.000 00
Kashabowie—Quai..	1,925 00
Kenora—(Lawrenson's Creek—Améliorations. (A voter de nouveau, $3,000)..	13,000 00
Kincardine—Améliorations au port	26,000 00
Kingston—Quai d'amarrage..	38,500 00
Leamington—Améliorations au port. (A voter de nouveau, $85,000) (prix approximatif, $222,500)..	100,000 00
Lion's-Head—Reconstruction du quai et agrandissement de l'emplacement..	5,200 00
Little-Current—Dragage du chenal ouest (A voter de nouveau $4,800)..	51,500 00
Little-Current—Agrandissement du quai..	9.200 00
Mactier—Dock..	2,000 00
Midland, Monument Channel—Dragage (A voter de nouveau $13,300)..	14,000 00
Rivière Nation—Dragage—Le gouvernement provincial doit contribuer sa part. (A voter de nouveau, $12,800)..	60.000 00
Oshawa—Amélioration au port (coût approximatif $112,000)	50,000 00
Parry-Sound—Dragage..	12,000 00
Ile-Pelée—Reconstruction du quai nord (A voter de nouveau, $24,800)..	65,000 00
Penetanguishene—Dragage..	24,000 00
Peterborough—Quai (A voter de nouveau)..	6.600 00
Port-Arthur—Améliorations du port (A voter de nouveau $60,000)..	155,000 00
Port-Dover—Reconstruction de la jetée..	25.000 00
Port-Hope—Réparations et améliorations au port..	63.000 00
Port-Stanley—Réparations et améliorations (A voter de nouveau $88,000)..	95,000 00
Pointe-Presqu'Ile—Quai et dragage..	26.000 00
Sarnia—Amélioration au port (A voter de nouveau)..	8,700 00
Sault-Ste-Marie—Dragage (A voter de nouveau $20.000)..	36.000 00
Thames-River (Chatham)—Dragage. (A voter de nouveau, $3,400)..	16,100 00
Embouchure de la rivière Thames—Dragage..	23,200 00
Thorbury—Reconstruction du quai..	11,500 00
Toronto—en règlement entier et final de la réclamation de la *Russell Construction Co.*, concernant le contrat de construction du mur d'amont du port adjugé en 1935.. ..	14.833 57
Toronto—Améliorations au port..	300,000 00
Vail's-Point—Prolongement du quai..	3,600 00
Wabigoon—Prolongement du quai..	3.100 00
Walpole-Island—Quai..	5,500 00
Wallaceburg—Reconstruction du mur de protection..	1,800 00
Waubaushene—Brise-lames et bassin flottant..	5,000 00
Whitby—Dragage..	8,000 00
Windsor—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $2,900)..	15,500 00

Manitoba

586	Rivière Assiniboine—Digues et réparation des dignes actuelles	20,000 00
	Victoria-Beach—Améliorations au quai-brise-lames..	10,500 00
	Winnipeg—Prolongement du quai et dragage..	13,200 00

Saskatchewan

587	Ile-à-le-Crosse—Quai (A voter de nouveau $10,800)	11,000 00
	Rivières Beaver et Cowan—Améliorations..	4,000 00
	Lac Waskesiu—Dragage (A voter de nouveau $9,400)..	12,000 00

Alberta

588	Blairmore—Améliorations..	11,400 00
	Lac Pigeon—Quai..	4,000 00
	Lac Sylvan—Quai-brise-lames. (A voter de nouveau).. ..	20,000 00
	Waterways—Prolongement et réparation du barrage en aîle	10,500 00

Territoires du Nord-Ouest

589	Fort-Smith—Réparations et améliorations au quai et mur de protection (A voter de nouveau)..	4,500 00

Colombie-Britannique

590	Lacs Arrow—Reconstruction de la coque de la sonnette.. ..	4,500 00
	Canoe—Reconstruction du quai..	6,400 00
	Rivière Courtenay—Dragage..	10,500 00
	Columbia River Narrows—Dragage..	9,500 00
	Ile Denman—Prolongement du brise-lames..	..15,500 00
	Ile Digby—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau, $20,000)..	33,000 00
	Fauquier—Renouvellement du quai et réparations..	4,500 00
	Fleuve Fraser—Contribution pour l'ouvrage de protection à Matsqui..	2,335 00
	Fleuve Fraser—Améliorations (A voter de nouveau).. ..	70,000 00
	Fleuve Fraser (bras Nord)—Améliorations à la jetée..	34,000 00
	Fleuve Fraser (Ile Lulu)—Ouvrage de protection (A voter de nouveau $12,000)..	20,000 00
	Rivière Harrison—Dragage..	16,800 00
	Lac Harrison—Réparations et améliorations au quai.. ..	4,500 00
	McIvor's Landing—Quai flottant et pl. incliné..	3,100 00
	New-Westminster—Station de pêche (A voter de nouveau $22,100)..	30,000 00
	Nanaïmo—Améliorations au quai..	8,000 00
	Ile Nicomen—Ouvrage de protection..	7,000 00
	Lac Nitinat—Dragage..	6,700 00
	Old Masset—Prolongement du quai et réparations..	5,700 00
	Rivière Powell—Dragage..	16,800 00
	Sayward—Prolongement du quai..	9,100 00
	Baie Union—Améliorations au port..	9,500 00
	Vancouver—Parc Stanley—Protection à la berge..	8,000 00
	Victoria—Quais flottants..	6,900 00
	William-Head (station de quarantaine)—Réparation au quai et au brise-lames. (A voter de nouveau)..	17,100 00

Généralités

591	Améliorations, maintien des services, réparations et agrandissements..	500,000 00
592	Levées et inspections pour les travaux susmentionnés..	35,000 00
593	Ouvrages de protection en général..	500,000 00

Chemins et ponts

594	Kingston—Chaussée La Salle—Améliorations (A voter de nouveau, $6,500)	7,000 00
595	Pont international sur la rivière Missaguash, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse devant contribuer chacun un tiers du coût et payer annuellement le tiers des frais d'entretien	20,000 00
596	Pont interprovincial, Campbellton, N.-B., à Cross-Point, P.Q., les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick devant payer chacune un tiers du coût et des frais d'entretien	100,000 00

Division du télégraphe

Construction, réparations et améliorations—Services de télégraphe et de téléphone

Nouvelle-Ecosse

597	Installation supplémentaire de matériel téléphonique pour le cable entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	5,500 00

Saskatchewan et Alberta

598	Ligne téléphonique de l'Ile à la Crosse à Buffalo-Narrows	10,000 00

Colombie-Britannique

599	Ligne téléphonique entre le Lac François et Colleymount	3,800 00
	Ligne téléphonique du district Landry	900 00
	Ligne téléphonique Bessborough	900 00
	Ligne téléphonique du Lone Butte au Lac Bridge	1.400 00
	Ligne téléphonique d'Upper Dog Creek	1,200 00
	Ligne téléphonique de Chilco Ranch à Big Creek Area	3,500 00

Généralités

600	Pour autoriser, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires requis pour atteindre le but visé par tout article du présent Budget supplémentaire, le payement desdits employés devant se faire à même le montant pourvu à l'article particulier pour lequel ces aides surnuméraires sont requis ou à même le montant pourvu par le présent article	90,000 00
601	Pour pourvoir au solde requis pour compléter tout projet déjà en voie d'exécution, mais non pour de nouveaux travaux	200,000 00

BUDGET PRINCIPAL

DEFENSE NATIONALE

180	Administration	425,720 00

PRETS ET PLACEMENTS

Etablissement des soldats

440	Avances aux anciens combattants qui s'établissent sur des terres; avances consenties sous le régime des projets d'établissement de familles britanniques, remboursables par le gouvernement britannique	247,700 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir aujourd'hui, le comité des subsides devant reprendre sa séance ce jour.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'il n'y aura pas d'interruption de la séance à une heure p.m. aujourd'hui.

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les montants votés dans le budget intérimaire*).

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AGRICULTURE

Spécial

480	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinage d'eau	$3,500,000 00

TRAVAIL

Spécial

517	Pour remplir les engagements et achever les travaux relatifs à la contribution fédérale dans les projets de secours provinciaux et municipaux. (A voter de nouveau)	1,075,000 00
518	Pour remplir les engagements et achever les travaux relatifs à la contribution fédérale dans le projet d'assainissement du grand Winnipeg. (A voter de nouveau)	40,000 00
519	Pour pourvoir aux réclamations en souffrance, pour dommages infligés par la sécheresse, en vertu de la Loi de secours, 1935	33,000 00
520	Contribution fédérale au placement agricole et projets supplémentaires. (A voter de nouveau pour faire face aux engagements, $870,000)	1,870,000 00
521	Pour la réalisation des projets de formation et de perfectionnement des jeunes chômeurs. (A voter de nouveau pour faire face aux engagements, $290,000)	1,750,000 00
522	Pour rétablissement des chômeurs en collaboration avec les provinces	500,000 00
523	Somme requise pour pourvoir aux dépenses d'administration en général, y compris les traitements et frais de déplacement:	
	Division des secours de chômage	211,500 00
	Inscription nationale	110,000 00
524	Dépenses imprévues	750,000 00

Subventions de secours

525	Subventions mensuelles de secours aux provinces	17,500,000 00

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

526	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1938 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor	10,000 00
527	Administration générale—Crédit supplémentaire	10,000 00

Chambre des communes

528 Pour payer l'indemnité complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les payements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor.................. 30,000 00

TRANSPORTS

Services aériens

Division de l'aviation civile

618 Routes aériennes et aéroports—Fonctionnement et entretien, y compris les services d'éclairage, de radio et de météorologie—Crédit supplémentaire.............. 50,000 00

Spécial

619 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)—Crédit supplémentaire................ 800,000 00

620 Contribution aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports—Crédit supplémentaire.................... 500,000 00

Division de la radio

621 Application de la Loi du radiotélégraphe et des règlements prescrits sous son empire—Crédit supplémentaire...... 2,760 00

622 Elimination du brouillage prov. d'appareils électriques—Crédit supplémentaire.......................... 22,100 00

623 Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement)—Crédit supplémentaire........... 12,865 00

Service des canaux

Spécial

624 Canaux—Améliorations, y compris le tunnel routier projeté sous le canal Lachine à la côte Saint-Paul—Crédit supplémentaire. (A voter de nouveau, $49,550)........... 1,003,050 00

Service de la marine

625 Services nautiques:

Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces, l'entretien, l'exploitation et les réparations—Crédit supplémentaire......................... 39,000 00

626 Divers services concernant la navigation et l'expédition, y compris la provision pour le règlement de réclamations en souffrance de l'*Imperial Board of Trade*, Londres, Angleterre, du chef de dépenses effectuées relativement aux marins canadiens indigents employés sur des navires britanniques d'inscription non canadienne et pour pourvoir à toutes réclamations futures qui peuvent surgir relativement aux marins canadiens indigents de tels navires britanniques—Crédit supplémentaire............... 6,720 00

627 Administration du pilotage, y compris consultations juridiques et services d'avocats pour le compte des membres de la Commission de pilotage quand ils sont appelés à régler des questions contentieuses qui peuvent surgir de temps à autre—Crédit supplémentaire.................. 1,000 00

628 Inspection des navires et application des dispositions des conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge—Crédit supplémentaire.................... 15,000 00

Service des chemins de fer

629 Pour pourvoir à l'acquittement des obligations contractées antérieurement au 31 mars 1938, sous l'autorité du crédit No 357, Annexe B, de la Loi des subsides No 3, 1937, relativement aux passages à niveau. (A voter de nouveau). 1,641,319 42

Spécial

630 Somme à être affectée au paiement des travaux de construction effectivement exécutés pour la protection, la sécurité et commodité du public en ce qui concerne les passages à niveau selon que le Gouverneur en conseil pourra au besoin déterminer.............................. 1,000,000 00

631 Pour contribuer aux frais de projets de chemin de fer devenus nécessaires, mais qui ont été retardés, dans les conditions actuelles............................ 850,000 00

Pensions et autres indemnités

632 Allocation de commisération en faveur de Jean-Paul Samson, fils à la charge de feu Edgar Samson, ci-devant mécanicien en chef du navire de l'Etat *Montcalm*............ 507 75

ENTREPRISES DE L'ETAT

(Comptes inactifs)

Compagnie du chemin de fer National-Canadien

633 Somme ne devant pas dépasser $42.000.000, dont le paiement, effectué de temps à autre, aux conditions que pourra prescrire le ministre des Finances, à la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée "la Compagnie Nationale"), servira à combler le déficit des recettes nettes acccusé par la Compagnie Nationale au cours de l'année civile 1938, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard dont le paiement peut devenir nécessaire afin de pouvoir effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Princce-Edouard, nonobstant les restrictions contenues à l'article 4 de ladite loi y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaire pour permettre le paiement des allocations mensuelles sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant les restrictions contenues à l'article treize, chapitre soixante-cinq des Statuts du Canada, 1874, mais ne com-

prenant pas les sommes débitées à la part de propriétaire du réseau des chemins de fer Nationaux tel que défini au chapitre vingt-deux des Statuts du Canada, 1937—

Chemins de fer Nationaux du Canada à l'exclusion des lignes de l'Est. 39,900,000 00

Lignes de l'Est. 2,100,000 00

Passage des Wagons et Termini de l'île du Prince-Edouard

634 Pour autoriser par les présentes et effectuer de temps à autre au cours de l'année financière 1938-1939, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le paiement de la différence entre les frais et les recettes d'exploitation du Passage des Wagons de l'île du Prince-Edouard et des termini (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada au ministre des Transports à la demande dudit ministre) dans l'année civile 1938. . . . . 327,000 00

Lignes aériennes transcanadiennes

635 Pour autoriser et effectuer de temps à autre pendant l'année financière 1938-1939 aux lignes aériennes transcanadiennes, à appliquer par lesdites lignes aériennes transcanadiennes au paiement du déficit (certifié par le vérificateur desdites lignes aériennes transcanadiennes au ministre des Transports à la demande dudit ministre) le paiement de la somme résultant des opérations desdites lignes aériennes transcanadiennes pendant l'année civile 1938 . . . . 830,000 00

Conseil des ports nationaux

636 Pour verser au Conseil des ports nationaux les montants ci-après désignés et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation) de l'année civile 1938 dans l'exploitation des ports suivants:

Québec.	$ 35,000 00	
Churchill.	126,747 00	
		161,747 00

637 Prêt au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que le Gouverneur en conseil pourra déterminer, ledit prêt devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier. 386,967 00

Spécial

638 Prêts au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour subvenir à la reconstruction et aux immobilisations, aux ports suivants:

Halifax.	$ 48,000 00	
Saint-Jean.	360.000 00	
Québec.	300,000 00	
		708,000 00

PRETS ET PLACEMENTS

Spécial

Radio-Canada

639 Prêts à la Société Radio-Canada remboursables avec intérêt à un taux à être fixé par le Gouverneur en conseil aux conditions que celui-ci peut déterminer, et à être appliqué aux paiements des dépenses de construction, de prolongement ou d'amélioration des installations, au Canada, de radiodiffusion de la Société Radio-Canada. Ces prêts et les intérêts seront imputables sur les recettes de la Société Radio-Canada après les imputations imposées aux termes de l'article 17 de la Loi canadienne de la Radiodiffusion, 1936, et ne devra pas dépasser en tout.. .. .. 500,000 00

Conseil des ports nationaux

640 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le conseil des ports nationaux, 1936, pour rencontrer les frais de reconstruction et de capital aux ports suivants:

Montréal.. .. .. 296,000 00
Vancouver.. .. .. 76,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Ilsley propose,—Que les rapports du comité des subsides présentés à la Chambre le 15, 18, 22, 24 et 25 février, le 3, 4, 11 et 17 mars, le 25 et 26 avril, le 4, 6, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 26, 27 et 31 mai, le 1er, 2, 3, 6, 7, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 juin (moins les montants votés dans le budget intérimaire), soient maintenant reçus, lus la deuxième fois et adoptés.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Mardi, 15 février 1938.

TRANSPORTS

Service de la marine

412 Entretien et réparation des quais.. .. ..$ 7,500 00

413 Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige.. . 30,000 00

414 Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord.. .. .. 6,000 00

402 Administration.. .. .. 18,040 00

VENDREDI, 18 février 1938.

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

	Commission canadienne des pensions—	
215	Frais d'administration..	$ 534,330 00
217	Tribunal d'appel des pensions..	44,630 00

MARDI, 22 février 1938.

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

149	Administration..	$ 24,890 00
150	Observatoire fédéral d'Ottawa..	116,700 00
151	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria..	31,220 00
152	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres et une subvention de $250 au conseil exécutif international, Conférence mondiale des forces hydrauliques..	222,050 00
153	Commission de contrôle du lac des Bois..	7,576 00
154	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre l'Etat et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées.	20,000 00
155	Service du génie et de la construction..	136,190 00
156	Service géodésique..	160,500 00
157	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00
158	Commission des frontières internationales..	30,800 00
159	Service hydrographique..	418,000 00
160	Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs..	171,510 00
161	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et le mobilier, etc., (les honoraires de M. F. H. Peters, M. W. Tobey et Harry Parry, membres du jury, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)..	990 00

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

197	Livre du Souvenir..	10,000 00

MINES ET RESSOURCES

Division des terres, parcs et forêts

135	Administration..	23,460 00

JEUDI, 24 février 1938.

TRANSPORT

Service de la marine

403 Administration du matériel flottant. . . . .$ 28,835 00
Services nautiques—
404 Administration. 24,775 00

SERVICES AÉRIENS

385 Administration. 10,665 00

Division de l'aviation civile

386 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire 317,500 00

VENDREDI, 25 février 1938.

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

218 Pensions de la guerre européenne. $40,900,000 00

POSTES

257 Administration, y compris la somme requise pour verser des allocations aux dactylographes, classe 1, assignées à la perforation des stencils, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil. 553,020 00

JEUDI, 3 mars 1938.

TRANSPORT

SERVICES AÉRIENS

Division de l'aviation civile

387 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Copital). $1,722,400 00
388 Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques. 910,669 00
389 Subventions aux Cercles d'aviation, y compris une allocation de $5,000 à l'Association canadienne des cercles d'aviateurs 60,000 00
390 Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports. 800,000 00

Division météorologique

391 Service météorologique, y compris une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa. 426,000 00
392 Subvention à l'observatoire de Kingston. 500 00

Division de la radio

393 Application de la loi du radiotélégraphe et des règlements prescrits sous son empire.. .. .. 100,775 00
394 Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien.. .. .. 634,324 75

VENDREDI, 4 mars 1938.

TRANSPORT

Services aériens

Division de la radio

395 Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques..$ 205,478 00
396 Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement).. .. .. 113,420 00

VENDREDI, 11 mars 1938.

POSTES

258 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses de bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..$14,624,470 00

JEUDI, 17 mars 1938.

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

219 Allocations aux anciens combattants.. .. ..$4,500,000 00

Division des pensions

216 Conseil des allocations aux anciens combattants.. .. .. .. 86,595 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

224 Bureau des anciens combattants.. .. .. 194,435 00

LUNDI, 25 avril 1938.

COMMERCE

359 Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée—
Administration.. .. ..$ 600 00

TRANSPORT

SERVICE DE LA MARINE

Service nautique

405 Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—
Entretien, service et réparations.. .. .. 1,326,700 00

406 Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de $600 à l'Ecole de navigation de Lunenburg, N.-E., et de $500 à l'Ecole de navigation de l'Université Queen. 48,060 00
407 Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes. 47,000 00
408 Service des signaux maritimes. 96,000 00
409 Administration du pilotage. 125,904 00
410 Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique. 45,000 00
411 Balisage des eaux—Construction, entretien et surveillance d'ouvrages destinés à faciliter la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares. 1,897,785 00
415 Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge . . 185,310 00
416 Agences, salaires et dépenses de bureau. 243,910 00

MARDI, 26 avril 1938.

PECHERIES

77 Administration. . . . .$ 124,800 00

FINANCE

48 Administration. 218,080 00

JUSTICE

92 Administration. 137,145 00

SECRETAIRE D'ETAT

346 Administration. 95,775 00

MERCREDI, 4 mai 1938.

AGRICULTURE

1 Administration générale. . . . .$ 112,655 00
2 Division de la publicité et de propagande. 133,620 00
3 Comité consultatif sur les services agricoles. 5,000 00
4 Contributions aux *Empire Bureaux*. 32,337 00

VENDREDI, 6 mai 1938.

AGRICULTURE

5 Institut international d'agriculture. . . . .$ 12,000 00

JEUDI, 12 mai 1938.

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

6 Administration des services des marchés. . . . .$ 50,000 00
8 Produits laitiers, y compris allocation de $581 à l'*Institut International de Réfrigération*. 381,500 00
9 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques. 53,177 85

VENDREDI, 13 mai 1938.

TRANSPORTS

SERVICES DE LA MARINE

417	Chenal du St-Laurent: Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal et prolongement des barrages actuels, y compris le coût d'administration— Capital..	$2,933,400 00
418	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien..	321,600 00
419	Subventions de $200 chacun aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, pour assurer l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs..	600 00
420	Pour l'enlèvement des épaves dans les eaux canadiennes..	15,000 00
421	Pour la construction d'un navire brise-glaces et de service, au coût estimatif de $600,000. Montant requis pour 1938-39—Capital..	200,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

422	Caisse des passages à niveau—Montant (en plus de la somme prescrite à l'article 262, paragraphe (6) de la Loi des chemins de fer) à être crédité à la Caisse des passages à niveau et appliqué par la Commission des chemins de fer du Canada, en conformité et dans les limites des dispositions de l'article 262 de la Loi des chemins de fer, c. 43 des Statuts du Canada, 1928, modifié par le chapitre 54 des Statuts du Canada, 1929..	300,000 00
423	Commission des chemins de fer du Canada: Administration, entretien et service, y compris la somme nécessaire pour la nomination de George Kydd, comme ingénieur régional, au traitement de $3,420 par année, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	262,040 00
424	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère..	51,080 00
425	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1939, sans excéder..	370,000 00
426	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital..	25,000 00
427	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes— Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pendant l'année financière 1938-1939, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifié au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux à transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après	

les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1938, sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (telles que définies à l'article 1 de ladite loi) par les chemins de fer Nationaux du Canada.. .. .. 2,278,000 00

428 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1938-1939, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier, occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1938 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway: Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway, Chemin de fer de Témiscouata.. .. .. .. 860,000 00

429 Intérêt sur les rails pour les chemins de fer Nationaux: Pour le paiement de l'intérêt aux termes et conditions des arrêtés du Conseil, C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935, relativement aux commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.. .. .. 30,000 00

DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

198 Fermeture des camps de secours.. .. .. 2,000 00

196 Monuments des champs de bataille 40,000 00

195 Règlement des réclamations de guerre, y compris une subvention de $300 à l'Université McGill pour l'entretien d'un musée de guerre.. .. .. 64,000 00

194 Services de la radio, système de radiodiffusion des territoires du Nord-Ouest et du Yukon.. .. .. 358,050 00

SERVICES DE LA MILICE

187 Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants des crédits détaillés.. .. .. 103,450 00

LUNDI, 16 mai 1938.

DEFENSE NATIONALE

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

Pensions civiles—

199	Robert Allen..	$269 52
200	Walter Pettipas..	515 90
201	Florence Walker..	360 00
202	Arnold Truman Townsend..	420 00
203	Michael Mountain..	420 00

Service de la Milice

186	Collège militaire royal	381,500 00
181	Service des cadets	139,500 00
182	Milice active non-permanente	2,830,488 00
183	Troupes permanentes	6,087,760 00
184	Services et ouvrages du génie	2,483,500 00
185	Fournitures générales	3,854,437 00

Services navals

188	Marine royale canadienne	5,744,297 00
189	Arsenaux de port et dépôts de munitions de S.M.	422,260 00
190	Réserves navales royales canadiennes	319,800 00

Aéronautique

	Aviation royale du Canada—	
191	Force aérienne permanente	9,410,567 00
192	Force aérienne non permanente	987,050 00
193	Aviation civile	356,000 00

AGRICULTURE

Services des marchés

7	Economie agricole	120,260 00

Mardi, 17 mai 1938.

AGRICULTURE

services des marchés

10	Fruits et légumes, y compris subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture	$ 555,000 00
11	Bétail et volaille	537,339 00

Services de la production

13	Administration	60,700 00
14	Santé des animaux—Administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires*	1,625,610 00

Mercredi, 18 mai 1938.

AGRICULTURE

Services des marchés

12	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder $50,000	$ 200,000 00

Services de la production

15	Dédommagement pour les animaux abattus	200,000 00
16	Bétail et volaille	829,170 50
17	Inspection des plantes, insectes et maladies	246,127 00
18	Contrôle des graines de semences, fourrages et engrais, y compris une subvention de $18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences	546,403 00

Subventions aux foires et expositions—

19	Administration des subventions aux foires et expositions.	14,240 00
20	Subventions selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	318,500 00
21	Subventions à des sociétés agricoles selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	42,350 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

22	Administration des fermes expérimentales..	51,180 00

JEUDI, 19 mai 1938.

AGRICULTURE

Fermes expérimentales

23	Ferme expérimentale centrale, Ottawa..	$ 594,135 00
24	Fermes régionales et stations de démonstration	1,365,692 00

Services techniqhes

25	Administration des services techniques..	25,435 00
26	Pathologie animale et avicole..	147,405 00
27	Bactériologie..	39,670 00
28	Botanique et phytopathologie..	290,540 00
29	Chimie..	95,365 00
30	Entomologie..	463,121 00

TRANSPORTS

Bureau du tourisme

430	Pour encourager le tourisme au Canada..	250,000 00

Pensions et autres allocations

431	Somme nécessaire pour payer des pensions de $300 à chacun des anciens pilotes suivants: Alphonse Asselin, Adjutor Baillargeon, J.-Alphonse Lachance, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Arthur Baillargeon, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina et $150 à J.-B. Pouliot..	2,850 00
432	Allocation de commisération à John Davidson, ci-devant gardien du phare de Cap-Mudge (C.-B.)..	500 00
433	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du service de radio-télégraphie..	500 00
434	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique une pension de $35 par mois accordée et payable par cette commission jusqu'au 31 mars 1939, à la veuve de E. J. McCoskrie de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué dans l'exercice de ses fonctions..	420 00
435	Caisse de prévoyance des employés de chemins de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la Loi de la Caisse de Prévoyance des Employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière que le payement minimum durant la période du 1er janvier 1938 au 31 mars 1939, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	26,300 00

ENTREPRISES D'ETAT

Chemin de fer National-Canadien

437	Transbordeur et têtes de ligne de l'île du Prince-Edouard—Construction et améliorations imputables sur le capital..	35,000 00

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited

438	Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt à un taux à être fixé par le Gouverneur en conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en conseil peut établir, et à appliquer à des immobilisations dans des vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1938..	24,000 00

TRANSPORTS

384	Administration..	373,124 00

Service des canaux

397	Administration..	33,100 00
398	Canaux—Service et entretien..	2,177,450 00
399	Canaux—Améliorations (à voter de nouveau, $23,500)	347,200 00
400	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du Saint-Laurent..	3,000 00
401	Pour procéder aux mesurages de débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*..	5,000 00

ENTREPRISES D'ETAT

Conseil des ports nationaux

436 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour rencontrer les dépenses de l'année civile 1938 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—

(*a*) Remboursement des débentures échues—		
Halifax..	$1,700,000 00	
St-Jean..	60,256 94	
Québec..	400,000 00	
		2,160,256 94
(*b*) Reconstruction et dépenses, compte de capital (A voter de nouveau, $36,000)—		
St-Jean..	$ 130,000 00	
Chicoutimi..	12,000 00	
Québec..	365,500 00	
Trois-Rivières..	160,000 00	
Dépenses imprévues ..	100,000 00	
		767,500 00

PRETS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

439 Avances au Conseil des ports nationaux, sans réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour rencontrer les dépenses de l'année civile 1938

pour l'un ou l'ensemble des items suivants. (A voter de nouveau, $268,100):

Dépenses aux comptes de capital et de reconstruction—

Montréal..	$1,297,500 00	
Moins le montant à être dépensé à même la caisse de remplacement	367,700 00	
		929,800 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

229	Subvention à la Légion canadienne..	9,000 00
228	Subvention au fonds d'inhumation des soldats..	75,000 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

213	Administration..	112,505 00

Division des pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

225	Emplois protégés..	72,560 00

Division des pensions

214	Administration..	837,262 00

Versements directs aux anciens combattants et aux persinnes à leur charge

221	Allocations d'hospitalisation et autres..	1,075,000 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

226	Réparation des accidents du travail..	40,000 00

Vendredi, 20 mai 1938.

MINES ET RESSOURCES

Division des terres, parcs et forêts

	Gouvernement des territoires du Nord-Ouest:	
136	Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du bison des bois..	$ 245,320 00
137	Expédition dans l'arctique oriental..	27,000 00
	Gouvernement du territoire du Yukon:	
138	Administration..	48,000 00
139	Subvention au Conseil du Yukon..	70,000 00
	Service fédéral de sylviculture:	
140	Services scientifiques, économiques et administratifs généraux..	131,660 00
141	Stations d'expérimentation sylvicole..	77.520 00
142	Laboratoires des produits forestiers..	148,500 00
143	Subvention à l'Association forestière du Canada..	1,620 00
	Enregistrement des terres:	
144	Enregistrement des terres, collections de semences, administration des terrains militaires, et de l'amirauté et de terres publiques..	64,000 00

145 Dépenses relatives à la fixation de l'emplacement et des bornes des terrains militaires et de l'amirauté dans la province de la Colombie-Britannique. 3,000 00
146 Bureau des parcs nationaux—Services des parcs nationaux et des sites historiques. 1,383,500 00
147 Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs. 51,000 00
148 Allocation à John Thomas (Jack) Miner. 4,000 00

LUNDI, 23 mai 1938.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

AGRICULTURE

475 Administration du ministère—Crédit supplémentaire. . . . . .$ 7,350 00
476 Division de la publicité et de la propagande—Crédit supplémentaire. 5,640 00

SERVICES DE LA PRODUCTION

486 Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire. 39,800 00
487 Indemnités pour animaux abattus—Crédit supplémentaire 110,000 00
488 Indemnités aux propriétaires d'animaux atteints de maladies prévues par la Loi des épizooties et qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues à ladite loi et aux règlements qui en dépendent. 1,200 91

MERCREDI, 25 mai 1938.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AGRICULTURE

Spécial

477 Paiement des frais de retour du bétail et du matériel des zones de pâturage aux zones de sécheresse dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. . . . .$ 100,000 00

JEUDI, 26 mai 1938.

BUDGET PRINCIPAL

AFFAIRES EXTERIEURES

35 Administration. . . . .$ 184,575 00
36 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications. 434,500 00
37 Pour pourvoir à l'hospitalité envers les visiteurs étrangers. . . . 15,000 00

38 Frais relatifs à la négociation des traités.. .. .. 20,000 00
39 Frais des délégués canadiens à l'assemblée, à la conférence et aux commissions de la Société des Nations.. .. .. 14,000 00
40 Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations.. .. .. 3,000 00
41 Somme requise pour combler la perte sur le change.. .. .. .. 120.000 00
42 Pour autoriser le paiement à même le fonds du revenu consolidé, à l'honorable Philippe Roy, ministre canadien actuel en France, sa vie durant d'une pension au taux de $5,000 à compter de sa retraite.. .. .. 5,000 00
43 Subvention pour payer les dépenses du Comité canadien de l'Association américaine pour l'avancement de la science lors de sa réunion à Ottawa à l'été de 1938.. .. .. .. 3,500 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

44 Aux dépenses de la Société des Nations pour 1938, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale.. .. .. .. 150,565 00
45 Aux dépenses de la Commission internationale de Navigation aérienne pour 1938.. .. .. 1,650 00
46 A une partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation pour 1938.. .. .. .. 18,690 00
47 Aux dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1938, quote-part du Canada.. .. .. 1,955 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

265 Traitements du personnel, y compris la nomination de E. Handy à titre de commis principal à $2,040.. .. .. 45,405 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

266 Traitements et dépenses du bureau.. .. .. 54,115 00

GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

89 Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de $2,500 au secrétaire du Gouverneur général. 102,725 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AFFAIRES EXTERIEURES

505 Représentation à l'étranger, y compris les ministres plénipotentiaires, les secrétaires et le personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou des lois modificatrices—Crédit supplémentaire.. .. .. 60,000 00
506 Dépenses afférentes à l'arbitrage de la fonderie de Trail (à voter de nouveau).. .. .. 7,600 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

557 Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire. 1,400,000 00

Division des Pensions

555 Administration de la division de la santé—Crédit supplémentaire.. .. .. 30,240 00

556 Conseil des allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire.. .. .. 73,200 00

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des Pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

227 Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'exécution de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants.. .. .. 100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des Pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

558 Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants, etc.—Crédit supplémentaire.. .. .. 50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division des Pensions

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

222 Allocations pour probation professionnelle.. .. .. 120,000 00

220 Secours de chômage.. .. .. 2,350,000 00

Vendredi, 27 mai 1938.

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Subventions diverses

246 Subvention à la Ligue de la Santé du Canada.. .. ..$ 5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division de la santé

559	Maladies vénériennes—Pour la distribution des produits arsénicaux aux provinces suivant le chiffre de la population et le nombre des traitements et subordonnément à un engagement stipulant que les provinces ne diminueront pas leurs déboursés au chapitre des maladies vénériennes. . .	50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Division de la santé

230	Administration	52,480 00
231	Aliments et drogues	155,995 00
232	Opium et narcotiques	50,780 00
233	Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés	18,665 00
234	Quarantaine et léproserie, y compris contribution de $1,000 au Bureau international de la Santé publique	162,065 00
235	Laboratoire d'hygiène	70,610 00
236	Inspection médicale des immigrants	111,160 00
237	Hygiène infantile et maternelle	17,770 00
238	Epidémiologie	14,770 00
239	Service technique de la santé	30,140 00
240	Publicité et éducation sur l'hygiène	17,024 00
241	Traitements des marins malades	187,390 00
242	Hygiène industrielle	11,450 00
243	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés	2,600 00

Subventions diverses

244	Subvention au Conseil canadien du bien-être	8,100 00
245	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
247	Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles	18,000 00
248	L'Association canadienne-française des Aveugles	4,050 00
249	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
250	Montreal Association for the Blind	4,050 00
251	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
252	Subvention au *Victoria Order of Nurses*	13,100 00
253	Subvention à la division canadienne de l'Association ambulancière de Saint-Jean	4,050 00
254	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00
255	Subvention au Conseil canadien d'Hygiène dentaire	2,500 00

Pensions et autres allocations

256	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales	20,000 00

Division des pensions

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

223	Soin des malades	3,045,287 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

Subventions diverses

560 Subvention à l'Association des Médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord.......................... 5,000 00

Mardi, 31 mai 1938.

BUDGET PRINCIPAL

POSTES

259 Inspection et investigations........................ $1,046,840 00

Mercredi, 1er juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

POSTES

260 Courrier ambulant.............................. $10,323,670 00
261 Courriers aérien et terrestre...................... 8,052,005 00
262 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des dispositions des arrêtés du Conseil C.P. 280/383, du 17 février 1930, et C.P. 63/888 du 9 avril 1936.................................... 1,320,820 00
263 Pour verser à W. J. A. Stewart, ancien employé du bureau de poste d'Halifax, la somme de $3,509.65, qui représente l'écart entre le chiffre du traitement comme fonctionnaire qu'il a touché entre le 25 septembre 1915 et le 20 juillet 1919, alors qu'il se trouvait en service militaire actif outre-mer, et le montant auquel il a droit aux termes de l'arrêté du conseil du 11 août 1914, C.P. 2102....... 3,509 65

Pensions et autres allocations

264 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil.......................... 5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

POSTES

561 Administration—Crédit supplémentaire............ 16,800 00
562 Bureaux de poste, y compris traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire........................ 335,000 00

563 Inspection et investigation—Crédit supplémentaire. 8,000 00
564 Service postal ambulant—Crédit supplémentaire. 34,000 00
565 Services postaux d'air et de terre—Crédits supplémentaires. . 168,000 00
566 Vérification du revenu, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres de poste et de bons de poste —Crédits supplémentaires. 17,000 00

PENSIONS ET AUTRES BÉNÉFICES

567 Payement à la veuve de Lorne C. Pethick, ancien employé du bureau de poste d'Orillia. 1,000 00

JEUDI, 2 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

204 Administration générale. $1,106,150 00
205 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise. 39,215 00
206 Inspection, investigations et vérification. 1,102,730 00
207 Section de mésestimation du service de surveillance. 64,845 00
208 Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer. . . . 7,548,200 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

209 Administration générale, y compris l'autorité de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, soustraits à l'application de ladite loi. 310,335 00
210 Inspection et vérification internes. 152,215 00
211 Buraux de district. 2,005,708 00

GÉNÉRALITÉS

212 Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte. 15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

REVENU NATIONAL

DIVISION DE LA DOUANE ET DE L'ACCISE

552 Rémunération des services de C. P. Blair, ancien commissaire adjoint des Douanes relativement à la révision de la Loi des Douanes, advenant le cas où tels services seraient requis. 1,250 00

553	Pour pourvoir, nonobstant toutes dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou de toute autre loi au paiement à Hector Hamel, anciennement estimateur adjoint de douane, Montréal, à même la caisse du revenu consolidé et de la vérification ou de toute autre caisse de pension du service civil..	2,759 61

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

554	Bureaux de district—Crédit supplémentaire..	41,742 00

VENDREDI, 3 juin 1938.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

DEFENSE NATIONALE

SERVICES DE LA MILICE

546	Services et ouvrages du génie—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $204,385)..	$ 316,385 00
547	Fournitures générales—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $394,300)..	530,000 00

SERVICES NAVALS

548	Marine royale canadienne—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $73,875)..	122,875 00
549	Réserves navales royales canadiennes—Crédit supplémentaire	30,000 00

AÉRONAUTIQUE

	Aviation royale du Canada—	
550	Force aérienne permanente—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau, $804,900)..	884,900 00
551	Force aérienne non permanente—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau)..	48,000 00

LUNDI, 6 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

274	Administration..	$ 190,670 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

275	Administration..	224,460 00
276	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	2,540,700 00
277	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,399,515 00
278	Service du téléphone à Ottawa..	96,000 00
279	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa..	8,285 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—

Nouvelle-Ecosse

280	Berwick—Edifice public (à voter de nouveau, $3,500)..	4,500 00

Nouveau-Brunswick

281	Station de quarantaine de Saint-Jean—Ile des Perdrix—Améliorations, changements et réparations (à voter de nouveau, $2,000)	6,000 00

Provinces Maritimes en général

282	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	50,000 00

Québec

283	Bedford—Edifice public (à voter de nouveau, $20,000)	23,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	100,000 00

Ontario

284	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	125,000 00
	Fort Erié—Edifice public (à voter de nouveau)	4,000 00
	Kenora—Erifice public—Installation de garnitures et changements (à voter de nouveau)	6,000 00
	Kitchener—Edifice public (à voter de nouveau)	175,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Améliorations	14,000 00
	Powassan—Edifice public (à voter de nouveau)	3,500 00
	Toronto—Edifice public—Améliorations et réparations	10,000 00

Manitoba

285	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	40,000 00
	Steinbach—Edifice public	3,000 00

Saskatchewan

286	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	50,000 00
	Saskatoon—Edifice public—Améliorations et réparations	6,000 00

Alberta

287	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	40,000 00
	Rivière-la-Paix—Edifice public (à voter de nouveau)	36,000 00

Colombie-Britannique

288	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	50,000 00
	Kelowna—Edifice public	10,000 00
	Rivière Powell—Edifice public (à voter de nouveau)	58,000 00
	Prince-Rupert—Edifice public (à voter de nouveau $145,000)	170,000 00

Territoire du Yukon

289	Edifice administratif de Dawson—Réparations, améliorations et changements	12,500 00

Généralités

290	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
291	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation	13,000 00

292	Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations aux édifices..	100,000 00
293	Drapeaux pour les édifices publics..	5,000 00
294	Edifices militaires—Réparations, garnitures et agrandissements..	25,000 00
295	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et changements (à voter de nouveau $16,000)..	80,000 00
296	Monument national sur la place Connaught (à voter de nouveau, $90,000)..	150,000 00
297	Statue de feu sir Arthur G. Doughty, à ériger devant l'édifice des archives publiques..	15,000 00

Division de l'ingénieur en chef

298	Administration..	210,880 00
299	Division du génie, y compris les traitements, des ingénieurs, commis, etc..	515,245 00

Dragage

300	Surveillance générale..	12,640 00
301	Provinces Maritimes..	375,000 00
302	Ontario et Québec..	326,700 00
303	Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	110,000 00
304	Colombie-Britannique..	185,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

305	Bassin de radoub de Champlain..	69,000 00
306	Bassin de radoub d'Esquimalt..	83,000 00
307	Bassin de radoub de Lorne..	40,000 00
308	Selkirk—Cale de réparations..	4,000 00
309	Entretien et service d'écluses et digues..	62,800 00
310	Entretien et service de bateaux déblayeurs..	41,000 00

Entretien et service des routes et ponts

311	Pont du chenal de Burlington..	16,000 00
312	Kingston, chaussée LaSalle..	10,500 00
313	Ottawa, ponts et abords (à voter de nouveau, $3,500)..	26,200 00
314	Généralités..	31,200 00

Constructions, réparations et améliorations

Ponts et rivières

Nouvelle-Ecosse

315	*Entreprises essentielles—*	
	Petite-Anse—Reconstruction du brise-lames..	43,400 00
	Malagash—Améliorations au quai..	19,000 00
	New-Harbour—Réparations au brise-lames..	8,200 00
	Ponts et rivières en général—	
	Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	250,000 00

Ile du Prince-Edouard

316	*Entreprise adjugée—*	
	Sommerside—Améliorations du quai..	3,100 00
	Ports et rivières en général—	
	Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	75,000 00

MARDI, 7 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouveau-Brunswick

No	Article	Montant
317	*Entreprise adjugée*—	
	Grande-Anse—Dragage (à voter de nouveau $4,800)..	7,500 00
	Entreprises essentielles—	
	Caissie's Cape—Réparations et améliorations au brise-lames..	17,000 00
	Escuminac—Améliorations au brise-lames..	45,000 00
	Wilson's Beach—Prolongement du quai brise-lames. Coût total évalué à $100,000, (à voter de nouveau $20,000)..	50,000 00
	Ports et rivières en général—	
	Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	100,000 00

Québec

No	Article	Montant
318	*Entreprises essentielles*—	
	Rivière la Guerre—Pour l'achèvement des améliorations, la province contribue un montant égal (à voter de nouveau $1,000)..	10,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Anse du Cap—Reconstruction du quai..	41,600 00
	Cacouna—Réparation du quai..	13,000 00
	Grande Baie (Saint-Alexis)—Reconstruction du quai..	26,600 00
	Manicouagan—Amélioration du quai. *L'Ontaria Paper Co. Ltd.*, contribue un tiers du coût..	31,000 00
	Rivière-au-Tonnerre—Amélioration au port..	8,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	275,000 00

Manitoba

No	Article	Montant
320	*Entreprises essentielles*—	
	Rivière Rouge—Réparations au brise-lames..	35,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	25,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

No	Article	Montant
321	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	15,000 00

Yukon

No	Article	Montant
	Entreprises essentielles—	
323	Rivières Stewart et Yukon—Amélioration ($4,400 à voter de nouveau)..	5,000 00

Généralités

No	Article	Montant
324	Travaux divers non autrement pourvus, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $3,000..	50,000 00

GÉNÉRALITÉS

336	Galerie nationale du Canada	115,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparation et amélioration—ports et rivières

Ontario

319	*Entreprise adjugée—*	
	Port-Arthur—Amélioration au port—(A voter de nouveau)	51,300 00
	Entreprises essentielles—	
	Cobourg—Dragage	20,000 00
	Owen-Sound—Réparations et améliorations au port	49,000 00
	Sarnie—Réparations aux ouvrages du port	25,000 00
	Rondeau—Reconstruction de la jetée de l'est	28,000 00
	Toronto—Entretien du chenal de l'est	15,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	180,000 00

Colombie-Britannique

322	*Entreprises essentielles—*	
	Campbell River—Réparations au quai	8,800 00
	Fleuve Fraser—Pour ouvrage de protection à Rosedale, le gouvernement provincial et la municipalité de Chilliwack devant chacun contribuer un montant égal	4,000 00
	Port-Clements—Réparations au quai	10,300 00
	Quathiaski Cove—Réparation et prolongement du quai.	4,800 00
	Queen Charlotte (ville)—Réparations au quai	8,700 00
	Shoal Bay—Réparation et prolongement du quai	8,800 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	100,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

325	Administration	26,160 00

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES,—SERVICE ET ENTRETIEN

326	Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et Provinces maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles	133,000 00
327	Alberta et Saskatchewan	92,500 00
328	Bureau du surintendant du district de Vancouver	12,300 00
330	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	92,200 00
331	Services télégraphiques et téléphoniques en général	3,600 00

Reconstruction, réparations et améliorations

332	Provinces Maritimes	8,000 00
333	Saskatchewan et Alberta	16,500 00
334	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	17,000 00
335	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	9,000 00
329	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	153,000 00

GÉNÉRALITÉS

337	Solde de dépenses pour ouvrages du ministère des Travaux publics, mais si la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages doit dépasser $200, l'autorisation du Conseil du Trésor devra être obtenue	100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

No	Article	Montant
570	Bridgewater, édifice public—Agrandissement..	$ 16,500 00
	Halifax, hôpital de Rockhead—Nouvelle aménagement et amélioration. (A voter de nouveau, $13,500)	18,700 00
	Halifax, ancien bureau de poste—Modifications et améliorations..	32,000 00
	Louisbourg—Edifice public. (A voter de nouveau, $18,800).	23,000 00
	Mulgrave—Edifice public. (A voter de nouveau, $24,300) ..	28,000 00
	Port Hawkesbury—Edifice public..	22,500 00
	Springhill, édifice public—Modifications et améliorations. (A voter de nouveau, $3,500)	13,500 00
	Stewiacke—Edifice public. (A voter de nouveau, $14,300) ..	18,000 00
	Trenton—Edifice public. (A voter de nouveau)	4,000 00
	Wolfville—Achat d'immeuble contigu à l'édifice public. (A voter de nouveau)	1,500 00

Ile du Prince-Edouard

No	Article	Montant
571	Charlottetown, édifice public—Agrandissement et modifications..	6,500 00

Nouveau-Brunswick

No	Article	Montant
572	Bathurst—Edifice public—Agrandissement et modifications..	15,000 00
	Fairville—Achat de terrain avoisinant l'édifice public.. ..	3,500 00
	Minto—Edifice public. (A voter de nouveau)	21,000 00
	North-Head—Edifice public. (A voter de nouveau, $29,900) ..	31,000 00
	Rogersville—Edifice public. (A voter de nouveau, $9,800) ..	13,000 00
	St-Léonard—Edifice public..	15,000 00
	St-Stephen—Edifice pour la douane et l'immigration. (A voter de nouveau)	21,000 00

Québec

No	Article	Montant
	Amos—Edifice public. (A voter de nouveau, $48,000)	50,000 00
	Drummondville—Edifice public—Agrandissement et modifications..	7,000 00
	Hull—Salle d'armes. (A voter de nouveau, $83,500)	260,000 00
	L'Assomption—Edifice public. (A voter de nouveau)	24,000 00
	Lennoxville—Edifice public..	25,000 00
	Louiseville—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations..	10,000 00
	Montréal—Manège militaire rue Craig—Améliorations et réparations..	75,000 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'examen—Améliorations, modifications et réparations. (A voter de nouveau, $21,500) ..	25,000 00
	Montréal—Edifice public—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau)	10,000 00
	Mont-Joli—Edifice public..	25,000 00
	North-Hatley—Edifice public. (A voter de nouveau, $10,900)	13,500 00
	Percé—Edifice public. (A voter de nouveau, $9,100)	15,500 00
	Pointe-Claire—Edifice public. (A voter de nouveau, $22,800)	25,000 00

573	Pointe-au-Pic—Edifice public. (A voter de nouveau).. ..	28,000 00
	Québec—Edifice du b. t. des p. (A voter de nouveau).. ..	300,000 00
	Québec—Installation de quarantaine—Améliorations..	12,000 00
	Québec-Ouest—Edifice public. (A voter de nouveau).. ..	12,500 00
	Rigaud—Déplacement d'un édifice public..	20,000 00
	Edifice de la douane et de l'immigration à Rock-Island—Agrandissement du terrain..	17,000 00
	Rosemont—Edifice public..	25,000 00
	St-André-Est—Edifice public. (A voter de nouveau, $12,000)	16,500 00
	Ste-Anne-de-Beaupré—Edifice public. (A voter de nouveau)	3,000 00
	Ste-Anne-de-la-Pocatière — Edifice public — Modifications, améliorations et réparations. (A voter de nouveau, $2,000)..	4,000 00
	St-Charles de Bellechasse—Edifice public. (A voter de nouveau, $5,000)..	5,500 00
	St-Georges de Beauce—Edifice public..	29,000 00
	St-Jean—Edifice de la douane. (A voter de nouveau, $31,000)..	53,000 00
	St-Pacôme—Edifice public..	12,500 00
	St-Raymond—Edifice public..	15,000 00
	Ste-Scholastique—Edifice public..	18,000 00
	Scotstown—Edifice public. (A voter de nouveau, $13,000)..	23,000 00
	Temiscaming—Edifice public. (A voter de nouveau).. ..	13,500 00
	Thetford-Mines—Edifice public..	60,000 00
	Thurso—Edifice public..	15,000 00
	Ville-Marie—Edifice public—Réparations et modifications..	3,000 00

VENDREDI, 10 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAIL

109	Loi d'enquête en matière de différends industriels.. .. .. ..$	20,000 00
110	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail..	50,980 00
111	Conférence internationale du travail..	15,000 00

LUNDI, 13 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

162	Administration.. .. ..$	53,362 50
163	Agences indiennes..	714,952 00
	Réserves et fiducies—	
164	Administration..	55,980 00

MARDI, 14 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAIL

	Loi d'enseignement technique—	
112	Administration.. .. ..$	2,325 00
107	Justes salaires et conciliation..	49,320 00

105 Loi des rentes viagères. 287,885 00
104 Administration. 115,226 00
106 Loi des enquêtes sur les coalitions. 46,670 00

MERCREDI, 15 juin 1938.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AGRICULTURE

SERVICES DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—
489 Bétail et volaille—Crédit supplémentaire. . . . .$ 24,785 00
490 Inspection des plantes, maladies et insectes destructeurs—Crédit supplémentaire. 30,185 00
491 Contrôle des semences, provendes et engrais—Crédit supplémentaire. 20,565 00
Subventions aux foires et expositions—
492 Administration des subventions aux foires et expositions —Crédit supplémentaire. 240 00
493 Octrois pour bâtiments d'expositions et améliorations, montants détaillés au budget des dépenses—Crédit supplémentaire. 65,850 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

494 Ferme expérimentale centrale, Ottawa—Crédit supplémentaire. 42,515 00
495 Fermes-succursales et stations, y compris stations de démonstration—Crédit supplémentaire. 42,230 00
496 Nouveaux bâtiments à la ferme centrale, aux fermes succursales et aux stations, détails au budget. 54,515 00

SERVICES SCIENTIFIQUES

497 Pathologie des animaux et de la volaille—Crédit supplémentaire. 7,020 00
498 Bactériologie—Crédit supplémentaire. 360 00
499 Botanique et phytopathologie—Crédit supplémentaire. 8,595 00
500 Chimie—Crédit supplémentaire. 1,680 00
501 Entomologie—Crédit supplémentaire. 19,210 00
502 Nouveaux bâtiments pour services scientifiques, détail au budget des dépenses. 76,700 00

SERVICE DE LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

481 Economie rurale, y compris subvention de $5,000 à la conférence internationale d'économie rurale—Crédit supplémentaire. 7,690 00
482 Produits laitiers—Crédit supplémentaire. 20,050 00
483 Subventions aux entrepôts frigorifiques, en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subvention spéciale de $90,500 au *Manitoba Cold Storage Limited,* Winnipeg, Manitoba et octroi spécial à la Coopérative des Producteurs du Témiscaming, New Liskeard, Ontario, $1,050.00—Crédit supplémentaire. 178,836 80
484 Fruits et légumes—Crédit supplémentaire. 4,972 00

JEUDI, 16 juin 1938.

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAIL

	Loi de coordinaition des bureaux de placement—	
108	Administration..........................	$ 63,925 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

TRAVAIL

SPÉCIAL

516	Pour pourvoir aux engagements résultant d'ententes avec les provinces en matière de colonisation assistée. (A voter de nouveau)..........................	200,000 00

VENDREDI, 17 juin 1938.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

AGRICULTURE

SERVICE DE LA MISE EN VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

485	Bétail et volaille—Crédit supplémentaire............	$ 7,040 00

SPÉCIAL

478	Secours en provende et fourrage dans les zones de sécheresse et secours directs dans les mêmes zones pendant les mois d'avril, mai et juin 1938......................	2,000,000 00
479	Aide aux provinces pour le rétablissement des colons.....	365,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1939, les sommes de $156,230,497.94 et $88,757,863.42, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un Bill No 176, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1939, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 176, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939.

Un message est reçu de l'honorable Lawrence Arthur Dumoulin Cannon, agissant comme suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui désire la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges.

Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry.

Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson Macdonald.

Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall.

Loi pour faire droit à Gabrielle-Rachel-Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzillon.

Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson.

Loi pour faire droit à Théodore-Charles Grothé.

Loi pour faire droit à Stella Maude Lash Dawes.

Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitsky, autrement connue sous le nom d'Elizabeth Dubney.

Loi pour faire droit à Harry Roth.

Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe.

Loi pour faire droit à Anna Vereszczak Finchuk.

Loi pour faire droit à Aldège Nault.

Loi pour faire droit à Muriel Gladys Jones Roberts.

Loi pour faire droit à Virginia Amelia Loomis Wadsworth.

Loi pour faire droit à Jennie Erdrich Ettenberg.

Loi pour faire droit à Thomas McDade.

Loi pour faire droit à Isabel Bovill Clarke.

Loi pour faire droit à Bessie Goldberg Katz.

Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses effectuées et les dettes contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1938, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à être émises par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote.

Loi instituant une Commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs.

Loi concernant la radio au Canada.

Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons.

Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

Loi modifiant le Code criminel.

A ces bills la sanction royale est annoncée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre du substitut de Son Excellence, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du dix-huitième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En venant clore la présente session, je tiens à vous féliciter du soin avec lequel vous avez examiné les nombreuses mesures soumises à votre attention.

Les relations internationales et la situation intérieure subissent encore l'influence des conflits, des désordres et des tensions en différentes parties du monde. La situation troublée à l'étranger et une sécheresse prolongée sans précédent dans l'Ouest canadien, ont malheureusement ralenti le relèvement économique. Cependant, l'amélioration des conditions économiques s'est maintenue plus régulière au Canada que dans beaucoup d'autres pays. La situation comporte des éléments réconfortants, entre autres, une nouvelle diminution du nombre des chômeurs assistés, et la réduction progressive et sensible des déficits dans les comptes publics. Les perspective agricoles dans l'Ouest sont plus encourageantes qu'elles ne l'ont été ces dernières années.

Un des actes les plus remarquables de la session a été l'adoption de mesures constituant un programme de conservation et de développement à longue échéance et d'envergure nationale, dans le but de stimuler l'emploi et d'augmenter le revenu du pays. Ces mesures comprennent un vaste plan de logement, en vertu duquel une aide spéciale sera accordée aux familles de moyens limités pour la construction de maisons, et, dans les centres urbains, pour la construction de logements à loyers très modérés.

L'Etat fédéral a entrepris de payer une forte proportion des taxes foncières municipales, pendant une période de trois ans, sur les nouvelles maisons construites avant la fin de 1940, et de consentir aux municipalités des prêts à faible taux d'intérêt, pour leur permettre l'exécution d'entreprises rentables.

Le programme de logement ainsi que l'industrie du bâtiment ont été en plus encouragés par l'exemption de la taxe de vente sur les matériaux entrant dans la construction de maisons et autres édifices.

Sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, on a réalisé de nouveaux progrès dans le développement et la conservation de l'approvisionnement d'eau et la constitution de zones de pâturages collectifs là où la terre ne se prête pas à la culture.

Des crédits ont été votés pour maintenir, sur une plus grande échelle, le programme de formation de la jeunesse, et pour l'étendre de manière à inclure des personnes plus âgées.

Des dispositions ont été prises pour la nationalisation complète de la Banque du Canada, par l'acquisition entière de tout le capital-actions de la Banque par l'Etat.

Une Commission des transports, ayant autorité en matière de transport par air et par eau, aussi bien que par rail, a remplacé la Commission des chemins de fer du Canada.

Le service d'aviation transcanadien assure actuellement un courrier aérien à horaire régulier sur une très grande étendue du pays. On espère qu'un service fonctionnera bientôt d'un océan à l'autre.

Les dispositions du Code criminel relatives aux conducteurs imprudents de véhicules automobiles ont été rendues plus sévères. D'autres modifications importantes ont été adoptées.

La Loi des allocations aux anciens combattants a été modifiée en faveur des anciens soldats qui, sans être tout à fait invalides, sont incapables de gagner leur vie, et des vétérans de la campagne sud-africaine qui habitaient le Canada à l'époque de leur enrôlement.

L'enregistrement des affiches syndicales, préconisé depuis plusieurs années par les syndicats ouvriers, a été autorisé.

Le Comité spécial de la Chambre des communes sur la Loi des élections et la Loi du cens électoral a étudié attentivement les méthodes suivies dans le remaniement de la carte électorale au pays et à l'étranger, et il a examiné des propositions concernant les dépenses électorales. Une nouvelle Loi des élections fédérales a été adoptée.

Les négociations entamées il y a plusieurs mois avec le gouvernement des Etats-Unis en vue de reviser et d'étendre l'accord commercial conclu en 1935 ont fait des progrès considérables. On espère que les négociations aboutiront à un accord de portée très étendue, qui facilitera le développement du commerce entre les deux pays.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment de nous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir de l'honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'au mercredi, le dixième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au mercredi, le 10 août prochain.

PIERRE F. CASGRAIN,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET SEIZIÈME VOLUME

2 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des Communes

(Troisième session du dix-huitième parlement)

A

C

D

Divorces—*Suite*

G

H

I

J

K

L

M

Mc

N

S

T

LISTE DES APPENDICES—SESSION 1938